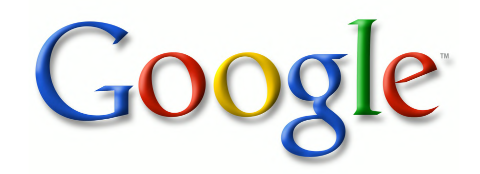





DC
60
.58

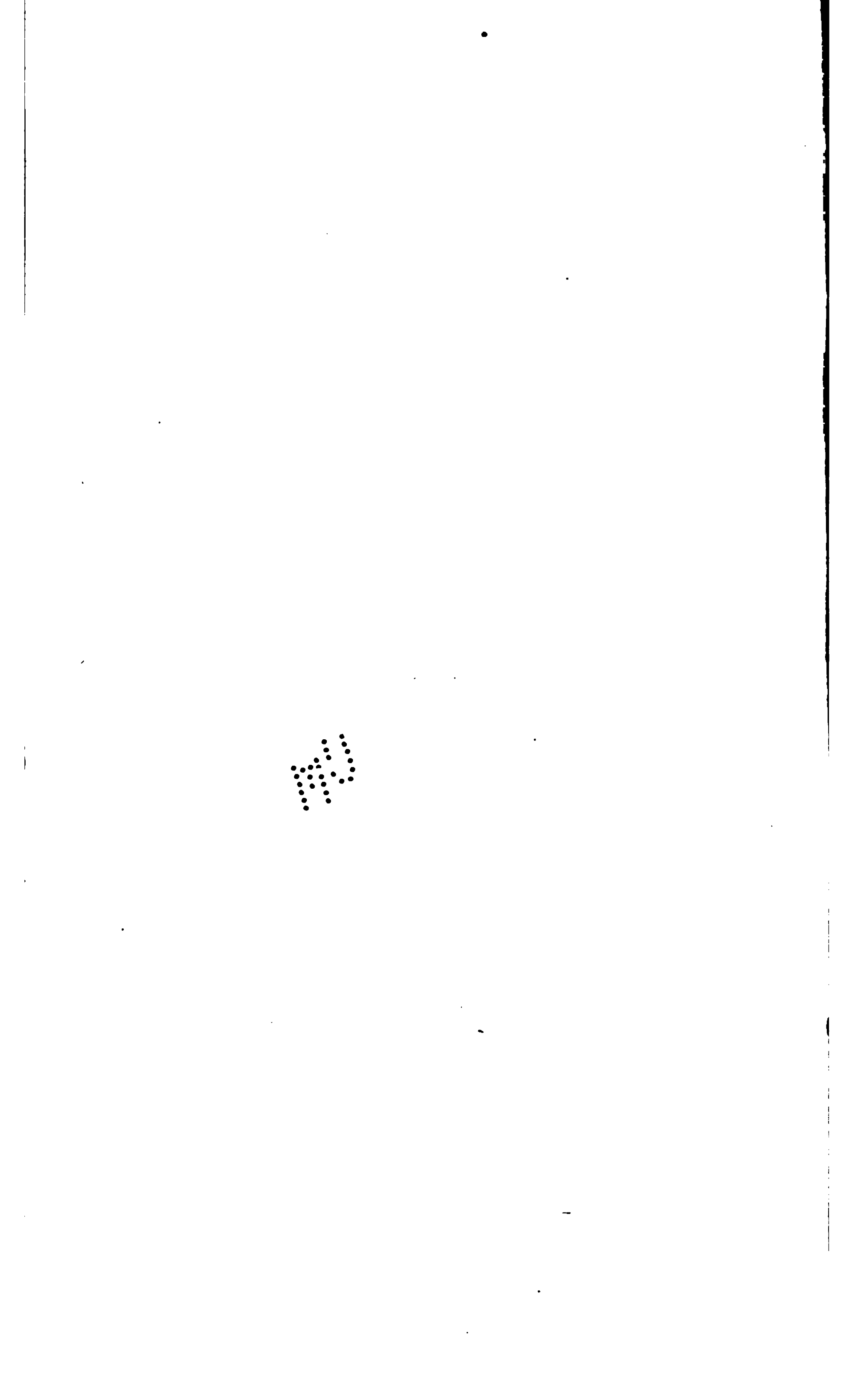
MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE





MÉMOIRES

DE

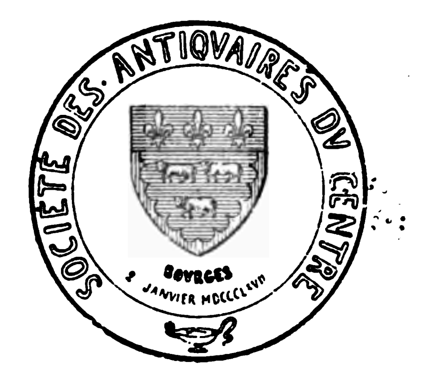
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

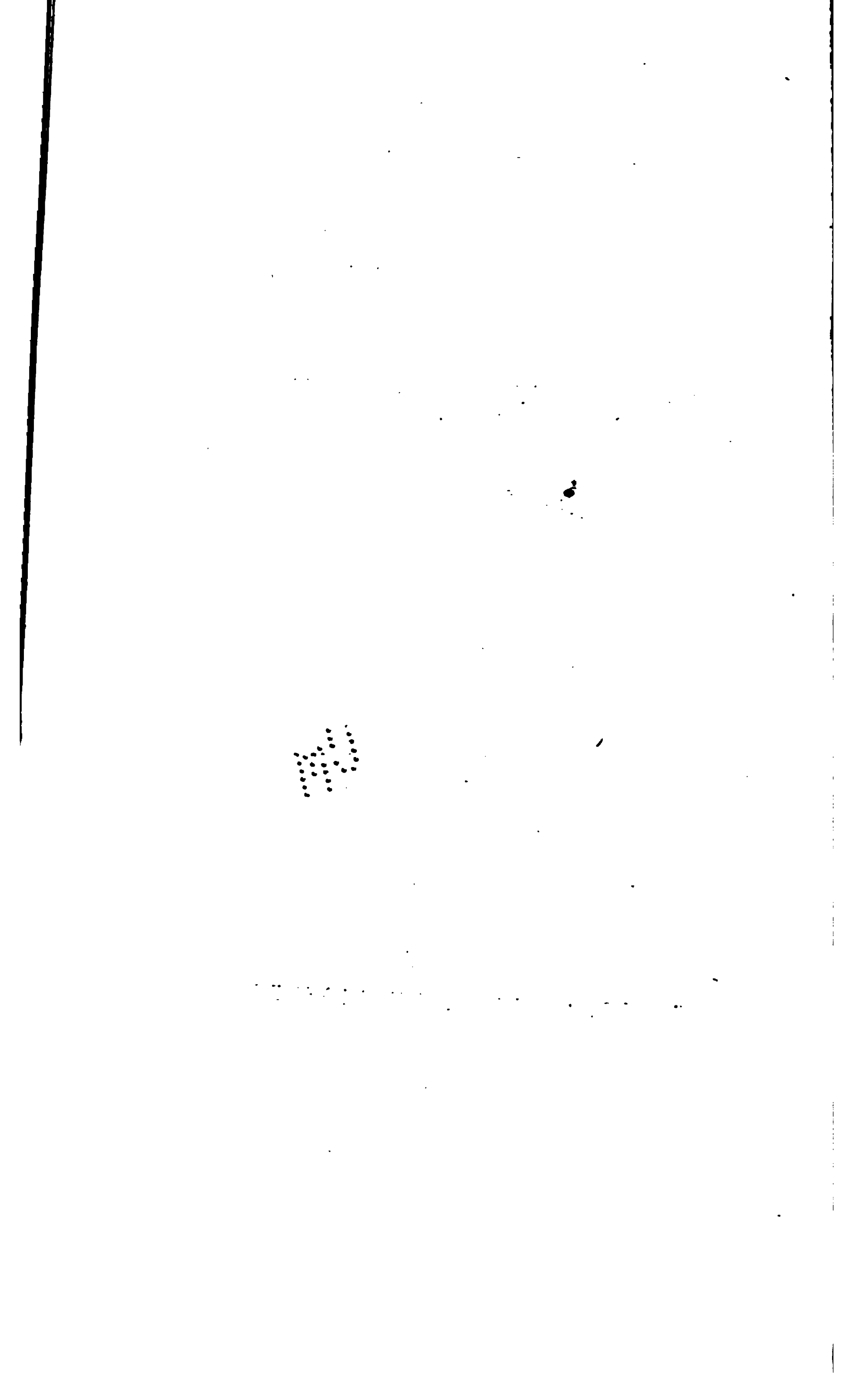
1905

XXIXe VOLUME



BOURGES
TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1906



RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1905

Par M. DE LAUGARDIÈRE, Président

MESSIEURS,

Au lieu de m'excuser, comme dans mon précédent rapport, de la monotonie de mes aperçus et de mes déductions sur la situation de nos finances, je commencerai celui-ci par l'annonce d'une nouvelle vraiment extraordinaire : les recettes de l'exercice dont j'ai à vous rendre compte ont dépassé les dépenses de 181 francs ! Ce n'est pas qu'elles aient été merveilleuses, puisqu'elles ont légèrement baissé sur celles de l'année dernière ; mais nous avons mis à dépenser une louable modération, une exemplaire sagesse. Vous allez en juger par les deux tableaux habituels et les quelques commentaires que vous me permettrez d'y ajouter.

RECETTES

Revenus des fonds placés...........	216	45
Cotisations recouvrées au 31 décembre.	1.492	»
Frais d'envoi recouvrés............	54	90
Vente de volumes.................	97	»
	1.860	35

DÉPENSES

Annuité payée à la ville............	280 50
Impôt et assurance	46 90
Coût du XXVIIIe volume	1.133 80
Frais d'administration	58 40
Entretien des collections	32 60
Achat de quatorze jetons d'argent....	24 50
Frais d'envoi et de recouvrement	102 65
	1.679 35

En 1904, les recettes avaient été de 1867 fr. 70; elles n'ont atteint que 1860 fr. 35 en 1905, soit une baisse de 7 fr. 35 qui s'explique ainsi : les fonds placés ont produit un revenu de 3 fr. 40 moindre; les cotisations (dont 1408 francs s'appliquant à l'année même et 84 francs provenant d'arriéré) ont été inférieures de 33 francs à celles qui avaient été perçues l'année d'avant; les frais recouvrés ont diminué de 4 fr. 95, — ce qui fait ensemble 41 fr. 35; — mais la vente des Mémoires a été bien meilleure, puisqu'elle a produit 34 francs de plus, ce qui réduit en définitive l'écart entre les deux exercices à la toute petite somme que j'ai énoncée : 7 fr. 35.

Quant aux dépenses, elles se sont aussi amoindries, *mais dans une proportion beaucoup plus considérable, près de cinq cents* francs. Les dimi-

nutions portent sur trois articles, et en premier lieu sur le prix de revient du volume, lequel cependant n'en fait pas moins fort bonne figure auprès de ses devanciers, prix qui de 1469 fr. 65 s'est réduit à 1133 fr. 80, soit 335 fr. 85 de moins en 1905 qu'en 1904 ; en second lieu, M. le Trésorier a eu occasion de reprendre pour 24 fr. 50, par application de l'article 26 du règlement intérieur, un petit nombre de jetons d'argent au prix fixé de 1 fr. 75, et l'écart entre cette dépense et celle qu'exigea la précédente frappe à la Monnaie, portée au compte antérieur, est de 187 fr. 25 ; enfin, il n'a rien été payé pour fouilles, ce qui constitue un bénéfice comparatif de 53 fr. 20. Ces trois atténuations de déboursés forment un total de 576 fr. 30 ; mais sur quatre articles il y a des augmentations qui se chiffrent réunies par 82 fr. 80, et cette somme, soustraite de celle que j'indiquais à l'instant même, ramène à 493 fr. 50 le compte vrai de l'amoindrissement de nos dépenses. Les augmentations dont j'ai donné le chiffre global se subdivisent en 17 fr. 35 pour l'impôt et l'assurance ; 20 fr. 40 pour les frais d'administration ; 12 fr. 45 pour les frais d'envoi de volumes et de recouvrement de cotisations, et enfin 32 fr. 60 pour l'entretien des collections qui, par extraordinaire, n'avait rien coûté en 1904.

Une seule de ces sommes, la première, veut une

explication : sur les 17 fr. 35 que nous ont demandés en plus l'impôt et l'assurance réunis, 1 fr. 35 sont afférents à celui-ci et 16 francs à celle-là. Ceci tient à ce que l'effet de la convention qui avait été passée avec une Compagnie dont les statuts ne lui permettaient d'assurer ni le médaillier, ni les livres rares, ayant pris fin au 23 mars 1905, votre Conseil d'administration a décidé que dorénavant nous contracterions avec la Société d'Assurances mutuelles pour le département du Cher, qui nous offrait, pour tout ce que nous possédons, toutes les garanties désirables, moyennant (il est vrai) une élévation sensible de la prime à payer. L'ancienne était de 5 fr. 90 ; la nouvelle sera de 20 fr. 90 ; les frais de police ajoutés à la première annuité ont été de 1 franc.

A part cette décision, le Conseil n'en a pris aucune dont je doive vous entretenir. Sa gestion s'inspire d'une constante préoccupation de notre prospérité ; mais là n'est point l'intérêt de la vie sociale de notre Compagnie. Il est tout dans les séances mensuelles, où de nombreux membres titulaires se rendent assidûment et où, quelquefois, nous avons la satisfaction d'entendre des membres associés libres nous communiquer le résultat de leurs recherches et le fruit de leurs travaux. Il serait à désirer que ces communications fussent plus fréquentes encore ; les ordres

du jour y gagneraient en variété, et nous-mêmes aurions tout avantage à nouer et à entretenir des rapports personnels plus suivis avec des collègues qui nous ouvriraient de nouveaux champs d'étude, qui élargiraient l'horizon de nos investigations.

Ce n'est pas que notre domaine devienne aride et que nous nous renfermions dans un cercle trop étroit. La composition de nos volumes de Mémoires, régulièrement annuels, prouve le contraire d'une façon éclatante. Rien de ce qui peut se rattacher à l'archéologie, à l'art ancien et à l'histoire de la région centrale où se meut notre action ; rien de ce qui concerne les personnalités marquantes, natives du pays ou y ayant vécu, ne nous trouve indifférents ou dédaigneux. Aux travailleurs les sujets de toutes sortes ne font pas défaut ; puissent aux sujets ne point manquer les travailleurs ! Montrons-nous toujours dignes de la situation acquise par notre Société, en nous obstinant à conquérir, d'année en année, de nouveaux titres à l'estime du monde savant.

Et tous, je ne cesse de le répéter, tous efforçons-nous d'assurer la prospérité matérielle et l'influence morale de notre bien chère Société des Antiquaires du Centre, en lui recrutant de nouveaux adhérents. Un mouvement s'indique dans ce sens ; il faut qu'il s'accentue et que nos pertes soient amplement réparées par de plus nombreuses admissions.

En 1905, deux Associés libres nous ont été enlevés : l'un brusquement et dans toute la force de l'âge, M. Lalande ; l'autre, M. le chanoine Sallé, respectable vieillard, après une longue maladie. C'était un de ces membres studieux du clergé qui, même sans collaboration effective, apportent par leur seule présence un précieux concours aux Compagnies qui les admettent dans leurs rangs. Quant à M. Lalande, dont la fin prématurée nous a inspiré d'unanimes regrets, ami de plusieurs d'entre nous, collègue de relations très agréables, c'était un amateur de choses anciennes, et déjà, dans le rapport de 1889-1890[1], avant même qu'il fût devenu notre associé, il était signalé comme nous ayant fait communiquer un objet antique digne d'attention. Il aspirait à devenir plus tard, quand il aurait cédé son office d'avoué près la Cour d'appel, membre titulaire de notre Société, qu'il se réservait de faire profiter alors des diverses curiosités par lui recueillies.

C'est vers la même époque de 1889, exactement le 4 décembre, que les Antiquaires du Centre ont pris possession du local qui leur avait été attribué dans le partage fraternel de l'Hôtel Lallemant entre les différentes Sociétés savantes de la ville, et qu'ils y ont tenu, pour la première fois, séance.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIIe vol., p. XV.

Après seize ans d'existence favorisée dans la belle et vaste salle, si bien faite pour abriter et inspirer des archéologues et des historiens, nous avons été informés par une lettre de M. le Maire de Bourges, en date du 18 novembre 1905, que le bail dont nous jouissions, expirant le 31 décembre, ne pourrait être renouvelé que pour la durée d'une année, avec faculté toutefois de tacite reconduction. Dans les projets de grands travaux qu'a formés la Municipalité, « se trouve la restauration « de l'Hôtel Lallemant, pour une somme très « importante, avec une participation de l'Etat « pour moitié dans le montant de la dépense ».

Nous ne pouvons qu'applaudir à la réalisation d'un vœu que nous et nos confrères des autres Sociétés, groupés dans un même but, nous n'avons point cessé de former dès le jour où il a été question de la destination à donner à la demeure, devenue vide, des fastueux financiers de la Renaissance ; vœu que tous nous avons eu occasion de rappeler à plus d'une reprise, et sur lequel, dès l'année 1895, mon regretté prédécesseur insistait avec toute son autorité dans son rapport annuel[1]. Toutefois, de la nécessité de chercher un autre abri momentané, — car nous devons espérer que l'Hôtel Lallemant restauré redeviendra l'*Hôtel des*

1. *Ibid.*, XXIe vol., pp. III-V.

Sociétés savantes; — de l'obligation de transporter nous ne savons où, et à grands frais, notre innombrable bibliothèque, nos riches et lourdes collections épigraphiques, il va résulter, il résulte déjà pour nous de graves préoccupations. Le problème de notre nouvelle installation ailleurs, peut-être dès 1907, est complexe et sera difficile à résoudre, même si vous voulez bien tous aider le Conseil d'Administration dans la recherche de la solution à bref délai désirable.

Mais que surtout, Messieurs, malgré quelque incident qui surgisse, il ne se produise point la moindre perturbation dans le cours de notre existence scientifique et de notre traditionnelle activité !

4 avril 1906.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT L'ANNÉE 1905

PAR LE SECRÉTAIRE

Messieurs,

C'est toujours avec un sentiment de satisfaction que votre secrétaire se voit appelé par le règlement à rendre compte des travaux de la Société pendant l'année écoulée. Il n'a jamais eu, en effet, et n'a cette fois encore, que des félicitations à vous offrir pour les preuves d'activité que ne cesse de donner notre Compagnie et dont la publication du nouveau volume qui paraîtra en même temps que le présent rapport est la plus éloquente expression.

Les mémoires qui constituent ce volume se rapportent à des sujets très variés et comportent l'étude d'époques fort diverses, depuis celles dites préhistoriques jusqu'aux temps qui avoisinent le seuil de notre histoire contemporaine. L'archéolo-

gie, la numismatique, les beaux-arts y sont représentés à côté de travaux se rapportant à nos annales provinciales. Il y a, semble-t-il, dans cette variété un gage de succès auprès du lecteur. Il y a un bon accueil assuré auprès des travailleurs et de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale. C'est, en effet, d'études locales, qu'il s'agit dans nos publications et nous avons le droit de nous applaudir de la constance du labeur des Antiquaires du Centre sur ce terrain, qui est le vrai champ à exploiter pour les sociétés savantes de province. A celles-ci appartient l'analyse, à d'autres la synthèse !

Le premier mémoire que nous imprimons dans ce vingt-neuvième volume est consacré par MM. l'abbé Breuil et Jean Clément à une découverte de débris solutréens qui avait été signalée par notre collègue M. l'abbé Delaunay à son savant confrère. Celui-ci, reconnaissant aussitôt la valeur des constatations déjà faites, les a complétées avec l'assistance de son collaborateur et en a tiré, comme on le verra, par de nouvelles recherches et de nouvelles découvertes, les très intéressantes conclusions qu'on pouvait attendre de sa haute compétence en ces matières délicates. La Compagnie a été particulièrement heureuse d'apprendre que la générosité des fouilleurs et du propriétaire a doté le Musée de la Ville de Bourges, où on peut

les pleinement apprécier, d'une série très riche et très instructive d'échantillons de tous les types découverts.

Le travail suivant, dû à M. Émile Chénon, est divisé en plusieurs chapitres formant comme la revue des découvertes faites sur le Bas-Berry par l'auteur, depuis sa précédente publication. Un de ces chapitres, donnant une sorte de catalogue raisonné des *haches et hachettes en pierre polie* provenant des environs de Châteaumeillant, montrerait, s'il en était besoin, que rien dans cette contrée n'échappe à la précision d'examen de notre savant collègue. Une attention particulière doit être donnée à une autre partie de ce que l'auteur désigne sous le titre général de *notes archéologiques et historiques*. Celle-ci contient sur les *Origines de La Châtre en Berry* une étude dans laquelle M. E. Chénon, en relevant ce qui en a été écrit jusqu'ici de très incomplet ou d'absolument inexact, les fixe d'après ses propres recherches d'une façon qu'on peut qualifier de définitive. Le dernier chapitre de ce travail vous était connu, Messieurs, puisque vous en aviez entendu la lecture avec grand plaisir il y a plus d'un an. La place avait manqué, comme cela a été dit l'an dernier, pour le faire paraître dans votre précédent volume.

M. François Roger, signataire du mémoire sui-

vant, a souvent fourni, depuis son entrée parmi nous, de précieux renseignements numismatiques sur les trouvailles faites dans notre région. Il étudie cette fois dans un travail particulier un double trésor, découvert à Huriel, qui offre l'intérêt spécial pour nous de comprendre une grande quantité de pièces dont la presque totalité appartient au monnayage carolingien de Bourges. Il a été plus d'une fois question dans nos volumes de monnaies de Charles le Chauve ou de Charles le Gros, mais, cette fois, M. F. Roger peut fournir des détails plus complets et décrire des variétés qui n'avaient pas encore été signalées. Le mémoire de notre jeune collègue est accompagné d'une planche qui le complète utilement en reproduisant par le meilleur procédé photographique les plus intéressantes des pièces étudiées. Cette reproduction faite sous la direction de notre érudit Bibliothécaire, M. Roger père, qui est, comme on sait, le président particulièrement compétent de la Société photographique du Centre, ne pouvait être, dans ces conditions, qu'excellente, comme elle l'est en effet.

Depuis quelques années, la question était soulevée, sans être résolue, de savoir la raison de la qualification de Comte de la Basse-Marche, donnée dans certains titres de 1390 à 1396 à Jean de France, duc de Berry. Notre collègue associé libre,

M. Mortier, étudiait le problème et plusieurs fois avait apporté à nos séances le résultat de ses recherches sur ce point. Il est parvenu à formuler des conclusions qui semblent élucider complètement une question fort attachante pour nous comme tout ce qui se rapporte à un personnage dont le rôle fut si marquant dans notre pays. L'important mémoire de M. Mortier, imprimé ici sous le titre : *Le Duc Jean en Basse-Marche*, est accompagné d'une carte qui permettra de suivre dans le Centre l'action de ce prince à chaque instant constatée dans nos études de la fin du XIVe siècle.

M. Mater, continuant à mettre en lumière les plus remarquables objets du Musée de Bourges, étudie cette fois, avec l'érudition dont il est coutumier, un tableau de *l'Annonciation* dont la haute valeur a été longtemps obscurcie par les renseignements fantaisistes imprimés à son sujet. Notre Vice-Président a suivi pour ainsi dire pas à pas ce qu'il prouve être une précieuse copie d'une fresque florentine célèbre mais rarement exposée aux regards, depuis le don qui en fut fait à la Sainte-Chapelle de Bourges par un personnage que notre collègue fait connaître jusqu'à son entrée dans les collections de la ville.

Nous sommes depuis plus d'un an en possession d'un mémoire de M. Deshoulières sur la vie

publique du *Maréchal Claude de La Châtre*, vaste sujet auquel s'appliqua longtemps notre collègue. Ce travail, en dehors des renseignements inédits ou peu connus qu'il renferme, offre l'intérêt de condenser en un récit suivi beaucoup de détails disséminés actuellement de tous côtés et qu'il est important de trouver réunis, puisqu'ils mettent à même de juger mieux la valeur du Gouverneur du Berry. On verra que le caractère de ce personnage a été trop souvent travesti par les passions du temps troublé où il vécut et qu'il n'est pas juste de voir en lui l'homme absolu, brutal et impitoyable qu'ont dépeint ses adversaires. Vous avez eu le regret, Messieurs, de ne pouvoir, faute de place disponible, attribuer au mémoire de M. Deshoulières un nombre de feuilles d'impression suffisant pour le publier dans un seul de vos recueils. La première moitié paraît seule aujourd'hui ; la seconde et dernière sera imprimée dans votre trentième volume.

M. Gauchery, en étudiant deux mausolées placés avant la Révolution dans la Cathédrale de Bourges, avait exposé, il y a deux ans, comment il croyait pouvoir regarder la statue du maréchal de La Grange-Montigny comme une œuvre du sculpteur Michel Bourdin. Il a pu depuis, par la découverte de marchés passés entre Gabrielle de Crevant, veuve du maréchal, et l'artiste chargé

par elle de faire la statue et le monument funéraire de son mari, établir l'exactitude de cette attribution. Les marchés et le procès-verbal de réception du travail de Michel Bourdin, publiés par notre excellent collègue, font l'objet du mémoire qui termine notre volume.

Après avoir présenté les ouvrages imprimés cette année, dont la plupart sont le fruit de vos travaux de 1905, votre secrétaire doit donner l'indication sommaire des communications purement verbales faites à vos réunions et dont plusieurs, nous l'espérons, nous reviendront sous forme de mémoires écrits prêts pour l'impression. Il y a lieu aussi de noter ici certains objets de toutes époques qui ont été apportés en séance.

Comme contribution à l'inventaire des objets préhistoriques trouvés dans le Centre, il est utile de faire ici mention de quelques présentations faites par nos collègues d'instruments de ces époques :

M. de Goy a montré une pointe de flèche en silex blond, en forme de feuille de laurier, trouvée par lui à Etrechy, commune d'Osmery (Cher), non loin de l'endroit où il avait précédemment recueilli une flèche à pédoncule.

M. l'Abbé Duroisel a communiqué deux haches

en pierre, l'une taillée, en silex, longue de 16 centimètres et large de 0 m. 042 à 0 m. 03 de la pointe et de 0 m. 077 à 0 m. 06 de l'autre extrémité. Elle avait été trouvée à Poulaines (Indre), sans précision de lieu ; l'autre, en pierre polie, trouvée à Sancoins, a de longueur 0 m. 125 et de largeur, au sommet demi-circulaire, 0 m. 057.

M. Mater a fait part de la trouvaille aux Gasconnières, commune de Bannay (Cher), d'une belle hache en silex poli, de 0 m. 147 de longueur sur 0 m. 058 de largeur au tranchant. Elle a été donnée au Musée par M. Godon, instituteur à Lazenay-les-Bourges.

Enfin M. Ponroy a présenté deux très petites haches polies, l'une en fibrolite, l'autre en serpentine, trouvées par lui à Limeux (Cher).

Nous avons reçu de la part de M. Dubois de La Sablonière communication d'un grand rognon de silex de forme à peu près hémisphérique, brut d'un côté et parfaitement poli sur l'autre face légèrement concave. Ce silex, de 0 m. 40 de diamètre, a été certainement employé pour un travail humain antique. La forme de cet instrument, s'il était en grès, indiquerait un *polissoir*. Ce peut être un fragment de meule à broyer. Il a été fortuitement retiré de terrassements aux Valins, commune de Venesmes (Cher).

Les communications sur l'époque romaine ont

été assez rares en 1905. Beaucoup de constatations relatives à cette époque si abondamment représentée chez nous sont certainement faites sans que nous en ayons connaissance. Cependant M. Petitjean, architecte de la ville de Bourges, a signalé, avec plan à l'appui, quelques murs romains découverts à 2 m. 50 de profondeur, entre les rues Gambon et Littré, dans l'enclos du Collège de jeunes filles. Il a été rappelé à cette occasion que des substructions romaines ont été très fréquemment rencontrées dans ce quartier de Bourges.

Notre collègue associé libre, M. Gustave Mallard, a tenu soigneusement la Société au courant de ses importantes fouilles du théâtre romain de Drevant. Ses recherches sont actuellement achevées et le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques est sur le point d'en publier un compte rendu lu au congrès des Sociétés savantes de 1906 et que la Société pourra reproduire aux termes de l'article 37 de son règlement.

M. le Président de Laugardière a fait part à la Compagnie d'un envoi à lui adressé par Mme Imbault qui réside actuellement à Orléans et qui habita Bourges, lorsque son père, M. Hardouin, était conseiller à la Cour d'appel. Il s'agit de la photographie prise par M. Imbault dans l'église ruinée de Vouhet, commune de Dunet (Indre),

de la pierre tombale de Jean d'Aubusson et de sa mère Catherine de Rochechouart. Cette tombe porte les deux écussons gravés d'Aubusson-la-Feuillade et de Rochechouart-Mortemart, entourés d'un cartouche en façon de cuir, suspendu à des rubans ondulés sortant d'une gueule de lion. Autour de la pierre est une inscription dont la lecture a été donnée avec quelques inexactitudes dans les trois éditions des Esquisses pittoresques du département de l'Indre de M. de La Tremblais. Il est donc à propos de la transcrire ici, d'autant plus que sa présence dans un édifice en ruines l'expose à une perte probable. La voici :

CY GISENT DAME CAT. DE ROCHECHOUART LAQUELLE DECEDDA L'AN MDVI ET MESSIRE JEAN DAUBUSSON CHLR SON FILS SEIG^R^ DE LA FEULHADE DE VOHET ET DU SOULIER Q^t^ DÉCEDDA LE 17 DE JUN 1551.

Nous devons aussi à M. de Laugardière des renseignements bibliographiques très intéressants qu'il nous a donnés à propos d'un passage du mémoire de M. Deshoulières sur le maréchal de La Châtre, dans lequel il est question de la tentative de prise de la Grosse Tour de Bourges, en 1659, par les protestants. Cet événement sur les péripéties duquel il n'y a pas à s'arrêter ici, puisqu'il en est parlé dans le travail de M. Deshoulières *imprimé ci-après*, a été l'objet d'un récit contem-

porain paru dans une plaquette intitulée *Discours de l'Entreprinse et conspiration, faicte par ceux de la nouvelle opinion portant les armes contre le Roy, sur la ville de Bourges: et du succès de ladicte entreprinse*, — à Paris, chez Nicolas Chesneau, MDLXX, — que M. de Laugardière a reéditée avec commentaires dans l'Almanach du département du Cher de 1860. Notre érudit Président avait tiré de sa riche bibliothèque, pour nous le montrer, un bel exemplaire de ce rare opuscule et il nous a présenté en même temps une curieuse gravure ancienne, d'après Tortorel et Perissin, représentant l'*Entreprinse de Bourges découverte en 1569* qui donne l'aspect de la Grosse Tour avec les murs de la ville et les monuments qui l'avoisinaient.

Dans une autre de nos réunions, M. de Laugardière, à propos d'une publication récente de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, nous a fait voir encore un rarissime volume qui lui appartient et porte le titre de : *Recueil de la jurisdiction consulaire créée et establie par le roy Charles IX dans les meilleures villes de son Royaume*, etc, — Paris, 1662, in 4°. On y voit trois fois répétée une planche gravée sur laquelle est l'écusson de la juridiction consulaire : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, 2, 1, et une main au naturel sortant d'une nuée d'argent mouvant du chef et*

tenant une balance d'or. Supports : *deux femmes tenant des balances.* — Au-dessus de l'écu : *trois moutons clarinés, posés 2 et 1.* Dans le haut de la page sont les écussons du prévôt Charles Jaquier et des deux consuls (de 1655) François Deschamps et Pierre Ragueau. L'écusson du prévôt est surmonté de sa devise, sur une banderolle : *En bienfaisant jacquier.*

M. Mater a excité chez nous un vif intérêt en communiquant une partie de l'inventaire inédit des meubles, bijoux, etc. du château de Montrond, dressé en 1632 par Dugué, notaire royal à Bourges. Ce document renferme des descriptions de pièces d'orfèvrerie, de bijoux, de costumes, de peintures, de meubles, des plus curieuses. Sa publication est assurée d'un grand succès. Notre collègue a bien voulu promettre de la réserver à l'un de nos prochains volumes.

2 juillet 1906. DES MÉLOIZES.

UN ABRI SOLUTRÉEN

SUR LES BORDS DE L'ANGLIN

à Monthaud, commune de Chalais (Indre).

PAR

l'Abbé BREUIL et Jean CLÉMENT.

I

HISTORIQUE

La Vienne, la Creuse, la Gartempe et l'Anglin, en traversant les régions de calcaire jurassique qui jalonnent le bord oriental du « *détroit* » poitevin, y ont tracé des vallées étroites, escarpées, et souvent dominées par des rochers abrupts; parfois, de petites cavités y ont été ménagées par le jeu des eaux d'infiltration, qu'à diverses époques, les indigènes ou les nomades ont occupées, en y laissant quelques vestiges de leur passage.

Les « Roches » de Fontgombault, sises sur la commune de Pouligny, la grotte de Saint-Marcel, près d'Argenton, forment, le long de la Creuse, deux campements avancés des tribus de l'âge du Renne [1]; sur la

1. Raoul DE ROCHEBRUNE, *Les troglodytes de la Gartempe.* Fontenay-le-Comte, 1881. — Abbé BREUIL, *La Grotte des Cottés (Vienne). Revue de l'Ecole d'Anthropologie,* 1906. — Abbé BREUIL, *Station de l'âge du Renne à Saint-Marcel (Indre)* in *Anthropologie,* 1902, t. XIII. — SEPTIER, *Notice sur la Station*

Gartempe, le beau gisement des Cottés est depuis longtemps exploré, et j'ai recueilli, dans la ville même de Montmorillon, de menus débris de silex magdaléniens qui ne surprennent pas à quelques kilomètres de la grotte des Fadets, à Lussac-le-Château.

Dans les escarpements situés sous le village de Monthaud, commune de Chalais, et sur la propriété de M. Pichot, un agent voyer de Bélâbre, M. Guérin, avait avisé, en juillet 1904, une fort petite grotte, placée au voisinage d'une belle source ; avec le concours de M. Jean Clément et de M. l'abbé Delaunay, il y creusa une tranchée ; dans un sol profondément remanié et qui avait chassé sur une pente rapide, divers débris hétérogènes furent recueillis : une grande portion de lame de poignard néolithique très bien retouchée, en silex gris, d'assez nombreux tessons de poterie grossière de la même époque, avec quelques débris humains fort détériorés, restes probables d'une petite cavité funéraire ; avec ces restes, quelques menus éclats de silex à aspect magdaléniens, et divers os cassés, parmi lesquels des os et dents de renne. Là se seraient arrêtées les investigations, sans une heureuse inspiration de M. l'abbé Delaunay, qui, en dépit du scepticisme de ses compagnons, alla donner des coups de pioche sous la voûte d'un petit abri placé quelques mètres en amont. A peine avait-il creusé que, déjà, les os cassés et les silex taillés apparaissaient nombreux. On poursuivit ce sondage, qui permit de recueillir plusieurs débris solutréens et des instruments en bois de renne.

paléolithique des Roches, à Pouligny-Saint-Pierre (Indre), in *L'Homme préhistorique*. Septembre 1905.

M. Delaunay prévint gracieusement M. l'abbé Breuil, et l'invita à venir fouiller le gisement qu'il venait de découvrir; grâce à l'entremise de M. J. Clément, les autorisations nécessaires furent données après bien des difficultés soulevées par des préoccupations et des influences étrangères à la science : on envoya même des ouvriers bouleverser le gisement, la veille du jour que, conformément à nos engagements, nous avions désigné d'avance au propriétaire comme celui où les fouilles recommenceraient. L'auteur de cet acte de vandalisme n'ayant pas dirigé effectivement « ce travail », les ouvriers, peu fixés sur ce qu'il leur fallait recueillir, et où il le leur fallait chercher, ne firent guère d'autre mal que de vider la tranchée creusée par le premier sondage; à peine commencèrent-ils à entamer un terrain vierge; toutefois, c'est dans leurs déblais que nous avons recueilli séparément les deux moitiés, fraîchement brisées, d'une belle pendeloque en ivoire. Pour une fois, la loi du moindre effort a servi l'archéologie.

Les fouilles, faites avec des fonds provenant d'une subvention accordée à M. B. par l'Association Française, ont été terminées en six jours de travail, répartis sur deux périodes d'exploration[1]; grâce à la généreuse hospitalité largement accordée à M. Breuil par les parents de son jeune collaborateur, qui mirent à sa disposition leurs ouvriers et leurs chevaux, grâce aussi au concours dévoué de M. Saintié et de M. le Dr Guillonnet, cette fouille put être menée rapidement à son terme, et ce n'est que justice que M. B. leur en témoigne une bien vive reconnaissance.

1. Octobre et décembre 1904.

Après avoir terminé l'étude de tous les objets récoltés, ils furent répartis en plusieurs lots; l'un d'eux, contenant les meilleurs échantillons de tous les types et une série systématique de chaque forme, avec une collection des échantillons minéraux et de la faune, a été déposé par les fouilleurs au Musée de la ville de Bourges, en leurs noms et en celui du propriétaire. Le reste a été laissé à la disposition des personnes qui avaient contribué à la découverte.

II

DISPOSITION DES LIEUX, STRATIGRAPHIE

L'Anglin, entre Prissac et Bélâbre, coule dans une vallée dont les versants présentent rarement des falaises abruptes : presque partout elles ont eu le temps de se façonner en talus; toutefois, sous le village de Monthaud, commune de Chalais, sur la rive droite de l'Anglin et au voisinage immédiat de la convexité d'un de ses méandres, les strates du calcaire bajocien se sont faiblement cintrées en un pli anticlinal, très visible dans la coupe naturelle de l'à-pic; sous ce cintre, des couches plus marneuses, ou des parties fissurées se sont laissées attaquer et désagréger, et un abri, orienté au sud, s'y est formé petit à petit; il mesure une profondeur maximum de 7 mètres vers le centre, sur 13 mètres de largeur et 3 m. 40 de hauteur. (Fig. 1.) L'orientation au sud, le voisinage d'une source, d'une petite grotte, de la rivière, tout prédestinait ce modeste abri à une occupation humaine : celle-ci s'est en effet produite à différentes époques.

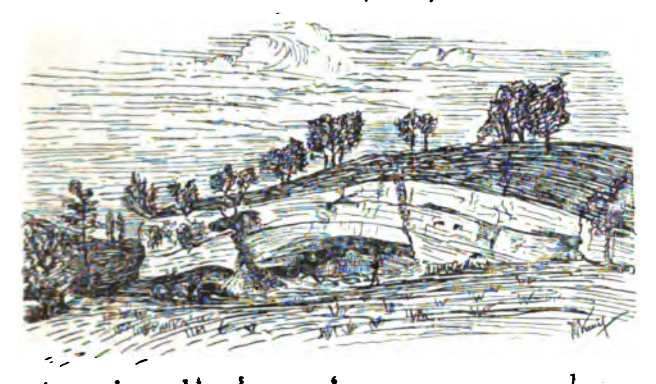


Fig. 1. — Vue de l'abri de Monthaud.
1. rivière de l'Anglin ; 2. ravin ; 3. abri surbaissé ; 4. source ; 5. grotte ; 6. abri solutréen ; 7. anfractuosité.

Nous avons d'abord creusé une tranchée perpendiculaire au fond de l'abri, au centre de celui-ci. En avant, au voisinage de la prairie, le sol naturel, argilo-calcaire de couleur jaune, mêlé de fragments rocheux et de rognons de mauvais silex, a été rencontré à 0 m. 90; à 3 m. 50 environ de la muraille, un gros bloc calcaire reposait sur lui; aussitôt après, le sol remontait rapidement et le plancher rocheux n'était plus recouvert que par quelques feuillets de cette formation détritique, et par quelques centimètres de poussières modernes et de débris végétaux. Entre le mur et la grosse roche, aucun reste quaternaire; toute l'assise composée de cendres de bois contenait des débris modernes : tessons de poteries néolithiques, gauloises, romaines, grandes tuiles à rebords de cette dernière époque, percées d'un trou pour servir de poids de filet, pierre à aiguiser, débris de fer.

Entre la même roche et la prairie, la couche précédente était presque nulle, et, à quelques centimètres de profondeur, on trouvait une couche de l'âge du Renne, d'abord noire dans sa partie supérieure (cache 4 de la coupe), et mêlée de menues pierrailles, puis rougeâtre, plus argileuse, empâtée de blocaux, dans sa moitié inférieure (couche 3 de la coupe). Cette assise archéologique se terminait brusquement du côté de la prairie, comme si elle avait comblé une cavité creusée dans le sol, et limitée au-dessous de l'abri.

Une autre tranchée longitudinale nous permit de suivre latéralement les variations de la stratigraphie. (Fig. 2.)

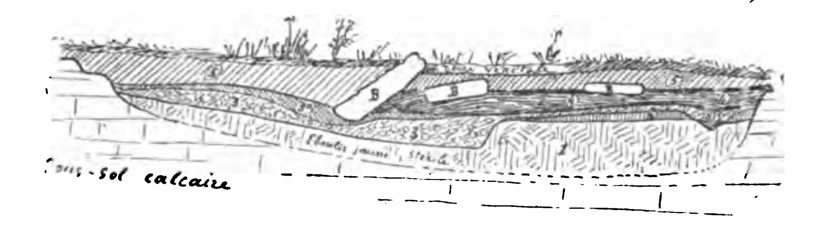


Fig. 2. — Coupe longitudinale du gisement (v. page 7).

Sur la droite, le sol remontait aussi brusquement, comme si une fosse avait été creusée; au-dessus de l'argile calcaire jaune, sol naturel, la couche inférieure, rougeâtre, ne gardait qu'une faible épaisseur, 0 m. 15; mais elle prenait un aspect plus complexe : sa base était faite d'une aire d'argile très rouge, très plastique (couche 2 de la coupe); à 1 m. 50 de l'extrémité droite de l'abri, une cavité y était creusée, atteignant 0 m. 40

au-dessous du sol, comblée en partie de matières calcinées, noires, et recouverte par la couche rouge, dont l'épaisseur se relevait un peu; aussitôt après, le sol rocheux formant un degré, le sol argilo-calcaire, ainsi que la couche argileuse rouge et l'assise archéologique rougeâtre venaient s'y heurter.

Mais la partie supérieure de la couche archéologique, colorée en noir, et qui, dans toute la partie droite de l'abri, recouvrait la première d'une couche de 0 m. 20 d'épaisseur environ, continuait de s'étendre au-delà de ce degré (en prolongement de la droite de la coupe), se réduisant d'abord à 0 m. 10, puis à 0 m. 05 d'épaisseur, puis à une simple veinule; elle s'étendait ainsi un peu sur la plate-forme qui occupe toute la partie profonde de l'abri, et où le sol rocheux apparaît bientôt sur de larges surfaces.

Dans la moitié gauche de l'abri, le sol naturel ne remonte que lentement; vers 5 mètres, il y avait encore 0 m. 40 de remplissage, mais les couches de l'âge du Fer prenaient, au fur et à mesure qu'on s'approche de ce point, une importance de plus en plus grande, tandis que la couche archéologique, représentée seulement par l'assise rougeâtre, diminuait beaucoup d'importance, en se veinant, dans sa partie supérieure, de strates contenant une grande quantité d'ocre et de sanguine (3a de la coupe).

En résumé, la stratigraphie nous a donné, de bas en haut :

1° Sol naturel calcaire;

2° Eboulis jaune argilo-calcaire, compact et stérile (1 de la coupe);

3° Mince couche argileuse rouge, stérile (2 de la coupe, partie droite);

4° Assise archéologique quaternaire se divisant, au point de vue physique, en :

a) Terre rougeâtre à blocaux (3 de la coupe), riche en débris osseux, chargée de sanguine à gauche (3ª), remplissant une sorte de fosse au centre, s'atrophiant à droite. Silex solutréens, pendeloque d'ivoire, os travaillés.

b) Terre noirâtre à petites pierrailles, développée au centre et à droite de l'abri (4 de la coupe), ne s'étendant pas à gauche; mêmes caractères archéologiques que la couche précédente, sauf un fragment possible de pointe à cran et une espèce de harpon (?). Sur elle de nombreux blocs s'étaient abattus du surplomb (B, B, de la coupe);

5° Cendres de l'âge du Fer, et peut-être néolithique en partie (5 de la coupe);

6° Terreau moderne.

III

FAUNE

Nous avons recueilli tous les ossements déterminables. Les déterminations délicates ont été faites par M. Harlé, dont la complaisance et la compétence sont connues de tous. J'ai moi-même étudié les débris moins difficiles à identifier. Enfin j'ai confié les quelques débris d'os d'oiseaux à sir E. T. Newton, de Londres.

Par ordre d'importance, il faut noter :

Le Renne. — 6 individus au moins d'après les dents récoltées, représentés par une portion de mâchoire inférieure, 12 prémolaires et 2 molaires supérieures, 28 molaires inférieures, 6 bases de bois tombés, 3 adhérentes au crâne, 10 parties inférieures de canon, 7 astragales, 1 calcaneum, 22 phalanges, dont 6 des pattes antérieures. Quelques autres menus débris d'os longs, de côtes, de vertèbres.

Le Cheval. — 3 individus au moins : 20 incisives, 34 molaires supérieures, 32 molaires inférieures, une extrémité inférieure de canon et deux autres portions, 4 os du tarse et carpe, 3 stylets, un calcaneum, 3 phalanges.

Le Bœuf.— 2 individus au moins : une incisive percée pour servir de pendeloque, une molaire inférieure de lait, un fragment d'une autre molaire inférieure.

Les autres espèces ne sont représentées que par quelques os.

Chamois. — Deux bases de cornes. Ces seuls fragments donnent à penser qu'il s'agit de trophées de chasse rapportés avec ou sans la peau, mais que l'animal n'a pas été mangé là.

Loup. — Mâchoire inférieure ; extrémité de 5e métatarsien et première phalange (Harlé).

Renard commun. — Un calcaneum (Harlé).

Canis lagopus (renard polaire). — Une grande portion de mandibule et un 5e métacarpien (Harlé).

Je ferai encore observer que les débris de ces trois animaux sont de ceux qui restent facilement attachés à une peau préparée, et n'indiquent pas nécessairement qu'on les ait mangés ici.

Il faut encore signaler divers ossements de rongeurs; les uns, *arvicolides* sans intérêt, les autres, appartenant à un gros spermophile[1] (mandibule, plusieurs humerus, radius, femurs, tibias, deux bassins), qui indiquent que le climat des steppes s'est étendu en Berry à un moment de la fin du quaternaire. Ces rongeurs, ayant pu pénétrer en terrier dans le sol, peuvent être considérés comme peut-être un peu plus récents que le gisement lui-même.

Enfin sir Newton a bien voulu m'adresser la note suivante concernant les oiseaux, dont nous le remercions très vivement.

« Beaucoup de ces débris sont trop fragmentaires pour être déterminés, mais plusieurs peuvent être reconnus avec plus ou moins de certitude ; ils ne présentent, d'ailleurs, aucun intérêt spécial ; ce sont les suivants :

Oie. — Plusieurs os d'une petite oie, probablement l'oie à front blanc : *Anser albifrons.*

Canard. — Deux os correspondant aux mêmes chez

1. M. Harlé me le désigne ainsi : « *Spermophilus rufescens* ou espèce voisine; c'est-à-dire grande espèce du quaternaire d'Europe et des steppes russes actuelles, de taille bien supérieure au *Spermophilus citillus,* qui vit encore en Allemagne ».
La machoire de Renard bleu et les principaux débris de Spermophile ont été déposés dans l'importante collection d'ossements quaternaires de M. Harlé.

le canard sauvage, *Anas boschas,* mais qu'on ne peut identifier quant à l'espèce.

Oiseau de proie. — Une phalange unguénale appartenant évidemment à un grand oiseau de proie de la dimension du *Grand-Duc,* ou même plus grand ; le genre en reste incertain.

Poulet. — Un tibia appartient au poulet domestique, et est probablement d'introduction très moderne. »

IV

MOBILIER EN PIERRE

Un certain nombre de fragments de diverses roches, recueillis par les Troglodytes dans le voisinage, ont été découverts sous l'abri de Monthaud : galets de schiste et de quartz, utilisés de diverses manières ou équarris ; plusieurs portions de grès noirâtre de Brenne, très friable, dont un est façonné en une petite meule à peu près cubique ; toute une collection de roches ferrugineuses ou manganésifères, généralement trop dures pour avoir pu être utilisées à faire de la couleur, à l'exception de divers échantillons d'ocre rouge, dont un grand morceau très fortement raclé sur toute la surface, et un autre, d'ocre jaune. Les chasseurs de rennes ont aussi rapporté une portion de grande géode quartzeuse; avec un fragment plus réduit d'une belle géode calcédonieuse aux teintes ambrées et opalines, ils ont façonné une sorte de gros chaton arrondi dont le pourtour est régularisé par des écrasements et

de discrétes retouches (fig. 3, n° 2). Sans doute cet objet, serti dans quelque pièce de bois ou de cuir, et fixé avec de la résine, devait être d'un assez bon effet.

Il y a aussi deux portions de jaspe d'un rouge ver-

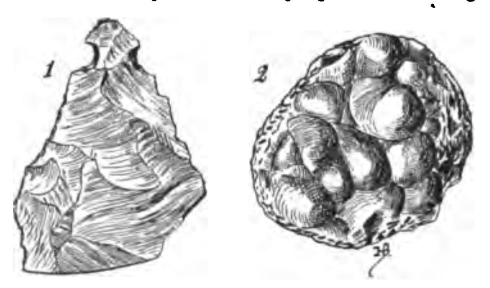


Fig. 3. — Pierres ornementales, jaspe rouge et calcédoine aux deux tiers de grandeur réelle.

millon éclatant, qui devaient être utilisées comme « pierreries » et suspendues en manière de pendeloques ; l'une d'elles, rétrécie accidentellement en son milieu, pouvait y recevoir un lien, et deux petites encoches symétriques, ménagées dans l'autre (fig. 3. n° 1), dénotent le mode de suspension qui y était appliqué.

Tous les autres objets de pierre sont en silex. Au point de vue de la matière, on peut constater principalement l'usage d'un beau silex jaune roux, allant de la couleur cire à la couleur acajou, ou passant parfois au jaspe ; ensuite viennent, mais en quantité très limitée, le jaspe jaune roux, à structure assez souvent oolithique, l'agate translucide à inclusions arborescentes souvent très remarquables, un silex très noir, et de menus fragments calcédonieux.

La plupart de ces roches se trouvent dans la région,

soit en place, soit en connexion avec des terrains sidérolithiques, ou même dans les régions crétacées qui ne sont pas encore bien loin vers le nord.

L'examen des formes d'instruments a porté sur environ 1000 objets récoltés[1].

Pointes solutréennes. – Nous avons recueilli 79 *feuilles de laurier*, la plupart fragmentées, et qui se décomposent, au point de vue de la matière, en 4 fragments

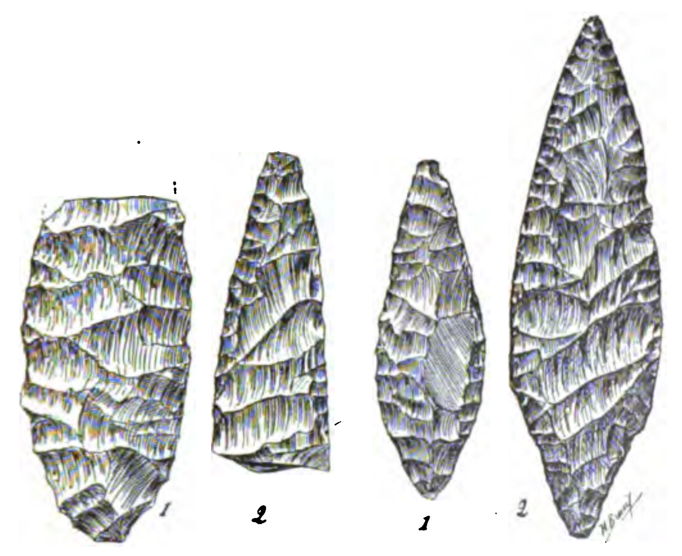


Fig. 4 (grandeur réelle). Fig. 5 (grandeur réelle).

de silex translucide (fig. 4, n° 2) : une entière (fig. 5, n° 2) et 4 fragments en agate arborisée ; 2 fragments et une ébauche peu avancée en silex noir ; une presque

1. Nous n'avons compté que par approximation les débris de qualité inférieure.

entière en silex calcédonieux (fig. 4, n° 1); 16 en jaspe jaune roux, dont une grande entière (fig. 6, n° 2), une

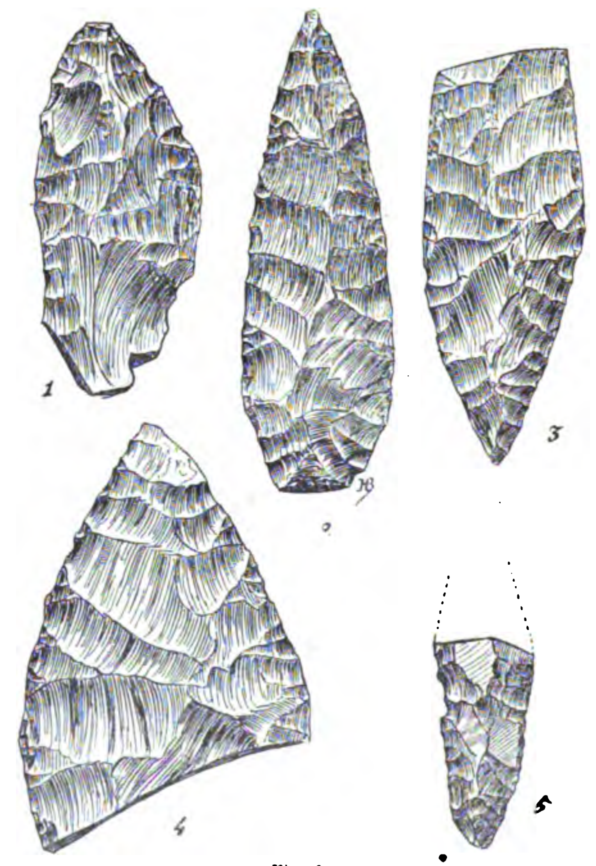


Fig. 6.
Objets aux deux tiers de grandeur réelle, sauf 5, qui n'est pas réduit.

petite (fig. 5, n° 1) et une autre asymétrique (fig. 6, n° 1) complète; enfin 30 fragments en silex blond plus

ou moins foncé, dont un quartier d'une très grande pièce fort bien travaillée, et d'autres très beaux débris (fig. 6, nos 3 et 4).

Parmi les pièces précédentes, outre les variations déjà indiquées ou que les dessins font ressortir, il faut remarquer une autre pièce asymétrique et une base de pointe en silex translucide dont le pédoncule est plus marqué que dans l'objet figuré (fig. 5, n° 2), pièce admirable dont les couleurs diaphanes rouge et blond pâle, sillonnées par des ramifications arborescentes noires, rappellent absolument de l'écaille.

Malgré le grand nombre des fragments, que nous avons *tous* recueillis, et dont nous possédions la totalité, il nous a été impossible d'en raccorder un seul ; tous ces débris proviennent donc de différentes pièces ; ils appartiennent plus souvent à la moitié basilaire qu'à la pointe. Le très petit nombre des ébauches est aussi remarquable. Un certain nombre de débris sont intéressants parce qu'ils montrent comment on procédait pour retailler une pointe cassée : on enlevait une partie des arêtes vives, de manière à produire, sur la longueur enlevée, un méplat analogue à celui obtenu dans l'exécution d'un burin, ensuite on retaillait ce bord par des pressions opérées sur ce méplat. J'ai observé le même processus dans tous les mobiliers solutréens.

Les feuilles de laurier provenaient de toute l'épaisseur du gisement ; j'en ai trouvé moi-même en place à tous les niveaux ; je puis cependant indiquer que les objets fig. 5, n° 2 ; fig. 4, n° 1 ; fig. 6, n° 2, proviennent de l'assise supérieure noirâtre, tandis que ceux figurés

fig. 5, nº 1 ; fig. 4, nº 2 ; fig. 6, nºs 1, 2, 4 viennent de l'assise inférieure rougeâtre.

Pointes à cran et à soie. — Il est plus important de remarquer que le fragment (fig. 6, nº 5) qui n'est retaillé que sur une face, et peut être une base de pointe à cran peu marqué, provient de la couche supérieure noirâtre, ainsi qu'une pointe à soie, dont la retouche n'a rien de solutréen (fig. 7, nº 1).

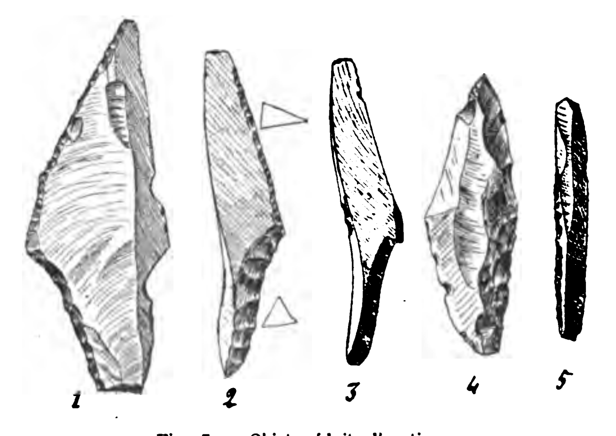


Fig. 7. — Objets réduits d'un tiers.

Lamelles retouchées. — La même observation s'applique à une bonne partie des petits instruments en silex que nous distinguerons en lamelles à queue, obtenue par retouche ou par ablation brutale d'une partie de l'arête dorsale plus élevée que l'objet n'est large (fig. 7, nºs 2, 3), en lamelles à bords parallèles et un tranchant abattu (fig. 7, nº 5), et en lames de canif à bords plus ou moins arqués et un tranchant abattu (fig. 7, nº 4). Ces

trois séries sont ici représentées par 4 objets de la dernière catégorie (2 à bord retouché rectiligne, 2 à bord retouché convexe, l'autre bord suivant généralement une destinée inverse), 12 de la précédente, et seulement 2 de la première, tous deux de la couche supérieure.

Lames sans retouches. — Comme dans tous les gisements du même âge, c'est la grande masse des objets recueillis. J'en ai compté, mises de côté celles de qualité inférieure, évaluées à environ 300, *109* de dimension grande et moyenne (82 en silex blond, 11 en silex noir, 6 en jaspe jaune, 3 en jaspe irisé, 7 en agate arborisée, 1 en calcédoine, 2 en roche ferrugineuse, auxquelles il faut ajouter 76 lamelles sans retouche, dont 3 en jaspe jaune, 2 en silex noir, le reste en silex blond. A cette série, composée uniquement de lames à dos rectiligne, il faut ajouter les lames dont le dos présente les traces de la préparation du nucleus, et est ainsi retouché ; il y en a 62, grandes et moyennes, presque pas de petites ; 3 sont en silex noir, dont une très belle, anciennement brisée en plusieurs fragments, et dont un petit morceau manque encore ; 3 autres sont en jaspe.

Lames retouchées. — 21 petites lames, et 8 moyennes présentent, pour toute retouche, des *encoches basilaires*, souvent très faibles, qui paraissent en connexion avec une ligature qui s'y insérait, et dont la pression sur des bords délicats a pu, en certains cas, suffire à réaliser l'écaillure que nous signalons (fig. 9, n[os] 1, 3) ; elle

se reproduit, sauf sur 4 échantillons de moyenne dimension, des deux côtés de la lame.

13 lames paraissent avoir servi de scies, sans retouches bien déterminées ; 2 autres, dont une en agate arborisée, sont bien plus soignées.

15 autres lames sont diversement retouchées sans forme typique, parmi lesquelles 3 en agate arborisée sont très retouchées à la manière solutréenne.

Certaines lames ont l'extrémité appointée par diverses retouches : limitée à un côté de la pointe qui reste médiane dans 10 exemplaires (8 fois la retouche est à gauche, 2 fois à droite), cette retouche gagne tout le

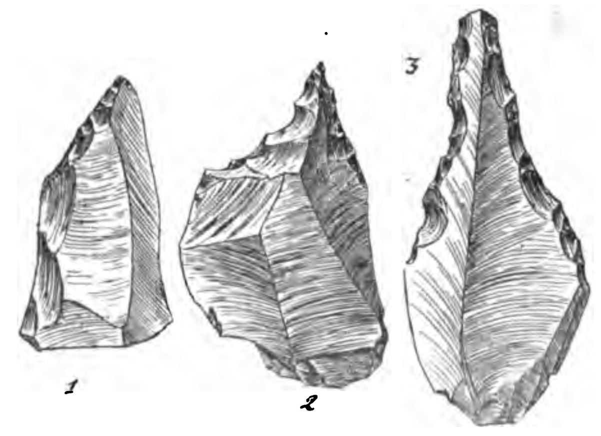


Fig. 8. — Objets réduits d'un tiers.

bord gauche dans 5 autres (fig. 8, n° 1) ; sur 8 lames à extrémité fortement déviée à droite, elle est transformée en bec par une retouche située, tantôt d'un côté, à l'extrémité du bec, tantôt à l'intérieur. Enfin sur 4 échantillons, l'extrémité est tronquée obliquement par

des retouches rectilignes presque perpendiculaires au plan d'éclatement; la pointe latérale obtuse qui subsiste ainsi est toujours à gauche (fig. 10, nos 3, 4).

Perçoirs. — 5 lames sont terminées en perçoir, c'est-à-dire en pointe étroite et acérée; une seule fois la retouche porte sur les deux côtés de la pointe (fig. 8, n° 3); d'ordinaire, elle n'a lieu que d'un seul (le droit).

5 autres perçoirs sont faits dans des éclats fort épais (fig. 8, n° 2); 4 autres proviennent de l'utilisation d'un des angles ou des deux angles résultant de la fracture transversale d'une lame ou d'un éclat; deux autres sont faits par adaptation d'un éclat assez large; celui que nous figurons (fig. 9, n° 2) a deux perçoirs séparés par une encoche, et une sorte de racloir a été réalisé sur le bord droit de l'éclat.

Grattoirs. — Il y en a *38* simples sur l'extrémité de lames plus ou moins allongées; parmi eux, 13 seulement ont les bords latéraux diversement retouchés, exceptionnellement à la manière solutréenne (fig. 9, n° 4); 5 d'entre eux sont en agate arborisée; 26 sont façonnés en arc de cercle régulier, et du type banal (1 en silex noir et 1 en agate arborisé); pour 2, la courbe devient ellipsoïdale, presque en arc brisé, et pour 2 autres, au cintre est adjoint, du côté droit, une légère encoche sur le bord latéral qui y détermine un bec.

Les *grattoirs doubles* sont peu nombreux : 4 sur extrémités de lames allongées; 3 larges et courts qui passeraient volontiers aux grattoirs ronds (fig. 9, n° 6); l'échantillon que nous figurons est fortement usagé : de

grandes esquilles se sont détachées d'une de ses extrémités, et ont emporté une bonne partie de sa face infé-

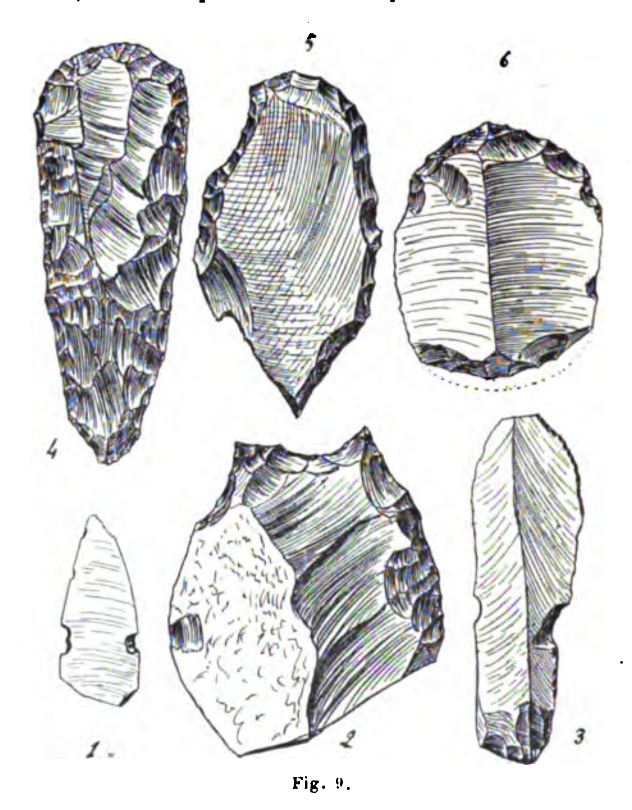


Fig. 9.

rieure : c'est l'esquillage si bien reconnu par mes amis, les abbés Bardon et Bouyssonie, au gisement du Bonitou, près Brive (Corrèze), où il affecte des centaines de pièces : il ne s'en est trouvé, outre celle dont nous parlons, que sur 13 autres dans tout notre gisement.

Les grattoirs-burins communs, sur lame ordinaire, et à burin formé par l'intersection de deux plans, sont au nombre de 6; mais il faut ajouter 2 échantillons ramassés, tenant du « rabot » d'un côté, terminés par un épais burin en angle dièdre de l'autre, et un autre type spécial (fig. 9, n° 5). Il y a aussi 2 grattoirs-perçoirs sur lame.

Divers grattoirs sont façonnés sur des éclats de forme variée ; ils ne présentent pas beaucoup d'importance typologique ; ce sont : 3 grattoirs ovoïdes subtriangulaires ; un minuscule et très épais petit grattoir rond ; 7 grattoirs épais, ovoïdes, et les débris de 7 autres, enfin 7 très irréguliers, tenant du nucleus et du rabot, plus ou moins circulaires et carrés ; ils sont tout à fait différents des grattoirs *présolutréens* carénés, en dos d'âne, du type de Tarté et de Cro-Magnon ; ces derniers manquent ici complètement.

Burins. — Ces instruments sont pratiqués généralement à l'extrémité d'une lame ; il y en a une quinzaine, assez courts, mal caractérisés ; 13 autres sont faits sur l'angle d'une lame cassée en travers, et dont un des tranchants latéraux a été enlevé par un seul coup, suivant un plan parallèle à l'axe de la pièce.

Si ces deux séries sont de peu d'utilité pour caractériser un gisement — car ce sont des instruments d'*usage* ou de *fortune*, selon l'expression commune — il n'en est pas de même des deux suivants : la première est représentée par 42 burins sur extrémité de lame et 3 sur éclats épais et grossiers ; l'arête vive qui caractérise le burin est généralement placée de côté, en pro-

longement d'un tranchant enlevé d'un seul coup, « le coup du burin »; l'autre bord est intact, mais l'extrémité de la lame est sectionnée obliquement par des retouches perpendiculaires au plan d'éclatement; généralement, cette retouche est à gauche, et le burin est à droite ; en effet, pour 37 burins sur extrémité de lame et 1 sur gros éclat épais qui sont ainsi conformés, il n'y en a que 6, dont deux très massifs, qui présentent la retouche à droite et le burin à gauche. Ce type, signalé par mes amis Bardon et Bouyssonie dans divers gisements de la région de Brive, y est souvent représenté par des variétés de dimensions bien plus réduites qu'ici (Noailles). Les figures 10, nos 1 et 2, représentent le

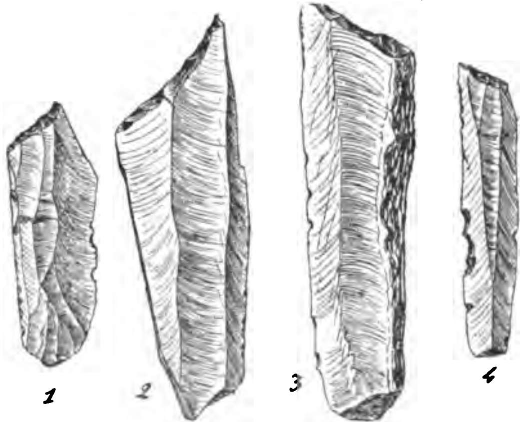


Fig. 10. — Objets réduits d'un tiers.

plus petit de la série, et un autre qui est double; un burin du même genre, mais moins net, se voit associé à un grattoir (fig. 9, n° 5). Nous désignerons désormais ce type sous le nom de burin latéral à retouche oblique ou *transversale*, suivant les cas.

Au contraire, nous désignerons le burin obtenu par l'intersection des deux plans d'ablation des tranchants latéraux, sous le nom de burin ordinaire; c'est, en effet, le burin le plus connu ; il est ici représenté par 23 exemplaires sur bout de lame, dont 12 seulement de type très fin, non compris un autre sur éclat massif.

Encoches. — Ces objets n'ont d'intérêt ici que comme étude des outils d'usage, ils ne se présentent pas avec des types uniformes et typiques; une dizaine de coches, généralement simples, quelquefois géminées, se trouvent pratiquées sur le bord, et plus souvent à l'extrémité d'éclats divers, mais elles sont plutôt découpées que produites par une vraie retouche.

Au contraire, 2 lames et 3 éclats présentent une coche large et peu profonde, sorte de racloir en creux,

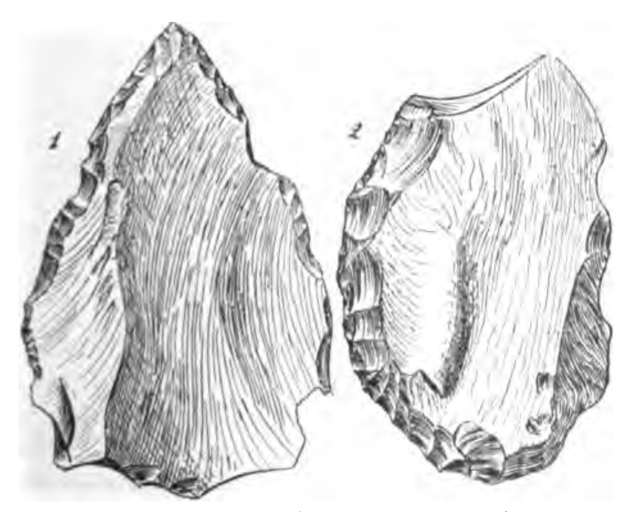


Fig. 11.

qui n'est pas à confondre avec les lames « étranglées » et les diverses coches si caractéristiques du présolutréen.

Silex à aspect monstérien. — Ce sont 54 larges éclats, sans retouches, rappelant quelquefois les éclats Levallois; 30 autres éclats diversement adaptés par quelques sommaires retouches; 6 pointes pseudomonstériennes typiques (fig. 11, n° 1) et 4 autres moins nettes, et 5 racloirs bien formés (fig. 11, n° 2). Ces objets sont bien contemporains du reste du gisement.

Silex Acheuléen amygdaloïde. — Un instrument amygdaloïde de forme ovale courte a, en effet, été rencontré dans l'assise inférieure rougeâtre; son aspect très luisant, lustré, ses angles mousses, indiquent son séjour dans un milieu différent, l'argile sableux et ferrugineux des plateaux environnants; probablement les chasseurs de renne l'auront découvert au cours d'une expédition, et rapporté, à titre de curiosité, comme ils ont souvent apporté des fossiles et des pierres de forme ou de couleur bizarres.

Nucleus. — Il y a 24 nucleus ayant donné des lames, allongés et à enlèvements parallèles, et 29, aplatis, discoïdaux, provenant de la taille d'éclats larges, à aspect monstérien. Ce sont, en somme, des disques très comparables à ceux de gisements plus anciens.

V

BOIS DE RENNE, OS ET IVOIRE TRAVAILLÉS

Quelques éclats d'os ont été simplement utilisés : *l'un d'eux est usé en forme* de poinçon à l'extrémité ;

un autre présente un bord retouché à petits coups comme un silex ; 2 autres ont servi de *compresseurs* comme ailleurs certains galets de schiste et présentent comme eux des dépressions cupuliformes.

Une quinzaine de fragments de bois de renne ou d'os présentent quelques traces de travail, mais ne sont que des déchets.

Les autres objets ont des formes mieux définies. Ce sont :

Deux sommets martelés de *ciseaux en bois de renne ;*

Une *grosse baguette* de bois de renne, plate, assez large, dont il semble que la destination n'a pas encore été précisée par un travail plus complet ;

Un *long poinçon* cylindrique (couche inférieure rougeâtre) (fig. 12, n° 3), en bois de renne, et deux autres fragments analogues ;

Deux *pointes de zagaie* incomplètes, à base *pyramidale* ou conique, subcylindriques, légèrement aplaties, et des fragments de 2 autres (fig. 12, n[os] 1, 2, 6) ; elles sont en bois de renne : l'une d'elles porte des séries d'incisions parallèles ; la plus complète provient de la couche supérieure noirâtre, l'autre de la couche inférieure rougeâtre ;

Deux *poinçons* fragmentés (fig. 12, n[os] 4 et 7), présentant un étranglement ; l'un, en os, porte des incisions régulièrement espacées, l'autre est en bois de renne ;

Une base de petite baguette d'os (fig. 12, n° 9), à section un peu aplatie, qui pourrait provenir d'une *grosse aiguille* (?) ; il vient de la couche supérieure noirâtre ;

Une *lamelle osseuse*, prélevée sur une côte, et dont les bords sont *entaillés* de nombreuses petites incisions (fig. 12, n° 8) ;

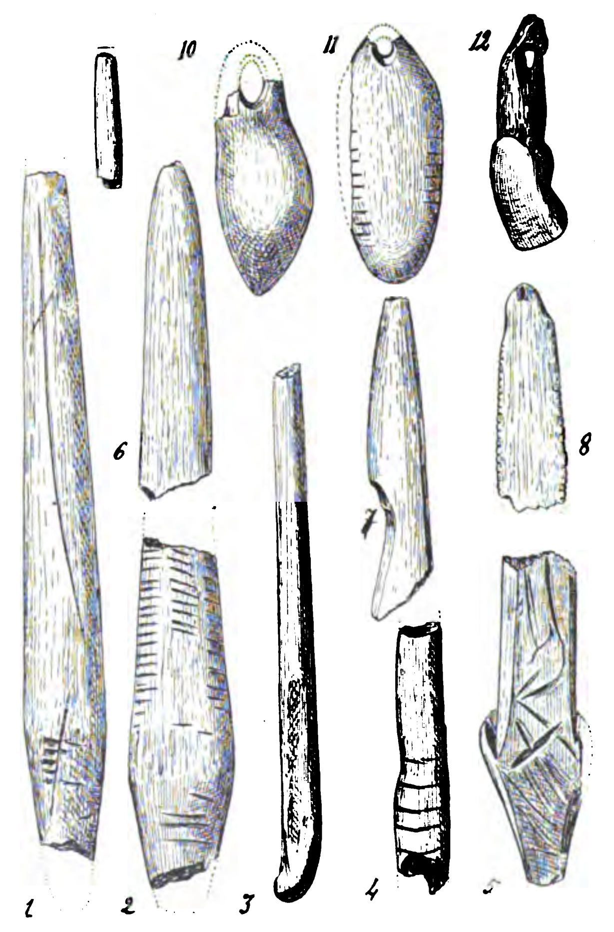


Fig. 12. — Objets d'os, d'ivoire et de bois de renne, réduits d'un tiers.

Un fragment probable de *harpon* primitif (fig. 12, nº 5), qui vient de la couche supérieure noirâtre ;

Deux *pendeloques en ivoire* : l'une, en forme de gland conique, rappelle les canines des cervidés percées qui se trouvent dans beaucoup de gisements, et pourrait en être une imitation agrandie (fig. 12, nº 10); l'autre, elliptique, un peu aplatie, présente 5 séries de petites entailles, deux sur la face qui est représentée (fig. 12, nº 11), trois sur l'autre. La première de ces pendeloques vient de la couche supérieure, la seconde provient de l'assise inférieure rougeâtre;

Une *incisive de bœuf percée* (fig. 12, nº 12).

VI

COMPARAISONS, CONCLUSIONS

Ce long inventaire terminé, quelles conclusions tirerons-nous des documents qui y sont énumérés?

Le gisement de Monthaud appartient au solutréen typique, et même à la moitié ancienne de ce solutréen ; la faune y est cependant nettement celle du plein âge du Renne, avec indication d'animaux très froids, comme le *Canis lagopus ;* cette indication concorde avec les données du niveau solutréen (foyers à Rennes d'Arcelin) de Solutré, où la marmotte, la chouette harfang, le saïga indiquent une steppe très froide.

Il est très intéressant de la comparer avec celle du gisement des Cottés, à Saint-Pierre-de-Maillé, qui se trouve un peu plus au nord, mais dans la même région. Le Renne y est médiocrement abondant, tandis que le

Bison et le Cheval foisonnent, le Rhinocéros, le Cerf, le Mammouth, l'Ours, la Hyène et le Lion des cavernes sont bien représentés. C'est ici une faune dénotant un climat plus doux, plus humide. La comparaison des gisements solutréens avec les gisements voisins, ***Présolutréens***, comme nous les désignerons désormais, dénote toujours la même différence, et aussi, comme je l'ai indiqué ailleurs, la même succession chronologique.

Et pour ceux qui connaissent le détail d'un mobilier de l'âge du Renne, et en peuvent dégager les caractéristiques, il y a une grande différence entre ceux des Cottés et des Roches, présolutréens dans leur totalité quoique avec des différences appréciables, et celui de Monthaud. Ils appartiennent à une même civilisation, mais à des moments très différents de son développement : les lames des gisements présolutréens sont beaucoup plus retouchées sur tous les bords, mais de la retouche qui se voit dans les belles séries monstériennes, et non pas de la retouche solutréenne. Il peut arriver, parfois, que parmi des lames présolutréennes retouchées en forme de pointe, il s'en trouve qui rappellent vaguement la *silhouette* fusiforme d'une feuille de laurier : on en trouve aussi, accidentellement, en plein monstérien, et ce ne sont pas pour cela des *feuilles de laurier :* celles-ci exigent essentiellement la retouche solutréenne. C'est pour avoir négligé — sans en voir les inconvénients — ce point capital, que M. Septier, du Blanc, a indiqué à tort l'existence d'*une feuille de laurier* dans le gisement des Roches (Indre)[1] ; cet ob-

1. Cette observation ne diminue en rien la valeur de l'étude soigneuse *faite par M. Septier*; son travail, à part cette erreur,

jet n'a rien de solutréen : c'est une portion antérieure de lame appointée brisée, dont la base a été régularisée par de nouvelles retouches.

Le gisement de Monthaud est donc plus récent que ceux des Roches à Pouligny, et de Saint-Pierre-de-Maillé. Il est au contraire plus ancien que le gisement à harpons à double rang de barbelures et à gravures sur os de Lussac-le-Château, plus ancien aussi que celui de Saint-Marcel, dont l'ensemble se rapporte à la base et au milieu du magdalénien (couches à figures découpées et à gravures simples avec aiguilles et harpon à une rangée de barbelures).

Les pendeloques d'ivoire rappellent les objets analogues recueillis avec les squelettes de Cro-Magnon (Dordogne), en surface d'un gisement présolutréen, et par conséquent un peu plus récentes que celui-ci[1]. Ces pendeloques peuvent servir à donner une indication utile sur la date précise de cette sépulture collective.

Les burins latéraux à retouche oblique ont, comme tous les burins, apparu dans le présolutréen, mais ils sont surtout abondants au solutréen, et encore dans la pre-

qui pourrait avoir des conséquences scientifiques qu'il regretterait lui-même, est consciencieux et bien observé ; il y a omis cependant des indications stratigraphiques sur des variations verticales de l'industrie qu'il avait cependant su observer avec beaucoup de sagacité, mais sans en saisir toute la portée ; comme j'espère qu'il aura le désir d'en faire l'objet d'un nouveau travail plus étendu, je ne veux pas, en ce moment, approfondir ce sujet, en utilisant les renseignements qu'il m'a communiqués avec la plus grande complaisance.

1. On a dit avec raison que M. Massénat avait recueilli une feuille de laurier à Cro-Magnon, mais *ce n'était pas dans le gisement*, mais à plus de 20 mètres à droite, au-delà de son aire de développement, qu'elle a été découverte en faisant des travaux dans la cave de l'Hôtel de la Gare.

mière moitié du magdalénien; ils sont rares à la fin de celui-ci, du moins dans le S.-O. de la France.

L'industrie plus ou moins microlithique est, on a pu le voir, peu abondante dans notre gisement, et ne commence à se développer davantage que dans la couche supérieure; elle manque totalement aux Cottés, et est très peu représentée aux Roches, et seulement dans la couche superficielle. On sait combien elle prend d'importance dans le solutréen supérieur (Badegoule) et surtout dans le magdalénien (Teyjat, Bruniquel, Les Eyzies, Le Mas-d'Azil, Sordes).

La pointe à soie (Fig. 7, n° 1), découverte dans la couche supérieure, est peut-être à mettre à côté de celles, analogues, mais d'un travail plus soigné, découvertes dans le solutréen supérieur de La Ferrassie (Dordogne), par MM. Capitan et Peyrony, au même niveau, je pense ; à Reilhac (Lot), par M. Cartailhac; dans un abri nouveau des environs de Brive, par mes amis les abbés Bardon et Bouyssonie, et jusqu'en Belgique, dans la moitié supérieure du niveau de Pont-à-Lesse, avec une sculpture humaine en bois de renne; la moitié inférieure de ce dernier niveau, à Spy particulièrement, se manifeste comme du présolutréen admirablement caractérisé.

Parmi les objets en bois de renne, il faut rappeler les pointes à base pyramidale; leur forme, légèrement losangique encore, rappelle un peu les pointes plus ou moins losangiques, plates ou déprimées, à base fendue ou non, du présolutréen; l'ornementation, par des séries parallèles de petites encoches, se retrouve à *Solutré même*, et dans la belle station solutréenne de

Jean-Blanc, à Bourniquel (Dordogne), dont la série d'outils en os et corne (Musée de Périgueux) rappelle merveilleusement celle de notre gisement Berrichon, et aussi dans la station, probablement présolutréenne supérieure[1] du Petit-Puyrousseau (Musée de Périgueux). — Des séries d'encoches nombreuses, sur le bord de lamelles en os ou en corne, sur des côtes, des poinçons, etc., sont très répandues depuis le présolutréen moyen ; au contraire, elles ne se rencontrent guère dans les niveaux magdaléniens proprement dits.

Ces sommaires indications suffiront, je pense, à mettre en valeur la portée de cette fouille de Monthaud, qui relie les gisements solutréens de la Charente et de la Dordogne, à ceux de la Mayenne, et nous a permis de préciser, pour cette région limitrophe du Poitou et du Berry, la situation chronologique des divers types de gisements de l'âge du Renne. Je ne doute pas que d'autres recherches n'amènent encore, dans la même région, des constatations intéressantes.

ADDENDUM

M. le lieutenant Bourlon, au cours d'une excursion dans la vallée de l'Anglin, a visité Monthaud, y a recherché, en fouillant tout autour du sol déjà exploré, s'il trouverait encore des lambeaux intacts; il n'a rien trouvé du côté de la prairie, mais, à droite, dans la partie où le remplissage se réduisait à quelques centimètres

1. Comparable, avec La Gravette et une partie de Pair-non-Pair, au niveau le plus récent des Roches.

d'épaisseur, il a recueilli, dans un très petit recoin oublié, quelques éclats sans grand intérêt, une petite lame à retouche terminale oblique, un morceau de feuille de laurier, et une *soie de pointe à cran*[1] (Fig. 13).

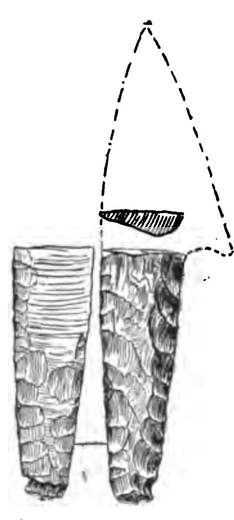


Fig. 13. — Soie de pointe à cran typique, dimension réelle ; Monthaud.

L'endroit où l'objet a été trouvé appartenait aux parties supérieures du remplissage archéologique. La pointe à cran dont ce débris provient était certainement d'un travail très soigné. C'est le débris le plus septentrional qu'on ait recueilli, à ma connaissance, de cette catégorie d'objets, qui se retrouvent surtout en Charente, en Dordogne, dans la Corrèze, le Lot. Je n'en connais aucune de la région pyrénéenne, sauf à Brassempouy, où M. Dubaleu en a trouvé une très soignée, mais brisée, et M. Piette, d'autres grossières, analogues à celles recueillies dans divers gisements de la Gironde.

M. Alcalde del Rio en a récemment trouvées de fort nettes à Altamira. Quant à celles de Menton, et à celles de Villendorf (Autriche), elles sont d'un tout autre caractère, et ne sont pas synonymes à celles dont nous parlons en ce moment. Abbé H. Breuil.

1. Ces objets ont été donnés au Musée de Bourges par M. Bourlon.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES
ET HISTORIQUES
SUR
LE BAS-BERRY
[6e SÉRIE]

Par Émile CHÉNON

XXVII

Haches et hachettes en pierre polie.

Si la période gallo-romaine est largement représentée autour de *Mediolanum*, dans cette région du Bas-Berry qu'il m'est le plus facile de « surveiller », on n'en peut pas dire autant des autres périodes de l'antiquité. L'époque préhistorique en particulier n'a jusqu'ici presque rien fourni. A part les sépultures, incomplètement fouillées et étudiées, de Vendalon[1] et la hache en bronze de Chantafret[2], je ne puis citer que quelques haches ou hachettes en pierre polie, qu'il m'a été donné de recueillir ou d'examiner. Comme elles sont très variées de dimensions, de forme, d'aspect, de matière, je crois devoir en publier un dessin et

1. Cfr *Note I*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XXI, p. 33. — *Adde ibid.*, tome XVI, p. 16.
2. Cfr *Note XIII, loc. cit.*, tome XXIV, p. 19 et suiv.

une brève description, dans l'espoir d'être utile aux spécialistes.

La plus belle des haches, par sa grandeur, la finesse de son tranchant, l'élégance de sa forme, est celle que j'ai dessinée sous le n° 1. Elle a été trouvée, vers 1880, à *Chassières,* à trois kilomètres au sud de Sainte-Sévère, et appartient à M. Frédéric Pignot, ancien conseiller général du canton [1]. Elle mesure 230 millimètres de long, sur 75 millimètres de largeur et 35 millimètres d'épaisseur [2]. Elle est en silex à demi-translucide, brun clair, plaqué de bistre, et remarquablement polie et effilée. Le méplat supérieur va du talon au tranchant.

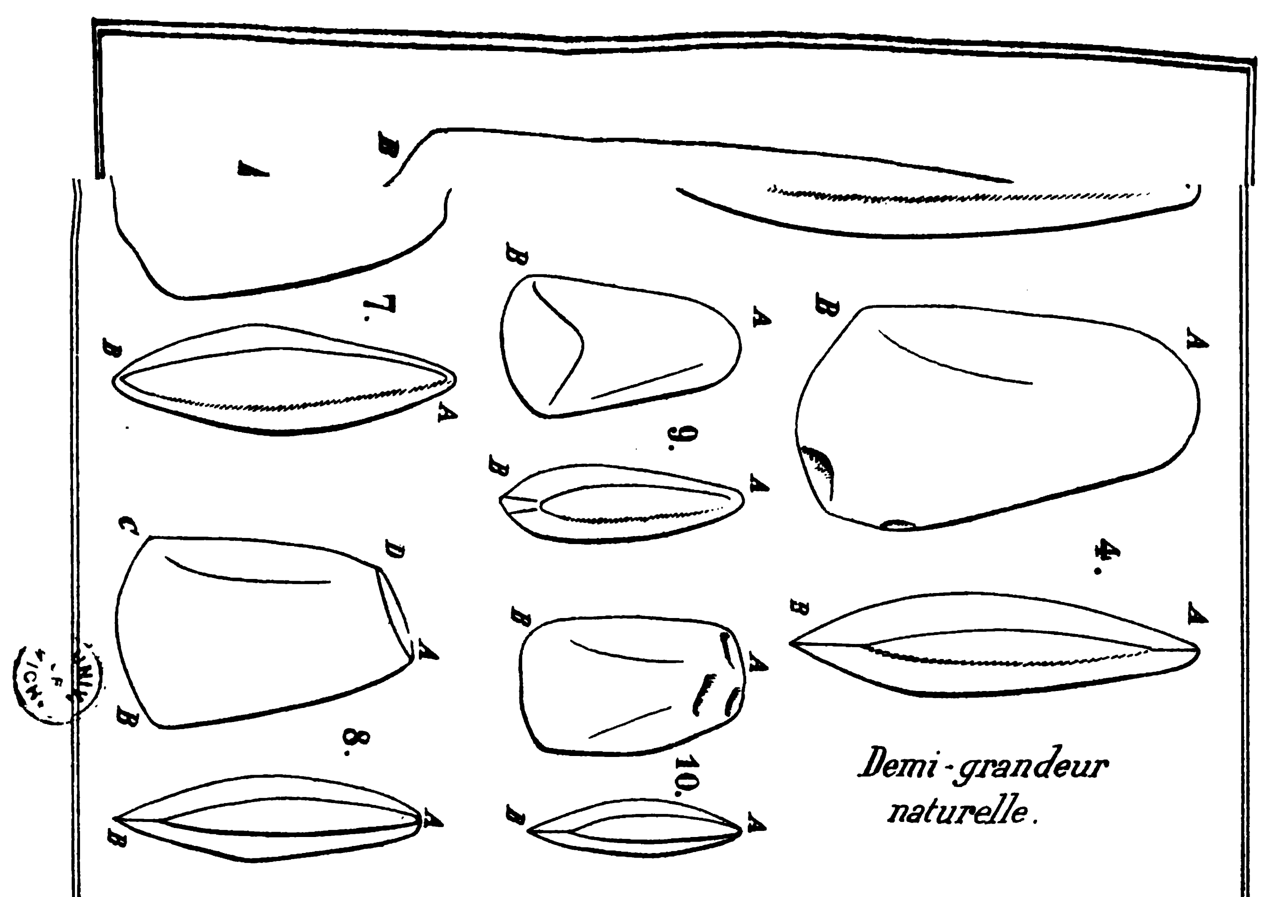
On peut en rapprocher la hache n° 2, de forme moins pure, déjà plus massive. Elle a été trouvée au lieu dit *La Caze,* commune de Sidiailles (Cher), et m'a été donnée par le propriétaire, M. Edouard Desages. Elle mesure 158 millimètres de longueur, sur 70 de largeur et 33 d'épaisseur. Elle est en silex blond, demi-translucide, avec quelques stries rougeâtres. Comme dans la hache précédente, le méplat supérieur va du talon au tranchant.

La hache n° 4, découverte en un lieu situé près du *Châtelet,* mais qu'on n'a pu me préciser autrement, et les deux haches n° 5 et 6, extraites des sépultures de *Vendalon,* où elles étaient mêlées à des silex *taillés* [3], appartiennent encore au même type. La première (di-

1. Cfr E. Chénon, *Hist. de Sainte-Sévère-en-Berry,* Paris, 1889, in-8°, p. 3.

2. *Tous les chiffres* donnés dans la présente *Note* sont, bien entendu, *les chiffres maxima.*

3. *Cfr Note I, loc. cit.,* p. 33-34.


7.
9.
4.
8.
10.
Demi-grandeur
naturelle.

mensions : 105, 58, 27 millim.) est en silex demi-translucide, brun au bord, verdâtre au centre. Les deux autres sont en silex gris clair, recouvert d'une patine blanchâtre, qui paraît être une modification superficielle de la matière siliceuse (dimensions : 104, 46, 21 millim., et 96, 50, 30 millim.). Dans ces trois haches, le méplat supérieur ne part pas du talon, qui se termine par une arête plus ou moins effilée. Les haches 4 et 6 se ressemblent par la forme ; la hache 5 est plus mince et rappelle la grande hache de Chassières.

La hache n° 8, trouvée tout récemment à *Acre* (commune de Néret), à trois cents mètres au nord de la maison d'habitation, est en silex blond plaqué de blanc. Elle est plus petite que les précédentes (dimensions : 80, 50, 24 millim.), et offre cette particularité d'avoir un talon plat d'une certaine largeur : l'objet pouvait donc servir à la fois de hache par le tranchant BC, et de percuteur ou marteau par le talon AD.

La hachette n° 10, la plus petite de la série, est en silex gris clair, à demi-translucide, à forme presque carrée, à tranchant effilé. Elle a été ramassée à *Crebonne*, à deux kilomètres au sud de Sainte-Sévère [1]. Dimensions : 53, 38, 17 millimètres.

La hache n° 3, trouvée près du Châtelet, à *la Faule*, se distingue des précédentes à divers points de vue : 1° elle n'est pas en silex, mais en pierre dure, opaque, d'un vert grisâtre, strié de veines plus claires ; 2° elle a un talon pointu ; 3° elle est presque conique ; 4° le tranchant et le talon ne sont pas dans le même plan médian. Dimensions : 152, 55, 33 millimètres.

1. Cfr E. Chénon, *Hist. de Sainte-Sévère*, *ibid.*

Les deux haches nos 7 et 9, qu'il me reste à décrire, se ressemblent par la matière : une pierre opaque, granuleuse, d'un gris noirâtre, impossible à effiler. Aussi ces deux haches n'ont qu'un « tranchant » émoussé, ce qui ne les rendait guère propres à couper quoi que ce fût. La plus grande a été découverte dans les fossés de *Sainte-Sévère*, et m'a été donnée par M. Provost, de Châteaumeillant (dimensions : 90, 38, 29 millim.). La plus petite provient des environs d'*Eguzon* (Indre), et m'a été donnée par M. le docteur Delacou (dimensions : 63, 38, 22 millimètres).

XXVIII

Le pseudo-pont romain de la Maladrerie, près Châteaumeillant.

A quelques mètres au sud de la route de Châteaumeillant à Culan et à 1.200 mètres environ à l'est de l'église Saint-Genès, au lieu dit *la Maladrerie*, on aperçoit encore une arche voûtée en plein cintre, à l'aspect ancien, située sur le prolongement de la voie romaine d'Argenton à Néris. La tradition populaire veut que ce soit là un « pont romain », et l'industrie moderne des cartes postales illustrées s'est chargée de fixer en ce sens la tradition. Moi-même, en 1877, avec la belle candeur de la vingtième année, j'ai écrit ceci :

« Sur le ruisseau de Beaumerle à Peuteloux, au « lieu dit la Maladrerie, se trouve un *pont romain* assez « bien conservé, auquel adhèrent encore quelques tron- « çons de voie, dont il est facile de reconnaître les

« diverses assises de pierre. Le ruisseau, détourné (?) à « l'époque de la construction de la route, ne passe plus « sous le pont, qui demeure isolé dans un champ voi- « sin. — Ce pont est en plein cintre, de 4 mètres « d'ouverture sur 6 mètres de large, à un seul cours « de voussoirs formant toute l'épaisseur. Il n'a ni culées, « ni contreforts, ni parapets. La partie opposée à la « route est un peu dégradée ; plusieurs voussoirs ont été « enlevés ; néanmoins la clef ne tombe pas [1]. »

Plus expérimenté, M. B. de Kersers, en 1885, protestait en ces termes : « [La voie d'Argenton à Néris] se « manifeste à 1.200 mètres environ de l'église Saint- « Genès par une forte chaussée et une arche de *pont*, « s'élevant à quelques mètres au sud de la route de « Tours à Clermont. Cette arche, en plein cintre, à « appareil long et irrégulier, à sommiers en pierres de « taille inégale, à mortier sans traces de briques pilées, « n'a rien de romain, et paraît remonter au XVI[e] ou « XVII[e] siècle ; mais elle a vraisemblablement remplacé « un pont antique [2]. » — Depuis lors, rendu prudent, je m'étais contenté de parler plus discrètement « du vieux pont de la Maladrerie[3] » ; et encore je ne m'expliquais guère comment ce « pont » se trouvait bâti à *mi-côte* à 100 mètres environ du ruisseau voisin. Il y

1. E. Chénon, *Notice histor. sur Châteaumeillant*, Bourges, Pigelet, 1878, in-8°, p. 14, texte et note [extraite des *Mém. des Antiq. du Centre*, tome VII].

2. B. de Kersers, *Statistique monum. du dép. du Cher*, canton de Châteaumeillant, 1885, in-4°, p. 209 ; cfr le dessin donné par l'auteur *ibid.*, pl. VI, fig. 2.

3. E. Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant et ses environs*, Note XI, § II (mars 1887), dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XV, p. 83.

avait bien l'hypothèse du détournement du ruisseau ; mais elle commençait à me trouver sceptique. — Des documents découverts aux Archives de l'Indre m'ont permis récemment d'éclaircir le mystère. Le « pont romain » dont il s'agit a bien été bâti à la fin du XVI[e] siècle, vers 1580 : sur ce point, M. B. de Kersers a vu juste ; mais il n'a jamais été un *pont*, et n'a pas pu remplacer un *pont* antique : c'est un simple *déversoir* d'étang. En voici la preuve.

Au XVI[e] siècle, le temporel du prieuré de Saint-Etienne de Châteaumeillant comprenait un étang souvent désigné dans les textes sous le nom d'« estang de la Malladerye ». En 1547, cet étang était en eau, empoissonné, pêché en moyenne tous les trois ans, et rapportait de 20 à 25 livres tournois à chaque pêche [1]. Trente ans plus tard, le roi de France, qui avait besoin d'argent pour soutenir la lutte contre les protestants, ayant ordonné « d'aliéner le temporel des églises jusqu'à la somme de 50.000 escuz solz de rente », les commissaires à ce députés détachèrent, entre autres choses, du prieuré de Châteaumeillant, « l'estang de la Malladerye, près le grand chemin de Chasteaumeillant à Lyon », et le vendirent, avec quelques pièces de terre avoisinantes, moyennant 202 livres 10 sols, à noble homme Balthazar Ducreuzet, écuyer, seigneur de la Chassaigne, et capitaine de Châteaumeillant pour le compte de Lodovico de Gonzague et d'Henriette de Clèves (31 août). L'étang était alors « fort ruyné [2] ».

Par la suite, de nouvelles ordonnances royales ayant

1. Arch. de l'Indre, H, 589, déclaration de 1547.
2. Cfr *ibid.*, pap. 27 décembre 1579.

permis le retrait des biens d'Église aliénés, les Minimes de Bomiers, devenus prieurs de Châteaumeillant en 1614, poursuivirent les détenteurs des biens du prieuré vendus en 1577, et en particulier Bégot de Valzergues, écuyer, sieur de la Chassaigne, comme ayant-cause de Balthazar Ducreuzet. Le procès avec Bégot de Valzergues durait encore en 1620. Le sieur de la Chassaigne résistait en effet à la demande des Minimes, sous prétexte que leurs offres de remboursement étaient insuffisantes, vu les impenses effectuées par son auteur sur les immeubles litigieux. Notamment, disait-il, « l'estang « de la Malladerye estoit depuis longues années en « friche, sans glassis, bonde, ni retenue d'eaux, sy que « ledit deffunct Balthazar Ducreuzet avoit esté contrainct, « pour en jouir, faire faire le glassis et ung *pont en « pierre*, ung grand mur à chau et à sable, remettre la « bonde et faire faire des rasteaux, et après l'empois- « sonner, ce qui luy a cousté près de troys cens livres[1] ». Les Minimes répliquèrent bien que ni Balthazar Ducreuzet ni Bégot de Valzergues n'avaient fait « aucune augmentation à l'estang », attendu qu'en 1577 il était en bon état(?), tandis qu'en 1620 au contraire, « les glassis, chaussées et autres choses servant à icelluy estoient du tout en ruine[2] » ; mais ils ne contestèrent pas la construction par Balthazar Ducreuzet d'un pont en pierre. Loin de là : lorsque l'étang leur eut été rendu (dès 1621), ils imposèrent à leurs fermiers le soin de combler les brèches de la chaussée [3] et d'entretenir « l'arcade du

1. *Ibid.*, pap. 10 juillet 1620.
2. *Ibid.*, pap. 17 juillet 1620.
3. Cfr *ibid.*, bail de 1622.

pont »[1]. En 1638, toutefois, l'étang n'était pas en état de tenir l'eau [2]. Réparé, il servait encore en 1675 ; mais en 1692, il était transformé en pré. Néanmoins, les fermiers devaient encore, jusqu'à concurrence de 10 livres par an, entretenir « l'arcade du pont [3] ». L'étang resta ainsi jusqu'à la fin [4]. La chaussée disparut petit à petit; elle est aujourd'hui à peu près complètement détruite. Seule, subsiste « l'arcade du pont », bâtie vers 1580 par Balthazar Ducreuzet. Elle est même devenue célèbre ; car elle n'est autre que le pseudo-pont romain qui nous occupe. L'on comprend maintenant pourquoi ce « pont » est bâti à mi-côte et pourquoi le ruisseau qui jadis formait l'étang ne passe pas dessous !

Il ne reste plus qu'une seule difficulté : c'est d'expliquer pourquoi ce déversoir a été pris pour un pont romain. Il est probable que c'est à cause de la proximité de la voie romaine, dont les traces sont visibles à peu de distance. Comme il est arrivé souvent, la *voie* elle-même a dû servir de chaussée à l'étang de la Maladrerie : on ne voit guère en effet où elle pourrait passer ailleurs. De là à prendre le déversoir pour un pont, il n'y avait qu'un pas à franchir. L'imagination populaire en a franchi bien d'autres.

1. Cfr *ibid.*, bail de 1692.
2. Cfr *ibid.*, bail de 1658.
3. *Ibid.*, bail de 1692.
4. En 1727, il rapportait 10 charrois de foin (cfr *ibid.*, liève de 1727).

XXIX

Les origines de La Châtre-en-Berry.

I. *Premiers documents* (XI[e] *siècle*). — Les origines de La Châtre-en-Berry sont obscures, comme celles de la plupart des petites villes qui n'ont pas d'attestations historiques anciennes. Or La Châtre n'en a pas avant le XI[e] siècle. C'est seulement à cette époque que son existence est révélée par une brève mention de l'*Histoire des princes de Déols* du frère Jehan de la Gougue, prieur de Saint-Gildas, répétée ensuite par le P. Péan, et un peu amplifiée par La Thaumassière. D'après cette *Histoire,* Raoul-le-Chauve, prince de Déols, mort en 1012, aurait eu six fils, dont le dernier se serait nommé « Ebbes de la Chastre [1] ». La Thaumassière ajoute que cet Ebbes, fils de Raoul, était « seigneur » de La Châtre et en même temps de Charenton, et qu'il faut voir en lui la souche des deux maisons de Charenton et de La Châtre [2]. — En 1028, « Simon, archiprêtre

1. Jehan de La Gougue, *Hist. des princes de Déols*, publiée par Grillon des Chapelles, *Esquisses biographiques de l'Indre*, Paris, in-12, tome III (1865), p. 335 : « Cestuy (Raoul le Chauve) avoit six fils masles, c'est à sçavoir : Odes, Launon, Raoul le Fier, Eudes le Scabieux, Raoul, Ebbes de la Chastre. » — Cfr *Chronique des princes de Déols*, attribuée au P. Péan, cordelier, publiée *ibid.*, p. 428 : « Celuy-cy seigneur eut six enfans masles, sçavoir : Odes, Launon, Raoulx le Fier, Heudes le Galeux, Raoulx, et Hèbes de La Chastre. »

2. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, réimpression, Bourges, 1863-1871, in-8°, tome II, p. 392; tome III, p. 135; tome IV, p. 63 : « Ebbes de Déols, seigneur de la Châtre et de Charenton, est le chef des maisons de Charenton et de la Châtre; etc... »

de La Châtre », donne une métairie aux religieuses d'Orsan[1]. — En 1072, on trouve mentionné, dans une transaction datée du 1er janvier, « Ebbes, seigneur de La Châtre, chevalier[2] ». — En 1075 ou 1088, une charte de Richard, archevêque de Bourges, a pour témoins : « Herbert, archidiacre de La Châtre, et Pierre, prieur de La Châtre[3] ». — Enfin, en 1098 ou 1099, une charte de Léodegaire, archevêque de Bourges, portant donation de l'église Saint-Martin de Vic à l'abbaye de Déols, fut signée « à La Châtre, dans le réfectoire des chanoines[4] ».

1. Archives du Cher, *Fonds d'Orsan*, cit. par F. Deshoulières, *Le prieuré d'Orsan*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XXV, p. 74.

2. Cfr E. Hubert, *Recueil des chartes intéressant l'Indre*, dans la *Revue du Berry*, année 1899, p. 189 : « 1072 (n. st.) 1er janvier : Guillaume de Déols fait avec ses frères une transaction, sous la médiation d'*Ebbes, seigneur de la Châtre*, chevalier, au sujet de l'héritage de leur mère dame Mathilde Maudat et de leur oncle Guillaume Maudat. »

3. *Charte de Richard*, dans Chazaud, *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, Moulins, 1860, in-8°, p. 49 : «... Erberto archidiacono de Castra, Petrus prior de Castra .. » La date 1088 est proposée par Dom Félibien; celle de 1075, par M. Chazaud. — On retrouve cet archidiacre de La Châtre dans une charte de 1099, de l'archevêque Léodegaire, publiée par E. Hubert, *loc. cit.*, p. 259-260 : «... Herberto archidiacono de Castra », et plus loin : «... S. Herberti de Castra archidiaconi ». C'est encore de lui qu'il s'agit dans deux chartes de 1092-1098 et de 1098-1099, relatives à l'église Saint-Martin de Vic, qui est déclarée comprise dans son ressort : «... consensu Arberti, archidiaconi nostri, et Umberti, archipresbyteri, in quorum ministerio predicta est ecclesia »; «... cum consilio clericorum meorum Arberti archidiaconi ejusdem ecclesiæ,... Unberti Borrel, archipresbyteri » (*ibid.*, p. 253 et 255). Dans la charte de 1092-1098, se trouve mentionné en outre « Stephanus de Castra, monachus ».

4. Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 255 : « 1098-1099.... Factum est

Tels sont les premiers documents à nous connus qui concernent la ville de La Châtre. On peut ajouter qu'à la fin de ce même XI[e] siècle, son église paroissiale, qui vient d'être entièrement reconstruite, existait déjà : le long pan du sud portait en effet des fenêtres et des modillons romans, remontant à cette date ; et, lors de la démolition, on a trouvé des chapiteaux de même époque. Donc, au XI[e] siècle, La Châtre était une ville, avait une église, possédait un chapitre de chanoines, et constituait le chef-lieu d'un archiprêtré, d'un archidiaconé et d'une seigneurie, démembrée de la « principauté » déoloise. Voilà qui est certain ; mais avant le XI[e] siècle, c'est la nuit. Aussi les légendes et les hypothèses n'ont-elles pas manqué. La Châtre est-elle d'origine *gauloise*, ou *romaine*, ou *franke*, ou *féodale ?* Tous ces systèmes ont été soutenus.

II. *Contes « gaulois »*. — D'après un *Essai sur la ville de La Châtre*, compilation anonyme et sans critique du XVIII[e] siècle[1], que M. Hipp. Baucheron de Boisvignault attribue à un chanoine de La Châtre nommé *Carcat*[2], il y aurait eu à La Châtre « une tour bâtie par les Druides » et détruite par César, qui aurait fait élever à la place « un magnifique château pour y loger une maîtresse[3] » !

hoc apud *Castram in refectorio canonicorum*, presente Geraldo, abbate Dolensi.... » Cfr la note précédente.

1. Publiée par EUG. HUBERT, dans la *Revue du Centre*, année 1889.

2. Cfr HIPPOLYTE BAUCHERON DE BOISVIGNAULT, *Recherches sur la ville de La Châtre*, in-4°, 1849-1851, préface [manuscrit obligeamment communiqué par MM. Baucheron de Lècherolles].

3. *Essai sur la ville de La Châtre* (anonyme), *loc. cit.*, p. 60.

M. Léon Mauduit substitue à la tour des Druides un camp de Vercingétorix : son seul argument est que le nom de La Châtre vient de *castra*, que son emplacement était très propre à établir un camp, et que par suite Vercingétorix *avait dû* le choisir M. Mauduit, qui avait d'abord présenté son hypothèse avec quelques réserves [1], à force d'y penser, avait fini par y croire fermement [2]. Inutile d'ajouter que c'est une hypothèse purement gratuite. « Que Vercingétorix soit venu ici ou là, nous n'en savons rien ; nous savons seulement que si M. Mauduit avait été à sa place, il aurait donné la préférence à notre territoire ; il serait venu camper

61 : « Jules César, venant d'Auvergne pour aller assiéger la ville de Bourges, vint camper près de La Châtre dans une plaine appelée le Chaumoy, après avoir brûlé la ville de Sainte-Sévère qui pour lors avoit un autre nom (!). Il envoya un détachement pour découvrir ce qu'étoit La Châtre. Quelques habitants repoussèrent les envoyés, qui le rapportèrent à César, qui vint en personne en faire la prise. Il y laissa, lorsqu'il partit pour Bourges, une garnison dans une tour ou vieux château près de la rivière de l'Indre. L'auteur de l'*Athelas majeur*, parlant de La Châtre, dit que César, ayant pris Bourges, avant d'aller à Clermont, y avait fait élever un magnifique château à la place du vieux où il avait laissé garnison, et ce pour y loger une maîtresse... » ; — « Jules César peut être regardé comme le premier des seigneurs (de la Châtre), parce que s'en étant rendu maître, il fit détruire la tour que les Druides y avoient fait bâtir, et y fit construire un château qu'il donna à sa maîtresse, dont les héritiers furent dépouillés et chassés par les proconsuls que les empereurs envoyoient dans les Gaules. »

1. Cfr L. Mauduit, dans le compte rendu du *Congrès archéologique de France tenu à Châteauroux en 1873*, Paris-Tours, 1874, in-8°, p. 299.

2. L. Mauduit, *Hist. de la Châtre*, dans le *Libéral de l'Indre* du 24 août 1888. — Cfr. Jean du Pontaulais (Charles Duguet), *Castra* (oct. 1895), dans l'*Echo de l'Indre :* « M. Léon Mauduit, qui avait commencé par dire qu'on ne pouvait faire à ce sujet que des suppositions, avait fini, à force d'étudier ce prétendu camp, tant en gros qu'en détail, par y croire très fermement. »

sur la colline où s'élève aujourd'hui La Châtre. Il n'aurait peut-être pas eu tort [1]. »

M. Jules de Vorys n'a aucune hésitation. Dans la seconde édition des *Esquisses pittoresques de l'Indre,* il écrit avec sérénité : « La Châtre existait déjà du temps des Gaulois. César en parle comme d'un repaire de brigands, *spelunca latronum.* J'aime cette injure de l'envahisseur [2]. » M. de Vorys serait bien embarrassé s'il lui fallait indiquer le passage des *Commentaires* de César, d'où il a extrait cette « injure [3] ». — Comme le dit très bien Charles Duguet, « ce sont là des contes à dormir debout [4] » ; aucun indice ne permet de supposer à LaC hâtre une origine *gauloise.*

III. *Voie romaine et camp romain.* — L'origine *romaine* paraît au premier abord plus plausible. — D'abord, La Châtre se trouve à proximité de la grande voie d'Argenton à Néris, qui a été reconnue, à l'ouest, au lieu dit La Chaussée [5], et qui est encore visible à l'est, non loin de la route nationale conduisant à Châteaumeillant, à hauteur du bourg de Lacs [6]. Entre ces deux

1. Jean du Pontaulais, *loc. cit.*

2. J. de Vorys, dans les *Esquisses pittoresq. de l'Indre*, 2e éd., Châteauroux, Aupetit, 1882, gr. in-4°, p. 109.

3. Cette assertion est d'autant plus curieuse que quelques pages plus haut, M. de La Tremblais (*ibid.*, p. 97-98) s'était exprimé, sur les origines de La Châtre, d'une façon beaucoup plus réservée et plus exacte. — M. Mauduit (*Congrès archéol. de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 301) invoque aussi le fameux *spelunca latronum ;* mais plus prudent, il l'attribue seulement à « de très anciens auteurs ». Lesquels ?

4. Ch. Duguet, *Castra, loc. cit.*

5. Lensgione, *Les voies romaines autour d'Argenton*, dans le *Congrès archéologique de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 276.

6. Cfr E. Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant et ses*

points, la voie romaine devait forcément traverser l'Indre, soit au sud de La Châtre, soit plutôt au nord, au lieu où se trouve aujourd'hui le pont du *Lion d'argent*. Les deux tronçons ouest et est se raccorderaient ainsi par une ligne courbe contournant La Châtre et séparant son territoire de celui de Mongivray [1].

Ensuite, le nom que porte La Châtre est romain ; il vient évidemment de *Castra*, en passant par la forme intermédiaire *Illa Castra*, constatée en 917 [2], et suggère la pensée que sur la colline où s'élève la ville actuelle, il y eut jadis un camp, non pas gaulois, mais romain, destiné à protéger le passage de l'Indre par la voie romaine. Le fait est banal. Sans sortir du Bas-Berry, on peut citer le camp romain de *Brives*, sur la voie de Bourges à Poitiers, au passage de la Théols ; le petit camp des *Chézeaux* (commune d'Anjoin), sur la voie de Bourges à Tours, au passage du Fouzon [3] ; le camp de *Bellevue* sur la voie de Bourges à Argenton ; celui du *Gourde* (à l'ouest de Saint-Gaultier), sur la voie d'Argenton à Poitiers, au confluent de la Creuse et du ruis-

environs, *Note XI*, p. 131 et suiv. (Extrait des *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XV.)

1. Cfr Ch. Duguet, *Les origines de la Châtre*, dans l'*Echo de l'Indre*, juin-juillet 1896, *in fine*.

2 On trouve cette forme intéressante dans la charte de fondation de l'abbaye de Déols, du 2 sept. 917, charte plusieurs fois publiée, notamment par E. Hubert, *loc. cit.*, p. 107 : « In vicaria Brivensi, in loco qui vocatur *illa Castra*... » Le lieu ainsi désigné est aujourd'hui *Châtre*, commune de Sassierges-Saint-Germain, *Chastre* en 1380. On a trouvé dans les environs « des champs entiers pleins de résidus de forges, de tuiles à rebord, de poteries anciennes ». [E. Hubert, *Le Bas-Berry*, Paris, in-4°, canton d'Ardentes (1902), p. 98.]

3. Cfr Guillard, *Les voies romaines dans l'arrond. d'Issoudun*, dans le *Congrès archéol. de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 332 et 310.

seau des Chézeaux ; celui de *Chénier*, sur la voie d'Argenton à Limoges, au passage du Portefeuille[1], etc. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'à La Châtre la traversée de l'Indre par la voie d'Argenton à Néris ait été protégée de la même manière.

Aussi est-ce avec une certaine surprise que j'ai vu Charles Duguet rejeter une hypothèse aussi naturelle, et s'efforcer de faire dériver le nom de La Châtre, non de *Castra,* mais de *carcer* (prison), en vieux français *chartre*, d'où par corruption *Châtre*, que les scribes du moyen âge auraient ensuite retraduit par *castra*[2]. Cette étymologie, en ce qui concerne La Châtre, ne repose sur aucun fondement. Charles Duguet, en la proposant, semble avoir été obsédé, plus qu'il n'était utile, par le désir d'effacer tout souvenir du « camp de Vercingétorix » de M. Mauduit.

En sens inverse, faut-il admettre avec M. de Raynal, qui du reste s'exprime d'une façon dubitative, que la *ville* de La Châtre doit son origine au *camp* romain établi sur les bords de l'Indre, comme cela s'est produit pour d'autres localités[3] ? A mon avis, la conclusion ne

1. Cfr Lensbione, *loc. cit.*, p. 278-279, 285, 288-289.

2. Ch. Duguet, *Castra, loc. cit.*, in fine : « Pour *Castra*, il se pourrait bien qu'il ne soit que la traduction latine de La Châtre, au rebours que La Châtre soit venu du mot latin » ; — *Les orig. de la Châtre*, *loc. cit.*, in fine : « Les païens des bas-faubourgs... l'appelèrent *la Chartre*, qui se prononçait *La Châtre* (comme *arbre* se dit *âbre*; *Belarbre*, Belâbre) ; les scribes latins en firent *Castra*, qu'on écrivit enfin *La Chastre.* »

3. De Raynal, *Hist. du Berry*, Bourges, 1845-1847, in-8°, tome I, p. 101 : « A portée de ces grandes lignes de communication (voies romaines), se trouvaient sur quelques points des camps fortifiés par de larges fossés et des retranchements en terre ; quelques-uns étaient des stations permanentes, *castra stativa,*

s'impose pas. Qu'il y ait eu un camp romain à La Châtre, cela est tout à fait probable. Que ce camp soit l'origine de la ville du moyen âge, c'est une autre question, qui n'est pas nécessairement liée à la première, et que je réserve pour l'instant.

IV. *L'abbaye légendaire de Saint-Vincent.* — Jusqu'ici, nous n'avons eu affaire qu'à des hypothèses, les premières fantaisistes, la dernière vraisemblable. Nous allons rencontrer maintenant une véritable légende, formée de toutes pièces. Cette légende, déjà ancienne, a séduit Ch. Duguet, et il a contribué à lui donner quelque crédit. Cette circonstance nous oblige à la soumettre à une critique sérieuse. La voici d'abord telle que la raconte l'*Essai* attribué au chanoine Carcat :

« L'église collégiale et séculière de Saint-Germain de La Châtre a été érigée à la place d'une communauté de prêtres qui s'étoit formée des ruines d'une abbaïe de bénédictins, dédiée à saint Vincent Martir, qui pouvoit avoir été fondée en 640 par saint Sulpice-le-Pieux, délégué évêque de Bourges en 624, dans la vie duquel il est dit qu'il fonda plusieurs monastères en Berri. Le chapitre peut avoir commencé en 990 ou 991... Cette abbaïe occupoit un très grand terrain, et étoit fort riche lorsqu'elle fut pillée, en 743, par les Vandales. Les religieux la rétablirent, et en 868 les Normands la brûlèrent. Les religieux se retirèrent dans d'autres monastères, en négligeant les biens dont

qui ont pu donner naissance à des villes et à des bourgades. C'est là peut-être l'origine de La Châtre (*Castra*), sur la voie d'Argenton à Châteaumeillant, et de quelques autres localités qui portent des noms analogues. »

plusieurs seigneurs s'emparèrent. En 874, s'établit la communauté, qui subsista plus de 100 ans avant l'établissement du chapitre. Les prêtres de cette communauté, secondés des habitans, bâtirent la nef d'aujourd'hui, etc[1]. »

Telle est la légende, dont on retrouve d'ailleurs des traces dans un ouvrage plus ancien : *La véritable histoire de N.-D. de Vaudouan*, écrite en 1679 par un bourgeois de Sainte-Sévère, nommé de Villebanois[2], et dans une déclaration faite en 1730 par les chanoines de La Châtre[3]. — Quand on pense que le chanoine Carcat « sait » en outre qu'à La Châtre les Druides avaient bâti une tour et que César lui avait substitué un château, on ne peut s'empêcher de trouver qu'il est merveilleusement au courant des origines de sa ville ! Charles Duguet, qui rejette à juste titre les « contes » relatifs aux Druides et à César, admet au contraire comme fondée l'existence de l'abbaye de Saint-Vincent, au moins pour le VIII[e] siècle[4]. Il parle couramment de la

1. *Essai sur la ville de La Châtre*, *loc. cit.*, p. 420. — Cfr H. Baucheron de Boisvignault, *loc. cit.*, p. 77-78 ; — et E. Navarre, *La Châtre et son arrondissement*, La Châtre, in-8°, 1896, p 6-7. — Les lignes qui suivent dans l'*Essai* donneraient encore lieu à discussion et à critique, mais elles sortent de mon sujet.

2. De Villebanois, *La véritable hist. de N.-D. de Vaudouan* (1679), Châteauroux, in-18, 1896, p. 16, en note : « Il y a erreur, parce qu'en 1013 il n'y avoit point encore de chapitre de Saint-Germain à La Chastre, mais bien des bénédictins sous l'invocation de saint Vincent » ; *adde*, p. 8 en note. — Sur Villebanois, cfr E. Chénon, *Hist. de Sainte-Sévère-en-Berry*, Paris, 1889, in-8°, p 179.

3. Cfr De Poli, *Vaudouan*, Paris, 1865, in-12, p. 250.

4. Ch. Duguet, *loc. cit.* : « A quelle époque cette abbaye de Saint-Vincent fut-elle fondée ? Je l'ignore. Peut-être n'est-elle

« cité bénédictine » qui aurait précédé sur la colline de La Châtre la cité féodale[1]. La Châtre à ses yeux a donc une origine franke. Son principal argument est qu'il existe à La Châtre une promenade et une rue dites *de l'Abbaye*, promenade et rue dont le nom ne peut s'expliquer que par le souvenir de l'abbaye de Saint-Vincent[2]. M. Navarre s'est montré plus hésitant ; mais il incline dans le même sens, tout en avouant « que toute tradition sérieuse est perdue sur la fondation de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent qui précéda l'église[3] ». — On comprend ces hésitations en présence d'affirmations aussi précises que celles de l'*Essai*. Il est facile néanmoins de montrer qu'elles sont purement gratuites. Reprenons les faits affirmés.

1° L'auteur de l'*Essai* assure d'abord qu'une abbaye de bénédictins a été fondée à La Châtre en 640 par saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges. — Il n'en sait rien ; il sait seulement que saint Sulpice a fondé plusieurs monastères, et c'est pour cela qu'il l'a choisi. Saint Sulpice en effet a fondé à Bourges le célèbre monastère de la Nef, qui devait bientôt prendre son

pas très antérieure au IXe siècle. Ce que j'en dis d'ailleurs n'est qu'une supposition pure ».

1. *Ibid.*, *passim.*

2. Ch. Duguet, *loc. cit.* : « L'enceinte externe de l'abbaye comprenait sans doute la promenade que nous appelons *l'Abbaye*, et dont le nom seul, conservé par la tradition, suffit à prouver l'existence de cette abbaye primitive, qui fut l'origine de notre ville de La Châtre. Il existe une rue dite de *l'Abbaye Saint-Abdon*, pour la distinguer d'une autre appelée « rue de l'Abbaye » tout court. D'ailleurs, la *chapelle* et le *prieuré* Saint-Abdon n'ont rien de commun avec une abbaye quelconque, et en particulier avec l'abbaye de Saint-Vincent. »

3. E. Navarre, *op. cit.*, p. 35.

nom ; peut-être aussi a-t-il contribué à la fondation de l'abbaye de Méobec dans la Brenne[1]. Nulle part il n'est dit qu'il en a fondé une à La Châtre.

2° En second lieu, l'abbaye bénédictine aurait été dédiée à saint Vincent. — Rien dans la topographie de La Châtre ne rappelant le souvenir de ce saint, on peut se demander où la légende est allée le chercher. A notre avis, le fait a été purement et simplement emprunté à l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. On sait en effet que ce célèbre monastère a d'abord été consacré à saint Vincent, martyr, vers 543, par Germain, évêque de Paris. Ce n'est que longtemps après la mort de l'évêque (576) et son inhumation dans l'église du monastère que celui-ci changea de nom (vers la fin du VII° siècle[2]). A Paris donc, l'abbaye de Saint-Vincent a précédé l'abbaye de Saint-Germain ; de même à La Châtre, une abbaye de Saint-Vincent aurait précédé le chapitre de Saint-Germain. Il y a là une coïncidence significative ; nous sommes en présence d'un de ces phénomènes de transposition de documents dont le moyen âge nous fournit de nombreux exemples[3].

1. Cfr De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 268 et 273.

2. On lit dans le testament de Dagobert Ier (vers 625) : « Donamus igitur ad basilicam domni Vincentii Parisius ubi sepulturam, quandoquidem Deus jusserit, habere disponimus » [R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, tome I, p. 11]. Dès 690, on trouve le vocable « abbaye de Saint-Vincent et Saint-Germain », qu'on suit au VIII° et jusqu'au XI° siècle [690, *ibid.*, p. 18 ; 703, 772, 872, 918, 1030, 1058, dans Jules Tardif, *Cartons des rois*, p. 35, 57, 133, 143, 164, 170], et dès 842, le vocable « abbaye de Saint-Germain » tout court [De Lasteyrie, *ibid.*, p. 55]. — Cfr abbé Duplessy, *Paris religieux*, Paris, 1900, p. 254.

3. C'est ainsi qu'une partie de la légende de sainte Marie-Madeleine a été empruntée à la légende de sainte Marie l'Egyp-

3° L'abbaye de Saint-Vincent, fort riche (comme celle de Saint-Germain-des-Prés), aurait été pillée par les Vandales en 743, et brûlée par les Normands en 868. — « Vandales » désigne évidemment ici les Sarrasins, qui, en 731-732, durent envahir deux fois le Berry[1]; mais il n'est dit nulle part qu'ils aient pillé une abbaye à La Châtre. — L'incendie de 868 par les Normands n'est pas mieux documenté. Il est vrai que les Normands de la Loire ont pendant plusieurs années parcouru et désolé le centre de la France et notamment le Berry, qu'ils ont saccagé Bourges en 857, l'ont brûlée en 867, ont envahi l'église de Massay en 873[2]; mais il n'est dit nulle part qu'ils aient brûlé une abbaye à La Châtre. Peut-être y a-t-il encore là un fait emprunté à l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, pillé par les Normands de la Seine en 861[3].

4° L'auteur de l'*Essai* affirme ensuite, toujours sans preuve, qu'en 874 se serait établie, dans l'abbaye de Saint-Vincent abandonnée, une *communauté de prêtres*, qui aurait subsisté plus d'un siècle avant la création du *chapitre*. — L'auteur n'est pas bien sûr de ses dates; car, selon lui, ce seraient ces prêtres qui auraient bâti

tienne (abbé Duchesne, *Les Fastes épiscopaux de la Gaule*, Paris, in-8°, tome I, 1894, p. 330) ; que la vie de saint Désiré, évêque de Bourges, a été copiée sur celle de saint Ouen, évêque de Rouen (De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 253) ; etc.

1. Cfr De Raynal, *ibid.*, p. 201 ; — Dareste de La Chavanne, *Hist. de France*, Paris, grand in-8°, tome I (1874), p. 323-325 ; — E. Chénon, *Notes archéol., op. cit., Note VII*, p. 49.

2. Cfr De Raynal, *ibid.*, p. 230 231 ; — Clouet, *Les invasions des Normands dans le Berry*, Bourges, 1873, in-8°, p. 27-33 (extrait des *Mém. de la Soc. historique*).

3. Cfr Dareste de La Chavanne, *ibid.*, p. 462.

« la nef d'aujourd'hui », c'est-à-dire une nef datant au plus tôt du XI[e] siècle[1] ! Tout cela est incohérent. Il y a lieu toutefois de retenir cette tradition qu'avant le chapitre purement séculier, tel qu'il existait sous l'ancien régime, il y avait eu à La Châtre des prêtres vivant en commun : cela, nous le verrons, est exact[2].

V. *Fondation du chapitre de Saint-Germain.* — Enfin, d'après l'*Essai*, le chapitre de Saint-Germain aurait été créé vers la fin du X[e] siècle, en 990 ou 991. — Au XV[e] siècle, les chanoines de La Châtre faisaient remonter encore plus haut la fondation de leur chapitre. Dans un acte de 1434 en effet, ils l'attribuent à « Ebbes, très noble prince de Déols, qui tenait sous sa domination la plus grande partie du pays de Berry et commandait depuis le fleuve du Cher jusqu'à la Gartempe et à l'Anglin[3] ». Ces expressions ne peuvent convenir qu'à Ebbes le Noble, fondateur des deux monastères de Déols (917) et de Saint-Gildas-en-Berry (vers 925), mort en 935 à Orléans, en poursuivant les Madgyars[4]. L'acte capitulaire de 1434 ne fait en effet que copier

1. Cfr *suprà*, § I.
2. Cfr *infrà*, § V.
3. Arch. de l'Indre, A, 107, acte du 25 mars 1434 : « Recepimus in cartis nostris antiquissimis quod progenitores sui, videlicet Ebbo, serenissimus princeps Dolensis, qui sub ditione sua maximam partem pagi Bituricensis tenebat, et à Charo fluvio usque ad Wartempam et Engliam tempore suo principabatur, primus et unus fundator dicte nostre ecclesie fuit et extitit » (*Inventaire sommaire*, p. 272, col. 2).
4. Sur ce prince, cfr Jehan de La Gougue, *loc. cit.*, p. 315-332 ; — P. Péan, *loc. cit.*, p. 420-425 ; — La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 387-390 ; — De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 335 et suiv. ; — E. Chénon, *Un monastère breton à Châteauroux (Saint Gildas-en-Berry)*. Rennes, Catel, 1885, in-8°, p. 5 et suiv.

un passage bien connu de la *Translatio S. Gildæ*, concernant Ebbes le Noble[1]. Evidemment les chanoines de Saint-Germain tenaient à vieillir leur origine. Plus tard, ils atténuèrent leurs prétentions. En 1730, dans une pièce officielle adressée à l'assemblée générale du clergé de France, ils déclarèrent que leur chapitre « avait été fondé par Ebbe de Deol, seigneur de La Chastre et Chasteauroux et autres lieux, prince du bas Berri en l'an mil[2] ». Le malheur est qu'en l'an mil, le seigneur de Châteauroux s'appelait Raoul le Chauve et non Ebbes. Force est donc d'abaisser encore la date d'érection du chapitre.

S'il fallait en croire La Thaumassière, il faudrait même l'abaisser beaucoup. Pour lui, le fondateur du chapitre de Saint-Germain n'est autre qu' « Ebbes de Déols, IIe du nom, seigneur de La Châtre et de Châteauroux », lequel succéda à son père Raoul le Vieil un peu après 1138[3] et mourut en 1160[4] ; ce qui repor-

1. *Translatio S. Gildæ :* « Gloriosus princeps nobilis Ebbo maximam partem pagi Bituricensis sub ditione suâ tenebat ; siquidem à Caro fluvio usque ad Vertempam et Engliam potentissimè principabatur » (cité par De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 335). — *Adde* Frère Jehan de La Gougue, *loc. cit.*, p. 315 : « Cestuy noble prince Ebbes, dict par commun langage en icelluy temps le noble prince Ebbes, seigneurioit ou chastel de Déols, où estoit sa principale maison,... et duroit la seigneurie du lieu de Déols depuis le fleuve du Cher jusques au fleuve de la Gartempe et d'Angle » ; — P. Péan, *ibid.*, p. 420.

2. Arch. de l'Indre, *Fonds de Vaudouan*, G, 101, déclaration du chapitre de la Châtre, 1730, extrait publié par De Poli, *ibid.*, p. 230.

3. En 1138, Raoul le Vieil vivait encore et faisait une donation au prieuré d'Orsan ; cfr Arch. du Cher, *Fonds d'Orsan*, liasse 103, charte publiée par B. de Kersers, *Statistique monum. du Cher*, canton du Châtelet, p. 42.

4. *Chron. Dol.*, dans le *Recueil des hist. de France*, tome XII, p. 456 : « MCLX. Obiit Ebbo secundus... »

terait l'établissement du chapitre au milieu du XII[e] siècle seulement[1]. Mais cette dernière date est certainement erronée. On a vu en effet plus haut que dès l'année 1098 ou 1099 les *chanoines* de La Châtre sont mentionnés dans une charte de l'archevêque Léodegaire, signée dans leur « réfectoire », ce qui implique qu'ils vivaient alors en communauté[2]. Le chapitre existait donc déjà au XI[e] siècle.

Cela acquis, il importe de remarquer que ces opinions divergentes ont un point commun : toutes rattachent la création du chapitre à un seigneur de la maison de Déols, nommé *Ebbes*. Il y a là une tradition qui paraît sûre. Or nous venons d'écarter Ebbes II de Déols comme trop récent ; Ebbes I[er] est trop ancien. Mais il y a un autre Ebbes qui se place entre eux, à une date très convenable : c'est Ebbes de Déols, dit de La Châtre, fils de Raoul le Chauve et seigneur de La Châtre depuis 1012[3]. Le début du XI[e] siècle a été marqué en Berry par diverses fondations capitulaires. C'est ainsi que le frère aîné d'Ebbes de La Châtre, Eudes de Déols, en cette même année 1012, avait fondé le chapitre de Saint-Sylvain de Levroux[4] : Ebbes n'a eu qu'à suivre l'exemple qui lui était donné. — Dans ces chapitres,

1. La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 396 : « Ebbes II de Déols... fonda le chapitre de Saint-Germain à La Châtre » ; p. 508, mention analogue. — Cette date a été suivie par De Poli, *op. cit.*, p. 20 ; — E. Navarre, *op. cit.*, p. 9 ; — etc.

2. *Charte de 1098-1099, suprà cit.* : « Factum est apud Castram *in refectorio canonicorum...* »

3. Cfr. *suprà* § I et *infrà* § VII et VIII.

4. Arch. de l'Indre, G, 110, charte de 1012, publiée par De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 476, et par E. Hubert, *Recueil, loc. cit.*, p. 147-148. — Cfr La Thaumassière, *ibid.*, tome II, p. 393, 489.

les chanoines menaient la vie commune [1], sous la direction d'un *prieur* : c'est le titre qu'a porté jusqu'à la fin le premier dignitaire du chapitre de Saint-Germain [2]. Il y avait donc une grande ressemblance entre ces chapitres « conventuels » du XI[e] siècle et des couvents de religieux, et l'on comprend que des chartes aient pu qualifier la résidence des chanoines de La Châtre de *monastère* en 1120 [3] et d'*abbaye* en 1219 [4]. Ainsi s'explique le nom donné à la promenade et à la rue de l'*Abbaye*, à La Châtre, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la légendaire abbaye de Saint-Vincent.

De tout ceci, il résulte que le récit de l'auteur de l'*Essai* est à la fois inconsistant et incohérent, et qu'il n'y a pas grand fonds à faire sur lui pour rattacher les origines de La Châtre à l'époque *franke*.

VI. *Le château primitif.* — Reste l'époque *féodale*. C'est la date la plus plausible ; et voici, pour ne pas faire exclusivement de la critique négative, comment

1. Cfr *ibid.*, tome III, p. 2, ce que dit LA THAUMASSIÈRE au sujet de la vie commune au chapitre Saint-Aoustrille de Graçay en 1094.

2. Cfr *charte de 1075 ou 1088, cit. supra* § I : « ... Petrus, prior de Castra » ; — *charte d'env. 1120, suprà cit.* : « ... Giraldo priore de Castra » ; — *charte de 1176*, publiée par DE RAYNAL, *ibid.*, t. II, p. 547 : « ...Herveo priori et canonicis Sancti Germani de Castra... » ; parmi les témoins de la même charte figure : « Guillermus prior Leprosi » ; — etc.

3. *Charte d'env. 1120, suprà cit.* : « ... in *monasterio* Sancti Germani de Castra... »

4. Arch. du Cher, *Fonds d'Orsan*, cité par F. DESHOULIÈRES, *loc. cit.*, p. 77. — On donnait même souvent le nom d'abbaye à de simples *prieurés* ; par exemple au prieuré d'Yvernault, par. de Mosnay [E. HUBERT, *Le Bas-Berry*, *op. cit.*, canton d'Argenton (1905), p. 304], et à La Châtre même au prieuré de Saint-Abdon, fondé seulement en 1666 (cfr Arch. de l'Indre, G, 76).

il nous semble que les choses se sont passées. — A l'origine, c'est-à-dire après la construction de la voie d'Argenton à Néris, les Romains ont dû établir sur la colline de La Châtre un camp assez important pour que le nom (*castra*) en soit resté dans le souvenir des habitants des *vici* et des *villæ* avoisinants [1], mais pas assez important pour devenir lui-même le siège d'une ville ou d'un *vicus*, dont il serait étrange qu'aucune trace, ni documentaire, ni matérielle, n'eût été découverte [2]. Si donc La Châtre doit son nom à un camp romain, on peut dire qu'elle ne lui doit pas son origine. Pendant plusieurs siècles, le camp de La Châtre a dû rester inhabité. Tout au plus, a-t-il pu servir de refuge à quelques paysans gallo-romains ou franks, voire à quelques bandits. Ce n'est qu'aux approches de la féodalité, à l'époque où s'élèvent de tous côtés les châteaux forts, que la colline de La Châtre a dû être occupée de nouveau. Les seigneurs féodaux choisissaient de préférence, pour établir leurs donjons, « les points isolés, presque inaccessibles, la crête des rochers, le sommet des montagnes, les bords escarpés d'un ravin ou d'un torrent [3] » ; or la colline de La Châtre était fortement garantie du côté du sud par l'Indre et

1. Vic (près Nohant), Saint-Chartier (*vicus Lucaniacus ;* cfr *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XIX, p. 267), Lacs, Montlevic, Champillet (*Campilliacus*), Urciers (*Urciacus*), etc.

2. Ch. Duguet, *Castra*, *loc. cit.* : « Je ne sache pas qu'on ait découvert à La Châtre même, pas plus en petits objets qu'en fortifications, rien de plus vieux que le moyen âge... Je pense qu'on n'a jamais, à La Châtre même, trouvé la moindre médaille, le plus petit bout de tuileau gallo-romain. »

3. De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 325 ; — E. Chénon, *Hist. de Sainte-Sévère*, *op. cit.*, p. 21.

ses bords escarpés. Elle se prêtait naturellement à l'établissement d'un donjon ; et ce donjon a été construit.

Il existe en effet à La Châtre, dans le jardin de l'ancienne maison Rochoux-Daubert, sise rue du *Château-Vieux*, non loin du *Château-Neuf* (xve siècle), qui sert actuellement de prison, une terrasse élevée, qui n'est autre qu'une ancienne *motte* féodale, analogue à celles de Châteaumeillant, de Sainte-Sévère, de la Tour-Gazeau, etc [1]. Quand je l'ai visitée, il y a une dizaine d'années, j'en ai eu l'impression très nette [2]. C'est là qu'était situé le « Château-Vieux », dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la rue adjacente. Ce château ou donjon existait encore au commencement du XIIIe siècle. En 1209, en effet, dans un acte passé à Loudun, Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et de La Châtre, promet à Philippe-Auguste de le suivre fidèlement avec tout son domaine et de lui rendre, à toute réquisition, « ses forteresses d'Argenton et du Châtelet et sa *Tour* de La Châtre [3] ». Ce ne peut être que sur la motte Rochoux-Daubert, à

1. Cfr E. CHÉNON, *Notes archéol. sur Châteaumeillant*, *op. cit.*, p. 100-101 ; — et *Histoire de Sainte-Sévère*, *op. cit.*, p. 22 et 338.

2. C'est aussi celle de CH. DUGUET, *Orig. de La Châtre*, *loc. cit.* : « Allez visiter la maison de M. le curé Trumeau, qui a été connue longtemps sous le nom de maison Rochoux-Daubert. Le jardin est sur une terrasse fort élevée, d'où l'on découvre au loin la campagne par dessus la basse ville. A côté, notre prison a l'air toute rabaissée. A cette maison aboutit d'un côté *la rue du Château-Vieux*... Ce tertre élevé n'est pas naturel ; c'est un terrassement artificiel ; et ma conviction est que là était la *motte féodale* du château primitif. »

3. Cfr L. DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1165 ; — et EUG. HUBERT. *op. cit.*, p. 151-152.

l'intérieur de la première enceinte de la ville, que se trouvait cette tour. Plus tard, au commencement du xv[e] siècle, vers 1417, l'enceinte de la ville fut agrandie et un château neuf fut élevé sur les rochers qui bordent l'Indre : c'était encore une *tour*, mentionnée comme telle en 1434[1]. Elle n'a rien de commun avec le château-vieux, qui fut, à notre avis, le château *primitif* de La Châtre.

A quelle époque maintenant ce château-vieux fut-il bâti ? Il est difficile de le préciser ; mais il est probable que ce fut au x[e] siècle. C'est l'époque en effet où se constitue la « principauté » déoloise, qui s'étendait « du fleuve du Cher jusqu'à la Gartempe et l'Anglin[2] ». Or, au sud-est, du côté de La Châtre, la principauté ne dépassait guère l'Indre, et La Châtre en formait comme la pointe avancée. Au sud, le *castellum* de Sainte-Sévère appartenait à une dynastie indigène apparentée, selon toute vraisemblance, aux puissants seigneurs d'Huriel, et ne relevait pas de Déols, mais du duché d'Aquitaine[3]. Au nord-est, les « princes » de Linières, vassaux des seigneurs d'Issoudun, s'avançaient jusqu'à Thevet[4]. A l'est, Châteaumeillant, au nord, Saint-Chartier, qui faisaient originairement partie de la terre déoloise, devaient être inféodés déjà aux seigneurs

1. Arch. de l'Indre, A, 107, acte du 25 mars 1434, où se trouve mentionné le moulin des Chauvigny à La Châtre « subtus *turrim* propè fontem dicti loci » (Inventaire sommaire, p. 272, col. 2). — Sur l'enceinte et le château du xv[e] siècle, cfr Ch. Duguet, *La Châtre au XV[e] siècle*, 2[e] éd., dans la *Revue du Berry*, année 1902, p. 73 à 79.

2. Cfr la *Translatio S. Gildæ* et les autres textes cités *suprà* § V.

3. Cfr E. Chénon, *ibid.*, p. 26 et 33.

4. Cfr La Thaumassière, *op. cit.*, tome III, p. 35 et 36.

de la Roche-Guillebaud[1]. Il était donc de toute nécessité pour les princes de Déols de fortifier La Châtre, afin d'assurer de ce côté leur frontière. A côté du château, ils bâtirent une église ; puis quelques habitations se groupèrent aux alentours, et une petite ville se forma peu à peu : c'est l'histoire de Châteauroux, de Sainte-Sévère, de Culan, du Châtelet-en-Berry, et de bien d'autres petites villes fortes du moyen âge.

La même nécessité militaire explique que La Châtre ait été donnée en apanage à un cadet de la maison de Déols, chargé ainsi de « couvrir » la principauté. C'est ce qui fut fait, on l'a vu, par Raoul de Déols, dit le Chauve, au plus tard en l'an 1012, au profit de son sixième et dernier fils, Ebbes de La Châtre, fondateur probable du chapitre Saint Germain.

A partir de 1012, La Châtre entre dans l'histoire positive ; mais les problèmes que soulèvent ses origines ne sont pas complètement résolus. Il reste encore à établir la liste de ses premiers seigneurs. Or ici, nous trouvons dans La Thaumassière deux listes absolument inconciliables, source de nombreuses contradictions. C'est par l'examen de cette énigme que nous terminerons cette trop longue discussion.

VII. *Premiers seigneurs d'après La Thaumassière.* — Dans une première version, donnée à propos de la généalogie des princes de Déols, La Thaumassière se borne à citer comme ayant été le premier seigneur de La Châtre, Ebbes, fils de Raoul le Chauve, en ajoutant

1. Cfr E. Chénon, *Notice histor. sur Châteaumeillant*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome VII, p. 43 et suiv.

« qu'on l'estime l'autheur de la Maison de La Châtre [1]». Un siècle plus tard, on retrouve La Châtre entre les mains de Raoul le Vieil, prince de Déols, qui succéda à son père Raoul Thibaud en 1096 et mourut peu après 1138. La Châtre passe ensuite à ses successeurs : Ebbes II de Déols, † 1160 ; Raoul, dernier du nom, † 1176 ou 1179 ; et enfin Denise, unique héritière de la principauté, mariée en 1189 à André de Chauvigny [2]. La Châtre était donc revenue à la branche aînée des princes de Déols, dès le début du XI° siècle. Pour expliquer ce retour, La Thaumassière écrit plus loin : « L'on estime communément que de luy (Ebbes de la Châtre) sont descendus les seigneurs du nom de La Châtre, l'un desquels s'étant croisé fut arrêté prisonnier, ce qui l'obligea de vendre sa terre de la Châtre, laquelle fut par cette vente réunie au fief dominant [3] ». La seconde croisade ayant eu lieu seulement en 1147, c'est nécessairement après la première croisade (1095) que se placerait cette vente présumée.

Dans une seconde version, donnée à propos des généalogies de la maison de Charenton [4] et de la maison de La Châtre-Nançay [5], La Thaumassière entre dans plus de détails. — Constituée d'abord à titre d'apanage au profit d'*Ebbes de La Châtre*, sixième fils de Raoul le Chauve, La Châtre aurait passé ensuite à son fils *Ebbes II*°

1. La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 392.
2. Cfr Frère J. de La Gougue, *loc. cit.*, p. 337-340 ; — P. Péan, *ibid.*, p. 430-432; — La Thaumassière, *op. cit.*. tome II, p. 395-399; — De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 89 90 ; — etc.
3. La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 509.
4. *Ibid.*, tome III, p. 135.
5. La Thaumassière, *ibid.*, tome IV, p. 64.

du nom, seigneur de La Châtre et de Charenton. De ce dernier seraient issus deux fils : l'aîné, Ebbes III, dont nous n'avons pas à nous occuper, aurait « continué la postérité des seigneurs de Charenton » [1] ; du cadet, « *Guillaume* ou selon d'autres Gérard de la Châtre, dont je ne trouve aucunes preuves », dit La Thaumassière, « on fait sortir la maison de la Châtre ». A cet effet « on prétend qu'il auroit été père de Raoul de la Châtre, duquel cy-aprez, et de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges » [2]. *Raoul de la Châtre* aurait succédé à son père Guillaume de la Châtre, et aurait eu lui-même pour successeur son fils, *Raoul II de la Châtre*. Tous les deux furent enterrés dans le cloître de l'abbaye de Noirlac, fondée en 1136 par Ebbes V de Charenton. La Thaumassière donne le texte de leurs épitaphes, qu'il est intéressant de rapporter. Celle de Raoul Ier, mort ainsi que sa femme Ode, en 1171, est ainsi conçue : « *Hic jacent nobiles personæ Radulphus de Castra miles senior, et domina Oda ejus uxor ; animæ eorum requiescant in pace.* » Celle de Raoul II nous apprend qu'il mourut en l'an 1200 : « *Hic jacet nobilis persona Radulphus de Castra junior, qui obiit anno Domini 1200 ; anima ejus requiescat in pace* [3]. » On remarquera que ces deux Raoul sont appelés « *Radul-*

1. *Ibid.* — Le même auteur, tome III, p. 135, donne ainsi les noms des premiers seigneurs de Charenton : *Ebbes IV*, qui vivait en 1078 ; *Ebbes V*, qui fonda l'abbaye de Noirlac en 1136 ; *Ebbes VI*, qui fit des donations en 1171 et 1189 ; *Ebbes VII*, qui se noya à Noirlac.

2. *Ibid.*, tome IV, p. 64, et tome IV, p. 135. — Sur l'archevêque Pierre de la Châtre, cfr *ibid.*, tome II, p. 61-64 ; — De Raynal, *op cit.*, tome II, p. 18 et suiv.

3. La Thaumassière, *ibid.*, tome IV, p. 64.

phus de Castra », mais que ni l'un ni l'autre n'est qualifié « seigneur de La Châtre » (*dominus de Castra*). On remarquera aussi qu'il y a déjà contradiction avec la première version ; car à l'époque où vivaient les deux Raoul, La Châtre devait être depuis longtemps *réunie* à la principauté de Déols.

Arrivé là, La Thaumassière est embarrassé. Il avoue qu'il n'a pu découvrir ni le nom de la femme de Raoul II, ni aucune preuve de sa postérité, et qu'il a dû, faute de titres, recourir « à des mémoires domestiques ». Ces mémoires donnent à Raoul II deux fils : Ebbes, qui aurait été seigneur de La Châtre, et Pierre qui aurait donné naissance à la branche des seigneurs « de Brullebault et de Fontancier[1] ». C'est ce dernier *Ebbes*, « s. de La Châtre et de Besigny », qui se serait croisé avec deux de ses enfants sous le règne de saint Louis, aurait été fait prisonnier par les infidèles, et aurait vendu, pour payer sa rançon, la terre de La Châtre. « Par ce moyen, conclut la Thaumassière (toujours d'après les mémoires domestiques), cette terre qui étoit de l'ancien patrimoine de sa maison, de laquelle il avoit tiré son nom, en sortit, et le seul nom est demeuré à sa postérité pour marque de leur origine[2]. » C'est donc seulement après la croisade de saint Louis en Egypte, par conséquent au plus tôt en 1250, et non lors de la première croisade, par conséquent au plus tard en 1100, que la terre de La Châtre aurait été « vendue » et réunie à la principauté de Déols. Cela fait un écart d'un siècle et

1. *Ibid.*, p. 64-65.
2. *Ibid.*, p. 65 (avec des détails sur la vente). — Cfr l'auteur de l'*Essai*, *loc. cit.*, p. 71, qui adopte cette version.

demi ! Comme nous l'avons dit, les deux versions sont inconciliables.

VIII. *Premiers seigneurs d'après les documents.* — De ces deux versions, quelle est la vraie ? Les documents authentiques prouvent que c'est la première. Il s'agit simplement de la compléter et de rechercher pourquoi l'autre s'en est écartée. — Les deux versions s'accordent d'abord pour désigner comme premier seigneur particulier de La Châtre, *Ebbes*, sixième fils de Raoul le Chauve : c'est bien pour lui que La Châtre fut érigée en fief mouvant de Déols, au plus tard en 1012.— En 1072, *Ebbes, s. de La Châtre, chevalier*, est mentionné dans une transaction [1] : il s'agit évidemment d'Ebbes II, seigneur de Charenton et de La Châtre, fils du précédent. — En 1152, Ebbes II de Déols étant en guerre avec le roi Louis VII, celui-ci accourut en Berry et « brûla La Châtre, Châteaumeillant, et Déols [2] », évidemment parce que ces trois villes appartenaient à son adversaire. La Châtre était donc déjà *réunie* à la principauté de Déols. — Enfin, en 1176, au moment de partir pour la Terre Sainte, c'est *Raoul le Vieil, prince de Déols*, qui, moyennant 1.000 sols d'or de monnaie angevine, donne à perpétuité aux chanoines de La Châtre « les bancs et les étaux qui se trouvent sur le *forum* (marché) de la ville », avec défense à toute autre per-

1. Cfr *suprà* § I.

2. *Chron. Dol.* : « MCLII. Combusta sunt à Ludovico rege *Castra* et Castrum-Maillanum, et ab Ebbone Dolensi principe Closis. Combusta est maxima pars castri Dolensis » (dans le *Recueil des historiens de France*, tome XII, p. 456). — Cfr DE RAYNAL, *op. cit.*, tome II, p. 456.

sonne d'en élever sur ledit *forum*, lequel d'ailleurs ne pourra pas être déplacé sans une nécessité manifeste, etc[1]. Une pareille concession ne peut émaner que d'un seigneur *immédiat*: Raoul le Vieil n'était donc pas simplement le suzerain, mais bien le seigneur immédiat de La Châtre.

Cette liste, fournie par des chartes authentiques, coïncide tout à fait avec la première version donnée par La Thaumassière. Il y a toutefois une lacune : entre Ebbes II de Charenton et Ebbes II de Déols, qui a été seigneur de La Châtre? Rien n'empêche d'admettre que ce fut *Guillaume de la Châtre*. Ce personnage nous est connu par deux chartes, l'une de 1120 environ, passée au « monastère » même de Saint-Germain, l'autre passée entre 1128 et 1136 au Pont de Receux, dans lesquelles *Willelmus de Castra* signe comme témoin[2]. Il n'est pas dit malheureusement dans ces

1. Arch. de l'Indre, charte de 1176, publiée par De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 547-548 : « Ego Radulphus per Dei misericordiam Dolensis princeps, Herveo priori et canonicis Sancti Germani de Castra in perpetuum. Ad adorandum in loco ubi steterunt pedes Domini itineris precinctum arripiens, loca passionis et resurrectionis Christi cupiens visitare, notum volo fieri presentibus et futuris quod ecclesie vestre jure perpetuo possidenda scanna et extallos in foro de Castra (dedimus), ita ut edifficetis ea in cimeterio et in circum adjacentibus viis, nullusque alius scanna vel extallos edifficare valeat vel presumat in loco prefato, preter canonicos ecclesie vestre, nullique, cujuscunque sit negociacionis, liceat sua vendere, nisi in extallis canonicorum, forum autem non removeatur à loco prescripto, nisi emergat evidens et manifesta necessitas. Quod si fortè removeri contigerit, quocunque loco sit remotum, in integrum habeant canonici supradicta. »

2. *Charte d'environ 1120, loc. cit.* : «... videntibus istis Giraldo, priore de Castra, *Willelmo de Castra*, Faucone Maucario... in monasterio Sci Germani de Castra .. » ; — *charte de* 1128-1136,

chartes que ce *Willelmus de Castra* était « seigneur de La Châtre » ; sans quoi, la question serait tranchée. Peut-être d'ailleurs ne l'était-il plus à cette date, et avait-il déjà rendu La Châtre à Raoul le Vieil, prince de Déols, soit pour se libérer de captivité, soit pour tout autre motif[1]. — La série des premiers seigneurs de La Châtre s'établira donc ainsi : *Ebbes de Déols*, dit le Noble, constructeur probable du Château-Vieux, † 935 ; *Raoul de Déols,* dit le Large, † 952 ; *Raoul II de Déols,* dit le Chauve, † 1012 ; *Ebbes de Déols*, dit *de la Châtre*, premier seigneur particulier dudit lieu ; *Ebbes II de la Châtre*, seigneur de Charenton et de La Châtre, mentionné en 1072 ; *Guillaume de la Châtre,* mentionné vers 1120, mais ayant dû vers 1100 rendre La Châtre aux princes de Déols ; *Raoul VI de Déols*, dit le Vieil, † après 1138 ; *Ebbes II de Déols*, † 1160 ; *Raoul de Déols*, dernier du nom, † 1176 ; *Denise de Déols*, mariée en 1189 à André de Chauvigny.

Quant à l'insertion, dans la seconde liste donnée par La Thaumassière, d'un certain nombre d'autres noms, elle peut s'expliquer comme il suit. Il y a, dans cette généalogie de la Maison de la Châtre-Nançay, deux points de suture visibles : 1° le rattachement à Guillaume de la Châtre des deux Raoul enterrés à Noirlac ;

publiée par Eug. Hubert, *Recueil*, *loc. cit.*, p. 171 : «... Johannes de Nozelio, capellanus ; *Willelmus de Castra* ; Hugo de Malgivrai... Factum est hoc ad Pontem de Rossul, regnante Ludovico rege, in diebus domni W. archiepiscopi Bituricensis. »

1. On peut supposer : une vente *directe* à Raoul le Vieil ; — une vente à un tiers, suivie du *retrait féodal* par Raoul le Vieil ; — la *déshérence*, faute d'« hoirs de corps » ; — la *commise* pour félonie ; etc.

2° le rattachement à Raoul II d'une postérité mentionnée seulement par des « mémoires domestiques ». — Le premier rattachement n'est pas impossible; mais il est purement hypothétique. En tout cas, les épitaphes des deux Raoul ne mentionnent pas qu'ils aient été *seigneurs* de La Châtre. Le fait qu'ils ont été enterrés à Noirlac les relie plutôt à la branche des seigneurs de Charenton, fondateurs de l'abbaye. — Quant au second rattachement, il est invraisemblable : Raoul II ne semble pas avoir été marié; tout au moins, on ne lui connait pas de postérité. En outre, la maison de la Châtre portait de gueules à la croix ancrée vairée d'azur [1]; et celle de Déols, d'argent ou d'or à trois fasces de gueules [2]. Il est difficile de croire à des rapports de parenté entre deux familles pourvues de blasons aussi différents. Tout porte donc à penser que la généalogie en question faite d'après de simples *mémoires domestiques* (on sait ce que cela veut dire) a été « arrangée » pour permettre de greffer la maison de la Châtre-Nançay, devenue importante au XVI[e] siècle, sur la vieille et puissante famille de Déols, tombée en quenouille au XIII[e] siècle. Là est, à notre avis [3], la clef

1. Cfr La Thaumassière, *op. cit*, tome II, p. 603.

2. La Thaumassière, *ibid.*, p. 441, dit *d'argent* ; — M. de Maussabré dit : *d'or*.

3. C'est aussi celui de M. de Raynal, *op. cit.*, tome IV, p. 86, qui le formule en termes énergiques : « [Le maréchal] Claude de la Châtre était un de ces hommes faits pour acquérir une grande influence dans les troubles civils. Il était né en 1536, au château de la Maisonfort, dans la paroisse de Genouilly, du mariage de Claude de la Châtre, II[e] du nom, et d'Anne Robertet. Plus tard, quand l'éclat de ses dignités eut encore rehaussé le nom de sa famille, on lui créa une *fabuleuse généalogie :* on le fit descendre de l'antique maison de Déols. Mais, avant la fin

des contradictions que La Thaumassière ne s'est pas donné la peine de résoudre, et qui ont contribué à obscurcir encore la question, déjà assez obscure, des origines de La Châtre-en-Berry.

XXX

Un emprisonnement sous la Terreur.

En 1789, messire Paul-Philippe Goubault de Lavallas, « écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France en la chancellerie près le parlement de Metz », né à Saint-Domingue le 31 décembre 1743, de Paul Goubault et d'Anne Boissé, était seigneur de Lavallas et y demeurait, paroisse de Néret. Quand la Révolution éclata, sa noblesse (de fraîche date) ne l'empêcha nullement d'y adhérer. Il n'émigra pas, et il accepta en 1791 les fonctions de maire de Néret. C'étaient là des preuves indéniables de « civisme »; mais elles ne suffirent plus, lorsque la Convention eut organisé dans chaque commune des comités de surveillance, dits *comités révolutionnaires*, « chargés de dresser la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers [1] ». Dans les nombreuses catégories de suspects établies par la loi, étaient compris : « 1° ceux qui, par

du XIVe siècle, il est impossible de trouver rien de certain sur ses ancêtres : c'est à partir seulement de cette époque qu'on peut, avec quelque vraisemblance, suivre la série des générations. La branche de Maisonfort était elle-même une branche cadette ; les seigneurs de Nançay formaient la branche aînée.»

1. Loi du 17 septembre 1793.

leur conduite, leurs relations, leurs propos, ou leurs écrits, se seraient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;... 5° ceux des ci-devant nobles qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ». Le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) vint encore augmenter les pouvoirs des comités de surveillance en leur confiant, concurremment avec les municipalités, l'application des lois révolutionnaires[1]. Les représentants du peuple en mission dans les départements ou les agents nationaux établis auprès des administrations de district se chargeaient d'ailleurs de stimuler leur zèle. « Les abus commis contre la liberté individuelle devinrent alors criants[2]. » C'est d'un de ces abus qu'allait être victime le ci-devant noble Paul-Philippe Goubault.

I. — L'arrestation.

Le 29 pluviôse an II (17 février 1794), le commissaire de la Convention près les départements de l'Indre et du Cher, — c'était alors le citoyen Michaud (du Doubs)[3], — avait délégué à J.-B. Plassat, agent national près le district de La Châtre, les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter dans son district la loi sur les *suspects*, que les comités des petites communes laissaient volontiers dormir[4]. Plassat, qui a laissé la

1. Cfr Aulard, *Hist. politiq. de la Révol. française*, Paris, 1901, in-8°, p. 351.

2. Aulard, *loc. cit.*, p. 352.

3. Il était arrivé à Châteauroux le 5 pluviôse (24 janvier 1794) ; cfr A. Jouet, *Les Conventionnels en mission dans l'Indre*, dans la *Revue du Berry*, année 1898, p. 344.

4. Arch. de l'Indre, L. 1180, pap. 22 ventôse an II, signé

réputation d'un terroriste fanatique, s'était mis aussitôt en campagne. Dans les premiers jours de mars, il déclara au citoyen Patin, président du comité de surveillance de Néret, « qu'il regardait le citoyen Goubault comme suspect, en ce qu'il n'exécutait pas les lois, que bien plus il y contrevenait journellement » ; et il l'invita à réunir son comité pour prendre les mesures prescrites par la loi. Le 15 ventôse (5 mars 1794), Patin assembla ses collègues, leur fit prêter serment conformément au décret du 14 frimaire, et leur posa les questions suivantes :

« 1° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault, dans le temps qu'il était maire de la commune et au moment de la confection de la matrice du rôle, se fût grandement ménagé : — tous ont répondu affirmativement ;

« 2° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault ait fait quelque don civique : — tous ont répondu négativement ;

« 3° *Demandé* si la déclaration de ses revenus faite par ledit Goubault à la municipalité de Néret, le 14 frimaire dernier (4 décembre 1793), était vraie : — tous ont répondu qu'on devait regarder cette déclaration comme un mensonge avéré ;

« 4° *Demandé* si ledit Goubault avait assisté à la plantation de l'arbre de la liberté, et s'il venait exactement aux décades : — ils ont répondu que non, sauf

Plassat. — En décembre 1793, la *Société populaire* de Châteauroux mandait à la Convention que les Comités de surveillance locaux « n'étaient pas à la hauteur de la Révolution » ; cfr A. Jouet, *Un club jacobin en province*, dans la *Revue du Berry*, année 1896, p. 89.

une fois, parce qu'il demandait un certificat et du blé pour sa subsistance;

« 5° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault ait tenu quelque propos incivique et contre-révolutionnaire : — trois ou quatre d'entre eux ont déclaré qu'il leur avait dit plusieurs fois que la Nation ne gagnerait jamais et que, si les émigrés entraient en France, il se mettrait de leur côté;

« 6° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault eût en sa possession quelques armes à feu ou autres : — quelques-uns d'entre eux ont dit qu'ils savaient que le citoyen Goubault pouvait posséder quatre fusils doubles, un simple, une paire de pistolets doubles; qu'ils avaient appris ensuite qu'il avait vendu trois de ses fusils à des citoyens de Châteaumeillant, mais qu'ils ne savaient pas ce qu'il avait fait du surplus.

« Trois ou quatre membres du comité déclarèrent ensuite qu'il était à leur connaissance que la domestique dudit Goubault, Catherine Lardy, avait tenu en leur présence plusieurs propos contre-révolutionnaires et aristocratiques; que de plus, ayant entendu dire qu'on devait faire le recensement du chanvre en teil, elle s'était empressée de faire vendre celui du citoyen Goubault avant la visite du commissaire, en disant qu'elle aimait mieux en profiter [1]. »

Ce procès-verbal fut expédié à Plassat. Il était plus

1. *Ibid.*, L, 1201, pap. 15 ventôse an II, signé *Patin* et *Boucherat, segretere* (*sic*). Nous avons dans le texte corrigé les fautes d'orthographe, par trop pittoresques, du citoyen *segretere*.

que suffisant pour que ce dernier pût conclure que « non seulement Goubault, ci-devant noble, était compris dans la classe des gens suspects désignés par la loi du 17 septembre 1793, comme n'ayant pas constamment manifesté son attachement à la Révolution, mais encore que par ses propos et ses actions il était prévenu d'être un contre-révolutionnaire, ainsi que Catherine Lardy ». Il s'étonna que le comité de surveillance de Néret n'eût pas décerné contre eux de mandat d'arrêt, « peut-être parce que les membres de ce comité sont témoins des faits énoncés dans leur procès-verbal », et s'empressa de réparer cette lacune. Le 22 ventôse (12 mars), « il manda, au nom de la loi, au citoyen commandant la gendarmerie de La Châtre d'arrêter et conduire en la maison de réclusion d'*Indre-Libre* (Châteauroux) ledit Goubault et ladite Lardy, prévenus de propos et de conduite contre-révolutionnaires », et requit les membres du comité de surveillance de Néret, ou à leur défaut la municipalité, « d'apposer sur le champ les scellés sur les papiers et effets de Goubault et de sa domestique, de faire l'inventaire des armes de toute espèce qui se trouveront en leur possession, d'établir un commissaire à leur domicile, et de lui adresser incessamment le procès-verbal de ces opérations[1] ».

Tout cela fut exécuté le jour même. Plassat avait eu soin d'expédier double mandat, l'un à la gendarmerie de La Châtre, l'autre à l'agent national de Néret, Annet Pasquet. A Néret, le secrétaire du comité de surveillance étant absent et les autres membres difficiles à

1. *Ibid.*, L, 1180, pap. 22 ventôse an II, signé *Plassat.*

rassembler, Pasquet s'était adressé au corps municipal pour savoir comment procéder. Le corps municipal le délégua avec le maire, Luc Desages, et un autre membre Jean-Jacques Ducreuset, ancien curé de Néret, pour se transporter au ci-devant château de Lavallas, et « y mettre en exécution le procès-verbal (*sic*) dudit Plassat ». Mais ces formalités avaient pris du temps ; et quand les trois délégués municipaux arrivèrent à Lavallas, vers six heures du soir, deux gendarmes, plus diligents, avaient déjà appréhendé Paul-Philippe Goubault et Catherine Lardy pour les diriger sur la maison de réclusion d'Indre-Libre (12 mars 1794)[1].

Il ne restait plus qu'à appposer « le sceau de la municipalité » sur les effets et papiers des deux suspects ; c'est ce que les délégués firent « sans désemparer », dans la forme qui suit : le premier cachet fut apposé sur une armoire dans la première chambre à gauche en entrant ; le second, sur une petite cassette placée sur une table, dans l'embrasure d'une fenêtre ; le troisième, sur une petite porte du cabinet ; le quatrième, sur un placard dans la grand'chambre ; le cinquième, sur une porte « descendant à la cave ». Les délégués montèrent ensuite au *second* étage : là, ils apposèrent « leur sixième cachet sur la porte de la chambre qui est à droite *et* sur une autre porte qui est à gauche » (*sic*) ; et leur septième sur un sac plein de papiers placé dans la grande salle. En continuant leurs recherches, ils trouvèrent pour toutes armes « deux fusils, un

1. *Ibid.*, L, 1201, pap. 12 mars 1794, signé : *Desages*, maire ; *Ducreuset*, *Pasquet*, agent national ; *Auchapt*, secrétaire ; le sieur *François Boucherat* a déclaré ne savoir signer.

double et un simple, et un couteau de chasse ». Avant de se retirer, ils établirent comme commissaire le citoyen Bertrand Pichon [1].

Le *même* jour, s'il faut en croire le procès-verbal signé par eux, les délégués de la municipalité de Néret se transportèrent dans les divers domaines appartenant au citoyen Goubault et sommèrent les colons et locataires de leur représenter les bestiaux qui les garnissaient. Ils trouvèrent ainsi : — dans la *basse-cour* : 5 vaches et 2 veaux ; — au domaine du *Colombier* : 6 bœufs, 2 vaches garnies, 2 taures, 1 taureau, 1 jument, 70 brebis, 18 agneaux ; — au domaine du *Pavillon* : 6 bœufs, 4 vaches garnies, 1 taureau, 1 taure, 1 jument, 99 brebis, 50 agneaux ; — au domaine de *Laillant* : 8 bœufs, 3 vaches garnies, 2 taures, 1 jument garnie ; — au domaine du *Vignaut* : 8 bœufs, 5 vaches garnies, 1 vêle, 1 jument garnie, 68 brebis, 35 agneaux ; — au domaine de *Lavarenne* : 6 bœufs, 2 taureaux, 1 vache, 2 vêles, 2 veaux, 80 brebis, 40 agneaux ; — dans la locature de Philippe Larousse : 18 brebis, 9 agneaux ; — au domaine de *la Goutte* (par. de Pérassay) [2] : 8 bœufs, 3 taureaux, 4 vaches dont trois garnies, 4 vêles, 99 brebis, 40 agneaux, 1 jument, et 4 porcs [3]. — Cela donnait au total : 42 bœufs, 7 taureaux, 36 vaches ou génisses, 21 veaux, 434 brebis, 182 agneaux, 5 juments, 2 poulains, et 4 porcs seulement ; ce qui, pour le dire en passant, faisait à peu près

1. *Ibid.*
2. La Goutte est à 8 kilom. de Lavallas.
3. Arch. de l'Indre, *ibid.*, à la suite de la pièce précédente ; mêmes signatures.

autant d'*ouailles* et de *chevaline* qu'il y en a dans les domaines d'aujourd'hui, mais un peu moins d'*aumailles* et beaucoup moins de porcs.

Le 10 germinal, Bertrand Pichon, « commissaire établi à la garde des meubles et effets du citoyen Goubault », vint déclarer à la municipalité de Néret « qu'il avait trouvé dans une grange, située dans la basse-cour, un rôle de *toile* de 39 aunes » : la municipalité en ordonna le transport au district de La Châtre[1]. Le 12 germinal, le citoyen Ducreuset se rendit effectivement à La Châtre et remit le rôle de toile entre les mains du citoyen Estève, membre du district, qui le déposa dans une chambre où se trouvaient déjà d'autres objets, tels que livres, ornements d'église, souliers. Ducreuset demanda un reçu à Estève, qui répondit que ce n'était pas nécessaire[2], et se contenta d'en faire mention sur son registre en ces termes : « Du 12 germinal an II; le citoyen Ducreuset a conduit et amené à l'administration un rôle de toile de plein contenant 39 aunes, qu'il nous a dit provenir de la maison de Mr Goubault-Lavallas[3]. » Ducreuset devait se repentir plus tard de n'avoir pas insisté pour obtenir un reçu.

II. — *La détention.*

Pendant que ceci se passait à Lavallas, Paul-Philippe Goubault avait eu soin, en traversant La Châtre, le len-

1. *Ibid.*, Q, *Emigrés*, v° Goubault, pap. 10 germ. an II (30 mars 1794), procès-verbal dressé par la municipalité de Néret ; mêmes signatures qu'à la pièce précédente.
2. Cfr *ibid.*, pap. 29 pluviôse an V, déclaration de Ducreuset.
3. *Ibid.*, 12 germ. an II, extrait du registre d'Estève.

demain de son arrestation, c'est-à-dire le 23 ventôse an II, de donner mandat de régir ses biens pendant sa détention au citoyen Darnault, tanneur à La Châtre[1]. Arrivé à Châteauroux et écroué à la maison de réclusion, il y vit quelques jours après le représentant Michaud. Il en profita pour lui demander les motifs de son incarcération et lui réclamer des vêtements dont il avait besoin. N'en recevant pas de réponse, ce qui semble avoir été chez Michaud un parti pris[2], il lui écrivit, à la date du 15 germinal (4 avril 1794), la lettre suivante :

« Citoyen représentant,

« Je suis en arrestation dans cette maison de déten-
« tion depuis près de trois décades par mandat d'arrêt
« du comité de surveillance de la commune de La
« Châtre. J'en ignore les motifs que je n'ai pu me
« procurer, non plus que les hardes, linges et vivres,
« qui me sont absolument nécessaires, dont je te parlois
« le jour de ta visite dans cette maison ; et tu me répon-
« dis que tu me ferois procurer les secours dont j'avais
« besoin. J'en suis toujours privé, c'est pourquoi j'ai
« recours à toy, persuadé que tu te rappelleras de ta
« promesse, et que dans ta justice tu donneras des

1. Acte reçu Dorguin, notaire public, le 23 ventôse an II (13 mars 1794); cfr Arch. de l'Indre, Q, *loc. cit.*, pap. 21 germinal an II.

2. Dès le 6 pluviôse an II, Michaud avait écrit au Comité de Salut public : « ... Soyez tranquilles, citoyens collègues, sur les sollicitations qui me seront adressées pour faire mettre les détenus en liberté : elles ne l'emporteront jamais dans ma façon de penser sur les mesures de sûreté qu'exigent les circonstances dans lesquelles la République se trouve, etc... » (*Cfr* A. Jouet, *Les Conventionnels en mission dans l'Indre*, *loc. cit.*, p. 346.)

« ordres pour me les faire parvenir, afin que je puisse « me justifier et que je ne manque pas du nécessaire. « — Ma conduite intacte et civique dans la révolution « devoit me préserver de ma triste position; mais n'é« tant point à l'abri de la malveillance, je ne dois « songer qu'à ma deffense, que tu reconnaîtras juste et « fondée, lorsque tu en seras instruit, ce que je ne puis « faire qu'après la réception des motifs de ma détention, « qui sans doute ne me seroient point envoyés sans des « ordres de ta part.

« Salut et fraternité.

« Paul-Philippe Goubault.

« A la maison de détention d'Indre-Libre, le quinze « germinal l'an IIe de la République une et indivisible[1]. »

Cette lettre était à peine partie que Paul-Philippe Goubault en recevait une autre de son fondé de pouvoirs, le citoyen Darnault, en date du 16 germinal (5 avril). Darnault lui écrivait de La Châtre qu'il n'avait pu obtenir la levée des scellés apposés à Lavallas; qu'en revanche les ouvriers avec lesquels Goubault avait traité, le 6 janvier précédent, pour la reconstruction « d'une grange malheureusement brûlée », demandaient instamment leur paiement; le maçon Jallerat, notamment, réclamait 931 livres de frais divers, et Darnault faisait passer ses comptes pour que Goubault pût les vérifier[2].

1. *Ibid.*, L, 706 *ter*, 15 germ. an II, signé *Paul-Philippe Goubault.*

2. *Ibid.*, 16 germ. an II, lettre de Darnault avec les comptes de Jallerat; au dos, on lit : « Vue au comité de surveillance d'Indre-Libre. »

Le jour même où Darnault écrivait de La Châtre, le lieutenant de gendarmerie de cette ville, Sylvain Laisnel, accompagné d'un membre de l'administration du district, Louis Maire, se présentait à Lavallas pour y lever les scellés, en présence des citoyens Annet Pasquet, agent national, Ducreuset, officier municipal, Sylvain Chagnon, membre du comité de surveillance de Néret. Son but était, non de donner satisfaction aux réclamations du détenu d'Indre-Libre, mais « d'extraire le bled et la farine qui pouvaient se trouver sous lesdits scellés » : la disette était alors affreuse, et l'on faisait main basse sur les grains que l'on pouvait découvrir[1]. Les perquisiteurs trouvèrent dans le grenier de la maison 20 boisseaux de seigle, 11 boisseaux de marsèche, et 54 boisseaux de farine de froment, qu'ils remirent aux officiers municipaux pour être distribués aux habitants de Néret[2]. Les scellés furent ensuite rétablis.

A la réception de la lettre de Darnault et des comptes de Jallerat, Paul-Philippe Goubault comprit qu'on voulait abuser de sa triste situation ; et comme il avait la plume prompte et le style facile, il envoya de suite au représentant Michaud cette seconde lettre (6 avril) :

« A la maison de détention d'Indre-Libre, le 17e germinal l'an IIe de la République française une et indivisible.

1. Voir sur ce point les lettres de Michaud au Comité de Salut public, des 6, 12, 16 pluviôse an II (25 janv., 31 janv., 4 fév. 1794), publiées par Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, tome X, et reproduites par A. Jouet, *loc. cit.*, p. 344 et suiv.

2. Arch. de l'Indre, Q, *loc. cit.*, 16 germ. an II ; signé : *S. Laisnel.*

« Au citoyen représentant du peuple français à Indre-« Libre.

« Je t'ay rappelé par la lettre que je t'ai écris le « 13 courant, la promesse que tu avais eu la bonté de « me faire, à l'effet de me procurer les secours dont j'ai « besoin, tant pour le vêtement que pour la vie, d'après « la levée des scellés qui ont été apposés chez moi. — « J'apprends par une lettre que je viens de recevoir de « mon fondé de procuration, que ces mêmes scellés sont « encore existants, et que les ouvriers me font des « demandes injustes, se fondant sans doute sur ma dé-« tention. Je prends la liberté de t'envoyer cette lettre « cy-jointe, avec le mémoire de l'ouvrier, afin que le « tout puisse te convaincre de la nécessité indispensable « qu'il y a pour moi de faire lever lesdits scellés en ma « présence, et de me faire tenir compte devant les « membres du comité, ou tous autres fonctionnaires « publics qui seroient préposés à la levée des dits scellés, « des sommes que j'ai avancé. — Je te prie donc de « vouloir bien, dans ta justice, ordonner que je serai « transféré par deux gendarmes sur les lieux, pour par-« venir à la reconnaissance et levée des mêmes scellés, « et en même temps pour que je puisse faire mes « comptes en présence de telles personnes qu'il te « plaira désigner, sans quoi je éprouverois des pertes « considérables que ma présence momentanée pour-« roit éviter.

« Salut et fraternité.

« Paul-Philippe Goubault,

« de la commune de Néret, district de La Châtre, département de l'Indre[1]. »

Le représentant Michaud daignait-il s'occuper de semblables lettres? En tout cas, il ne répondit pas à celle-ci. Mais le 23 germinal (12 avril), sur une nouvelle requête de Darnault, les citoyens administrateurs du district de La Châtre consentirent à une levée partielle de scellés, pour lui permettre d'adresser au détenu les vêtements qu'il réclamait. Sur le vu de leur ordonnance, Annet Pasquet et Jean-Jacques Ducreuset se transportèrent à Lavallas le 26 germinal, levèrent le cachet apposé sur l'armoire de la première chambre, et en retirèrent divers effets d'habillement ou autres qu'ils délivrèrent au tanneur Darnault[2].

Enervé par le silence de Michaud et l'incertitude où il se trouvait sur les causes de sa détention, Goubault avait écrit directement à Plassat de les lui faire connaître. Celui-ci se contenta de répondre : « 1er floréal « l'an 2e de la république française, une et indivisible. « Unité, indivisibilité de la république, liberté, éga- « lité, fraternité, ou la mort. — L'agent national du « district de la Châtre à Paul Goubault, à la maison « de détention d'Indre-Libre : — Tu m'as demandé le

1. Arch. de l'Indre, L, 706 ter, 17 germ. an II.

2. *Ibid.*, Q, *loc. cit.*, 26 germ. an II, signé : *Auchapt*, secre. Voici l'énumération des objets qui se trouvaient dans l'armoire : 6 draps de lit, 12 chemises 24 mouchoirs, 6 paires de bas, 6 nappes, une douzaine de serviettes, 6 essuie-mains, 4 cannecons (*sic*), 1 habit, 2 vestes, 2 culottes, 3 bonnets de coton, 1 pot de beurre fondu, 2 jambons, 6 fromages, 1/2 boisseau de prunes, 1 matelas, 2 couvertures en coton »; tous ces effets furent délivrés à Darnault.

« 25 germinal les motifs de ta détention ; je les ai « adressés au citoyen Michaud, représentant du peuple, « devant lequel tu dois te pourvoir. *Signé* : Plassat [1] .» — Le malheureux détenu, toujours préoccupé du soin de sa défense que l'aggravation de la Terreur rendait singulièrement urgente [2], « se pourvut » donc pour la troisième fois devant le citoyen Michaud, à qui il communiqua la réponse laconique de Plassat :

« Citoyen représentant,

« Je te fais passer, avec la présente, copie de la « lettre qui m'a été écrite par le citoyen agent national « du district de la Châtre le premier de ce mois, au- « quel je m'étais adressé pour avoir les motifs de mon « arrestation et ceux de la Catherine Lardy. Il paraît « par cette lettre qu'ils sont entre tes mains. Je te prie « donc, citoyen représentant, de m'en faire passer « copie pour que je fournisse mes moyens de défense ; « persuadé de ta justice, j'espère que tu me les procu- « reras.

« Salut et fraternité.

« Paul-Philippe Goubault,

« à la maison de détention d'Indre-Libre, le 10e flo- « réal l'an 2e de la république une et indivisible [3]. »

1. *Ibid.*, L, 706 ter, 1er floréal an II (20 avril 1794), copie figurée ; au-dessous est écrit : « Certifié conforme à l'original qui est entre mes mains et que j'offre représenter à toute réquisition. Fait à la maison de détention d'Indre-Libre, le 10 floréal l'an 2e de la république française une et indivisible. Paul-Philippe Goubault. »

2. C'est le 16 germ. an II que furent guillotinés Danton et ses partisans.

3. *Ibid.*, 10 floréal an II (29 avril 1794).

Mais c'était en vain que Goubault se disait « persuadé de la justice » du représentant : son dossier ne contient aucune réponse du citoyen Michaud, lequel d'ailleurs ne tarda pas à quitter Indre-Libre[1].

Après trois semaines d'attente, l'ex-seigneur de Lavallas commença à s'inquiéter des fauchailles dont l'époque approchait. Le 4 prairial (23 mai), il donna une nouvelle procuration, « pour régir et gouverner ses biens, et notamment faire les récoltes », au citoyen Fidèle Despruneaux, marchand à La Châtre. Dans le courant de juin, celui-ci adressa une requête au Comité de surveillance de Néret, lui faisant observer qu'il ne pouvait remplir son mandat « qu'au préalable les scellés apposés sur les effets et papiers du citoyen Goubault n'aient été reconnus et levés, et que le gardien établi à iceux ne se soit retiré ». En conséquence, il demandait qu'on procédât au plus vite à la mainlevée des scellés, à la rédaction d'un inventaire estimatif des meubles et effets morts ou vifs, et au retrait du gardien, afin que lui, Despruneaux, « put sans trouble et sans empêchement régir lesdits biens, et principalement faire les récoltes, qui sont on ne peut plus pressantes et intéressantes[2] ». — Les membres du comité de surveillance, embarrassés, en référèrent « aux citoyens administrateurs du directoire du district de La Châtre », les priant de leur prescrire la marche à suivre[3]. Le 12 messidor (30 juin), le directoire de La

1. Il fit ses adieux à la *Société populaire* le 15 floréal an II ; cfr A. Jouet, *Un club jacobin en province, loc. cit.*, p. 107.

2. Arch. de l'Indre, L, 1201, s. d. (juin), signé : *Despruneaux*.

3. *Ibid.*, à la suite de la pièce précédente, signé : *Patin*, secrétaire de surveillance.

Châtre ordonna de communiquer les deux pièces « à l'agent national qui avait provoqué l'apposition des scellés », c'est-à-dire à Plassat, tout en se déclarant « incompétent pour connaître des faits dont il s'agit[1] ». Plassat répliqua « qu'il n'avait fait arrêter Goubault et « apposer les scellés sur ses papiers, par forme de « sûreté générale, qu'en vertu des pouvoirs que lui « avait donnés le représentant du peuple Michaud, et « que là s'étaient bornées ses fonctions[2] ». Le directoire du district invita alors le comité de surveillance de Néret à se diriger d'après la loi du 17 septembre 1793, ajoutant : « Les présentes ne sont données que par avis fraternel, attendu l'incompétence du district » (12 messidor)[3].

Nous ignorons ce que fit exactement le comité de Néret ; mais il est à croire qu'il n'osa pas autoriser la levée des scellés, et que Fidèle Despruneaux se trouva par suite, sinon dans l'impossibilité complète d'agir, au moins dans l'impossibilité de rien envoyer à Goubault. On trouve en effet celui-ci inscrit à la date du 1er thermidor (19 juillet 1794), en compagnie de Catherine Lardy, parmi les « détenus nécessiteux », à la subsistance desquels l'administration départementale était obligée de pourvoir[4] : les provisions envoyées par Darnault devaient en effet être depuis longtemps épuisées.

1. *Ibid.*, en marge de la même pièce, signé : *De Sainthorent*, etc.

2. *Ibid.*, en marge de la même pièce, signé : *Plassat.*

3. *Ibid.*, à la fin de la même pièce, signé : *De Sainthorent*, *Delaporte*, *Thabaud*, etc.

4. *Ibid.*, L. 1175, liste des détenus nécessiteux, 1er therm. an II.

Goubault était d'ailleurs chargé, avec quelques-uns de ses co-détenus, de répartir les fonds alloués pour la nourriture des nécessiteux, et de conférer avec le comité de surveillance d'Indre-Libre « sur les causes de maladie et autres objets intéressant la salubrité de la maison de réclusion » ; il avait été désigné à cet effet comme commissaire pour le district de La Châtre [1].

La chute de Robespierre arriva sur ces entrefaites (9 thermidor = 27 juillet 1794) ; mais la réaction qui la suivit n'amena pas immédiatement l'élargissement de Goubault. Le 7 fructidor an II (25 août) [2], il subissait toujours dans la maison de réclusion d'Indre-Libre « une détention aussi injuste qu'arbitraire [3] ». — A cette époque, une nouvelle perquisition fut faite à Lavallas, par les soins du directoire du district. On enleva et on transporta au magasin militaire de La Châtre tous les objets en fer que l'on put trouver : chenets, bigornes, pinces, coins et autres outils ; en tout 260 livres de fer [4]. Ces divers objets furent ensuite vendus au profit de la République, et le prix versé entre les mains du receveur du district [5].

III. — La réparation.

Nous ne savons à quelle date précise Paul-Philippe

1. *Ibid.*, L, 1193, pap. 1er messidor an II (19 juin 1794) et L, 1197 1er, pap. 7 fruct. an II (25 août). — Sur diverses listes, Goubault figure parmi les détenus sous le n° 35.

2. Cfr *ibid.*, L, 1197 1er, pap. 7 fructidor an II.

3. C'est lui-même qui s'exprime ainsi en janv. 1797 (*ibid.*, Q, *loc. cit.*, s. d.).

4. *Ibid.*, s. d., signé : *Paul-Philippe Goubault.*

5. *Ibid.*, 26 pluv. an V (14 fév. 1797), attestation signée : *Fainéant* (garde du ci-devant magasin militaire).

Goubault put sortir de prison, sans doute après l'arrivée du représentant Cherrier, envoyé à Châteauroux par la Convention pour faire mettre en liberté tous les détenus « dignes de cette faveur » (12 fructidor an II = 29 août 1794). Cherrier fit élargir de suite la plupart des prisonniers [1]; il en restait cependant un certain nombre à la date du 21 frimaire [2]. Paul-Philippe Goubault fit partie probablement de la première fournée de libérés. Rentré à Lavallas après six mois de détention, il resta quelque temps sans oser se plaindre ; mais, en 1795, la réaction thermidorienne s'accentuant, il songea à se faire indemniser des préjudices que lui avaient causés les diverses réquisitions opérées en son absence.

Il demanda d'abord le remboursement des 39 aunes de toile qu'on lui avait enlevées le 10 germinal an II [3]. Le 25 prairial an III (13 juin 1795), le directoire de La Châtre renvoya sa pétition à la municipalité de Néret, pour savoir ce qu'était devenue la toile [4]; la municipalité répondit qu'elle avait été remise au citoyen Ducreuset pour être conduite à La Châtre [5]. L'affaire en resta là pour le moment ; mais au début de l'année 1797, Paul-Philippe Goubault, alors agent municipal de Néret, expédia « aux citoyens administrateurs du canton de La Châtre » une nouvelle pétition, tendant à être

1. Cfr A. Joubt, *ibid.*, p. 110.
2. Cfr *ibid.*, p. 116.
3. Arch. de l'Indre, Q, *loc. cit.*, pap. 10 germ. an II; à la suite, on lit : « Je réclame le paiement de la toile ci-dessus; Paul-Philippe Goubault. »
4. *Ibid.*, 25 prairial an III (13 juin 1795).
5. *Ibid.*, 5 messidor an III; signé : *Desages*, maire; *Pasquet*, agent; *Gaudon; Auchapt*, secrétaire.

remboursé, non seulement de son rouleau de toile, mais aussi des 260 livres de fers réquisitionnés en fructidor an II, et qui consistaient « en outils extrêmement précieux pour lui, puisqu'il faisait valoir tous ses biens et en outre deux carrières à meules de moulin, où ces outils étaient journellement employés[1] ». Le 12 pluviôse an V (31 janvier 1797), l'administration de La Châtre constata qu'en effet on avait enlevé à Lavallas un rouleau de toile, qui serait réclamé au citoyen Ducreuset, et des fers, qui devraient être payés à l'ayant droit à raison de 4 sols la livre, en numéraire[2].

Le 22 pluviôse (10 février), le directoire du département ordonna de rechercher si les fers avaient été vendus ou bien restitués en partie au pétitionnaire, et de demander des explications au citoyen Ducreuset au sujet du rouleau de toile[3]. Pour se conformer à cet arrêté, la municipalité de La Châtre se fit délivrer par l'ancien garde du magasin militaire un certificat constatant que les fers pris à Lavallas avaient été vendus avec les autres au profit de la République[4], et en ordonna en conséquence le remboursement sur le pied de 4 sols la livre[5]. Elle réclame ensuite des explications catégoriques au citoyen Ducreuset, au sujet de la toile qu'il s'était chargé de transporter à La Châtre[6].

1. *Ibid.*, pap. s. d., signé : *Paul-Philippe Goubault.*
2. *Ibid.*, en marge de la pièce précédente, 12 pluv. an V (31 janv. 1797); signé : *Alamargot*, agent; *S. Cuinat; Peron*, adjoint; *Guillard.*
3. *Ibid.*, 22 pluviôse an V (10 fév. 1797).
4. *Ibid.*, 26 pluviôse an V (14 fév. 1797), signé : *Fainéant.*
5. *Ibid.*, 20 ventôse an V (10 mars 1797).
6. *Ibid.*, 29 pluviôse an V (17 fév. 1797).

Ducreuset déclare l'avoir remise aux citoyens Estève et Sainthorent, alors membres de l'administration du district, qui avaient jugé inutile de lui en donner un reçu [1]. De Sainthorent, interrogé par le président Peron [2], répond qu'il ne se souvient pas du fait, qui du reste ne le concerne pas, et qu'il n'y a qu'à consulter le registre tenu à l'époque [3]. Ne pouvant élucider l'affaire, l'administration municipale renvoie les parties à se pourvoir devant les tribunaux (20 ventôse) [4].

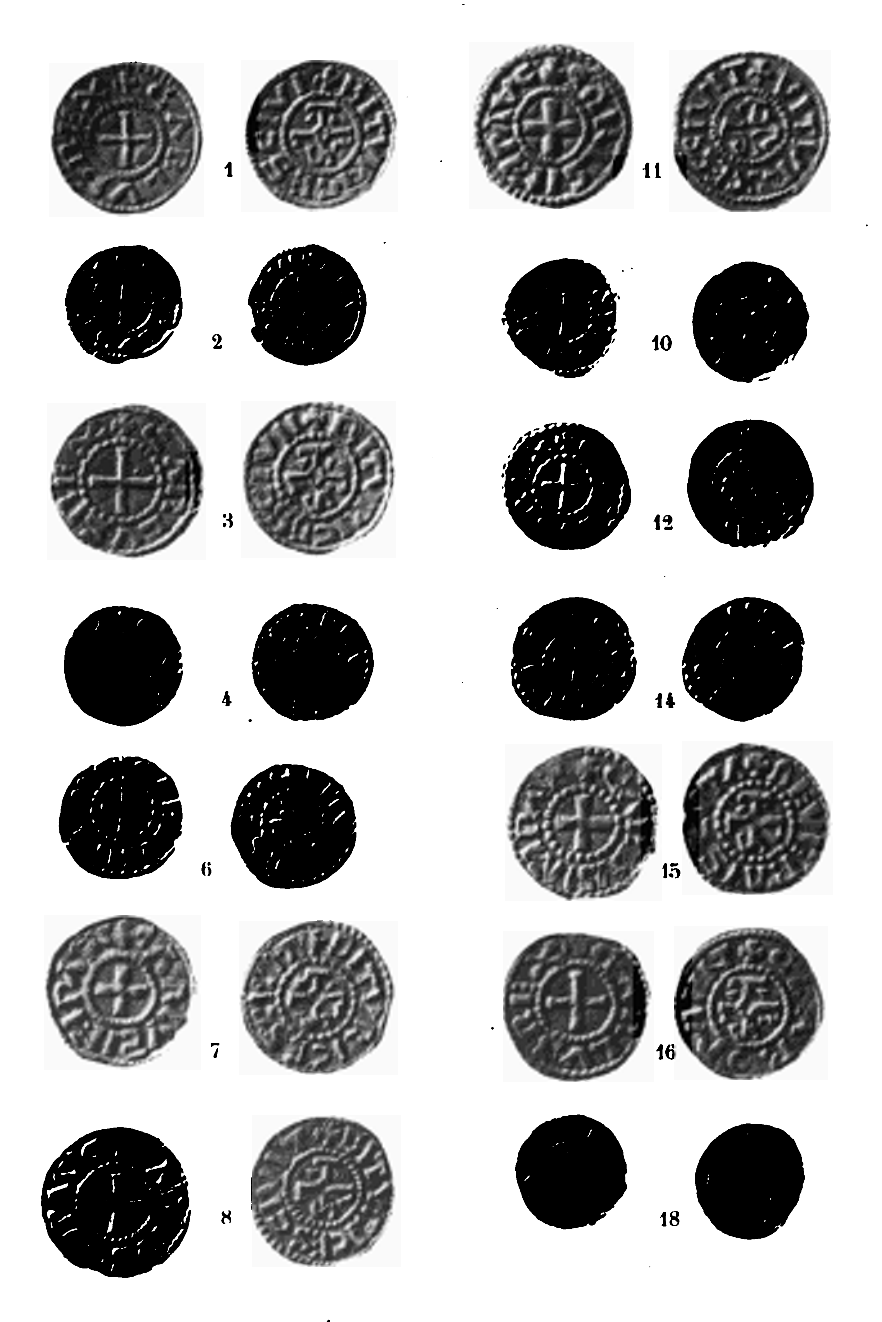
Heureusement pour le citoyen Ducreuset, on retrouve le registre et la note inscrite par Estève à la date du 12 germinal an II. Sur ce, nouvelle pétition de Goubault à la municipalité de La Châtre [5], qui estime cette fois qu'il y a lieu de payer la toile, puisqu'elle a été réellement déposée dans le magasin du district [6]. En conséquence, le 23 floréal (12 mai 1797), le directoire du département prescrivit de nommer deux experts pour évaluer le dommage. Goubault choisit J. B. Chicot, et l'administration municipale J.-B. Thouin [7]. Tous deux tombèrent d'accord pour estimer la toile à 55 sols l'aune, d'après la valeur à laquelle elle se vendait à l'époque [8]. Le citoyen Goubault se trouva ainsi créancier d'une somme de 52 livres pour ses fers et 107 livres

1. *Ibid.*, 29 pluviôse an V (17 fév. 1797).
2. *Ibid.*, 18 ventôse an V (8 mars 1797).
3. *Ibid.*, 19 ventôse an V (9 mars 1797).
4. *Ibid.*, 20 ventôse an V (10 mars 1797).
5. *Ibid.*, pap. s. d.
6. *Ibid.*, en marge du précédent, 20 floréal an V; signé : *Peron*, président, et *Tortat*, agent.
7. *Ibid.*, pap. 1er prairial an V (20 mai 1797).
8. *Ibid.*, pap., même date.

5 sols pour sa toile. Le préjudice matériel qui lui avait été causé avait donc été réparé dans la mesure du possible. Il n'en était pas de même du préjudice moral; mais le ci-devant noble s'estima sans doute très heureux d'avoir échappé à la guillotine, à laquelle le prédestinait son enthousiasme incomplet pour le régime de la Terreur.

Acre, 15 avril 1906.


UNIV.



TRÉSOR D'HURIEL

Phototypie Berthaud. I

LE TRÉSOR D'HURIEL

Par M. François ROGER

Dans les derniers mois de l'année 1904, un vigneron du Moulin-Gargot, commune d'Huriel, Allier, trouva, en défonçant un terrain pour y planter une vigne, à une profondeur d'environ 0 m. 40, un vase en poterie grossière, contenant à peu près 900 pièces de monnaies. Quelques jours après, dans le même champ, il brisait un nouveau vase renfermant aussi un grand nombre de pièces, 1200, dit-on.

Le produit de ces deux découvertes a été mélangé ; il n'y a donc pas de distinction à faire entre les deux trésors. Toutes les pièces, du reste, sont des monnaies carolingiennes du IXe siècle, qui, pour la plupart, sont dans un état parfait de conservation.

Je n'ai pu examiner ce trésor qu'un certain temps après sa découverte, alors que plusieurs pièces avaient déjà disparu; en moins de deux heures, il m'a fallu passer en revue 15 ou 1800 pièces, aussi mon compte rendu sera certainement bien imparfait ; peut-être même mon examen rapide m'aura-t-il fait omettre certaines variétés intéressantes.

Quoi qu'il en soit, voici la description des variétés qu'il m'a été donné de reconnaître.

BOURGES

1° ✠ CARLVSREX. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVI. Monogramme par KRLS.
Denier, 1 gr. 78.
Gariel, T. II, Pl. XXII, n° 39.

2° Mêmes légendes et types.
Obole, 0 gr. 86.
Gariel, T. II, Pl. XXII, n° 41.

3° ✠ CARLVS REX. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVII. Monogramme par KRLS.
Denier, 1 gr. 70.

4° Mêmes légendes et types[1].
Ar. Obole, 0 gr. 93.

5° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVI. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 72.
Gariel, t. II, Pl. XLII, n° 44.

6° Mêmes légendes et types.
Ar. Obole, 0 gr. 86.

7° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix (S rétrograde). — ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 65.

1. La forme CIVII qui se rencontre à la fois sur des deniers et des oboles indique donc bien que nous sommes en présence d'une véritable émission, et non pas d'un simple accident de frappe.

8° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 71.
Gariel, T. II, Pl. XXIV, n° 88.

9° Mêmes légendes et types.
Ar. Obole, 0 gr. 85.

10° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. – ℟. ✠ BITVRICES CIVT. Monogramme par KRLS.
Ar. Obole, 0 gr. 65.

11° ✠ CARLS IMP AVC. Croix. — ℟ ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 71.

NEVERS

12° ✠ CARLVS REX. Croix. — ℟. NEVERNIS CVITAI. Monogramme par KRLS.
Ar. Obole, 0 gr. 83.

13° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ ꞃEVERꞃIS CVITAI. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 77.

14° Mêmes légendes et types.
Ar. Obole, 0 gr. 83.

15° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ ꞃEVERꞃIS CVTA. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 72.

CLERMONT

16° ✠ CARLVS REX. Croix. ℟. ✠ CLAROMIINT. (N et T liés). Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 79.
Gariel, T. II, Pl. XLII, n° 47.

17° Mêmes légendes et types.
Obole, 0 gr. 91.
Gariel, t. II, pl. XLII, n° 48.

ATELIER INDÉTERMINÉ

18° ✠ GRATA D. — RE. Monogramme par KPLS (S. retrograde) ℟. — CAROVS VED. Croix.
Ar. obole[1].

Les monnaies de Bourges formaient la presque totalité de la trouvaille. Il faut y ajouter trois ou quatre deniers de Clermont et autant d'oboles, une douzaine de deniers de Nevers, six ou sept oboles du même lieu, et enfin l'obole unique, à ma connaissance, que je décris sous le n° 18.

Les deniers de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC étaient plus nombreux que ceux à la légende CARLVS REX, qui cependant se chiffraient par plu-

1. Maurice Prou (*Les Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Rollin et Feuardent, 1896) publie sous le n° 1082 le denier suivant qui présente une grande analogie avec notre obole :
+ CAROVS VER, entre deux grenetis, croix. — ℟. + GRATIA D—R entre deux grénetis. Monogramme de Karolus, K devenu Ɫ, S rétrograde. Denier, 1 gr 54.

sieurs centaines d'exemplaires. Les variétés de Bourges décrites sous les numéros 4, 7 et 10 n'étaient qu'à un exemplaire lorsque j'ai examiné le trésor. Il en est de même de l'obole de Nevers décrite sous le nº 12, qui me paraît avoir été ignorée de MM. de Soultrait et Sarriau.

*
* *

A quel prince devons-nous attribuer ces monnaies? Assurément beaucoup sont contemporaines de Charles le Chauve, mais toutes lui appartiennent-elles? On ne fera, je crois, aucune difficulté pour lui donner les deniers et oboles de Bourges, Clermont et Nevers à la légende CARLVS REX. Mais, doit-on également donner à Charles le Chauve toutes les pièces, sans exception, portant la légende CARLVS IMP AVC? — A ne considérer que le poids des pièces, et en suivant la méthode indiquée par notre érudit collègue M. Mater, tous les deniers de Bourges devraient être attribués à Charles le Chauve; tous pèsent plus de 1 gr. 625, et écrivait[1], tout en faisant des réserves, notre collègue : « Quant aux deniers qui dépasseront ce poids moyen, « on pourrait y voir le monnayage personnel de Charles « le Chauve. » Je ne suis pas tout à fait de cet avis, et voici pour ma part les raisons qui me font croire que ce trésor a été enfoui un certain temps après le règne de Charles le Chauve et contient des monnaies autres que celles de ce prince.

Charles le Chauve n'a été empereur que deux années

1. D. Mater, *Les monnaies de Bourges aux Xe et XIe siècles.* (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XVII.)

à peine (875-877); or les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC présentent des variétés nombreuses ; les fautes de légendes sont si variées et surtout les deniers décrits sous les nos 7 et 11 dénotent une fabrication tellement négligée qu'il est difficile d'admettre que ces modifications se soient produites en un espace de temps aussi court.

Si l'on examine les deniers de Nevers, on est frappé de la différence de type qui existe entre les nos 13, 14 et 15 et les autres pièces décrites. La lettre N, notamment, affecte la forme ɲ qui nous repousse plus loin que la mort de Charles le Chauve. M. Prou[1] classe des pièces semblables à Charles le Gros (884-887). Je suis assez porté à adopter cette opinion. De plus, si l'on remarque que les deniers et oboles de Nevers accusent une circulation assez longue, la date de l'enfouissement se trouve encore reculée.

Tels sont en peu de mots les principales raisons qui me font refuser à Charles le Chauve toutes les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC.

Et alors qu'en conclure? Ces monnaies pèsent toutes sensiblement le même poids; toutes, malgré leurs différences de légendes ou leur frappe négligée présentent le même monogramme complet par KRLS. Il est difficile d'établir un classement certain entre elles, et cependant,

1. Maurice Prou, *Les Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Rollin et Feuardent, 1896.

Voir également :

de Longpérier, *Notice des Monnaies françaises composant la Collection de M. Rousseau*, Paris, Rousseau, 1847, page 181.

Comte de Soultrait, *Essai sur la Numismatique Nivernaise*.

Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I, p. 311.

si ce dépôt a été fait postérieurement à la mort de Charles le Chauve, comme j'ai de bonnes raisons de le croire, une partie de ces pièces appartient à ses successeurs. Sont-elles un produit de l'immobilisation ou doit-on les attribuer à Charles le Gros? C'est une question qui souvent encore sera soulevée et que je ne chercherai pas à résoudre ici. De plus érudits que moi n'ont pas résolu ce problème : en effet, M. Prou[1] classe les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC sous la rubrique Charles le Chauve, ou Charles le Gros, et M. Mater[2], après avoir fait de ces monnaies un produit de Charles le Chauve et de l'immobilisation, classe[3] à Charles le Gros un denier identique faisant partie du cabinet de M. Auclerc, de Saint-Amand, et deux autres deniers de la collection Berry. Aussi y a-t-il lieu, je crois, de garder une sage réserve.

Je n'ai du reste pas l'intention d'engager une polémique à ce sujet. J'ai simplement voulu donner un rapide compte rendu d'un trésor fort intéressant pour notre Berry, et qui nous montre combien l'atelier de Bourges était actif à la fin du IXe siècle.

François ROGER.

1. Maurice PROU, ouvrage cité.
2. D. MATER, ouvrage cité.
3. D. MATER, *Bulletin numismatique et sigillographique*, n° 21. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXIV.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE JEAN DE BERRY

LE DUC DANS LA BASSE-MARCHE

Par Raoul MORTIER

Le duc Jean a joué un rôle trop important dans l'histoire de son temps pour que l'on puisse laisser passer, sans commentaires, certains documents inédits ou peu connus le concernant.

Les historiens, certes — apologistes fervents du plus grand amateur de belles choses dont l'histoire de l'art ait gardé souvenir, ou détracteurs passionnés de son sans-gêne et de son manque de scrupules — les historiens n'ont point fait défaut à Jean.

Malheureusement une bonne partie de ses comptes — documents si précieux pour l'histoire — nous est à peu près inconnue; ce sont ceux de la période qui va de 1378 à 1398. C'est dans cet intervalle de vingt ans que se placent les faits que nous voudrions fixer, à savoir la présence certaine de Jean dans la Basse-Marche où il exerce les droits d'un comte apanagiste, et les causes quasi énigmatiques de cette possession que nul historien n'a cherché à expliquer [1].

1. C'est un devoir pour nous, dès la première page de ce travail, d'adresser à M. Gauchery, qui a collaboré avec M. de

I

Qu'était-ce donc que la Basse-Marche? Un petit territoire détaché de la Haute-Marche vers 990, à la mort du comte de la Marche, Boson I[er], ayant à peu près l'étendue et la situation actuelles de l'arrondissement de Bellac; pays véritablement à part, dont la physionomie n'a rien du Haut-Limousin et de la Haute-Marche avec leurs mamelons, ni du Poitou avec ses vastes plateaux calcaires; pays des sous-sols granitiques masqués de sables et argileux, terre froide et humide du seigle et du sarrasin, aux replis boisés de chênes et de châtaigniers, ou encombrés de brandes et d'ajoncs, région mitoyenne, si l'on peut dire, où, d'un côté, on touche la montagne, et où l'on a, de l'autre, l'horizon bas et plat du Poitou.

A l'époque qui nous intéresse, la Basse-Marche renferme sept baronnies: *Le Dorat*[1], *Charroux*[2], *Saint-Germain-sur-Vienne*[3], *Calais*[4], Magnac, Mont-Rocher et le Ris-Chanveron. Les châtellenies de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac* faisaient également partie de la Basse-

Champeaux à l'ouvrage sur *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, l'hommage de notre plus sincère gratitude. M. Gauchery s'est intéressé dès le premier jour à ce sujet; il nous a encouragé, nous a fourni de nombreux documents qui ont facilité notre tâche; c'est par lui que nous avons pu avoir en communication la thèse manuscrite de M. Ledos, sur *La jeunesse du duc Jean*. Si notre travail offre quelque intérêt, c'est à lui que nous le devrons.

Nous devons également des remerciements à M. Thomas, professeur à la Sorbonne, qui a bien voulu nous encourager dans ce travail.

1, 2, 3, 4. Egalement sièges de châtellenies. Pour les différents noms, cf. carte placée au début de ce travail.

Marche, mais elles en avaient été « distraites » depuis une centaine d'années.

*
* *

Jean posséda la Basse-Marche.

« ... Il se justifie par divers titres, écrit l'abbé Roy-« Pierrefitte [1], reproduisant Robert du Dorat [2] — l'his-« torien qui a, le premier dénoncé cette possession, — « *il se justifie que le duc de Berry jouissait des seigneuries* « *de Bellac, Rancon et Champagnac en l'an 1390,* « auquel an Ayneric (ou plutôt Aymeric) du Fresne se « disoit garde des sceaux et chatellenies de Bellac, « Rancon et Champagnac *pour trez grand et illustre* « *prince monsieur le duc de Berri, seigneur des dits lieux* « *par lettres du 16 février de l'an 1390, même se titroit* « *seigneur de la Basse-Marche* en l'an 1395 ; il donna « permission de fortifier le chateau et seigneurie du « Ris-Chauveron, en la paroisse d'Azac-le-Pommier, à « Jean Chauveron, sire d'Azac. Or de scavoir comment « cela est arrivé, je ne l'ai encore bien pu scavoir..... »

Quels sont ces divers titres auxquels Robert, puis l'abbé Roy-Pierrefitte font allusion? Nous l'ignorons.

D'après ces titres, Jean aurait été créé *seigneur de la Basse-Marche* par lettres du 16 février 1390 ; la date peut n'être point fantaisiste, puisque, dans les archives de la Vienne [3], la dernière lettre confirmée par Jean de Bourbon, alors possesseur de la Basse-Marche, date du 8 février.

1. Roy-Pierrefitte, *Hist. de Bellac*, p. 184 (Limoges, 1851).
2. Bibliothèque de Poitiers, collections de Dom Fonteneau.
3. Arch. de la Vienne, E[2] 74; — J. 187, n° 8.

Ce ne sont là, toutefois, que des probabilités. Heureusement, nous possédons quelques documents qui nous assurent et nous prouvent, sinon la possession, du moins la présence de Jean dans la Basse-Marche.

Un acte de rémission[1] datant de novembre 1385, signé par le comte de la Marche et Jean... *en notre host de Charroz* (Charroux en Basse-Marche).

Des actes[2] attestant le séjour de Jean à *Belleperche* (Chatellenie du Dorat); *Lussac-les-Églises* (Dorat); *Razès* (Dorat); *Mauprévoir; Theil* (Ch. de Calais); *Les Réaulx* (Ch. de Charroux); *Aisse* (Ch. de St. Germain) etc...

Puis, c'est le nobiliaire du Limousin qui nous dit que « le 15 janvier 1372 (vieux style), *le roi donna les terres* « *de Bellac, Rancon et Champagnac au duc de Berri,* « ayant reçu foi et hommage » ; note qui a vraisemblablement permis à Jouilleton[3] d'affirmer que, « avant « le 12 novembre 1386, le duc avait cédé ces châtel- « lenies à Jean de Bourbon, comte de la Marche ».

Mais voici, au sujet, cette fois, de la possession de la Basse-Marche par Jean, des preuves plus convaincantes :

(19 août 1391.) — Dans la reproduction d'un titre (à propos d'un arrangement... L'arrangement fournit acte de foy et hommage le 19 août 1391 à *Aymeri de Rochechouart*, chevalier, seigneur de Mortemart, *gouver-*

1. Cité dans les *Registres de la Chancellerie de France*, de M. Paul GUÉRIN.

2. Publiés dans la thèse de M. LEDOS, *La Jeunesse du duc Jean*.

3. *Hist. de la Marche et du pays de Combrailles*, tome I, p. 30 (Guéret, 1814).

neur pour Monseigneur le duc de Berry, ès terres et juridictions de Bellac, Rancon, Champaignac, Le Dorat, St-Germain et Charroux...) Michelet de Campborguet, secrétaire de Mgr de Berry et son receveur ès terres et chastellenies de *Bellac, Rancon, Champaignac, Le Dorat, St-Germain et Charroux*, reconnait avoir heu et receu de Jehan Verignaud de Rancon escuier ung fié... par lequel il confesse *soy tenir en fié et hommage liège dudit Monseigneur à cause de son chastel et chastellenie de Rancon*, etc [1].

(28 août 1391) — Dans les hommages de la Brûlonnière [2]: « Sachent touz que aujourd'hui est venu pardevant nous, en la court de seanz, Aymery Brûlon, « dist qu'il estoit home lige de très-redoubté seigneur, « monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte « de Poictou et d'Auvergne, à cause de son chasteau « et chastellenie et terre du *Dorac* pour rayson de « plusieurs choses qu'il a et tient en ladite chastellenie « et terre. Et nous a offert affere le serment de féaulté « en tel cas appartenant, auquel serment de féaulté « nous l'avons receu....

1. Archives de M. de Chateaubodeau ; pièce reproduite partiellement par M. Christian de Boismarmin — qui, fort obligeamment, a bien voulu nous communiquer le texte complet — dans son *Hist. de la généalogie des Boislinard*, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] vol. année 1891.

2. Les archives du château de la Brûlonnière, près Persac (Vienne), renferment plus de 30,000 pièces, parchemin ou pièce, classées sous 8,000 numéros, par feu M. le baron d'Huart. M. d'Huart avait déjà, sans le résoudre, posé le même problème que nous Ces archives appartiennent actuellement à M. de la Besge.

« Donné et fait ès assises de *Calais*[1], tenues à Lus-
« sac, par Estienne Bergeron, licencié, lieutenant de « noble homme monseigneur Aymery de Roche- « chouart, chevalier, seigneur de Mortemart, gouver- « neur pour mondit seigneur le duc, de ses terres et « hostels et chastellenies du *Dorac*, *Rancon*, *Belac*, « *Champaignac*, *St Germain*, *Calais et Charroux* : le « xxviii[e] jour d'aougst l'an mil CCCIIIIXX et onze[2]. »

(4 octobre 1391.) — Un reçu[3] de la nommée d'Aimery Brûlon, délivré par Michelet de Campborguet, secrétaire de Mgr de Berry et son receveur ès terres et chastellenies du *Dorac*, *Rancon*, *Belac*, *Champaignac*, *St Germain*, *Calais* et *Charroux*, lequel reconnait avoir heu et receu...

(16 novembre 1395.) — La terre du Ris Chauveron fut laissée par Guillaume de Magnac à une de ses filles mariée à Louis Chauveron (un des fonctionnaires de Jean), et leur fils, Jean, sire d'Azat et de la Bazeuge, obtint de Jean de France, duc de Berry, des lettres en date du 16 novembre 1395 « pour fortifier son lieu « nommé le Ris, à la charge que ore ne au temps adve- « nir lui ne ses hoirs ou ayant cause ne pourroient « contraindre à y faire le guet aulcun subject du res-

1. Il est à remarquer que le nom de cette châtellenie ne figure pas dans l'acte précédemment reproduit du 19 août 1391.

2. Arch. Brûl., original parchemin, sceau tombé.

3. *Ibid.* Ce reçu est joint à l'hommage de la Brûlonnière, cité plus haut.

Il existe, dans les mêmes archives plusieurs reçus de ce genre ; nous avons jugé inutile de les reproduire tous. C'est par ces pièces que nous avons pu établir une liste des fonctionnaires de Jean dans la Basse-Marche, liste donnée plus loin.

« sort du Dorat, qui auroient accoustumé faire garde « au chateau d'ycelle ville du *Dorat,* appartenant à « monseigneur[1]... »

D'autre part, dans un procès, *Procès entre Jacques II de Bourbon, roi de Hongrie et comte de la Marche, et quelques habitants de Bellac* (1424)[2], nous relevons l'allusion suivante à la possession de la Basse-Marche par Jean : « ... Pour les demandeurs, Jouvenel, pro-«cureur du roi, dit que... dit que le chasteau du *Dau-« rac* a esté par ancien temps *au gouvernement du sei-« gneur de Mortomart...* lequel y avoit faictes des ré-« parations... »

Or le seigneur de Mortemart n'est autre qu'Aymery qui, à diverses reprises, nous l'avons vu, s'intitula : *gouverneur pour mondit seigneur de Berry, pour ses terres...*

1. Bibl. de Poitiers ; Pierre Robert (coll. D. Fonteneau, t. XVI, p. 197).

Les conditions dans lesquelles fut construite la grosse tour du Ris-Chauveron, qui était destinée à devenir l'une des plus fortes places de la Basse-Marche, sont assez curieuses pour être citées ; nous en empruntons le récit à Pierre Robert :

« Jean Chauveron, seigneur du Ris, le 13e jour de janvier « 1395 (1396, nouveau style) fit marché à Jean Puytaveau, « maître maçon, natif de Saint-Junien, demeurant en la ville « de Montmorillon, pour bâtir la grosse tour du Ris, à la « somme de 800 livres et de cent septiers de froment ou de « 35 livres qui reviennent à 7 sols le septier, pour tous frais et « en fournissant par ledit maçon tous matériaux ; laquelle tour « devoit avoir 400 toises quarées, les murailles épaisses de « sept pieds et demi hors de terre et dedans terre de onze pieds, « et que ladite tour auroit au fond dedans œuvre de large 22 « pieds et de long 30 pieds. »

Cette tour existe encore.

2. Arch. nat. X 2 A, 18, pièce commentée et publiée par M. A. Thomas, dans le *Bulletin de la Société arch. du Limousin*, 1879.

*
* *

Nous venons de prouver, croyons-nous, par les précédents documents, la possession de la Basse-Marche par le duc Jean.

Nous serons plus complet, après avoir ouvert une parenthèse nécessaire sur ceux qui étaient au service de Jean dans cette province.

Aymery de Rochechouart[1], établi *gouverneur de la Basse-Marche ;*

Jean Pinault[2], prêtre, garde du scel pour Mgr de Berry, établi aux contrats des quatre châtellenies *du Dorat, Charroux, St Germain, Calais ;*

1. D'après les notes que nous a si obligeamment communiquées M. le duc de Rochechouart, Aymery aurait vu, par suite du traité de Brétigny, ses propriétés passer sous la domination d'Edouard III. Il fut obligé de reconnaître ce prince comme son suzerain. Il marcha même sous la bannière de saint Georges, au secours du roi d'Espagne, Pierre le Cruel, contre Henri de Transtamarre.

D'après Froissart, il fut armé chevalier, la veille de la bataille, par le prince de Galles. Ses biens furent mis sous séquestre par ordre du roi de France, au service duquel il rentra ensuite ; il contribua à chasser les Anglais du Poitou, du Limousin, de la Saintonge et de la Guyenne (le nom de la Basse-Marche n'est pas désigné, mais il est à noter, cf. d'ailleurs notre carte, que cette province se trouve enclavée dans les quatre dont parle Froissart). — Il fut remis en possession de ses biens, à cette époque, par Jean. — Il fut également capitaine général du Poitou et Saintonge, puis conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI. — Son père, Aymeri Ier, avait été capitaine pour le roy, de Limoges et de Tulle et comte de la Marche (bibl. nat., P. origles 2512, doss. 56314, pièce N° 1).

2. Il peut sembler bizarre de voir que les gardes du scel de Jean sont établis aux contrats de quatre châtellenies seulement, alors que le gouverneur et le secrétaire exercent leur autorité sur les sept. Nous croyons en avoir trouvé l'explication ; nous la donnons plus loin.

Michelet de Cambporguet[1], secrétaire du duc et son receveur pour les sept châtellenies *du Dorat, Charroux, Saint-Germain, Calais, Bellac, Rancon* et *Champagnac;* nous aurons l'occasion de reparler de ce personnage;

Jean de Villars[2] ;

Simon Martonneau[3], garde du scel des châtellenies du *Dorat, Charroux, Saint-Germain, Calais;*

Aymeric du Fresne[4], garde des sceaux et châtellenies de *Belac, Rancon* et *Champagnac;*

Renaud Chenin[5], seigneur de Mauzay, chambellan du duc;

Jean Chauveront[6], qui s'intitule chevalier, chambellan et conseiller du roy et duc de Berry.

1. Le secrétaire fait partie du Conseil qui assiste Jean dans son rôle administratif. — Il est sans cesse en mission pour les besoins du duc. — L'un, Ascelin de Mâches, est chargé d'une mission délicate en Languedoc; un autre, Jean de Villiers, réside constamment à Paris, pour les affaires de son maître. Michelet de Campborguet, lui, était attaché à la Basse-Marche.

Les secrétaires de Jean, d'après M. Lᴇᴅᴏs, le savant auteur de *La Jeunesse du duc Jean*, semblent avoir touché régulièrement 20 s. t. par jour; mais ils avaient des profits assez considérables, et touchaient parfois une pension spéciale.

2 et 3. Gardes du scel de 1392 à 1394.

4 D'après Robert, *loc. cit.*

5. Entre au service du duc, vers 1373; sa veuve, Jeanne d'Angles, fille d'un sénéchal de Saintonge, se remaria à Aimery de Rochechouart, notre gouverneur, veuf lui-même de Jeanne d'Archiac. Renaud eut deux filles, dont l'aînée épousa Guillaume de Rochechouart, fils aîné d'Aimery. Cf. à ce sujet, la très intéressante étude de l'abbé Drochon, *Château-Larcher et ses seigneurs* (*M. Ant. Ouest XXXIX*).

6. Cf. *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*, 1376-1390, par M. Paul Gᴜᴇʀɪɴ; Cf. égal. Lᴀ Tʜᴀᴜᴍᴀssɪèʀᴇ, p. 869, copie du Gd. Gauthier, Arch. nat.

Existe-t-il d'autres noms[1] de fonctionnaires au service de Jean dans la Basse-Marche? C'est probable. Nous connaissons malheureusement trop peu d'archives pour en donner une liste plus longue et plus complète.

*
* *

En généreux prince qu'il est, le seigneur de la Basse-Marche fait de nombreux cadeaux.

Il en octroie à son gouverneur Aymeri; il en donne au duc de Montpensier, son fils, marié à la fille du comte de la Marche; à Jean, comte de la Marche; au comte de Vendôme, fils du comte de la Marche; au duc de Bavière, second mari de sa bru, Anne de Bourbon, à l'évêque de Limoges, Nicolas Viaut, son conseiller, etc.[2], en un mot, à tous ceux qui le servent dans la Basse-Marche, et ceux qui ont, ou ont eu des intérêts dans cette province; ces personnages, d'ailleurs, les lui rendent bien.

*
* *

De l'administration du duc dans la Basse-Marche, nous ne connaissons que ce que nous en a dit Thibau-

1. Nous reviendrons, en détail, sur ces personnages dans notre second chapitre.

2. Nous avons trouvé l'énumération de ces cadeaux dans les précieux inventaires du duc Jean, recueillis par M. Guiffrey; citons à titre de curiosité: « un livre escrit en françois », « un saphir quarré, assis en un annel d'or », « une fleur de lis d'or », « une salière d'argent doré », « un dyament », « un reliquière », « une salière de cassidoine, garnie d'or », « deux chandelliers d'or », « une grand fleur de lis d'argent doré », « six tasses d'argent doré », « ung annel d'or », « un barrillet de cristal », « ung pourtepaix d'or », « une agguière d'or », « une ymage d'or de Nostre-Dame », etc., etc.

deau[1], l'historien du Poitou ; encore les affirmations de cet historien sont-elles sujettes à caution, puisqu'il ne nous indique aucune source :

« Jean rattache, en 1390, Bellac comme pays de droit « écrit à la sénéchaussée de Limoges et place le *Dorat* « dans le ressort de Montmorillon qu'il vient d'incor« porer de nouveau à son comté de Poitou[2].

« Ne serait-ce pas là l'origine des prétentions de ce « dernier ressort sur le bailliage de la *Basse-Marche*, que « semble reconnaître un texte nouveau cité de l'ancien « coutumier de 1486. »

L'affirmation de Thibaudeau, non confirmée par des documents, est probablement vraie.

La date 1390 n'est point invraisemblable, puisque c'est vers le 8 ou 16 février de cette même année que Jean serait entré en possession de la Basse-Marche.

Nous savons aussi, par la lettre de Jacques II de Bourbon, roi de Hongrie et comte de la Marche, au sujet de l'imposition des habitants de Bellac (document déjà cité page, 8), nous savons que « . . la terre de « Belac est *omnino* séparée de la Basse-Marche comme « sont les terres de Champagnac et Rancon, en païs de « droit ressortissant sans apaile devant le sénéchal du « Limousin, et la Basse-Marche est en païs coutumier... » C'est ce qui peut expliquer, d'autre part, croyons-nous, que, dans les reçus des archives de la Brûlonnière, cer-

1. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, II, 274.

2. Mentionnons aussi que c'est devant la cour de Poitiers que se plaida, le jeudi 29 mai et 13 juin 1376, un procès entre Maistre Giraut, de *Magnac* (Ville de la Basse-Marche, située à 7 kilomètres du Dorat), d'une part, et Messire Estienne Loipiau, d'autre part... (Arch. nat.)

tains gardes du scel de Jean sont établis seulement aux contrats des châtellenies du *Dorat, Calais, Saint-Germain* et *Charroux,* et non de *Bellac, Rancon* et *Champagnac,* pays de droit écrit ressortissant de Limoges.

Enfin, nous trouvons dans La Thaumassière un aveu rendu, à la date du 12 juin 1406, à Jean par Jean Chauveron pour son hébergement de *Dinsac* et autres relevant de la châtellenie de Montmorillon. Or Dinsac est une paroisse de la Basse-Marche (châtellenie du Dorat). Ce fait confirme pleinement un certain passage de Boucheul[1] d'après lequel la sénéchaussée de la Basse-Marche aurait été détachée à un certain moment de la Marche et rattachée au comté de Poitou. Malheureusement, Boucheul ne nous indique pas la date.

Disons encore, pour être complet, que dans les *Ordonnances des rois de France*[2], nous lisons qu'en 1415 (époque de la mort du duc Jean) le sénéchal du Poitou voulut soumettre le chapitre du *Dorat* à sa juridiction. Faut-il voir dans cet acte du sénéchal une première tentative de prise de possession, ou bien la continuation de son autorité sur cette province incorporée par Jean à son comté de Poitou ? Cette prétention, il est vrai, fut condamnée par un arrêt du Parlement[3].

On peut donc, sans être taxé d'invraisemblance, con-

1. Boucheul, *Coutumes de Poitou*, Poitiers, 1727, in-f°, t. I., page 27 (communiqué par M. Chénon).

2. Secousse et Laurière.

3. Dans les *Ordonnances des rois de France*, nous trouvons une confirmation de la sauvegarde royale accordée au Chapitre du Dorat, le 18 de mai 1397, date qui nous semble bien correspondre à la présence d'un possesseur autre que le duc, ce qui expliquerait l'ingérence de l'autorité royale dans la Basse-Marche après le départ du duc de cette province.

firmer ou tout au moins admettre *le titre de possesseur* que Thibaudeau attribue au duc Jean.

*
* *

Pendant combien de temps dure cette possession? Nous l'ignorons exactement. Nous pouvons toutefois en établir approximativement la durée par les documents que nous connaissons.

Pour l'entrée en possession, nous avons la date de février 1390 ; en 1395, Jean détient encore la Basse-Marche, puisqu'il donne à son vassal, Chauveron, des lettres d'autorisation d'une construction de tour.

D'autre part, dans les archives de la Brûlonnière, cette mine si précieuse de documents, nous avons trouvé un hommage[1] du 17 août 1398, attribuant la *Basse-Marche* à la *très haulte et puissante comtesse de Montpensier*.

La possession de ce pays par Jean a donc cessé entre les années 1395 et 1398.

Elle n'a guère duré que 6 ou 7 ans.

*
* *

Résumons et concluons ce premier paragraphe.

Jean posséda les châtellenies de la Basse-Marche : certains textes, prétend Robert, le dénomment *seigneur* de ce pays ; les documents que nous avons cités nous le représentent comme y exerçant les droits d'un *comte*

1. « Aymery Brulon, escuier, confesse tenir de très haulte .. « la contesse de Montpencier et dame de Belac, à cause de sa « conté de la Marche, à homage — liège... son hébergement de « la Brûlonnière... » (Orig. parch. sceau fleurdelysé)

apanagiste. Des fonctionnaires même l'y ont représenté.

Mais, à quel titre ?

« Je ne l'ai encore bien pu scavoir... » écrit Robert qui, vivant deux cents ans après, aurait pu, ce nous semble, éclaircir cet intéressant point d'histoire.

Nous allons essayer, dans un deuxième paragraphe[1], d'élucider cette question.

Nous serons long et minutieux, peut-être ; qu'on veuille bien nous le pardonner en raison de notre très vif désir de sincérité historique.

II

Plusieurs hypothèses pourraient être sérieusement envisagées au sujet des causes encore énigmatiques de cette possession, notamment les deux suivantes :

1° La conquête ;

2° Le mariage du fils de Jean avec la fille du comte de la Marche.

C'est à cette dernière que nous nous arrêterons.

*
* *

Voici — pour la compréhension du sujet — la liste des comtes apanagistes de la Marche, après l'érection de cette province en comté-pairie :

1. Nous avons eu la bonne fortune — nous l'avons dit au début de ce mémoire et nous tenons à le redire — d'avoir en communication le remarquable travail manuscrit de M. Ledos, de la bibliothèque nationale, sur la jeunesse du duc Jean.

Ce dernier a confié à M. Gauchery, notre ami, tous ses manuscrits relatifs à Jean, en nous autorisant à en faire largement usage pour le présent sujet. Il a été pour nous un guide très précieux ; aussi, nous prions ces Messieurs de vouloir bien agréer l'hommage de nos plus sincères remerciements.

1327-1341, Louis Ier, duc de Bourbon;
1341-1356, Pierre Ier, duc de Bourbon ;
1356-1361, Jacques Ier ;
1361, Jean Ier.

Louis Ier était devenu comte de la Marche par échange avec Charles de France, devenu le roi Charles IV.

La Basse-Marche ne comprenait alors que les quatre châtellenies du *Dorat*, de *Charroux*, *Saint-Germain* et *Calais* (cf. notre carte). Celles de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac* appartenaient à Aymar de Valence.

Ces trois châtellenies, en effet, formaient une petite sénéchaussée à part, ayant été « distraites et énervées » de l'ancien domaine et comté de la Basse-Marche vers le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, Hugues XI, comte de la Marche, les donna à Guillaume de Valence, son quatrième fils, qui devint, par la suite, comte de Pembroke. Depuis lors, ces châtellenies appartinrent aux Pembroke qui se titrèrent châtelains de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac*. Aymar de Valence et Marie de Châtillon, comtesse de Pembroke, dame de Valence, Bellac, Rancon et Champagnac, épouse de Laurent de Hastings, les possèdent tour à tour. Marie de Châtillon vivait en Angleterre ; le choix de cette résidence la fit considérer comme ennemie du roi et lui valut la confiscation de son domaine. C'est, du moins, le prétexte qui fut invoqué pour légitimer cet acte : « Elle fait « cause commune avec les ennemis du roi[1] ».

Ces châtellenies furent données à Louis de Bourbon

1. FROISSART.

qui, si nous en croyons Jouilleton[1], les garda fort peu de temps; il les aurait vendues à Bureau de la Rivière sur lequel Jean de Berry aurait usurpé « les châtellenies de *Rancon*, *Bellac* et *Champagnac*[2] ».

D'autre part, Maillebay de la Mothe[1] assure la possession de la Basse-Marche par Jean de Bourbon, possession confirmée d'ailleurs dans les *titres de la maison de Bourbon*, *la chronique du bon duc Loys*, et le texte du *procès*[1] *entre Jacques de Hongrie et les habitants de Bellac* 1424.

Or, par de nombreux et irréfutables arguments, nous avons établi celle de Jean de Berry depuis 1378, et, principalement, de 1390 à 1396; nous avons même noté, pour renforcer notre thèse, que le dernier acte passé au nom du Comte de Bourbon, possesseur de la Basse-Marche, datait de 1390.

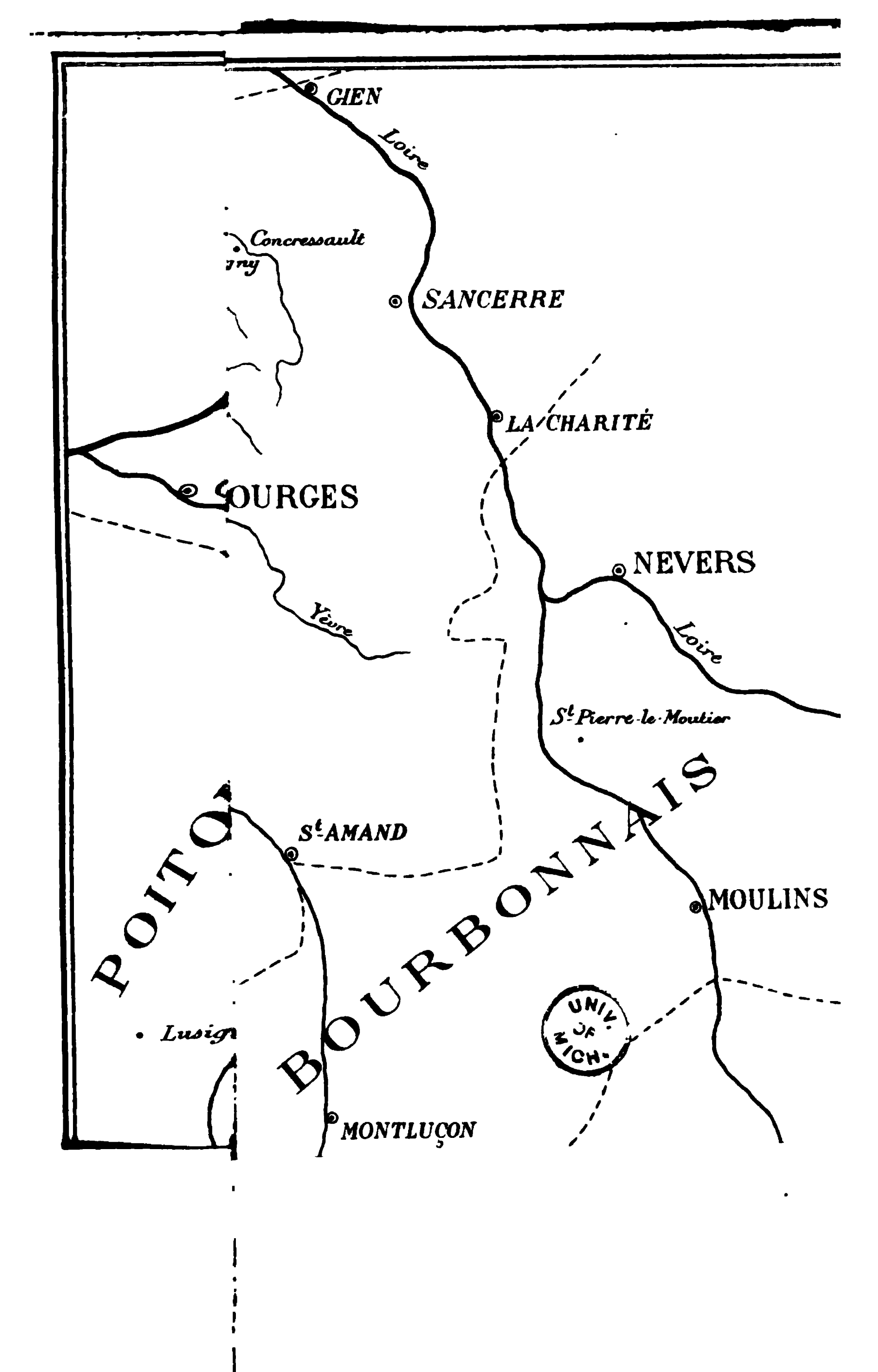
La conclusion logique de tout ceci serait donc que Jean de Berry aurait pris, dans la Basse-Marche, les droits du comte de la Marche, puisque ce dernier n'est mort qu'en 1393.

N'oublions pas cependant, et c'est ce qui nous fait délaisser cette hypothèse, qu'à cette époque, dans un même pays[3], deux lieutenants pouvaient exercer simultanément leurs fonctions.

1. Voir dans notre appendice les textes complets de ces divers auteurs.

2. Les châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac, dit M. le baron d'Huard, furent données par Louis II, duc de Bourbon, à Bureau de la Rivière qui les vendit à Jean I[er], Comte de la Marche.

3. Ainsi le comte de la Marche est qualifié: *lieutenant du roy en Bourbonnais, Angoumois, Saintonge, Limousin, Périgord et*


GIEN
Loire
Concressault
SANCERRE
LA CHARITÉ
OURGES
NEVERS
Yèvre
Loire
St Pierre-le-Moutier
BOURBONNAIS
POITO
St AMAND
MOULINS
Lusig
MONTLUÇON

Rappelons aussi, afin de bien montrer la puissance de Jean de Berry, que le 28 mars de l'année 1385, ce dernier, en sa qualité de *lieutenant du roi ès duché de Guyenne et en tout le pays de Languedoc*, a ratifié, en ce qui le concernait, la nomination du duc de Bourbonnais comme *lieutenant du roi en Bourbonnais, Forez, Limousin, Marche, Saintonge, Angoumois et Périgord*[1].

*
* *

Au milieu du XIVe siècle, en effet, c'est-à-dire pendant la jeunesse du duc Jean, le pays qui nous intéresse est ruiné par la guerre et terrorisé par des incursions continuelles de troupes de brigands qui ont fait de Montmorillon le centre de leurs déprédations et de leurs ravages.

Dès l'année 1356, le prince de Galles, après avoir dévasté le Quercy, l'Auvergne, le Limousin et la Basse-Marche, s'avance vers le Poitou et traverse Montmorillon avec une armée nombreuse, chargée d'un riche butin. Le 19 juillet de la même année, Jean le Bon est battu et fait prisonnier sous les murs de Poitiers. Enfin, au mois de mai de l'année 1358, un traité de paix entre Edouard III et Jean le Bon donne, entre autres provinces, le Poitou à l'Angleterre.

Marche; Jean: lieutenant ès pays de Berry, d'Auvergne, de Limosin, et ès ressors d'iceulz.

M. Molinier, dans son travail sur Arnoul d'Andrehem, en cite d'autres exemples non moins frappants. « Cet enchevêtrement des pouvoirs qui nous choque si fort, dit-il, semblait sans doute fort naturel à nos pères du XIVe siècle puisqu'il est alors relativement fréquent. »

1. LECOY DE LA MARCHE, *Titres de la Maison de Bourbon*, t. II, p. 14 (Orig. sur parchemin, signé, jadis scellé. — P 1377 cote 2822).

Or, Jean est possesseur de la plupart des terres données aux Anglais. Un acte du 23 mai 1356 lui a conféré le titre *de lieutenant du roi par deça la riviere de Loire et en toute la Languedoc;* par lettres du 8 juin 1356, Jean le Bon, son père, lui donne les pouvoirs les plus étendus ; qu'on en juge : il soumet à son autorité le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, la Gascogne et en général *tous les pays et parties de nostre royaume qui sont par delà la rivière de Loire ;* d'après les auteurs de l'histoire du Languedoc, jusqu'au 22 janvier 1358, Jean aurait pris, dans ses lettres, le titre de *lieutenant par deçà la rivière de Loire* ; l'année précédente, il s'intitulait *lieutenant par deçà la rivière de Loire et en toute la Langue d'Oc*[1].

Ces possessions, empressons-nous de l'ajouter — et n'oublions pas surtout que nous sommes vers 1356 — ces possessions sont purement fictives : « Les routes du Berry sont peu sûres[2] », ou encore : « l'on n'ose plus chevaucher sinon en armes pour doubte de noz ennemis[3] ». L'Anglais les occupe. Pour les avoir, pour en jouir, il faut l'en chasser : Jean va s'y occuper activement et il le fera avec d'autant plus de conscience qu'il s'agit de ses propres intérêts.

1. Il serait curieux de relever tous les actes conférant à Jean le titre de lieutenant. Citons notamment ceux de 1356, 1358, 3 janvier, 5 février, 22 décembre 1369. La plupart de ces actes ont été reproduits dans les ouvrages de MM. L. Delisle et Ledos.

2 et 3. Renseignements pris dans la thèse de M. Ledos qui renvoie aux sources ci-après : Biblioth. nat. KK 252 f° 737° et JJ n° 340.

Il est le compagnon de Duguesclin, il a successivement sous ses ordres le maréchal de Sancerre, les sires de Sully, de Courtenay et de Parthenay, les seigneurs de la Tour en Auvergne et de Charenton, *les seigneurs des Basses-Marches*[1] et même le comte de la Marche[2]; Jean de Villemur, Louis de Harcourt, Guichard d'Angles, Thomas de Percy, Louis de Saint-Julien, Guillaume des Bordes, Jean de Kerlouet[3], etc.

C'est avec l'aide d'aussi rudes compagnons — et il en avait besoin pour lutter contre des capitaines comme Chandos — que Jean va pouvoir assurer son apanage, riche cadeau qu'on lui a fait, mais qu'il ne s'agit que de conquérir. Car pour faciliter la tâche de la conquête, Charles V a donné à son frère le Poitou (1369), les terres de Villeneuve, Chizé, Melle, *Civray* (*celles-ci limitrophes de la Basse-Marche*), et l'a institué lieutenant des comtés de Saintes et d'Angoulême.

On peut suivre pas à pas, dans le remarquable travail de M. Ledos, les campagnes du duc Jean. Il en ressort que la lutte se circonscrit sur les frontières du Haut-Limousin, c'est-à-dire *dans la Basse-Marche*.

Et, en effet, nous savons que les Anglais ont à Bellac[4]

1. D'après Froissart, Moranville et Cuvelier.

2. « En même temps, Regnault de Montléon... traitaient « pour le duc en Limousin. Jean s'entendait donc avec *le comte de* « *la Marche* que le roi retenait cette même année à trois cents « hommes d'armes pour la guerre du Limousin. (KK. 251 f° « 45 n°, M. Ledos) Le dit monseigneur de Bourbonnois « devait amener en la compagnie de Monseigneur en ceste che- « vauchée devant Limoges 800 lances. » (Froissart.)

3. Cf. Ledos, *loc. cit.*

4. Nous l'avons déjà démontré par la possession de cette ville par le comte de Pembrocke.

un point d'appui solide. De Bellac au Dorat[1], il n'y a qu'un pas; ce pas est vite franchi. Mais le Dorat se défend ; il appelle à l'aide et Jean lui envoie des secours[2]. Et puis, la Basse-Marche, terre mitoyenne[3], si l'on peut

1. Les Anglais, en effet, sont au Dorat en 1369. Il faut croire que la ville se comporta vaillamment puisque le roi donna des lettres de prérogatives, privilèges, franchises et libertés « aux person- « nes d'icelle église du Dorat aux bourgeois, manants et habitants ». (Sommaire des pièces produites en 1572 par le chapitre du Dorat.) M. Ledos écrit également : « Du côté du Haut Limousin le roi « avait avec lui le comte de la Marche, le vicomte de Roche- « chouart *et la place du Dorat*, sur les frontières du Poitou. »

2. Pour étudier les diverses phases des luttes de cette époque entre Français, notamment Jean et les Anglais, on consultera avec fruit *L'Histoire de la Saintonge*, par A. Maichin, *Les campagnes de Philippe le Hardi*, par M. Ernest Petit (revue de Saintonge 1890) ; on trouvera également de précieux renseignements dans les *Miracles de Saint-Martial* (ms. du XIVe siècle, bibl. com. de Nîmes) qui donnent, sur la domination anglaise à cette époque dans le Limousin, des détails inédits. On y voit également qu'en 1388, la guerre sévissait sur la frontière sud de la Basse-Marche et à Lussac-les-Châteaux. Un ouvrage paru en 1899 nous apprend que le prince de Galles traverse successivement Bellac, le Dorat et Lussac-les-Eglises, se dirigeant vers la Souterraine où se trouvent les troupes de Jean. Un édit de Charles V, en faveur du chapitre et des habitants du Dorat, les inventaires des archives de l'Evêché de Limoges dressés en 1576, une pièce publiée dans l'Almanach Limousin de 1869, etc. sont également autant de sources relatives à ces campagnes.

Enfin, dans les itinéraires de Jean compris entre 1372 et 1378 (M. Ledos) nous retrouverons successivement ce dernier à *Belleperche* (près de Dorat), *Lussac-les-Eglises*, *Mauprévoir*, *Mortemart*, *Razès*, *Theil*, *la Réaulx*, *Charroux*, *Aisse*, autant de paroisses de la Basse-Marche. A Aisse notamment, Jean séjourne plusieurs jours Egalement dans la thèse de M. Ledos, le dénombrement des gens d'armes de la Basse-Marche servant sous la bannière de Jean. Aymeri de Rochechouart, 9 chevaux, 42 écuyers, etc.

3. Dans la campagne de février 1381, M. Ledos nous apprend que Jean laisse le maréchal de Sancerre reprendre aux Anglais les *Marches* du Berry, du Poitou et du Limousin... C'est bien de notre Basse-Marche qu'il s'agit. Jean était alors en Languedoc.

dire, est le chemin tout indiqué, le plus court pour se rendre dans les nouvelles possessions de la Saintonge.

*
* *

Cette digression assez longue n'est point inutile pour la compréhension du sujet. Tout en nous montrant possible l'hypothèse de la conquête, elle nous apprend que la Basse-Marche était une enclave que devait forcément convoiter le duc Jean, possesseur riverain.

Nous avons vu déjà Jean, en 1378, simultanément possesseur avec le comte de la Marche des quatre châtellenies du *Dorat*, *Saint-Germain*, *Calais* et *Charroux*. Nous le retrouvons en 1390 en possession des trois autres châtellenies de la Basse-Marche : *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac*, et, cette fois, le comte de la Marche n'a plus la jouissance de ces châtellenies ni des quatre précédentes.

Or, le fils de Jean, Jean, comte de Montpensier[1], a épousé la fille du comte de la Marche, Anne de Bourbon.

C'est dans ce mariage — qui eut lieu vraisemblablement en 1390[2] — que nous avons cherché et entrevu les causes de la possession.

1. Le comte de Montpensier avait épousé en premières noces, 1387, Catherine de France ; cette dernière mourut en octobre 1388. Elle fut enterrée dans la crypte de la cathédrale de Bourges. Il n'eut pas d'enfant de ce mariage.

2. La date exacte nous est totalement inconnue. Nous savons seulement — et c'est ce qui nous a permis de donner la présente — que Jean de Berry épousa Jeanne de Boulogne quelque temps avant le mariage de son fils. Or Froissart fixe cet événement en 1389. D'autre part, dans le testament de son père (13 septembre 1390) Anne n'est pas encore désignée comme étant la femme du comte de Montpensier.

La Basse-Marche, en effet, constitua la dot de Anne. Nous n'avons point retrouvé le contrat de mariage; peut-être même n'existe-t-il plus actuellement. Nous nous basons sur les arguments suivants, extraits de différents mémoires produits vers 1410, par le comte de Vendôme[1], à l'appui de ses prétentions sur la Haute-Marche : « Feu Messire Jehan, comte de la Marche, « bailla en son vivant à ladite Anne de Bourbon, sa « fille, *au traictié de son mariage, fait avec Monsieur le* « *comte de Montpensier*, partie de la dite conté de la « Marche, c'est assavoir le *pays de la Basse-Marche* « *dont elle disposera à son plaisir* et, depuis le trépas- « sement du dit seigneur de Montpensier, son mary, « elle ou ses hoirs recouvrèrent ledit pays par certains « moyens ... » Puis : « ... et fut divisée ladite « comté quand la Basse-Marche fut baillée à la fille du « comte Jehan *pour sa part et portion de la succession* « *de ses père et mère*, c'est ascavoir Madame Anne sœur « du demandeur, laquelle fut conjointe par mariage « avec M. de Montpensier, fils de feu Monseigneur de « Berry... » Et plus loin : « ... par certains moyens « tellement derechef il a été reuny à ladite conté « lesquelles choses démontrent que ladite comté « n'étoit pas tenu en apanage attendu qu'elle fut divi- « sée et que *fille y avoit succédée anciennement*[2] en « partie d'icelle par la manière dessus dite... »

Voilà des documents précis : Anne de Bourbon, femme du fils du duc Jean, a reçu la Basse-Marche

1. Fils du comte de la Marche.

2. Bibliothèque Nat. fonds f° 18961, manusc. XV° S. fol. 8 K[10] et 68.

« pour sa part et portion de la succession de ses père et mère » ; documents très précieux puisque dans les « partages faits par Jean de Bourbon et Catherine de « Vendôme, à leurs enfants, » la prise de possession de la Basse-Marche est possible et supposable, mais nullement indiquée. On y lit, en effet : « 3° Anne, « les terres de Cailly, Guidebeuf, Boismormaud et gé- « néralement tout ce qu'ils ont en Normandie « + 10000 francs, une fois payés. » Et plus loin : « Et « en outre, s'il advenoit que au contrat de mariage « d'elle, le Conseil de la partie à qui elle seroit don- « née ou elle-même venue en son aige, estant dame de « elle, ne se voulust tenir contanté des terres susdites « nous plaist et voullons que il soit en son chois de les « prendre ou d'autres pour icelles 10000 francs une « fois payés outre la somme susdite[1]. »

Ces divers documents nous apprennent deux choses : 1° qu'en 1390 (13 septembre) Anne n'était pas encore mariée; 2° que « la partie à qui elle était donnée » pouvait lui faire prendre les terres de la Basse-Marche ; ce qu'elle fit, indique le mémoire du comte de Vendôme précédemment cité.

Mais il y a d'autres documents qui viennent confirmer cette possession de la Basse-Marche par Anne ; ce sont généralement des actes ou des hommages[2]; nous en

1. Bibl. Nat. P. 13632 fol. 1221.

2. Indépendamment des deux que nous citons, nous en avons trouvé aux dates suivantes : 14 février 1402, 1er septembre 1402, etc. Ces pièces se rencontrent notamment dans les Archives de la Brûlonnière, et dans la précieuse collection de Dom Fonteneau (t. XXIV). Anne meurt en 1404, laissant un fils unique. Les archives de la Brûlonnière renferment un nombre considérable d'actes passés par les officiers du Comte Palatin, au

extrayons les deux suivants : le premier : « 17 aout 1398 « — Aymery Brûlon, escuier, confesse tenir de très « haute haulte et puissante mademoiselle la *Comtesse* « *de Montpensier et dame de Bellac, à cause de son Comté* « *de la Marche, à homage lige*, à cinq soulx de devoir... « Son bébergement, etc... » ; l'autre[1] : « 24 septembre « 1398. — Lettres du Maréchal de Boucicaut qui donne « pouvoir a Perrot Guiot, gouverneur des terres de « *Bellac, Rancon, Champagnac, le Dorat, St-Germain*, « *Charroux et Calais, appartenant à la Comtesse de* « *Montpensier*, d'y faire, etc... »

Ces deux documents sont datés de 1398. Or Jean comte de Montpensier est décédé l'année précédente, le 12 novembre 1397[2]. Et de 1389 à cette époque, 1397, les titres relatifs aux sept châtellenies de la Basse-Marche ne font mention que « *du très redouté seigneur, monsei-* « *gneur le duc de Berry et d'Auvergne, Conte de Poictou* « *et d'Auvergne* ».

C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

*
* *

Jean nous semble avoir profité volontairement du mariage de ses enfants pour acquérir des terres. Quand

nom de l'enfant, de 1404 à 1438 inclusivement. Remariée, avant 1402, à Louis de Bavière, dit le Barbu, Comte palatin du Rhin, duc en Bavière, frère d'Isabeau, femme de Charles VI ; elle testa et mourut en 1404, laissant un fils unique de son mariage. Sur le Comte palatin on peut consulter : *Geschichte der bairishen Herzogs Ludwig der Bœrtigen za Ingolstadt*, par le Chev. de Lang, Nuremberg (1821).

1. Communiqué par M. P. Guérin.

2. A mon dit Seigneur le dit jour du 12 novembre 1397 qu'il fit faire en son hôtel de la Grange l'obsèque du feu Monsieur le Comte de Montpensier... pour offrir : xx s. t. (Arch. nat. KK 253, fol. 18).

il maria Marie de Berry, sa fille, à Louis de Chatillon, fils du comte de Blois — deux enfants — le comte de Blois, nous apprend Raynal, fut désolé de cette aventure, non seulement parce qu'il perdait un fils, mais parce qu'il connaissait la convoitise du duc de Berry, et qu'il était à craindre que, pour obtenir le douaire promis à la jeune fiancée, ce dernier ne s'emparât du comté de Blois, et n'en privât l'héritier légitime.

Lorsque le comte de Montpensier épousa en premières noces Catherine de France (1387), le roi donna en dot à cette dernière, sa fille, les terres de Vatan et de Buxeuil. Or à la mort de Catherine, le duc Jean obtenait de garder ces terres.

D'autre part, nous savons que le duc de Berry administra les affaires du comte de Montpensier; il dut donc vraisemblablement administrer, de même, les seigneuries de la Basse-Marche.

Nous sommes d'autant plus autorisé à l'affirmer que les *Comptes de la Chambre aux deniers du Comte de Montpensier* nous représentent ce dernier sous la tutelle de son père. Les paiements de la maison du Comte sont contrôlés par celui-ci. Les objets de première nécessité, comme les vêtements, sont achetés par le duc; par exemple, il charge « Jehan Gaucher, marchand de « Bourges, de fournir plusieurs parties de soye fil d'or « et d'argent un petit tixu ruban de soye et autres « menues choses pour Mademoiselle la Comtesse, « depuis le 1er juin 1391 jusqu'au dernier septembre « ensuivant [1] »; secrétaires, intendants, armuriers,

1. Voir les extraits principaux de ces comptes dans notre appendice.

etc., tous les domestiques sont contrôlés par la Chambre des Comptes de Bourges.

Michelet de Campborguet, que nous avons vu dans notre première partie, parmi les serviteurs de Jean, est lieutenant du comte de Montpensier, en résidence à Poitiers; c'est lui qui va de Poitiers à Bourges, intermédiaire entre son maître, le comte de Montpensier, et le duc de Berry. Et nous l'avons vu secrétaire de Jean dans la Basse-Marche, nouvelle preuve de l'ingérence du duc dans les affaires de son fils. Le comte était-il faible d'esprit, ou bien son père, besogneux et intéressé, se comporta-t-il avec lui comme avec tant d'autres, nous n'en savons rien.

Il est vraisemblable que Jean, toujours à court d'argent, n'ayant pas voulu ou pu doter son fils, lui fait une pension.

La question, toutefois, s'éclaire singulièrement. Dès 1378, nous trouvons des gardes du scel de Jean dans les quatre châtellenies du *Dorat, St-Germain, Charroux* et *Calais,* concurremment avec d'autres gardes du scel exerçant leurs fonctions au nom du comte de la Marche. Or, ces quatre châtellenies relèvent du droit écrit. Il est probable que Jean les a rattachées à son comté du Poitou. En 1390, son autorité s'étend sur les sept châtellenies formant la Basse-Marche, dot de sa bru, Anne. Cette dernière en a donc disposé « *à son plaisir* » en la livrant à son beau-père. Le duc de Montpensier meurt en 1397 ; Anne entre alors en possession de sa dot, puisqu'en 1398 elle est appelée « très haute et puissante comtesse « de Montpensier et dame de Bellac à cause de sa « Conté de la Marche » ; elle se remarie en 1402, son

époux commande en maître; elle meurt, et Louis de Bavière en prend possession, « comme ayant le bail et « administration pour Monseigneur, son fils ». La Basse-Marche était donc bien la propriété de Anne. Jean la lui aura remise à la mort de son premier mari, ainsi que cela devait être stipulé dans le contrat de mariage.

Résumons et concluons :

Jean a possédé la Basse-Marche; nous avons pu même fixer les dates de cette possession. C'est donc une omission regrettable que commettent les historiens [1] en ne le faisant point figurer au nombre des seigneurs de cette province.

Nous avons, d'autre part, expliqué cette possession.

Peut-être avons-nous été trop minutieux parfois dans l'exposé de nos diverses hypothèses. Nous ne voulions pas laisser, ignorés, certains documents inédits ou peu connus que nous avions eu la bonne fortune de parcourir.

Aucun menu fait, aucun renseignement, avons-nous pensé, ne sont négligeables. L'histoire n'est-elle pas constituée par un ensemble de détails collectionnés ou glanés çà et là par des curieux ou des chercheurs ?

Vierzon, 1905.

1. Sauf toutefois le baron d'Huart, auteur déjà cité, qui reprend, sans la résoudre, la question que se posait jadis Robert, l'historien du Dorat.

APPENDICE

DOCUMENTS

SUR LA POSSESSION DES SEIGNEURIES DE LA BASSE-MARCHE PAR JEAN DE BOURBON [1]

Nous lisons tout d'abord dans Jouilleton :

« Il paraît que Louis de Bourbon garda peu de temps « ces châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnat, et « qu'il les céda au sieur Bureau de la Rivière qui fut en « grande faveur sous les rois Charles V et Charles VI, et « qui, sous ce dernier roi, devint l'objet de l'envie et de « l'animosité des princes. En effet, nous trouvons une « enquête du 24 août 1378, faite devant Gauthier de Billy, « sénéchal de Bellac, Rancon et Champagnat pour ledit « Bureau de la Rivière, qualifié seigneur des dites châ- « tellenies, dans un procès qu'il eut avec les abbés, cha- « noines et chapitre de l'église de Saint-Pierre du Dorat [2]...

« Peu de temps après, pendant une convalescence du « roi, étant sorti de prison, il recouvra ses terres et châ- « teaux, à l'exception néanmoins des châtellenies de « *Bellac, Rancon* et *Champagnat, que s'appropria Jean de*

1. Nous avons tenu à établir cette possession afin de bien montrer que Jean de Bourbon a été possesseur de la Basse-Marche avant Jean de Berry; ce dernier ne pouvait donc — ceci pour serrer de près l'argumentation de notre travail — obtenir ce territoire que par la conquête ou par le mariage de son fils avec la fille du duc de Bourbon.

2. Ici l'auteur reproduit le récit de Froissart.

« *France, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Poitou*, etc.
« Le duc de Berri, avant le 12 novembre 1386, avait « cédé les châtellenies à Jean de Bourbon, comte de la « Marche, puisque cette même année, et le même jour, « Jean Destouteville, chambellan du dit comte, rendit en « son nom, hommage et service de féauté à la dame « abbesse de la Règle de Limoges, lequel hommage fut « accompagné du présent d'un besan d'or. Il fut, en outre, « payé à la dite abbesse la somme de trois cents livres « pour ses droits de lods et ventes. La même année Jean « de Bourbon, comte de la Marche, et Catherine, com- « tesse de Vendôme, sa femme, firent un partage entre « leurs enfants et donnèrent à leur aîné, Jacques de Bour- « bon, depuis roi de Hongrie et de Naples, les comtés de « la Marche et de Castres, avec les châtellenies de Bellac, « Rancon et Champagnat[1]... »

D'autre part, Mallebay de La Mothe[2] nous dit :

« Jean de Bourbon, premier du nom, devenu aîné de sa « maison par la mort de Pierre, son frère, fut comte de « la Marche; par lettres patentes du 20 novembre 1385, il « établit son Amé Ecuyer, Jean de Large, gouverneur de « ses châtellenies de Ballois, Bellac et Saint-Germain en « Basse-Marche. Il mourut à Vendôme le 11 juin 1393. A « Jean de Bourbon succéda son fils aîné, Jacques de Bour- « bon, deuxième du nom, fait grand chambérier de « France en 1397, parmi les titres que ce prince portoit, « outre celui du comte de la Marche, il prenoit celui de « seigneur de Bellac... »

Egalement dans *les titres de la maison de Bourbon*[3], nous y lisons :

1. Jouilleton, *histoire de la Marche et du pays de Combrailles*, tome I, page 306. Guéret, 1814.

2. Mallebay de La Mothe, *Plan pour servir à l'histoire du comté de la Marche*, page 47, ouvrage très rare, se trouve notamment à Londres et à Paris, m. dcclvii.

3. Lecoy de la Marche : c'est dans cet ouvrage que nous

1372 (juillet). « Charles V, roi de France, considérant les « bons services que son beau-frère, le duc de Bour- « bonnais, lui a rendus en Guyenne, notamment sur les « frontières du Limousin et du Poitou (c'est-à-dire en « Basse-Marche) en faisant rentrer dans l'obéissance du « roy les châteaux de Bellac, Champagnac et Rancon qui « le demandent pour seigneur[1], lui donne ces châteaux « conquis sur Marie Saint-Paul de Valence, comtesse de « Pembrocke, ennemie du royaume, ainsi que tous les « biens pris et à prendre sur la dicte dame. »

1373 (janvier). « Charles V déclare avoir reçu serment « de fidélité et d'hommage du duc de Bourbonnais pour « les biens de la comtesse de Pembrocke. »

1374 (janvier). « Charles V renouvelle la donation qu'il « a faite au duc de Bourbonnais. »

1390 (15 septembre). « Jean de Bourbon, comte de la « Marche, de Vendôme, de Castres, et Catherine de Ven- « dôme, en cas de mort, font partage de leurs biens, no- « tamment :

« A *Jacques de Bourbon*, les comtés de la Marche et au- « tres, ce qu'ils ont dans le Hainaut, la châtellenie de Mon- « taigu (en Combrailles) *avec la terre de Bellac*...

De même, dans « *la chronique du bon duc Loys*[2], nous « constatons que les possessions d'Aimery de Roche-

relevons une requête (1er février 1392) au Parlement au nom de Louis, duc de Bourbonnais, contre Jacques de Bourbon, comte de Vendôme et de Castres, parce que le dit comte occupe sans droits le comté de la Marche et la châtellenie de Montaigu du chef de son père, Jacques de Bourbon, lequel s'en était mis injustement en possession. (Pièce 3.855.)

1. 2e assertion très discutable. Les habitants de Bellac, surtout, regrettèrent « leur bonne dame de Valence » qui les comblait de cadeaux et les dispensait de certains impôts.

2. Page 36.

« chouart, possessions situées en Basse-Marche, *ont été* « *confisquées au profit du duc de Bourbon*[1]. »

Enfin, un document plus probant encore que le précédent, parce que contemporain (1424), — procès entre Jacques de Hongrie et les habitants de Bellac, — fixe irréfutablement les points que nous venons d'essayer d'établir...

« *Belac estoit anciennement l'éritage d'une dame qui fut* « *mariée en Angleterre et l'acquesta d'icelle dame messire* « *Bureau de la Rivière, lequel puis le vendi ou eschangea au* « *comte de la Marche... dit que quant la Basse-Marche fut* « *baillée par le comte de la Marche à ses filles...* »

Nous avons cru utile de réunir tous les documents que nous connaissions sur la possession des châtellenies de la Basse-Marche par Jean de Bourbon, afin de montrer la possibilité de notre première hypothèse, à savoir que Jean de Berry aurait pris ces châtellenies au détriment du comte de la Marche.

1. A Alain Saisy, chambellan du duc Jean de Bourbon, fut donné le château de Mortemart confisqué à Aimery de Rochechouart (le même qui, revenant aux Français, devait être un jour gouverneur de la Basse-Marche pour Jean). (Biblioth. nat. JJ. 103, N° 141.)

EXTRAITS[1] DES COMPTES

DE LA CHAMBRE AUX DENIERS DU COMTE DE MONTPENSIER

Compte de Guillaume le Bis secrétaire et Me de la Chambre aux deniers du Cte de Montpencier de la recepte et dépense d'une aide 10.000 fr. octroyée au dit seigr par les gens d'églises, nobles et habitants des bonnes villes de Poitou. Ledit le Bis a été institué receveur par lettres du Cte de Montpencier donnés à Fontenay le 17 novembre 1390.

Suivent les noms des villes : Poitiers, Chauvigny, etc.

Dépense :

Michelet de Campborguet[2], lieutenant de G. le Bis à Poitiers pour faire et « porter commissions » pour lever ledit aide; ledit Michelet confesse avoir reçu du receveur 48 l. 16 s. III d. pour les causes contenues en un « rolle » signé de sa main du 2 février 1394 rendu avec un mandement du Comte du 11 sept. 1396 adressé aux gens des comptes du duc de Berry, que la dite somme soit allouée aux comptes du receveur à

Simon Bouteiller, lieutenant du receveur à Thouars.

Jehan Renier, etc.

Villes qui doivent encore : la paroisse de Sainte-Radegonde, etc.

Le compte de Guillaume le Bis fait en sept. 1391, rendu et clos en la Chambre des comptes à Bourges de Mgr le duc de Berry, « dont il y a mil francs pour la dé-

1. Ces extraits nous ont été procurés par M. Gauchery.

2. C'est le même que nous retrouvons dans diverses pièces : « Secrétaire de mondit seigneur... pour ses sept châtellenies... » celles de la Basse-Marche.)

« pense de l'hôtel du comte de Montpensier, reste 9.000 « fr. » (bibl. nat. Fr. 674.)

« Savoir faisons que nous confiant à plein de loyauté « nostre amé et féal chevalier chambellan Regnault de « Montferrant iceluy retenons pour estre et demourer en la « compagnie de nostre dit tres cher et tres amé fils avec luy « nos amez et feaux ecuyers Guillaume de Nodes et Guil- « laume Ratant lesquels avons pareillement ordonné etre « en la compagnie de notre dit fils au lieu de Philippe de « Rissins lequel en avons dechargé.

« La pension de II^c livres prendre et avoir par iceux « ledit Regnault chacun an tant qu'il demeurera avec « nostre dit fils.

« Mandons au Me de la Chambre aux deniers de nostre « dit fils qu'il paye aux susdits leurs pensions et sera alloué « en ses comptes par nos amez et feaux gens de nos « comptes à Bourges.

« Donné en nostre hostel de Neelle à Paris le 1er jour « de mars 1392.

. . . .

Compte de la « recepte et despense » faite par Guillaume le Bis secrétaire et maistre de la Chambre aux deniers de Monsieur le Comte de Montpensier fils de Mons. le duc de Berry depuis le dernier jour de sept. 1391 jusqu'au 1er nov. 1392 :

« Recepte de deniers francs d'or compté pour 20 s.

« 1^erement de Jean Renier secrétaire du duc de Berry, re- « ceveur en Poitou d'un aide de 10.000 fr. octroiez « audit Comte par les gens dudit païs pour lui aider à « soutenir son estat. En plusieurs fois 8916 livres XV s. « VI tournois

« de Jean Ami dit Berthelot, etc.

« d'Estienne d'Orhnon, etc.

« de Huguenin Bernuys, etc.

« de Jehan Gaucher, pour plusieurs parties de soye « fil d'or et d'argent un petit tixu ruban de soye et autres « menues choses acheptées pour Mademoiselle la Com-

« tesse depuis le 1er juin 1391 jusqu'au dernier 7bre ensuivant », etc., etc.

« Aumosnes cotidiennes

« à Gilles Raoul, aumosnier. »

Gages, pension par an

à Philippe de Ruffins, chambellan du comte

à Odin du Bruil, Me d'hôtel

à Nicolas Charreton, secrétaire

à Guille Gervain, fizicien.

« Ensuit l'ordonnance que nous Jehan filz de Roy de « France duc de Berry et d'Auvergne comte de Poitou « avons faite pour l'etat de nostre tres cher et tres ame « filz Jehan Cte de Montpensier tant des personnes de son « hotel et des chevaux comme des gages 1er le sire de « Pierrebuffière, gouverneur de nostre dit fils 4000 fr. « par an, Lyonnet de Pannevere chambellan et Me d'hostel « 200 fr., Colart de Hauteclocque, chambellan, 200 fr., « Guillaume de Lailly, ecuyer d'écurie, 200 fr., Gilles « Raoulx chapelain et aumonier 50 fr. par an, Jehan « Geneste Me de la chambre aux deniers 50 fr., Nicolas « Charreton secretre contrôleur 50 fr., Coquardon de « Fay écuyer tranchant, Pierre Constant pannetier chacun « 3 fr. par mois, ensuite les cuisiniers et aides, valet de « chambre, barbier, tailleur, valet de garde robe, che- « vaucheur, etc. »

Autre ordonnance du duc de Berry sur le nombre et restrinction des gens et officiers de « son très cher et très amé fils » Jehan cte de Montpensier.

« 1er notre dit fils aura pour son corps 4 pages et 6 che- « vaux, 6 sommiers et 3 valets pour les gouverner

« pour son charriot 2 charretiers et IIII chevaux...

« en tout 76 personnes et 58 chevaux (Paris, 15 nov. 1392).

Autre mandement à Odin de Brueil Me d'hostel de son fils « l'escuier d'écurie et Me de la chambre aux deniers sur « peine de nous doubter à croire qu'ils accomplissent « ladite ordonnance (dont il envoie copie à la ch. des « Comptes de Bourges), sans y diminuer ni accroitre et de

« faire jurer tous les chefs d'office qu'ainsi le feront en « manière que s'ils font le contraire « nous aions cause de « les pugnir ». Donné à Paris, le 25 nov. 1392. (Bibl. nat., fr. 6742, fol 1, 9, 15.)

Compte de la « recepte et depense faite par Guillaume le Bis de Mgr le c[te] de Montpensier du 1[er] sept. 1395 au 31 août 1396. »

Dans les « receptes » notamment : 20.000 ecus « levez » en Auvergne pour le parfait d'une assignation de 11.000 fr. faite au comte

dans les dépenses : des « sestiers » de froment achetés pour l'hotel puis : audit M[e] de la Chambre aux deniers pour ses frais et « depens » d'être venu de Civrey en Poitou ne la Chambre des Comptes à Bourges « pour rendre ce présent compte et son retour en Poitou devers le comte 20 s. par jour », etc.

Ces comptes, fort curieux, nous prouvent donc que Jean, comte de Montpensier, ne possédait absolument rien par lui-même, et recevait, pour ses besoins, une pension de son père, le duc. C'est bien là une démonstration de la tutelle dont nous avons précédemment parlé.

DE LA LIEUTENANCE

A propos de la lieutenance du duc Jean, il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi consistaient les fonctions de lieutenant. La plupart des ouvrages historiques ne donnent à ce sujet que des renseignements très vagues ou très incomplets. Nous extrayons, du remarquable ouvrage manuscrit de M. Ledos, la très intéressante note suivante :

Le lieutenant était assisté d'un conseil chargé de l'éclairer, parfois de le diriger, parfois aussi de le suppléer. La composition du conseil varie, suivant les lieux et les époques. Les évêques semblent avoir fait de droit partie de ce conseil ; c'est ainsi que dans celui du Comté de Poitiers, nous trouvons les évêques de Viviers, de Nevers, de Lectoure. A côté des évêques, il faut placer les abbés des grands monastères. Nous placerons ensuite les principaux fonctionnaires du roi dans le pays : sénéchaux d'Agen, etc. ; receveur général, trésorier des guerres. Le chancelier de France, le grand maître des arbalétriers assistent au Conseil quand ils sont présents. Le lieutenant y appelle aussi tout naturellement les officiers de sa maison : son chancelier, le maréchal de son ost, les maîtres de ses requêtes, son maître d'hôtel, ses chambellans. Mais, à coté de tous ces personnages, il faut signaler les conseillers en titre, ceux dont la charge est précisément d'aider assidûment de leurs conseils le prince auprès duquel ils sont.

Le lieutenant est rarement entouré de tout son conseil. Tandis que quelques-uns de ses conseillers sont à ses côtés, les autres vont à divers endroits par ses ordres remplir des missions importantes. Quand le lieutenant s'absente, le conseil continue à faire et à expédier des actes

en son nom. C'est ainsi que nous le trouverons à Toulouse et à Nîmes, pendant que le comte sera en Auvergne, etc. Mais il faut bien noter que dans tous les actes que rédige le conseil, le lieutenant est censé présent ; au lieu que le lieutenant peut expédier des actes de sa propre autorité, sans mentionner la présence de ses conseillers. Il semble que le comte de Poitiers ait laissé une partie de son conseil dans les sénéchaussées les plus directement menacées par les ennemis, et dont la situation exigeait une surveillance plus spéciale.

Pour expédier les dépêches méditées dans le conseil et rédigées par les secrétaires, le lieutenant a sous ses ordres un service de courriers.

Les fonctions du lieutenant sont avant tout militaires ; l'acte de nomination déclare qu'on lui confie « la garde, « tuicion et deffense de toutes lès parties » du gouvernement qu'on lui attribue. En vertu de cette autorité militaire dont il est investi, il jouit de pouvoirs discrétionnaires vis-à-vis de tous les officiers de guerre ; par le seul fait de sa lieutenance — c'est ce qui ressort des lettres de nomination — cessent les pouvoirs confiés à d'autres fonctionnaires ; et, pour continuer à exercer leurs charges, ils ont besoin que le lieutenant les y confirme. Ce ne sont pas seulement les capitaines qui tiennent leur pouvoir du lieutenant du roi. A un rang inférieur dans la hiérarchie militaire, nous voyons encore Jean instituer jusqu'aux capitaines et châtelains de la garde des places.

Quand le lieutenant s'absente du pays, il délègue tous ses pouvoirs à une personne chargée de le remplacer ; généralement, c'est un remplaçant militaire.

Le lieutenant assemble les hommes d'armes et les licencie ; ce sont les maréchaux de son ost, et, lorsqu'il se trouve présent, le lieutenant des maréchaux de France, qui passent la revue de ses troupes.

Le lieutenant fait visiter, préparer ou détruire les forteresses du pays selon les besoins du moment ; y institue les « establies » nécessaires à en assurer la défense ;

veille à l'approvisionnement de ces places ; contraint les habitants du plat pays et des villes ouvertes à se retirer dans les lieux fortifiés avec tous leurs biens, ces habitants fussent-ils l'évêque, comme le fait eut lieu à Albi. Là où il n'y a point de place suffisamment forte, il y pourvoit par la création d'une forteresse.

Toutefois, le lieutenant ne jouit pas, vis-à-vis des officiers de l'ordre civil, d'une autorité aussi vaste que celle qu'il exerce sur les officiers de l'ordre militaire. Ainsi, par exemple, les lettres de lieutenance soustraient expressément à son arbitraire l'institution et la destitution des sénéchaux, trésoriers, receveurs, gens des monnaies, etc. Le lieutenant n'était pas d'ailleurs en relation avec les officiers, seulement au point de vue militaire, la charge d'entretenir les troupes le forçant de rechercher de l'argent.

Au point de vue financier, le rôle du lieutenant ne se bornait pas à convoquer les états pour voter les subsides, à s'assurer de la rentrée des fonds, à diriger les ordres de paiement aux trésoriers des guerres, aux receveurs généraux, aux receveurs particuliers. Il avait encore à surveiller les monnaies royales ; il y faisait frapper la monnaie nécessaire ; et c'est lui qui mandait au général maître des monnaies du roi de venir visiter les établissements monétaires de sa lieutenance.

Il est encore dans les attributions du lieutenant de suspendre le cours de la justice en donnant à un accusé des lettres d'état. Le lieutenant veille à la bonne administration de la justice ; c'est ainsi qu'il empêche les habitants de la région confiée à ses soins d'être traînés devant d'autres juges que leurs juges naturels.

Protecteur et défenseur, comme le roi dont il tient la place, de tous les intérêts du pays qu'il gouverne, le lieutenant veille à la sécurité de chacun ; il travaille à la réforme des abus qui se sont glissés dans l'administration ; mais il doit bien prendre garde que ses réformateurs n'aient à sévir que contre les officiers royaux et non point

contre les habitants du pays ; et ce sont les sénéchaux qu'il charge d'exercer cette surveillance.

Quant aux réformateurs nommés avec des pouvoirs spéciaux par le roi ou par le régent, le lieutenant s'arroge le droit de suspendre leurs commissions ou de casser leurs sentences.

En un mot, le lieutenant était donc doué des plus vastes pouvoirs, qu'il outrepassait même parfois.

D'après les érudits auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, jusqu'au 22 janvier 1358, Jean aurait pris dans ses lettres le titre de « lieutenant par deça la rivière de Loire ».

Jean, en effet, recherchait à réunir le titre à la possession, ce qui lui assurait ainsi la haute main sur les territoires qui lui étaient confiés.

RENONCIATION DE JEAN

AU COMTÉ D'ENGOLESME ET DE SAINTONGE

Le roi — nous sommes en août 1374 — avait donné ordre à Jean de venir à Paris, et Jean, qui ne connaissait pas les desseins de son frère, fit grande hâte. Le 28, il était à Tours ; le 3 septembre, il était à Paris. Le roi se fit accompagner par lui à Villepesque ; il lui réservait une surprise peu agréable. Dès qu'il le vit, en effet, il lui dit de bouche, et il eut bien soin de lui faire répéter par plusieurs de ses conseillers, qu'il voulait « par toutes voies et manières » avoir *les Comtés de Saintes et d'Angoulême*, qu'il lui avait donnés quand ils étaient encore à conquérir et pour la conquête desquels Jean avait dépensé notablement du sien.

Malgré son dépit, notre prince dut céder ; ce prince irascible et violent s'assouplissait comme par enchantement devant ce roi faible de corps et de santé, mais doué d'une énergie de fer.

C'est seulement la crainte d'une disgrâce qui décida Jean à se dessaisir des comtés en question ; il l'avoua plus tard quand il obtint de Charles VI une compensation de 80.000 francs.

Par acte daté de Villepesque, le 8 septembre, Jean « con-« sidérans les grans amours, grâces et curialitez » du roi à son égard, lui cédait et délaissait les comtés de Saintes et d'Angoulême. Mais il laissa sans doute percer son chagrin et son dépit, car le roi prit contre lui toutes les précautions. L'absence du chancelier du duc de Berry le forçait de n'apposer à cet acte que son sceau du secret ; le roi exigea la signature de son frère et une promesse de faire un acte plus solennel. Il lui fit en outre jurer sur l'Evangile que jamais à l'avenir il ne prétendrait rien sur

ces comtés ; Charles V qui sentait venir la mort, et qui prenait ses précautions pour assurer le bon gouvernement du royaume quand il n'y serait plus, craignait que Jean n'abusât d'une minorité pour reprendre ce qu'il avait rendu.

Dès qu'il eut les lettres de son frère, Charles V envoya prendre possession de ces comtés le maréchal de Sancerre et Guillaume des Bordes.

Nous devons avouer que le duc fit un gros mensonge, quand, plus tard, pour extorquer 80.000 francs à Charles VI, il affirma que Charles V ne lui avait donné, comme compensation des comtés, qu'une somme de 40.000 francs, de beaucoup inférieure aux dépenses qu'il avait faites pour les conquérir (M. Ledos).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

S. Louis, roi de France.

- Philippe III le Hardi, roi de France.
  - Philippe IV le Bel, roi de France.
    - Philippe V le Long, roi de France.
    - Charles IV le Bel, roi de France.
  - Charles de Valois.
    - Philippe VI, roi de France.
      - Jean le Bon, roi de France.
        Bonne de Bohème.
        - Charles V, roi de France.
        - Louis Ier, duc d'Anjou, 1339-1384.
        - Jean de France, duc de Berry, 1340 † 1416. 1° Jeanne d'Armagnac. 2° Jeanne de Boulogne.
          - Charles, cte de Montpensier. † 1382.
          - Bonne, 1° Amédée de Savoie. 2° Bernard d'Armagnac.
          - JEAN, cte de Montpensier. 1° Catherine de France. 2° ANNE de Bourbon, † 1397.
          - MARIE, ctesse de Montpensier et d'Auvergne. 1° Louis de Chatillon. 2° Philippe d'Artois. 3° Jean de Bourbon.
        - Philippe II, le Hardi, duc de Bourgogne. 1342 † 1404
- Robert de Clermont (6e fils). Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, 1256-1318.
  - Louis Ier de Bourbon. 1279 † 1341.
    - Béatrix de Bourbon. Jean de Luxembourg, roi de Bohème.
      - Bonne de Bohème, Jean le Bon.
      - Charles IV, empereur, 1316 † 1378.
    - Pierre Ier de Bourbon, 1311-1356.
      - Louis II le Bon, 1337-1410.
        - JEAN Ier, duc de Bourbon, Marie de Berry, ctesse de Montpensier et d'Auvergne, 1381-1434.

          Bourbon, branche aînée.
    - Jacques Ier, Bourbon La Marche, 1314-1361.
      - Jean Ier, Bourbon La Marche, 1337-1393. Catherine de Vendôme.
        - Jacques II, cte de la Hte-Marche. † 1424.
        - Louis, cte de Vendôme. 1376-1446.
        - Jean, sr de Carency, Catherine d'Artois.
        - ANNE, ctesse de la Basse-Marche. 1° JEAN de Berry, cte de Montpensier. 2° Louis de Bavière, † 1405.

        Bourbon La Marche, branche cadette.

Ce tableau établit les liens qui unissaient les deux familles.

ÉTUDES SUR LE MUSÉE DE BOURGES

2e Article

L'ANNONCIATION FLORENTINE

DE CLAUDE MAUGIS

Par M. D. MATER
Président de la Commission du Musée

Un des tableaux les plus intéressants du Musée est incontestablement une *Annonciation* sur laquelle ont eu cours les renseignements et les appréciations les plus erronés que l'on puisse imaginer : on lui a donné des attributions diverses, toutes aussi inexactes les unes que les autres, on a entouré sa venue en France de détails imaginaires, enfin bâti sur son histoire et sur sa provenance une véritable légende absolument contraire aux faits. Cette belle peinture mérite d'être étudiée avec soin et d'être dégagée de toutes les erreurs accumulées à son sujet : c'est ce que nous allons essayer de faire.

Le premier qui ait parlé de ce tableau est Pierquin de Gembloux dans son Histoire de Jeanne de Valois[1]. Voici ce qu'il en dit : « Il serait extrêmement difficile « et beaucoup trop long d'énumérer tous les maîtres

1. *Histoire de Jeanne de Valois, duchesse d'Orléans et de Berry, reine de France, fondatrice de l'Ordre des Annonciades*, Bourges, Just-Bernard, 1840, in-4°, p. 315.

« inconnus ou connus qui représentèrent la scène, si poé-
« tique et si vraie de l'Annonciation... Il le serait bien
« plus encore d'établir entre chacun de ces chefs-d'œuvre
« une comparaison qui permît de désigner le plus beau,
« le plus parfait d'entre eux. Ce qu'il y a de sûr, c'est
« que celui que possédait Jeanne de Valois, dû probable-
« ment à l'énergique et pur talent d'un peintre espagnol,
« doit être placé au premier rang sous tous les points de
« vue : perfection de dessin, vigueur de coloris, entente
« de l'ensemble, beauté des formes et des traits, noblesse
« des figures, richesse des draperies, fini des accessoires,
« tout en un mot fait de ce cadre une œuvre capitale,
« rappelant à la fois le messager divin et la fiancée du
« ciel. Resté, depuis la mort de Jeanne de Valois jusqu'en
« 1791, dans le monastère de l'Annonciade ; échappé
« aux désastres de 1793, il passa plus tard dans l'église
« de Saint-Pierre-le-Guillard. Il est maintenant au
« Musée de Bourges. »

Dans un autre ouvrage, paru la même année, le même auteur, sans se soucier des démentis qu'il se donnait à lui-même, disait : « Un tableau capital représentant « l'*Annonciation*, provenant du monastère des Annon- « ciades de Bourges, sortant de Saint-Pierre-le-Guillard, « qui appartient évidemment à l'école espagnole et que « je serais presque tenté d'attribuer à Velasquez, s'il « était mieux dessiné [1] », quand il l'avait, comme on l'a « vu, représenté « *une perfection de dessin* ».

Les jugements artistiques de Pierquin de Gembloux

1. *Guide complet de l'antiquaire et du voyageur dans Bourges et le département du Cher*, Bourges, Just-Bernard, 1840, in-8, p. 365.

Annonciation florentine du Musée de Bourges

méritent, comme sérieux, d'être placés au même niveau que ses études numismatiques, ce qui est tout dire, mais le malheur ici, c'est qu'ils semblent avoir créé une véritable légende, qui s'est perpétuée après lui. C'est ainsi que les auteurs du *Catalogue de peinture du Musée de Bourges*, imprimé en 1869, s'ils rectifièrent l'erreur par trop manifeste de l'attribution du tableau à l'école espagnole, pour se rapprocher de la vérité en proposant comme auteur un maître italien, acceptèrent tout le surplus et même ajoutèrent une erreur nouvelle, en désignant la personne qui avait rapporté le tableau d'Italie. L'article premier du catalogue est ainsi conçu :

« *L'Annonciation de la Vierge*, très belle peinture de « l'école italienne (xve siècle).

« Ce tableau, attribué à Andrea di Solari, provient de « l'ancien couvent de l'Annonciade ; il fut rapporté « d'Italie par sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, « qui, après avoir été répudiée par Louis XII, vint à « Bourges, où elle fonda l'ordre de l'Annonciade. »

Ces diverses affirmations entièrement inexactes, malgré la compétence des auteurs du Catalogue, seront aussi faciles à rectifier tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique.

I

Les questions d'attribution pour les œuvres d'art sont toujours fort délicates, surtout quand il ne s'agit que d'une copie, qui habituellement ne reproduit que d'une façon très imparfaite la touche et le faire particuliers de l'original. On en trouvera une preuve nouvelle dans la

circonstance même, puisque l'Annonciation du Musée de Bourges, attribuée primitivement à Beato Angelico de Fiesole [1], puis considérée dans le Catalogue comme l'œuvre probable d'Andrea di Solari, ensuite déclarée par un critique d'une haute compétence comme étant une copie libre d'une peinture de Lorenzo Monaco, conservée dans l'église de la Trinita, à Florence, se trouve, en réalité, être une copie reproduisant une fresque de la *Santissima Annunziata* de la même ville.

L'*Annunziata*, comme on la nomme par abréviation, est une église de Florence, fondée en 1250 et desservie par la Confrérie des *Servi de Maria* ou *Servites*... A l'intérieur de l'église, derrière l'autel, se trouve une fresque du XIIIe siècle représentant une image miraculeuse de la Vierge [2] : c'est la copie de cette fresque qui se trouve au Musée et dont il s'agit ici.

Un critique d'art bien connu, M. Gerspach, qui habite depuis dix années la ville de Florence, où il a étudié à fond les nombreuses Annonciations qu'a produites le pinceau des grands maîtres de l'Italie, a bien voûlu nous envoyer [3], sur l'Annonciation de Bourges, dont nous lui avions communiqué la photographie, avec les renseignements que nous possédions à son sujet, une note fort intéressante, véritable bonne fortune pour nous qui nous apprend justement ce que nous cherchions.

1. Grand registre d'entrée du Musée : *Peintures sur toile*, n° 34.
2. Bœdeker, *Italie septentrionale*, p. 445.
3. Que M. Gerspach reçoive ici l'expression bien sincère de notre vive gratitude qui s'adressera également à M. Billot, ancien ambassadeur de France à Rome, par lequel nous avons été mis en relation avec cet aimable savant. (*Ces lignes étaient écrites quand nous avons appris la mort de M. Gerspach, décédé à Florence, dans les premiers jours d'avril 1906.*)

Nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire intégralement :

Notes de M. Gerspach
sur l'Annonciation du Musée de Bourges.

Elle n'est pas d'après l'*Annonciation* de Lorenzo Monaco, conservée à l'église de la Trinita, à Florence, chapelle de Bartolini-Salimbeni.

La peinture est une des nombreuses représentations plus ou moins exactes et réduites de la célèbre *Annonciation* de l'église de la Santissima Annunziata, de Florence, fondée et même desservie par l'Ordre des Servites.

L'histoire de cette *Annonciation* est obscure.

D'après les Servites, la fresque aurait été peinte en 1252, par un certain Bartolomeo. Mais c'est là une pure légende ; le style de la peinture s'oppose à cette date et ce Bartolomeo est inconnu dans l'histoire de l'art.

La légende est du reste très belle. Les Servites commandent la fresque à Bartolomeo ; le peintre exécute sur le mur la composition et peint l'ange sans trop de difficultés, mais il lui est impossible de représenter la Vierge; sur les sollicitations des Servites, il recommence plusieurs fois, mais toujours en vain. Un jour, accablé de fatigue, il s'endort sur son échafaudage ; à son réveil, il voit la figure de la Vierge entièrement peinte. Les Servites et le peuple accourent : c'est un miracle !

De fait, cette figure est une merveille ; de beaucoup c'est la plus belle de toutes les *Annonciations* de l'Italie, y compris celles de Fra Angelico.

Michel-Ange l'a proclamé ; nous avons sur son opinion un texte authentique.

Alexandre de Médicis, duc de Florence de 1532 à 1537, se rendit un jour à la Santissima, accompagné de Michel-Ange ; on tira le voile qui déjà alors cachait la fresque.

Alexandre demanda à Michel-Ange : « Dis-moi un peu qui a peint cette Vierge ? »

Silence de Michel-Ange ; le prince renouvela la question. Michel-Ange alors répondit : « Si quelqu'un me disait (parce que cet art est le mien) que cette image a été peinte par un homme, je dirais que c'est un mensonge, parce que l'artifice de l'homme et son talent ne peuvent, étant donné cette valeur, arriver si haut ; d'où je suis d'avis que miraculeusement ce visage divin a été fait par Dieu et les Anges. »

Les Servites tiennent en permanence un voile devant la fresque placée dans une somptueuse chapelle. Ils n'ont jamais voulu permettre d'en faire une photographie et on ne connaît que trois copies d'après l'original, exécutées par *ordre* des grands ducs. Allori en a fait deux : l'une a été donnée à Philippe II roi d'Espagne, l'autre est au Dôme de Milan, elle avait été remise à saint Charles Borromée, qui en fit don au Dôme ; je la connais, elle est à la grandeur de l'original à peu près, c'est-à-dire que les personnages sont de taille naturelle, mais elle est médiocre et nullement dans l'exquis sentiment de la fresque. Une copie réduite est dans les appartements de la reine, au palais Pitti, elle est par Carlo Dolci et plus médiocre que celle d'Allori.

Dans plusieurs musées d'Italie et ceux des particuliers, et aussi dans de nombreux tabernacles sur rues à Flo-

rence, on trouve des réductions de la Santissima; comme composition, elles donnent à peu près le sujet; comme expression, elles ne sont pas fortes, pas plus que les innombrables dessins.

Les photographies en vente sont de fausses photographies, composées d'après les réductions populaires, dont un certain nombre étaient placées dans l'intérieur des boutiques des marchands.

La Santissima n'a été découverte que trois fois, pendant une semaine chaque fois, depuis dix ans que je demeure à Florence ; malgré une affluence de 20.000 personnes qui défilaient une à une chaque jour devant la fresque, j'ai pu étudier cette merveilleuse peinture et me convaincre de l'inexactitude, en ce qui tient à l'expression et l'attitude de la Vierge, de toutes les reproductions. Je n'en ai vu que deux au plus qui se rapprochaient de l'original dans une certaine mesure.

Toutes mes recherches pour connaître l'auteur de la fresque ont été vaines; les archives des Servites sont muettes, sauf le nom de Bartolomeo et la date de 1252.

Les attributions à Giotti et a Cavallini ne sont pas soutenables pour ceux qui connaissent les ouvrages de ces deux peintres et qui ont vu la Santissima. Tout bien examiné, je la crois des premières années du xve, mais il est fort possible qu'auparavant il y ait eu une autre *Annonciation* aux Servites, ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, expliquer la date de 1252. Pour ce qui en est de l'Annonciation du musée de Bourges, il me paraît que c'est une réduction assez bonne comme composition ; la tête de la Vierge est à peu près

dans le mouvement de l'original, mais je ne puis juger les colorations.

Cette reproduction a été peinte d'après une peinture antérieure à 1605. En cette année, un riche fidèle a eu la fâcheuse idée de poser une couronne métallique sur la tête de la Vierge, couronne qui a été renouvelée en 1852 ; le tableau de Bourges n'a pas cette couronne, il est donc antérieur au XVII[e] siècle.

(*Juillet 1904.*) GERSPACH.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Annonciation du Musée et de la comparer avec une photogravure italienne intitulée : *Miracolosa immagine della SS. Annunziata di Firenze incoronata il di 8 Sett. 1852*, pour se convaincre de la parfaite exactitude des appréciations de M. Gerspach. Ce n'est pas que cette gravure soit une reproduction aussi fidèle que l'on pourraït le désirer, puisque l'on n'a jamais eu la faculté de dessiner d'après nature ou de photographier la fresque florentine ; il a donc fallu se contenter de copies faites de mémoire, que des corrections successives, effectuées chaque fois qu'on laissait voir l'image miraculeuse, ont amenées à une grande ressemblance, qui n'empêchent pas que ce ne soit en résumé qu'une copie libre.

Somme toute, on retrouve le même décor, les mêmes figures, le Père éternel, l'ange Gabriel, placés et posés de la même manière, enfin la Vierge, dont l'attitude, le costume drapé semblablement, sont identiques. La seule différence consiste, comme le fait remarquer de cette dernière M. Gerspach, dans la couronne que l'on mit sur sa tête, en 1605, et dont l'absence, sur la



MIRACOLOSA IMMAGINE DELLA SS. ANNUNZIATA DI FIRENZE
solennemente incoronata il dì 8 Settembre 1852.

peinture du Musée, indique que celle-ci remonte au XVI[e] siècle.

II

Suivant les auteurs du Catalogue, Jeanne de Valois aurait rapporté elle-même d'Italie le tableau du Musée. Cette affirmation ne saurait être acceptée, car jamais cette princesse ne quitta la France : elle vint, aussitôt après le prononcé de son divorce, se fixer à Bourges, au centre du Berry, dont Louis XII lui avait donné l'usufruit, et elle y resta jusqu'à sa mort[1]. Ayant, lors de la fondation de l'Ordre de l'Annonciade, à obtenir de la Cour de Rome la confirmation de sa règle, elle envoya successivement en Italie le père Guillaume Morin, célèbre prédicateur du temps, puis son confesseur, le franciscain Gilbert Nicolas, sans consentir à rabaisser la dignité d'une reine de France au rôle de solliciteuse.

III

Il reste à rechercher maintenant d'où provient ce tableau et quelle a été son histoire avant d'entrer au Musée.

D'après Pierquin de Gembloux et les auteurs du Catalogue, il aurait, avant la Révolution, appartenu au couvent de l'Annonciade, mais ce n'est, comme on va le voir, qu'une tradition, ne reposant sur rien de certain.

L'inventaire des objets mobiliers du couvent de l'Annonciade, dressé le 10 août 1792, constate l'existence dans cette maison religieuse d'un certain nombre de tableaux,

1. RAYNAL, *Hist. du Berry*, III, p. 222.

mais sans mentionner en général le sujet qu'ils représentent. Le procès-verbal de récolement du 17 avril 1793[1] n'est pas plus explicite : dans tous les cas on ne parle nulle part d'une *Annonciation* dans les documents concernant l'Annonciade qui sont parvenus jusqu'à nous. D'un autre côté, il serait difficile d'admettre qu'en 1840, c'est-à-dire un demi-siècle après, on ait pu se rappeler que ce tableau avait appartenu à l'Annonciade : c'est trop demander à la mémoire humaine.

Comment a pu se former cette légende? D'une façon bien naturelle, semble-t-il. Dans l'ignorance où l'on était de la provenance véritable du tableau, on a fait, involontairement sans doute, mais très logiquement, entre l'Annonciation, sujet du tableau que possède aujourd'hui le Musée, et l'Annonciade, un rapprochement, qui a conduit à penser que le tableau avait autrefois appartenu à ce couvent. Comment s'étonner qu'une semblable légende ait pu se créer, quand on voit l'imagination continuer à amplifier et ajouter, par surcroît, que Jeanne de Valois avait rapporté elle-même cette peinture d'Italie.

Le mystère de l'Annonciation a joui au moyen âge, dans la ferveur populaire, d'une extrême faveur dont tout ici procède : le sujet représenté sur le tableau, l'ordre religieux fondé par Jeanne de Valois et la dévotion préférée de cette princesse, ce qui a fait associer étroitement ces éléments divers pour en former une commune tradition, acceptée ensuite trop facilement. D'ailleurs, pour en faire justice, le plus simple est de

1. Arch. Cher : Série Q, n° 308.

démontrer, comme nous allons le faire, quelle est la véritable provenance du tableau.

Si l'on regarde ce dernier avec attention, on remarque que sur le pilastre qui est en face de la Vierge, est peint un écusson, qui, suivant l'usage constant du moyen âge et de la Renaissance, appartenait au personnage qui en avait été le donateur. Cet écu, timbré d'une crosse, portant d'azur à l'arbre à cinq racines d'or, est le blason bien connu de la famille Maugis, dont trois membres furent à la fois, pendant le cours du XVII[e] siècle, revêtus de la double dignité d'abbé de Saint-Ambroix-lès-Bourges et de chanoine de la Sainte-Chapelle.

Comme il est plus vraisemblable de supposer que la libéralité de ces pieux personnages était disposée à se manifester de préférence en faveur du monastère ou de la collégiale à laquelle ils appartenaient, on doit penser que le tableau de l'Annonciation a dû être donné, non à l'Annonciade, à laquelle ils étaient étrangers, mais à Saint-Ambroix ou à la Sainte-Chapelle : c'est de ce côté qu'il faut donc diriger les investigations. Or les inventaires mobiliers de l'abbaye de Saint-Ambroix ne mentionnent l'existence d'aucune Annonciation, tandis qu'il en est question dans ceux de la Sainte-Chapelle.

En effet dans l'*Inventaire des effets qui se sont trouvez à la Sainte-Chapelle, lors du don que le Roy en fit à l'Eglise cathédrale de Bourges par ses lettres patentes du mois de février 1757, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de délivrance qui en fut faite à mesdits sieurs de la cathédrale... le jeudy 18 août 1757*[1], il est parlé d'UN TABLEAU

1. Arch. Cher : G, f[e] Saint-Etienne, chap. métrop. l[sse] 172.

REPRÉSENTANT L'ANNONCIATION, indication qui se trouve répétée en termes identiques dans un second inventaire relatif aux mêmes objets, dressé le 19 janvier 1762[1], et accompagnant l'acte de dépôt à la cathédrale du 27 février suivant.

Les renseignements fournis par ces deux documents paraîtraient sans doute trop succincts pour permettre d'identifier l'Annonciation de la Sainte-Chapelle avec celle du Musée, si nous ne devions à notre excellent collègue et ami, Paul Gauchery, la communication d'un marché de restauration d'un tableau représentant également une Annonciation de la Sainte-Chapelle: cet acte, qui remonte à 1671, est trop curieux à tous points de vue pour que nous ne le fassions pas connaître intégralement :

Marché des réparations qui sont à faire de pinture au tableau de Nostre Dame en la Ste Chappelle faict à Estienne Pinardeau pintre.

Mémoire de ce qu'il fault faire au tableau de l'Annonciation de Nre Dame en la Saincte Chappelle de Bourges.

Premièrement, fault destendre le chassy et retendre la toille du tableau en telle sorte quil n'y aye plus de plis et sy la toille est gastée aux extrémitez et quelle ne puisse tenir les cloudz, il faudra la border de toille.

Après il fault nettoyer le tableau et le laver d'une lessive faicte exprès pour oster les taches et aultres ordures qui se sont attachées sur le tableau.

1. *Ibid.*

Il fault aussy lever et oster le gros et mauvais verniz qui a esté mis sur la figure de nostre dame et sur celle de lange.

Ce faict il fault repindre la drapperie qui estoit d'azur sur lymage de nostre dame et la faire de bon outremer, et retoucher un peu la drapperie de lasque et la glasser en quelques endroictz de fine lasque de Venize.

Il faudra aussi repindre la drapperie de lange et glasser de fine lasque dans les ombres et reglasser aussy le manteau du mesme ange de bon vert calciné et le retoucher et en tout le reste du tableau le bien nettoyer.

Mais sur tout le pintre ne touchera en aulcune façon aux testes et mains des deux figures.

Fut présent honneste personne Estienne Pinardeau pintre demeurant en cette ville de Bourges paroisse de S^ct Jean des Champs lequel de son bon gré et volonté a promis et c'est obligé envers M^rs les Vénérables Chanoines et chappitre de la Ste Chappelle du Palais Royal de Bourges absens, noble et scientifique personne Mre Leonard Villot, chanoine en lad. église pour eux stipulant et acceptant et comme commis d'eux à l'effect des présentes par acte capitulaire du sixiesme du présent mois de Refaire et Racommoder le tableau de l'Annonciation de Nostre Dame de lad. église de la Ste Chappelle de pinture bonne et recevable fournir de tout ce qu'il conviendra pour repindre iceluy suivant et conformément au mémoire de l'autre part escript et rendre toute la besongne qu'il y convient faire bien et deument faicte et parfaicte dans le jour et feste de Paques charnez prochain venant. Au dire de gens à ce cognoissans, et moyennant le prix et somme de

quatre-vingts dix livres tz. que led. s[r] Villot aud. nom a promis et c'est obligé faire payer aud. Pinardeau par le receveur du revenu temporel de lad. S[te] Chappelle. A fur et mesure qu'il fera lad. besongne, et à tout ce que dessus se sont lesd. parties respectivement obligées scavoir led. S[r] Villot aud. nom par saisie et vente du revenu temporel de lad. S[te] Chappelle et led. Pinardeau par exécution de sur ses biens et payer tous dépens, dommages et intérêts. Car ainsy promettant renonçant. Faict et passé aud. Bourges en l'estude dudit not[re], après midi, le dixiesme jour de mars mil six cent soixante unze en présence de Armand Moreau clerc et François Dalbé m[e] cordonnier demeurant aud. Bourges. Tesmoins : led. Dalbé a déclaré ne scavoir signer. — Signé : Pinardeau, Villot, Moreau, et Thiolat notaire[1].

Il y a dans ce marché bien des détails intéressants à retenir pour la solution du problème qui nous occupe. Etienne Pinardeau, l'artiste chargé de la restauration, qui était un des meilleurs élèves de Jean Boucher, avait à repeindre en bleu d'outremer le manteau de la Vierge, et en vert calciné celui de l'ange Gabriel ; or ce sont exactement les couleurs que l'on retrouve aujourd'hui sur la toile du Musée. L'interdiction de faire aucune retouche aux têtes et aux mains, si elle est le fait de personnes expérimentées en matière de peinture, semble

1. Arch. Cher. — Minutes Thiolat. Reg. « Second cayer notuaire de M[rs] les Vénérables de la S[te]-Chapelle de Bourges, commençant le 20 avril 1668 et finissant le premier septembre 1673. » E. 5149, fol. 327 et 328.

être un reste de l'influence artistique, que Claude Maugis avait dû exercer autour de lui, à une époque qui n'était pas encore bien lointaine ; peut-être aussi les précautions imposées pour les figures, étaient-elles une réminiscence du respect pieux, attaché, à Florence, à la tête miraculeuse de la Vierge dans la fresque de l'Annunziata,

Résumons maintenant les éléments de la discussion : En faveur de la provenance du couvent de l'Annonciade, il n'y a qu'une tradition, dont on ne connaît ni l'origine, ni l'ancienneté, qui ne se manifeste que de 1835 à 1840, sans que rien au surplus, absolument rien, ne vienne la confirmer. Pour l'attribution à la Sainte-Chapelle au contraire, il y a les mentions caractéristiques et répétées des textes de 1671, 1757 et 1762, il y a la conformité des détails relevés sur le tableau avec les indications contenues dans le marché de restauration et enfin la présence sur la toile d'armoiries qui furent celles de trois chanoines de la même famille, qui, au XVIIe siècle, se succédèrent à la Sainte-Chapelle. Il ne semble pas que la solution de la question puisse faire doute et que la provenance admise par Pierquin de Gembloux et les auteurs du Catalogue du Musée puisse être maintenue plus longtemps.

Qu'advint-il du tableau de l'Annonciation après son dépôt à la Cathédrale et jusqu'à ce qu'il fit partie des collections du Musée ? Sa trace est difficile à suivre au milieu des bouleversements et du désordre qui accompagnèrent la Révolution, surtout à cause de la disparition de documents importants, notamment celle du procès-verbal d'inventaire concernant la Cathédrale, dressé le

11 septembre 1790, dont nous avons déjà signalé la perte. Le procès-verbal de récolement du 29 janvier 1793 ne mentionne pas l'Annonciation, qui déjà avait sans doute été transportée au Muséum ou tout au moins dans l'un des dépôts provisoires qui allaient servir à former cet établissement.

On ne trouve d'indication qui soit susceptible de lui être appliquée, que dans un *Etat des tableaux, gravures et autres objets du Muséum qui sont à la charge et garde du bibliothécaire* [1], portant la date du 10 Brumaire an XI, où sous le n° 8 sont mentionnés sept tableaux, dont deux de Jean Boucher. Parmi ces peintures, il en est une sur laquelle on s'explique en ces termes :

« Une Annonciation sans cadre. »

Détail final d'un faible intérêt auquel on eût préféré des renseignements sur la provenance du tableau.

Quoi qu'il en soit, en marge de l'article 8 se trouve cette note : « Ces tableaux remis aux commissaires du « culte catholique de l'Eglise de Saint-Etienne par « ordre du citoyen préfet ». C'était le moment du rétablissement du culte, on restituait aux églises que l'on rouvrait les meubles, tableaux et gravures saisis au commencement de la Révolution et conservés depuis, sans s'occuper d'ailleurs de rendre à chacune d'elles ce qui lui avait appartenu autrefois. Les commissaires

1. Bibliothèque municipale de Bourges, manuscrit n° 329. — Voici le texte de l'article 8 : « Un grand Christ peint en huile, garni de son châssis et cadre en bois, peint en blanc, une nativité, une adoration de mages, une assomption, une annonciation sans cadre, une nativité de Boucher avec cadre doré, un saint Jean-Baptiste de Boucher, monté sur un simple châssis. »

du culte de l'église de Saint-Etienne durent attribuer l'Annonciation à l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, puisque c'est là qu'elle va se retrouver.

On objectera peut-être que les commissaires du culte dits de Saint-Etienne durent placer dans cette église tous les objets qui leur furent remis : rien n'est moins certain, et parmi les tableaux mentionnés dans l'article 8 de l'Etat du 10 Brumaire an XI, il y en a trois, parmi lesquels se trouve l'Annonciation, dont on n'a jamais constaté la présence à la Cathédrale. Il est présumable que les commissaires du culte... de Saint-Etienne agissaient dans l'intérêt de toutes les paroisses de la ville, auxquelles ils remirent les tableaux restés sans emploi, après prélèvement fait en faveur de la Cathédrale de ce qui lui était nécessaire. Si les commissaires du culte avaient opéré exclusivement pour Saint-Etienne, il y aurait eu des commissaires pour les autres églises, ce qui n'a pas existé. Dans tous les cas, s'il y avait ici une lacune dans notre démonstration, il importerait peu que l'on ne puisse suivre pas à pas les déplacements successifs de l'Annonciation du Musée : l'essentiel, c'est que son identification avec celle du tableau restauré par Pinardeau soit certaine.

Aucune pièce écrite ne constate davantage ni sa remise à Saint-Pierre-le-Guillard, ni le séjour qu'elle y fit. Un inventaire du mobilier de cette église fait postérieurement à sa sortie, au mois de juillet 1839, est par conséquent muet en ce qui la concerne. Voici d'ailleurs ce qui s'est passé : M. Charmeil, qui depuis fut conservateur du Musée, ayant restauré trois tableaux de l'église Saint-Pierre, la Cène, le Martyre de saint

Sébastien et la Conversion de Zacharie Guillard[1], avait reçu l'Annonciation, en rémunération de ses travaux, et l'avait ensuite cédée au Musée. Le grand registre d'entrée du Musée constate ces faits en ces termes : *L'Annonciation. Donateur : le Musée, par échange de restauration de tableaux de Saint-Pierre-le Guillard. Restauré par M. Charmeil.* Le tableau était enfin arrivé dans nos collections et il importe peu, comme on l'a déjà dit, que quelques lacunes subsistent encore dans son histoire, puisque son identification avec l'Annonciation de la Sainte-Chapelle ne peut plus faire doute et que c'est bien la même toile qui est maintenant au Musée.

Il reste à rechercher le nom du donateur dont les armes se voient sur le tableau : nouvelle matière à discussion, car il y a eu trois Maugis qui, comme on l'a déjà dit, réunirent sur leurs têtes la dignité de chanoine de la Sainte-Chapelle et celle d'abbé de Saint-Ambroix-lès-Bourges. Ce fut d'abord Claude Maugis, fils de Pierre Maugis, seigneur des Granges et de Crosses, conseiller du roi, trésorier receveur et payeur du fait et dépenses des écuries et de Catherine Chauvelin. D'abord chanoine de Saint-Ursin, Claude Maugis fut pourvu de la prébende et chanoinie de M. Godard à la Sainte-Chapelle et en prit possession le 5 août 1614. La même année, on le voit figurer, comme abbé commendataire de Saint-Ambroix-lès-Bourges dans une transaction avec le prieur et les religieux de son abbaye[2], mais on ignore depuis

1. Sur l'inventaire de Saint-Pierre, fait en 1839, on lit pour chacun de ces tableaux la mention : *nouvellement restauré.*
2. Arch. Cher : f[s] abb. Saint-Ambroix-lès-Bourges, l[sse] 14.

quelle époque il était revêtu de cette dignité. Il était en outre trésorier et aumônier de la reine Marie de Médicis et fut nommé en 1630 conseiller au Parlement de Paris et Aumônier ordinaire du roi.

Claude Maugis mourut en 1647 et fut remplacé par Jacques Maugis comme chanoine de la Sainte-Chapelle et comme abbé commendataire de Saint-Ambroix. Les lettres patentes conférant le canonicat à ce dernier sont du 6 janvier 1648 : il prit possession par procureur le 22 février et en personne le jour de Pâques 12 avril 1648[1].

Charles Maugis, clerc du diocèse de Paris, fut nommé chanoine de la Sainte-Chapelle en remplacement du précédent par lettres patentes du 22 juillet 1658; il prit possession par procureur le 10 septembre suivant. Il résigna son canonicat en 1667. Il avait en outre été abbé de Saint-Ambroix et chanoine de Saint-Ursin.

Ces trois Maugis furent donc successivement chanoines de la Sainte-Chapelle et eurent le même blason : on voit la difficulté qui se présente pour déterminer quel est celui d'entre eux qui donna l'Annonciation, difficulté plus apparente que réelle, ainsi qu'on va le voir.

On sait peu de choses sur Jacques et Charles Maugis qui n'ont laissé dans l'histoire aucune trace méritant d'être retenue. Il n'en est pas de même pour Claude, bien connu pour ses goûts artistiques, qui, de son temps, a joui, à ce point de vue, d'une grande notoriété et d'une influence considérable. Il avait une collection remarquable de tableaux, de portraits, d'estampes, de

2. Arch. Cher : Reg. capitulaire de la Sainte-Chapelle du 4 janvier 1639 à la fin de décembre 1652.

pierres gravées, de bronzes, etc. C'est lui qui décida Rubens à décorer la galerie du Luxembourg pour la reine Marie de Médicis[1], qui patronna Philippe de Champagne. Peiresc écrivait au peintre Vriès : « Surtout « déférez sans contredit toutes choses à M. l'abbé de « Saint-Ambroix. »

Dans ces conditions, on ne peut hésiter à penser que le possesseur et le donateur de l'Annonciation n'est autre que le collectionneur émérite, le passionné de beaux-arts qu'était celui que l'on appelait alors *M. de Saint-Ambroix*. Cela est d'autant plus vraisemblable que sa qualité d'aumônier d'une princesse de la maison de Médicis lui donnait des facilités exceptionnelles pour se procurer à Florence ou peut-être même recevoir, comme remerciement de quelques services de cour, une de ces copies de la célèbre fresque de l'Annunziata si nombreuses dans la capitale de la Toscane.

Catherinot nous apprend sur Claude Maugis un détail amusant. Il n'était pas seulement un grand amateur de peinture, il était lui-même devenu artiste et était capable de se servir habilement d'un pinceau, talent qu'il avait acquis tout seul, ce qui permet, suivant l'expression du polygraphe berruyer, de le ranger dans la catégorie des peintres *autodidactes* et *anargyres*[2], c'est-à-dire des artistes qui se sont formés eux-mêmes. Peut-être alors pourrait-on supposer que les armoiries ajoutées sur le tableau sont un modeste spécimen du

1. Comte Clément de Ris, *Les Amateurs d'autrefois*. — E. Bonnafé, *Dictionnaire des Amateurs français au XVII[e] siècle*, p. 207.
2. Catherinot, *Traité de la peinture*, 18 octobre 1687, p. 22.

talent du peintre autodidacte et anargyre qu'était Claude Maugis.

L'Annonciation de la Sainte-Chapelle a possédé autrefois, dans le diocèse, une notoriété et une vogue qu'elle méritait d'ailleurs. On en fit des copies qui durent être assez nombreuses et dont trois sont parvenues jusqu'à nous. Il y en a une à Bengy-sur-Craon, entre les mains de M. Max de Laugardière ; deux autres se trouvaient dans le département de l'Indre, à Gargilesse, l'une dans l'église où elle est encore, l'autre dans le château, d'où elle a été enlevée et transportée à la Grande-Garenne, commune de Neuvy-sur-Barangeon.

Quel était l'auteur de ces copies de l'Annonciation florentine de la Sainte-Chapelle et à quelle époque furent-elles faites ? On l'ignore, mais on pourrait croire que Pinardeau profita des travaux de restauration auxquels il procéda en 1671 pour faire ces copies, dont l'une d'ailleurs, celle qui est conservée à Bengy, porte la date, en partie effacée, qui ne laisse plus lire que 16...



LE MARÉCHAL C. DE LA CHATRE

D'après un ancien dessin. — Bibl. Nat., mss. fr., n° 1118, t. VIII, fol. 78.

Collection Clairambault.

UN GOUVERNEUR DE LA PROVINCE
DU BERRY

LE

MARÉCHAL DE LA CHATRE

1536-1614

Par F. DESHOULIÈRES

> « J'ai ouy tenir à feu M. de « Guyze dernier, Monsieur de La « Chastre pour un très bon et « très brave capitaine. »
> (BRANTOME, *Vie des grands capitaines estrangers et françois*, Liv. IV, ch. VI.)

CHAPITRE Ier

1536-1562

Naissance de Claude de La Châtre. — Son éducation militaire. — Ses premières armes. — Campagne d'Italie. — Il raconte l'expédition du duc de Guise en Italie, le siège de Thionville et la prise de Calais. — Commencement des guerres de religion. — Il est avec le duc de Guise. — Combat de Lorges. — Sièges de Bourges et de Rouen. — Bataille de Dreux.

C'est au château de la Maisonfort, en Berry [1], que naquit, en 1536, Claude de La Châtre [2].

1. Commune de Genouilly, canton de Graçay, département du Cher.

2. Claude de La Châtre est qualifié IIe du nom par plusieurs

Nous n'entreprendrons pas la généalogie de sa maison. D'aucuns la font remonter à Laune, prince de Déols, qui aurait vécu vers l'an 900. Ils le rattachent ainsi à cette antique famille qui fut la première du Berry, sinon du royaume.

Ebbes II de Déols, en 1137, aurait eu en partage, dans la succession de Raoul II, prince de Déols, et d'Ode, sa femme, les villes et seigneuries de La Châtre, dont il transmit le nom à sa postérité [1].

D'autres, cependant, semblent contester cette antique origine [2] qui ne repose sur aucun fondement certain.

Toujours est-il que, le 9 mars 1538, mourait Gabriel de La Châtre, chevalier seigneur de Nançay, Bésigny, Sandré, etc., baron de la Maisonfort, conseiller d'Etat, capitaine des gardes du corps du roi, Maître des Cérémonies de France, etc., [3] et qu'il laissait de Marie de Saint-Amadour, sa femme, deux fils, dont l'aîné, Joachim, continua la postérité des seigneurs de Nançay, et le cadet, Claude, forma celle des barons de la Mai-

généalogistes, en particulier par LA CHESNAYE-DESBOIS; il est en effet le deuxième du nom de Claude dans la branche des seigneurs de la Maisonfort. Le P. ANSELME le nomme simplement Claude. Cependant LA THAUMASSIÈRE l'appelle Claude III.

1. Généalogie de la Maison de La Châtre, dressée, établie et certifiée conforme aux documents originaux produits par M. Juan José Vilars Prayla, généalogiste et Roy d'armes de S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne, le 21 septembre 1889.

2. RAYNAL, *Hist. du Berry*, Bourges, Vermeil, 1847. T. IV, p. 87. Voir surtout : E. CHÉNON, *Les origines de La Châtre-en-Berry. — Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry*, chap. XXIX, au Tome XXIX des *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*.

3. Il fut inhumé dans la cathédrale de Bourges. Généalogie de la Maison de La Châtre, *ibid*.

sonfort, et eut de son mariage avec Anne Robertet[1] Claude, qui doit faire l'objet de cette étude.

Ce fut au sein de sa famille que ce dernier passa naturellement les premières années de son enfance. Mais on était à une époque où la principale éducation consistait dans l'apprentissage du métier des armes. Aussi, à l'âge de 12 ans, le jeune Claude fut-il confié à un homme particulièrement apte à lui donner ce rude enseignement. C'était le connétable Anne de Montmorency, dans la maison duquel il entra en qualité de page vers l'année 1548.

Il ne pouvait être à meilleure école, car c'était l'époque où la fortune du vieux guerrier était le plus florissante[2]. Aussi ces années, passées auprès du chef des catholiques, durent avoir, sur l'esprit du jeune homme, une heureuse influence.

Anne de Montmorency « favorisa ses premiers com« mencements dans les armes par des emplois dignes « de sa naissance et de l'estime qu'il faisait des belles « qualités qu'il voyait en lui[3] ».

1. Anne Robertet, dame de La Ferté-sous-Reuilly, dame d'honneur de Catherine de Médicis, était fille de Florimond Robertet, seigneur d'Alluye. Elle avait épousé en premières noces Claude d'Estampes, seigneur de La Ferté-Nabert. (La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse* ; — Castelnau, *Mémoires* ; Bruxelles, Léonard, 1731, T. I, p. 318 ; — Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (T. III, p. 385), dit que la mère du maréchal de La Châtre était Catherine de Menou ; l'historien tourangeau confond avec son arrière grand'mère, qui épousa, le 23 novembre 1460, Claude de La Châtre, seigneur de Nançay : c'est là une erreur qu'il importe de réfuter.)

2. Anne de Montmorency fut fait connétable en 1238. Il devait mourir en 1567.

3. Castelnau, *ibid.*

Le moment d'ailleurs était bien choisi pour le placer aux côtés du connétable ; celui-ci jouissait d'une faveur complète auprès de Henri II ; et, après avoir pacifié le midi de la France, il allait s'attaquer aux Anglais devant Boulogne.

Claude de La Châtre fut de cette expédition et il assista[1] au siège qui fut rude, tant à cause de la résistance qu'offrait la place, qu'en raison de l'âpreté de la saison. Puis il poursuivit avec Anne de Montmorency cette fructueuse campagne qui devait aboutir à la conquête des Trois-Evêchés. Nous ignorons quel rôle personnel il y joua, mais nous savons que devant le camp d'Amiens il portait la cornette du connétable[2].

L'année suivante, en 1553, nous le voyons assister à cette suprême lutte, qui devait amener la retraite définitive de Charles-Quint. Mais le jeune homme n'était plus un enfant, il allait avoir dix-huit ans, et le connétable le mettant « hors pages » lui avait donné une place d'archer dans la compagnie de ses gens d'armes, dont il lui confiait la cornette pour débuter, et dont il allait lui faire parcourir successivement les divers grades[3].

C'est à ce titre qu'il fit partie du corps placé sous le commandement du maréchal de Saint-André, et auquel Montmorency confia la mission importante d'aller investir Marienbourg. L'affaire fut assez périlleuse, nos troupes durent repousser le secours que l'Espagnol

1. Jacques George, *La couronne de gloire ou éloge de La Châtre*, Paris, 1615. Nous aurons, à la fin de cette étude, l'occasion de revenir sur cet écrit.

2. *Id.*

3. *Récit historique, chronologique et généalogique de la Maison de La Châtre-en-Berri.* Paris, chez Nyon, 1789, p. 193.

Julien Roméro apportait à la place. Les archers eurent un rôle brillant à soutenir, et Claude de La Châtre s'y distingua particulièrement. Le connétable lui en fit publiquement honneur [1].

A quelques mois de là, ces mêmes archers eurent également à donner, d'une façon décisive, le 13 août 1553, à la journée de Renty. La Châtre était encore parmi eux. C'est leur heureuse intervention qui décida du sort de la bataille et de la défaite des Impériaux.

Ce succès de nos armes, suivi bientôt de l'abdication de Charles-Quint, amena une trêve entre les armées de Henri II et celles de la Maison d'Espagne, tout au moins sur les frontières des Pays-Bas. Mais l'activité militaire de La Châtre n'y trouva pas un repos.

Nous le voyons dans une direction opposée en 1555, cherchant à s'illustrer dans la vigoureuse campagne que le maréchal de Brissac menait en Piémont contre le duc d'Albe, Ferdinand de Tolède. Le général français, presque bloqué dans les environs de Cazal, avait vu s'avancer contre lui un nombre important d'Impériaux ; il avait demandé du secours à la Métropole, et le duc d'Aumale [2] avait levé un corps de 10.000 hommes pour lui venir en aide. Un grand nombre de jeunes nobles l'avait suivi, et à côté du prince de Condé, du duc de Vendôme, des ducs de Nemours, des sieurs de La Trémouille, de La Chateigneraie, de Lauzun et d'autres, nous voyons Claude de La Châtre s'enrôler dans cette brillante compagnie [3].

1. Jacques George, *loc. cit.*
2. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère cadet du duc de Guise.
3. Garnier, *Histoire de France*, T. XXVII, p. 72 ; — Daniel, *Histoire de France*, T. VIII, p. 142.

C'est ainsi qu'il s'illustra personnellement sous l'enceinte du château de Cazal. S'élançant à l'assaut avec impétuosité, il parvint jusqu'au mur de la place. Mais là il fut atteint d'une blessure qui, tout d'abord, sembla si grave, qu'on le laissa pour mort dans le château, et qu'il fut à moitié enseveli sous les décombres de la muraille. Mais il y avait plus d'apparence que de mal, car « ayant touché terre », dira plus tard son panégyriste, « comme un autre Antée, il se releva plus « allégrement, et ranima ses forces pour depuis faire « merveille [1] ».

A quelques jours de là, il aurait encore pris part à un combat singulier, entre quarante français et autant d'impériaux qui « se battirent à coup de lance à fer « émoulu et à outrance de l'épée, sous la vue de « MM. le duc de Nemours et le marquis de Pesquiaire [2] ».

Enfin nous savons qu'il guerroya sous les murs de Montcalva, de Valsenière de Queras, de Coûy, où son armure reçut la marque de nombreux coups d'arquebuse [3], et nous le retrouvons bientôt devant la ville d'Ulpian, dont l'assaut fut mené vigoureusement, et où la noblesse française donna l'exemple en prenant la tête de l'escalade. César de Naples, qui y était assiégé, fut bientôt forcé de se rendre.

C'était la fin de la campagne, les troupes prirent leurs quartiers d'hiver, et le duc d'Aumale revint en France. Nous ne savons si Claude de La Châtre l'y accompagna, ou s'il resta en Italie et s'il y était encore

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

quand le duc de Guise, au commencement de l'année 1557, passa les monts pour y poursuivre les succès de nos armes. Cela est probable, car il en racontera bientôt lui-même l'expédition.

Tous les premiers débuts de la vie de Claude de La Châtre seraient assez ternes, et il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter, s'ils n'avaient servi à faire l'éducation militaire du jeune homme, et à lui apprendre le métier des armes dans des situations et sous des climats divers.

Ces campagnes d'ailleurs, comme celles qui vinrent après, le jeune homme les suivit non seulement en soldat brave et hardi, mais aussi en homme de guerre réfléchi, se rendant compte des faits militaires et des événements politiques, si bien qu'il en donna plus tard une relation, sous le titre de « Mémoires ou voyage de « M. le Duc de Guise en Italie, son retour, la prise de « Calais et de Thionville 1556-1557 [1] ». L'ouvrage n'est du reste qu'un sommaire assez bien écrit dans lequel l'auteur ne parle jamais de lui-même, entre dans peu de détails, mais s'applique surtout à mettre en relief, en l'y faisant ressortir au milieu de beaucoup de louanges, le rôle militaire du duc de Guise.

C'est à cette époque, semble-t-il, que Claude de La Châtre commença de s'attacher à cette famille de Lorraine, à laquelle il devait lier sa fortune et rester fidèle de père en fils, pendant trois générations.

En même temps il se séparait du connétable de

1. Publié dans PETITOT, *Mémoires sur l'histoire de France*. T. XX, p. 475; et dans le *Journal de Henri II*, édition de LENGLET DU FRESNOY, T. III, p. 3.

Montmorency vieillissant et dont l'étoile pâlissait à mesure que celle de Guise, son rival, prenait plus d'éclat.

En effet, tandis que la campagne d'Italie était brillante, tout au moins au début, le sort de nos armées en France était désastreux. « Le roi avait, dit La Châtre, « dans ses mémoires, son connétable de Montmorency, « un personnage de grande expérience et de sage « conduite, comme tout le monde sait, prisonnier, et « avec lui Saint-André, de Montpensier, etc... ; en « cette bataille de Saint-Quentin, qui fut si désas- « treuse, arrivée le 11 août 1557. Le roi donc fit dire « à Guise de revenir d'Italie [1]. »

Nous ne suivrons pas le duc de Guise dans son heureuse campagne que La Châtre raconte en détail, en oubliant de nous dire le rôle qu'il y joua personnellement.

Nous savons seulement que celui-ci assista au siège de Calais, et qu'il faisait partie des troupes qui, sous la conduite de Charles de La Rochefoucault, s'emparèrent, au milieu de la nuit, de la Tour de Riban, dont la prise devait entraîner celle de la ville, qui, après avoir appartenu aux Anglais pendant deux cents ans, dut se rendre au bout d'un siège de huit jours « grâce à « l'astuce, diligence et bonne conduite de M. de Guise [2] ».

Celui-ci en acquit un prestige d'autant plus grand, que cette victoire succédait aux revers qu'avait éprouvés le connétable. Le jeune La Châtre devait trouver, dans

1. *Voyage de M. de Guise*, loc. cit.
2. *Ibid.*

ces vicissitudes de la gloire, de profonds sujets de méditation.

Après la prise de Thionville, que La Châtre raconte également sans nous dire comment il y assista, le traité de Cateau-Cambrésis termine la guerre, et aussi le récit auquel nous venons de faire ces emprunts.

Sous les règnes de Henri II et de François II, Claude de La Châtre s'efface. Les intrigues de cour n'avaient pas de place pour lui, encore modeste soldat. Aussi n'apparaît-il pas dans les détails de l'histoire, mais ses vœux et ses pensées ne devaient pas se détacher du chef de la Maison de Lorraine.

Nous ne le retrouvons qu'à l'époque du règne de Charles IX, quand la guerre civile fera tirer l'épée dans les deux partis, et il est du côté des Guise.

Les chefs catholiques, sentant la nécessité de s'unir contre l'influence que Catherine de Médicis donnait maintenant au roi de Navarre et au prince de Condé, représentant les protestants, avaient fondé le triumvirat du duc de Guisse, du connétable de Montmorency et du maréchal de Saint-André ; c'était la réunion des trois hommes sous lesquels La Châtre avait fait ses premières armes. C'est à côté d'eux que nous le voyons.

Le duc de Guise s'était, au mois de juin 1562, retiré à Châteaudun. Claude de La Châtre l'y avait rejoint, et lorsque, quelques jours plus tard, celui-ci regagna l'armée royale, que le prince de Condé, retiré à Orléans, se décidait à combattre, le jeune homme l'accompagnait.

Ce retour ne fut pas sans péril. En arrivant près de

Lorges, le 2 juillet, il fallut faire usage de ses armes dans une escarmouche qui ne fut pas sans gloire pour Claude de La Châtre. C'est encore son panégyriste qui nous l'apprend, et nous sommes obligés d'avoir recours de nouveau à sa narration héroïque.

Aux abords de cette ville, il voit s'approcher de lui, à la tête d'un parti huguenot, un capitaine ennemi qui s'avance avec arrogance. Tous deux se précipitent au galop l'un vers l'autre, la lance à l'arrêt; ils se combattent; « enfin, après quelques passades, notre « puissant jouteur, s'élançant sur l'ennemi de sa foi, « en guise de Samson enthousiaste, le perce d'outre « part, et son cheval aussi, en les cousant tous deux « ensemble avec sa lance qu'il rompit[1] ».

Après ce beau coup, il se rue au milieu de la cavalerie ennemie, pouvant à peine maîtriser son cheval, qui, le mors brisé, et rendu fou de douleur, par les blessures qui le criblent, fait néanmoins une trouée, et ouvre passage à son maître.

La Châtre dut accompagner Guise à la prise de Blois et de Tours ; nous le retrouvons le 18 août au siège de Bourges. Il est chargé d'y conduire une tranchée, dans une zone périlleuse en but aux coups des protestants.

Quelques semaines après il était à Rouen, et prenait part aux opérations de l'attaque, ainsi qu'aux nombreux combats qui se livrèrent sous les murs de cette place. Il fut même atteint aux jambes par une grenade, mais il en fut quitte pour une légère blessure.

Enfin le 10 décembre il combat à Dreux avec toute l'armée catholique. Il était, dans cette journée, guidon

1. Jacques George, *ibid.*

de la compagnie des gens d'armes du maréchal de Saint-André[1]; il se conduisit brillamment; ses armes gardaient les traces de cinq coups de pistolet, et son cheval, couvert de sang, ne pouvait plus le porter. Aussi le duc de Guise, qui avait maintenu l'honneur de cette journée, dont le prix était la vie de Saint-André et la liberté du connétable[2], voulut-il, en témoignage de sa valeur, le placer en qualité de capitaine à la tête de la compagnie des gens d'armes dans laquelle il s'était distingué. La Châtre s'excusa; il ne voulut prendre que la charge du lieutenant, et pria son chef de donner le grade de capitaine au sieur de Monthalais, un de ses camarades, plus ancien que lui[3].

Il faut croire que La Châtre avait fait réellement preuve de valeur dans cette journée, car c'est à partir de cette date que nous commençons à le voir rapidement monter en honneurs et dignités, et bientôt occuper des emplois élevés, dans lesquels il jouera un rôle plus personnel.

---

1. Jacques GEORGE, *ibid.*

2. C'est dans cette bataille que Gaspard de Nançay, le cousin germain de Claude de La Châtre, reçut une grave blessure dont les suites devaient lui être funestes.

3. BRANTOME, *Vie des grands capitaines*, Liv. IV, ch. VI; — *Précis historique de la Maison de La Châtre*. loc. cit., p. 193; — Jacques GEORGE, *loc. cit.*

CHAPITRE II

1564-1569

Mariage de La Châtre. — Entrevue de Bayonne. — La Châtre est nommé lieutenant-général de Touraine. — Sa seconde expédition en Italie. — Il reçoit le commandement de la Grosse Tour de Bourges. — Troubles en Touraine. — Campagne du Poitou. Combats de Messignac, de Pamprou et de Jasseneuil. — Premier siège de Sancerre. — Batailles de Jarnac et de la Roche-Abeille. — La Châtre est placé à la tête du Gouvernement du Berry.

Ce fut pendant les années de répit qui suivirent la pacification d'Amboise, que Claude de La Châtre se maria.

Il venait d'être fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi [1], peut-être par la faveur de Charles IX lui-même, plutôt par le choix de Catherine de Médicis qui chercha moins à récompenser le catholique et le protégé du duc de Guise que le fils de sa dame d'honneur.

La valeur personnelle de ce jeune seigneur, ses mérites et les espérances que donnaient sa fortune, lui permettaient de chercher femme dans une Maison illustre. Aussi épousa-t-il, en 1564, Jeanne Chabot, fille de Guy Chabot, baron de Jarnac, gouverneur de la Rochelle, fameux par son duel avec La Chateigneraie,

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

et de Louise de Pisseleu. Elle était veuve de René Anne d'Anglure, baron de Tancarville, qu'elle avait épousé en 1560, et qui venait de trouver la mort à la bataille de Dreux[1].

Nous verrons dans la suite que cette union ne lui donna pas le bonheur qu'il eût pu espérer. Madame de La Châtre semble avoir été dure, hautaine, d'un caractère peu facile, et ses ennemis, au moins, ne craignirent pas de mettre en doute sa fidélité conjugale.

Mais pour l'instant, ce mariage ouvrait à Claude de La Châtre l'entrée de la cour, et il y brilla. Jeune et déjà plein de renommée, riche (il venait d'être doté de la moitié du revenu de la terre de Givry en Argonne[2]), le succès ne lui manqua pas.

Il est probable qu'il accompagna le roi et Catherine de Médicis au voyage qu'ils firent, à cette époque, dans presque toutes les provinces du royaume. Toujours est-il, qu'il fit les honneurs de son pays au cortège royal, lorsque celui-ci passa en Berry, et que le 16 décembre 1564, le roi et la régente s'arrêtaient pour y dîner dans son château de la Maisonfort[3].

L'année suivante, au mois d'avril, il était à l'entrevue de Bayonne, qui termina ce tour de France. Charles IX et Catherine de Médicis voulaient montrer à Elisabeth de France, reine d'Espagne, que nos divi-

1. Morери, *Dictionnaire ;* — Anselme, *Histoire généalogique* ; — Castelnau, *Mémoires* cités, T. II, p. 94, additions, et T. II', p. 172.

Robertet porte : de sable, à la bande d'or, chargé d'un vol de sable accompagné de 2 étoiles aussi d'or.

2. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse.*

3. Raynal, *Hist. de Berry*, T. IV, p. 79.

sions intestines n'avaient ni ruiné le royaume, ni décimé sa noblesse riche encore en gentilshommes braves et adroits. Claude de La Châtre en fournit la preuve. Il prit une large part aux fêtes et aux jeux qui furent donnés et fut le vainqueur du tournoi ; pour prix de sa victoire il reçut une bague de grande valeur, des mains de la reine Elisabeth. Mais, aussi galant qu'intrépide, le jeune seigneur, « se contentant de l'honneur comme récompense », s'empressa, aux applaudissements de l'assemblée, de déposer son bijou aux pieds d'une des anciennes demoiselles d'honneur de la reine, dont, par discrétion sans doute, le nom ne nous pas été révélé [1].

La Châtre était tout à fait en faveur et ce fut probablement cette même année [2], que le roi le nomma lieutenant-général du gouvernement de Touraine. Cette province jusqu'alors avait fait partie du gouvernement de Charles de Bourbon, duc de Montpensier, comprenant l'Orléanais, le Berry et la Touraine, qui fut à sa mort, en passant entre les mains de son frère Louis II

1. Jacques George, *loc. cit.*
2. C'est la date que donne Jacques George pour cette nomination ; nous la croyons exacte, car elle correspond à la mort de Charles de Montpensier, et au démembrement de son gouvernement en deux lieutenances générales : l'une comprenant la Touraine et une petite partie du Berry données à La Châtre, et l'autre, le reste du Berry, qui fut attribué à Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux. Chalmel (*Hist. de Touraine,* déjà citée) n'attribue pas de date à cette nomination. *Le précis historique de la Maison de La Châtre* (loc. cit.), la place en 1566, ainsi que le père Anselme (*loc. cit.*), le *Dictionnaire historique de l'arrondissement de Loches* (Tours, Detourmy, 1812), p. 205 et La Thaumassière (*Hist. de Berri,* L. XI, ch. XI, p. 861, nouvelle édition) ; Raynal (*loc. cit.*) semble même la placer en 1567 ou 1568.

de Bourbon, divisé en deux lieutenances générales. Celle attribuée à La Châtre s'étendait sur Tours, Blois, Amboise, Vendôme, Loches, Chinon, Châteaudun, Loudun, l'Isle-Bouchard, Châtillon-sur-Indre et Buzançais.

Enfin, en 1566, le roi le faisait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et lui donnait entrée dans son conseil de guerre.

Ce fut en 1567 que La Châtre accompagna le duc de Nevers en Italie. Il y eut le grade de colonel-général de l'infanterie [1]. Nous avons peu de détails sur cette expédition, nous savons seulement que La Châtre fut chargé, peu de temps après, de ramener l'armée en France et qu'il s'acquitta avec tact de sa mission. C'est sans doute à son retour qu'il reçut, en plus des autres charges, celle de capitaine de la Grosse Tour de Bourges [2], poste important qui allait lui conférer, dans son propre pays, un lourd commandement militaire, au moment où la guerre religieuse devait prendre dans le Berry encore plus d'acharnement.

Cependant la paix de Longjumeau, conclue le 23 mars 1568, n'empêchait pas les huguenots de s'agiter. La Châtre pouvait le constater dans le gouvernement dont il avait la lieutenance.

Dès le mois de janvier, les protestants, maîtres de Blois et de Montrichard, avaient bien semblé vouloir abandonner le pays, pour gagner le Poitou, mais nombreux étaient ceux qui demeuraient encore dans la province.

Ceux-ci se réunissaient le plus souvent aux environs

1. MICHAUD, *Biographie universelle*.
2. *Récit historique*, loc. cit. : — RAYNAL, *loc. cit.*, T. IV, p. 114.

de Tours, dans la petite ville de Maillé, aujourd'hui Luynes, pour y célébrer leur culte. Ce fut l'occasion de désordres. Un jour même, les choses allèrent si loin, que le ministre réformé fut massacré dans sa chaire. Il fallait rétablir l'ordre. La Châtre, avec les instructions du gouverneur, qui ne faisait qu'obéir à celles du roi lui-même, prit le commandement de cinq compagnies de gens à pied, et vint tenir garnison à Tours, à la charge des habitants. C'était irriter davantage les catholiques, qui n'avaient pas encore oublié les massacres et les pillages que les huguenots avaient commis dans la ville. Aussi continuèrent-ils à témoigner de leur humeur par des représailles qui bientôt devinrent de la plus haute gravité. Le lieutenant général, malgré ses troupes, était impuissant à y mettre fin ; peut-être ses sentiments intimes nuisaient-ils à la rigueur de sa vigilance. Toujours est-il qu'au mois de juillet les troubles redoublèrent ; le capitaine Saint-Martin, chargé de la garde du pont, est massacré par les habitants ; La Châtre accourt sur le lieu de l'émeute ; il est injurié, il essuie plusieurs coups de feu ; de nombreux soldats de son escorte sont mortellement atteints, et le calme ne revient qu'après une énergique riposte, qui couche sur la place un certain nombre de Tourangeaux. Le duc de Montpensier et le roi furent vivement irrités de cette affaire ; celui-ci voulait sévèrement punir les habitants de Tours ; l'abbé Ruzé, son confesseur, parvint seul à arranger les choses [1].

Ces troubles montraient assez le peu de solidité de

1. GIRAUDET, *Histoire de Tours*, Tours, 1873, T. II, p. 52, d'après les archives municip. de Tours : guerres civiles, liasse 255.

la paix de Longjumeau ; déjà Condé et Coligny, réunis en Saintonge, s'étaient emparés de la plupart des villes du Poitou, et menaçaient la Touraine. Le duc de Montpensier et La Châtre, avec leurs faibles troupes, n'avaient pas de quoi résister à leur armée, aussi devaient-ils se contenter d'être les muets spectateurs des ravages et des pillages que commettait l'avant-garde des huguenots, commandés par trois aventuriers provençaux nommés Mouvans, d'Acier et Périgourde.

Cependant les catholiques avaient fini par s'organiser; une armée, dont les chefs étaient le duc de Guise et Brissac, était venue renforcer les troupes de Montpensier et de La Châtre. On se mit en campagne vers la fin de septembre. Les troupes de Mouvans, d'Acier et de Périgourde se laissèrent tourner et couper d'avec le gros des protestants ; elles durent supporter à Messignac en Dordogne, le 30 octobre, une sanglante attaque, qui coûta la vie à Mouvans et à Périgourde ; mais La Châtre eut aussi à déplorer la mort de son frère Jacques qui périt dans l'action [1].

Après cette rencontre, qui débarrassa les abords de leur gouvernement, Montpensier et La Châtre n'avaient plus qu'à rejoindre, avec leurs troupes, l'armée du duc d'Anjou en Poitou. Ils la rallièrent le 10 novembre et prirent part à cette campagne de l'année 1568, rendue si pénible par la rigueur de la saison, et dont les épisodes les plus saillants furent l'escarmouche de Pamprou, suivie le lendemain de la bataille de Jasseneuil, près Poitiers, dans laquelle chacun des deux partis eut

1. Jacques George, *loc. cit.* Nous n'avons pas trouvé ailleurs trace du frère de Claude de La Châtre.

des avantages divers, mais ils furent séparés plutôt par le froid que par les hasards du combat. Les catholiques se retirèrent à Poitiers, les protestants à Mirebeau. Quant à La Châtre, qui avait pris part à toute cette campagne, il se rendit en Berry, où la confiance de Charles IX lui donnait une mission importante.

Si, depuis la rupture de la paix de Longjumeau, la ville de Bourges s'était déclarée franchement pour les catholiques, sa voisine, Sancerre, n'avait cessé d'être un foyer de propagande protestante, en offrant asile à tous les réformés qui se révoltaient contre la politique royale. Charles IX, comprenant le danger qu'il y avait, tandis que son armée combattait en Saintonge, à conserver sur ses derrières un centre de rébellion, avait résolu d'y mettre garnison, comme il l'avait fait à Tours. Les Sancerrois refusèrent de recevoir les soldats du roi ; Charles IX ordonna de démanteler les murailles de la ville ; les habitants, au mépris de cet ordre, se mirent à les réparer. Il fallait agir vigoureusement, si l'autorité royale voulait rester maîtresse. Aussi La Châtre, comme capitaine de la Grosse Tour de Bourges, reçut-il l'ordre de s'adjoindre Sciarra-Martinengo, gouverneur de Gien, et François de Balzac d'Entraigues, pour réduire la place.

Le moment était bien choisi, l'armée de Condé avait drainé dans les environs les principaux défenseurs du parti ; la ville était dépourvue d'artillerie, et n'avait pour la garder que 300 défenseurs, dont les armes principales consistaient en frondes, qu'ils maniaient d'ailleurs avec assez d'habileté, pour que, dans le pays le nom de « pistolets de Sancerre » restât à ces instru-

ments[1]. Cependant si les défenses de la ville étaient médiocres, sa situation la rendait d'un accès difficile; placée au sommet d'une haute montagne, elle offrait peu de positions abordables, bien que ses fossés fussent presque comblés, et ses murailles ne valussent rien « ni d'étoffe ni d'épaisseur[2] ».

C'est devant cette place que La Châtre se présenta le 20 décembre 1568. Il amenait avec lui, outre les capitaines que nous avons nommés, une armée qui consistait en 3,000 fantassins, quelques cavaliers pris parmi les gentilshommes du voisinage, et une artillerie de 8 canons. Il avait en plus donné aux villes de la province des instructions pour qu'on lui apportât des vivres et des approvisionnements de guerre[3].

A cette approche, ceux qui commandaient dans la ville, un avocat, André Johanneau, assisté de deux capitaines protestants, Lafleur et Laurent, ferment les portes, et se préparent à la résistance. Ils établissent à la hâte un fossé et deux retranchements derrière la vieille porte, ou porte de Bourges, dont les abords, moins escarpés que le reste de la place, rendaient l'attaque plus facile, puis ces trois cents défenseurs moitié réfugiés, moitié bourgeois, se préparent à la résistance.

1. Pierquin de Gembloux, *Notice sur le département du Cher*, p. 496.

2. La Popelinière, *La vraie histoire des choses mémorables, arrivées depuis l'an 1562*, Basle 1572, L. V, p. 166.

3. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1568, M. de La Châtre requiert, des échevins de Dun-le-Roy, l'envoi de deux pionniers et de huit chevaux de trait (dépenses 671 livres), puis, des paroisses du ressort, la fourniture de 15 muids de méteil et de 6 muids d'avoine. (Paul Moreau. *Histoire de Dun-le-Roy*, Saint-Amand, 1895, T. I. p. 313.)

C'est en effet de ce côté que La Châtre installe les troupes; il met son artillerie en position et commence à battre la muraille.

La brèche est bientôt ouverte, et une compagnie d'assaut, commandée par M. de Vieux-Pont[1], tente l'escalade. Mais l'attaque était téméraire. Mal soutenu, Vieux-Pont n'a personne pour protéger son flanc, il se heurte à des arquebusiers, cachés derrière des fossés que masque la muraille, et devant cet obstacle imprévu, les assaillants doivent se retirer.

Après cet échec, La Châtre cherche à améliorer sa position. Il reporte ses troupes un peu au nord, et bombarde l'enceinte devant la route de Saint-Satur, auprès de la porte Serruze. Une ouverture, plus large que la première, est pratiquée dans le mur, et la compagnie de Vieux-Pont s'élance de nouveau à l'assaut. Mais de ce côté l'escalade est encore plus difficile, car la montagne est plus escarpée. Les assiégés, enhardis par leur premier succès, se défendent avec rage; plusieurs officiers de l'armée catholique tombent sous leurs coups, et Vieux-Pont lui-même est mortellement atteint.

La Châtre est obligé de faire rentrer ses troupes dans le camp, et non seulement il ne faut plus songer à attaquer, mais il faut repousser les incessantes sorties dont elles sont harcelées par les huguenots, que le succès enhardit et qui viennent, jusque dans les retranchements, tuer ses hommes et enclouer ses pièces. Deux canons furent ainsi mis hors de service.

1. M. de Vieux-Pont. sieur d'Aigueville, fils du baron de Neubourg.

Le découragement commence à s'infiltrer dans les rangs des catholiques; l'hiver sévit avec rigueur, et, il faut le dire, le siège a été maladroitement conduit. La Châtre, qui jusque-là s'était montré brave soldat, ne se révéla pas général d'artillerie. L'avenir nous montrera s'il le devint jamais.

D'ailleurs dans le cas présent, il ne commande pas seul l'opération; il y a lieu cependant de croire que ses fonctions de capitaine de la Grosse Tour de Bourges lui donnaient un rôle prépondérant sur les gouverneurs de Gien et d'Orléans, qui n'avaient fait que lui fournir des secours.

Toujours est-il que l'opération a été engagée sans étude préalable de la place et de ses défenses, sans soutien pour les colonnes d'assaut, sans suite dans les opérations, sans surveillance dans la garde du camp.

Le siège durait depuis cinq semaines, quand une lueur d'espoir vint ranimer l'armée. Des troupes catholiques passaient dans les environs; on pouvait croire qu'elles apportaient du renfort; c'étaient le duc de Nemours et le baron des Adrets[1] qui avaient reçu l'ordre du roi de conduire au duc d'Aumale, en Lorraine, des troupes levées dans le Lyonnais.

La Châtre se rendit vers eux, leur exposa sa situation critique, et leur demanda de l'aider à mener à bonne fin ses opérations.

Malheureusement il ne put obtenir une réponse

1. Le baron des Adrets, un des capitaines les plus connus et les plus redoutés de l'armée protestante, venait d'abandonner ses coreligionnaires pour combattre dans les rangs catholiques.

favorable. Des Adrets, après avoir examiné l'état de la campagne, déclara que, mal commencée comme elle l'avait été, le succès en était plus que problématique. Nemours affirma que les ordres du roi étaient précis, et que, lui et des Adrets, devaient se hâter de gagner la Lorraine. Tous deux engagèrent les catholiques à lever le siège, et à renoncer à une entreprise qu'ils ne pourraient mener à bonne fin.

C'était peut-être le parti, sinon le plus glorieux, du moins le plus sage à prendre. Le premier février, les troupes se disloquèrent, et chacun rentra dans son gouvernement [1].

La Châtre n'y resta pas longtemps, et ne tarda pas à rejoindre l'armée du duc d'Anjou en Saintonge. Son rôle devait y être effacé, et tout au plus savons-nous qu'il assistait le 15 mars 1569 à la bataille de Jarnac, ou plutôt que, le lendemain, tandis que l'armée royale, poursuivant les huguenots, occupait Cognac, il était resté avec sa compagnie à Jarnac, protégeant les derrières du duc d'Anjou, et assurant la sécurité de ceux qui occupaient cette ville [2].

Enfin, quelques mois plus tard, le 24 juin, il est à la furieuse escarmouche de la Roche-Abeille en Limousin [3].

Cependant, les vicissitudes de la guerre semblaient devoir ramener les opérations dans le centre du

1. Abbé POUPART, *Histoire de Sancerre*, 1777, p. 118 ; — DE THOU, *Histoire*, livre XLV ; — CASTELNAU, *loc. cit.*, liv. VII ; — LA POPELINIÈRE, *loc. cit.*, L. XV.

2. Duc D'AUMALE, *Histoire des Princes de Condé*, T. II, p. 401.

3. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

Royaume. Le Berry s'agitait ; les protestants, vainqueurs à Sancerre, relevaient la tête. Le duc de Deux-Ponts, qui avait traversé la province avec des reîtres qu'il voulait conduire aux armées protestantes, y avait laissé non seulement des traces sanglantes, mais encore des semences qui menaçaient de prendre racine. Il fallait y organiser la défense ; aussi vers le mois de juillet, Charles IX nommait Claude de La Châtre gouverneur du Berry, avec mission d'y soutenir les intérêts des catholiques.

CHAPITRE III

1569-1570.

Situation des protestants en Berry. — La Châtre entreprend une expédition contre eux. — Guerchy et Briquemault. — Sièges de Châteauneuf, de Lignières et de Baugy. — Complot contre la Grosse Tour de Bourges. — Combat d'Arnay-le-Duc. — L'université de Bourges.

Chargé par le roi du gouvernement de Berry, afin d'y tenir les protestants en échec, La Châtre était investi d'une lourde mission.

Non pas tant que la province ait été, par elle-même, disposée, plus qu'une autre, à s'enthousiasmer pour les idées nouvelles, mais divers faits avaient préparé le terrain.

L'université de Bourges, célèbre au loin, attirait beaucoup d'étudiants allemands, et ceux-ci s'étaient montrés

ardents prosélytes ; la dernière duchesse du Berry, Marguerite d'Angoulême, recrutait de nombreux savants, qui, comme tous les beaux esprits de l'époque, inclinaient fortement vers la Réforme, et elle-même n'était pas indifférente à l'étude de cette doctrine. Calvin avait prêché à Asnières, à Lignières, et probablement dans d'autres villes ; on l'avait écouté avec curiosité, peut-être même avec intérêt.

Dans un autre ordre d'idées, les gens de guerre qui traversaient la province, les combats qui se livraient sur ses confins, avaient semé dans les esprits un levain qui n'avait pas tardé à y fermenter.

De nombreux centres protestants s'étaient formés, et les hauts personnages ne redoutaient pas d'y fréquenter. Sans parler de Sancerre, dont les opinions étaient manifestes, on trouvait des huguenots déclarés à Issoudun, et le lieutenant-général Antoine Dorsanne leur était favorable. A la Châtre, à Saint-Amand, il y avait beaucoup de réformés. Bourges naguère leur avait appartenu ; Charles IX, pour reconquérir la capitale du Berry, avait dû en faire le siège, et il n'avait recouvré qu'une ville mutilée par le vandalisme de ceux de la religion nouvelle. Cela n'était que le signal de troubles ou d'« émotions », qui ne devaient pas tarder à aboutir à une véritable guerre civile.

Aussi quand La Châtre arriva à Bourges, vers le milieu du mois d'août 1569, son premier soin fut-il d'organiser militairement la campagne. Il le fit avec un tact et une précision, qui révèlent un soldat déjà rompu à la vie militaire et à la discipline des armées.

L'ordonnance des 35 articles, qu'il rendit le 20 août,

pour assurer la sécurité de la ville de Bourges, est un véritable règlement du service des places, où aucun détail n'est négligé. Elle a trait à l'organisation d'une milice de volontaires, destinés à maintenir l'ordre dans la cité ; elle en détermine le recrutement, le travail, la discipline et prévoit la répression des fautes. Puis elle proclame ce que nous nommons aujourd'hui « l'état de siège » ; réglemente l'ouverture et la clôture des portes, l'introduction des étrangers et des marchandises, l'extinction des feux, la fermeture des boutiques, le port des armes, et, enfin, elle prononce des peines sévères contre les contrevenants [1].

Cette ordonnance, à laquelle le maire et les échevins donnèrent leur assentiment, et qui fut plusieurs fois publiée à son de trompe, produisit les plus heureux effets. Elle fut sans aucun doute la cause qui fit que, pendant la période troublée, dont nous aurons l'occasion de parcourir les principales étapes, la capitale du Berry demeura fidèle au parti catholique.

En même temps qu'il publiait ce règlement, La Châtre faisait faire, aux remparts de la ville, d'importantes réparations qui complétaient la sécurité.

Ce premier travail achevé, le gouverneur, voyant qu'il ne pouvait entreprendre aucune opération militaire avec les seules forces dont il disposait, sollicita un secours du roi ; mais ce n'est qu'après la bataille de Moncontour, qui se donna le 3 octobre 1569, que Charles IX put détacher de Saint-Jean-d'Angély un certain nombre de cornettes de cavalerie, quelques ita-

1. Raynal, *loc. cit.*, d'après les archives municipales de Bourges.

liens, sous les ordres de Sauzais [1], et le régiment de Goas qui d'ailleurs n'arrivèrent à Bourges qu'au commencement de décembre.

Il était grandement temps d'agir. Si, au mois de juillet passé, le duc de Deux-Ponts, Wolfang, avait traversé la province avec ses reitres victorieux, pillant les églises et les couvents, ce n'avait été qu'un passage, accompagné de massacres et d'incendies, « un torrent de laves », a-t-on dit, mais sans aucune portée au point de vue des progrès militaires du parti protestant.

Cependant, tandis que La Châtre s'organisait et attendait du secours, une autre expédition militaire, commandée par Guerchy, avait, elle aussi, traversé le Berry. Elle avait eu pour résultat de donner au parti huguenot un certain nombre de places, et de lui assurer dans la province une assiette, qu'il n'y avait jamais eue.

Antoine de Marassin, seigneur de Guerchy, était un hardi capitaine huguenot. Gouverneur de La Charité, il avait été fait prisonnier à Jarnac, puis relâché sur la prière d'un de ses parents [2]. Sitôt libre, il était retourné à La Charité, accompagné de nombreux protestants, qui étaient venus prendre leurs quartiers d'hiver, soit dans cette ville, soit à Sancerre, tandis qu'à Déols s'installaient deux autres chefs religionnaires : Gournay et Briquemault.

Ce dernier est une des plus hideuses figures de ces

1. René de Sauzais, dit Saint-Marsault, issu des comtes du Poitou, gentilhomme de l'entourage de Guise.

2. Guerchy, devenu lieutenant dans la compagnie des gendarmes de Coligny, devait mourir à la Saint-Barthélemy dans la maison de l'Amiral (SULLY, *Mémoires*, I, p. 61, not.).

aventuriers qui apparaissent si souvent dans les guerres de religion ; tour à tour, capitaine, diplomate ou espion, on le rencontre partout où il y a mauvaise besogne à faire. En 1562, il est envoyé en Angleterre, pour demander des secours contre l'armée du roi ; l'année d'après, Condé l'y expédie de nouveau pour prier la reine Élisabeth de retirer les Anglais du Havre.

En 1567, il négocie avec la même, et n'est pas étranger à l'entrée du jeune Béarnais dans l'armée protestante. Enfin, lors du passage du Duc de Deux-Ponts en Berry, il semble que c'est lui qui guida la marche de Wolfang ; toujours est-il qu'il l'aida à prendre La Charité, et qu'il entra le premier dans la ville. C'est sans doute des Allemands qu'il apprit à exercer ces raffinements de cruauté, dont il se plaisait à accompagner ses expéditions, mutilant les prêtres qu'il avait fait massacrer, et trouvant un sauvage enivrement à se parer des oreilles de ses victimes, dont il s'ornait comme d'un collier. Plus tard, Briquemault négociera la paix de Saint-Germain, et enfin, après la Saint-Barthélémy, il finira ignominieusement ses jours, tenaillé et écartelé en place de Grève[1].

A l'heure qui nous occupe, ce féroce personnage était au Bourg-Dieu que Gournay avait pris avec le concours de l'avant-garde des garnisons de Poitou, se retirant vers la Loire. Mais sa position était critique ; malade et découragé, il avait auprès de lui, à Château-

1. DANIEL, *Hist. de France*, passim ; — DAVILA, *Hist. des guerres civiles de la France*, passim ; — Henri MARTIN, *Hist. de France*. T. IX p. 347 ; — GRILLON DES CHAPELLES, *Notice sur Déols*, Paris, Chaix, 1857, p. 102.

roux, un assez fort parti catholique, installé par Montluc ; puis il apprenait que La Châtre se préparait à entrer en campagne. Craignant d'être surpris, il fait dire à Guerchy, établi plus solidement sur la Loire, de venir lui porter secours.

Celui-ci partit de La Charité, avec une véritable petite armée composée de quinze ou seize cornettes « tant de pistoliers que d'harquebusiers à cheval[1] », et commandée par une foule d'aventuriers dont le nom répandait la terreur dans les pays qu'ils traversaient ; c'étaient le capitaine Le Blois, le ministre protestant Renty, le capitaine de Bourry, le chevalier du Boubey, La Baudrie, Varenne, des Essarts, La Tremblaye, La Morinnière et d'autres.

La marche était hardie car il fallait d'abord éviter Bourges, défendue par le gouverneur. Cependant, tant que l'on se trouva dans les grandes plaines du Sancerrois et de la Septaine, le passage fut facile ; Guerchy entrait dans les villes sans coup férir, et y laissait des troupes pour s'assurer du pays et occuper les places environnantes. Il établit ainsi des garnisons à Baugy[2], à La Chapelle-d'Angillon[3], à Montfaucon[4], à Verrières, à Fontenay, qu'occupent Renty, et les capitaines Le Blois, Chartres et d'autres.

Arrivé devant Châteauneuf, on rencontra plus de

1. La Popelinière, *loc. cit.*, L. X, p. 334 et suiv.

2. Buhot de Kersers, *Hist. statistique et monumentale du département du Cher*, T. I, p. 197.

3. *Id.*, T. III, p. 5.

4. *Id.*, T. IV, p. 272 ; — V. aussi Raynal, *Hist. du Berry*, T. IV, p. 97.

difficultés. C'était une place fortement défendue, qui commandait le passage de la rivière.

Malheureusement, la ville était sans défenseurs, il n'y avait que quelques femmes et quelques prêtres qui ne purent que se hâter de fermer les portes. Mais on eut bientôt escaladé les murs, et, à dix heures du soir, Guerchy était maître de la ville. Ce fut un horrible massacre : on tua vingt-sept prêtres et huit chambrières (cette bande était décidement plus sanguinaire que les reîtres de Wolfang), et Guerchy, jugeant la position importante et capable de protéger sa marche, y installa les capitaines de Bourry et La Baudrie ainsi que les compagnies de des Essarts et de La Tremblaye[1].

De Châteauneuf, et évitant ainsi Bourges, il envoya occuper Charenton et Dun-le-Roy, que La Châtre aurait voulu faire garder, car, dès le 15 octobre, il y avait expédié un piquet de cavaliers ; mais les échevins avaient refusé de les recevoir, dans la crainte de troubles et de désordres. Ils auraient peut-être évité des malheurs plus graves[2].

Enfin l'armée prit le chemin de Lignières, et y arriva le 25 octobre ; grâce à l'intelligence de quelques huguenots, qui y résidaient et au concours que lui prêta un certain nombre de coreligionnaires venus d'Issoudun, la petite place se rendit aussitôt. Il n'y eut de défense que de la part d'un pauvre religieux nommé Fleury, qui voulut fermer les portes du château ; il fut tué d'un coup de pistolet et l'on entra. Si la résistance

1. La Popelinière, *loc. cit.*
2. Paul Moreau, *Hist. de Dun-le-Roy*, déjà citée, T. I, p. 322.

avait été nulle, les huguenots ne se montrèrent pas plus humains. La belle chapelle du Sauveur, que venait de faire construire Catherine d'Amboise [1], fut incendiée, les tombeaux des anciens seigneurs furent violés, leurs cadavres exhumés et insultés, la tête de Philibert de Beaujeu servit à jouer aux boules, les ornements d'église furent brûlés, les cloches fondues, les vases sacrés brisés [2].

Guerchy laissa une garnison à Lignières avec le capitaine Belon et poursuivit sa route jusqu'à Déols.

Les communications des protestants étaient assurées d'un bout à l'autre du Berry et la province était occupée par leurs troupes.

Cependant, comme la position de Châteauroux n'était pas sûre pour Guerchy, il ne tarda pas à s'en retourner à La Charité, où il avait moins à craindre.

Voilà le spectacle que La Châtre devait se résigner à contempler dans l'inactivité, mais il était bon de le faire revivre, pour prouver que dans la répression, le gouverneur du Berry allait, contrairement à l'opinion que l'on a cherché à répandre, se montrer relativement clément.

Enfin il peut agir, des secours viennent de lui arriver. Accompagné de Sauzais et de Goas, il part dans le courant de novembre. Sa première entreprise fut dirigée sur Mennetou qui venait d'être pris par un parti de

1. Catherine d'Amboise était veuve de Philibert de Beaujeu, seigneur de Lignières.

2. Gilles le Duc et Dupré, *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de Lignières*, publiés par M. Lucien Jeny, Bourges, Sire, 1890, p 112. L'auteur attribue la conduite de cette expédition à Briquemault. C'est Guerchy qu'il faut lire.

cavaliers, commandés par le capitaine Pataudières. Cette place, située dans le voisinage de la Maisonfort, menaçait sa propriété. Mais la marche de l'armée catholique fut gênée par des bandes de huguenots, dirigées par les chefs Sernapou, Massonnières et Paussières. La Châtre néanmoins entra dans la ville, enleva aux protestants leurs chevaux et leurs bagages ; il ne put cependant s'emparer de Pataudières qui, réfugié dans une maison, s'y défendit avec acharnement[1].

N'ayant pas de temps à perdre, il passa outre : ce qui d'ailleurs caractérise ces expéditions où il réussit si bien, c'est la rapidité ; il se contente de demi-succès, et cherche surtout par des évolutions vives et des mouvements rapides à conquérir un pays. Il y arrive, même quand les opérations partielles n'ont pas toutes été suivies de réussite.

C'est ainsi que tout de suite, il se dirige sur Châteauneuf. La position stratégique de ce passage méritait un effort.

Le château, placé sur la hauteur, était défendu par des ouvrages tellement puissants que La Châtre n'osa pas les affronter ; il préféra tenter l'escalade du côté de la ville, car c'est dans le château que La Baudrie s'était réfugié avec les soixante soldats qui lui restaient et qu'il jugeait insuffisants pour défendre les faubourgs. La Châtre fit placer un canon dans la partie qui se trouve aujourd'hui entre l'église et le château ; et, tandis qu'il bombardait ce dernier, il commanda de dresser des échelles contre la muraille pour tenter l'escalade ;

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, page 98.

mais les trois ou quatre premiers qui montèrent furent jetés en bas et les autres demeurèrent découragés.

Le lendemain, il fait faire une triple attaque simultanée : aux murailles, il tente la sape ; aux portes, il essaye de mettre le feu ; enfin, du côté des fausses braies, il ordonne un nouvel assaut. Mais la muraille est trop dure, elle résiste, et le feu, s'il fait sauter les portes, ne peut mordre sur les ouvrages intérieurs qui les défendent. Cependant les catholiques sont plus heureux du côté des fausses braies [1] : elles sont emportées ; les sapeurs redoublent leurs coups et l'enceinte est entamée, si bien que La Baudrie se voit contraint de se réfugier dans ce que l'on nommait le vieux fort, et qui était une grosse tour dominée par la chapelle. La Châtre installe son artillerie sur les voûtes de cet oratoire ; il y dispose des gabions pour protéger les pièces, et, faisant agir en même temps les arquebusiers, il crible les assiégés qui sont obligés de se rendre. On leur promet la vie sauve, mais malgré les ordres formels de La Châtre ils sont noyés dans le Cher [2].

1. Pour bien comprendre ce siège, il ne faut pas oublier qu'alors la ville s'étendait sur la rive droite du Cher et occupait ce qui est devenu le parc actuel. La chapelle était l'église Saint-Eloi, aujourd'hui rasée et serait maintenant au milieu du parc, à 100 mètres du château et en avant de la tour (rasée) qui terminait l'aile N.-E. C'est là qu'on voit de nos jours des serres.

Les fausses braies étaient sans doute en avant de la tour rasée et de la grosse tour du N.-O. qui lui faisait pendant. On n'oublie pas que cette défense consistait en une seconde enceinte terrassée, qui n'était pas séparée comme la première par un fossé, mais dont le terre-plein joignait l'escarpe de la première enceinte.

2. La Popelinière, *loc. cit.*, p. 349 ; — De Thou, *loc. cit.* ; — De Barral, *Notices sur les châteaux du Cher*, 1898, p. 135.

De Châteauneuf, le gouverneur du Berry se rend à Lignières. Les protestants s'y étaient fortement établis. Les murs du château, sa position défendue par les détours de l'Arnon, le régime de terreur qui était imposé aux habitants, aussi bien catholiques que huguenots (Guerchy répondait à ceux-ci quand ils se plaignaient : « Tous d'un parti doivent faire leur devoir sinon tous « en une sorte, du moins comme chacun peut [1] »), tout cela leur avait permis de consolider une position stratégique d'où ils allaient brûler et piller les villages des environs. Les églises de Pruniers, de La Celle-Condé, de Saint-Baudel, de Montlouis, d Ids-Saint-Roch, de Touchay, de Rezay, de Saint-Hilaire, de Maisonnais, de Thevet, de Saint-Christophe furent incendiées et pillées par la garnison protestante de Lignières, pendant les quelques semaines que dura l'occupation [2]. A cinq lieues à la ronde, ce n'étaient qu'incendies et dévastations et Lignières elle-même n'avait pas eu moins à souffrir, dans la chapelle de son château et dans le monastère de Saint-Blaise, qui furent complètement détruits.

Aussi La Châtre mit-il un soin minutieux à organiser lui-même le siège. Mais la position était difficile : d'un côté la rivière, de l'autre une prairie sans doute marécageuse ; pas de position de batterie, impossible de donner l'assaut.

1. Manuscrit de l'*Histoire de Lignières*, par Gilles le Duc et Dupré, annoté par M. l'abbé Périgot, aux archives de la Fabrique de Lignières.

2. V. nos *Essais généalogiques et historiques sur le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs*, page 92, not. 3 ; *Mém. de la Société des Antiquaires du Centre*, T. XXII ; et notre *Etude sur le Prieuré d'Orsan*, page 63, note 1 ; mêmes *Mémoires*, T. XXV.

Le gouverneur dut se borner à un sévère investissement qui mit Belon dans la nécessité de manger ses chevaux, mais ne le détermina pas à se rendre.

La Châtre, pressé par le temps, dut abandonner le siège ; fidèle à sa tactique, il voulait faire prompte besogne et non s'attarder dans de longues entreprises. Les troupes royales remontèrent vers La Chapelle d'Angillon, et les huguenots demeurèrent maîtres de Lignières.

Le capitaine huguenot qui commandait à La Chapelle-d'Angillon fit demander du secours à Briquemault, et devant les forces dont disposèrent les protestants, La Châtre dut encore abandonner cette position pour se rapprocher de Bourges et attaquer Baugy. Mais pendant ce temps il envoya Sauzais et Goas à Lignières pour y faire une nouvelle tentative [1].

L'expédition de ceux-ci fut enfin fructueuse. Aidés dans leur entreprise par La Rochefoucault-Barbezieux, seigneur de Lignières, qui, bien qu'occupé en Champagne par ses fonctions de lieutenant-général du royaume, vint concourir à la reprise de son château [2], ils s'emparèrent de la place le jour de Pâques 1570. Les protestants eurent la vie sauve, mais le château et la ville restèrent au pouvoir des catholiques. Dans quel état cependant ! l'église incendiée, la chapelle du Saint-Sauveur détruite, ses richesses volées, ses beaux vitraux brisés, l'ancien monastère des bénédictins démoli, les

1. De Thou, *loc. cit.*, T. V ; — La Popelinière, *loc. cit.*

2. La Rochefoucault-Barbezieux, seigneur de Lignières, de 1552 à 1583.

vases sacrés pillés ; on ne put retrouver que les orgues qui furent remises aux fidèles[1].

De son côté La Châtre s'acharnait devant Baugy ; la résistance fut opiniâtre. Renty, qui n'avait que cinquante huguenots, s'y défendit avec acharnement. Mais les catholiques n'en mirent pas moins d'audace à tenter l'escalade. Au troisième assaut la muraille était détruite et la ville prise.

Il fallait un exemple, et après tous les massacres et les pillages, que les protestants avaient commis depuis quelques mois, des représailles étaient nécessaires. Toute la garnison fut exécutée, à l'exception de sept huguenots qui parvinrent à s'échapper et de Renty qui fut conduit prisonnier à Bourges[2].

Malheureusement La Châtre ne put pas laisser à Baugy assez de troupes pour surveiller la place, et, quelques jours plus tard, plusieurs protestants, parmi lesquels était Renty lui-même, qui avait recouvré la liberté, s'y donnaient rendez-vous pour y organiser un complot, dont le but était de s'emparer par ruse de la Grosse Tour de Bourges, et ainsi de se rendre maître de la ville et de la province.

C'est sans doute pour déjouer cette entreprise, dont il était secrètement averti, que La Châtre précipita son retour dans la capitale de son gouvernement.

L'affaire s'était tramée à Sancerre, dès le mois de novembre, pendant que Guerchy opérait sa jonction

1. Gilles le Duc et Dupré, manuscrit cité. Ce document ne parle de l'intervention de La Rochefoucault-Barbezieux que dans le second siège de Lignières. De Thou et La Popelinière, au contraire, n'y mentionnent pas la présence de ce seigneur.

2. La Popelinière, *loc. cit.*

avec Briquemault. Les capitaines qui y commandaient les réfugiés protestants, Lespau, la Rose et Pierre de la Grange, conseillers au présidial, avaient profité de leur inaction et de l'absence du gouverneur, pour se faire des intelligences dans la ville de Bourges et, moyennant une promesse de 10,000 écus, ils avaient obtenu d'un des gardes de la Tour, nommé Ursin Pallus, qu'au jour dit, il leur ouvrirait les portes [1].

Les choses étant ainsi arrangées, les trois conjurés de Sancerre donnèrent, à Baugy, évacué par La Châtre, rendez-vous aux principaux huguenots de la province. Là se réunirent les capitaines Fontaine, des Essarts, Formée, Le Bois, L'Espine et Briquemault. Ce dernier devait, avec 1300 arquebusiers et 13 cornettes de cavalerie, assurer la possession de la ville dès qu'elle aurait été occupée.

Les dispositions étaient bien prises, tous les détails étaient réglés, et il se trouva précisément qu'à quelques jours de là, le 21 décembre, La Châtre devait donner une fête et offrir des jeux à la population de Bourges.

1. Pour les détails de cette affaire, v. *Hist. du Berry*, de M. de Raynal, *loc. cit.*, qui les a empruntés à La Popelinière, *loc. cit.*, Liv. XI, p. 357. — Voir surtout un rare petit livre que notre savant confrère, M. le Président de Laugardière, a bien voulu nous communiquer et qui a pour titre : *Discours de l'entreprinse et conspiration faite par ceux de la nouvelle opinion portans les armes contre le Roy, sur la ville de Bourges et le succès de ladite entreprinse*, à Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de « l'Ecu de Forben et du Chesne Verd. MDLXX ». M. de Laugardière a publié ce document dans l'*Almanach du Cher*, année 1860, p. 56. Il l'a fait suivre d'un intéressant commentaire.

C'est grâce à cette source que nous avons rectifié le nom d'Ursin Pallus, que les autres auteurs cités plus haut nommaient Palin.

Le soir de cette fête était une date admirablement choisie pour mettre le projet à exécution.

En effet le 21 décembre au soir, Ursin Pallus était de garde à la Tour. A l'heure dite, il donne le signal convenu, et descend au-devant des conjurés. Après les avoir reconnus, il leur indique l'entrée du fortin, ouvre la porte qui y donne accès, lève la herse qui la barre et les y introduit. Mais ceux-ci y étaient à peine entrés, que du haut de la Tour une pluie de grenades et de projectiles les crible, et que la herse retombe comme la porte d'un piège à rats. Ce fut un pêle-mêle indescriptible; heureusement, au moment où la grille redescendait, un protestant, d'une corpulence peu commune se trouvait au dessous; il empêcha celle-ci de retomber jusqu'à terre, ses pointes restèrent fichées dans ses flancs rebondis, plusieurs conjurés purent ainsi s'échapper, mais une vingtaine d'autres étaient prisonniers, et le reste avait été tué; parmi ceux-ci se trouvaient les capitaines Le Bois, L'Espine et Formée.

La Châtre ,en effet, avait été plus habile que les huguenots; grâce à l'intelligente surveillance du capitaine Marin qui commandait la garnison de la Grosse Tour, et aussi à la fidélité du soldat Ursin Pallus qui avait, dès le premier jour, révélé à son chef la tentative de corruption dont il était l'objet, le gouverneur du Berry avait été tenu au courant de toutes les phases du complot; il avait engagé Ursin Pallus à continuer de jouer son rôle, il avait facilité les entrevues, et avait, pour endormir la confiance de ses ennemis, organisé une fête qui, au contraire des apparences, cachait les préparatifs d'une défense si bien conduite que le succès l'avait couronnée.

La Châtre ne se montra pas moins clément dans la victoire qu'il avait été prudent dans sa préparation. Car malgré certains écrivains qui, d'après les historiens protestants du temps, ont fait de lui le portrait d'un fougueux catholique, vindicatif dans ses rancunes et cruel dans son succès, il donna ici la preuve que la sévérité, souvent nécessaire à un homme de guerre, n'exclut ni la justice ni l'indulgence, et que si les châtiments sévères sont parfois indispensables, un capitaine doit savoir les éviter lorsqu'ils ne s'imposent pas.

A Baugy, quelques jours auparavant, il fallait un exemple pour frapper les autres villes qui donnaient asile aux rebelles. Après la capture des conjurés de la Grosse Tour, on pouvait espérer que les principaux chefs étant pris, la province serait pacifiée pour quelque temps. La Châtre résista donc à ceux qui voulaient des exécutions capitales, et il alla contre les ordres du Parlement de Paris, dont la prétention était de se faire remettre les prisonniers. Il dut fortement batailler à ce sujet, et même en référer au roi. Dans une lettre à Charles IX, qui reflète la plus noble grandeur d'âme [1], il demande à son souverain, dans l'intérêt même des catholiques, de renoncer à toute exécution capitale, et il le supplie, pour le cas où la volonté royale serait impitoyable, de le décharger de cette besogne, mais de conserver ses services pour des « effets plus « dignes d'un gentilhomme qui a le cœur de ses pré- « décesseurs qui, depuis cinq cents ans, font service à

1. M. de Raynal, *loc. cit.*, p. 105, donne le texte de cette lettre.

« leur roi, sans tache de trahison ni d'acte indigne « d'un gentilhomme ».

Le roi se laissa fléchir, et La Châtre devait juger plus tard du bon résultat de sa clémence, en retrouvant deux des chefs de la conjuration, La Rose et Fontaine, parmi ses plus fidèles compagnons.

C'était un gros échec pour le parti de la Réforme en Berry, et La Châtre chercha de suite à consolider sa position. Après avoir ordonné de faire des réparations importantes aux murailles de Bourges, qui souffraient encore du siège de 1562, principalement dans le quartier Saint-Bonnet, ainsi que le rapporte une inscription [1] qui fut placée sur la porte Charlet, il chercha à donner des points d'appui dans son gouvernement.

C'est ainsi qu'il installe à Dun-le-Roy, avec sa compagnie, M. de Chazerat [2], bailli du Berry, et capitaine de l'arrière-ban de la province, car, lui écrit-il : « il « semble bon et nécessaire pour empêcher les courses « et pillages, que font les ennemis sur ce pays, que la « compagnie de l'arrière-ban demeure en ce pays « pour y faire service de Sa Majesté, n'ayant trouvé « lieu qui soit plus propre et commode pour retirer la « dite compagnie, pour faire la guerre aux ennemis de « Dun-le-Roy... », et il donne des instructions au procureur du roi de la ville, afin qu'il reçoive ces troupes, leur favorise le logement et les vivres, dont un peu sera payé par les habitants, selon la coutume ordinaire [3].

1. Cette inscription est également rappelée par M. DE RAYNAL, *loc. cit.*, p. 106.

2. Louis de Chazerat, seigneur de Riz et de Belâbre, fils de Florian de Chazerat et de Marguerite de Bressoles.

3. Paul MOREAU, *Hist. de Dun-le-Roy*, déjà citée, T. I, p. 322

La province se pacifiait ; d'ailleurs, le roi envoyait en Berry, au mois de mars suivant, de nouvelles troupes, pour y assurer la sécurité[1]. Il put ainsi disposer de La Châtre, et utiliser ailleurs ses talents militaires.

En effet, les protestants, fortement ébranlés en Languedoc et en Guyenne, avaient entrepris une marche à travers le Forez et le Beaujolais, dans le but de se rapprocher des secours que le comte palatin leur avait fait espérer.

Ainsi, au mois de juin, l'amiral de Coligny était arrivé devant Arnay-le-Duc, où Briquemault lui amenait des renforts de La Charité. Ce fut là que le maréchal de Cossé, qui commandait alors l'armée catholique, en l'absence du duc d'Anjou, malade, tenta de lui barrer le passage.

C'est le 26 juin que fut décidée l'attaque de la position de l'amiral, qui s'était solidement établi sur une colline, en avant de la ville, et la colonne d'assaut fut confiée à La Châtre et à Strozzi[2]. Ils la poussèrent avec vigueur, mais ils ne purent emporter la position, et durent se contenter d'empêcher les huguenots de prendre l'offensive, et de poursuivre leur marche vers l'est.

La Châtre avait montré dans cette affaire assez de courage et de valeur pour que Charles IX crût devoir le récompenser publiquement, en le nommant membre de son conseil d'Etat[3].

1. RAYNAL, *loc. cit* , p. 106.
2. DANIEL, *Hist. de France*, *loc. cit.*, p. 703. Philippe Strozzi, né en 1541, mort en 1583, était le fils du maréchal Strozzi.
3. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

La paix de Saint-Germain allait être signée au mois d'août, et La Châtre était déjà rentré dans son gouvernement, où, par des mesures intérieures, il empêchait les protestants d'accroître leur influence à Bourges.

Le plus grand danger, en effet, était dans les menées de l'Université. Celle-ci, nous l'avons vu, demeurait toujours en coquetterie avec la Réforme ; pendant la dernière campagne, les cours avaient été suspendus ; maintenant qu'on parlait de paix, et que la Province était calme, les professeurs voulaient rentrer dans leur chaire.

Mais, pour le moment, La Châtre et les échevins, sachant que plusieurs d'entre eux étaient protestants, s'y opposèrent, et tout ce que concéda le gouverneur, ce fut, au mois de juillet, de rendre la liberté à l'un d'eux, nommé François Bougnier, qui, depuis plusieurs mois, était en prison, à cause de ses agissements en faveur de ceux de la religion [1].

CHAPITRE IV

1570-1573

La Saint-Barthélemy. — Second siège de Sancerre.

L'année, qui suivit la paix de Saint-Germain, fut une trêve dans les guerres religieuses. La lutte qui était loin d'être éteinte se poursuivit au moyen de la diplomatie

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 107, d'après La Thaumassière, *loc. cit.*, III, p. 425.

et les intrigues plutôt que par le hasard des combats; nous n'y voyons pas paraître Claude de La Châtre.

Il ne semble pas non plus qu'il ait joué un rôle le 25 août 1572, lorsque sonna l'heure funèbre de la Saint-Barthélemy; il n'était pas en Berry, et n'eut aucune part aux troubles qui eurent lieu dans sa province à cette occasion.

Il était peut-être à Paris, mais rien ne prouve qu'il ait eu un rôle dans les massacres. Certains auteurs le font paraître sous le nom de M. de Nançay, dans une scène qui, ce jour-là, eut pour théâtre la chambre de la reine de Navarre, et que celle-ci a rappelée dans ses mémoires. Il serait intervenu pour sauver un gentilhomme du nom de Téjan ou Lérac qui, tout sanglant, serait venu se réfugier jusque dans le lit de Marguerite de Valois[1].

Il y a là une erreur que nous devons relever en faisant remarquer que jamais Claude de La Châtre ne se fit appeler M. de Nançay, et que ce nom était exclusivement porté par son cousin Gaspard de La Châtre, seigneur de Nançay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui était né en 1539, et ne devait mourir qu'en 1576.

Le caractère de La Châtre, que l'on a dépeint sous les couleurs d'un cruel fanatique, ne se retrouve pas encore dans cette occasion où il aurait pu si facilement se donner libre cours.

Ce n'est qu'au mois de novembre de cette même

1. V le récit inexact de cette scène dans GRILLON DES CHAPELLES, *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, Paris, Duprat, 1862, T. II. p. 229.

année que nous le voyons, intervenant d'une façon pacifique pour faire exécuter les ordres de Charles IX.

Celui-ci avait écrit aux gouverneurs des provinces, afin de leur faire part de sa volonté de ne plus souffrir dans son royaume d'autre religion que le culte catholique, et il leur donnait l'ordre de remplacer ceux des officiers de justice et de finance, qui appartenaient aux opinions de la Réforme.

Ces instructions n'étaient pas pour déplaire à La Châtre, et il s'empressa d'en assurer l'exécution en Berry, par la formule de l'engagement suivant, qu'il invita les protestants à souscrire.

« Nous soussignés, jurons et promettons de vivre et « mourir à l'obéissance du roi et de son service, sans « nous éloigner ni distraire, obéissant à ses comman- « dements sans rien attenter ni adhérer à ceux qui « entreprendraient contre S. M. et l'Etat, ni pareille- » ment faire chose contre ses édits et ordonnances; « de ne reconnaître autre que S. M. ou ceux qui auraient « autorité ou charge de commander sous elle; et que « là, où nous saurions que l'on attentrait contre icelle, « sa dite Majesté, son état et service, de lui révéler « incontinent ou bien à M. le Gouverneur de ce pays « de Berry, et à ses officiers comme ses bons et loyaux « sujets, suppliant très humblement sa dite majesté, « nous tenir et représenter comme tels[1]. »

Cette lettre est intéressante à lire, car elle montre par quels moyens La Châtre entendait maintenir, dans sa province, les intérêts catholiques, et elle prouve que si, dans la guerre, la sévérité lui semblait parfois néces-

1. Paul Moreau, *Hist. de Dun-le-Roy*, déjà citée, T. I, p. 324.

saire, par contre, dans la paix, les moyens pacifiques ne lui répugnaient pas.

D'ailleurs, nous allons le voir reprendre le harnois dans une rude et dure campagne. Le roi venait de le nommer son lieutenant-général en Berry, avec mission de se rendre maître de Sancerre.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'avaient pas eu raison de tous les protestants. Beaucoup s'étaient réfugiés à La Rochelle, et un certain nombre de ceux que cette ville n'avait pu recueillir, étaient venus chercher abri dans Sancerre, rendu célèbre par sa victoire contre les efforts combinés de La Châtre et du comte Sciarra Martinengo.

Là, les réformés, ne se souvenant que de l'heureuse issue de leur résistance, oubliaient volontiers que leur succès était dû, non pas tant aux fortes murailles de leur donjon, qu'à l'importance des événements qui menaçaient du côté de la frontière de l'est.

Il y avait à Sancerre 500 réfugiés dont plus de 80 ministres, bien décidés à s'y établir, malgré tous les obstacles que l'on mettrait au libre exercice de leur culte.

Le roi, ou tout au moins son entourage, ne pensa pas qu'il fallait laisser la « fâcheuse montagne » se dresser au milieu de la France, comme l'espoir des huguenots, et il décida de l'abattre.

Le 7 septembre 1572, la cour adressa, par l'entremise de La Châtre, une déclaration aux habitants de Sancerre, pour leur interdire de s'assembler au prêche. La défense était formelle, elle troubla peu les habitants; ils répondirent qu'elle était faite en violation des édits

de pacification du 8 août 1570, aux termes desquels tous les protestants du royaume avaient reçu la liberté de s'assembler publiquement pour prier. Ils ne tinrent aucun compte des ordres du roi[1].

Devant ce refus d'obéissance, La Châtre obtint du souverain une commission pour lui permettre d'établir une garnison dans la ville, et il fit annoncer à celle-ci l'arrivée de ses soldats. Trois jours après, les Sancerrois faisaient dire au gouverneur que, de par les anciens privilèges des comtes de Sancerre, ils étaient exempts de recevoir des soldats dans leurs murs.

La réponse fut portée devant la cour où on agita la question de savoir quelle suite y serait donnée. La Châtre, dans sa fougue de soldat, demandait un ordre et il se faisait fort de soumettre les rebelles. Cependant un autre avis prévalut, il émanait de Honorat de Bueil, sieur de Fontaines, beau-frère du comte de Sancerre, trop jeune encore pour prendre part aux affaires publiques. Celui-ci, au lieu d'agir ouvertement, voulait se faire recevoir dans la ville et une fois au milieu de la place il espérait pacifiquement faire exécuter les ordres du roi.

Le projet fut tenté, mais comme La Châtre n'y prit aucune part, nous ne dirons pas comment Fontaines se vit refuser l'entrée de Sancerre et chercha, par la ruse, à y introduire ses partisans. Finalement, l'entreprise échoua, elle aboutit à une émeute. Il fallut donc en

1. Nous avons surtout utilisé, pour raconter le rôle de La Châtre pendant le second siège de Sancerre, *l'Histoire de Sancerre*, par M. POUPARD, Paris, Berton, MCCLXXVII, Liv. II, ch. XIII et suiv. Cet auteur a suivi la narration de Jean de Léri.

venir à suivre le conseil préconisé par La Châtre, et entreprendre un siège qui devait être particulièrement long et meurtrier.

Toutes ces démarches et ces tentatives tramées dans l'ombre et enfin démasquées de part et d'autre avaient pris du temps et ce ne fut que le 13 janvier 1573 que Claude de La Châtre vint rejoindre au quartier général de Saint-Satur une armée grosse de 7000 hommes, composée de divers éléments et dont il prit le commandement.

C'étaient d'abord les gens d'armes de Jean de Luxembourg, les compagnies tant de gens de pied que de cavaliers de Jean de Goas, de Jean de Blosset, de Tristan, de Rostaing, de Cartier d'Orléans et d'autres auxquels étaient venus se joindre un grand nombre de gentilshommes, de volontaires et même de paysans de la province, plusieurs cornettes de cavalerie, enfin les gens d'armes du gouverneur du Berry.

Le ravitaillement n'avait pas été négligé et La Châtre avait fait établir à Dun-le-Roy un magasin de vivres qui devait alimenter les assiégeants [1] pendant toute la durée du siège.

Enfin le 8 février arrivaient par la Loire 12 pièces de canon, 4 couleuvrines, 2000 boulets et 3 ou 4000 charges de poudre. Ce n'était que l'annonce d'une artillerie plus importante.

La Châtre, qui connaissait la place, était convaincu que ces forces n'étaient pas trop considérables pour la réduire.

1. Paul Moreau, *loc. cit.*, T. I. p. 327, d'après les Arch. du Cher, c. 782.

Non seulement la position en rendait l'assaut difficile, mais les habitants, soutenus par une ardeur religieuse, opiniâtre, que venait encore aviver la présence des ministres, étaient encouragés dans leur résistance par deux personnalités qui avaient pris l'un ouvertement, l'autre en sous-main la direction de leurs coreligionnaires : l'avocat Johanneau et le ministre Jean de Léri.

Le premier, originaire de la ville, était un homme rigide et sévère, mais résolu et tenace ; son intelligence et sa supériorité morale l'avaient fait reconnaître par les Sancerrois comme gouverneur de la ville, et il avait pris sur eux un complet ascendant.

Jean de Léri, au contraire, était un réfugié ; il était né à Bourges et avait été choisi par Coligny pour conduire au Brésil un certain nombre de réformés, dans le but d'y fonder une colonie protestante ; l'entreprise avait échoué et Léri était revenu en France où, dans différentes circonstances, il avait soutenu par la parole les intérêts des huguenots.

Après la Saint-Barthélemy, il se rendit à Sancerre où son ardeur religieuse lui fit exercer une grande influence sur les assiégés dont il ne cessa, par son fanatisme, d'encourager la résistance.

Quant à la place en elle-même, elle était plutôt forte par sa position que par la valeur et l'état de ses murailles qui, bien que épaisses de 7 ou 8 pieds[1], avaient été mal entretenues.

Johanneau, plein de confiance, avait négligé d'en ré-

1. Lettre de La Châtre au roi, du 1er septembre 1579, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

parer la brèche, et surtout il ne s'était pas occupé d'en rendre les approches inabordables en rasant ou en défendant les villages et les positions qui pouvaient servir à l'ennemi de points stratégiques et de centre de ravitaillement.

Il s'abstint aussi de s'approvisionner en armes (il n'avait pas de canons) et en munitions et surtout (faute dont les conséquences devaient être terribles) de remplir les magasins de vivres et de denrées, en vue d'un investissement plus ou moins long.

Cependant la concentration des troupes étant faite, La Châtre espéra que la vue des forces considérables qui étaient devant la place donnerait à réfléchir aux rebelles, et, avant d'en venir aux mesures extrêmes, il tenta d'obtenir un dénouement pacifique. Dans ce but, il envoya dans la ville un tambour chargé de rappeler encore une fois les habitants à leur devoir et de leur assurer que le gouverneur se portait garant de l'indulgence royale s'ils voulaient entrer en composition.

Mais au lieu de recevoir le parlementaire avec les égards dus à sa mission, contrairement à toutes les lois de la guerre, Johanneau le laissa insulter par la population, le fit arrêter et mettre à mort.

La Châtre n'avait plus qu'à faire agir ses troupes ; il le fit méthodiquement en ne négligeant aucun détail.

Quatre portes fermaient les quatre points accessibles de la muraille : au nord, la porte César, à l'est, la porte Oizon, au sud, la porte Vieille et, au couchant, la porte Saint-André. Vers l'ouest et non loin de la porte Vieille, se trouvait en outre une autre ouverture, dite porte Céruse ; c'était plutôt une brèche pratiquée autrefois lors du précédent siège et qui n'avait pas été réparée.

La Châtre se rendit compte que la place n'était accessible que du côté sud-ouest, le nord étant défendu par l'escarpement de la montagne. C'est donc cette partie qu'il entreprit de battre avec son artillerie. Mais instruit par l'expérience, il avait compris que ce n'est pas seulement dans la zone de l'assaut qu'il faut agir (négligence qui lui avait déjà coûté plusieurs échecs), mais qu'il importait en même temps de faire diversion, par une attaque simulée, dans une direction opposée. Il fit donc élever un ouvrage en terre au champ des Ardilliers, pour attirer l'attention des assiégés du côté de la porte César, que défendaient le château et les rochers du ravin, mais il concentra tous ses efforts du côté opposé, dans les environs de la porte Vieille, plus accessible quoique bastionnée elle-même d'un ravelin en terre.

Il fit alors encadrer cette porte de deux positions de batterie, l'une au champ Saint-Ladre qu'il arma de dix pièces de canon, l'autre sur la montagne de l'Orme-aux Loups, dominant la ville, où il en plaça six.

Enfin, quelques jours après, il construisit, un peu vers l'est, une autre redoute du côté de la porte Oison, pour abriter six autres pièces, qui devaient continuer la brèche, et aussi battre l'arsenal de la ville, placé en face, dans la grange Londis.

Tous ces travaux étant terminés, le 19 février, le bombardement commença. Il fut efficace, car dès les premiers coups, la grange Londis sauta en éclats, en faisant de nombreuses victimes.

A la faveur du trouble que causa le travail de l'artillerie, La Châtre poursuivit son approche ; il fit

ouvrir les tranchées, et, malgré le froid et la neige, les pionniers avançant, fascines en tête, arrivèrent jusqu'à la contrescarpe dans laquelle ils parvinrent même à ouvrir des canonnières, et à installer un pont de bois, près du ravelin de la porte Vieille.

Cependant les assiégés ne restaient pas inactifs. Si les sorties étaient difficiles, du haut des murailles, ils lançaient des fagots allumés et des grenades qui brûlaient les ouvrages de bois, et qui, en particulier, détruisirent le pont du ravelin. Ils creusaient en même temps des puits de contre-mine, et paraient aux dangers souterrains.

Mais le bombardement continuait ; il dura un mois, terrible, meurtrier, assourdissant. Son écho se répétait dans la campagne, semant la terreur ; les animaux sauvages eux-mêmes, éperdus, quittaient les forêts, franchissaient les ouvrages et venaient s'effondrer contre les murs de la ville. On raconte que plusieurs cerfs furent ainsi appréhendés par les assiégés, et leur fournirent un ravitaillement imprévu.

La Châtre avait déjà, à deux ou trois reprises, cherché à s'emparer de la ville, en y lançant, par surprise, quelques troupes d'assaut. La vigilance des protestants, que rien ne pouvait trahir, avait déjoué ces coups de main. Il fallait faire une attaque sérieuse et combinée. L'état des murailles le permettait maintenant, fort endommagées qu'elles étaient entre la porte Vieille et la porte Oison.

L'attaque fut décidée pour le 19 mars. La veille, le bombardement redoubla ; six pièces nouvelles étaient venues augmenter les batteries du Carroir-des-Maré-

chaux et de l'Orme-aux-Loups ; ce jour-là, 652 coups de canon lancèrent, sur la malheureuse ville, une pluie de fer. De larges brèches crénelaient la muraille.

La Châtre prépara toutes choses; avec un soin minutieux.

Tous les cavaliers sont démontés et réunis aux gens de pied, pour former trois compagnies d'assaut.

La première, sous les ordres du capitaine Tessier, doit donner le change aux assiégés, en escaladant au nord les rochers de la porte César, et en engageant de ce côté une fausse attaque.

Pendant ce temps, les deux autres compagnies seront lancées par petits paquets, sur deux points de l'enceinte, et elles seront soutenues par des réserves.

Le premier point choisi est la large brèche qui s'ouvre devant la grange Londis. Le sieur de Sarrien, maître de camp, s'y élancera le premier, il sera suivi par le gouverneur lui-même, à la tête de ses gens d'armes. Un troisième et un quatrième échelon, formés des gens d'Henri de Gouffier, avec la noblesse du pays et quatre enseignes, viendront à la suite, soutenir cette avant-garde.

Le seconde attaque aura lieu un peu à l'ouest, contre une brèche qui s'ouvre du ravelin de la porte Vieille jusqu'à la porte Saint-André, elle sera faite par les troupes du régiment de Goas. Celles-ci seront protégées en première ligne par les gens de Charles de La Grange de Montigny, ensuite par un autre corps de gentilshommes, et en dernier lieu, par une réserve importante.

Tout est donc réglé dans l'esprit du chef : le premier échelon doit faire l'escalade ; le second, composé de la

noblesse, et commandé par les chefs, La Châtre lui-même et Montigny, prendra position, et le troisième assurera l'occupation.

Les plus petits détails sont prévus, et le gouverneur prend la précaution de faire assujettir, sous les chaussures des soldats, entre deux épaisseurs de cuir, des plaques de tôle qui les protégeront contre les chausse-trapes et les chevaux de frise, dont sont hérissés les abords de la place.

A dix heures du matin, avec une activité encore plus grande, la batterie du Carroir-des-Maréchaux ouvre le feu devant la grange Londis, car c'est là que va se donner le plus vigoureux effort; le tir est bon et, à la faveur de sa protection, les troupes royales s'ébranlent et attaquent la muraille avec ardeur; sept ou huit des plus braves, ayant le capitaine Rose à leur tête, l'ont bientôt escaladée; le drapeau des catholiques flotte sur la brèche, mais ce n'est pas pour longtemps, car les assiégés se précipitent et culbutent les agresseurs qui doivent bientôt remporter leur étendard. Bonnivet et Cartier les remplacent; ils sont repoussés à leur tour. Les enseignes de réserve se logent sur les fausses-braies, s'abritent le long de la muraille contre les grenades et les projectiles dont les habitants, soldats, femmes et enfants, ne cessent de les harceler.

La Châtre, qui ne quitte pas la contrescarpe, dirige l'attaque de ce côté; il va donner l'ordre aux réserves, qui longent la muraille, de grimper à leur tour, mais voilà qu'un boulet, mal dirigé par la batterie du Carroir-des-Maréchaux, au lieu de s'abattre dans l'intérieur de la ville, vient frapper le pied de l'enceinte, qui

s'écroule sur les troupes dissimulées dans le fossé, et jette le trouble dans leurs rangs.

Ce coup de canon coûtera la journée aux catholiques.

Cependant, de l'autre côté, vers la porte Vieille, les assiégeants mettent la même ardeur. Leur drapeau paraît sur la muraille ; les compagnies d'assaut se succèdent les unes aux autres, mais elles ne peuvent se maintenir.

Les Sancerrois, en effet, opposent une résistance héroïque. Le ministre Jean de Léri, monté sur un cheval pour voler d'un endroit à un autre, accompagné de trois estaffettes qui portent ses ordres, se multiplie ; il est sur tous les points ; il encourage les défenseurs, il organise les secours, fait réparer les brèches, passe à travers la mitraille ; deux fois les projectiles viennent tomber à ses pieds : il est le héros du jour. Sa résistance a enfin raison des assaillants. D'autre part, la batterie du Carroir-des-Maréchaux, faute de munitions, est réduite au silence, après avoir tiré 600 coups de canon. Les catholiques sont obligés de quitter les fossés et de rentrer dans leurs retranchements, après avoir perdu près de trois cents des leurs qui, ajoutés à deux cents blessés, témoignent de l'intrépidité avec laquelle l'assaut a été donné.

La Châtre, dans cette affaire, commit certainement une lourde faute qui lui fit perdre ses avantages. Oubliant son rôle de chef, il paye trop de sa personne, il est sous-lieutenant et non pas général. Tout le jour, on le voit sur la contrescarpe de la grange Londis ; là, l'assaut fut bien mené, et si le dernier échelon n'avait pas été anéanti par la chute du mur, il eût pro-

bablement couronné la crête; la place était peut-être prise. Mais, absorbé par cet unique côté de l'action et confiant dans l'exécution minutieuse de son plan, le gouverneur négligea de surveiller l'ensemble de l'attaque. L'escalade de la porte Saint-André fut donnée plus mollement, non pas tant par manque de courage chez la troupe, mais plutôt par défaut de hardiesse de la part de certains capitaines.

Le courage, l'audace et la rapidité faisaient moins défaut à Claude de La Châtre que l'aptitude à diriger l'ensemble d'un mouvement, d'une façon calme, réfléchie et méthodique. C'est là qu'est l'art des sièges.

La suite de cette histoire nous montrera que s'il excelle comme général de cavalerie, il est médiocre tacticien.

Après cet insuccès, il fallait changer de méthode. Le gouverneur du Berry comprit qu'un blocus complet, sévère, implacable, aurait seul raison de Sancerre. Il l'organisa avec soin. Il désarma l'Orme-aux-Loups et le Carroir-des-Maréchaux, renvoya son artillerie inutile, ne conserva que quatre couleuvrines, qu'il plaça au fort Saint-Ladre, où il fit transporter son matériel de siège et qu'il transforma en poste général des vigies.

Il distribua son armée en quatre camps, installés sur l'Orme-aux-Loups, au champ Saint-Ladre, sur le chemin de Ménétréol, et enfin sur celui de Sury-en-Vaux. Entre ces camps, il organisa de petits forts intermédiaires abrités et retranchés, éloignés les uns des autres d'un jet d'arquebuse, reliés entre eux par des tranchées dans lesquelles, de vingt mètres en vingt mètres, étaient placées des sentinelles qui empêchaient toute commu-

nication. Lui-même établit son quartier général à Saint-Satur avec ses gens d'armes et la noblesse du pays qui, chaque nuit, faisaient des patrouilles à cheval pour augmenter la surveillance.

Tel fut le cercle de fer qui, pendant six mois, enserra dans une étreinte rigide la résistance des réformés. Ceux-ci subirent les duretés du siège avec un courage que seule pouvait alimenter une foi religieuse ardente, entretenue par les cinquante-huit ministres qui peuplaient la ville. Jean de Léri savait aviver leur ardeur par son zèle fanatique, et le gouverneur Johanneau la maintenait par une discipline impitoyable, traitant avec la dernière rigueur ceux qui pouvaient avoir une pensée de faiblesse.

Nous ne décrivons pas les horreurs de ce siège. Jean de Léri en a laissé un journal qui en retrace, jour par jour, les phases atroces. Ce fut certainement un des plus durs que l'histoire ait eu à enregistrer. La famine devint bientôt si terrible, que les malheureux assiégés ne reculèrent devant aucun expédient ; quelques-uns osèrent toucher à des cadavres, des parents mangèrent leurs enfants !

Ces monstruosités étaient d'ailleurs punies par Johanneau, avec une sévérité rigoureuse, mais il ne permit jamais, même dans ces tragiques moments, que la capitulation fût mise en discussion.

La Châtre dut faire lui-même les premières avances.

La constance des Sancerrois avait été entretenue par l'exemple de ceux de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban, qu'au début de leur insubordination, ils avaient vus tenir tête au roi. Ils espéraient toujours que

les Rochellois surtout parviendraient à obtenir des conditions, dont eux-mêmes profiteraient. Mais ceux-ci avaient capitulé le 24 juin et leur traité n'avait pu en aucune façon intervenir en faveur de Sancerre. Cette ville, que les tranchées qui l'encerclaient mettaient en dehors du monde, ignorait la prise de La Rochelle. Dans le mois de juillet, La Châtre s'arrangea, pour faire connaître aux assiégés le sort de la ville, et l'inutilité des efforts, que leurs coreligionnaires avaient tentés pour faire intervenir dans la capitulation un article en leur faveur.

Le lieutenant-général avait en effet hâte d'en finir. Ce siège l'immobilisait trop longtemps, il espérait pouvoir s'employer ailleurs ; le duc d'Anjou, qui avait eu maintes fois l'occasion de l'apprécier, principalement dans la guerre de Saintonge, venait de recevoir le trône de Pologne, et on faisait espérer à La Châtre un emploi honorable à la cour de Varsovie.

Charles IX, lui aussi, pressait, pour que l'on terminât l'opération. Les négociations, qui avaient donné une couronne à son frère, avaient, sous l'influence des « évangélistes » polonais, stipulé que des conditions avantageuses seraient faites aux protestants de France. Des députés de ce pays allaient arriver. Il fallait avoir Sancerre avant leur venue.

Cependant la manœuvre de La Châtre avait réussi ; le tableau de la situation des huguenots en France, dont il leur avait laissé entrevoir un des coins, avait, malgré les mesures de rigueur prises par Johanneau, pour en arrêter le mauvais effet, amené peu à peu le découragement dans les âmes, pourtant fortement trempées, des assiégés.

A la fin de juillet, La Châtre fit proposer un sauf-conduit, par un messager qui irait contrôler l'état général des protestants du dehors. Celui-ci était de retour le 6 août, et confirmait les nouvelles qui s'étaient ébruitées. Le mot de capitulation était maintenant sur toutes les lèvres, il se prononçait même ouvertement ; des pourparlers entre assiégeants et assiégés s'échangeaient le long des murailles ; les chefs y prenaient part ; Montigny, assez connu des habitants, s'y mêla ; ceux-ci étaient bientôt décidés, ils insistaient maintenant, non sans bruit, pour que le dénouement fût hâté.

C'est ainsi que La Châtre voyait les résolutions mûrir, et les esprits en venir au point voulu. Le 11 août, il écrivit aux Sancerrois pour leur exposer les intentions clémentes qui l'animaient ; ils n'avaient rien à craindre pour leurs personnes, leurs vies seraient épargnées, le vainqueur se montrerait généreux. Les missives succédaient aux missives, toutes conçues dans un sentiment pacifique. Enfin, directement, des négociateurs catholiques s'abouchèrent avec ceux de la ville, et le 16 août, Jean de Léri, lui-même, accompagné de plusieurs députés, arrivait au quartier général de Saint-Satur, avec pouvoirs pour traiter.

Ils furent bien reçus, mais le gouverneur du Berry voulut avoir un entretien particulier avec celui qui avait été l'âme de la résistance, pour lui montrer qu'il n'était pas l'homme cruel et sanguinaire qu'on représentait dans le parti réformé, et qu'il n'avait l'intention ni de tirer vengeance du meurtre de son parlementaire au début du siège, ni de la résistance opiniâtre qui

avait été faite aux ordres du roi. Mais il ne manqua pas de lui reprocher vivement de n'avoir pas voulu amener plus tôt ses compatriotes à des sentiments de soumission.

Léri rapporte tout au long cette conversation dans son journal ; elle y est intéressante à lire, montrant ainsi le grand seigneur, accessible à la pitié et aux sentiments généreux, aux prises avec le ministre huguenot, étonné de cette attitude et répondant avec une logique apeurée aux reproches qui lui sont faits.

Le 19 août, la capitulation de Sancerre était décidée et le traité signé. Il se résumait ainsi :

Pardon était accordé aux habitants rebelles, et sauvegarde octroyée à leurs femmes et à leurs filles. Leurs biens leur étaient laissés. Le libre exercice de leur culte leur était permis dans les termes de l'édit qui avait réglé la question vis-à-vis de ceux de La Rochelle.

Ils devaient, en revanche, payer une indemnité de 40.000 livres à l'armée catholique, et remettre leur ville entre les mains du gouverneur.

A la suite de cet accord, les troupes royales reçurent avec générosité les vaincus, leur offrant des vivres, leur prodiguant les soins que nécessitait leur débilité, facilitant le départ des femmes et des enfants, traitant avec distinction les principaux officiers.

Jean de Léri, dont la franchise avait séduit La Châtre, reçut une escorte pour le conduire à Blet qu'il avait choisi pour s'y retirer.

L'avocat Johanneau, en revanche, eut un sort mystérieux. Il était resté à Sancerre malgré l'occupation, et le 13 septembre il fut trouvé noyé au fond d'un puits.

Etait-on en présence d'un suicide, causé par le désespoir d'une cause perdue ; fallait-il voir au contraire une basse vengeance du gouverneur du Berry? D'aucuns le prétendirent, ce sont les historiens protestants qui en accréditèrent la version. La magnanimité du vainqueur semble pourtant la démentir, et aucune preuve n'a jamais pu en être donnée. Il paraît plus vraisemblable que le malheureux avocat aurait eu à subir, de la part de quelque compatriote, le contre-coup des maux que sa sévère obstination avait attirés sur la cité.

Le 31 août, Claude de La Châtre et sa femme, à la tête de l'armée royale, avaient fait leur entrée dans la ville vaincue. Ils y furent reçus au son des cloches et au chant du *Te Deum* et le gouverneur du Berry pouvait, le 1er septembre, écrire à S. M. Charles IX, que sa mission était terminée, qu'il allait faire raser la ville, maintenant déserte, et il le suppliait de permettre à la « noblesse du Berry de rentrer dans ses foyers, afin de donner au pauvre peuple de ce pays qui en avait tant besoin, le moyen de respirer un peu [1] ».

La ville fut en effet rasée ; la grosse cloche de l'église descendue fut transportée à Bourges et laissée en l'église de Saint-Bonnet : on l'y voit encore, mais reléguée dans un petit hangar, devant le porche, victime aujourd'hui

1. *Lettres du maréchal de La Châtre* publiées par M. Baudoin de Lalondre, *Mém. de la Société historique du Cher*, 1893-95. Nous avons trouvé, pour la suite de ce récit, une source précieuse de renseignements dans cette intéressante publication. — *Lettre de La Châtre, datée de Sancerre, du 1er septembre 1573*, d'après original, Bib. Institut Fond Godefroy 156 f° 115.

de l'indifférence municipale, après l'avoir été quatre siècles auparavant du fanatisme religieux [1].

Quant aux murailles, il fallut employer la mine pour en venir à bout, cent hommes y travaillèrent pendant quatre mois, et brûlèrent 80 caques de poudre.

On se mit à l'œuvre et déjà au mois de septembre on pouvait franchir l'enceinte « quatre et même en certains endroits vingt de front ». Le gouverneur du Berry obtenait alors du roi la permission de quitter Sancerre pour gagner La Maisonfort, « s'y reposer, y mettre ordre à ses affaires », et aussi « se procurer le moyen, écrivait-il au roi de Pologne, d'aller vous trouver et de recevoir vos commandements. [2] »

CHAPITRE V

1574-1577.

La Châtre fait des avances à Monsieur. — Mort de Charles IX. — Ambassade de La Châtre en Angleterre. — Il s'attache au duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou. — Le duc d'Anjou devient duc de Berry, et La Châtre cesse d'être gouverneur de cette province. — Sièges de La Charité et d'Issoire.

La Châtre avait espéré pouvoir compter sur la faveur du roi de Pologne. Peut-être en aurait-il eu des preuves si le duc d'Anjou était resté à la tête de l'armée ;

1. Cf. *Mém. ant. du Centre*, T. XXVIII. *Note sur une ancienne vue de Sancerre*, par MM. Supplisson, page 232 et s.
2. *Lettre du même au roi de Pologne*, *ibid* , 157, f° 153.

mais au milieu des intrigues que celui-ci eut à déjouer, d'abord à la cour de Varsovie, ensuite sur le trône de France, le frère de Charles IX devait bien vite oublier le gouverneur du Berry. La vigoureuse activité de celui-ci ne se prêtait pas au rôle d'un mignon, et lorsque, au mois de mars 1574, Henri III succéda à son frère, La Châtre, en perdant un puissant protecteur, en la personne de Charles IX, n'en gagnait pas un autre par l'avènement du nouveau roi.

Après avoir fait prêter serment de fidélité au souverain et à la reine régente, par les représentants des trois ordres, réunis dans la grande salle du palais royal de Bourges, le 14 juin 1574, le gouverneur s'établit à la Maisonfort, pour attendre le retour du roi, tout en prenant soin de ses propres affaires et de celles de sa province.

Lorsque Henri III arriva à Lyon, La Châtre fit célébrer à Bourges des fêtes en l'honneur de Sa Majesté; par son ordre on tira le canon, on chanta le *Te Deum*, on alluma des feux de joie [1].

Le bonheur était sur les visages, était-il également dans les cœurs? Il est difficile de le croire, car les temps étaient durs lors de ce changement de règne. La disette de l'année précédente coïncidant avec les calamités de la guerre, les passages de soldats pillards, les impôts levés pour entretenir les armées, avaient amené la famine.

Aussi le dernier feu de joie éteint, la préoccupation

1. *Lettre de La Châtre*, Loc. cit., *du 12 septembre 1574 aux maire et échevins de Bourges, datée de la Maisonfort*, orig. aux Arch. municipales de Bourges.

du gouverneur est-elle de faire prendre des mesures aux échevins, pour garnir les greniers, régler les distributions et parer aux événements qui peuvent surgir[1].

Si la province est calme en effet, elle est inquiète; de mauvais bruits viennent de l'Allemagne, et La Châtre, en faisant part de cette situation au roi, lui demande s'il n'y a pas lieu de lever des impôts pour entretenir des gens de guerre. Mais il prie aussi de ne pas l'oublier et d'avoir en considération les services qu'il a rendus à lui et au feu roi. Avec amertume déjà, il lui rappelle qu'il a vaincu Sancerre, qu'il y a dirigé un siège long et difficile, et qu'après l'avoir mené à bien, il n'a reçu « ni récompense, ni abbaye, ni autre chose[2] ».

Henri III allait-il se montrer ingrat? Pas encore, car s'il ne devait pas lui confier une armée, il se proposait de le mettre à la tête d'une ambassade extraordinaire.

Lorsqu'en 1570, le feu roi avait signé la paix de Saint-Germain, la reine Catherine de Médicis avait mis tout en œuvre pour dissiper la défiance des huguenots. C'est ainsi qu'elle avait négocié avec l'étranger qui les soutenait, et que, notamment, elle était parvenue à conclure, le 25 avril 1572, un traité avec la reine Elisabeth qui, non seulement spécifiait pour la France et l'Angleterre des avantages commerciaux, mais établis-

1. *Lettre, ibid., datée de la Maisonfort, du 24 septembre 1574, aux greneliers du grenier à sel de Bourges.* Archives municipales de Bourges.

2. Id. *Lettre du 17 septembre 1574 au roi.* Or. Institut f. Godefroy.

sait entre les deux pays une alliance défensive, contre quiconque attaquerait l'un ou l'autre royaume.

A la mort de Charles IX, Henri III, qui tenait à se conserver la bonne grâce d'Elisabeth, se hâta de lui envoyer une ambassade pour maintenir les cordiales relations qui s'étaient nouées et renouveler le traité de 1572, dont d'ailleurs un article disait: « qu'après la « mort des contractants la convention continuerait à « avoir ses effets, si, dedans l'année, le successeur ne « l'aura pas dénoncée au survivant ».

Ce fut La Châtre que Henri III désigna pour remplir cette mission [1]. Il partit au mois de mars, accompagné d'une suite dont nous ne connaissons pas la composition, mais où figurait le sieur de Lavernon, et il était porteur d'une lettre de créance, dans laquelle le roi expliquait à la reine l'objet de l'ambassade.

C'était d'assurer « sa très chère et très aimée bonne sœur, la reine d'Angleterre » qu'en succédant à son frère, le roi de France avait le plus grand désir de continuer vis-à-vis « des princes et potentats de la chrétienté » les bonnes relations qui étaient dans la politique de son prédécesseur, et spécialement il la priait de vouloir bien renouveler le traité d'alliance du 25 avril 1572, qui était la sanction de l'amitié des deux royaumes et dont, pour lui, il jurait d'observer tous les articles [2].

1. Jacques George, *loc. cit.*; — *Précis historique* déjà cite, p. 193.

2. « Double de la déclaration envoyée par le roi en Angleterre par le sieur de La Châtre, pour le renouvellement du traité fait entre le roi Charles IX et la reine d'Angleterre. Castelnau, nouvelle addition à ses *Mémoires*, contenant plusieurs pièces tirées

Tel était le but de la mission, mais avant de se séparer de lui, Henri III avait donné à La Châtre des instructions détaillées et minutieuses.

En se présentant devant Elisabeth, La Châtre devait excuser son souverain, empêché par son retour de Pologne et ses nombreuses occupations, de ne l'avoir pas fait saluer plus tôt, et l'assurer que le roi ne compte pas d'amitié plus précieuse que celle de la reine d'Angleterre, dont il espère cultiver les bonnes grâces en restant fidèle aux promesses qui lient le roi de France à la cour d'Angleterre. Pour dire de telles choses, l'ambassadeur avait mission d'employer « le plus honnête « langage dont il se pourra adviser, pour bien lui repré- « senter (à la reine) la vérité telle qu'il (le roi) le lui a « déclaré à son partement ». Puis il abordera la question du renouvellement du traité qui est l'objet principal de la mission et que La Châtre devra faire en sorte d'obtenir.

Ce point satisfait, celui-ci pourra répondre aux questions que lui fera Elisabeth au sujet de l'état général de la France. Il dira à la souveraine que si « les sujets qui se sont émus » avaient mieux agi qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour et s'ils eussent su se rendre dignes des intentions pacifiques de leur roi « les choses fussent en meilleur état qu'elles ne le sont ». Mais avec la grâce de Dieu le remède n'est pas impossible et « les princes voisins qui aiment le bien » peuvent espérer dans l'avenir.

d'un manuscrit de la bible de Saint-Germain-des-Prés qui n'ont jamais été imprimées jusqu'à présent. » *Mémoires* de CASTELNAU déjà cités, T. III, p. 444. — V. aussi LÉONARD, *Recueil des traités de paix*, Paris, MDCXCIII, p. 583.

Enfin Henri III, pour faciliter la tâche de La Châtre, l'invitait, à son arrivée en Angleterre, à se rendre auprès de l'ambassadeur de France, M. de La Mothe-Fénelon, et à prendre ses avis sur la façon de présenter à la reine les différents points de sa mission [1]. Tout, dans les instructions de La Châtre, est traité avec minutie; le roi revient sur la façon dont il convient de présenter à Elisabeth la situation des partis et de laisser envisager ses intentions conciliantes avec les protestants. « Si la dite dame s'enquiert des députés de M. le « prince de Condé et demande s'ils sont déjà venus « trouver Sa Majesté, M. de La Châtre devra répondre « que nous les attendons », et que le roi est décidé à tout entreprendre pour la tranquillité du royaume. Puis il terminera par des protestations d'amitié faites au nom d'Henri III, qui prouverait ses dispositions en protégeant de toutes ses forces les sujets de S. M. d'Angleterre et principalement en s'opposant aux actes de piraterie qui pourraient être commis contre ses vaisseaux et en châtiant sévèrement les coupables.

Mais ce n'était pas tout, l'ambassadeur extraordinaire avait une autre mission plus difficile et plus délicate à poursuivre.

Il devait chercher à émouvoir Elisabeth sur le sort de la malheureuse reine d'Ecosse, Marie Stuart, sa prisonnière depuis sept ans et qu'elle traitait avec la dernière rigueur, malgré les efforts de l'ambassadeur de France.

1. « Double du mémoire baillé à M. de La Châtre allant en Angleterre pour le renouvellement du traité fait par le roi Charles IX avec la reine d'Angleterre. » Mémoire daté du 3 mars 1575. Castelnau : *Mém. cités.*

Il était de toute convenance qu'au moment où Henri III briguait l'amitié de la reine d'Angleterre, il intervint en faveur de sa belle-sœur; aussi La Châtre reçut-il l'ordre d'intercéder pour elle, non pas pour réclamer sa liberté, les instructions du roi n'osaient aller jusque-là, mais pour obtenir quelque soulagement à son sort.

Du reste, le sujet devait être traité avec ménagement, et être abordé, non pas tout de suite, dès la première audience, mais plus tard, à une seconde entrevue, « après que la dite dame Elisabeth aura été mieux con-« firmée de la bonne volonté et affection de sa dite « Majesté par l'honnête langage que lui aura tenu le « dit sieur de La Châtre, afin qu'elle le prenne en « meilleure part ».

La Châtre fera plus; il tâchera de voir Marie Stuart, car celle-ci désire vivement recevoir la visite de l'ambassadeur du roi; Henri III l'a appris, sa belle-sœur lui a fait exprimer le désir d'être comprise dans le traité que l'on va signer. Aussi La Châtre devra-t-il demander à Elisabeth l'autorisation d'être introduit auprès de sa prisonnière, et il donnera comme prétexte, non seulement les liens de parenté qui existent entre la couronne de France et celle d'Ecosse, mais aussi la nécessité de donner à Marie Stuart des nouvelles de la famille de Lorraine, et principalement de lui faire part de la mort de Claude de France[1] et du cardinal de Lorraine[2], ses principaux parents.

1. Claude de France, seconde fille de Henri II, avait épousé Charles III, duc de Lorraine et de Bar. Elle venait de mourir le 20 février 1574.

2. Charles de Lorraine, dit le cardinal de Lorraine, frère de François de Guise, mort à Avignon le 26 décembre 1574.

Mais, là encore, La Châtre agirait avec prudence ; il devait assurer la reine que sa démarche auprès de Marie Stuart n'avait d'autre but, et même, si Elisabeth faisait des difficultés sur ce point, cette visite serait faite par le sieur de Lavernon, qui assurerait la prisonnière de l'amitié de son beau-frère, et de la bonne volonté qu'il veut mettre à « l'aider dans son affliction « et à favoriser ses affaires autant qu'il lui sera pos- « sible [1] ».

Mais aussi, il doit faire entendre à Marie Stuart que cette ambassade extraordinaire n'a malheureusement pas le pouvoir d'améliorer son sort, tenue qu'elle est, par le traité de 1572, dont elle ne fait qu'exécuter l'article 3.

Telles étaient les instructions précises et détaillées que La Châtre reçut du roi, au moment où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Nous ne savons malheureusement pas exactement comment il s'acquitta de sa mission, mais il est certain que le début en fut difficile. Les portes ne s'ouvriront devant l'envoyé de Henri III, qu'avec une certaine hésitation : si la reine lui était favorable, tout un parti, à la cour, regardait avec défiance cet adversaire des Réformés de France.

Néanmoins La Mothe-Fénelon sut aplanir les choses : Elisabeth finit par recevoir La Châtre avec une certaine courtoisie et montra « qu'elle avait la légation et son « chef pour favorables [2] ».

1. Ampliation du mémoire dudit sieur de La Châtre, *ibid.*

2 *Lettre de la Mothe-Fénelon au roi* du 4 mars et du dernier jour de mars 1575. (*Correspondance de la Mothe-Fénelon*, T. VI,

Mais là se borna la bonne volonté de la souveraine ; lorsqu'il s'agit de parler « affaires », elle fit la difficile, elle trouva des raisons et souleva des objections, que l'ambassadeur extraordinaire ne put résoudre.

Il était en effet plus soldat que diplomate et vers la fin d'avril, il devait revenir sans avoir pu conclure.

A son retour M. de La Châtre ne put que rendre compte au roi du médiocre résultat de sa mission et ce fut M. de La Mothe-Fénelon qui fut chargé de continuer la négociation. Il reçut l'ordre également de visiter la reine d'Ecosse (nous ne savons pas si La Châtre y était parvenu). Mais M. de La Mothe la vit plusieurs fois[1].

Durant le temps de son ambassade à Londres, Claude de La Châtre avait eu peu de loisir pour s'occuper de son gouvernement, qu'administrait en son absence François de Lagrange, sieur de Montigny, son lieutenant, que nous retrouverons, dans la suite, devenu son implacable adversaire.

A son retour en France, il n'y reparut pas davantage. Etait-ce pour éviter de prendre part aux discussions qui s'y agitaient, et pour préparer la nouvelle voie qu'il allait suivre, en se détachant peu à peu de la cause de Henri III, pour suivre la fortune de Monsieur, frère du roi, le duc d'Alençon?

Celui-ci, dès l'avènement du souverain, s'était mis en fâcheuse posture.

Il avait, sinon favorisé, tout au moins laissé se

p. 333, 405, et 406.) — *Lettres de Catherine de Médicis* (Documents inédits de *l'Histoire de France*, T. V, p. 114, note 1.)

1. *Lettres de Henri III à M. de La Mothe-Fénelon, des 4 et 21 mai 1575. Mém.* de Castelnau, *ibid.*

tramer une conspiration en sa faveur ; il s'était mis à la tête des « mécontents », il avait négocié avec Condé, et n'était rentré en grâce qu'au mois de novembre 1575, date du traité de Champigny qui lui octroyait, en garantie, un certain nombre de villes parmi lesquelles se trouvaient Bourges et La Charité.

C'est ce que les habitants du Berry ne voulurent pas ratifier ; ils firent entendre de vives protestations. Claude de La Châtre se tint à l'écart, il n'était pas dans la province.

Les négociations entre le roi et la ville de Bourges durèrent longtemps. Ce n'est qu'au mois de février 1576, que le gouverneur du Berry se crut obligé d'écrire au maire et aux échevins pour les engager à obéir au roi [1].

Ceux-ci n'en tinrent aucun compte, et ce fut son cousin, Gaspard de La Châtre-Nançay, qui fut envoyé en Berry pour y rétablir l'ordre [2].

Les choses d'ailleurs devaient s'arranger d'elles-mêmes. Au mois de mai 1576, la trêve de Champigny était convertie en un édit de pacification qui augmentait, en y rattachant le Berry tout entier, l'apanage de Monsieur, devenu duc d'Anjou.

Bourges n'avait plus rien à dire. Mais cette donation était d'une importance considérable pour Claude de La Châtre ; sa charge de gouverneur du Berry cessait *ipso facto* et le duc d'Anjou la donnait à Charles de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan.

Claude de La Châtre ne sembla pas s'en émouvoir,

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 144.
2. La Thaumassière, *loc. cit.*, L. IX, ch. xi.

il était à la Maisonfort, attendant les événements[1].

Ceux-ci n'allaient pas tarder à se dérouler. L'édit de pacification était défavorable aux catholiques qui, sous l'autorité du duc de Guise, se réunirent pour former la *Ligue,* laquelle fit si bien qu'elle obtint du roi et de son conseil, où se trouvait maintenant Monsieur, satisfait de son apanage, la défense aux protestants de célébrer leur religion.

C'était la guerre qui renaissait, car pour faire exécuter la révocation de l'édit, que ni Condé ni le roi de Navarre ne voulaient accepter, Henri III mettait son frère à la tête d'une armée dans laquelle prenaient place le duc de Guise et Claude de La Châtre, ce dernier avec le titre de *Directeur*[2].

Leur mission consistait à réduire les villes protestantes du Centre, tandis que le duc de Mayenne, avec d'autres troupes, allait attaquer la Saintonge.

La campagne fut heureuse, La Châtre put y déployer son activité militaire.

La ville de La Charité, la première à laquelle le duc d'Anjou s'attaqua, se rendit bien vite. De là on alla mettre le siège devant Issoire. L'entreprise fut plus longue, car elle dura un mois ; la ville était défendue par un gentilhomme de valeur, Chavagnac, qui savait combattre.

Le duc de Guise, à la tête de sa noblesse, donna un vigoureux assaut dans lequel ses gentilshommes furent décimés. La Châtre eut la chance d'en revenir sain et

1. *Lettre de La Châtre au roi datée de la Maisonfort du 4 mai 1576*. Origin. Bib. Institut., *loc. cit.*

2. AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Hist. universelle*, L. III, ch. XIII.

sauf[1]. Si cette attaque ne réduisit pas la ville sur l'heure, elle eut pour résultat d'amener le gouverneur à implorer la capitulation dans le mois de juin 1577.

Ce succès, joint à ceux que Mayenne remportait en Saintonge, permit au roi de signer au mois de septembre la paix de Poitiers ou de Bergerac qui, d'ailleurs, loin de couronner la victoire des catholiques, donnait presque entière satisfaction aux protestants.

Que s'était-il donc passé dans l'esprit de ce monarque hésitant et indécis? Obéissait-il encore à cette politique de bascule qui consistait, pour lui, au secret espoir de voir les partis, entre lesquels il n'osait choisir, s'affaiblir l'un par l'autre?

CHAPITRE VI

1577-1584

La Châtre associe sa fortune à celle du duc d'Anjou. — Il est mis à la Bastille. — Son procès. — Il est mis une seconde fois à la Bastille. — Il accompagne le duc d'Anjou dans sa fuite. — Il est avec lui aux Pays-Bas. — Il est nommé bailli du Berry. — Deuxième campagne aux Pays-Bas. — Retour en Berry. La Châtre y réprime le brigandage. — Mort du duc d'Anjou. — La Châtre est replacé à la tête du gouvernement du Berry.

Les succès, dont Monsieur venait de recueillir la gloire, faisaient ombrage au roi, et celui-ci redoutait

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

de la part des seigneurs catholiques, qui maintenant entouraient son frère, une puissance préjudiciable à la sienne. Aussi, à la Cour, se montra-t-on défiant vis-à-vis du duc d'Anjou, et cette suspicion ne tarda-t-elle pas à se tourner en mille vexations, dont l'entourage de Monsieur dut subir le contre-coup.

Cependant la campagne d'Auvergne avait eu pour Claude de La Châtre des conséquences qui devaient l'orienter dans une voie nouvelle.

Non seulement elle avait resserré les liens qui attachaient l'ancien gouverneur du Berry à la Maison de Guise, et renoué avec le Balafré les nœuds d'affection qui l'unissaient à son père, mais elle avait créé, entre le frère du roi et La Châtre, une intimité qui devait faire de celui-ci un des familiers les plus écoutés du duc d'Anjou, tout en l'associant aux diverses vicissitudes de sa fortune.

Ce fut à la Cour que Claude de La Châtre alla passer les mois qui suivirent; là, malheureusement, il y avait un terrain qui ne lui était pas favorable. Il y accompagnait Monsieur et faisait partie de cette suite composée de Bussy, Cimier, La Rochepot et d'autres qui allaient subir assez durement les effets de la défaveur de leur maître et de la jalousie des « mignons du roi », dont les plus acharnés étaient Saint-Luc, Maugiron, Quélus, Grammont et Maigron. Pendant plus de six mois, ce fut une guerre continuelle.

Dès la fin de novembre, l'entourage du roi persuada à Henri III que son frère tramait une nouvelle conspiration contre son pouvoir. On chargea du Prat, le prévôt de Paris, d'ouvrir une instruction. A la suite du

rapport de celui-ci et avant même que le complot ne fût établi, le roi, cédant aux instances de ses mignons, faisait conduire à la Bastille plusieurs des favoris de Monsieur, parmi lesquels étaient La Châtre et Bussy [1] qui étaient accusés d'avoir ourdi le complot.

La détention heureusement devait être de courte durée. L'information fut poursuivie; elle ne donna aucun résultat; il fut prouvé, au contraire, que la prétendue conspiration n'existait que dans la malignité de certains courtisans.

Henri III était un monarque plus léger que méchant, il fit relâcher La Châtre, ainsi que ses compagnons, et le duc d'Anjou reçut des excuses.

Mais La Châtre n'était pas au bout de ses peines : il était en procès [2], sans doute pour des raisons d'intérêt, avec Jeanne de Laval, épouse de François, seigneur de La Ferté-Senneterre et de La Ferté-Nabert [3]. Son adver-

1. L'Estoile, *Journal de Henri III*, édition de Lenglet du Fresnoy, La Haye, Paris, 1744, T. 1, p. 221, not. 15.

2. L'éditeur des *Mémoires de Marguerite de Valois* dans l'édition de la Société de l'histoire de France (qui est M. Guessard), attribue dans une note le procès à Edme, premier marquis de La Châtre. C'est là une erreur, car le premier marquis de La Châtre est Edme de La Châtre, comte de Nançay, mort en 1645, et dont le père, Henry, comte de Nançay, n'était lui-même né qu'en 1575. V. Anselme, viii, p. 368; — V. également *Généalogie de la Maison de La Châtre*, dressée par Juan-José Villars-Prayla.

3. Jeanne de Laval, fille de Gilles, seigneur de Mailly, était née le 3 septembre 1549. Elle épousa François de Senneterre et de La Ferté-Nabert, mort en 1587. De cette union naquit Henri, marquis de La Ferté-Nabert qui devait épouser Marguerite, fille de Claude de La Châtre. (La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*.)

Jeanne de Laval mourut « pulmonaire » en 1586 et racheta les légèretés de sa vie par une fin exemplaire. (L'Estoile, *Journal de Henri III*, décembre 1586.)

saire était une dame d'une singulière beauté et d'un esprit encore plus remarquable. Il était déjà dangereux de l'avoir comme adversaire devant la justice; en outre, elle avait de hautes prétentions, comptant Maugiron et Saint-Luc parmi ses amis; enfin, on disait même que ses charmes avaient su attirer l'attention du roi.

Tout cela était mauvais pour La Châtre, qui, non seulement perdit son procès, mais fut de plus en plus mal vu à la cour[1].

Ce fut sans doute à cette époque que La Châtre manqua d'avoir un duel avec un certain sieur de Drou. Le combat n'avait été arrêté que sur les instances de Monsieur[2].

La vie devenait difficile au Louvre, aussi bien pour les favoris de Monsieur que pour le frère du roi. Celui-ci d'ailleurs supportait avec humeur les mille tracasseries dont lui et les siens ne cessaient d'être harcelés.

Son secret désir était de quitter la cour et de hasarder quelque lointaine entreprise, comme la conquête des Pays-Bas, où il aurait le loisir d'occuper son humeur aussi aventureuse que versatile.

Au mois de février 1578, c'était le lundi gras, on célébrait le mariage de Saint-Luc, qui épousait Jeanne de Cossé. Monsieur y était convié. Après de grandes hésitations, il se décida à paraître au bal qui termina la fête ; mais là, il se trouva en but aux quolibets des mignons, et l'un d'eux, Maugiron, ne craignit pas de lui faire entendre les plus injurieuses plaisanteries.

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Petitot, collect. de l'*Hist. de France*, T. XXXVII, p. 137 et suiv.
2. BRANTÔME, *Sur les duels*, édit. de l'*Hist. de France*, T. VI, p. 434.

Le duc d'Anjou, mortellement offensé, quitta le bal, se rendit dans ses appartements et fit venir Claude de La Châtre, devenu son plus intime conseiller, pour délibérer avec lui sur la conduite qu'il avait à tenir.

Il fut convenu que Monsieur, sous le prétexte d'aller consacrer quelques jours à la chasse, quitterait la cour le plus tôt possible.

Mais ce projet, quelque secrètement qu'il ait été pris, n'en parvint pas moins aux oreilles de Maugiron et des autres, qui persuadèrent aisément au roi que ce déplacement n'était qu'un prétexte pour préparer un nouveau complot contre le trône et l'Etat.

Le caractère ombrageux et jaloux de Henri III fut vite mis en éveil, et, sur l'heure (c'était en pleine nuit), celui-ci envahit lui-même les appartements du duc d'Anjou et, en sa présence, se mit à fouiller tous les meubles et les tiroirs pour trouver les preuves de la prétendue conspiration. Il ne découvrit rien, si ce n'est une lettre d'amour écrite par Madame de Saint-Saulve, dont les charmes à la cour étaient autant admirés que prodigués.

C'en était cependant assez, le roi veut y voir la preuve de ce qu'il cherche ; il place un de ses officiers dans la chambre de Monsieur, pour l'y retenir prisonnier, et appelant Larchaud, son capitaine des gardes, lui intime l'ordre de s'assurer de la personne de MM. de La Châtre, de La Rochepot et de Simier, pour les conduire à la Bastille.

Ce ne fut que par l'intermédiaire de sa sœur Marguerite de Valois, que le duc d'Anjou put prouver son innocence. Le roi, devant l'inanité de ses soupçons,

revint de son emportement, se réconcilia avec son frère, et les portes de la Bastille s'ouvrirent devant les prisonniers qui n'y étaient demeurés que quelques jours [1].

Cependant la réconciliation n'était qu'apparente ; Monsieur en avait assez, et ses familiers encore plus. La fuite fut préparée ; elle n'était pas facile, car, malgré ses protestations d'amitié, le roi faisait garder les portes du Louvre.

Cependant le vendredi 14 février, à l'aide d'une corde qu'il suspendit à la fenêtre de Marguerite de Valois, le duc d'Anjou, accompagné de La Châtre, de Cimier et d'un autre, s'évada du palais, et se rendit à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Joseph Foulon [2], l'abbé, qui était du complot, avait fait percer un trou dans la muraille du couvent, les fugitifs s'y introduisirent ; puis, enfourchant des chevaux que Bussy tenait tout préparés, s'élancèrent à francs étriers pour gagner Angers.

Mais arrivés là, quelle décision prendre ? Se mettre en rebellion envers le roi ? C'était, pour Monsieur, entrer dans le parti des huguenots, et s'aliéner tous les catholiques, qui avaient été ses compagnons d'armes et avaient partagé ses persécutions.

Le duc d'Anjou avait d'autres vues : les Pays-Bas le tentaient toujours, mais il ne pouvait y entrer qu'avec

1. *Marguerite de Valois*. mém. cités. — L'Estoile, *loc. cit.*, 9 février 1578. — *Le Novateur* du 30 juin 1841, dans ses articles intitulés « Biographies berruyères », p. 10, écrites par M. Chevalier (de Saint-Amand), avance que cette détention eut lieu en 1580. Il y a une erreur de date que les faits historiques démentent d'eux-mêmes.

2. *Mém. de Marguerite de Valois*, ibid. — L'Estoile, *ibid.*; — Daniel, *loc. cit.* Ce dernier donne sur cette aventure quelques détails qui varient un peu avec les deux mémoires précédents.

l'assentiment de son frère, et il ne semblait pas qu'il fût dans ses bonnes grâces.

Monsieur délibéra longtemps; il prenait l'avis de ses amis, et demanda même à La Châtre une consultation écrite.

Celle-ci fut alambiquée ; elle réflétait l'indécision qui régnait dans la petite cour d'Angers ; l'ancien gouverneur du Berry était Berrichon, il répondit en vrai Normand. Cependant le soldat laissait passer le bout de l'oreille.

« Si je prends la plume, disait-il en substance, ce n'est pas par suffisance, mais pour obéir aux ordres de mon maître... Qu'avant tout Monsieur s'en rapporte à la Providence ! c'est elle qui doit l'inspirer. Cependant, quoiqu'il ne soit pas animé d'intentions belliqueuses, il doit se préparer à la guerre, et, dans ce but, profiter de la paix pour se faire des amis, car, s'il en compte beaucoup en dehors, il en a peu dans le royaume. Or donc, il faut prendre parti entre les huguenots et les catholiques : ceux-ci sont plus forts, et leur alliance est moins compromettante. Se passer des uns comme des autres serait bien préférable, mais la chose est impossible. Il faut se hâter, car le roi peut venir en force d'un moment à l'autre, et Monsieur est maintenant perdu au milieu du royaume sans armée et sans parti. Le premier devoir est de s'assurer des villes qui, comme Loches et Chinon, pourront fournir un abri. Mais avant tout, que le duc d'Anjou sorte de son isolement ; quand il se sera assuré des serviteurs fidèles et nombreux, il verra la résolution qu'il pourra prendre, afin d'en arriver à ses fins[1]. »

1. Cet avis de M. de La Châtre a été imprimé. Il est donné

Cet avis, plein de réticences, ne disait pas grand'-chose, et le fugitif était toujours très perplexe.

D'ailleurs le roi n'était pas moins embarrassé. L'évasion de son frère avait fait grand scandale à la cour ; on ne savait pas de quoi celui-ci était capable et on craignait beaucoup.

Aussi dès le lendemain de cette fuite, la reine mère, qui avait déjà tant de fois négocié dans sa vie, prenait-elle le chemin d'Angers, pour y voir son fils cadet et tâcher de le ramener.

Elle y fut fort mal reçue. A trois lieues de la ville, elle rencontra La Châtre[1] et Bussy, qui venaient au devant d'elle, mais qui, sans respect pour sa majesté royale, la traitèrent avec une ironie blessante. Elle leur demanda où était son fils ; ils lui répondirent qu'il était malade. « Vous ne le tenez pas prisonnier, qu'il « ne vient pas à ma rencontre, répliqua-t-elle. — Non « pas, reprit La Châtre, mais il ne peut se soutenir. »

Arrivé dans la ville, La Châtre la voulut mener au château ; la reine s'y refusa, craignant d'être emprisonnée, et elle s'en alla coucher ailleurs.

Nous n'avons pas à parler ici de la scène qui eut lieu le lendemain : Catherine de Médicis passant sous la poterne du château, le duc d'Anjou contrefaisant l'infirme... l'histoire et le roman ont popularisé cet épisode.

La reine mère rentra à Paris de fort méchante humeur.

dans L'ESTOILE, *Journal de Henri III*. édit. de Lenglet, déjà cité, T. III, p. 225.

1. L'ESTOILE, *loc. cit.*

Le duc d'Anjou n'avait aucune envie de reparaître à la Cour. Mais il était fortement tenté de dépenser son activité aux Pays-Bas. La situation y était troublée, elle l'attirait. La Hollande supportait mal la domination espagnole. Don Juan d'Autriche, qui en avait été établi gouverneur par Philippe II, voulut y imposer la suppression du culte réformé. Les protestants se révoltèrent, et tout en implorant le secours de la reine Elisabeth et de Henri III, ils firent des avances au duc d'Anjou, en lui murmurant les plus brillantes promesses.

Nous sortirions de notre cadre en racontant comment, grâce à l'intervention de Marguerite de Valois, Monsieur se vit confier un corps de 700 volontaires, par le roi qui ne répugnait plus à l'idée d'éloigner son frère.

La Châtre fut de l'expédition, à laquelle cependant il n'avait pas été favorable dans le principe [1]; le crédit dont il jouissait auprès de François de Valois lui fit attribuer le commandement de la cavalerie [2], qui comprenait 2000 chevaux, et, dès le mois d'août, on se dirigea vers le Nord, en passant par la Champagne et la Picardie, qui ne furent pas sans se ressentir du passage de cette troupe.

La campagne n'eut rien d'intéressant pour La Châtre.

1. « On tient pour certain qu'il n'y a que Bussy auprès de « mon fils qui soit d'avis de la dite entreprise des Flandres. « La Châtre et Cimier ont, à présent, bonne intelligence en- « semble et ne trouvent nullement bon la dite entreprise des « Flandres. » (*Lettre de Catherine de Médicis au roi, datée du Lude, le 6 mai 1578*, publiée dans les *Documents inédits de l'Histoire de France :* lettres de Catherine de Médicis, T. VI, p. 17.

2. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

Les opérations qu'elle comporta se résumèrent en quelques sièges, ceux de Philippeville, de Marienbourg et de Binche dans lesquels la cavalerie n'eut qu'un rôle effacé.

Enfin au mois de janvier 1579, Monsieur, voyant que les nouvelles intrigues qui se jouaient autour de lui ne lui réservaient pas la place sur laquelle il comptait, rentra en France et congédia son armée.

Il tournait ses vues ailleurs et, ne pouvant conquérir un trône, il cherchait, dans l'espoir d'un mariage avec la reine d'Angleterre, à partager une couronne.

Il n'avait plus besoin de La Châtre ; il le laissa rentrer en Berry, mais pour le récompenser de sa fidélité et de ses services, il le nommait bailli de ce duché, à la place de M. de Chazerat qui venait de mourir, et le favori du duc d'Anjou prit possession de sa charge le 18 juin 1579[1].

Dès lors, La Châtre s'installa à la Maisonfort où nous allons le voir passer de longs mois, absorbé tout entier par les détails de l'administration de sa province.

Elle se ressentait encore des troubles qui l'avaient bouleversée. La peste venait d'y faire de grands ravages, et, si la guerre n'y régnait plus, si les villes étaient protégées par des garnisons, les campagnes n'étaient guère à l'abri des bandes armées qui, sous prétexte de passage, se répandaient dans les villages et les hameaux et y faisaient sentir lourdement leur présence.

Le soin du bailli de Berry s'employa principalement

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 162.

pendant les loisirs que lui laissaient les expéditions militaires et le temps qu'il devait à Monsieur, à remédier à cet état de choses.

Il tâche d'organiser régulièrement le ravitaillement de ces troupes, il leur fait préparer des vivres, et il fixe leur itinéraire. Voyons-le faire :

Une troupe de lansquenets venant de La Charité doit traverser Bourges ; La Châtre les fait conduire par M. de Sauzais, escorter par M. de Boisrouvray, encadrer par ses archers qui devront « empêcher le désordre ». Il fait préparer pour eux 2000 pains à Vierzon, et leur fait prendre le chemin de cette ville au lieu de celui de Saint-Florent, parce que là le passage du Cher se ferait sur un pont dont la solidité pourrait être compromise [1].

Quelques jours après, ce sont les troupes de M. de Lancosme et celles du capitaine Blanc dont il faut assurer la traversée en Berry [2].

Puis, c'est dans les villes qu'il convient de rétablir la tranquillité. A Bourges même, le désordre a régné, le capitaine de La Boutonnière a été blessé. Le bailli invite le maire et les échevins à redoubler de vigilance pour que de pareils faits ne puissent se reproduire [3].

Mais voici que vers la fin de mars 1581, d'autres devoirs vont appeler La Châtre en dehors de sa province.

Le duc d'Anjou était réclamé de nouveau par les

1. *Lettre de La Châtre aux maire et échevins de Bourges*. datée de la Maisonfort des 10, 12 et 19 février 1581, *loc. cit.* d'après originaux aux arch. municip. de Bourges.

2. *Id.* Lettre du 5 mars, id.

3. *Id.* Lettre du 21 mars, datée de Mehun, *id.*

Hollandais, que le duc de Parme cherchait à faire rentrer sous l'autorité espagnole. Cette fois, la principauté des Pays-Bas était formellement offerte à Monsieur.

Celui-ci eut encore recours à La Châtre pour l'aider dans sa fortune militaire, en lui rendant le commandement de sa cavalerie[1].

Le bailli quitte donc le Berry vers le commencement de mai, non sans avoir cherché à tout régler pour son absence. Il n'indique pas le but de son voyage, car l'expédition doit être tenue secrète, le roi ne voulant pas passer aux yeux des Espagnols pour la favoriser, mais il avertit qu'en cas d'affaire grave, on ait à prévenir Mme de La Châtre qui saura le trouver. Enfin, il se joint à cette pléiade de gentilshommes qui étaient Bellefond, maréchal de camp, La Rochepot, le marquis d'Elbeuf, Gilbert de Ventadour, le vicomte de Turenne et d'autres et allait commander une armée de douze mille hommes de pied et quatre mille cavaliers, prête à envahir les Flandres.

Le duc de Parme, n'osant pas affronter de telles forces, se retira; le duc d'Anjou entra triomphalement à Cambrai et, tandis qu'il séjournait dans cette ville, il envoya une partie de son armée, dont sa cavalerie, sous les ordres de La Châtre, s'emparer de la place d'Arleux, du fort de l'Ecluse et de Cateau-Cambrésis, ce qui fut fait sans difficulté.

Mais ce qui manquait à cette armée, c'était le nerf de la guerre. Les hommes n'étaient pas soldés, on dut les congédier. La noblesse n'était pas payée et nous retrou-

1. Jacques Georges, *loc. cit.* Cet auteur attribue par erreur cette expédition à l'année 1580.

vons, à la fin de décembre, La Châtre à la Maisonfort, vaquant de nouveau aux affaires de sa province[1].

Il passe l'année qui suit dans ses terres et nous le voyons sans cesse donner des instructions pour maintenir l'ordre. Ce sont ces malheureux passages de troupes qui jettent si bien le trouble dans les campagnes, qu'il lui arrive parfois de réprimer lui-même et à main armée les désordres dont ils sont le prétexte.

Un nommé Charles Babillon, dont le nom de guerre était capitaine Boisflorin, se livrait ainsi aux plus violentes rapines. La Châtre crut de son devoir de se porter lui-même à sa rencontre; il le trouva aux environs de Lignières devant le village des Cossons[2], et dut lui livrer une véritable bataille. Il lui tua 25 hommes, lui en blessa autant et le mit en déroute[3].

La même année, au mois de septembre, peut-être en revenant de cette expédition, passant aux environs de Lignières, après avoir été visiter deux gentilshommes de ses amis, il manqua lui-même d'être victime d'une autre troupe de bandits.

Il s'agissait d'une compagnie de gens de pied, logés dans un village où, sous l'œil de leur capitaine, ils molestaient de pauvres paysans qui en étaient réduits à crier « miséricorde ». La Châtre envoie vers ce capitaine quelques soldats de son escorte pour lui faire des

1. *Lettre aux maire et échevins de Bourges*, datée du 25 décembre 1581, de la Maisonfort, *ibid.*

2. Les Cossons, village de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières (Cher).

3. GILLES LE DUC et DUPRÉ, *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de Lignières-en-Berri*, publiés par L. Jeny. Bourges, Sire, 1890, p. 119.

observations ; celui-ci répond par une salve de mousqueterie qui, heureusement, n'atteint que quelques chevaux. La Châtre alors s'avance en personne, mais il reçoit, dit-il, « une salutation d'arquebusades, dont « l'une me fraye le long de l'œil, l'autre me perce mon « chapeau, et une autre donne dedans la garde de mon « épée[1] »; sur le champ, ces soldats furent châtiés comme ils le méritaient.

La présence du bailli était, on le voit, plus nécessaire dans la province qu'aux Pays-Bas, où Monsieur demeure à négocier pendant ces années 1581 et 1582 ; mais les affaires de celui-ci y allaient si mal qu'il finit par abandonner définitivement ce pays.

A son retour, en décembre 1583, La Châtre alla le visiter à Château-Thierry où il s'était retiré[2], mais il le trouva déjà atteint du mal qui devait l'emporter au mois de juin de l'année suivante.

A la nouvelle de cette mort et « devant la perte qu'il vient de faire d'un si bon maître[3] », La Châtre accourt ; il assiste à l'enterrement qui a lieu à Saint-Denis et aussi il s'informe du sort réservé à sa province. Il a mille démarches à faire. « Je n'ai pas de relâche depuis quinze jours, écrit-il, car les bruits les plus contradictoires circulent. »

Cependant il finit par acquérir la certitude que le duché de Berry ne sera pas donné au roi de Navarre, comme on l'a craint, mais que la volonté du roi est de

1. *Lettre de La Châtre du 11 septembre 1582*, aux mêmes, *id.*
2. Lettre aux mêmes, datée de Château-Thierry, 5 septembre 1583, *ibid.*
3. *Ibid.*, datée de Paris du 27 juin 1584.

rétablir les gouvernements tels qu'ils étaient avant que Monsieur n'en eût l'apanage « et, ajoute-t-il, je suis assuré du mien [1] ».

La Châtre redevint donc gouverneur du Berry et reprit possession de son gouvernement au mois de juillet 1584.

CHAPITRE VII

1585-1587

Conséquences de la mort du duc d'Anjou. — La Châtre est nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. — Il entre dans la Ligue. — Ses intrigues avec les ducs de Guise et de Nevers. — Rapprochement avec le roi. — La Châtre est créé maréchal de camp. — Il s'occupe de son gouvernement de Berry.

La mort de Monsieur eut de graves conséquences sur les destinées de M. de La Châtre. Celui-ci, pendant ces dernières années, s'était un peu désintéressé du parti des Guise pour suivre la fortune de François de Valois. C'était l'influence des « mécontents » qui l'avait insensiblement placé dans les bonnes grâces du duc d'Anjou, et il s'était d'autant plus attaché à ce dernier que, partageant ses disgrâces, sa nature généreuse et dévouée l'attirait davantage vers ceux qui semblaient persécutés.

Certes, son caractère d'ardent catholique n'avait pas été endommagé, et si Monsieur s'était parfois allié aux

1. *Ibid.*

protestants du royaume, La Châtre n'avait pas paru à ses côtés. Il n'y avait pris place que lorsqu'il avait vu Guise mettre son épée au service du duc d'Anjou.

Cependant, la familiarité de cet esprit plus brouillon que convaincu n'avait pas été sans attiédir sensiblement les opinions religieuses de son favori, et nous avons vu que dans les conseils écrits qu'il donne à son maître, La Châtre n'hésite pas à envisager (était-ce conviction, flatterie, littérature ou diplomatie ?) l'éventualité d'une alliance avec les huguenots. Il est vrai qu'il la déconseille, mais quelque temps après, il fait partie, à deux reprises différentes, de l'expédition des Pays-Bas, destinée à venir en aide aux Etats réformés contre les Espagnols catholiques.

Cependant la mort du frère du roi, en changeant l'éventualité de la succession royale, dont l'héritier présomptif devenait un prince protestant, Henri de Navarre, donne un coup de fouet aux sentiments catholiques du gouverneur du Berry.

Il peut tolérer à l'étranger la suprématie des réformés ; il n'en veut pas en France. Il se range bien vite dans cette nouvelle ligue, à la tête de laquelle se trouve le duc de Guise. Elle reçoit du reste à ce moment l'adhésion d'un prince possédant de grandes propriétés en Berry, le duc de Nevers, avec qui La Châtre a déjà guerroyé à La Charité et à Issoire. Il tiendra dans la vie de ce dernier une place tous les jours grandissante [1].

1. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, devint duc de Nevers par son mariage, en 1565, avec l'héritière de ce duché, Henriette de Clèves, ardente catholique. Cette princesse ne

Cependant, dès les premiers mois de l'année 1585, Henri III avait fait des avances à La Châtre. C'est en janvier qu'il lui avait remis le collier de l'ordre du Saint-Esprit, bien que la nomination officielle ne porte que la date du 15 décembre 1585[1].

Cette distinction était sans doute un trompe-l'œil qui avait permis au monarque de lui refuser d'adjoindre à son gouvernement ceux de Blois et de Chartres vivement convoités[2]. Mais en même temps qu'il lui donnait l'insigne de son ordre, le roi le faisait venir dans son cabinet et, ne pouvant oublier qu'il avait été des familiers de son frère, il lui parla rudement.

La Châtre était piqué, il sentait que la rupture était imminente ; il voyait que le parti dans lequel il allait entrer s'apprêtait à relever la tête devant l'autorité royale. Il ne voulut pas se justifier, et se borna à répondre qu'il n'avait jamais rien fait contre le roi. Henri III dut se contenter de répliquer qu'il lui pardonnait, à la condition qu'il ne recommencerait plus. Le gouverneur prit congé en répétant avec entêtement que « ni lui ni les princes qu'il honorait » ne voulaient

contribue pas peu à exciter les sentiments ligueurs de son mari, qui, esprit prudent et réfléchi, ne s'engagea cependant jamais dans des résolutions extrêmes.

1. Alexandre Teulet, dans son ouvrage intitulé *Histoire chronologique et alphabétique des chevaliers du Saint-Esprit*, Paris, Lahure, 1864, dit que La Châtre fit partie de la huitième promotion et qu'il reçut le collier dans l'église des Grands-Augustins de Paris, le 15 décembre 1585. Cependant la lettre de La Châtre, du 18 janvier 1585, que nous allons citer porte : « Quant à moi, le roi, après que j'ai eu l'ordre du Saint-Esprit, m'a voulu voir dans son cabinet. »

2. Davila, *loc. cit.*, p. 144.

« rien entreprendre contre le service de Sa Majesté [1] ».

Mais son parti est pris; il sort ligueur du cabinet royal, et, au moment de quitter Paris, où cette affaire l'avait appelé, il donne au duc de Nevers des détails sur tout ce qui se passe dans la capitale. Il n'hésite pas à insister sur la popularité dont y jouit le duc de Guise, et à lui faire part des espérances que l'on fonde sur celui-ci, pour tenir tête aux huguenots secourus maintenant par l'étranger.

C'était une bonne recrue pour la Ligue que celle de Claude de La Châtre, et si Guise n'avait pas douté de le voir se joindre à lui, il n'était pas moins satisfait de son adhésion et de constater qu'il pouvait compter sur ce valeureux capitaine, dont, maintes fois, il avait expérimenté la valeur et l'énergie [2].

Cependant, durant ces quelques mois d'hésitation, pendant lesquels la Ligue s'organise, cherche à se traiter avec le roi, nous voyons ce spectacle étrange de trois hommes, Guise, Nevers et La Châtre, d'accord sur le principe, s'employer néanmoins à agir réciproquement les uns sur les autres.

La Châtre, qui est en Berry et qui y reste jusqu'à l'automne, n'est pas satisfait de la façon dont le Balafré conduit les négociations qui vont aboutir au traité de Nemours [3], par lequel Henri III, voyant croître la puissance catholique, révoquera toutes les garanties qu'il lui a données.

1. *Lettre de La Châtre au duc de Nevers*, datée de Paris, 18 janvier 1585, *ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 4714, f° 136-138.
2. *Lettre du duc de Guise au duc de Nevers*, citée par Daniel, *Histoire de France*, T. IX, p. 175.
3. 27 juillet 1585.

Dès le mois de février, il se plaint que ces pourparlers ne sont pas assez rondement menés. Il veut écrire au duc de Guise pour le lui dire; pour lui faire savoir que son ami Nevers en est vivement contrarié; que la façon dont on traite est défectueuse, que les intérêts catholiques ne sont pas garantis d'une manière suffisante, et que les habitants du Berry en ressentent une vive contrariété.

Cette lettre est écrite en termes violents; heureusement Nevers la voit et la corrige avant de la laisser partir[1].

Quelque temps après, c'est avec le duc de Nevers qu'il correspond, pour lui faire part de ses intentions belliqueuses, et de l'espoir qu'il a de pouvoir bientôt rejoindre l'armée du duc de Guise qui, pour le moment, est auprès de Montargis[2].

Mais sitôt le traité de Nemours signé, La Châtre devient tout à fait l'intime de Guise, et il est employé par celui-ci à consolider les convictions ébranlées de Nevers. Tandis que ce dernier, réconcilié sincèrement avec le roi, invite le Balafré à suivre son exemple, et à aller, sans arrière pensée, à Henri III, le gouverneur du Berry, au contraire, dans un avis motivé et écrit, cherche à éveiller sa défiance. Il le dissuade d'aller à la cour, où, travaillé par les uns et les autres, il verra son jugement s'obscurcir et ses intérêts être sacrifiés[3].

1. « Copie d'une lettre que M. de La Châtre voulait écrire à M. de Guise, « laquelle j'ai corrigée comme il se voit » (corrigée par le duc de Nevers), 19 février 1585, *ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 6714 f° 131.

2. *Lettre du 1er juillet 1585 au duc de Nevers*, *ibid.*, Bib. Nat. f. fr. 4716, f° 69.

3. « Avis donné à M. de Guise par M. de La Châtre après la paix conclue. » Mémoires publiés par L'ESTOILE : *Journal de*

Et de fait ce qui se passait auprès du roi, en cette année 1583, était de nature à éveiller les craintes qu'exprimait La Châtre. Il pouvait se souvenir combien son ancien maître y avait souffert, et ce que lui-même y avait éprouvé pour le service du duc d'Alençon. Il faut croire que le spectre de la Bastille le hantait encore.

On peut d'ailleurs penser qu'il n'avait peut-être pas tort, si on se reporte à un dessin qui traînait dans la chambre du roi, dans lequel le Balafré et sa famille étaient misérablement bafoués, et où La Châtre lui-même, fortement malmené, avait son image enguirlandée de cette piquante légende : *Meritas dabis, improbe, pœnas*[1].

En vérité tout cela était peu engageant.

Mais le gouverneur du Berry est rentré si avant dans l'intimité du duc de Guise, que nous allons le voir dès maintenant employé par celui-ci à une tâche qu'il poursuivra longtemps, sans jamais obtenir un résultat complet : l'adhésion du duc de Nevers aux idées de la Ligue. A cette époque déjà il écrit à ce dernier, de la part du Balafré, pour secouer sa tiédeur[2].

Ces pourparlers devaient durer longtemps, ils n'aboutirent jamais. Nevers était un réfléchi, nous dirions aujourd'hui « un habile ». Il préférait les négociations diplomatiques, qui plus tard illustreront sa carrière, aux décisons prises *ab irato* et sans réflexion. La Châtre, au

Henri III, édit. Lenglet du Fresnoy. La Haye. Paris, T. III, p. 269.

1. L'Estoile, *ibid.*

2. *Lettre du 30 août 1583 au duc de Nevers*, datée de la Maisonfort; *ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 4714, f° 14.

contraire, était l'homme du premier mouvement, aux résolutions dictées par les circonstances. L'un voyait l'avenir, l'autre s'inspirait du passé. Ces deux êtres liés cependant par une étroite amitié n'arriveront pas à se convaincre. Leur correspondance va s'échanger pendant toute l'année 1586, mais ce sera sans résultat.

La Châtre est cependant spécialement chargé de gagner Nevers ; il n'obtient rien malgré ses efforts et les confidences secrètes qu'il lui fit dans des lettres chiffrées[1]. Il se décourage : « Je voudrais, écrit-il un jour, voir les « négociations dont on m'a chargé envers vous, prendre « une heureuse tournure[2] » ; et quelques semaines plus tard il ajoute : « Je ne doute pas de votre zèle pour les « catholiques mais souvent les artifices gagnent les plus « avisés[3]. »

Quel que soit d'ailleurs l'insuccès de ses démarches, l'affection et la respectueuse cordialité du gouverneur vis-à-vis de son correspondant ne s'en ressentiront pas. La preuve en est dans les demandes de faveur pour ses amis et ses parents que La Châtre mêlera à ses correspondances. Il recommande à Nevers le fils de Mme de Laferté pour qu'il obtienne la succession de son père dans la charge d'administrateur des terres du duc en Berry[4] ; il sollicite la même bienveillance pour son

1. *Lettre du 25 juin 1586.* Bib. Nat. f. fr. 3419 f. fr. datée de la Maisonfort, *ibid.*

2. *Lettre du 13 juillet 1586. ibid.*, 3419, f° 88.

3. *Lettre du 21 sept. 1586, ibid.*, 3419, f° 96.

4. *Lettre du 25 mai 1586, ibid.*, 3419, f° 77. C'était sans doute le frère de l'ancien adversaire du procès de 1575 et le futur gendre de La Châtre.

neveu Menou qui est aux pages de celui-ci [1], il intervient encore pour d'autres.

D'ailleurs la rupture de La Châtre avec le roi n'était pas consommée.

Par ce jeu de bascule que nous voyons si souvent se répéter, le rapprochement se fait petit à petit entre le parti de la Ligue et l'autorité royale. Celle-ci va se détacher des huguenots encore une fois et La Châtre se ralliera à Henri III [2].

Doit-on attribuer ce revirement à la diplomatie du duc de Nevers? Peut-être, si on interprète dans ce sens la phrase d'une lettre du 21 septembre dont nous avons déjà parlé: « J'ai fait paix comme vous me l'avez écrit, « selon votre désir. »

Ainsi se termine cette année 1586 que le gouverneur passe presque entièrement dans le Berry, vaquant aux soins de son gouvernement, occupant aussi ses loisirs à diriger les réparations de son château de la Maisonfort [3] et à écrire un nouvel ouvrage militaire intitulé :

1. *Lettre du 13 juillet 1586*, déjà citée.

2. Durant tout ce temps d'ailleurs, La Châtre administrait sa province d'après les ordres du roi, et il lui obéissait tout au moins fidèlement sinon avec enthousiasme. Au mois de mai, il était à Limoges pour son service : « Je vous écris sur le cul d'une charrette, allant à Limoges, conduire les deniers royaux », mandait-il à Nevers dans une lettre du 25 mai déjà citée. — D'autres fois, son temps était pris par la surveillance du passage en Berry des troupes qui, pour aller dans le sud, traversaient le pays au grand dommage de la contrée et aux grandes lamentations du gouverneur : v. *Lettre du 13 juillet*, déjà citée.

3. Archives du Cher : E 2172. Convention entre René Lebrun, maître charpentier à Bourges, paroisse Saint-Médard, et Claude de La Châtre, chevalier des ordres du roi, pour réparations à faire au château de La Maisonfort. Le montant des réparations s'élève à 130 écus d'or.

« Discours de M. de La Châtre sur le voyage de M. de Mayenne en Guyenne en 1586[1] ». Ce travail qui ne révèle pas de progrès dans son métier d'écrivain n'offre aucun intérêt pour cette étude.

Enfin dès les premiers mois de l'année suivante, le roi, rapproché des catholiques, est réconcilié avec La Châtre ; pour lui prouver sa bonne grâce, il le fait maréchal de camp[2]. Le nouveau promu accourt à Paris ; il y est au mois de février. Il en fait part au duc de Nevers et après lui avoir donné des nouvelles « de Madame sa femme » dont il a été baiser les mains, il lui fait part de ses impressions sur la capitale. On y est tranquille, mais on croit plutôt à la guerre tout en la redoutant[3].

A partir de ce jour, des relations suivies vont s'établir entre le roi et le gouverneur.

Ce dernier est rentré en Berry, il cherche, de concert avec le souverain, à y étouffer l'esprit nouveau ; il lui rend les comptes les plus minutieux et semble avoir toute confiance en lui.

L'épisode suivant mérite d'être signalé. Un certain huguenot, du nom de Ruerie[4], s'était réfugié à Baugy avec sept ou huit soldats de sa religion. Dans un but facile à percer, il cherche à trouver des ressources. La Châtre organise contre lui une expédition dont la direction est confiée au prévôt des maréchaux et au

1. Publié dans le *Journal de Henri III*, par L'ESTOILE, *loc. cit.*, p. 273.

2. *Précis historique*, *loc. cit.*, p. 193.

3. *Lettre au duc de Nevers*, datée de Paris, du 22 février 1587, *loc. cit.*

4. De la maison de Vilearnoux.

capitaine des arquebusiers. L'assaut de la maison du huguenot est entrepris, mais les catholiques sont repoussés, le capitaine des arquebusiers et quelques-uns de ses hommes y perdent la vie. Les autres sont forcés de battre en retraite. La Châtre doit envoyer à leur secours le lieutenant de la Tour de Bourges, accompagné par de l'artillerie; c'est ainsi seulement qu'on put s'emparer des rebelles. Le conseiller Bruslard reçut l'ordre de saisir les biens de Ruerie, d'en employer une partie à indemniser les blessés et les familles des victimes. Le reste fut envoyé à Sa Majesté [1].

Mais voilà un danger plus grand qui alarme La Châtre. Il apprend que les protestants veulent s'emparer des places qui, comme Boussac et Argenton, commandent la route de Guyenne. M. de Montpensier, établi à Argenton, a dû, par ordre du roi, évacuer cette place. Le gouverneur se hâte d'en entretenir Sa Majesté. Il lui expose que celle-ci ne lui donne, pour assurer la sécurité du Berry, que les trente hommes de pied, répartis à Sancerre et au bourg de Déols. Il lui faut du renfort et l'autorisation de lever une centaine de fantassins pour le moins [2].

Tels sont les détails qui absorbent la vie journalière de La Châtre et qui se traitent en pleine communauté d'idée avec Henri III, jusqu'au jour prochain où celui-ci va donner à son gouverneur une mission plus en harmonie avec son activité.

1. *Lettre de La Châtre au roi, du 27 mars 1587 : loc. cit.* Bib. Nat. f. fr. 3361 f° 65. Cet épisode semble avoir échappé à la sagacité des historiens locaux du Berry.

2. *Lettre de La Châtre au roi, datée de la Maisonfort, 5 avril 1587 : loc. cit.* d'après Bib. Nat. f. fr. 3361 f° 63.

CHAPITRE VIII

1587

Campagne contre les Allemands. — Affaire du pont Saint-Vincent. — Marche des armées. La Châtre dirige l'avant-garde. — Il sauve l'abbaye de Clairvaux. — Combat de Châtillon-sur-Seine. — La Châtre s'empare de Montargis. — Il prépare la victoire d'Auneau. — Il est envoyé au roi pour lui rendre compte de la campagne.

Si le Berry était relativement calme, ailleurs la position du roi était si critique qu'il lui fallait faire appel à toutes les fractions sur lesquelles il avait chance de trouver un appui.

En effet, son pouvoir était menacé par deux forces manœuvrant à sa rencontre pour en finir de son autorité.

Le roi de Navarre s'organisait puissamment en Guyenne, si bien qu'il allait y gagner la bataille de Coutras, et en même temps on voyait arriver à l'est une armée commandée par les princes protestants d'Allemagne et composée de trente mille reîtres, lansquenets et suisses, qui espéraient opérer jonction avec le Béarnais dans les environs de la Loire, pour y cerner les forces royales et ce qui restait de la France.

Là déjà, on préparait le terrain; le comte de Soissons, frère du prince de Condé, à la tête de quelques bandes de huguenots réunies en Normandie, dans le

Maine, la Beauce et l'Anjou, cherchait à entretenir l'agitation.

Le roi en avertit de suite le gouverneur du Berry et en lui commandant d'assembler toutes les forces disponibles de sa province pour les envoyer à l'armée de Joyeuse, il lui prescrit de visiter les villes importantes de son gouvernement, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main ou d'un investissement.

Alors l'activité de La Châtre se réveille; le 28 juillet, il est à Châtillon-sur-Loire; il trouve la ville déserte, il en fait raser les murailles; il inspecte minutieusement Sancerre, dangereux foyer d'insurrection, il s'assure des gués de la Loire et les fait reconnaître. Ayant enfin la conviction que tout est tranquille chez lui, sur l'ordre d'Henri III il se met en route au commencement d'août, pour retrouver le duc de Guise [1].

C'était en effet celui-ci que le roi avait choisi pour arrêter les Allemands, il avait à sa disposition les meilleures troupes du royaume; elles venaient grossir le nombre de celles qu'il avait pu rassembler, grâce au concours de ses amis de la Ligue.

La Châtre amenait sa compagnie et son grade de maréchal de camp lui donnait dans l'armée le commandement de l'avant-garde. Nous allons voir que ce poste, qu'il occupa durant toute la campagne, convenait en tous points à son caractère audacieux et lui donna plusieurs fois l'occasion de rendre des services signalés.

Les Allemands avaient fait leur entrée en Lorraine à

1. *Lettres de La Châtre au roi, du 7 juillet 1587* : *ibid.* Bib. Nat. f. fr. 3361, f° 19; — *Id.* du 30 juillet 1587, 3361, 79; — *Id.* du 3 août 1587, 3361, 91.

la fin d'août. Ils étaient sous la conduite d'un favori du duc Jean Casimir, le baron de Dona, qui vint bientôt rejoindre le jeune duc de Bouillon, lieutenant du roi de Navarre.

Dans les derniers jours d'août, ils étaient à Saarbruck, et Guise, resté à Nancy, apprit qu'ils marchaient sur Lunéville. Aussitôt il donna l'ordre à La Châtre de s'y rendre pour voir si la place était en état de soutenir une attaque, ou s'il fallait en retirer la garnison. Celui-ci s'acquitta de cette première mission, et rendit compte à son chef que Lunéville n'avait rien à craindre [1].

Ce ne fut que vers la mi-septembre qu'ils prirent contact aux environs de Pont-Saint-Vincent, sur les bords du Madon, affluent de la Moselle.

Le duc de Guise, devant la supériorité numérique de ses adversaires, avait pris pour tactique de les cotoyer afin de les empêcher de se déployer et de se ravitailler, en ravageant le pays.

Dès qu'il eut nouvelle de l'approche de l'ennemi, il envoya La Châtre jusqu'à Pont-Saint-Vincent pour reconnaître la rivière qui, disait-on, n'était plus guéable en raison des pluies récentes.

Mais, sans attendre le résultat de la reconnaissance, Guise partait en personne sans armes et, accompagné de quelques gentilshommes, il rejoignait le maréchal de camp. Ne se trouvant pas suffisamment renseigné, il poussait plus loin, jusqu'aux hameaux de Buligny et d'Acraigne, où il y avait des ponts de pierre.

C'était téméraire, car l'armée allemande était proche,

1. De Thou, *Histoire*, édition de Londres, MDCCXXXIV. Liv. LXXXVII.

et elle se préparait à donner l'attaque. Guise veut cependant voir de plus près, malgré les avis de La Châtre, il traverse la rivière, mais il ne tarde pas à être arrêté par quelques coups de feu. Il lui faut tourner bride, et regagner Buligny, tandis que le combat s'engage avec les chevau-légers de l'avant-garde. Mais l'armée allemande tout entière est là, qui menace de couper la retraite au chef des catholiques. La Châtre et Bassompierre, qui l'accompagnent, le conjurent de se mettre en lieu sûr, tandis qu'eux-mêmes vont chercher à arrêter, durant quelques instants, l'effort de l'ennemi.

Le Balafré ne veut rien entendre, le danger l'amuse; en souriant, il leur donne l'ordre d'aller trouver l'armée et de la ranger pour le recevoir. « Je sais et reconnais, « dit-il, en s'adressant à La Châtre, à quel terme sont « mes affaires à quoi il se peut pourvoir par adresse et « prudence. Je ferai un traict que j'ai en la fantaisie. Je « prends la charge de faire cette retraite, et vous allez « donner ordre à l'armée et retirez vos forces dans le « détroit du Pont-Saint-Vincent, et l'ordonnez pour « me recevoir et l'ennemi aussi s'il vous suit jusque-là [1]. » Ayant dit, il encourage les chevau-légers qui par un demi-tour font face à l'ennemi.

Quand Guise comprend que toute l'armée allemande a passé la rivière, et voit qu'elle active son mouvement pour charger, il fait volte-face et se défile avec ses cavaliers le long du coteau. Si bien que l'ennemi haletant et à court de souffle, après avoir gravi la hauteur, trouve la place vide et, tournant la tête, peut voir le

1. BRANTÔME, *Discours d'aucunes retraictes de guerre*, collect. de l'Hist. de France, T. VII, p. 297.

duc de Guise qui, au milieu de son escorte, repasse la rivière, là où lui-même la franchissait naguère. Le Balafré avait bientôt retrouvé son armée, que La Châtre faisait ranger en bataille [1].

Cette escapade amusante aurait pu mal tourner, mais il faut ajouter que la retraite du duc de Guise fut singulièrement facilitée par un parti d'arquebusiers que La Châtre avait embusqué dans un moulin, et qui accueillit si vigoureusement les Allemands, que ceux-ci durent renoncer à poursuivre le général [2].

L'affaire en resta là ; aucun des deux partis n'osait encore courir les chances d'une bataille.

La Châtre demeura encore quelques jours à Pont-Saint-Vincent avec 600 arquebusiers et quelque cavaliers, puis tout le monde se mit en branle [3], et Guise, ne se sentant pas la force d'arrêter l'armée ennemie, dut se contenter de l'escorter pour entraver sa marche qui se poursuivait dans la direction de la Loire.

Les deux partis avaient d'ailleurs une peine égale à avancer ; les pluies continuelles épuisaient les santés ; une maladie qu'on appelait « le brun » et qui ne devait être autre chose que la dysenterie, faisait de grands ravages. Quant à La Châtre, il est en tête ; avec 1200 arquebusiers, il se tient à plusieurs jours de marche de l'armée, il l'éclaire et la renseigne [4], mais il a fort à faire surtout lorsqu'au milieu de septembre, M. de

1. Maimbourg, *Histoire de la Ligue.*
2. De Thou, *loc. cit.*
3. De Thou, *ibid.*
4. *Lettre au duc de Nevers du 24 septembre 1587 ; ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 3975 f° 87.

Chatillon[1], qui manœuvrait en Dauphiné, fut venu rejoindre les Allemands à Prés-sous-la-Fauche[2] et se mettre en tête de son avant-garde pour franchir la Seine.

Ceux-ci, en passsant devant l'abbaye de Clairvaux, n'avaient pas pu résister au désir de s'emparer des ressources que devait renfermer le monastère, et qui, espérait-on, pouvaient arrêter la réclamation des reîtres dont la solde subissait des retards.

Clairvaux n'était gardé que par une faible garnison, commandée par le sieur de Belleguise. Le baron de Dona y conduit lui-même un parti de cavalerie, un régiment de lansquenets et deux canons. Le gouverneur de la place, afin d'éviter un plus grand mal, entre en composition et promet pour le lendemain rançon, vivres et otages.

La Châtre, heureusement est averti, il arrive, attaque les assiégeants, culbute le baron de Dona et déloge ses troupes qui abandonnent la place, non sans avoir mis le feu à quelques dépendances ; mais l'abbaye était sauvée[3].

Cependant le maréchal de camp marche toujours en tête. Le 27 septembre il est à Bar-sur-Aube, le 4 oc-

1. François de Coligny, s[r] de Châtillon-sur-Loing, fils aîné de l'amiral.

2. Aujourd'hui Saint-Blin, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne),

3. Michel DE LA HUGUERIE, *Ephémérides*, Paris, Renouard, page 247 et suiv. Nous devons signaler à ce propos que les dates données par cet auteur protestant ne coïncident pas avec celles des lettres de La Châtre. Ces dernières sont de l'ancien style ; — V. encore *Mémoires de la Ligue de 1576 à 1598*, Amsterdam, 1756, T. II, p. 214 ; — Jacques GEORGE, *loc. cit.*

tobre à Châtillon-sur-Seine, où il veut harceler l'ennemi au passage du fleuve. Ce ne fut qu'une escarmouche, mais elle devait être assez chaude. M. de Châtillon, qui présidait à l'opération, avait détaché le capitaine Bersbistoph pour le protéger. La Châtre, établi dans la ville, fait une sortie et charge vigoureusement à la tête de sa cavalerie, mais il voit bientôt sa retraite coupée par les troupes que M. de Châtillon a envoyées au secours de Bersbistoph ; il est taillé en pièces, dirent quelques-uns [1], il éprouve des pertes sérieuses, avoue-t-il lui-même, mais en infligeant, ajoute-t-il, de plus grosses à l'ennemi [2]. En réalité il perd 125 hommes, laisse autant de prisonniers, met Bersbistoph en déroute, et fait des prises qui lui apprennent que ses adversaires sont dans le plus fâcheux état : les suisses se révoltent, la maladie cause des ravages et M. de Châtillon est lui-même atteint « d'un flux de sang ».

La marche se poursuit malgré tout. Le 13 octobre le maréchal de camp est à Auxerre, il fait avertir le roi que l'ennemi va atteindre Mailly-la-Ville et Crevant pour gagner La Charité et Gien ; il lui demande de garantir les villes de la Loire [3].

Aussi Henri III prend-il ses dispositions, et craignant de voir triompher aussi bien le parti de Guise

1. *Mémoires de la Ligue, ibid.* ; — *Mémoires de Saint-Auban*, édit. Michaud et Poupoulat (coll. de mém. par l'histoire de France).

2. *Lettre de La Châtre au roi du 7 oct. 1587* ; *ibid.* d'après Bib. Nat. f. fr. 4734, f° 322 ; — De Thou, *loc. cit.*

3. *Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée du 13 oct. 1587* ; *ibid.*, Bib. Nat. f. fr. 4734, f° 336.

que celui du roi de Navarre, il se met à la tête d'une armée, et la fait mouvoir sur la rive gauche de la Loire pour fermer le passage aux Allemands et se donner à lui seul le mérite de la victoire.

Le baron de Dona fut ainsi forcé de rebrousser, cherchant une contrée riche, dans laquelle l'espoir du butin pourrait éteindre les murmures qui continuaient à s'élever dans le camp des reîtres; le voilà dans la direction de la Beauce.

Guise l'y suit, toujours fidèle à sa tactique : non pas livrer une bataille hasardeuse, mais escarmoucher et harceler par surprises.

Son maréchal de camp mettait tous ses efforts à exécuter le programme ; une nouvelle occasion ne devait pas tarder à se présenter.

Le 27 octobre (nouveau style), détaché de Courtenay, où se trouvait l'ennemi, il arrive au milieu de la nuit, avec un parti de cavaliers, devant Montargis endormi, il s'en empare, et, avant qu'on ait eu le temps de s'en douter, il fait fermer les portes de la ville, de façon que personne n'ait possibilité de porter au dehors la nouvelle de l'aventure.

Guise put ainsi, quelques heures après, occuper la place, et La Châtre, qui l'avait fait surveiller par le capitaine Blanchard du Cluseau, eut la satisfaction de voir que l'ennemi, bien que tout proche, ne s'était douté de rien[1].

Grâce à ce hardi coup de main, le chef de l'armée catholique put, la nuit suivante, tenter et réussir, sur les Allemands cantonnés à Vimory, une audacieuse

1. De Thou, *loc. cit.*

surprise qui leur coûta plus de 80 des leurs. Surtout il leur infligea un échec moral dont non seulement ils ne se relèveraient pas, mais qui devait les conduire, trois semaines plus tard, à la défaite finale d'Auneau et où La Châtre joua un rôle important dans son service d'avant-garde.

Ce fut le 18 novembre. L'armée catholique était à Étampes. Le 15, La Châtre, à la tête de 7 ou 800 chevau-légers, avait été envoyé en éclaireur jusqu'à Dourdan. Là, il avait lancé le sieur de Vins en pointe d'avant-garde et avait appris que le baron de Dona était logé dans Auneau. C'est un gros bourg, fermé de méchantes murailles, sans fossés, mais établi sur les bords d'un marais qui donne naissance à un affluent de l'Eure, dont tous les passages sont occupés par l'ennemi. L'étang se termine par une chaussée, c'est le passage qui conduit à la porte du château ; mais il est ombragé d'un petit bois, précieux pour l'embuscade.

Le château lui-même est assez beau, il a une grande basse-cour, où il est aisé de déployer des troupes en bataille ; une place le sépare de la ville ; elle permet d'observer une attaque qui se produirait de ce côté.

A leur arrivée dans Auneau les reîtres avaient voulu s'emparer du château, mais le capitaine, un hardi soldat, avait répondu aux menaces de Dona que ni lui ni ses canons ne lui faisaient peur, et il avait appuyé ses paroles par des coups de mousquets.

Les Allemands avaient donc dû se contenter de l'occupation de la ville. Elle leur fut d'ailleurs si agréable que, depuis leur arrivée, ce n'étaient que réjouissances, ivresses et débauches.

Tels furent les renseignements que La Châtre apporta à l'armée catholique au retour de sa reconnaissance. Ils furent jugés assez favorables pour permettre de tenter une action décisive.

Dans la nuit du 24 novembre, le duc de Guise met ses forces en marche et leur donne l'ordre suivant :

En tête le sieur de Vins, avec 300 chevau-légers, puis La Châtre à la tête de son escadron de 300 hommes d'armes, appuyé sur les flancs par ceux de MM. de Guise et d'Elbeuf. L'infanterie est divisée en quatre bataillons confiés aux colonels Joannès, Pontrenac, Bourg et Gié, son flanc droit était protégé par de la cavalerie.

La marche dure toute la nuit et, dans cet ordre, on arrive au bout de la chaussée voisine de la porte du château. La Châtre s'avance jusqu'à la muraille; il entend des fanfares de trompettes et revient en rendre compte.

Il est quatre heures du matin, on croit que l'alarme est donnée, quand, en réalité (circonstance fortuite), c'est l'armée allemande qui s'apprête à quitter ses logements.

Qu'importe ! Le Balafré n'est pas homme à reculer, il se met à la tête de l'infanterie, enfile la chaussée et, accompagné de La Châtre, entre dans le château dont il avait gagné le capitaine. Le maréchal de camp y installe des gens de pied et retourne avec son chef au bout du marais, où celui-ci dispose ses quatre escadrons de cavalerie, de façon à cerner la ville et à arrêter les fuyards[1].

1. De Thou, *loc. cit.*

Pendant ce temps, le capitaine, après s'être assuré des positions de retraite, sort du château à la tête de 4 ou 500 arquebusiers, pénètre dans les rues, place des petits paquets d'hommes le long de toutes les murailles, fait cerner les principales voies, s'empare des sentinelles et, finalement, lâche ses troupes qui se répandent en torrent dans les maisons d'où les Allemands, encore lourds de sommeil, ne sortent que pour être assaillis et mis à mort.

Leur déroute fut totale et le massacre presque complet; ceux qui pouvaient fuir étaient poursuivis par la cavalerie et n'échappaient pas. Le baron de Dona ne dut son salut qu'à un chemin détourné qu'il prit, presque seul. Trois mille des siens périrent et l'armée catholique n'eut à déplorer aucune perte.

Telle fut cette victoire d'Auneau qui mit fin à la campagne des Allemands; une grande partie de l'honneur de cette affaire doit revenir à La Châtre, car son habile reconnaissance en avait assuré le succès.

Guise voulut envoyer aussitôt un messager vers le roi pour lui faire part de son triomphe. Il ne pouvait en choisir un plus au courant des événements et en même temps plus digne de récompense que La Châtre. Celui-ci, porteur de neuf drapeaux pris à l'ennemi, partit donc pour Arthenay où se trouvait Henri III. Le souverain, c'est La Châtre qui le rapporte[1] lui-même, l'écouta avec intérêt, se fit redire plusieurs fois le récit

1. « Discours ample et très véritable, contenant les plus mémorables faits advenus en l'année 1587 à l'armée du duc de Guise, envoyé par un gentilhomme français (La Châtre lui-même) à la reine d'Angleterre. » Paris, Bichon, 1588. Bibl. Nat. Imprim. L. 34, b 418.

de l'expédition, accepta les neuf cornettes gagnées sur l'ennemi, loua fort M. de Guise, fit honneur au maréchal de camp, lui fit même « tant d'honneur que reçut jamais prince héritier », mais de récompense personnelle, La Châtre n'en eut pas et il quitta son souverain pour se rendre dans son gouvernement assez dépité, sans cependant le laisser encore paraître.

Le Berry d'ailleurs réclamait les soins du gouverneur. A Bourges, le parti des protestants grandissait tous les jours ; ceux-ci avaient tramé un complot qui aurait pu être grave.

Au mois de novembre, plusieurs d'entre eux s'étaient concertés pour se rendre maîtres de la Grosse-Tour et la livrer au roi de Navarre. On a même dit que l'âme de l'entreprise était le célèbre jurisconsulte Cujas.

L'affaire s'ébruita heureusement, les conjurés furent arrêtés, l'un d'eux fut pendu et 70 huguenots durent prendre le chemin de l'exil. C'étaient presque tous les écoliers.

Le gouverneur en rend compte au roi[1] et en même temps lui expose l'état du pays : Argenton est la proie des protestants qui, au nombre de 1500 ou 2000, y sèment la ruine ; le capitaine Loye est dans Saint-Benoît-du-Sault, toutes les places demandent du secours et La Châtre n'a à sa disposition que 70 hommes répartis à Argenton, Boussac, le bourg de Déols, Sancerre, Mehun et Chabenet.

Aussi, il demande des instructions et des ordres.

1. *Lettre de La Châtre au roi du 24 décembre 1587 ; ibid.* Bib. Nat. f. fr. 3361, f° 75 ; — Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 165.

MAUSOLÉE DU MARÉCHAL DE LA GRANGE-MONTIGNY
DANS LA CATHÉDRALE DE BOURGES

MARCHÉ

passé entre MICHEL BOURDIN, sculpteur, et GABRIELLE DE CREVANT.

Par M. P. GAUCHERY

En 1904 nous publiions dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*[1] un projet de la statue funéraire du maréchal de Montigny. Le dessin était signé de Michel Bourdin et provenait de la collection Clérambault. Sur la marge était écrite la mention suivante : « Pris sur son tombeau, à Bourges[2] ».

Nous avions constaté que cette note n'était pas exacte, car le dessin n'était pas conforme à la statue que l'on voit encore dans la Cathédrale. Clérambault n'avait certainement pas dessiné d'après le monument, mais il s'était procuré un des avant-projets de Michel Bourdin. Il pouvait donc subsister un doute : Bourdin avait fait le projet, mais avait-il exécuté la statue ? Le doute n'existe plus, la statue est bien de Michel

1. « *Les statues et les mausolées des familles de Laubespine « et de la Grange-Montigny à la cathédrale de Bourges.* » La présente note a pour but de compléter et de rectifier le mémoire écrit en 1904.

2. Bibliothèque nationale, 1128, f° 18.

Bourdin ; c'est une variante du dessin primitif retrouvé par Clérambault.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir les marchés conclus en 1621 et 1631 entre Gabrielle de Crevant, veuve du maréchal de Montigny, et Michel Bourdin. Ces marchés passés par devant Me Leroy, notaire au Châtelet de Paris [1], sont complétés par un procès-verbal de réception dans la cathédrale de Bourges [2].

Bourdin a fait beaucoup de monuments funéraires [3] dont le plus célèbre est celui de Louis XI à Cléry. Cet artiste passait avec ses clients des marchés où il indiquait d'une façon détaillée la composition du monument qu'il projetait et les garanties de paiement de ses œuvres. On ne connaissait jusqu'ici que le marché qu'il fit en 1617 avec Jean Cardinet, maître des requêtes et prévôt d'Orléans, au sujet du mausolée du roi [4].

Romelot, dans son livre sur la Cathédrale de Bourges, décrit minutieusement et d'une façon extraordinaire-

1. Cette étude existe toujours et le titulaire actuel, M. Huillier, 13, boulevard Haussmann (Paris), a mis fort gracieusement à notre disposition un minutier très bien classé, où nous avons pu trouver les marchés que nous cherchions. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude.

2. Notre collègue, M. Gandilhon, archiviste du département du Cher, nous a signalé cette pièce qui a servi de point de départ à nos recherches. Nous l'en remercions bien cordialement.

3. P. Vitry : *Les Boudin et les Bourdin, deux familles de sculpteurs de la première moitié du XVIIe siècle.* Paris, 1897, in 4°.

4. Herluison. *Marché passé à Cléry, pour la reconstruction du tombeau de Louis XI* (réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1888 p. 767).

ment louangeuse ce monument dont il ignore l'auteur[1] il parle en même temps de la chapelle où il était, du vitrail qui l'éclairait et qui représentait les deux époux[2].

Le chanoine Romelot, qui avait vu, avant la Révolution, la Cathédrale avec tous les monuments qu'elle renfermait, n'a écrit son livre qu'en 1824. C'est donc d'après un souvenir de plus de 30 ans qu'il décrit ce tombeau détruit en 1793. Il y place les deux époux et parle des costumes de chacun d'eux. Si le tombeau a été en partie détruit, le vitrail daté de 1619 subsiste encore. Le maréchal y est représenté comme sur la sculpture ; mêmes figure, pose, costume, prie-Dieu, etc. Sur le vitrail on voit le portrait de Gabrielle de Cre-

1. ROMELOT. *Description historique et monumentale de la cathédrale de Bourges*. C'est cette description que nous avons transcrite dans notre mémoire publié en 1904.

2. 1617. Mort du maréchal de Montigny.

1618. Jean Lafrimpe, m[e] sculpteur et tailleur de pierres fait la chapelle, les voûtes, les armoiries, la grande fenêtre à meneaux pour le vitrail.

1619. Le vitrail porte cette date. Il représente une Assomption de la Vierge. — Voir le savant ouvrage de M. le marquis A. DES MÉLOIZES, (*Vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIII[e] siècle* p. 76. — Cette verrière est probablement de Louis Pinaigrier, qui travaillait souvent à Bourges à cette époque. Un vitrail de cet artiste existe à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Il représente une Ascension ; la composition du dessin, les attitudes des personnages, les couleurs, etc., rappellent absolument le vitrail de Bourges.

1619. Etienne Prat, marchand à Bourges, fournit le treillage en fil de laiton pour protéger le vitrail.

1621-1631. Marchés passés par Gabrielle de Crevant et Michel Bourdin pour la construction du mausolée.

1633. Procès-verbal de réception du monument dans la cathédrale de Bourges par Berault et Legendre.

1643. Mort de Gabrielle de Crevant.

vant en costume de veuve placée, comme son mari, devant un prie-Dieu. Romelot, qui se souvenait bien de la disposition du tombeau, de la forme des colonnes, de la nature des marbres, a cru avoir vu à côté de la statue du maréchal celle de sa femme et il parle de la pose et des habits de cette dernière dans les mêmes termes que dans la description du vitrail. En ce point la mémoire de Romelot est en défaut : le mausolée ne contenait que la statue du maréchal.

Les deux marchés passés pour l'exécution et le procès-verbal de réception ne laissent pas de doute à cet égard. D'ailleurs les inventaires, faits à la Cathédrale, en 1790 ou 1793 et en l'an V, ne parlent que d'une seule statue en marbre blanc avec son prie-Dieu et de la table de marbre noir sur laquelle ils étaient posés.

Ier MARCHÉ (1621)

« Fut present en sa personne Michel Bourdin sculteur « ordinaire de monseigneur le prince et maistre sculteur « à Paris demeurant rue St Jacques paroisse de St Severin « lequel a recogneu et confesse avoir faict marché promis « et promet à dame Gabrielle de Crevan vefve de feu « hault et puissant seigneur messire François de la Grange « vivant Sr de Montigny chevallier des ordres du Roy, « mareschal de France demourant à St Germain des Préz « et paroisse St Sulpice, a ce present et acceptante de faire « et parfaire bien et deument comme il appartient les « ouvraiges qui ensuivent. Premierement la figure et « portraict representé à genoux dudit deffunt seigneur « mareschal de la grandeur de naturel ou plus avecq ses « habits de chevalier de l'ordre du St Esprit, le tout de

« marbre blanc et au devant de la dite figure sera un « oratoire ou sera representé ung tappy ung cousins et le « livre, le tout de la haulteur de deux piedz et deux « poulces de hault deux piedz de large et quatorze a « quinze poulces d'epaisseur, sur lequel sera fait ung « cartouche le timbre et les deux ordres scavoir l'un du « St Esprit et l'autre de St Michel outre lesquels seront les « armes du dit seigr, le tout de marbre blanc. Plus une « grande table de marbre noir de six pieds de long et « qaatre piedz et demy de large et demy pied d'espaisseur « poussée de moullures à allentour et d'une seule piece. « Plus quatre colonnes suivant l'ordre yonicque de chacune « six piedz de haut de marbre blanc et rouge et les cha- « piteaux de bronze avecque les bazes un embassement « en pierre de Charly, une table de marbre noir de trois « piedz de hault et deux piedz de large pour escrire, « graver et dorer, en laquelle il sera tenu de graver d'or « l'inscription qui luy sera donnée, lesquels ouvrages le « dit Bourdin sera tenu de rendre faictz et parfaictz dans trois « ans d'huy prochains à peyne de tous despens dommaiges « et interestz. Ceste promesse et marché faict moyennant « la somme de deux mille cent livres tournois, laquelle « somme ladite dame promet payer audit Bourdin savoir « la somme de six cens livres d'huy en ung an, pareille « somme de six cens livres d'huy en deux ans et les « neuf cens livres restans lorsque lesditz ouvraiges seront « bien et deument apposez au lieu cy après déclaré, visi- « tation prealablement faite d'iceux en ceste ville de Paris « par gens a ce cognoissans et à la charge aussy que « faisant les dicts deux premiers payemens le dit Bourdin « sera tenu de bailler caution solvable residant en ceste « ville de Paris qui s'obligera en son privé nom, de rendre « ce qu'il aura receu en cas qu'il ne satisfasse au contenu « cy dessus à peine de tous depens dommaiges et interestz. « Et en ce faisant sera tenue ladite dame de fournir le « cherroy seullement pour conduire lesdits ouvraiges « payer la despence de bouche du dit Bourdin jusques

« en la ville de Bourges et son retour en ceste ville de
« Paris sans qu'elle soit tenue de faire refaire les dits
« ouvrages s'il y avait quelque chose de gasté en iceulx
« par les chemins, et estant dans ladite ville de Bourges
« ledit Bourdin sera tenu a ses frais et despens de mettre
« applicquer et apposer les dits ouvrages dans la chapelle
« ou est enterré ledit deffunt seigneur marechal en la
« grande eglise St Etienne du dit Bourges, et s'estant
« trouvéz les dits ouvrages bien faicts et appliquez sera
« tenue la dite dame d'en parachever le payement faisant
« le parfait des dites deux mil cent livres, le tout suivant
« le projet et dessein qui en a esté donné par ledit Bourdin,
« excepté pour la figure et oratoire de ladite dame. Lequel
« a esté paraffé *ne varietur* par les notaires soubzsignés.
« Et ne courront les termes de la perfection des dits
« ouvraiges que a proportion que le payement des sommes
« cy dessus mentionnées se feront. Lequel dessein desdits
« ouvraiges cy dessus est demeuré par devers ledit
« Bourdin. Car ainsi etc. promettant, obligeant etc.
« chacun en droit soy renoncerent etc.

« Faict et passé en la maison de la dite dame devant
« declarée apres midi l'an mil six cens vingt ung le qua-
« torzieme jour de decembre et ont signé :

G. de Crevant. Bourdin.
Legay. Le Roy.

Pour quelles raisons ce marché ne fut-il pas suivi d'exécution ? Nous l'ignorons. C'est en suivant l'indication du procès-verbal de réception, que nous avons retrouvé, dans les minutes du même notaire Le Roy, le deuxième marché, de dix ans postérieur, que nous transcrivons ci-après.



STATUE DU MARÉCHAL DE LA GRANGE-MONTIGNY, PAR MICHEL BOURDI[N]

Cathédrale de Bourges.

2° MARCHÉ (1631).

« Furent présents en leurs personnes haulte et puissante « dame dame Gabrielle de Crevant vefve de feu hault et « puissant seigneur messire François de la Grange vivant « seigneur de Montigny chevalier des ordres du Roy ma- « reschal de France demeurant au fauxbourg St Michel « lez Paris devant le grand portail des Chartreux d'une « part, et honnorable homme Michel Bourdin maistre scul- « teur à Paris demeurant près l'hostel de Nevers paroisse « St André des Arts d'autre part; lesquelles parties de « leurs bons grés ont recogneu et confessé avoir fait et « accordé entre elles ce qui en suit : est à scavoir que ledit « Bourdin a promis et promet à la dite dame mareschalle « au lieu de la grande table de marbre noir de six piedz « de long et quatre piedz et demy de large et demy pied « d'épaisseur poussée de moulures à l'entour, d'une seule « piece qu'il estoit tenu fournir a icelle dame mareschalle « par marché faict avec elle par devant E. le Roy notaire « le trezieme decembre mil six cens vingt et ung, de luy « fournir une autre table de pareil marbre noir et espoïs- « seur poussée de moulures à l'entour de cinq piedz et « demy de long de deux piedz et demy de large soubz « laquelle ledit Bourdin sera tenu de mettre quatre bar- « reaux de fer de l'espoisseur de ung poulce et demy en « carré portant sur les quatre coullonnes avec les plaintes « tout autour des dits barreaux de pareil marbre comme « aussi de mettre des coulonnes à la ionique de marbre « noir au lieu de marbre blanc et rouge et oultre graver « en or sur la table de marbre mentionnée audit marché « pour faire l'inscription les armes tout du dit feu sei- « gneur mareschal semblables à celles de l'oratoire dé- « claré par le dit marché que celles de la dite dame ma- « reschalle dont luy sera baillé le desseing[1] comme aussy

1. A Dieu bon et tout puissant et à la mémoire de haut et

« au lieu que la dite dame mareschalle estoit tenue par « ledit marché de fournir de charroy seullement pour con- « duire l'ouvrage en la ville de Bourges et nourrir de » despenses de bouche ledit Bourdin à son retour en cette « ville de Paris ledit Bourdin a promis et promet à la dite « dame mareschalle de mener conduire et voiturer les « ditz ouvrages contenus audit marché de cette ville de « Paris en celle de Bourges mesme se nourrir allant se- « journant et retournant le tout aux frais coust perils et « fortunes d'icellui Bourdin a commencer à faire la dite « conduite quand bon semblera au dit Bourdin et les quels « ouvrages rendre charroyes audit Bourges dans le der- « nier jour de mars prochain venant, à peine de tous des- « pens dommaiges et interetz, le ou moyennant la somme « de trois cens vingt cinq livres. Pour se liberer la dite « dame mareschalle de laquelle dite somme envers le dit « Bourdin elle luy a fait transport de pareille somme de « trois cens vingt cinq livres par devant les notaires soub- « signez sepparement qui ne servira avec ces présentes « que une seule et même chose à prendre sur dame Char- « lotte du Tillet dame baronne de..... restant de la « somme de six cens vingt cinq livres tournois que la « dite dame du Tillet doibt à la dite dame mareschalle

puissant seigneur messire François de la Grange vivant seigneur de Montigny, etc. chevalier des ordres du roy, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

Du règne de Henry III, gouverneur du Berry, Blesois, Vendômois et comté de Guyen, de celuy d'Henri IV, mestre de camp de la cavalerie légère de France. Gouverneur de Paris, lieutenant pour le roy au gouvernement de Metz, Thoul et Verdun. De celuy de Louis XIII, maréchal de France et général d'armée, lequel ayant généreusemet et fidèlement servy son roi mourut l'an 1617, le 9e jour de septembre.

Et de dame Gabrielle de Crevant son épouse, laquelle parmy ses regrets a fait faire cette sépulture pour servir de mémoire à la postérité.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES

La Thaumassière a transcrit cette épitaphe tome I, livre II, chap. VII.

« pour une année d'arrerages de pareille somme de rente
« par elle constituée à la dite dame mareschalle eschue
« le dixhuitiesme jour de janvier dernier passé au present
« mil six cens trente ung, le surplus des dites six cens
« vingt cinq livres montant trois cens livres le dit Bourdin
« en a eu cy devant transport de la dite date mareschalle
« à prendre sur la dite dame du Tillet et sans au surplus
« déroger par les dites parties respectivement au contenu
« du dit marché qu'elles seront tenues chacune en leur
« esgard executer et entretenir selon sa forme et teneur.
« Pour l'exécution du quel marché et du contenu en la
« présente et deppendances les parties ont eslu et eslisent
« leur domicile irrevocable en ceste ville de Paris scavoir
« la dite dame mareschalle en ceste ville de Paris en la
« maison de noble homme maistre Imbert de Lury conseil-
« ler secretaire du roy maison et couronne de France size à
« St Germain des prez sur le fossé des trois portes St Ger-
« main St Michel et le dit Bourdin en la maison où il est
« à présent près le dit hostel de Nevers auxquels lieux ils
« veullent, consentent et accordent que tous actes et ex-
« ploits de justice que y seront faictz soient d'un tel effet
« force et vertu comme sy faictz parlant à leur propre
« personne. Car ainsy etc. chascun en droit soy renonçant,
« etc. Fait et passé en la maison de la dite dame mares-
« challe où elle est à présent cy devant déclarée l'an mil
« six cens trente ung le quinzieme jour, de fébvrier et ont
« signé

GABRIELLE DE CREVANT. BOURDIN.
MURET. LE ROY.

Bourdin devait être un homme fort méticuleux. Il avait passé le marché du 14 décembre 1621 et n'en avait pas d'expédition. Le notaire Le Roy se refusait à la lui donner, il l'actionna devant le Châtelet de Paris,

qui rendit une sentence lui donnant gain de cause et condamnant le notaire Le Roy à délivrer, moyennant paiement, autant d'expéditions du marché que l'artiste en demandera. Nous avons trouvé dans les minutes de Le Roy, annexées aux marchés, la sentence de la prévôté de Paris, du 20 octobre 1633, et la signification qui en fut faite par un sergent à cheval au dit Le Roy qui a répondu qu'il y satisferait.

Cette pièce devait être utile à Bourdin pour la réception de son travail car nous voyons que quelques jours après (le 19 octobre 1633) le procès-verbal de réception vise le marché dont Bourdin avait réclamé l'expédition.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

« Bourges, le 19 oct. 1633.

« Antoine Le Breton, écuyer, fondé de pouvoir de « Gabrielle de Crevant, veuve de François de la Grange, « seigneur de Montigny, reconnait que honneste personne « Michel Bourdin, sculteur ordinaire de Monseigneur le « Prince et maistre sculteur à Paris, à ce présent, a sui- « vant et conformément aux contractz faict entre la dite « dame et le dit Bourdin passés en présence de Muret et « Leroy, notaires au Chatelet de Paris, les quatorziesme « décembre mil six cens vingt ung et quinziesme febvrier « mil six cens trente ung pour rayson de la sépulture du « dict deffunct seigneur de Montigny a satisfaict entière- « ment aux dictz contractz ainsy qu'il a faict visitter par « prudent homme Charles Berault [1] et Michel Legendre [2],

1. Charles Bérault était peintre de la ville de Bourges dès 1629. A l'époque où il succède à Pierre Lefèvre, on trouve aux Archives départementales comme aux Archives Municipales

« maistres sculteur et peintre de la ville de Bourges. »
(Archives du Cher, E. 1654 n° 11. Jacques BRUÈRE, notaire de Bourges.)

plusieurs mentions concernant cet artiste au sujet : 1° des armoiries du roi, des maire, eschevins, etc. ; 2° des enluminures du livre d'élection ; 3° du devis du plafond de la chambre du conseil, etc. etc.

2. Michel Legendre, sculpteur à Bourges a fait, en 1633, l'étage supérieur du portail méridional de l'église Saint-Pierre-le-Marché (Actt N. Dame) ce travail se voit encore.

En 1637 il a fait pour la même église un grand rétable en bois qui lui est payé 400lt. Ce rétable fut transporté au XVIIIe siècle dans l'église de Vorly (Cher) où il est encore (Mon. historique.)

En 1671 il fit le grand rétable en bois de l'église d'Ivoy-le-Pré, vendu il y a 5 ou 6 ans et remplacé par un autel moderne en pierre ; en 1660 il a fait le grand rétable de l'abbaye de Saint-Sulpice.

Ces trois belles pièces, dont on possède les marchés aux archives du Cher, avaient bien des points de ressemblance.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Vice-président :	M. MATER.
Secrétaire :	M. DES MÈLOIZES.
Secrétaire-adjoint :	M. DE GOY.
Trésorier :	M. GIRARD DE VILLESAISON.
Bibliothécaire :	M. O. ROGER, ✻.
Membres du Comité de rédaction :	MM. C. DE BOISMARMIN. P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. ALBERT DE GROSSOUVRE, ✻. HENRI PONROY. N.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet (Cher).
2. Mme la Baronne Douairière DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
3. M. BUHOT DE KERSERS († 11 décembre 1897).
4. M. BERRY (Victor), († 25 novembre 1899).

Membres fondateurs et titulaires

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts*.)

MM.	Date d'admission.
1. MÉLOIZES (Marquis DES), ✱, Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	23 janvier 1867.
2. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.
3. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Ernest), rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.

4. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), et rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*. 5 juin 1867.

5. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Louis, 17, à Bourges, *membre fondateur*, Président. 10 janvier 1869.

6. GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 2 février 1871.

7. ABICOT DE RAGIS (Albert), au château de Ragis, par Oizon (Cher). 14 février 1877.

8. CHÉNON (Émile), professeur d'histoire générale du droit français à la Faculté de droit de Paris, 30, rue des Écoles, à Paris. 20 juin 1877.

9. VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre de l'Académie française, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

10. BRIMONT (le vicomte Thierry DE), au château d'Aunay, par Essai (Orne). 6 mars 1878.

11. GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire-adjoint. 17 mars 1880.

12. **Ponroy** (Henri), avocat, conseiller général du Cher, rue Coursarlon, 21, à Bourges.	5 mai 1880.
13. **Bengy de Puyvallée** (Anatole de), avenue de Clichy, 91, à Paris, et au château de Villecomte, Ste-Solange, par les Aix (Cher).	3 juin 1880.
14. **Dubois de la Sablonière** (Pierre), avocat, conseiller général du Cher, rue des Arênes, 61, à Bourges.	12 janvier 1881.
15. **Personnat** (l'abbé), Chanoine honoraire, curé de St-Martin-d'Auxigny (Cher).	7 juin 1882.
16. **Roger** (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. *membre fondateur*, Bibliothécaire.	Id.
17. **Machart** (Paul), ✻, chef d'escadron d'artillerie, rue Littré, 25, à Bourges.	7 mars 1883.
18. **Mater** (Daniel), avocat, président de la Commission du Musée, rue St-Sulpice, 14, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président.	Id.
19. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), C. ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher).	22 février 1884.
20. **Gauchery** (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (Cher).	Id.
21. **Bazenerye** (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Fernault, 18, à Bourges.	Id.
22. **Chaumont-Quitry** (Marquis Félix de) ✻, ancien capitaine d'état-ma-	

jor, au château de Maubranches, par Moulins-s-Yèvre (Cher), et boulevard des Invalides, 13, à Paris. 4 novembre 1885.

23. SAINT-VENANT (Julien DE), ✻, inspecteur des Eaux et Forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

24. GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

25. CHÉNON DE LÉCHÉ (Abel), r. du Guichet, 3, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

26. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre), et au château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

27. ROCHE (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

28. MÉLOIZES (Comte Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

29. THABAUD DES HOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher) et rue de la Tour, 49, à Paris. 27 février 1889.

30. BENGY DE PUYVALLÉE (Antoine DE), avenue de Clichy, 91, à Paris. 4 décembre 1889.

31. JACQUEMET (Léon), avenue Seraucourt, 18, à Bourges, et au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

32. GLATIGNY (le Baron LE PELLETIER DE), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

33. BOISMARMIN (Christian DE), docteur

en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. — 5 novembre 1890.

34. GROSSOUVRE (Henri DE), cloître Saint-Étienne, 6, à Bourges. — 2 décembre 1891.

35. BOURNICHON (l'abbé), Curé-Doyen d'Aigurandes (Indre). — 2 mars 1892.

36. POMYERS (le comte René DE), au château de Thésée (Loir-et-Cher). — 4 janvier 1893.

37. TARDY (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. — 4 mars 1896.

38. TÉMOIN (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. — 17 mars 1897.

39. KERSERS (Louis BUHOT DE), ingénieur-agronome, au château de la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (Cher). — 2 février 1898.

40. CORVISART (Baron), ✻, Colonel de cavalerie breveté, attaché militaire au Japon. — 7 décembre 1898.

41. ROGER (François), avocat, rue Moyenne, 24, à Bourges. — Id.

42. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Jean), rue du Guichet, 2 *bis*, à Bourges. — 5 juillet 1899.

43. GUÈRE (Marquis Henri DE LA), rue Carolus, 3, à Bourges et au château de Deffens, par Dun-sur-Auron (Cher). — 7 février 1900.

44. DUROISEL (l'abbé E.), chanoine honoraire, Curé-Doyen de Sancoins. — 9 janvier 1901.

45. BENGY DE PUYVALLÉE (Maurice DE), Archiviste-paléographe, avenue de Clichy, 91, à Paris. — 5 juin 1901.

46. Le Normant du Coudray (Georges), ancien notaire, rue Coursarlon, 6, à Bourges, et à Pressigny, près Nérondes (Cher). 10 juin 1903.

47. Méloizes (Louis des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 8 mars 1905.

48. Burdel (Edouard), avocat, rue du Guichet, 4, à Bourges. Id.

49. Gandilhon (Alfred), archiviste départemental du Cher, place du Château, à Bourges. 14 février 1906.

50. Siguret (l'Abbé Marcel), Docteur en théologie, vicaire à St-Bonnet, Bourges. 14 février 1906.

ASSOCIÉS LIBRES[1]

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. Arenberg (le prince Auguste d'), ✠, Membre de l'Institut, Président de la Compagnie du canal de Suez et du comité de l'Afrique française, ancien député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), et rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

2. Aubeigné (Gaston d'), au château de Ciron, par Le Blanc (Indre).

3. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).

4. Baraudon (le comte Alfred), au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), et boulevard de Latour-Maubourg, 18, à Paris.

1. Le Conseil d'administration croit devoir rappeler que la qualification de *membre associé libre* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. Le titre de *membre de la Société des Antiquaires du Centre* est réservé aux 50 membres fondateurs ou titulaires.

5. Bastide (le comte L. de la), capitaine de cavalerie, à Limoges (Haute-Vienne) et au château de la Cour, par Allogny (Indre).
6. Baye (le baron Joseph de), Président de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
7. Beaufranchet (le comte F. de), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
8. Beauvais (A. de), conseiller à la Cour des Comptes, Boulevard Raspail, 5, à Paris.
9. Berton (Paul). Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.
10. Bodin (Sélim), à Vierzon (Cher).
11. Bœswillwald (Paul), O ✻, inspecteur général des Monuments historiques, boulevard St-Michel, 6, à Paris.
12. Boin (l'abbé), curé de Plaimpied (Cher), par Bourges.
13. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Culan (Cher).
14. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
15. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Thaumiers (Cher).
16. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
17. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
18. Bourbon (Mademoiselle Louise de), avenue de la Gare, 26, à Bourges.
19. Bourlon, lieutenant au 131e régiment d'infanterie, à Orléans.
20. Bousquet (l'abbé), vice-recteur de l'Institut Catholique de Paris, rue d'Assas, 11, à Paris.
21. Brach (Raoul de), au château de Moulières, par Saint-Pompain (Deux-Sèvres).
22. Breuil (l'abbé H.), Licencié ès sciences, correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, professeur agrégé à la Faculté des Sciences de Fribourg (Suisse).
23. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).

24. Brunet (Fernand), O ✻, directeur général des Douanes, à Paris.

25. Burelle (Jean), juge au Tribunal civil de La Châtre (Indre).

26. Chalvron (de), au château de Feulardes, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

27. Chapelard, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).

28. Chapelard (René), avocat, docteur en droit, rue de l'Equerre, 6, à Bourges.

29. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).

30. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.

31. Clément (l'abbé Maurice), archiviste - paléographe, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Paris, secrétaire particulier de Son Eminence le Cardinal Archevêque.

32. Clérambault (de), ancien conservateur des Hypothèques, rue des Minimes, 13, à Tours (Indre-et-Loire).

33. Collard, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières, par Veaugues (Cher).

34. Corbin de Grandchamp (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).

35. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).

36. Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

37. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.

38. Déchelette (Joseph), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée de Roanne, à Roanne (Loire).

39. Delaunay (l'abbé), professeur de sciences au Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).

40. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Hôtel-Lallemant, 15, à Bourges.

41. Dufour, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).

42. Dumonteil (Alexis), avocat à la cour d'appel, rue Littré, 32, à Bourges.

43. Duvergier de Hauranne, ✻, ancien conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), et rue de Prony, 95, à Paris.

44. Flamare (Henri de), archiviste du département de la Nièvre, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

45. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), et faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

46. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

47. Goffart, ✻, ancien conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

48. Granger (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de Lignières (Cher).

49. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

50. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.

51. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Saint-Maur (Indre).

52. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

53. Guidault (l'abbé Placide), chanoine-honoraire, Archiprêtre du Blanc (Indre).

54. Hache (Mademoiselle Marguerite), à Thénioux (Cher).

55. Haly O'Hanly, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Savigny-en-Sancerre (Cher).

56. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Reuilly (Cher).

57. Hubert (Eugène), archiviste départemental de l'Indre, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Châteauroux.

58. JARRE (G.), rue de l'Abbaye, 10, à Paris.

59. JOUSLIN (Gaston), ancien conseiller général du Cher, avenue Séraucourt, 1, à Bourges.

60. LA CELLE (le comte Hildebert DE), ✱, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

61. LAGUERENNE (Henry DE), Avenue de la Gare, à Saint-Amand (Cher).

62. LARCHEVÊQUE, avocat, rue Pavée, 2, à Bourges.

63. LASSUCHETTE (Albert DE), au château de la Courcelle, par Préveranges (Cher), et rue Léo-Delibes, 10, à Paris.

64. LAUGARDIÈRE (Max DE), ancien magistrat, à Bengy-sur-Craon (Cher).

65. LAUGARDIÈRE (l'abbé Maurice DE), licencié ès lettres, à Bourges.

66. LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✱, archiviste-paléographe, ancien conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

67. LEDDET (Pierre), inspecteur des Forêts, à Evreux (Eure).

68. LEFÈVRE, pharmacien, rue Porte-Jaune, 14, à Bourges.

69. LEGRAND (Ernest), professeur de philologie et d'épigraphie grecque à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

70. LELONG (l'Abbé), Vicaire général, supérieur du Grand Séminaire, rue des Arènes, 8, à Bourges.

71. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

72. LIÈGE (René DU), au château des Chapelles, par Baugy (Cher).

73. LYONNE (le comte DE), O. ✱, ancien chef d'escadron d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), ou au château de Ségure, par Bayonne (Basses-Pyrénées).

74. MALLARD (Gustave), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Amand (Cher).

75. MARANSANGE (Henry DE), conseiller général du Cher, au Châtelet-en-Berry (Cher).

76. MARGUERYE (le comte DE), rue de Musset, 15 *bis*, à Paris.

77. MASQUELIER (Valery), au château des Planches, par Saint-Maur (Indre).

78 MASSÉ (Joseph), à Soye-en-Septaine (Cher), et rue Duguesclin, 109, à Lyon.

79. MAZIÈRES-MAULÉON (le vicomte Henri DE), avocat à la Cour d'appel, rue Alphonse-de-Neuville, 20, à Paris, et au château de Bonna, par Cuzion (Indre).

80. MIRPIED (le docteur), ancien maire de la ville de Bourges, rue Saint-Sulpice, 59, à Bourges.

81. MONTALIVET (le comte DE), au château de Villedieu (Indre), et rue Roquépine, 14, à Paris.

82. MONTESQUIEU (le baron DE), au château de Brécy (Cher).

83. MOREAU (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Vatan (Indre).

84. MOREAU, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.

85. MOREAU (René), à Sancergues (Cher), et rue Saint-Jacques, 31, Paris.

86. MORTIER (Raoul), professeur à l'Ecole nationale professionnelle, à Vierzon (Cher).

87. MOULINEAU (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

88. NEUFLIZE (la baronne douairière DE), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et place Malesherbes, 15, à Paris.

89. NEUFLIZE (le baron DE), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et rue Lafayette, 31, à Paris.

90. NOLLET (le docteur), à Saint-Satur (Cher).

91. Orsanne (René d'), inspecteur des contributions indirectes, au Mans (Sarthe).

92. Perrot de Preuil (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

93. Pierre, homme de lettres, au château de Charon près Cluis (Indre), et avenue Niel, 17, à Paris.

94. Pigelet (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

95. Pilliwuyt (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

96. Ponroy (André), rue Montcenoux, 9, à Bourges, et au château des Rosiers, par Quincy (Cher).

97. Poussielgue Rusand (Georges), boulevard Maillot, 124, à Neuilly, Paris.

98. Proudhon, O. ✻, ancien préfet, au château de Gouers, par Segry (Indre).

99. Raynal (Louis de), au château du Montet, par Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

100. Regnault (Théogène), au château des Epourneaux, par Fosse-Nouvelle (Cher).

101. Richard-Desaix (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

102. Sabardin (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur honoraire du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

103. Saint-Martin (de), ✻, ancien député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

104. Saint-Sauveur (le vicomte de), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

105. Sarriau (Henri), rue Treilhard, 4, à Paris.

106. Sallé de Chou (le baron François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

107. Sauré (Walther), professeur au gymnase de Suhl en Thuringe (Allemagne).

108. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Marseilles-les-Aubigny (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

109. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

110. Soehnée (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 40, à Paris, et à Bouesse (Indre).

111. Soyer (Jacques), Archiviste départemental du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Orléans.

112. Supplisson (Maurice), Ingénieur civil, à Sancerre (Cher), et rue Boursault, 25, à Paris.

113. Tabouët (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

114. Tarlier (Henri), Architecte des Edifices diocésains et des monuments historiques, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

115. Taussérat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

116. Torchon (Emile), rue Littré, 30, à Bourges.

117. Vaillant de Guélis (Georges), Notaire, à Sancerre (Cher).

118. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

119. Verne (Charles du), rue de la Parcheminerie, 13, à Nevers (Nièvre).

120. Verneuil (G. Huard de), rue de Linières, 4, à Bourges et au château de Sarray, par Valençay (Indre).

121. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre), et avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bonnault d'Houet (le baron X. de), archiviste paléographe, à Compiègne (Oise).
2. Chastellux (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).
3. Coutil (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société normande d'Études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
4. Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de la section d'histoire au Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue de Lille, 21, à Paris.
5. Dumuys (Léon), conservateur des Musées historiques d'Orléans, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, rue de la Lionne, 61, à Orléans (Loiret).
6. Espérandieu (Emile), ✻, correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 59, rue de Clamart, à Vanves (Seine).
7. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42, à Paris.
8. R. P. Delattre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, correspondant de l'Institut, à Carthage.
9. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut, Conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Directeur à l'École pratique des Hautes Études, Président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 16, à Paris.

10. La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).
11. Lasteyrie (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.
12. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, directeur de la société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13, à Paris.
13. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, correspondant de l'Institut, ancien archiviste de la Seine-Inférieure, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Rouen.
15. Thédenat (l'abbé Henry), membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 54, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne..	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier..............	3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-)......	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.
Calvados............	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen.
Charente............	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
	11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher................ 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............. 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'hist., — à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne.......... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir........ 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............. 23. Société archéologique de Bordeaux.

Hérault............. 24. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Ille et-Vilaine. ...... 25. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Ille-et-Vilaine....... 26. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, — à Saint-Malo.

Indre-et-Loire....... 27. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher......... 28. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 29. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire............... 30. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, — à Montbrison.

Loire (Haute-)....... 31. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.

Loire-Inférieure..... 32. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret.............. 33. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 34. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.

Manche............. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.............. 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Mayenne............ 38. Commission historique et archéologique de la Mayenne, — à Laval.

Meurthe-et-Moselle... 39. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse............. 40. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan.......... 41. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre............. 42. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord............... 43. Commission historique du département du Nord, — à Lille.

— 44. Société d'émulation de Cambrai.

Oise................ 45. Société historique de Compiègne.

— 46. Comité archéologique de Senlis.

Orne . ... 47. Société historique et archéologique de l'Orne, — à Alençon.

Pyrénées (Basses-)... 48. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône.............. 49. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

— 50. Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Lyon.

Saône-et-Loire...... 51. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe............... 52. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie .... 53. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine .... 54. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 55. Société nationale des Antiquaires de France, — au palais du Louvre, à Paris.

Seine...............	56.	Société de Saint-Jean, — rue de Seine, 74, à Paris.
Seine-et-Marne......	57.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.
Seine-et-Marne	58.	Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.
Seine-et-Oise........	59.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	60.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	61.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.............	62.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	63.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	64.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.
Vienne	65.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-).....	66.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne..............	67.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
—	68.	Société archéologique de Sens.
Algérie	69.	Académie d'Hippone, — à Bône.

Angleterre..........	70.	Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, — à Londres.

Belgique............ 71 Société archéologique de Bruxelles.

Croatie (Autriche-Hongrie).. 72. Société archéologique croate, — à Zagreb.

Dalmatie............ 73. Société archéologique, — à Knin.

Etats-Unis........... 74. Smithsonian Institution, — à Washington.

Mexique............ 75. Muséum de Mexico.

Russie.............. 76. Société finlandaise d'archéologie, — à Helsingfors (Finlande).

Suède.............. 77. Académie royale des Belles lettres, d'Histoire et des Antiquités, — à Stockholm.

Suisse.............. 78. Société historique et archéologique, — à Bâle.

79. Société neufchâteloise de géographie, — à Neufchâtel.

Publications périodiques reçues par la Société.

---

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire. — Archéologie).*
2. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*
3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
4. *Journal des Savants.*
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
6. *Revue des études grecques.*
7. *Bulletin monumental.*
8. *Analecta Bollandiana.*
9. *Bulletin du Musée municipal de Châteauroux.*
10. *Revue d'histoire de Lyon.*
11. *Revue Epigraphique.*
12. *Revue Mabillon.*
13. *Bulletin de la Société photographique du Centre.*
14. *Annales de la Faculté de Droit et des Lettres d'Aix.*
15. *Portugalia.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Archives de l'Indre.
4. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
5. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
6. Musée du Trocadéro, à Paris.
7. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
8. Bibliothèque spéciale du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris.
9. Bibliothèque de l'Université de Lille.
10. Cour d'appel de Bourges.
11. École normale d'instituteurs, à Bourges.
12. Grand-Séminaire de Bourges.
13. Lycée de Bourges.
14. Musée de Bourges.
15. Petit Séminaire de Bourges.
16. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
17. Bibliothèque de la Ville de Bourges.
18. — Ville de Châteauroux.
19. — Ville de Saint-Amand.
20. — Ville de Sancerre.
21. — Ville d'Issoudun.

TABLE

BOURGES. — TYP. TARDY-PIGELET.

1900

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

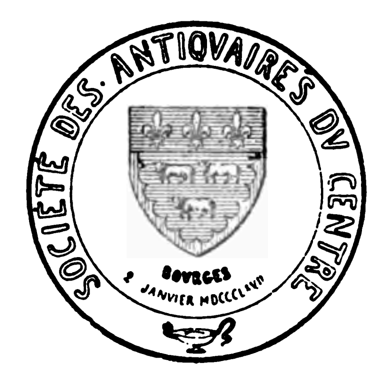
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1906

XXXᵉ VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1907

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1906

Par M. DE LAUGARDIÈRE, Président

Messieurs,

A s'en tenir aux apparences, la situation de nos finances se serait encore améliorée en 1906, dans une proportion plus forte qu'en 1905. Les recettes ont dépassé les dépenses non point seulement de 181 francs, mais bien de 272 fr. 95. Mais il convient de dire tout de suite que si certaines dépenses prévues, qui ne seront payées qu'en 1907, l'avaient été un an plus tôt, dépenses et recettes se seraient, selon les probabilités, équilibrées, et c'eût été déjà fort satisfaisant.

Une fois encore je vais jeter dans le même moule les constatations, comparaisons et réflexions que je suis, par nos statuts, forcé de vous présenter.

RECETTES

Revenu des fonds placés	229	40
Cotisations recouvrées au 31 décembre.	1.557	»
Frais d'envoi recouvrés	79	50
Ventes de volumes	66	50
	1.932	40

DÉPENSES

Annuité payée à la ville	280 fr.	50
Impôt et assurance.	47	15
Coût du XXIXe volume.	1.160	80
Frais d'administration.	43	70
Entretien des collections.	15	10
Frais d'envoi et de recouvrement.	112	20
	1.659	45

Les recettes ordinaires, dont vous venez d'entendre le détail, ont été de 72 fr. 05 supérieures à celles de 1905, dépassant de 64 fr. 70 celles de 1904 ; l'amélioration s'est donc soutenue et même accentuée. Les fonds placés ont produit 12 fr. 95 de plus que l'année précédente ; les cotisations (dont 1.473 francs s'appliquant à l'exercice et 84 — exactement la même somme qu'en 1905, — représentant des paiements en retard) ont dépassé de 65 francs le total qu'avait atteint en dernier lieu cette catégorie essentielle de nos perceptions ; les frais recouvrés ont aussi acquis une augmentation notable de 24 fr. 60. Le tout donne 102 fr. 55 ; mais la vente de volumes, bien qu'assez importante encore, est en diminution de 30 fr. 50, c'est-à-dire près du tiers, sur celle de 1905. C'est en déduisant cette réduction de la majoration obtenue sur trois autres chefs, qu'on arrive à consta-

ter ce bénéfice de 72 fr. 05 que j'ai relevé tout d'abord.

Par contre, les dépenses ordinaires soldées ont légèrement décru. En effet, si l'impôt et l'assurance réunis ont augmenté ensemble de 25 centimes, le prix de revient du volume des Mémoires de 27 francs et les frais d'envoi et de recouvrement de 9 fr. 55, au total 36 fr. 80, les frais d'administration ont diminué de 14 fr. 70, l'entretien des collections a coûté 17 fr. 50 de moins, il n'y a pas eu de dépense correspondant à celle de 24 fr. 50 effectuée en 1905 pour achat de quelques jetons d'argent, d'où abaissement pour ces trois points de 56 fr. 70, qu'il faut réduire des 36 fr. 80 ci-dessus, et la diminution vraie des dépenses ressort à 19 fr. 90. C'est précisément la différence en moins entre les dépenses afférentes à l'année écoulée, 1.659 fr. 45, et celles qui en 1905 avaient été effectuées, 1.679 fr. 35.

Pour ne point modifier mon cadre habituel, je n'ai fait état, ni à l'actif ni au passif, d'une somme qui constitue une recette inusitée, non prévue dans notre budget, et a servi à payer une dépense extraordinaire, non moins imprévue. Parmi nos associés libres, il s'est trouvé une personne généreuse qui, sous le voile absolu de l'anonyme, m'a fait parvenir une somme de cent francs, spécialement destinée à permettre à la Société des Anti-

quaires d'acheter, à la vente du fonds de la librairie Just Bernard, pour sa bibliothèque berruyère, certains ouvrages utiles qui lui manquaient. Le Bureau s'est appliqué à remplir ces intentions, dignes d'inspirer des imitateurs, assurés à l'avance de toute notre reconnaissance ; la somme donnée a été exactement employée à l'acquisition de bons livres, en partie seulement reliés, et, avec l'assentiment de qui de droit, à la reliure de ceux qui avaient été vendus brochés. Si j'en avais tenu compte dans les calculs qui précèdent, les totaux de recettes et dépenses se seraient respectivement élevés à 2.032 fr. 40 et à 1.759 fr. 45.

Je n'ai à vous signaler aucune décision de quelque importance qu'ait prise le Conseil d'administration ; du moins ai-je, en jetant un coup d'œil sur la situation morale de la Société, la grande satisfaction de reconnaître que, fidèle à ses louables habitudes, elle a continué à tracer laborieusement son sillon profond et droit, dans l'immense champ de la science historique et archéologique. Quelques recrues ont mis une main vaillante à l'œuvre, et je voudrais espérer que ce n'est qu'une avant-garde. Permettez-moi de saluer leurs débuts, et plus affectueusement ceux du jeune auteur du bon travail sur *le livre d'heures des Maubruny,* que nous imprimons dans le volume auquel ce rapport servira de préliminaire. Il m'est

doux, pourquoi le tairais-je? de voir un membre de plus de ma famille réelle prendre place dans les rangs de cette famille d'attraction et de choix que constitue pour nous tous la Société des Antiquaires du Centre. Déjà il y a trouvé cet accueil plein d'aménité vraiment confraternelle et de courtoisie, qui est de tradition parmi nous. C'est un des caractères les meilleurs de notre Compagnie, que la facilité des sympathies réciproques; c'est l'une des garanties les plus sûres de sa durée et de ses progrès continus, que la cordialité des relations qui ne cesse de régner dans nos réunions et en fait l'incontestable charme.

Cette tendance à la concorde en séance engendre tout naturellement une solidarité scientifique entre collègues et nous dispose tous à nous féliciter, comme corps, des succès que quelques-uns trouvent à l'extérieur, à nous en enorgueillir pour notre association. Aussi nous sommes-nous réjouis deux fois, en 1906, comme amis de l'histoire, quand M. le Vicomte de Brimont, membre titulaire, déjà lauréat de l'Académie française, a obtenu d'elle, le 14 juin, pour son grand ouvrage sur *Le seizième siècle et les guerres de la Réforme en Berry,* une part dans le prix Thérouanne, « destiné à récompenser les meilleurs travaux « historiques publiés dans l'année précédente »; et comme archéologues, quand M. Gustave Mal-

lard, membre associé libre, a présenté au Congrès des Sociétés savantes, le 18 avril, à la Sorbonne, son rapport si hautement apprécié sur les fouilles du théâtre de Drevant.

Les sentiments d'estime et d'affection qui nous unissent les uns aux autres trouvent, malheureusement, de trop fréquentes occasions de se manifester lorsque la mort fait dans nos rangs de nouvelles victimes. En 1906 encore, nous avons eu le regret de perdre trois associés libres, M. Ferdinand de Lignac et M. le Comte de Lyonne, qui ont fidèlement et pendant longtemps figuré côte à côte sur nos listes, où ils avaient été inscrits simultanément et d'où ils disparaissent à quelques mois de distance, — et enfin M. Gaston de Verneuil qui, jadis membre titulaire, avait publié dans le XVIe volume de nos Mémoires, une sérieuse et attrayante étude d'histoire judiciaire issoldunoise, sous ce titre : *Un procès criminel au XVIIIe siècle.* Avec sa compétence d'ancien magistrat, sachant peser le pour et le contre et discerner la vérité là où elle est, il en avait puisé et choisi les éléments dans les factums imprimés des parties en cause, sources en général trop peu connues et utilisées. On aurait désiré que, depuis 1889, il ait donné une suite à son travail ; j'espère que son exemple, rappelé aujourd'hui, lui suscitera quelque jour des continuateurs. Marcher sur ses traces sera la

meilleure manière de rendre hommage à l'excellent collègue qui nous a été enlevé, le 20 décembre dernier.

Et maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de détourner mes regards du passé dont j'avais à vous rendre compte, pour les reporter vers un avenir prochain, imminent. Dans quelques instants, vous allez procéder au renouvellement triennal de votre Bureau, où j'ai, parce que votre bienveillante confiance l'a voulu consécutivement à plusieurs reprises, occupé durant de longues années la première place ; vous m'y aviez appelé puis maintenu avec une flatteuse, une constante unanimité. Je ne saurais vous en témoigner suffisamment ma profonde et inaltérable gratitude. Pourtant je dois renoncer à solliciter derechef vos suffrages, que vous ne m'auriez point refusés, car pour moi l'heure est venue à laquelle, comme l'a dit un vieux poète, Honorat de Bueil, Marquis de Racan, le cousin tourangeau de nos Comtes de Sancerre :

... il faut penser à faire la retraite.

Mon grand âge et son cortège de misères, qui ne peuvent que s'aggraver, ne me permettraient plus de remplir, pour une nouvelle période, les devoirs du poste que je n'abandonne pas sans émotion.

Mais si je ne me reconnais plus apte à diriger vos travaux et vos débats, je tiens cependant à ne pas me désintéresser des principales conditions de votre existence sociale. Je pose donc ma candidature au Comité de rédaction, qui constitue avec le Bureau le Conseil d'Administration de la Société des Antiquaires du Centre. Heureux si je puis vous y rendre quelques derniers services, me dédommageant ainsi de n'avoir pas pu ou pas su faire, pour le bien commun, toutes les belles choses que j'avais rêvées quand vous m'avez appelé au grand honneur de la Présidence. Sachez-le, mes chers collègues, je ne la quitterai point sans proclamer très haut combien tous, dignitaires et sociétaires, vous me l'avez, par votre concours empressé, rendue agréable et facile.

17 avril 1907.

Après la lecture de ce rapport, il a été procédé au vote conformément à l'ordre du jour. M. de Laugardière en a annoncé les résultats et a prononcé l'allocution suivante :

Vous avez accompli mes désirs, Messieurs, en m'appelant au Comité de rédaction ; vous les avez dépassés en me conférant la dignité de Président honoraire. Ce sera pour ma carrière scientifique, dont s'approche le déclin, un couronnement ines-

timable. Agréez donc mes plus sincères remerciements.

Et puisque je détiens une dernière fois la parole dans cette séance, j'en veux profiter pour me conformer aux usages en vigueur dans les grandes Compagnies savantes, et pour installer dans ses fonctions le successeur que désignaient tant de titres à me remplacer.

(*S'adressant à M. le Marquis des Méloizes*) :

Prenez la Présidence, mon cher ami ; vous y aviez tous les droits. Le premier inscrit sur la liste des membres de la Société, l'un des trois survivants de ses véritables *fondateurs*, dépositaire de toutes les traditions qui ont constitué sa force et préparé dès le début ses succès, il est trop juste que vous figuriez désormais à sa tête. Tous nous savons ce que vous avez fait pour sa prospérité ; comme son Secrétaire depuis tant d'années, vous en avez été vraiment la cheville ouvrière. Si mon passage à la Présidence n'a pas été infécond ; si notamment, à partir de 1899, la publication régulièrement annuelle du volume de *Mémoires* a pu être assurée, je le dois et je m'empresse de le reconnaître, à la collaboration intime et incessante que, dans une conformité toujours parfaite de vues, vous m'avez prêtée sans ménager vos labeurs. Lauréat de l'Institut, comme mon prédécesseur toujours

regretté, titulaire en outre d'une médaille d'argent décernée par la Société des Antiquaires de France dans la solennité de son Centenaire, vous allez redonner un nouvel éclat, nous en sommes tous convaincus, à ce siège que j'aurais peut-être à me reprocher d'avoir occupé trop longtemps à votre détriment.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT L'ANNÉE 1906

PAR LE SECRETAIRE

Messieurs,

Votre trentième volume sera distribué dans très peu de semaines, car la composition typographique s'achève et les épreuves sont à la correction. Cela explique comment votre Secrétaire peut donner lecture aujourd'hui du rapport réglementaire qui doit présenter les divers mémoires publiés dans ce volume, dire quelques mots de ceux qui ont excité votre attention mais ne pourront paraître que plus tard, analyser enfin les communications variées faites en séance sans devoir faire l'objet de travaux particuliers destinés à l'impression.

Il convient, avant tout, de déclarer à l'honneur de nos collègues que c'est leur exacte activité qui

va permettre de donner satisfaction au désir souvent exprimé de voir publier notre recueil périodique dans les premiers mois de l'année qui suit celle où lecture a été donnée des mémoires qu'il doit reproduire. L'heureux résultat atteint cette fois, grâce à la bonne volonté de tous, deviendra habituel dans l'avenir dès que chacun voudra bien s'astreindre à remettre autant que possible au Bureau les manuscrits dans la séance même où ils auront été lus et qu'ainsi le Comité de rédaction pourra se livrer à l'examen de ceux envoyés par la Société à son appréciation avant que, devenus trop nombreux, ils ne rendent réellement pesante la charge de leur révision et ne donnent trop naturellement la tentation d'ajourner un examen qui, retardé, n'est que plus laborieux. Soyons fermement décidés de part et d'autre à réaliser l'effort utile pour assurer la régularité de nos publications au profit de tous.

On remarquera avec plaisir dans notre volume de 1906 plusieurs signatures de collègues qui, appartenant depuis peu à la Compagnie, viennent à nous pour la première fois. Ils nous ont offert dès leur avènement d'érudites dissertations archéologiques ou historiques que vous avez accueillies avec une sympathie très justifiée.

L'ordre chronologique habituel des matières donne place à l'une d'elles dans nos premières

pages. Elle fournit une étude de M. le lieutenant Bourlon sur les *tailleries de silex à Meusnes (Loir-et-Cher)*. Notre nouveau confrère associé libre y analyse les procédés de transformation des blocs de silex en pierres à fusil dans une localité très voisine de nous qui, depuis plus de deux siècles, garde le monopole de cette fabrication. Il se livre à d'instructives comparaisons de l'industrie moderne avec la taille antique et particulièrement avec les produits de l'époque tarandienne. Ses conclusions sont fort intéressantes et bien déduites.

La Société a, dès le début des recherches faites à Drevant par M. Gustave Mallard, prêté une très vive attention au projet manifesté par lui d'entreprendre des fouilles sur l'emplacement du théâtre antique, signalé au XVIIIe siècle par Caylus, sommairement exploré en 1834 par Hazé et trop négligé depuis. Elle s'est empressée de recommander au Comité des Travaux historiques le dessein de notre confrère auquel elle a témoigné aussitôt, par l'envoi d'allocations en rapport avec ses ressources, son désir d'encourager une entreprise qu'elle regardait comme des plus importantes pour l'archéologie. Les procès-verbaux de nos séances montrent avec quelle sympathique attention nous suivions les travaux de M. Mallard en attendant que celui-ci ayant exposé le résultat de ses fouilles à une réunion des délégués des Sociétés

savantes à la Sorbonne, et le Ministère de l'Instruction publique en ayant publié le compte rendu, nous fussions autorisés par l'article 37 de notre règlement à l'imprimer nous-mêmes dans notre plus prochain volume. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui ce rapport sur *le théatre gallo-romain de Drevant* (*Cher*) tel qu'il vient de paraître dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avec d'excellentes photogravures que nous publions également.

Vous ne serez pas surpris que M. Etienne Michon, président de la séance du 18 avril 1906 à la Sorbonne, où notre confrère a donné lecture de son rapport, ait hautement « félicité M. Mallard du résultat de ses fouilles et de l'exposé qu'il en a fait ». Après lui, M. Camille Jullian, faisant « ressortir le grand intérêt des fouilles et découvertes de M. Mallard », a exprimé la pensée que « Drevant a été à l'époque romaine un centre de réunions pour les populations du voisinage et présentant des édifices pour le trafic et pour la prière ». Ces derniers mots renferment une allusion aux autres monuments dont les ruines ont été constatées par Hazé et par M. Mallard lui-même. Souhaitons que celui-ci, avec l'aptitude parfaite dont il a fait preuve pendant cinq ans en remettant au jour « un des plus remarquables monuments que nous

ait laissés la période romaine, et d'un type qui n'avait pas encore été étudié », puisse entreprendre leur déblaiement et les faire connaître au monde savant[1].

A un nouveau collègue membre titulaire, M. Alfred Gandilhon, archiviste du Cher, dont la collaboration assure d'importants chapitres à nos volumes, est dû le mémoire sur *les terres de Vatan et de Graçay et Jean de France, duc de Berry (1370-1405).* Il nous offre l'histoire de l'administration de ces châtellenies et de leurs dépendances sous la main d'un maître qui n'était, il faut le reconnaître une fois de plus, rien moins que scrupuleux dans le choix des moyens employés pour agrandir ses domaines. L'examen des comptes de gestions de la terre de Graçay a permis à M. Gandilhon de faire connaître quantité de détails précieux pour l'étude de la fin du XIVe siècle. Il eût été extraordinaire, dès qu'il s'agissait de Jean de Berry, qu'il ne s'y trouvât point quelque indication se rapportant aux arts. Les renseignements

1. Lire dans la *Revue epigraphique*, (tome V, p. 152, dans les *Remarques épigraphiqnes* par M. Ant. H. de Villefosse; membre de l'Institut. XIX. — Drevant (Cher). *Fragments d'inscriptions*), un article dans lequel notre éminent Membre Correspondant, après avoir parlé des rares fragments épigraphiques découverts autrefois à Drevant, cite les débris de poteries estampillées découverts par M. Mallard et indique quatre groupes de lettres gravées dans le théâtre, sur des pierres dont plusieurs appartiennent au *podium*.

de ce genre n'y manquent pas, car on voit entre autres, à propos de travaux faits à Genouilly, la révélation du nom d'un nouveau peintre verrier employé par le duc, Pierre Lalement, qui fabriqua des vitraux pour les appartements et pour la chapelle du manoir.

La question d'art n'est pas absente non plus du travail qui est imprimé ensuite. Il s'agit, en effet, dans *le livre d'Heures des Maubruny*, par M. l'abbé Maurice de Laugardière, d'un manuscrit orné de miniatures. Celles-ci, qui n'ont pas une très grande valeur, n'ont pu être photographiées, comme nous l'aurions désiré, pour en donner quelques spécimens, à cause de la transparence exagérée du vélin qui laisse apparaître, au milieu du dessin en grisaille légère, l'écriture tracée au revers. D'ailleurs, le véritable intérêt du livre est dans son texte et dans les notes généalogiques qui y sont adjointes. Notre jeune confrère associé libre, dans sa critique scientifique de l'un et des autres, se montre le distingué disciple de son oncle, notre très savant Président, et le digne fils de M. Max de Laugardière, notre ancien collègue titulaire, l'érudit auteur de l'*Histoire du pays de Villequiers en Berry*. Ses brillants débuts dans une voie où l'accompagnent de telles traditions de famille sont de nature à nous promettre pour l'avenir une collaboration précieuse.

J'ai dit l'année dernière, et le lecteur a pu apprécier, dans nos Mémoires de 1905, l'intérêt du consciencieux travail de M. Deshoulières sur le *Maréchal Claude de la Châtre*. La Société a lieu de se féliciter de pouvoir cette année imprimer la fin de cette étude biographique et historique que son étendue n'avait pas permis, à notre regret, de faire paraître en une seule fois.

M. de Boismarmin a découvert dans des archives privées et nous a communiqué une liste de titres de familles qui peut être fort utile à consulter pour certaines recherches historiques. Cet inventaire avait été dressé en 1767 par le chevalier Gougnon qui fut procureur général d'une commission établie pour la recherche des faux-nobles en Berry et qui réunit ainsi, en vue de ses fonctions, une grande quantité de documents appartenant à toutes les maisons nobles de la province. Notre collègue, dans le travail qu'il présente sous le titre : *le Chevalier Gougnon*, offre un sérieux instrument de travail aux érudits spéciaux par la reproduction intégrale de l'inventaire qu'il a découvert et indique, autant que possible, le sort ultérieur des nombreuses pièces dont il est fait mention par le nom de leurs anciens possesseurs. La Société a jugé utile de reproduire à la fin de ce travail une copie du ban de Berry de 1569, trouvée par M. de Boismarmin dans les mêmes archi-

ves, bien que soit déjà connu le rôle d'une date assez voisine, 1552[1].

Le mémoire suivant sur *les Numismatistes berruyers,* dû à notre vice-président, M. Mater, si particulièrement compétent en la matière, est une revue très intéressante pour notre histoire locale de tous les personnages originaires du Berry qui ont disparu après avoir acquis une notoriété par l'étude de la numismatique, tant comme ayant réuni des collections importantes de monnaies et de médailles anciennes que comme ayant publié sur ces questions spéciales des écrits dont l'auteur donne la bibliographie.

Ce travail précède immédiatement le *Bulletin numismatique et sigillographique* que rédige pour nous M. Mater à la fin de chacune des années pendant lesquelles ont été faites des trouvailles en nombre suffisant pour leur consacrer une notice particulière. Cette révision périodique des découvertes de sceaux et de monnaies en Berry est toujours très appréciée et apporte à nos volumes un nouveau gage de succès.

Pendant toute l'année écoulée, l'animation de nos séances a été constamment entretenue non seulement par la lecture des travaux dont l'im-

1. Celui-ci a été publié dans la *Revue du Berry* (fascic. de septembre 1904).

pression a été décidée et par les amicales et instructives discussions qui ont suivi, mais aussi par bon nombre de communications verbales sur des sujets historiques et archéologiques variés. Il faut mentionner spécialement les renseignements souvent très importants que M. de Laugardière, au commencement de chacune de nos réunions, extrait de l'analyse assidue à laquelle il s'astreint des nombreux volumes envoyés par les Sociétés savantes nos correspondantes. Que de fois ont été ainsi relevées des allusions à des faits de notre histoire locale qui se trouvent éclairés au profit de nos études ! Offrons ici une fois de plus à notre vénéré Président l'expression de notre profonde gratitude pour le labeur qu'il s'impose dans notre intérêt. Soumettons-lui notre vœu de le voir s'imposer la charge supplémentaire de nous livrer les documents qu'il a réunis depuis près de dix ans et qu'il serait si utile de mettre par l'impression à l'abri de l'oubli.

M. de Laugardière nous a présenté une belle antéfixe qu'il a naguère acquise à Bourges lorsqu'elle venait d'y être découverte. Je n'ai ici qu'à rappeler sans détails cette communication, son auteur se proposant de la publier prochainement dans nos Mémoires.

M. l'abbé Siguret, à une des réunions de l'année dernière, a signalé à l'attention de la Compagnie

la découverte faite en 1897 par M. l'abbé Chaput, dans sa propriété de Saint-Genou (Indre), d'un souterrain qui n'a été exploré que sommairement. L'étendue en est, paraît-il, assez considérable. Il existe plusieurs galeries qui sembleraient rappeler les souterrains-refuges si répandus dans notre pays. Mais elles s'en distinguent en ce qu'elles sont voûtées par des arcs en pierres de taille soutenant le tuf qui reste apparent dans leurs intervalles. Faute d'un examen méthodique, on ne peut rien préciser quant à l'époque de leur construction. Elles ont été fortuitement constatées lorsqu'on creusait un puits qui les a traversées. Elles s'étendent au-dessous des dépendances de l'ancienne abbaye d'Estrées qui a dû, sinon les creuser, du moins les utiliser en les consolidant et, peut-être, en les agrandissant. M. Siguret pense qu'il pourrait être intéressant d'y opérer des fouilles. Vous avez été d'avis, Messieurs, qu'une exploration attentive s'impose tout d'abord et vous avez prié notre collègue de vous tenir au courant des recherches qui pourront y être faites.

Poursuivant ses enquêtes artistiques toujours fructueuses, M. Gauchery a eu l'occasion de nous parler d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*latin, n° 699*) qui a été signalé avec quelques erreurs par Vallet de Viriville dans sa notice sur Jacques Cœur. Ce manuscrit contenant des ser-

mons sur le *Pater* est du XVe siècle. Il porte à son premier feuillet un bel encadrement en miniature et, en bas, un écu aux armes des Cœur et trois morts aux ailes d'or comme supports entourés d'un phylactère sur lequel on lit l'inscription : MORIR COVIET | SOVENT : ADVIENT : | ET NEN : SOVIENT. Il a été dédié par un moine d'Herlach (*frater* S. *humilis monachus heriliacen.*), à un évêqu enon de Luçon, comme l'a lu Vallet de Viriville, qui a cru qu'il s'agissait de Nicolas Cœur [1], mais de Lausanne *(lausann. epo.)*. M. Gauchery pense que ce livre a été acquis par Jean Cœur qui y aura fait peindre une sorte d'Ex-libris, car la miniature appartient à la fin du XVe siècle et il a montré, par le sceau de cet archevêque de Bourges et par un écusson peint dans une miniature [2] que lui a fait connaître M. Léopold Delisle et dont il vous a présenté une photographie, que le fils de Jacques Cœur portait comme tenant de ses armoiries un mort ailé et la devise MEMENTO MORI.

A cette occasion, M. Gauchery a fait remarquer que Jean Cœur, qui était fort riche, a restauré un grand nombre d'églises du diocèse où ses armes

1. VALLET (DE VIRIVILLE). *Jacques Cœur*, Paris, 1864, in-8, page 16.

2. Bibl. nat., Ms. lat. *de homine*, n° 3754, avec la mention : *De libris Johis Cordis, archiepiscopi bituricensis, 1449*, f° 1.

se voient encore. On les trouve en maints autres endroits, par exemple sur un tympan provenant du château de Naves (arrondissement de Ganat, Allier), qui fut un domaine de l'Archevêché. Après la ruine de Naves, le tympan a été transporté, dans le voisinage, au château de Veauce (Allier) où il est encastré dans un mur de clôture du parc. Notre collègue en a pris un dessin qu'il a offert aux collections de la Société. On y voit, au centre, un écusson sculpté aux armes des Cœur devant une croix pastorale posée en pal. Deux cœurs sont sculptés de chaque côté. A la base du tympan, à droite et à gauche, est répété un écu plus petit à deux cœurs en chef et une coquille en pointe.

Notre même laborieux collègue, en réunissant des renseignements sur un livre d'*Heures à l'usage de Bourges* appartenant à la Bibliothèque Royale de la Haye (n° 666), portant les armes des Lallemant et dont M. Léopold Delisle a vanté les admirables miniatures, s'est trouvé entraîné à s'occuper de tout ce qui regarde la famille Lallemant, ses possessions et ses alliances. S'étant appliqué à attribuer un blason jusqu'ici inexpliqué : *d'or à deux lions léopardés de gueules*, posé *sur le tout,* dans les armes de cette maison, il y est arrivé en compulsant les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il nous a fait connaître

que ce blason est celui des Barillet, dits de Xancoins, annoblis par Charles VII, en 1446, dans les deux lignes masculine et féminine, et dont était issue Marie Petit, la femme de Jean Lallemant, Receveur général de Normandie.

Au cours des mêmes recherches, M. Gauchery a découvert une description des peintures, vitraux et devises qui décoraient autrefois la salle où se tiennent aujourd'hui les séances de la Société des Antiquaires du Centre.

Enfin, aux Archives du Cher, il a trouvé un important document non encore révélé. C'est le compte rendu d'une descente faite à Vierzon, en 1505, par Jean Lallemant, pour lors maire de Bourges, et Bienaimé Georges, échevin, pour faire exécuter des travaux ayant pour but de rendre l'Yèvre et le Cher navigables et faciliter la communication de Bourges avec la mer. Cette pièce des plus curieuses contient un marché passé « suivant le pourtraict qu'en a donné l'ingénieur de Milan » pour la construction d'une écluse faisant communiquer l'Yèvre avec le Cher. L'écluse fut faite et M. Gauchery en a découvert un ancien plan au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Or les premières *écluses à sas* connues jusqu'ici en France étaient celles du canal de Briare qui ne sont que du XVIIe siècle tandis que

le marché passé à Vierzon est antérieur d'un siècle.

Je me laisserais facilement entraîner à parler trop longuement sur tous ces sujets attrayants ; mais ce serait risquer de déflorer des mémoires que M. Gauchery ne manquera pas, nous y comptons, de rédiger à notre intention. C'était pourtant un devoir de lui faire honneur de ces trouvailles dues à sa remarquable perspicacité aussi bien qu'à son infatigable persévérance et de lui en assurer la priorité.

Les procès-verbaux de nos séances renferment le compte rendu détaillé d'une visite faite dans les premiers jours de 1906, sur la gracieuse invitation de M. le Proviseur Constant, par M. le Président de Laugardière accompagné de l'auteur du présent rapport, au Petit-Lycée, ancien Hôtel de Ville, à l'effet d'examiner des restes de peintures qui venaient d'apparaître par l'enlèvement d'une couche de badigeon dans une des salles de cet édifice. Nous y avons reconnu, peintes sur la hotte d'une belle cheminée du XVe siècle, dans un grand cartouche soutenu par le berger et la bergère, supports habituels de Bourges, les écussons accolés de France et de Navarre entourés des colliers des Ordres ; au-dessous une inscription en majuscules dorées presque complètement effacée, mais lue pourtant par M. Constant : LÆTI DUM

LILIA FLORENT, et plus bas l'écu de la ville, sans le chef aux trois fleurs de lys qui est une concession royale du milieu du XVII[e] siècle.

Sur le linteau s'étend l'inscription aussi flatteuse pour les administrateurs municipaux d'alors que pour leurs administrés : NUSQUAM DISCORDES CONCORDEM REXIMUS URBEM. Entre les deux parties de cette légende sont peints cinq écussons timbrés de casques avec lambrequins. Ce sont les armoiries du maire au centre : Pierre Heurtault, sieur de Coquebelande et des échevins deux par deux à ses côtés : Philippe Le Bègue, sieur du Bouchet, Philippes Fouchier, Pasquet Hémeré, sieur de Beaulieu, et Jean Hemeré, sieur de Thuet, élus en 1617, et continués dans leurs charges en 1618.

Toutes ces peintures, anciennement endommagées mais dégagées avec un remarquable respect archéologique, grâce aux soins personnels de M. le Proviseur Constant et de M. le Professeur Maynial, auxquels nous en avons rendu hommage, sont tracées par un pinceau très expert. M. de Laugardière a indiqué que d'après les comptes municipaux, elles sont l'œuvre de Pierre Lefebvre, peintre attitré de la ville de Bourges, qui reçut pour ce travail, en 1619, la somme de 60 livres, et que la salle où elles figurent est la Chambre du Conseil de la Maison de Ville.

Je dois, avant de finir, mentionner diverses présentations faites à nos réunions, telles que, de la part de M. le comte de Toulgoët-Treanna, celle de plusieurs objets des xve et xvie siècles ; au nom de M. le docteur Mirpied, celle de douze lettres originales de Catherinot, appartenant à M. Henri de Grossouvre, neveu de notre collègue, et enfin les communications de monnaies et de sceaux faites par MM. Ponroy et Gauchery ou envoyées par M. Ulric Richard-Desaix. M. Mater en rend compte dans son *Bulletin numismatique,* mais j'ai tenu, en nommant ici leurs auteurs, nos collègues, à bien montrer l'empressement dont chacun parmi nous fait preuve en apportant sa contribution dévouée à la mise en valeur de tout ce qui peut être relevé dans l'intérêt de l'histoire de notre province.

Je voudrais, Messieurs, dans ce rapport trop étendu peut-être, mais dont vous excuserez la longueur en considération de la multiplicité des sujets dont j'avais à rendre compte, avoir réussi à mettre en exacte lumière l'assiduité scientifique, toujours soutenue, de la Compagnie. Qu'il me soit permis de dire que si cette activité est démontrée par ses résultats, elle peut s'expliquer en partie par l'accueil toujours bienveillant, et par là-même des plus encourageants, qu'assure aux tra-

vaux de chacun l'affectueuse confraternité qui nous unit. Maintenons fidèlement cette précieuse tradition de dévouement mutuel qui fait le charme de nos réunions et l'honneur de la Société des Antiquaires du Centre.

17 avril 1907.

DES MÉLOIZES.

LES TAILLERIES DE SILEX

DE MEUSNES[1] (*Loir-et-Cher*)

Par M. le Lieutenant BOURLON

En juin 1905, M. Adrien de Mortillet conduisit les membres de la « Société des Excursions scientifiques » visiter à Meusnes les tailleries actuelles de pierre à fusil. N'ayant pu assister à cette réunion à laquelle j'avais été convié, je me rendis dans cette localité en juillet 1906 et c'est le résultat d'une étude faite sur place que j'ai l'honneur de présenter à la Société.

Depuis 200 ans on taille le silex à Meusnes. Malgré la diminution forcée amenée dans la consommation par l'invention de la capsule fulminante, cette industrie est encore florissante : les entrepreneurs se plaignent même du manque d'ouvriers ! Le marché seul est déplacé, les populations africaines ayant fourni le nouveau contingent des consommateurs. Et c'est pourquoi en plein XX[e] siècle et à 200 kilomètres de Paris une population agricole tout entière emploie ses loisirs à la fabrication des pierres à fusil.

1. Je tiens à remercier ici M. Vaillant Dérouet, un des tailleurs les plus habiles de Porcherioux près Meusnes, pour l'aide obligeante qu'il m'a prêtée pendant toute mon excursion. C'est de lui que je tiens une partie des renseignements ici exposés.

Le plus curieux est le silence, je dirais presque le mystère, qui entoure cette industrie. Inconnue à Bourges, Blois, Orléans, elle l'est de même aux environs on peut dire immédiats de Meusnes. A Gièvres, distant de 15 kilomètres, un cafetier n'en avait jamais entendu parler. Même constatation faite sur deux personnes interrogées à Selles-sur-Cher à 6 kilomètres des tailleries ! Le peu d'intérêt que présente pour les populations un semblable travail ne suffirait pas à expliquer son peu de notoriété si on ne faisait intervenir le désir qu'ont les intermédiaires de conserver le monopole de ce trafic.

FABRICATION DE LA PIERRE A FUSIL

La matière première est en grande partie fournie par le silex blond de Loir-et-Cher, remarquable par sa dureté et la facilité de sa taille. Les carrières des environs de Meusnes ayant été complètement épuisées, c'est maintenant de Valençay que les ouvriers tirent leur silex. Ce dernier se présente en nodules plus ou moins volumineux, recouvert d'un épais cortex très friable de carbonate de chaux.

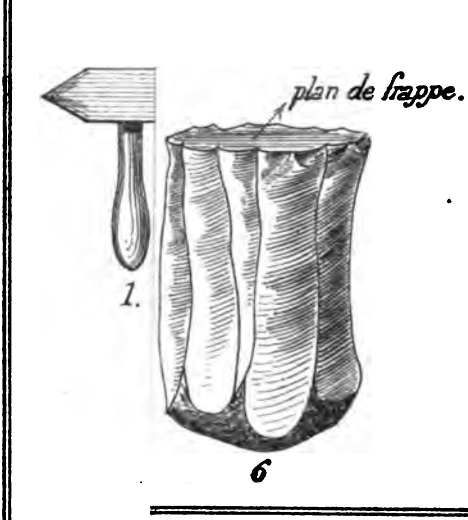
Deux variétés très recherchées également sont le silex noir de Saint-Aignan et le jaspe rouge des environs de Valençay.

Tous, extraits récemment, sont travaillés ayant encore leur eau de carrière.

Il y a deux opérations distinctes dans la fabrication :

1° Le débitage des blocs de silex en lames.

2° La transformation des lames en pierres à fusil.



– Légende –

rteau
ynon de silex
non précédent avec le plan de frappe
lames de dégrossissement enlevées.
non précédent préparé pour l'obten-
des bonnes lames.
lame de dégrossissement entière-
nt recouverte de cortex.
ame de dégrossissement laissant
une partie dépourvue de cortex.
ne lame à une arête dorsale
ne lame à double arête dorsale.

4.



1° Débitage des Blocs de Silex. — Bien que n'apprenant rien de nouveau à un préhistorien, ce débitage est excessivement intéressant, la théorie faisant ici place à la pratique.

L'outil employé est un marteau court, pesant et pointu (pl. I, fig. 1). Après avoir choisi sur le rognon le sens qui lui donnera les plus longues lames, l'ouvrier tenant le bloc dans la main gauche met à nu le silex juste au point où il veut frapper le premier coup[1]. Il enlève ensuite une calotte sphérique qui laisse à sa place une partie plane appelée *plan de frappe*. Puis par des coups secs frappés sur le bord de ce plan, l'ouvrier tenant toujours le bloc de la main gauche[2], enlève tout autour une série de lames présentant sur le dos une partie de cortex (pl. I, fig. 2 et 3) : ce sont les lames de dégrossissement, lames rejetées comme inutilisables (pl. I, fig. 4 et 5). Le bloc primitif (pl. I, fig. 2) ainsi débarrassé de son cortex, est devenu une sorte de tronc de cône à facettes : il est préparé pour l'obtention des bonnes lames (pl. I, fig. 6). L'ouvrier continue ainsi détachant sans effort apparent et avec une remarquable facilité de belles lames très régulières (pl. I, fig. 7 et 8) jusqu'à ce que le nucleus soit épuisé : il est alors rejeté.

La première opération est terminée. Elle n'a pas duré cinq minutes. Le fabricant a donc à sa disposition

1. Sans cette précaution, la gangue très épaisse amortirait le choc et nuirait au succès de l'opération.

2. La nécessité de tenir le bloc à la main s'impose pour assurer l'élasticité du coup. S'il était appuyé, le *choc en retour* briserait la lame en son milieu.

des lames de 0 m 10 de moyenne, mais pouvant atteindre 0 m 22 et présentant 1 ou 2 arêtes (pl. I, fig. 7 et 8).

Dans un ménage d'ouvriers c'est toujours le mari qui est chargé de ce travail pénible.

2° Transformation des Lames en Pierres a Fusil. — Deux ciseaux fixés dans le bois d'un établi à deux places, 2 marteaux formés d'un disque plat en acier fixé à un manche court, 2 lunettes aux verres épais : tel est l'outillage nécessaire au mari et à la femme pour cette deuxième opération.

Tenue dans la main gauche, l'extrémité de la lame de silex est appuyée sur le ciseau. Un coup sec frappé avec le bord du disque et un peu en arrière du ciseau fait partir par contre-coup une esquille exactement au point de contact de la lame et de ce dernier (pl. II, fig. 1).

L'ouvrier va très vite ; les éclats volent de tous côtés, et suivant que la lame présente une ou deux arêtes, il obtient les différents types de pierre à fusil suivants.

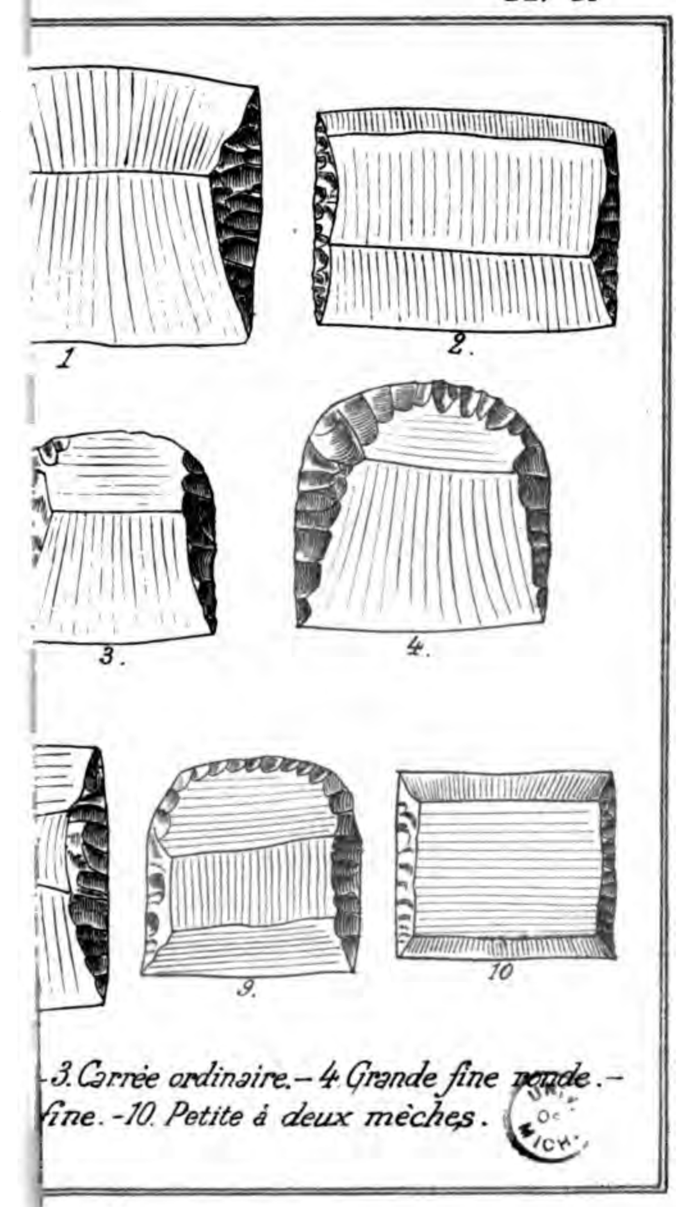
Avec la lame à une seule arête dorsale : *palet ordinaire*, *grande fine à 2 mèches*, *carrée ordinaire*, *grande fine ronde*, *boucanière*, *cornue blonde*, *belle à 2 mèches*.

Avec la lame à double arête dorsale : *palet supérieur*, *petite à 2 mèches*, *carrée fine* (Pl. II, fig. 2).

3 à 4,000 pierres peuvent être ainsi fabriquées dans une journée. Le mille étant payé au producteur 5, 6, 7 et même 8 francs, suivant l'espèce [1].

1. Dans une conférence faite à Selles-sur-Cher, l'année dernière, après l'excursion de Meusnes, M. de Mortillet racontait qu'à Dakar il avait payé 1 franc une pierre à fusil provenant du Loir-et-Cher.

Pl. II



-3. Carrée ordinaire. – 4 Grande fine ronde. –
fine. -10. Petite à deux mèches.

usil.

ESSAI DE COMPARAISON

ENTRE LA TAILLE ACTUELLE ET LA TAILLE ANCIENNE

Cette étude n'eût pas été à sa place dans les *Mémoires* de la Société, si je ne m'étais appliqué à comparer ce que je voyais aux données déjà acquises de la préhistoire.

Cet outillage à la fois si simple et si bien adapté au travail demandé pouvait-il produire l'outillage préhistorique ?

Cet ouvrier dont les arrière-parents avaient taillé le silex, était-il capable de copier certains objets de ma collection ?

L'expérience se présentait dans des conditions trop favorables pour ne pas la tenter.

Le tailleur de Meusnes n'est-il pas sur bien des points comparable à celui de la Vézère ? Comme lui, tant par atavisme que par expérience personnelle il est merveilleusement entraîné à la taille du silex ; comme lui il fait dériver de la lame toute son industrie. Les pierres à fusil du premier enfin, rappellent à s'y tromper certain type magdalénien [1].

Les deux méthodes seules diffèrent. C'est pour mettre en relief cette différence que je m'étais muni de plusieurs pièces de l'âge du renne, pièces sur lesquelles je voulais faire porter mon expérience.

2. Type magdalénien dit *pierre à fusil*, signalé par M. l'abbé Breuil à Sordes et à la Grèze, et par moi-même dans la station magdalénienne du Muids (Loiret).

2° Confections de grattoirs de plus en plus courts sur la même lame retaillée plusieurs fois. Usage qui explique le grand nombre de grattoirs courts, trouvés dans les mêmes stations.

3° Réminiscence involontaire des formes de pierre à fusil dans la copie des anciens outils.

4° Copie servile des contours apparents des modèles, sans souci de leur emploi.

Perçoirs. — Là encore, dans la copie d'un perçoir droit de la station du Muids (Loiret) (fig. 4, pl. III), la base taillée rappelle un côté de pierre à fusil. Là encore le contour apparent est fidèlement reproduit, mais la partie utile ne remplit pas le but car, au contraire du modèle, elle est faible et fragile (pl. III, fig. 5).

Mêmes observations pour l'imitation d'un perçoir oblique de la même station (pl. III, fig. 6, 7).

Lames a dos abattu. — Comme modèle, une superbe petite lame à dos abattu provenant de Tunisie (collection du général Oudri, pl. III, fig. 8). La meilleure copie représentée à la figure 9, pl. III, se passe de commentaires.

Burin. — La fabrication de cet instrument typique de l'âge du renne devait être particulièrement intéressante. D'autant plus que l'ouvrier voyait ce type pour la première fois et qu'il n'en avait donc jamais tenté l'essai.

La première tentative porta sur un superbe burin-

grattoir formé de deux *coups de burin*[1] très nets, provenant des Eyzies[2] (pl. III, fig. 10). Une fois de plus le copiste s'en est tenu à la reproduction servile des contours du modèle. Ainsi la coche naturelle EF provenant de l'esquillement latéral du coup de burin fut reproduite avec beaucoup de soin en E'F' (pl. III, fig. 11). Malheureusement le résultat final n'est pas un burin. Le tranchant terminal en biseau n'existe pas : c'est une simple pointe obtenue par la retouche bilatérale d'une lame.

La deuxième expérience porta sur un petit burin triple sur angle de lame[3] (pl. III, fig. 12). La copie (pl. III, fig. 13) est tout ce qu'on voudra excepté un burin.

Après m'être ainsi assuré que l'ouvrier ignorait le procédé spécial dit *coup de burin*, je le lui expliquai. Très incrédule au début, il essayait lui-même le coup ne produisant qu'après de nombreux essais de grossiers burins d'un type assez rare (pl. III, fig. 15).

Une nouvelle tentative dans la copie du petit burin triple donna un mauvais résultat (pl. III, fig. 14).

Le tailleur de Meusnes n'est d'ailleurs pas plus heureux avec les pièces fines du néolithique. La fig. 16, pl. III, montrera l'abîme qui sépare leurs fausses

1. Expression remarquablement juste, empruntée à M. l'abbé Breuil.

2. Station du magdalénien ancien, sur la terrasse à droite en regardant la grotte des Eyzies.

3. Type découvert et décrit dans la grotte de Noailles (Corrèze) par MM. les abbés Bardon et Bouyssonie, de la générosité desquels je tiens cet échantillon.

pointes de flèche des bijoux qui font l'orgueil de certaines collections.

Ajoutons donc aux remarques faites plus haut :

1° Impossibilité de reproduire par cette méthode les pièces fines de l'âge de pierre.

2° L'ignorance du *coup de burin* et, ce coup une fois démontré, la difficulté de reproduire, même grossièrement, cet outil d'apparence si simple.

Amoncellement des Débris de Taille. — D'un volume de plusieurs mètres cubes, ces amoncellements se rencontrent nombreux à Meusnes, où ils servent à l'empierrement des routes. Ils se composent uniquement de têtes de rognons enlevées pour l'obtention du plan de frappe, de lames brutes et recouvertes de cortex, de nuclei rebutés et de très rares éclats. Leur dispersion sur les chemins et les nombreux chocs qu'elle comporte est plus dangereuse que leur maintien en tas; si en effet, ils se rapprochent des dépôts taraudiens par la forme de leurs éclats, l'absence de tout instrument taillé et de tout débris de faune est caractéristique pour un connaisseur.

CARACTERES

QUI PERMETTENT DE RECONNAITRE

LES SILEX DE MEUSNES

1° Débris Récents. — Ce sont évidemment les plus faciles à distinguer. A tous les caractères du silex

fraîchement débité (absence de patine, cassure terne et rugueuse, blancheur éclatante du cortex) s'ajoutent les nombreuses traces de l'outil de fer. Une parmi ces dernières est typique : *c'est le reflet métallique du point de frappe au sommet du cône conchoïdal.*

2° Copies. — J'emploie le mot « copie » et non « faux » car je dois dire à l'honneur des tailleurs de Meusnes, qu'ils ne cherchent pas à tromper les amateurs. Ils mettent leur expérience à leur service et rien de plus.

Outre les précédents caractères, les copies présentent une taille moins belle et un aspect plus écrasé que les modèles. Beaucoup enfin ne sont que des reproductions serviles, sans que le caractère des objets qu'elles représentent ait été reproduit.

3° Débris Anciens. — Innombrables sont les éclats qui depuis deux siècles ont pris une patine suffisante pour tromper les meilleurs connaisseurs. Les uns ont un reflet bleuâtre assez brillant qui va en s'atténuant pour disparaître chez d'autres dont la surface devient alors simplement brillante. Toutefois certains portent un signe infaillible qui décèle leur origine : une trace de rouille très apparente au point de frappe, au sommet du cône conchoïdal.

Montrons-nous donc très réservés dans l'acceptation de silex provenant de Meusnes, mais convenons que tous ces éclats, la plupart sans retouches, offrent un danger bien minime pour les collectionneurs.

CONCLUSIONS. — Résumons brièvement les enseignements fournis par cette étude :

1° Confirmation nouvelle de la théorie admise relative au débitage du silex.

2° Explication nouvelle de la fréquence des lames-grattoirs longues et courtes à l'exclusion du grattoir discoïde dans les gisements taraudiens.

3° Difficulté du *coup de burin*, difficulté dont le corollaire doit être une admiration plus grande encore pour les gracieux burins de l'âge du renne.

4° Démonstration de l'insuffisance de la percussion directe ou sur enclume par contre-coup, pour la fabrication des pièces fines.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées ma visite aux tailleries de Meusnes. Leurs rapports intimes avec l'étude de l'âge de pierre m'ont seuls décidé à les signaler à la Société des Antiquaires du Centre.

Marmagne, 10 août 1906.

Dans une communication faite par M. Rutot à la Société d'Anthropologie de Bruxelles dans la séance du 27 octobre 1902 sur les *Cailloux de M. Thieullen*, je relis à la page 9 du tiré à part la phrase suivante :

« L'ensemble de ces trouvailles montrent qu'aux temps chelléens comme aux temps mesviniens qui précèdent, le débitage des blocs de silex avait lieu en une fois, c'est-à-dire que, contrairement à ce qu'on croit généralement, nos ancêtres, ayant l'intention d'obtenir tel ou tel outil, au lieu de ne débiter du nu-

cleus qu'un ou deux éclats d'une forme calculée et appropriée au but à atteindre, débitaient, au contraire, tout le bloc un peu au hasard, de manière à obtenir une grande quantité d'éclats, parmi lesquels ils choisissaient ensuite ceux qui leur paraissaient les plus favorables à l'usage. »

Ce qui se passe actuellement à Meusnes confirme cette opinion de M. Rutot établie d'après d'autres constatations. Les tailleurs de pierre à fusil eux aussi opèrent en une seule fois le débitage des blocs de silex. L'épaisseur, la largeur, le nombre des arêtes dorsales des lames ainsi obtenues décident seuls ensuite de leur transformation en telle ou telle sorte de pierre à fusil.

LE
THÉATRE GALLO-ROMAIN
DE DREVANT (CHER)

Par M. Gustave MALLARD

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes
à la Sorbonne, le 18 avril 1906.

I

LES RUINES DE LA VILLE DE DREVANT

1. — A 4 kilomètres de la ville de Saint-Amand-Montrond, dans la direction du Midi et sur la rive droite du Cher, se trouve le village de Drevant, chef-lieu d'une commune de 300 habitants.

Cette petite localité est située près de l'ancienne voie romaine de Bourges (*Avaricum*) à Néris (*Aquæ Neri*), indiquée par la Carte de Peutinger. Une inscription gravée sur la base d'une colonne milliaire qu'on peut encore voir de nos jours sur la principale place de la petite ville de Bruère appartient à cette voie. Drevant est désigné dans un titre de 1211, déposé autrefois aux archives départementales, sous le nom de *Derventum* ou *Dervent*, et tirerait son nom de la langue celtique

d'après certains auteurs modernes. On peut, en effet, y trouver le mot *derw*, chêne, au pluriel *derwen ;* ou encore *vaen*, pierre, avec la syllabe *der* qui présenterait l'idée de grandeur ou de quantité.

Cette seconde étymologie paraîtrait mieux en rapport avec la nature du pays dont le terrain, formé de marnes et de calcaire du *trias*, renferme d'abondantes carrières d'un grès de couleur grisâtre généralement très dur. Ce grès a fourni les matériaux qui ont servi jadis à bâtir la ville romaine aujourd'hui disparue, mais dont l'existence et l'importance ne sauraient être contestées.

De vastes forêts couvraient le sol de la Gaule, mais rien n'indique qu'il y ait eu à Drevant plus qu'ailleurs des chênes auxquels la ville devrait son nom, nous inclinerions plutôt à voir dans le *Derventum* du moyen âge un mot d'origine latine.

Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'Antiquités*, dit que la tradition du pays donnait à cette localité le nom de *Milan ;* il ajoute qu'il ne faut pas confondre ce lieu avec le *Mediolanum* de la Table Théodosienne, car plusieurs villes des Gaules portaient le même nom : *Mediolanum* des Aulerques ou Evreux, *Mediolanum* des Santons ou Saintes, *Mediolanum* des Bituriges aujourd'hui Châteaumeillant. L'éminent archéologue a-t-il cherché à approfondir l'origine de cette dénomination ou s'en est-il rapporté simplement à cette prétendue tradition ? Nous ne pouvons pas le savoir, car s'il a eu quelques indications à ce sujet, il ne les a point fait connaître.

En face de Drevant et de l'autre côté du Cher, sur un plateau très escarpé dont une pointe s'avance vers le nord et domine toute la vallée, se trouvent les restes d'une fortification considérable improprement désignée dans la région sous le nom de *Camp de César*. C'est un de ces énormes *oppida* où se réfugiaient nos aïeux pour s'y mettre à l'abri des incursions et des attaques de toute nature auxquelles ils étaient si fréquemment exposés. (Pl. I.)

L'emplacement en question, défendu naturellement de trois côtés par la pente du terrain, l'est au midi par un rempart où *agger*, grossier entassement de terre et de pierres, large de 15 mètres à la base, haut de 4 à l'intérieur et de 5 à l'extérieur. La défense était peut-être encore augmentée par un fossé, mais comme il n'en reste plus aucune trace, il est impossible d'en affirmer l'existence; d'ailleurs on ne voit, dans les environs, aucune excavation où on aurait pu prendre de quoi le combler.

L'*agger* a 250 mètres de longueur; il est coupé vers son tiers, du côté de l'ouest, par une entrée large de 5 mètres, protégée elle-même par deux retours vers l'intérieur de l'*oppidum*. Au milieu de l'enceinte se trouvait un puits très profond, grossièrement maçonné et maintenant rebouché.

En dépit de son nom populaire que depuis longtemps, en France, on est habitué à donner à tout ce qu'on regarde comme un ouvrage des Romains, on ne saurait attribuer à César cette fortification primitive; elle est bien l'œuvre des habitants de la contrée. Ceux-ci de-

vaient, au moment du danger, s'y retirer avec leurs familles et leurs troupeaux.

Vainqueurs des Bituriges, les Romains ont évidemment occupé ce poste avantageusement situé, ainsi que le prouvent divers objets trouvés sur le plateau, comme des tuiles à rebord (*tegulæ*) et des tuiles creuses à recouvrement (*imbrices*), des débris de poteries et des monnaies [1], mais là, comme en bien d'autres points, débarrassés du souci de la conquête, ils ont abandonné un sommet aride et brûlant pour fonder une ville dans une fraîche et fertile vallée du voisinage.

Le modeste village qui remplace cette ville et porte aujourd'hui le nom de Drevant, que nos paysans prononcent *Deurvant*, renferme un ensemble de ruines gallo-romaines qui peuvent être classées parmi les plus importantes du centre de la France.

On y trouve, en effet, en beaucoup d'endroits et à la surface du sol, des débris de constructions sur la nature et l'antiquité desquelles il ne saurait y avoir de doute. On y voit les restes de plusieurs monuments dont le caractère et les dimensions témoignent hautement de l'importance de la ville où ils étaient réunis. Ni les auteurs anciens, ni les écrivains du moyen âge dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, ne font cependant mention de cette ville ; son nom s'est perdu dans la nuit des temps sans que l'histoire ait gardé le

1. Un sieur Pennetier vient de découvrir récemment, dans un champ qu'il possède près du *camp*, trois vases de poterie grossière contenant 500 pièces au moins de monnaies impériales, grand et moyen bronze, allant de Trajan à Maximien (98 à 310).

souvenir de sa fondation, ni fixé la date des événements qui en ont déterminé la ruine.

Le Berry fut occupé en 475 par les Wisigoths ; on peut raisonnablement penser que ces barbares détruisirent la ville de Drevant, probablement entre 475 et 507, époque à laquelle ils furent chassés de notre pays par Clovis qui tua de sa main leur roi Alaric, à la bataille de Vouillé.

Nous savons aussi, par Grégoire de Tours[1], qu'une grande bataille eut lieu dans les environs de *Castrum Mediolanum,* en 583, entre les troupes de Gontran, roi de Bourgogne, maître du Berry et de l'Aquitaine, et celles de Chilpéric Ier, roi de Neustrie, dont le général Didier ravagea de fond en comble notre province. Il peut aussi se faire que ce soit pendant cette occupation que Drevant ait été dévasté, car la distance entre ce village et Châteaumeillant n'est que de quelques lieues, et tout indique que l'antique cité a disparu dans un immense incendie que l'acharnement des adversaires peut expliquer.

Signalées pour la première fois en 1765 par Caylus, puis en 1806 par Barailon, dans un ouvrage intitulé *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains,* c'est seulement en 1834 que ces ruines furent l'objet

1. « Biturici vero cum quindecim millibus ad Mediolanense castrum confluunt, ibique contra Desiderium ducem confligunt : factaque est ibi strages magna, ita ut de utroque exercitu amplius quam septem millia cecidissent. Duces quoque cum relicta parte populi ad civitatem pervenerunt, cuncta diripientes vel devastantes : talisque depopulatio inibi acta est, qualis nec antiquitus est audita fuisse, ut nec domus remaneret, nec vinea, nec arbores, sed cuncta succiderent, incenderent, debellarent. » GREG. TURON. *Hist. Francor.*, VI, 31.

de recherches sérieuses, opérées sous la direction de Hazé, conservateur des monuments historiques du département du Cher. Hazé fut malheureusement arrêté par le manque de fonds, avant d'avoir pu obtenir de ses fouilles, au profit de l'archéologie et de l'histoire, tous les résultats qu'il était en droit d'espérer.

Actuellement, les substructions relevées et décrites par Hazé sont détruites ou recouvertes d'une couche épaisse de décombres et de terre gazonnée; elles ne peuvent plus que difficilement être l'objet d'une étude, tandis qu'une quantité notable de constructions à demi enfouies sous leurs propres débris et n'ayant jamais été explorées s'élèvent encore au-dessus du sol. Ces vestiges gisent sur un terrain communal; ils sont classés comme monuments historiques; le temps impitoyable exerce sur eux, lentement il est vrai, mais sans arrêt, son œuvre de destruction.

La plupart des maisons de Drevant ont été construites avec des moellons et des blocs de grès provenant des ruines romaines. La population ne les a pas respectées comme le méritaient leur antiquité et l'intérêt historique qu'elles offrent. Il eût été profondément regrettable que ces monuments, témoins d'un autre âge, disparussent avant que les fouilles de 1834 n'eussent été reprises et conduites de façon à permettre de classer définitivement ceux des édifices qui ont été incomplètement déblayés et ceux qui n'ont été l'objet d'aucun examen sérieux.

2. — Cinq établissements ont été signalés par Hazé : deux, selon lui, sont des *thermes*; à notre avis, ce sont

plutôt des *bains* privés, et ces deux établissements très rapprochés l'un de l'autre n'en font peut-être qu'un seul. (Pl. I, n° 2.)

Dans les thermes, en effet, on voyait non seulement des bassins et des chambres pour toutes les variétés de bains en usage chez les Romains, mais encore des salles de réunion et de conversation, des bibliothèques, des galeries de tableaux et de statues, des jardins pour la promenade et des terrains disposés pour tous les exercices du corps. Les édifices de Drevant ne nous semblent pas avoir eu cette importance; néanmoins ce qu'on y a retrouvé, les piscines, les hypocaustes, les mosaïques, les enduits de murailles, tout enfin indique lé soin et le luxe avec lequel ces constructions ont été faites.

Quoique les fouilles n'aient pas été menées à fond, la description laissée par Hazé est presque suffisante pour en apprécier la valeur. Une grande partie de ces ruines a été détruite par les fouilles mêmes et une maison d'école communale a été construite, il y a une vingtaine d'années, sur l'emplacement occupé par l'un de ces établissements balnéaires. Ce qui pouvait en avoir été conservé a été démoli à cette époque sans qu'il en ait été exécuté un nouveau relevé. Un de ces bains avait 33 mètres de façade sur une profondeur de 42 mètres; les dimensions du second, actuellement recouvert par la construction que nous venons d'indiquer, étaient de 35 mètres sur 29.

Un troisième amoncellement de débris, situé dans le voisinage des précédents, n'a été que superficiellement exploré et n'a pu, par conséquent, être déterminé : on

a reconnu seulement une construction oblongue, ayant sur un de ses grands côtés 27 mètres et 18 sur un des petits; à l'un des angles de ces deux lignes se trouvait une annexe de forme circulaire d'un diamètre intérieur de 5 mètres avec une épaisseur de murs de 0 m. 85. (Pl. I, nº 5.)

Au milieu des décombres, on a recueilli quelques monnaies, notamment deux Tetricus et un Claude le Gothique, mais on ne possède aucune donnée sur la destination de l'édifice, qu'on pourrait peut-être retrouver aujourd'hui.

Un quatrième ensemble de constructions formant un énorme quadrilatère de 100 mètres de côté a été regardé par Hazé comme un temple : il a été, de sa part, l'objet de recherches intelligentes mais incomplètes par la raison indiquée plus haut, le manque d'argent. Cependant l'intérêt présenté par les restes de cet édifice semblerait devoir exciter au plus haut point l'attention des archéologues et aussi des historiens qui ont souvent recours, pour suivre la marche des événements, aux indications que peut fournir l'étude des monuments.

Hazé, en effet, a trouvé, dans les déblais de cet ensemble de bâtiments ruinés, des portions de chapiteaux corinthiens, des fûts de colonnes ornés de feuilles de laurier imbriquées et dont le module accuse une hauteur de cinq ou six mètres, des antéfixes de pierre de grandes dimensions et d'un bon travail, dont une (fig. 1), encore en parfait état, a été encastrée dans le pignon de l'église paroissiale, les deux pieds d'une statue de bronze plus grande que nature avec des chaussures d'une forme particulière, des morceaux de

Route de St Amand à Montluçon

Drevant

Berry

de

Canal

Le Cher

Chemin de Fer

Camp de César

Agger

Entrée du Camp

N

La Groute

LÉGENDE

1 Temple

2 Bains

3 Théâtre

4 Ruines inexplorées

ECHELLE

0 100 200 300 400 500 m

Dressé par G. Mallard.

Cl. Emonts, del.

PLAN DES RUINES ROMAINES

marbre de Carrare et de Paros, toutes choses enfin, dont les détails indiquent l'importance du monument disparu et semblent devoir faire fixer la date de sa construction à l'époque des Antonins (96 à 192).



Fig. 1.

Je ne puis cependant partager complètement l'appréciation du consciencieux conservateur. Il me semble qu'on doit voir plutôt sur ce point une réunion de constructions différentes élevées autour d'un espace vide, comme un *forum;* le temple ne devait occuper qu'une partie de cet ensemble. (Pl. I, n° 1.)

Il est vrai qu'une enceinte réservée était quelquefois ménagée autour des temples romains, mais les dimensions de l'enceinte n'étaient pas aussi considérables quand la *cella* était peu importante comme à Drevant. Nous avons dit que les côtés du quadrilatère avaient un développement extérieur de 100 mètres; or la *cella*, dont toutes les fondations se voient encore très bien, n'avaient que sept mètres intérieurement et la galerie qui l'entoure a 15 mètres en dehors : c'est un peu plus que la moitié de la Maison Carrée de Nîmes (24 mètres

sur 12). De plus, notre sanctuaire, comme le précédent, était placé vers l'une des extrémités de l'enceinte générale au nord-est et ses murs n'étaient parallèles à aucun des côtés de celle-ci. Au contraire, le *forum* était fréquemment environné de portiques et d'arcades : il y a peut-être lieu de penser qu'on en retrouve l'emplacement à Drevant.

Les fouilles, là encore, ont été incomplètes, surtout en ce qui concerne quatre pavillons importants, situés aux quatre angles de l'enceinte extérieure et dans lesquels on a sommairement déblayé un certain nombre de salles luxueusement ornées. Les sondages que je viens de faire pratiquer dans ces pavillons m'ont permis de découvrir des constructions qu'Hazé n'avait certainement pas explorées.

Le troisième édifice, signalé plus haut et placé dans le voisinage de celui-ci, pouvait bien en dépendre. C'était peut-être une *basilique*, c'est-à-dire l'endroit réservé du *forum* où les préteurs rendaient la justice, où les avocats donnaient leurs consultations et où les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires comme dans une espèce de bourse de commerce.

Le cinquième monument, le seul dont il restait des parties visibles au-dessus du sol, est aussi celui qui avait été le plus délaissé jusqu'à ce jour.

Le plus ancien dessin que nous en possédions est de Chastillon, topographe du roi Henri IV ; comme Caylus, il n'en donne qu'une vue sommaire. Hazé l'a à peine exploré. Il pensait que cette construction était un théâtre et restait encore entière sous les décombres. Il



THÉATRE DE DREVANT — VUE PRISE AVANT LES FOUILLES

n'a opéré là que des fouilles peu profondes, de simples sondages qui lui ont suffi pour donner un aperçu de la disposition générale de la construction. Il en a pourtant donné un plan d'après lequel Caumont a pu dire que le théâtre de Drevant offrait plusieurs traits de ressemblance avec ceux de Lillebonne dans la Seine-Inférieure et de Valognes dans la Manche, c'est-à-dire que le contour de l'*orchestre* ne devait pas former seulement une demi-circonférence, mais bien trois quarts de cercle, et qu'il était disposé ainsi pour servir à plusieurs genres de spectacles[1]. (Pl. I, n° 4.)

Sans accessoires, ce pouvait être un édifice au milieu duquel les gladiateurs combattaient entre eux ou contre des animaux féroces. Avec une scène mobile de bois et un plancher ou *pulpitum* de même nature, on avait un théâtre pour les pantomimes ou les autres représentations scéniques. Le savant archéologue était d'avis que le théâtre de Drevant méritait d'être étudié et décrit avec soin.

Les restes visibles de ce monument se composaient de quatre galeries voûtées, parallèles, et de hauteur décroissant de la circonférence au centre, dans lesquelles on a cru voir des loges pour les animaux. Cette opinion pouvait être corroborée par la quantité d'ossements de toute nature qu'on y avait trouvés, par des défenses de sangliers, des bois de cerfs et des fémurs ayant dû appartenir à des fauves étrangers à nos climats et de taille prodigieuse. Mais, après des recherches plus complètes, on peut se convaincre que les murs de ces

1. A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie; ère gallo-romaine*, 2e édition, p. 316, cf. *Bulletin monumental*, t. XXXII.

galeries servaient de contreforts pour soutenir les murs circulaires de l'édifice. (Pl. II et V.)

Près de là se trouvait une porte assez élevée et surmontée d'une voûte en partie ruinée : on devait y arriver par un escalier dont Hazé croit avoir reconnu des restes qu'il n'est plus possible aujourd'hui de retrouver. Il a, de plus, constaté par de simples sondages que le mur extérieur était formé de vingt-deux arcades supportées par des piliers; il a retrouvé ces piliers dans toutes les parties qui n'étaient pas recouvertes par des maisons modernes. En suivant la ligne courbe de cette enceinte, on voyait de place en place quelques pans de mur encore debout, et le reste de l'édifice disparaissait sous une épaisseur considérable de terre et de décombres.

On a recueilli là, à différentes époques, une monnaie de Claude, un style à écrire en os, des lingots de cuivre, des fragments de chaînes de fer et plusieurs objets de diverse nature paraissant avoir subi le contact du feu. Plus récemment, on y a trouvé une fort belle pièce d'or de Gratien, fils de Valentinien II, très bien conservée; cette pièce fait partie du cabinet de M. Auclair, de Saint-Amand.

3. — L'importance de la ville antique est encore confirmée par l'existence de deux aqueducs d'un travail soigné. Le premier, découvert en frimaire an XII (novembre 1803) près du bourg de Colombier, commune voisine de Drevant, amenait l'eau de la Marmande, destinée probablement aux bains, installés bien au-dessus du lit du Cher; le second, mis au jour en 1772,

lors de la construction de la route de Saint-Amand à Montluçon, amenait les eaux d'une source située au lieu dit Meslon, source encore aujourd'hui abondante et pure. Ces dernières eaux étaient réservées sans doute à l'alimentation des habitants.

La tradition rapporte que ce second aqueduc, dont on voit encore de nombreux restes dans les environs du pont-canal de la Tranchasse, conduisait à Drevant les eaux des sources thermales de Néris. La chose paraît difficile à croire. Quoi qu'il en soit, ces deux aqueducs étaient à peu près identiques comme dimensions et comme construction. Ils avaient 0 m. 27 de largeur sur 0 m. 34 de hauteur ; le corps du conduit est composé d'un massif de mortier et de petites pierres, épais de 0 m. 20 environ, revêtu intérieurement d'une couche de ciment et recouvert de dalles. Ces aqueducs répondaient évidemment aux besoins et au luxe d'une population dont il est difficile de se faire aujourd'hui une idée exacte, mais qu'on peut raisonnablement, eu égard aux vestiges qui nous restent encore, regarder comme ayant eu jadis une certaine importance.

Deux inscriptions votives ont été retrouvées à Drevant vers 1835. La première n'offre qu'un intérêt relatif ; elle est gravée sur une dalle de grès aujourd'hui placée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison particulière ; les lettres sont formées de canaux ronds sans *apices* et assez mal dessinées. On y lit le nom de *Damonus*. Il est presque certain que nous n'en possédons que la moitié et que le reste se trouvait sur une autre dalle aujourd'hui disparue.

La seconde inscription était plus importante ; elle se

compose de huit lignes gravées sur un autel de 0 m. 80 de haut, dont malheureusement nous ne possédons que la partie gauche. Le nom du dieu manque ; le consécrateur s'appelait *L(ucius) Catius [Extri]catus*. Elle vient d'être transportée au musée de Bourges, où elle sera à l'abri des injures du temps. Ces deux textes ont été insérés avec les indications bibliographiques utiles dans le vol. XIII du *Corpus* latin [1].

II

LE THÉATRE

Les choses étaient en cet état quand, le 11 juillet 1898, les membres du Congrès archéologique de France réuni à Bourges, firent une excursion à Drevant; ils furent vivement intéressés par la visite des restes de constructions gallo-romaines qui s'offraient à leur vue, principalement par les ruines du théâtre. Ils exprimèrent un vif regret qu'elles fussent restées si longtemps oubliées et me prièrent instamment de pratiquer de nouvelles recherches dans cet important monument qui n'avait jamais été sérieusement exploré.

Malgré mon inexpérience et quoique je n'eusse que ma bonne volonté à mettre au service d'un désir exprimé de la façon la plus flatteuse pour moi, je ne pus refuser d'étudier sérieusement la question.

Dans les premiers mois de l'année 1901, à la suite

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, nos 1364 et 1364 *bis*.

d'un mémoire adressé au Comité des Travaux historiques et scientifiques, et après un avis favorable de la section d'archéologie, M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien m'allouer une subvention de cinq cents francs affectée à l'exécution de fouilles archéologiques sur l'emplacement du théâtre gallo-romain de Drevant.

J'avais ainsi la possibilité de rechercher si, comme le pensaient Caylus et Caumont, une partie plus ou moins importante de l'antique édifice était encore debout sous l'amoncellement de décombres provenant de sa ruine et de l'effet du temps. Dès les premiers coups de pioche, j'ai eu la satisfaction de n'avoir pas entrepris une tâche inutile.

Les travaux d'exploration ont été commencés le 9 avril 1901. Grâce aux crédits qui m'ont été successivement attribués et qui se sont montés à la somme de 4.800 francs, ainsi qu'aux souscriptions que la Société des Antiquaires du Centre et nombre de personnes, intéressées par les premières découvertes, ont bien voulu me faire parvenir (1.537 francs), j'ai pu, après une suite de campagnes d'une durée de cinq années, interrompues seulement pendant la saison des travaux agricoles, remettre au jour un des plus remarquables monuments de la période gallo-romaine, monument dont les détails sont encore si complets, qu'il m'a été permis d'y retrouver un type de théâtre construit sur un plan qui n'avait point encore été étudié.

Situation. — Dispositions générales. — J'ai indiqué, dans de précédents rapports adressés au Comité des

Travaux historiques, comment j'avais procédé dans mes explorations ; j'ai dit les difficultés que j'avais eu à vaincre, les facilités que j'avais trouvées auprès de M. Benay qui a mis gracieusement à ma disposition son chemin de fer ; je ne reviendrai pas sur ces détails quelquefois contradictoires par la force des choses et qui n'auraient plus aujourd'hui aucun intérêt. Je veux seulement faire connaître le résultat définitif de mes explorations, résultat qui a dépassé tout ce qu'on pouvait espérer avant de les avoir commencées.

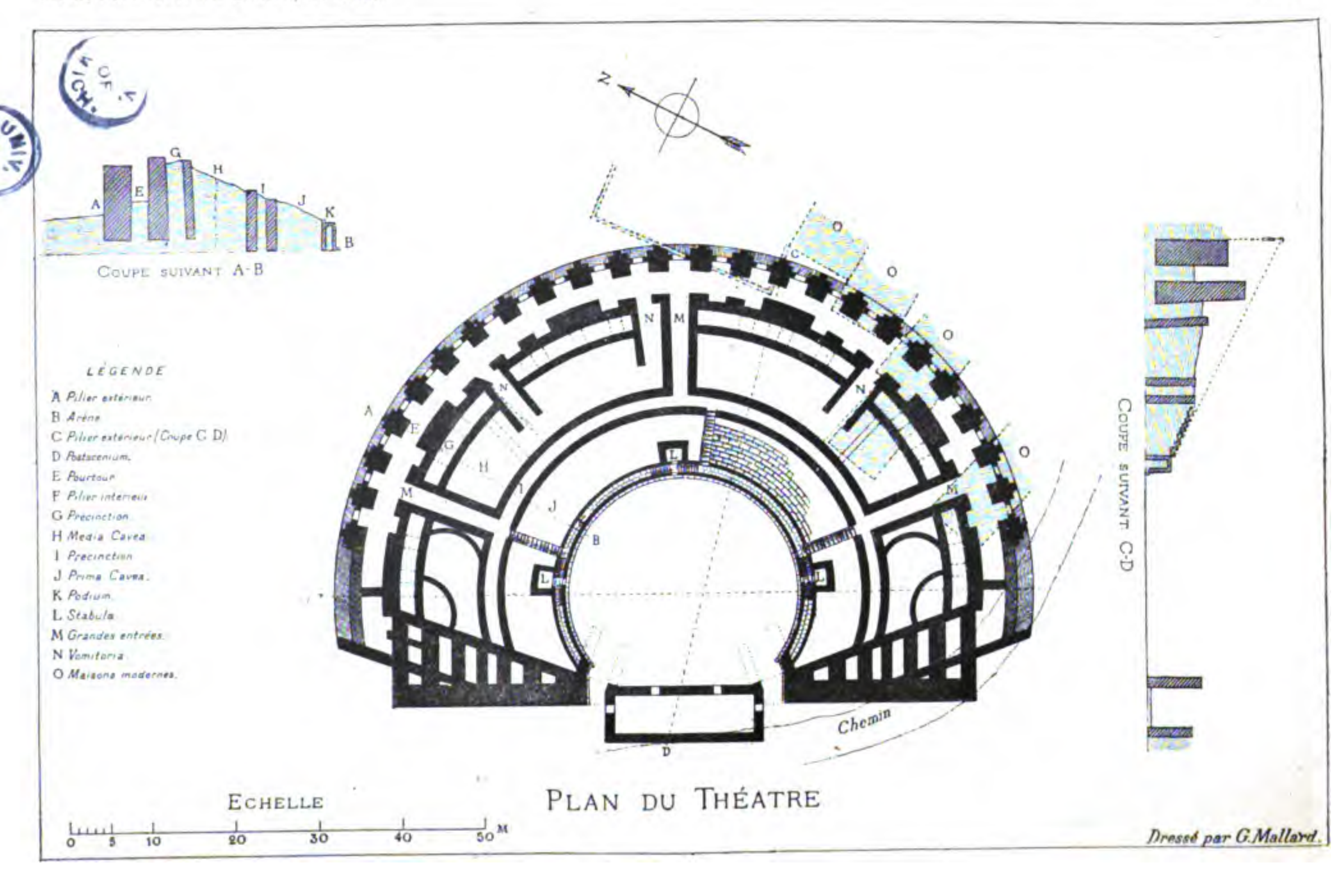
Le théâtre de Drevant est, suivant un usage fréquemment constaté dans la Gaule, adossé à une colline inclinée du nord au sud et aboutissant à la rivière du Cher.

L'établissement du canal de Berry au commencement du siècle dernier a nécessité à Drevant des remblais qui ont eu pour effet d'enfouir profondément le mur de façade du théâtre ; celui-ci n'est distant de la berge que de 22 mètres.

Les règles établies par Vitruve ont donc pu, par suite de la configuration du sol, être observées pour la construction de l'édifice, et l'orientation du sol en est exactement de l'est à l'ouest[1]. C'est de ce côté que se trouve la façade ; elle a une étendue de 69 mètres avec une saillie produite par le *postscenium*, vers le milieu, sur une longueur de 17 mètres, débordant de 4 mètres sur le reste de la ligne droite qui forme la base d'une demi-circonférence.

La bâtisse se compose de huit murs courbes et con-

1. Vitruve, liv. V, chap. III.



PLAN DU THÉATRE ROMAIN

centriques qui en constituent l'ossature générale et renferment les divers *mæniana* et *præcinctiones* de la *cavea*. Ces murs, dont les dimensions diminuent en allant de la circonférence au centre, ont de 1 m. 50 à 0 m. 70 d'épaisseur, toutes les mesures étant comptées d'après le système métrique actuel. (Pl. III.)

Cinq d'entre eux viennent s'appuyer sur deux autres murs droits et obliques par rapport à la direction de la façade suivant un angle de vingt degrés. Ces derniers sont eux-mêmes butés par quatorze contreforts puissants, sept à chaque extrémité de l'hémicycle, reliés entre eux par des voûtes robustes, faites en blocage de petits moellons et de mortier sans voussoirs et recouvertes d'un épais massif de maçonnerie dont le sommet, allant en décroissant du pourtour au *podium*, donne la pente générale de la *cavea* avec laquelle il se raccordait. (Pl. V.)

Cette obliquité par rapport à la façade devait avoir pour but d'augmenter la résistance de ces constructions; aussi bien cette disposition ne se voyait-elle pas dans l'intérieur de la *cavea*, si, comme il y a lieu de le penser, les gradins passaient sur les voûtes et arrivaient jusqu'au mur de façade.

Toute cette portion de l'édifice est construite, comme nous venons de le dire, en blocage revêtu d'un parement de petites pierres, taillées en cubes de 0 m. 12 sur chaque face; les joints sont faits très régulièrement en ciment; ils sont, par endroits, si bien conservés qu'on pourrait croire qu'ils sont récents.

La pierre, extraite de carrières situées à 4 kilomètres de Drevant, est un grès de dureté très variable,

ne se prêtant à aucune ornementation et se transformant facilement en sablon. On ne voit nulle part de chaînes de briques.

Le monument est constitué extérieurement par une enceinte semi-circulaire enchâssée dans la colline de sorte que la *summa cavea* et une partie seulement de la *media cavea* s'élevaient au-dessus du sol environnant. Il n'y avait donc pas de couloirs voûtés sous les gradins qui reposaient sur le terrain naturel à l'exception de ceux de la partie supérieure. (Pl. IV.)

Les deux extrémités de cette enceinte, prolongées en ligne presque droite sur une longueur de 14 mètres, aboutissent perpendiculairement à deux murs droits, parallèles au grand axe de l'édifice et constituant la base de la demi-circonférence en même temps que la façade à l'aspect de l'ouest.

Ces murs excessivement robustes, puisqu'ils ont 1 mètre d'épaisseur, sont accolés à l'extrémité des contreforts décrits plus haut ; à leur base se trouve un glacis épais de 1 m. 20 qui en augmente encore la résistance ; ils ont chacun une longueur de 23 m. 60 jusqu'à leur rencontre avec la construction du *scenarium*.

Scenarium. — Cette partie du monument est très restreinte ; elle est formée d'abord par un mur qui relie les deux ailes de la façade du côté de la *cavea* ayant une longueur de 17 mètres et qu'on peut appeler la *scena*. En arrière se trouve une salle longue de 15 mètres et large de 4, c'est-à-dire de 60 mètres carrés de superficie ; c'est le *postscenium*, dont le mur extérieur forme sur la façade une saillie de 4 mètres. Ces

THÉATRE DE DREVANT — ENCEINTE EXTÉRIEURE (1905)

murs ont environ 1 mètre d'épaisseur et sont encore élevés de plus de 3 mètres.

La même disposition se rencontre d'une façon approchante dans plusieure théâtres mixtes, tels que ceux de Valognes et de Sanxay, mais, à Drevant, le *postscenium* n'a aucune ouverture sur la façade. Deux portes s'ouvrent dans les deux murs de retour et permettent d'entrer du dehors dans cette annexe du bâtiment d'où, par deux autres portes symétriquement ouvertes dans la *scena*, on peut communiquer avec l'arène. Ces quatre ouvertures ont les mêmes dimensions, 0 m. 85 environ; leur linteau n'existe plus, mais il est facile de voir qu'il était posé à 2 mètres au-dessus du seuil.

Enfin deux autres baies, situées à la rencontre du *postscenium* avec les deux grands murs de la façade et ayant chacune une largeur de 2 mètres, permettent d'entrer directement du dehors dans l'*orchestre*. Ces deux baies, dont le sol est bétonné, servaient sans doute à conduire les animaux dans des cages où on pouvait les renfermer avant les représentations et dont il sera parlé plus tard, tandis que les quatre autres portes étaient plutôt destinées à l'usage du personnel du théâtre, acteurs ou lutteurs, selon la nature des divertissements offerts aux spectateurs. (Pl. VI et VII.)

Des tranchées et des sondages, opérés à diverses profondeurs, me permettent de dire que, de ce côté de l'édifice, on ne trouve aucune autre construction : il est donc bien terminé de ce côté, ainsi qu'il vient d'être indiqué. (Pl. III.)

Le théâtre mesure 85 mètres dans sa plus grande largeur au dehors, c'est-à-dire suivant la ligne passant

par les deux extrémités de l'hémicycle et du centre ; il mesure 60 mètres du milieu de la façade au sommet de la circonférence. L'espace de terrain qu'il occupe représente une superficie de 40 ares 50 ; le tour complet correspond à 245 mètres.

Ces dimensions sont, à peu de choses près, celles des théâtres de Lillebonne et de Sanxay.

Pourtour. — La maçonnerie extérieure est composée de deux murs circulaires accolés, ayant une épaisseur totale de 1 m. 80, et dans lesquels se trouvent compris 24 piliers, épais de 2 mètres, faisant saillie à l'intérieur de 1 m. 25 et formant autant de pilastres en dehors.

Ces piliers (fig. 2) supportaient des voûtes dont on voit les amorces sur plusieurs points ; elles allaient de pilier à pilier et donnaient naissance à vingt-trois ouvertures destinées à éclairer une galerie circulaire ou *pourtour*, large de 4 mètres, entourant la *cavea*, et de laquelle on pénétrait par six entrées dans les diverses parties de cette *cavea*.

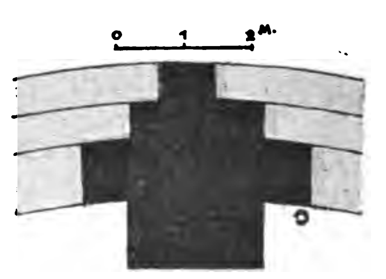


Fig. 2.

Les vingt-trois ouvertures sont larges de 2 mètres : ce sont des fenêtres, ce qui amène naturellement à

penser que le public accédait dans le *pourtour* par les deux extrémités au moyen d'escaliers extérieurs dont Hazé croit avoir reconnu des traces.

Malgré de minutieuses recherches, je n'ai pu retrouver aucun vestige de ces escaliers, mais il est bien probable qu'ils ont véritablement existé ; car, en admettant même qu'on pût entrer dans le théâtre par une porte placée au sommet de la circonférence, cette entrée eût été insuffisante pour donner accès à tous les spectateurs, et nous ne voyons pas qu'il y ait eu d'autre communication entre le dehors et la *cavea* que par les deux extrémités du pourtour. (Pl. VIII.)

En face de chaque pilier, dans l'autre paroi de cette galerie, se trouve un pilier correspondant et recevant avec les premiers un second système de voûtes qui supportait le *mænianum* supérieur.

Les piliers intérieurs ne sont qu'au nombre de vingt-deux. Huit d'entre eux forment quatre énormes massifs de maçonnerie débordant de 0 m. 70 dans le pourtour et correspondant chacun à deux piliers situés en face. Cette disposition, toute particulière à Drevant, peut avoir été nécessitée par la force de résistance qu'il fallait opposer à la poussée des terres ayant tendance à glisser suivant leur pente. Néanmoins, dans plusieurs endroits, on constate de larges lézardes fournissant la preuve évidente de tassements considérables dans ces parties du monument.

C'est probablement aussi pour prévenir ou atténuer des tassements qu'ont été édifiés deux murs circulaires à chaque extrémité du second *mænianum*, avec cette particularité que, à gauche, le mur est accolé à la paroi

du *vomitorium*, tandis que, à droite, il en est éloigné d'un mètre. On ne voit pas, du reste, que ces murs aient pu avoir d'autre destination que celle de servir d'arcs-boutants. Leur disposition semble indiquer qu'ils sont postérieurs à la construction primitive. (Pl. III.)

Les intervalles ménagés entre les piliers forment autant de petits réduits oblongs, de 2 mètres de profondeur sur 2 m. 40 de longueur, dont le sol, élevé d'une dizaine de centimètres au-dessus de celui du pourtour, est bétonné. Ces retraites avaient une destination que les nécessités du service ou l'agrément du public peuvent expliquer.

Nous avons trouvé, en déblayant la galerie, une quantité considérable de tuileaux, *imbrices* ou *tegulæ*, de gros clous tordus par le feu et rongés par la rouille, puis nous avons rencontré une épaisseur de cendres indiquant qu'un toit recouvrait cette galerie et que les gradins situés dans les parties hautes devaient être en bois. On y a recueilli également un certain nombre de carreaux de terre rouge, dont quelques-uns intacts, mesurant 0 m. 50 de longueur, 0 m. 23 de largeur et 0 m. 06 d'épaisseur ; d'autres, un peu plus petits, avaient 0 m. 32 seulement sur chaque face et la même épaisseur; tous avaient été remués.

Vomitoria. — Du pourtour, six entrées ou *vomitoria* établissent des communications avec la *cavea* : trois donnent accès à la première précinction, c'est-à-dire à l'*ima cavea;* de là, par autant d'escaliers, on peut arriver jusque dans l'orchestre.


UNIV. OF MICH.

Les portes ont une largeur moyenne de 3 mètres et précèdent des couloirs qui traversent avec une pente douce le second *mænianum* sur une longueur de 12 mètres. L'une, qui est légèrement plus large et dont les parois sont un peu convexes, se trouve au sommet de l'hémicycle ; les deux autres font avec le diamètre qui en est la base un angle de vingt degrés et sont disposées symétriquement vis-à-vis l'une de l'autre ; leur axe est dans la direction du centre de figure, c'est-à dire qu'elles sont rayonnantes.

On voit encore, en assez bon état, les deux murs qui forment le couloir de gauche en tournant le dos à la scène. Ce passage est surmonté du côté du pourtour, sur une étendue de 2 mètres, d'une voûte en plein cintre, formée de gros voussoirs maintenus par une clef et présentant trois archivoltes superbes ; il semble avoir été voûté en pente de façon à soutenir une partie des gradins du second *mænianum ;* la voûte est élevée de 5 mètres au-dessus du sol. (Pl. IX.)

Celle des deux autres portes n'existe plus ; mais nous en avons retrouvé d'énormes fragments en dégageant la porte centrale, et il a fallu des efforts considérables pour les briser, afin d'en débarrasser le passage.

Nous avons constaté que le dallage du passage latéral de droite était fait de blocs de grès qui n'avaient pas été remués ; on en peut conclure qu'il en était de même partout.

Deux autres *vomitoria* sont placés symétriquement de chaque côté de la porte centrale et à 23 mètres de celle-ci. Ils offrent des dispositions toutes spéciales : la

direction de leurs parois semble indiquer que le public s'y engageait en venant des extrémités du pourtour et non du sommet de la circonférence. De plus, d'un côté, la paroi a l'épaisseur d'un pilier et d'un mur circulaire, tandis que, de l'autre côté, elle n'a que l'épaisseur d'un pilier. (Pl. III.) Ces deux entrées ne communiquent directement qu'avec le second *mænianum* ou *media cavea*, mais on retrouve des traces de passage indiquant qu'on pouvait remonter de là aux galeries supérieures par un emmarchement qui reposait sur deux fondations dont l'une se trouve en prolongement d'un des murs du vomitoire et dont l'autre en est éloignée de 1 m. 80.

Le sixième *vomitorium* est accolé à la porte centrale et communique, comme les deux précédents, directement avec la *media cavea*. Vers le pourtour, sa largeur est de 2 m. 20 ; dans son milieu, il a 2 m. 70. La situation de cette porte est extraordinaire, mais elle avait évidemmeut pour but de faciliter la circulation du public et l'accès aux diverses places de la *cavea*.

Ces trois passages sont également rayonnants.

Cavea. Præcinctiones. — La *cavea* se compose de trois *mæniana*, de deux précinctions, du *podium*, dont le sommet forme en réalité une troisième précinction, et de l'orchestre, ou plutôt de l'arène.

La *summa cavea* était située au-dessus de la galerie circulaire du bas ou pourtour ; elle était recouverte par un toit, ainsi que le démontre la quantité de tuiles, de clous et de cendres trouvés dans le déblai, comme je l'ai dit plus haut.

Le sommet du mur extérieur, autant que nous avons pu le calculer par la pente des gradins encore en place, gradins dont les arêtes libres doivent s'appliquer exactement à une corde tendue depuis le gradin du bas jusqu'à celui du haut[1], pouvait s'élever de 16 mètres environ au-dessus du sol de l'arène.

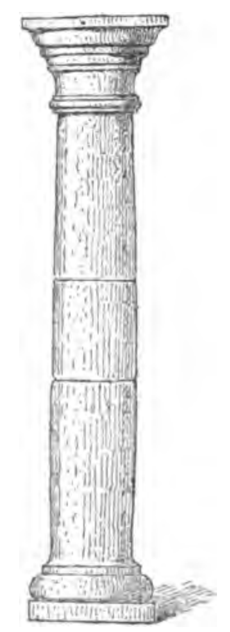


Fig. 3.

Le toit qui recouvrait ce *mænianum* était appuyé sur le mur d'un côté et de l'autre côté sur une colonnade reposant sur la seconde précinction, conformément à une disposition adoptée dans presque tous les édifices de

1. Vitruve, liv. V, chap. III.

ce genre. L'existence de cette colonnade à Drevant nous est démontrée par les fûts, les bases et les chapiteaux, retrouvés dans toutes les parties du monument.

Les colonnes, dont quelques-unes sont d'un très bon travail, ont été façonnées au tour, comme l'indique une petite mortaise carrée visible à chacune de leurs extrémités. Elles sont d'ordre toscan ou dorique romain ; leur module ou demi-diamètre est de 0 m. 16, avec un galbe très prononcé. Elles se composent de trois pièces ; la base, un tambour au milieu et le chapiteau ; leur hauteur est de 2 m. 43. Il n'en a pas été retrouvé en place, puisque l'étage qui recevait la colonnade s'est écroulé jusqu'au fond de l'arène, mais il en reste des tronçons assez bien conservés pour pouvoir en reconstituer quelques-unes (fig. 3). Ces colonnes sont en pierre de la Celle ou de Meillant, localités distantes de Drevant de 12 kilomètres seulement et possédant encore aujourd'hui d'importantes et inépuisables carrières que les Romains ont certainement exploitées.

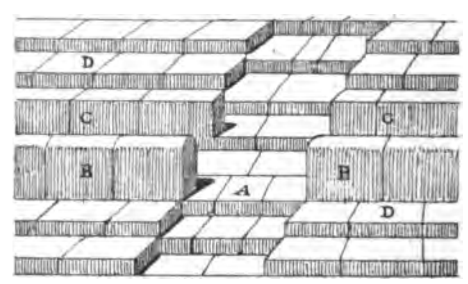


Fig. 4.

Le bord de la précinction, opposé à celui sur lequel s'appuyait la colonnade, était garni d'une rangée de

pierres posées de champ, ou *baltei*, hautes de 0 m. 60, épaisses de 0 m. 30, arrondies à leur sommet et reliées entre elles par des crampons de fer dont les mortaises en queue-d'aronde se voient dans toutes les pierres de ce genre qui ont été retrouvées (fig. 4). Ces *baltei*, légèrement cintrés pour se profiler avec la courbe de la précinction dont ils formaient la balustrade, servaient

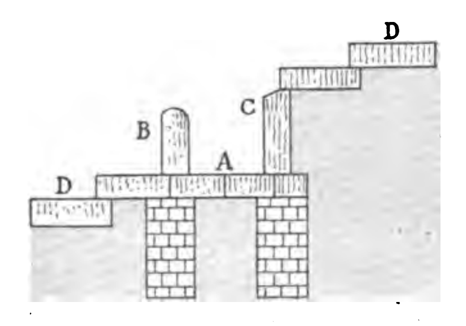


Fig. 5[1].

en même temps de dossiers aux spectateurs assis au rang supérieur des gradins du *mænianum* inférieur (fig. 5).

La précinction qui séparait la *summa* de la *media cavea* avait 1 m. 45 de largeur; elle était maintenue par deux murs dont la construction présente une particularité que j'ai pu constater au moyen d'explorations faites sur plusieurs points; ces murs ne sont pas élevés suivant la verticale; ils sont inclinés vers la circonférence

1. Légende des figures 4 et 5. — A, précinction. — B. *balteus*. — C, marchepied. — D, gradins.

et surplombent parallèlement entre eux de trois centimètres par mètre.

Cette disposition, que je n'ai vu signaler dans aucun autre édifice gallo-romain, est absolument régulière et voulue ; elle devait avoir pour effet d'augmenter la force de résistance des murs, exposés à être entraînés vers le centre par la pente du terrain. Construits verticalement, ils auraient eu tendance à s'incliner en avant,

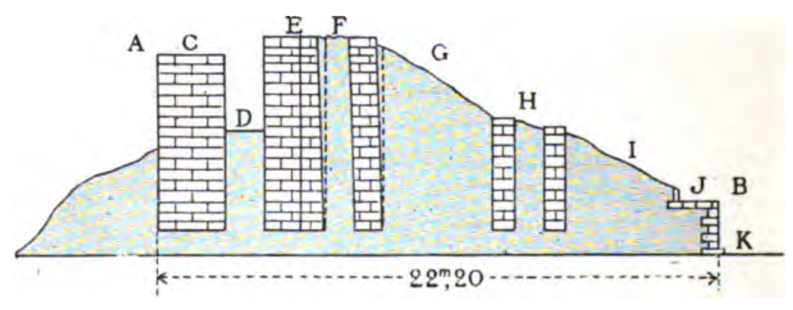


Fig. 6[1].

tandis que, déversés en arrière, ils acquéraient par cette position une stabilité plus en rapport avec la charge qu'ils avaient à supporter (coupe, fig. 6).

Leur solidité est encore augmentée par des murs de refend, épais de 1 m. 40, placés à intervalles symétriques et formant un ensemble de robustes étrésillons. Dans plusieurs de ces intervalles, nous avons constaté que le terrain naturel avait été remplacé par du sable du Cher qui, n'étant pas susceptible de se tasser, augmente encore la puissance de la construction.

1. Légende de la figure 6. Coupe suivant la ligne AB du plan (pl. III).

Gradins. — Les gradins du second *mænianum* étaient placés sur le sol même de la colline et reposent en avant de quelques centimètres sur le rang suivant. Leur épaisseur est de 0 m. 36 ; leur largeur de 0 m. 58, ainsi qu'on le constate sur ceux qui sont restés en place dans la première *cavea*. Ils sont en même grès que le reste de l'édifice et formés de blocs qui ont jusqu'à 1 m. 33 de longueur. Ils ont été juxtaposés sans mortier ni scellements ; l'usure dont quelques-uns présentent les traces prouve qu'ils ont été utilisés pendant plusieurs siècles.

Le premier rang des gradins vient s'appuyer sur une rangée de dalles épaisses, posées sur champ et faisant office de marchepieds. Ces pierres ont à peu près les mêmes dimensions que les *baltei*, mais leur sommet, au lieu d'être arrondi, est plat avec un angle légèrement obtus en avant ; posées sans mortier, elles étaient maintenues par des crampons encastrés dans leur base (fig. 5). On remarque sur la face opposée au lit de pose des mortaises de 0 m. 07 ou 0 m. 08 de long, de 0 m. 03 de large, creusées en queue-d'aronde : ce sont évidemment les trous par lesquels on soulevait ces pierres afin de les mettre en place au moyen de l'appareil appelé *forfex* par Vitruve, *louve* par nos architectes modernes qui s'en servent encore fréquemment.

La précinction formait donc une galerie enserrée d'un côté par le *balteus* et de l'autre par le marchepied ; le *mænianum*, comprenant toute une rangée de gradins s'élevant les uns au-dessus des autres en cercles concentriques entre deux précinctions, était divisé par

les *vomitaria* en six compartiments en forme de coins ou *cunei*.

Ima cavea. — L'*ima cavea* offre à peu près les mêmes dispositions que la *media cavea*; elle est divisée en quatre *cunei* et n'est desservie par aucun *vomitorium*, mais seulement par trois escaliers partant de la première précinction et aboutissant au sommet du *podium*, sur lequel on circulait comme sur une terrasse, ayant 1 m. 40 de largeur. (Pl. X.)

Ces escaliers correspondent aux trois grandes entrées venant du pourtour ; ils ont 0 m. 80 de large et devaient posséder dix marches, hautes de 0 m. 28 et profondes de 0 m. 48.

Celui qui venait de la porte centrale est le mieux conservé ; on y voit encore sept marches en place ; il n'est pas, comme les deux autres, presque dans l'axe de l'avenue, mais de 3 mètres à droite.

Entre cet escalier et celui qui vient de l'entrée latérale de droite se trouvent trois rangées de gradins assez bien conservés sur un espace de 12 mètres ; les marchepieds sont encore en place. Les rangs successifs sont de plus en plus ruinés, mais cette découverte m'a permis, en étendant un cordeau sur leur arêtes libres, de calculer que ce *mænianum* en comportait neuf rangs ainsi que la *media cavea ;* que la *summa cavea* ne devait pas en avoir plus de six et que la hauteur totale du monument devait être de 15 ou 16 mètres au-dessus de l'arène. (Pl. X.)

Podium. — La *cavea* est terminée dans sa partie inférieure par le *podium*, robuste soubassement très

bien conservé, dont l'apect imposant excite l'étonnement et l'admiration des visiteurs. (Pl. X.)

Cette construction est composée d'énormes blocs de grès rangés sur cinq assises d'épaisseurs alternées : la première, la troisième et la cinquième ont chacune 0 m. 66, la seconde et la quatrième n'en ont que 0 m. 30. Tous ces blocs sont posés à plat, à l'exception de ceux du cinquième rang qui sont sur champ et qui dépassent de quelques centimètres le couloir régnant sur le tout.

Le massif est fondé sur une bordure de mêmes matériaux, épaisse de 0 m. 40, débordant de 0 m. 30 l'aplomb de la maçonnerie et formant trottoir. Toutes les pierres de cette bordure étaient fortement assujetties l'une à l'autre par de larges scellements ; les trous destinés à les recevoir se voient à tous les joints sur le dessus du trottoir, mais la matière qui remplissait ces cavités, plomb, fer ou ciment, n'existe plus. Elle a pu être enlevée postérieurement à la ruine de l'édifice ; il est néanmoins probable que les scellements étaient en plomb, car on a retrouvé un certain nombre de lingots de ce métal.

L'arène est de 0 m. 20 en contre-bas : sous la couche de sable qui en forme le sol, on rencontre le rocher sur lequel toutes les parties inférieures du bâtiment sont solidement appuyées.

Les blocs dont est construite la maçonnerie du *podium* sont posés sans mortier, et les joints sont si bien assemblés que quelques-uns sont à peine visibles. Leur parement est légèrement cintré et l'ensemble décrit une circonférence très régulière, coupée à la partie opposée au sommet par le mur de scène ou *scena*, sur une lon-

gueur de 16 mètres, comme un arc par sa corde. Si le cercle était complet, ils passerait vis-à-vis le milieu du *postscenium* à un mètre en arrière de la *scena*.

La hauteur totale du *podium* est de 2 m. 78 ; la dernière assise qui en forme l'arête extérieure présente de nombreux trous de scellements, les uns destinés à relier les blocs entre eux, les autres à recevoir une balustrade qui en augmentait encore la hauteur et qui constituait un infranchissable abri contre les attaques des animaux combattant dans l'arène. Le sommet forme une galerie large de 1 m. 48 permettant de circuler d'une des extrémités à l'autre.

L'aire contenue dans cette enceinte a 27 mètres de diamètre, et en tenant compte de la corde qui la diminue un peu, sa superficie exacte est de 5 ares 73 centiares ; le cercle a une longueur de 84 mètres.

L'existence d'une muraille de cette importance, la forme presque complètement circulaire de l'orchestre et son étendue, l'absence de *proscenium* ou de *pulpitum* sont de nature à écarter toute idée d'un théâtre ordinaire.

Ces dispositions ne peuvent s'appliquer qu'à un amphithéâtre. En considérant que si, à un moment donné, on pouvait à la rigueur établir le long de la *scena* une estrade mobile sur des murs avançant vers le centre de l'arène, murs dont on retrouve les fondations, il n'y aurait eu place que pour un nombre si restreint de personnages, qu'il y a lieu de penser que l'espace était insuffisant pour les grandes représentations théâtrales en usage chez les Romains.

Le local, au contraire, occupé par le *postscenium*, quoique restreint, était suffisant pour la commodité des lutteurs ou *venatores* qui étaient appelés à figurer dans les jeux ou combats d'animaux.

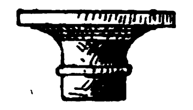
Ce sont toutes ces considérations qui m'ont déterminé à voir plutôt un amphithéâtre qu'un théâtre mixte dans le monument de Drevant et à penser qu'il serait plus exact de lui appliquer la première de ces deux appellations que la seconde qui lui a été donnée jusqu'à ce jour. Dans l'ignorance où nous sommes du terme qu'employaient les Romains pour désigner ce type de théâtre, il me semble que son vrai nom serait celui d'*arènes*.

Le *postscenium* était certainement recouvert par un toit, à en juger par la quantité de tuiles, de clous et de cendres que son déblaiement nous a fait retrouver ; un certain luxe architectonique avait été admis pour son ornementation.

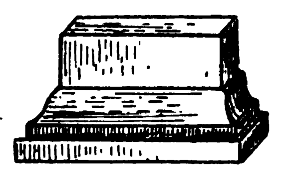
En effet, le mur de la *scena* est encore, dans quelques-unes de ses parties, revêtu d'un enduit plâtré, épais de 2 ou 3 centimètres, peint à fresque ; on y distingue un fond bleu-gris, entouré d'une bande blanche et d'une large bordure rouge-pâle. Les couleurs ont résisté d'une façon d'autant plus étonnante que toutes ces constructions ont été le foyer d'un violent incendie.

De plus, nous avons trouvé au pied ou tout près du même mur quatre chapiteaux d'un travail moins soigné, il est vrai, que ceux de la colonnade de la *summa cavea* et d'un module supérieur. Leur échine est simplement épannelée et surmontée par un abaque de dimensions

exagérées, séparé de l'astragale par un intervalle de 0 m. 15 à 0 m. 20 à peine (fig. 7).


Fig. 7.

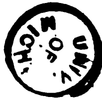
Les colonnes que surmontaient ces chapiteaux et dont quelques fûts sont encore là, étaient sans doute posées sur la *scena ;* elles supportaient le toit qui recouvrait le *postscenium.* Quatre piédestaux de même ordre, trouvés dans les mêmes parages, en recevaient probablement


Fig. 8.

les bases, à moins qu'ils ne fussent destinés à supporter des statues dont il ne reste aucun vestige (fig. 8).

Escaliers. — Stabula. — Trois escaliers, comme je l'ai indiqué précédemment, venaient de trois avenues principales aboutir au *podium :* de là, par six autres emmarchements qui, en réalité, n'en forment que trois doubles, on pouvait circuler sur toute son étendue et arriver dans l'arène.

Ces escaliers, situés dans une direction perpendiculaire aux premiers, aboutissaient à trois portes ménagées dans le mur du *podium* ; ils ont été retrouvés presque


UNIV.
OF
MICH.

intacts. Trois d'entre eux sont complets avec huit marches hautes de 0 m. 33 et large de 0 m. 22. Très raides, ils devaient plutôt être réservés au personnel de service qu'aux spectacteurs. Ils correspondent chacun à un emmarchement situé vis-à-vis, et dont ils sont séparés par un palier large de 1 m. 50 donnant accès, d'un côté dans l'arène par les portes que je viens d'indiquer et, de l'autre, dans trois réduits évidemment destinés à recevoir des animaux. (Pl. III.)

Ces réduits ou *stabula*, placés régulièrement suivant l'axe des trois grands *vomitoria*, sont identiques comme disposition et construction : il ont 2 m. 33 sur chaque face, ce qui leur donne une contenance d'environ 5 mètres carrés. Leurs murailles, faites en blocs de grès posés à plat, existent encore sur une hauteur de 2 m. 50 à 3 mètres dans deux *stabula* ; elles étaient surmontées par des voûtes ainsi qu'on peut s'en assurer ; les gradins étaient appuyés sur l'extrados de ces voûtes.

On y pénètre du palier situé en bas du double escalier qui descend au *podium*, par une porte ouverte en face de celle qui s'ouvre sur l'arène et ayant les mêmes dimensions, 0 m. 80 de largeur et 2 mètres de hauteur. La porte de l'écurie de droite est encore surmontée de son linteau formé d'un seul bloc de grès.

Les pieds-droits de toutes ces ouvertures portent des trous de scellements, indiquant qu'ils ont reçu des grilles qu'on pouvait manœuvrer des paliers de façon que les vantaux développés de chaque côté empêchassent tout naturellement les bêtes de s'y engager et les conduisissent à la porte d'en face, c'est-à-dire dans l'arène. Les deux portes étant refermées, l'animal ne

pouvait plus rentrer dans le *stabulum*, et la communication, un instant interrompue, était rétablie pour permettre, en descendant d'abord, en remontant en-

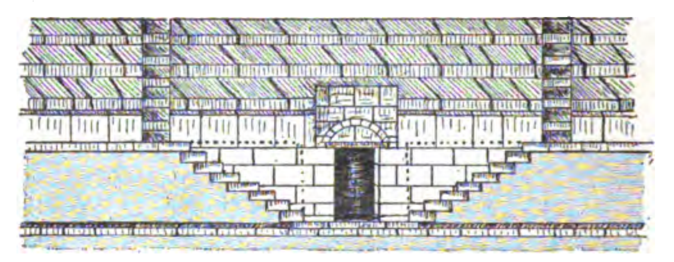


Fig. 9. — Escalier, porte de *stabulum*.

suite par les escaliers, de circuler d'un bout à l'autre de la terrasse dominant le mur du *podium* coupé en face des trois loges (fig. 9).

A l'occasion, si on avait voulu utiliser l'amphithéâtre pour des représentations scéniques et transformer une partie de l'arène en orchestre, c'était vraisemblablement par ces escaliers que le public arrivait aux sièges du bas réservés à des personnages importants.

Dans presque tous les monuments de ce genre se trouve une loge ou *tribunal* faisant face à la *scena*, loge plus ou moins ornée dans laquelle prenait place le magistrat ou le pontife éditeur de spectacles. A Drevant, je n'ai découvert aucune trace de *suggestus*, mais la position occupée par l'escalier venant de la grande avenue centrale semblerait indiquer que la loge d'honneur existait réellement et qu'elle se trouvait au-dessus du *stabulum* situé plus bas ; ce serait alors pour cette

raison que l'escalier ne se trouve pas dans l'axe de la porte comme les deux autres qui lui sont symétriques.

Telles sont, dans tous les détails que j'ai pu relever, les indications utiles pour apprécier la configuration particulière de cet important édifice. Toutes ses parties ont été, de ma part, l'objet d'un minutieux examen, et à l'exception de quelques portions de l'enceinte extérieure recouverte par des constructions modernes, elles sont aujourd'hui visibles et dégagées de la masse de terre et de pierres qui les avaient recouvertes depuis près de quinze siècles. Cet ensevelissement a eu au moins pour résultat de nous conserver un remarquable spécimen de l'architecture gallo-romaine. Mais il ne suffira pas de l'avoir fait revivre ; de sérieux travaux de consolidation et de protection pour l'avenir sont maintenant indispensables.

Aussi, en terminant cette description, nous exprimons le vœu et l'espoir que l'Administration des Beaux-Arts prenne de ce monument tous les soins réclamés par l'intérêt qu'il offre maintenant aux archéologues.

Une grande déception m'attendait cependant à l'achèvement de mes fouilles. J'avais, jusqu'au dernier moment, nourri l'espérance de trouver une inscription indiquant le nom de la ville disparue, ou tout au moins fournissant quelque renseignement sur son passé ! Je n'ai pas eu cette bonne fortune, et je ne puis pas donner le nom d'inscription à quelques caractères plus ou moins barbares visibles sur plusieurs des pierres entrant dans la construction du *podium* ; faute de mieux, j'en donne cependant la reproduction.

Le premier groupe se trouve sur deux pierres du trottoir bordant l'arène, à l'extrémité gauche ; il est composé de quatre lettres à peine formées par un

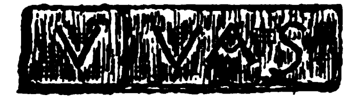


Fig. 10.

simple canal à fond aigu, hautes de 0 m. 28 ; il semble donner VVAS (fig. 10.).

Le second, dans le voisinage du précédent, mais dans la partie opposée à l'arène, gravé sur un seul bloc,



Fig. 11.

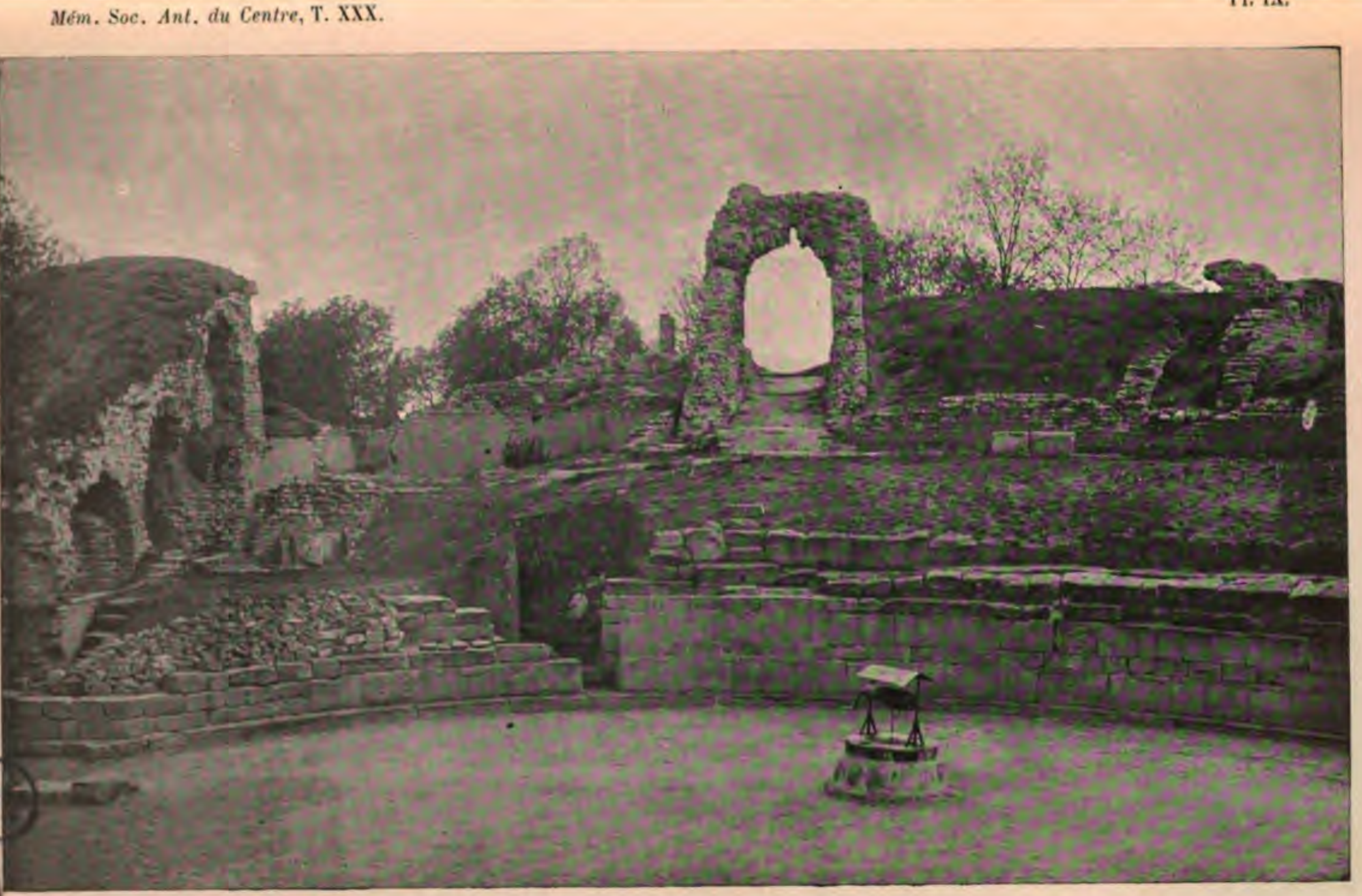
présente quatre caractères hauts de 0 m. 18 à 0 m. 20, également mal formés, où on distingue ICEI (fig. 11.).

Le troisième enfin, près de la petite porte centrale, sur une pierre de la troisième assise, est composé de



Fig. 12.

trois lettres formées chacune d'un double trait peu profond, hautes de 0 m. 25 ; il semble donner KYO (fig. 12.).



THÉATRE DE DREVANT. — VOMITORIA ET PODIUM.

Je n'ai pas la prétention d'expliquer ces gravures grossières ; j'en laisse le soin aux épigraphistes compétents.

Je crois, en terminant, pouvoir exprimer l'opinion que l'ensemble de cet édifice et ses détails architectoniques semblent autoriser à fixer sa construction au milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne, vers le règne d'Hadrien (117-138) qui visita la Gaule, s'intéressa au développement des arts et de l'industrie de notre pays et y fit construire un certain nombre de théâtres, comme nous le rapporte Dion Cassius : *In hac peregrinatione ædificavit theatra in plerisque civitatibus instituitque certamina.*

Il a été recueilli, en revanche, au cours de notre exploration, dans différentes parties du monument et surtout dans la couche d'humus mélangée de cendres qui se rapproche le plus de l'arène, un nombre assez considérable d'objets de diverse nature dont quelques-uns, non seulement par leur antiquité, mais surtout par leur caractère particulier, offrent un certain intérêt.

Ce sont des monnaies, des armes, des fibules, des débris de poteries, dont deux portent une marque de fabrique, des peignes, des ciseaux, des cuillers, des défenses de sangliers en grande abondance, une mâchoire et un fémur de grand fauve, etc. ; il est difficile de donner la liste complète de tous ces objets, j'indique seulement ceux qui paraissent les plus curieux.

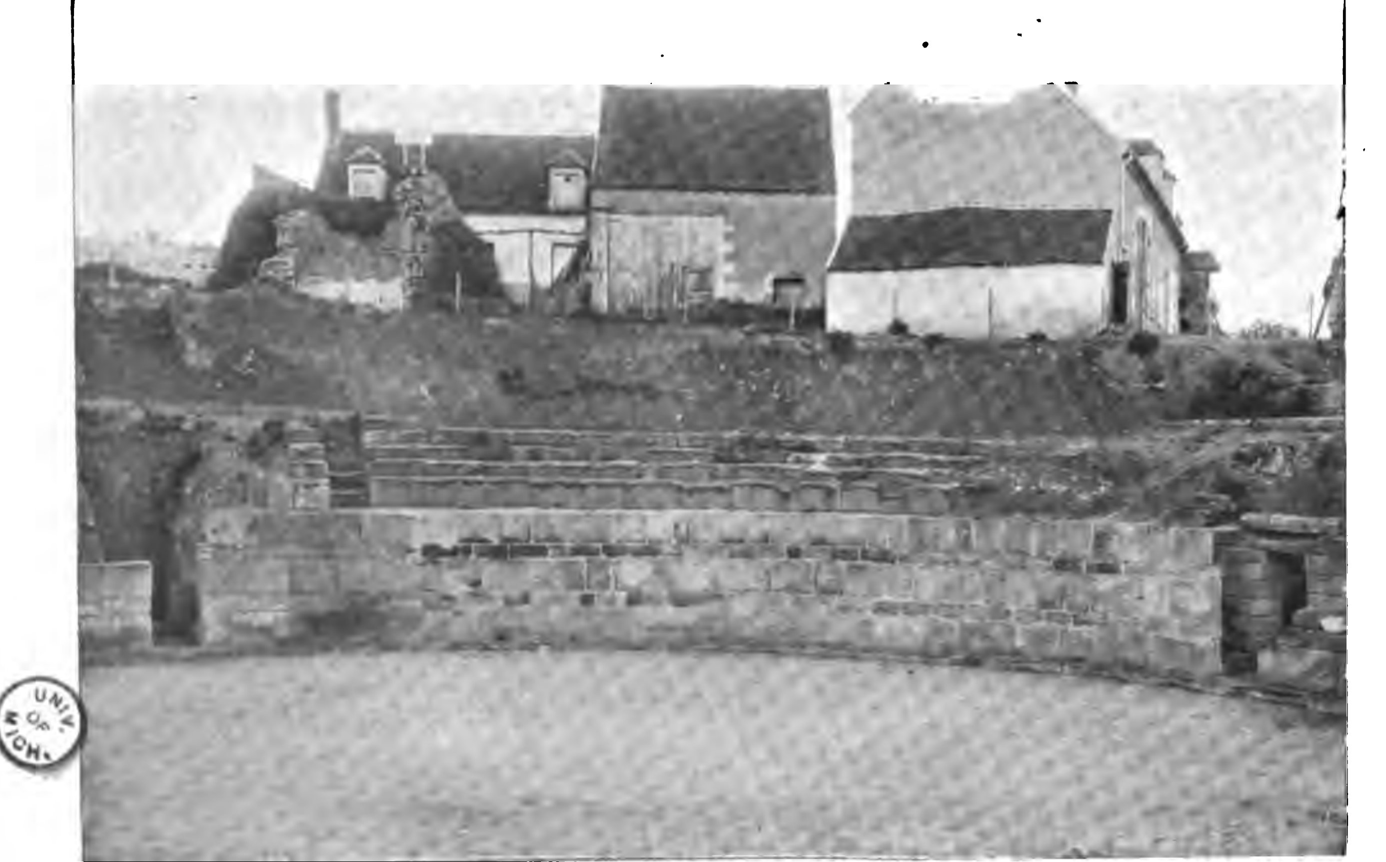
Ils ont tous été durement éprouvés par le feu et

l'humidité, mais ils offrent cette particularité, que l'os et la corne ont mieux résisté que le métal[1].

Je ne veux pas terminer ce rapport sans adresser l'expression de ma gratitude à tous ceux qui m'ont secondé.

J'ai l'honneur de prier d'abord M. Héron de Villefosse, président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, de vouloir bien agréer mes sincères remerciements : grâce à lui, j'ai pu recevoir du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une première somme de 500 francs me permettant de préparer mes recherches, et il a contribué de toute son influence à me faire obtenir les allocations successives qui m'ont mis à même de continuer mes fouilles et de les mener à bonne fin.

1. Voici la liste des objets trouvés : nº 1, fibule de bronze ; 2, agrafe ; 3 à 7, clefs ; 8, fer de javelot ; 9, fer de lance ; 10, épingle à cheveux de bronze, *acus comatoria ;* 11, instrument à prendre des mesures en corne de cerf (jauge) ; 12 à 14, fusaioli ou plutôt tessères ; 15, cuiller de bronze paraissant avoir été argentée ; 16, fond de petit vase de terre rouge, portant les dernières lettres d'un timbre : NIIRT, [*Cob*]*nertus*, suivant M. Héron de Villefosse ; 17, fragment de poterie rouge portant la marque : MACC, commencement d'un nom de potier tel que : *Maccalus*, *Maccarus*, *Maccius*, *Macco* ou *Macconius ;* 18, peigne d'ivoire ; 19, garde de poignard en corne de cerf ; 20, petit objet en corne, destination inconnue ; 21, spatule de fer ; 22, ciseaux ornés d'un petit ruban d'or ; 23, alène ; 24, fer de lance ; 25, coutelas avec une poignée en corne de cerf ; 26 et 27, coutelas ; 28 à 30, haches ; 31, éperon ; 32, clou à tête carrée ; 33, petite clef forée ; 34 et 35, petits couteaux ; 36, petit vase de terre grise ornée de trois bandes rouges ; 37, cuiller de bronze ; 38, romaine ; 39, instrument d'émondeur ou peut-être arme de gladiateur ; 40, boucle de ceinturon ; 41, pointe de flèche en os.



J'adresse ensuite l'expression de ma reconnaissance à M. le Président et à M. le Vice-Président de la Société des Antiquaires du Centre, qui ont appuyé de leur autorité la première demande adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et qui m'ont fait allouer par le Conseil de la Société deux subventions de 100 francs chacune ;

A M. Selmersheim, inspecteur général, et à M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, qui ont énergiquement insisté auprès de l'Administration des Beaux-Arts pour que les recherches commencées fussent menées jusqu'à leur achèvement ;

A tous les souscripteurs qui ont généreusement répondu à mon appel et m'ont fait parvenir des sommes dont le montant m'a été d'un si grand secours ;

A M. Louis Benay qui, avec tant d'obligeance, a mis à ma disposition son matériel de chemin de fer Decauville, sans lequel il m'eût été presque impossible d'enlever et de transporter au loin les 6.000 mètres cubes de matériaux de toute espèce qui recouvraient le théâtre ;

A tous les laborieux ouvriers qui ont accompli sous ma direction ce long et souvent si pénible travail ; principalement à mon chef de chantier Lachaume qui a donné le premier coup de pioche et aussi le dernier, qui pendant six campagnes m'a secondé de la façon la plus intelligente et m'a souvent remplacé quand j'étais retenu loin de Drevant par les devoirs de ma profession ;

A tous les cultivateurs enfin qui me sont venus en aide en enlevant les terres végétales propres à être uti-

lisées dans leurs champs et qui ont ainsi contribué, selon leurs moyens, à accélérer le dégagement d'un édifice qui semble maintenant avoir surgi tout à coup des profondeurs dans lesquelles il était resté enseveli, après un sommeil de quinze siècles.

LES TERRES DE VATAN ET DE GRAÇAY

ET JEAN DE FRANCE, DUC DE BERRY (1370-1405)

par **Alfred GANDILHON**, archiviste du Cher.

Sans cesse désireux d'accroître son domaine, le duc Jean de Berry profitait du moindre prétexte pour dépouiller ses voisins. L'histoire des terres de Vatan et de Graçay nous en fournit un exemple probant.

A une époque que je ne puis déterminer, mais antérieure à 1370, Hélie Tranchecerf, seigneur de Vatan, assassina près la Grange-Neuve du Landais, à quelques lieues d'Issoudun, à l'instigation sans doute de Regnaud de Graçay [1], Guillaume de Gy, seigneur de Gisay, avec qui il était en procès : crime impardonnable, car la victime qui venait de voir au château de Vatan sa fiancée, la propre sœur d'Hélie Tranchecerf, était un écuyer du duc de Berry [2].

1. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, réimpression de 1868, 3e vol., page 71.

2. Idem, *Ibid.*, et *Coustumes de Beauvoisis* par Ph. de Beaumanoir, avec notes par la Thaumassière, page 390. M. Ledos, dans l'ouvrage cité ci-dessous, note 3, prétend que Guillaume de Gisay avait voulu ravir la sœur d'Hélie Tranchecerf ; je ne sais où il a pris ce renseignement, mais je crains qu'il n'ait mal interprété la Thaumassière ou Raynal.

Regnaud de Graçay prit la fuite et alla chercher asile auprès du duc de Bretagne. Trancheccrf, moins heureux, fut aussitôt enfermé dans les prisons du duc [1].

En vain, il obtint du roi des lettres de rémission, une première fois, le 13 septembre 1376 [2] et, une seconde fois, le 13 juillet 1377 [3] ; en vain, il fut livré avec ses biens, par ordre du Parlement, à l'archevêque de Bourges qui entendait instruire sa cause, sous prétexte qu'il était clerc [4] ; en vain, sa femme Jeanne de Saint-Palais demanda sa mise en liberté, le duc Jean fut inflexible ; il n'entendait le laisser sortir de prison que s'il consentait à lui céder la terre de Vatan [5]. Jeanne eut beau représenter que la terre de Vatan lui appartenait en propre : le chancelier Jean Cramault et plusieurs des officiers du duc lui répondirent que la condition était formelle, qu'il fallait s'y soumettre, ou qu'autrement « son dit mary ne partiroit et dust mourir en prison [6] ».

1. Arch. nat., X [1] A, 1471 f° 141 v°, cité par Ledos.

2. Arch. nat., JJ 111, n° 254, cité par M. Ledos : *la Jeunesse de Jean, duc de Berry*, thèse manuscrite présentée à l'École des Chartes. Ce travail est aujourd'hui en la possession de M. Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, qui nous l'a obligeamment communiqué et à qui nous adressons nos vifs remerciements.

3. Arch. nat., JJ 109, n° 278, cité par Ledos.

4. Voy. *Coustumes de Beauvoisis, loc. cit.*

5. Voir, à ce sujet et aussi pour une bonne partie de ce qui va suivre, l'arrêt du Parlement de 1461, condamnant la Sainte-Chapelle de Bourges à restituer la terre de Vatan (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, n° 265, rouleau de parchemin).

6. *Ibid.*, et lettres de Charles VI, du 12 février 1417, contenues dans un *vidimus* original, du 24 mars 1417, passé sous le scel de la Prévôté de Bourges (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan).

Jeanne contrainte vendit au duc, dans la ville de Bourges, sa terre de Vatan pour la somme de 11.000 livres [1].

Mais, quelque temps après, le duc fut informé que le marché passé à Bourges « avoit esté fait violent, fait par force et ne se povoit soustenir ». Bien décidé à ne pas laisser échapper sa proie, il manda aussitôt à Paris Hélie Tranchecerf et Jeanne de Saint-Palais et, le 15 janvier 1387, ceux-ci durent consentir à une nouvelle vente. Par cet acte, ils cédaient au roi de France, mais « pour, au nom et au proufit de madame Katherine de France, sa sœur, comtesse de Montpensier et femme de Charles de Montpensier, fils du duc Jean de Berry », non seulement la châtellenie de Vatan, mais encore celles de Buxeuil et de Villeneuve-sous-Barillon, moyennant la somme de 12.000 livres ; il était stipulé, il est vrai, qu'ils conserveraient l'usufruit des dites terres, leur vie durant, que les proclamations se feraient en leurs noms et qu'ils possèderaient le droit de nommer les officiers à l'exception du capitaine [2] : avantages bien précaires, surtout si l'on songe qu'ils ne leur furent pas totalement accordés.

A peine, en effet, la convention était-elle arrêtée que Jean Chanteprime, mandataire de Jean de Berry, remportait l'argent qu'il avait compté aux parties et que celles-ci durent s'estimer heureuses de recevoir des assignations sur les trésoriers de France dont le bénéfice réel ne s'éleva qu'à 6.000 livres; car des 8.000 livres

1. Arrêt du Parlement de 1461, *loc. cit.*

2. Lettres du 15 janvier 1387, origin. parchem. scellé (Arch. du Cher, Sainte-Chapelle, liasse 140).

qui leur avaient été assignées, il leur en fallut dépenser 2.000 pour indemniser l'archevêque, rédacteur de l'acte de vente, et solder les frais de leur séjour à Paris[1].

Si Jean de Berry avait fait acheter pour Catherine de France les terres de Vatan, de Buxeuil et de Villeneuve, c'était assurément parce que, comptant sur la faiblesse de sa belle-fille et le jeune âge de son fils, il espérait en rester le maître. Mais Catherine pouvait mourir et les terres acquises avec une partie de sa dot retourneraient au roi. Le duc Jean prévit le cas : aussi, le 9 juillet 1387 se fit-il octroyer par Charles VI des lettres aux termes desquelles il était autorisé à racheter, en cas de décès de sa belle-fille, les châtellenies de Vatan, de Sainte-Néomaye en Poitou et de Gallargues en la sénéchaussée de Beaucaire[2].

Catherine mourut en 1388 ; le roi remit alors à son oncle, par lettre du 30 avril, les terres de Vatan et de Sainte-Néomaye, à la condition qu'il lui remboursât la somme de 25.000 francs d'or[3] ; mais, le 1er septembre 1389, il le tint quitte de cette somme « pour considéracion des grans et notables services » qu'il lui avait rendus pendant la guerre[4].

1. Voy. les lettres de Charles VI, mentionnées à la note 8.

2. *Lettres orig.* données à Rouen, l'an de grâce 1387, 9e jour de juillet. (Arch. du Cher, Sainte-Chap., liasse 140, paroisse de Vatan.) Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres), arr. Niort, Con Saint-Maixent.

3. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les reg de la Chancellerie de France* (*Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 5).

4. Lettres de Charles VI, dans un *vidimus* passé sous le scel de la Prévôté de Bourges, le 4 juin 1391, (*Sainte-Chapelle*).

Ainsi, le duc Jean obtenait, sans bourse délier, une des plus riches seigneuries du Berry.

Il ne la garda pas longtemps. Le 21 janvier 1393, en effet, il donnait Vatan et Buxeuil à son fils, le comte de Montpensier[1], puis, le 25 janvier 1396, ajoutant à ces deux terres celles de Villeneuve et de Crécy ainsi que le manoir de Genouilly, il abandonnait le tout au chapitre de la Sainte-Chapelle, sous la réserve cependant que, moyennant la somme de 12.000 livres, il pourrait rentrer en possession de Crécy et de Genouilly[2].

Le chapitre ne dut pas garder Genouilly ni même probablement Crécy, car nous voyons, par les comptes de la baronnie de Graçay, qu'en 1393 et les années suivantes le duc occupait toujours le manoir de Genouilly.

Par contre, le chapitre resta en possession des seigneuries de Vatan, Villeneuve et Buxeuil jusqu'au jour où, ayant essayé de les faire amortir par le duc d'Orléans, dont elles relevaient, à cause du comté de Blois, il entra en conflit avec Jeanne et Isabelle de Saint-Palais.

Celles-ci, qui n'avaient jamais adhéré à la vente de 1387, s'opposèrent à l'amortissement par l'intermédiaire de leur mandataire à Blois, Jean Lafeuil. Mal leur en advint, car le duc, prenant la défense du chapitre, enferma pendant 7 mois, à la Grosse Tour de Bourges, Jean Lafeuil qui ne dut qu'à son évasion de

1. Lettres du duc Jean, datées de Gien 21 janvier 1393. (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle. liasse 14 *Privilèges*). Dans ces lettres, il n'est nullement question de Villeneuve.

2. Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan : Lettres datées de Paris, 25 janvier 1396.

ne pas être jeté à l'eau et contraignit Isabelle de Saint-Palais à passer un contrat, le 19 mars 1410, aux termes duquel elle recevait les terres de Vatan, Villeneuve et Buxeuil, mais à charge de payer au chapitre une rente annuelle de 800 livres.

Tant que le duc vécut, la maison de Saint-Palais ne renouvela plus ses protestations, mais Jean étant mort, Jeanne de Saint-Palais en appela au roi et obtint que l'affaire fût portée au Parlement [1].

Alors, commença un long procès qui, grâce à l'énergie de Jeanne de Veauce, belle-fille d'Isabelle de Saint-Palais, aboutit, à la fin du règne de Charles VII, à la condamnation des manœuvres spoliatrices du duc Jean. En effet, par un arrêt rendu au Parlement de Paris le 21 juillet 1460, il était stipulé que Gilbert, Gabrielle et Jacquette du Puy, petits-enfants d'Isabelle de Saint-Palais et arrière-neveux d'Hélie Tranchecerf, rentreraient en possession de leurs terres, à charge par eux de rembourser au chapitre le prix de la vente de 1387 [2].

En résumé, le duc Jean avait, de son vivant, conservé la seigneurie de Vatan, mais avec les plus grandes difficultés.

Il fut plus heureux avec Graçay. Nous avons vu plus haut que Regnaud de Graçay avait été mêlé à l'assas-

1. Voir l'arrêt du Parlement de 1460 (Sainte-Chapelle, liasse 265) et l'acte d'échange (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan).

2. Voir l'arrêt du Parlement, *loc cit.*; c'est d'après cet arrêt, que nous donnons la généalogie de la famille de Saint-Palais pendant les XIVe et XVe siècles ; on remarquera que La Thaumassière (p. 72, de l'édit. de 1868) a commis une erreur en cette matière : il remplace, à tort, Gilbert du Puy, par un nommé Philibert.

sinat de Guillaume de Gisay, mais à vrai dire, ses différends avec le duc Jean remontaient à une date plus ancienne. Les religieux de Massay, en effet, ayant saisi Graçay, sous prétexte que Regnaud, leur vassal, l'avait *éclipsé*, c'est-à-dire diminué de valeur, en vendant un vivier, le duc Jean était venu les troubler dans la levée des fruits[1]. Par acte non daté, l'administration des terres, mises en la main du roi, avait été confiée au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtiers[2]. En présence de ces contestations, Regnaud abandonna à ses cousins Henri et Pierre de Graçay ses terres de la Maisonfort, Sauveterre et Saint-Georges[3], puis, il se décida à vendre le reste de ses possessions au duc de Berry. En conséquence, il s'engagea, par acte sous seing privé du 11 décembre 1371, remplacé le 22 février suivant par un contrat sous le sceau du Châtelet, à lui céder, moyennant la somme de 7,500 francs d'or et une rente viagère de 300 francs, « la baronnie, seignorie, terre, chasteaulx et chastellenies de Gracey, Lucey en Champaigne, Giro, Nouhant d'entre les eaues, Genolhi, Gauffregne et de la Chapelle Moine-Martin » et à « despecier ou faire despecier et rompre tous ses seaulx[4] ».

1. Arch. nat., X 1a 1469 f° 220 v°, (d'après M. Ledos).

2. X 1a 22 f° 181 r° (d'après M. Ledos).

3. Lettres de Jean de Graçay datées du mercredi d'avant la Pentecôte 1370, (*Archives de la Maisonfort*), document dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. le comte de Toulgoët-Tréanna que nous remercions sincèrement.

4. La Thaumassière (p. 15 de la réimpression de 1868) et, après lui, Raynal (t. II, p. 406-407) placent à tort l'acte sous seing privé au 16 décembre 1370. C'est en 1371 qu'il fut passé, ainsi qu'on peut en juger par un fragment de compte

Le jour même où l'acte de cession était passé à Paris, le duc assignait sur sa recette de Bourges et de Graçay la rente viagère de 300 livres qu'il avait promise à Regnaud[1].

Enfin, comme Regnaud de Graçay avait eu un procès avec le sire de Saint-Palais, le duc Jean conclut un arrangement avec ce dernier : moyennant une somme de 500 francs, Pierre de Saint-Palais renonçait à tous les droits auxquels il pouvait prétendre sur les terres de Luçay, Nohant et Girou[2].

Mais, là s'arrêta la condescendance du duc et, quand Jean de Graçay vint le requérir « humblement et doucement » de lui laisser les terres de la Maisonfort, Sauveterre et Saint-Georges, dont il avait hérité de son père et de son oncle, il prétendit les avoir acquises par l'acte du 11 décembre 1371 et l'infortuné Jean, « pour la grand doute, terreur ou crainte » qu'il avait de son rival, dut se contenter de faire rédiger par deux notaires du Châtelet de Paris un acte de protestation, sauvegardant ses droits pour l'avenir[3].

(*Arch. nat.*, KK 251 f° 65 v°) qui nous apprend que le duc de Berry donne au sire de Graçay 200 l. t. par traité passé avec lui le 17 décembre 1371 et surtout par le contrat passé au Châtelet de Paris (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle, liasse 6 [7], *Privilèges*, original, parchemin, scellé). — Giro = Giroux, Nouhant = Nohant-en-Graçay, Gauffregne = Gauffrins (Indre), La Chapelle Moine-Martin = La Chapelle Montmartin (Loir-et-Cher).

1. *Sainte-Chapelle*, liasse 116, paroisse de Graçay.

2. *Vidimus* de Charles VII, du 12 juin 1372 confirmant l'accord passé par le duc Jean (*Sainte-Chapelle*, liasse 6[7], *Privilèges*).

3. Protestation de Jean de Graçay, du 14 août 1408 (*Arch. de la Maisonfort*), document dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. de Toulgoët-Tréanna.

De même que le duc Jean n'avait pas conservé pour lui Vatan, de même il ne garda pas la seigneurie de Graçay, car nous voyons, par un acte de 1373, qu'il l'avait abandonnée à sa femme Jeanne d'Armagnac[1]. A vrai dire, cet abandon était purement nominal et le duc Jean, qui ne donnait d'une main que pour retenir de l'autre, demeura le maître véritable de la seigneurie de Graçay jusqu'en 1405.

Ce qui nous le prouve, c'est qu'il s'était réservé le droit de nommer les officiers de la baronnie[2].

Ces officiers étaient au nombre de trois : un capitaine, qualifié en même temps des titres de châtelain, receveur et maître des eaux et forêts, un bailli et un concierge.

Les deux derniers ne semblent pas avoir joué un rôle bien considérable, car, le bailli, qui était Pierre Quatrecou, ne figure plus dans les comptes de la baronnie au-delà de 1377 et le concierge, qui s'appela suc-

1. Voir Pièce justif. n° I.

2. Voir la pièce just. n° I et Arch. du Cher : Fonds de la Sainte-Chapelle, *Comptes de la baronnie de Graçay*, reg. I, fol. 157 v°. Comme nous aurons à citer souvent ces comptes, nous croyons utile d'en donner une énumération pour la période qui nous intéresse :

Reg. I.	Comptes des années	1372-1378 (n. st.)
Reg. II.	—	1389-1393 (n. st.)
Reg. III.	—	1395 (n. st.)
Reg. IV.	—	1397 (n. st.)
Reg. V.	—	1399 (n. st.)
Reg. VI.	—	1400 (n. st.)
Reg. VII.	—	1404 (n. st.)

Il y a lieu de remarquer que les années 1379 à 1388, 1394, 1396, 1398, 1401, 1402, 1403, 1405 font défaut.

Lorsque nous aurons des renvois à faire à ces documents, nous nous bornerons souvent à donner le chiffre romain.

cessivement Richard du Pertrin [1], Perrinet Colmecin [2], Pierre Berthomier [3], Jean Gabilhon [4] et Jean Patofle [5], ne paraît pas avoir reçu d'autre mission que celle de garder le château de Genouilly, résidence habituelle de la duchesse de Berry.

Le capitaine de Graçay, au contraire, devait exercer une charge importante, car, d'une part, il est maintenu dans les comptes de la baronnie de Graçay jusqu'en 1405 et, d'autre part, nous voyons qu'en 1388 ses attributions financières, sans doute trop lourdes, lui sont enlevées pour être données à un receveur spécial. Ce receveur, qui exerça jusqu'en 1405, s'appelait Jean Vacherat; quant au capitaine, ce fut d'abord Jean de Saint-Germain, remplacé, quelques mois après, par Guillaume de Neilhac [6], puis, à partir du 26 juin 1390, par Godefroy Dupuy [7].

Je viens de dire que les attributions financières du capitaine de Graçay devaient être fort lourdes : c'est que les revenus dont la gestion lui était confiée atteignaient un chiffre élevé. Ils se composaient à la fois de recettes en blés et de recettes en deniers. Les recettes en blés comprenaient, en l'année 1373, 8 muids, 9 setiers, 9 boisseaux de froment; 2 muids, 6 setiers, 7 boisseaux

1. Figure dans les comptes jusqu'en 1375. Cf. I, f° 157 v°, 186 et 226.

2. Figure dans les comptes de 1389 à 1393 et en 1395.

3. En 1397.

4. En 1400.

5. En 1404.

6. *Comptes*, reg. II, f° 106 v°.

7. *Ibid.*, f° 176.

et demi de seigle ; 7 muids, 9 setiers, 7 boisseaux et demi de marsêche et enfin 10 muids, 10 setiers, 4 boisseaux et demi d'avoine[1].

Quant aux recettes en deniers, elles étaient de 538 livres, 13 sous, 8 deniers. Elles étaient constituées par les droits les plus divers : rentes et fermages, rachats de fiéfs, mortailles, ventes de bois, gruages ou droits perçus sur les gens vendant bois entre le Cher et le Foron, ventes d'herbes, dîmes de laines, redevances foraines, impositions sur les corps de métiers de Graçay, droits de bourgeoisie et de franchise, tailles, droits perçus sur les gens possédant chèvres ou porcs.

Ce qui contribua à rendre difficile la tâche du receveur, c'est qu'à partir de 1380 il dut porter toute sa comptabilité à la Chambre des Comptes, institution créée par le duc, le 11 mai 1379[2], et subir un contrôle qui ne manqua pas de sévérité, à en juger par les notes marginales des registres. Lorsque la dépense, en effet, ne semble pas justifiée, la Chambre des Comptes écrit en regard : « *Loquatur cum domino* ou *Loquatur cum domina* : à parler avec Monseigneur, à parler avec Madame. » Si le receveur ne présente pas un mandement du duc ou de la duchesse, pour justifier la dépense, la Chambre écrit : « *Radiatur quia sine mandato*: A rayer pour faute de mandement. » En vain, le receveur présente une fois un certificat de la duchesse,

1. *Reg. de la baronnie de Graçay*, I. La contenance du muid et du setier est donnée par la note suivante que l'on retrouve au début de chaque compte : « Recepte des blez à la mesure de Graçay qui est tele que ou muy a XII setiers et ou setier a XII boisseaulx ».

2. Arch. nat. J, 185, n° 45, d'après M. Ledos.

la Chambre répond : «*Eciam certifficacio non est bene sufficiens* : Même une attestation ne suffit pas [1]. »

Rien n'échappe à cette redoutable Cour : en 1375, le receveur ayant indemnisé le bailli et ses officiers qui avaient tenu des assises à Graçay, elle inscrit sur le registre : « Qu'on supprime cette dépense, parce qu'il n'est pas dans l'usage que le bailli, le procureur et ses officiers reçoivent une indemnité dans les limites de leur circonscription, attendu qu'ils touchent des gages [2]. »

C'est seulement après avoir été ainsi épluchés que les comptes étaient rendus au receveur; encore devaient-ils porter deux mentions, l'une indiquant qu'ils avaient été « arrêtés et clos [3] », l'autre qu'ils avaient été recopiés à la chambre du duc [4].

Malgré le zèle de la Chambre des Comptes, le passif l'emportait toujours. C'est que les charges étaient lourdes. Il fallait d'abord subvenir aux frais d'hôtel de la duchesse et ces frais, quand la duchesse restait longtemps à Genouilly, pouvaient atteindre plus de 250 livres [5].

1. *Reg. de comptes*, I, f° 66 v°.

2. *Ibid.*, f° 98.

3. Cf. reg. I. La formule employée était la suivante *Auditus et clausus ad burellum, die... anno....*

4. Cf. I, f° 40 v°, 131 : « *Sic est in simili compoto retento in Camera compotorum domini ducis Bituricensis. Scriptum in dicta camera, de præcepto dominorum ibi XIX° die junii anno Domini M° CCC° nonagesimo sexto.* »

5. Il est difficile de donner le chiffre pour chaque année, car... au total qu'accusent les comptes sont jointes des dépenses distinctes de celles de l'hôtel.

La première femme du duc, Jeanne d'Armagnac, entretenait en outre, à Vierzon, un clos dont elle tirait du vin qu'elle envoyait à Mehun, au donjon de Vierzon et même à Paris [1]. Elle aimait les fêtes : ainsi, en août 1375, elle donne à dîner à son mari [2] et, en 1376, elle reçoit la visite du comte de Savoie [3]. Elle accomplissait des voyages : par exemple, elle vint en août 1375 à Graçay où elle « donna à manger à toutes manières de gens d'Église et à autres [4] » et, en janvier 1374, elle se fit préparer un logis à Belle-Fiolle où elle « cuida fere sa novaynne [5] ». Enfin, elle distribuait des gratifications ou envoyait des présents : en 1374, elle fait expédier à Bourges « un chevrel » à sa nièce Béatrix [6], pour qui elle paye encore, la même année, les frais d'une neuvaine à saint Silvain de Genouilly [7] et, à différentes reprises, elle abandonne

1. Cf. *Comptes* I, fol. 226 et 191. Le vin envoyé à Paris fut donné par le duc « à la royne, à monsieur de la Rivière et à plusieurs autres ».

2. *Comptes* I, f° 129.

3. *Reg. des Comptes* I, f° 157 v°. III livres, II s. II d. t. sont payés à Jean Bertin, qui avait brisé la glace de l'étang de la Bouloie « le jeudi après la Saint-Martin d'iver pour la venue du conte de Savoie ».

4. *Reg. de Comptes* I, fol. 129.

5. « Pour avoir paié plusieurs journées mises et despenz pour apparilher le logeiz de Belle Fiolle ou mois de janvier CCCLXXIII où madame la duchesse cuida fere sa novaynne, si comme il appert par les parties rendues a court en 1 rolle dont ma dicte dame ha la copie, IX l., VII s., XI d. t. » (1374, *reg. des Comptes* I.) Voy. aussi le folio LXV, comptes de l'année 1373.

6. *Reg. de Comptes* I. Il s'agit ici de Béatrix, fille de Jean II le Bossu. Il ne saurait être question en effet de Béatrix de Clermont, mère de Jeanne d'Armagnac, qui mourut en 1360.

7. *Ibid.* (Le jeudi après la Saint-Jean 1374.).

quelques muids de blé à des fermiers qui ont perdu leur récolte[1].

Les dépenses de Jeanne de Boulogne nous sont moins connues, mais la nouvelle duchesse paraît avoir été très charitable, car, maintes fois, elle vient en aide aux femmes en couches[2].

Après les dépenses de la duchesse venaient celles du duc. Bien qu'en effet, comme je l'ai fait remarquer plus haut, il eût donné Graçay à la duchesse, il entendait en rester le maître, non seulement pour le fonds mais même pour les revenus. Aussi, le voyons-nous toucher chaque année, depuis 1389 jusqu'en 1405, par l'intermédiaire de son maître de la Chambre aux deniers, Philippon de Veauce, ou de son trésorier général, des sommes assez importantes ; une année même, en 1389, il fait encore émarger au budget de la baronnie son fils, le comte de Montpensier[3].

1. Dons à Pierre de la Vaul (reg. I, f° 169 v°), à Étienne Thibault et à Raoulin, son fils, à Guillaume Rousseaul (*Ibid.* f° 171 v°). Voyez aussi un don au couvent des Frères mineurs de Bourges (fol. 79).

2. Dons à Colette, femme de Jean François et demoiselle d'honneur de la duchesse (reg. IV, f° 20), à Jeannin Acquart, chevaucheur de l'écurie (*Ibid.*, fol. 19 v°).

3. *Reg. de Comptes* I, fol. 46 v°. — Voici d'ailleurs le relevé des sommes payées au duc dans ces comptes :

Années 1389-1390. Argent baillé au trésorier général 171 l., 19 s. t. (I, 46 v°). Dons en argent 15 l. (I, 47 v°).

Années 1390-1391. Argent baillé pour l'hôtel 351 l., 8 s., 7 d. (II, 106). Dons en argent, 498 l., 6 s., 10 d. t. (II, 107).

Années 1391-1392. Dons en argent 64 l., 4 s., 10 d. (II, 176).

Années 1392-1393. Argent pour l'hôtel 4 l., 11 s., 6 d. t. (II, 247). Argent baillé au trésorier 80 l. t. (II, 247). Dons en argent 30 l. t. (II, 248).

Années 1393-1394. Argent pour l'hôtel 39 s. t. (II, 311 v°).

Outre ces sommes, il lui fallait des ressources pour ses gratifications : c'est, par exemple, 18 setiers de seigle qu'il accorde, le 9 mai 1395, à Catherine de Lyon « damoiselle de madame la comtesse de Montpensier[1] » ou 2 livres qu'il donne le 11 juillet 1396 à Pierre le Jay, écuyer de sa belle-fille, « pour mettre et convertir au croissement du mariage de Marguerite, seur dudit Pierre[2] » ; ce sont encore des dons à Pierre Saquet, son maître d'hôtel, à Jean de Ruilhy, son secrétaire, à Gilles Raoulx, chantre de Mehun, chapelain et aumônier du comte de Montpensier, à Guillaume de Beauquère, à Catherine de Longville[3].

Il fallait aussi payer ses dépenses de chasse, car, bien qu'on ait prétendu qu'il ne fût pas un ardent Nemrod[4], il semble bien qu'il allât à Genouilly et à

Argent baillé au trésorier 130 l. (II, 312). Dons en argent 100 s. (II, 313).
Années 1395-1396. Argent baillé au trésorier 55 l. (III, 61). Dons en argent 75 l. (III, 62).
Années 1397-1398. Argent baillé au trésorier 20 l. (IV, 61 v°). Dons en argent 200 l. (IV, 62 v°).
Années 1399-1400. Argent baillé au trésorier 185 l. (V, 56 v°). Dons en argent 167 l., 10 s. (V, 57 v°).
Années 1400-1401. Argent baillé au trésorier 168 l., 4 s. (VI, 56 v°). Dons en argent 40 l. (VI, 57 v°).
Années 1404-1405. Ayant baillé au trésorier 184 l., 17 s., 6 d. (VII, 54 v°). Argent baillé pour l'hôtel 8 l. (VII, 55). Dons en argent 118 l. (VII, 55 v°).
A remarquer que j'ai négligé les payements qui lui furent faits en nature.

1. *Comptes*, reg. III, f° 25 v°.

2. *Ibid.*, IV, f° 12 v°.

3. *Ibid.*, II, f° 107.

4. Cte DE TOULGOET-TRÉANNA, *les Comptes de l'Hôtel du duc de Berry* 1370-1413 publ. dans les *Mém. Soc. Antiq. du Centre* 1889-90 p. 145.

Graçay — et il y venait souvent[1] — principalement en vue de chasser; nous voyons, en effet, le receveur payer, le dimanche d'avant la Noël 1375, 4 livres 16 sous tournois « pour le pain et autres despens des hommes qui ont faictes les haies pour chacer es cerfs es bois de Donroi et de Beaufon » et, le jeudi d'après la Saint-Silvain, 15 sous tournois pour le pain des hommes « qui firent la haie en la forest de Génoilhi..... et pour ceulz qui la gardèrent quant monseigneur et ma dame y furent chacier[2] ».

Par les ordres du duc, le sieur Regnaut va « chacer regnars es garennes de Villeperdue, de Roicheffort et d'Angoin » en l'année 1374[3] et, en l'année 1375, ses veneurs Thomasset et Denisot battent les fourrés de Graçay[4].

Quantité de menus travaux sont entrepris pour la chasse : c'est ainsi qu'en 1373 Salmon Berthaut, *besson*[5], et deux autres « cuvriers de bras » reçoivent 30 sous 7 deniers tournois « pour avoir reffait les cla-

1. D'après l'itinéraire qu'a dressé M. Ledos dans sa thèse, le duc Jean vint à Genouilly 17 fois en 1375, 4 fois en 1376, 3 fois en 1377. D'après les *Comptes de la baronnie de Graçay*, je note qu'il vint encore à Genouilly, le 15 septembre 1391 (II, 248), le 24 septembre 1398 (V, 58 v°), le 25 novembre 1403 (VII, 18 v°).

2. *Reg. de Comptes* I, f° 129 v°. Beaufou ou Boisfort, lieu dit, Cne de Genouilly et de Nohant-en-Graçay ; Domroi, que je n'ai pu identifier se trouve, sans doute, au même endroit.

3. *Reg. de Comptes* I, f° 71. Villeperdue, lieu dit, Cne de Nohant-en-Graçay. Rochefort, Angoin aujourd'hui Anjoin, Indre, Con Saint-Christophe.

4. *Ibid.* I, f° 130 v°.

5. *Besson,* ouvrier qui travaille la terre, plus exactement terrassier.

piers de la garenne de Villeperdue[1] », qu'en 1394, 75 hommes sont employés à « plaissier » en la garenne de Girou[2] et qu'en 1398, Guillaume Gaucher reçoit 24 livres 11 sous 4 deniers, pour avoir abattu l'hôtel d'Henry le Berthon, dont l'emplacement est destiné à construire « le logeis des chiens de la chasse de mondit seigneur le Duc[3] ».

Ajoutons que Jean de Berry gratifie volontiers tous ceux qui s'occupent de chasse : Jacquet le Charbonnier[4] et Robin le Sanglier[5], ses « varlets de chiens », Pierre[6], oiseleur de Jeanne d'Armagnac, Étienne Dijon, aide de vénerie du comte de Montpensier[7], Jean de Miseri, garde de la garenne de Graçay[8].

Enfin, le duc Jean avait des fantaisies qui souvent coûtaient cher. En 1373, il crut avoir découvert des mines de fer et d'argent aux environs de Graçay et de la Boulaye et aussitôt il fit venir des ouvriers d'Allemagne pour les exploiter. Les comptes ne nous disent pas si l'entreprise réussit, mais en revanche ils nous apprennent qu'elle coûta plus de 120 livres[9].

1. *Ibid.* I, f° 68.

2. *Ibid.* II, f° 248 v°. Pleissier ou plaissier signifie plier ou entrelacer, garnir une haie de branches.

3. *Ibid.* V, f° 58 v°.

4. *Ibid.* II, f° 107.

5. *Ibid.* II, f° 47 v°.

6. *Ibid.* I, f° 70 v°.

7. *Ibid.* II, f° 176.

8. *Ibid.* VII, f° 56.

9. « A. Perrin Pilesoiz et Mery Naudet, mineurs, pour IIII° et VIII journées qu'ilz ont mises et emploiées à cercher mine de fer es bois et terre de Graçay dès le VII° jour d'aoust CCCLXXII jusques au premier jour du moys de may CCCLXXIII

Le dernier chapitre de dépenses qui figure dans les comptes de la baronnie de Graçay est celui des constructions ou, comme on disait alors, des *œuvres*.

A cette époque où la guerre de Cent ans n'était pas encore terminée et où les gens d'armes couraient le pays[1], il fallait songer à se protéger. Aussi, voyons-nous qu'en l'année 1373 on prélève sur la vente des vins et du foin et sur les arrérages de rentes une somme de 259 livres 13 sous 4 deniers tournois « pour fere apparhillier, couvrir et avitailer la tour de Graçay et fere la porte du Belle » ou enceinte de l'endroit[2].

et pour chandelle.... 41 l. 4 s. t. » *Comptes* I, f° 40. Au même folio, payement de 12 livres 18 sous tournois aux mêmes et de 24 livres 6 sous à Jean Perrotin, Girart Guinaut, Simon de Farges et Jean Barbeau, pour la même cause. Voir encore les deux passages suivants :

« A Symon Jagaut et Jehannin Godart, pour avoir paié les despens des mineurs qui vindrent d'Allemeigne à Graçay et à la Bouloye, par le commandement de Monseigneur, pour quérir la mine d'argent en la terre de Graçay, depuiz le XXVI[e] jour de février CCCLXXVI jusque au XXVIII[e] jour de mars ensuivant ... XLVI l. VII s. II d. t. » (I, f° 191 v°.)

« A Symon Jagaut et à Jehan Godart, pour avoir livré es chevaulz des mineurs d'Allemaigne qui, par le commandement de Monseigneur le Duc, vindrent à Graçay et à la Bouloye, pour quérir la mine d'argent, depuis le XXVI[e] jour de fevrier CCCLXXVI jusques au ..... jour du mois de mars ensuivant... XII setiers 1 boisseau (d'avoine) ». (*Ibid.* f° 178.) La Boulaye, C[ne] d'Anjouin (Indre).

1. Cf. le passage suivant : « De Johanne la Malesse, de la vente du demourant du foin qui fu achaté pour madame la Duchesse quant elle cuyda venir faire sa novainne à Belle Fiolle, pour ce que les gens d'armes ne lui leissèrent quant ilz passèrent par le païs, XX s. t. » Arch. du Cher, *Comptes de la baronnie*, reg. I, f° LXV, *Chapitre des recettes*.

2. *Ibid.* f° 65. Sur le donjon de Graçay, voir Buhot de Kersers *Stat. monum.* t. IV, p. 177; nos comptes portent surtout l'expression *Bel* ou *Belle* plutôt que *Berle*.

C'est en effet à Graçay que l'on travailla d'abord. Le vendredi d'après l'Ascension 1373, les charpentiers Perrin Pigne et Jean Quaquin *appareillent* le plancher de la Tour[1]; à la fin d'août, on achète au potier Regnault « deux pomeaulz de terre pour mettre sur le portaul[2] »; en septembre, Perrin le maçon emploie 5 journées « à murer dessoubz les seulles » de la chambre du portail et à « bouscher les fenestres de ladicte chambre » ; enfin, le lundi après la Saint-Michel, on paie 60 sous tournois au *recouvreur* Jannet le Roy « pour avoir covert de tielle ladicte chambre dudit portaul et le portaul avecques[3] ».

En 1374 les réparations continuent : le lundi après la Saint-Marc, Jannet le Roy abat une maison sise sur le marché et en retire la *tielle* pour couvrir « VI des panz de la Tour » tandis que, le dimanche suivant, les maçons Perrin et Guillaume préparent « les pertuiz ou murs de ladicte Tour pour mettre les gargoulles et souliveaux pour soustenir le hordeiz » ; le 21 août, Étienne Pinart reçoit, d'une part, 103 sous 4 deniers tournois pour payer les charpentiers qui ont fabriqué les portes du Belle et, d'autre part, 55 sous tournois comme rétribution des 33 journées qu'il a employées avec Perrin Pigne et Perrot Rousset à tailler les poutres du premier étage de la Tour et à « mettre IIII gargoilles et assoir VIII escheneaulz dessus[4] » ; le 28 août,

1. *Ibid.* f° XXXVI, v°.
2. *Ibid.* f° 95, v°.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.* f° 68 v° ; le 21 août est la date ramenée au style actuel ; la date donnée dans le registre est « le lundi après le 15 août 1374 ».

Pierre Rabotin et Simon Jagaut touchent 4 livres 10 sous tournois « pour avoir paié à Odin Colin, Philippon Quassant, Vincent Charretier et Guillaume Boubet, charpentiers, 54 journées qu'ils ont mises et emploiées à acquarrer le boys ou bois de Balloffier, pour apparilhier les hordeis de la tour et du portau et fere les *chiffres* qui sont entredeux[1] » ; enfin, le jeudi après la Saint-Michel Perrin Pigne, le charpentier cité plus haut, pose les chassis des fenêtres dans la chambre du portail[2].

On s'occupait en même temps des fortifications extérieures : Jean *le beçon*, du Meunet, consacre, en effet, dans le cours de l'année 1374, 53 journées à « réparer partie des doves des fossés » de la tour[3] ; on achète, le 20 mai 1373, 4 muids de chaux à Jean le Tillier, de Grandmont, « pour fere tout à neuf les murs du pont de Saint-Falier et les murs du pont de la basse-court du château de Graçay, de la Maison-Dieu et de la porte de l'Image[4] » et, le 27 juillet 1374, le charpentier

1. *Ibid.* f° 68. Par *les chiffres* il faut entendre *l'eschief* ou *eschif* ; *l'eschif*, d'après Godefroy, était une petite fortification flanquante que l'on faisait pour défendre les approches d'une porte ou, d'une manière plus générale, un ouvrage en bois que l'on établissait provisoirement quand le temps manquait pour élever des tours. Les *hordeis* sont les hourds.

2. « A Perrin Pigne, charpentier, pour avoir tailhé IIII couples de chevrons toutes neuves et autres choses de charpenterie necessères à la chambre du portaul de Graçay, fere huiz et fenestres et muer chevrons là où ilz failhoient.... Pour ce CX s. t. » (Le jeudi après la Saint-Michel 1374.) Reg. I, f° 95.

3. Reg. I, f° 69.

4. *Ibid.*, f° XXXVI

Jean Godart façonne les poutres et soliveaux de ces ponts[1].

A cette date, s'arrêtent les travaux — tout au moins les travaux importants — concernant Graçay[2]. Les années suivantes, on s'occupe surtout du manoir de Genouilly, lieu de résidence habituelle de la duchesse et du duc, quand ils venaient en leur baronnie.

L'ostel de Genoilhi, bâti très certainement avant la prise de possession du duc et composé d'une *sale*, d'une chapelle, que desservait le curé de l'endroit moyennant une rente annuelle de 22 setiers de seigle, de 5 *chambres*[3] et d'un *cloistre de CIII toises quarrées*[4], n'était en somme qu'un édifice assez délabré en 1375 ; à cette

1. « A Jean Godart, charpentier, pour la façon des pouldres et soliveaulz pour fere les III pons de la ville de Graçay : c'est assavoir les II du costé la Maison-Dieu dudit lieu de Graçay et l'autre de costé la porte de l'*Image*.... LX sous tournois ; » (le jeudi après la Madeleine 1374) ; reg. I, f° 96.

2. C'est ce que prouvent les réparations faites en 1397. Je crois donc que M. de Kersers a peut-être eu tort d'attribuer une partie du château de Genouilly au duc Jean, Cf. *Statist. monum. du Cher,* t. III, p. 163.

3. J'infère cette description du passage suivant : « A Lotin, beçon, pour avoir pieché, ygné et batu la sale, la chappelle et les V chambres de Genoilhi et arraché les racines du prael, par marché fait avec lui, pour ce que monseigneur i ala demourer...... VII l. t. » (Le dimanche après la Saint-Christophe 1375), reg. I, des *Comptes de la bar. de Graçay*, f° 128. Pour le service de la chapelle, voir également le reg. I, cité (en particulier, f° 8).

4. « A Perrin Jagaut et Estienne Palaiz pour VIII setiers, VIII boisseaux avene à eulz paiez pour avoir mis et haucié le cloistre de Genoilhi qui contient CIII toises quarrées de demi pié de sable et en osté la fange, oultre XV l., XII s. t., qu'ilz ont heu pour ceste cause...... » [Le jeudi après la Saint-André 1375]. *Comptes*, reg. I, fol. 116 v°.

époque, en effet, le duc voulant y venir, il fallut envoyer des hommes pour le *curer* [1], enlever la fange du cloître [2], boucher les fenêtres de la chapelle avec « VI chartoynes de toile [3] », arracher « les racines du prael », fabriquer « huiz, fenestres, tables, treteaulz », préparer des *coytes et des coussins*.

En 1376 et 1377, on entreprend quelques réparations : d'abord le maçon Jean Auberi consacre 24 jours à « apparilhier de maçonnerie les II fenestres de la chappelle et croizer les fenestres de Monseigneur [4] » ; Jacquet Meignan, serrurier de Vierzon, pose des serrures et met des ferrures aux fenêtres [5] et, sous la direction de Jean de Viry, *marchant et verrier*, Pierre Lalement, *peintre et verrinier*, dont le nom semble indiquer une origine étrangère et qui, à coup sûr, n'était pas du pays, *façonne* des *verrines* pour installer dans les appartements et dans la chapelle [6].

De février 1377 à septembre 1378, on entreprend une œuvre des plus curieuses : on fait venir de Nohant plus de 250 quartiers de pierre « de grant moison » et les maçons Guillaume Constan, Perrin Pigne et Jean Quaquin fabriquent une chaire et des sièges qu'ils placent dans le parc de Genouilly, au pied

1. Cf. *Reg. de Comptes* I, f[os] 128, 117.

2. *Ibid.* Voy. ci-dessus la note 80.

3. *Reg. de Comptes* I, f° 130 v°. Le mot *Chartoyne* me paraît difficile à expliquer.

4. Voir *Pièce justificative*, n° II, § 1.

5. *Comptes*, reg. I, f[os] 155 v° et 156.

6. *Pièce justificative*, n° II, 2 à 8.

d'un chêne, et environnent le tout d'un mur que l'on perce de deux *huisseries*[1].

A quoi pouvait servir cette installation ? Le duc Jean voulait-il, comme autrefois saint Louis, rendre la justice en plein air, ou ces sièges étaient-ils simplement destinés à lui permettre de se reposer sous l'ombrage ?

Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse. Le duc Jean, en effet, semble avoir affectionné tout particulièrement le parc de Genouilly où, dit un document de 1464, il y a des chênes verts « qui ont des fueilles verdes en toutes saisons[2] », car nous le voyons charger des ouvriers à différentes reprises d'en « oster les errondes[3] » et, en 1395, le faire entourer de 280 toises de palissade[4].

En dépit des améliorations de 1377, le château de Genouilly n'était pas devenu une demeure confortable : les comptes nous apprennent qu'en 1380, des ouvriers durent boucher avec du genêt les ouvertures des appartements[5] et qu'en 1397 il fallut remplacer deux chevrons « cheuz et fondues en la chambre de Monseigneur[6] ».

Aussi, entreprit-on, cette même année 1397, de nouvelles réparations, dont la conduite fut confiée à Jean

1. *Pièce justificative*, n° II, 9 à 20.
2. Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle art. 98 [2], 2e volume du *Terrier de la Baronnie de Graçay*, 1464, fol. 11.
3. *Reg. de Comptes* II, f° 176 v°, VI, f° 58.
4. *Reg. de Comptes* III, f° 65 v°.
5. *Comptes*. reg. I, f° XI xx IIII.
6. *Comptes*, reg. IV f° 60.

Guérart, lieutenant-général de Dreux de Dammartin. Malgré le chiffre de la dépense qui s'éleva à 437 livres 10 sous 8 deniers tournois[1], malgré le grand nombre des ouvriers employés[2], ces réparations, pas plus que celles de 1377, ne modifièrent en aucune façon le plan de l'édifice ; on se borna à remettre toutes les pièces en état et à les meubler[3].

D'une manière générale, tous les travaux dont nous avons parlé étaient dirigés par la duchesse, mais, si l'on examine avec soin les notes marginales des comptes, on voit que le duc donnait également ses

1. Voici le début du compte qui renferme les dépenses des travaux de 1397 :

« Euvres et réparacions faictes en l'ostel de Genoilly par le comandement et ordonnance de ma dame la duchesse de Berry ès moys de septembre, octobre et novembre de CCC IIII xx et dix et sept et aussit par l'ordonnance de Jehan Guerart, lieutenant-général de maistre Dreux de Danpmartin, géneral maistre des œuvres de Monseigneur le Duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou e de Bouloingne, paiez par mandement tant de ma dicte dame comme pour la Chambre des Comptes, les quelle euvres ont esté faictes et parfaictes et receues par ledit Jehan Guerart en la forme et manière contenue en ung quayer de papier certiffié soubz son saing manuel et scellé de son scel le XXII[e] jour de juilhet mil CCC IIII xx dix et huit rendu à court. » (*Comptes*, reg. IV, f° 64.)

2. *Pièces justif.* n° III.

3. Comme réparation intéressante, à citer le passage suivant : « A Jean Gilet, verrier, pour avoir aparillé les verrières et, mettre environ XV piez de verre neuf. Pour ce VI l., XII s., VI d. » (*Comptes*, reg. IV, f° 169 v°.)

Pour l'ameublement, à remarquer que l'on paye à Jean de Laon 39 sous « pour avoir fait XIII chassis pourtant de la telle ès chambres dudit hostel, à III sous la pièce » ; 40 sous pour un buffet ; 4 livres 10 sous pour 9 tables de 8 pieds de large et de 10 de long (fol. 69 v°) ; 20 sous pour 2 grandes tables de 12 pieds de long et 3 pieds de large et 10 sous « pour avoir fait III treteaulx à daiz pour la grant table » (*Ibid.*, f° 74 v°).

ordres[1]. C'est qu'en résumé Jean de Berry entendait demeurer le maître partout.

Rien d'étonnant, par suite, à ce qu'il cède, au début de l'année 1405, la baronnie de Graçay au chapitre de la Sainte-Chapelle qu'il venait de fonder[2]. Pendant quelque temps encore, il garda son *hospitium* de Genouilly, mais au mois de mai de la même année, il donnait également Genouilly à la Sainte-Chapelle, se réservant seulement pour lui et ses successeurs le droit de chasse dans les bois environnants[3].

Disons, pour terminer, que le chapitre de la Sainte-Chapelle devait conserver la baronnie de Graçay jusqu'en 1757, c'est-à-dire jusqu'au jour où il fut réuni au chapitre Saint-Étienne.

1. Cf. *Comptes*, reg. I, f° 189, les notes marginales, voy. aussi fol. 139 v°, 155.

2. Je n'ai pu trouver l'acte de donation du duc Jean; il est certainement du début de 1405, car on voit par un acte du 13 mai 1405 (Sainte-Chapelle, liasse 6 [1] orig. parchem. scellé), Arnoul Belin prendre possession de la baronnie de Graçay pour la Sainte-Chapelle.

3. Voir l'acte original dans le fonds de la Sainte-Chapelle, liasse 247, *Mélanges*; il est seulement daté de mai 1405.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Débuts des Comptes de la baronnie de Graçay. — Commission donnée par Jean, duc de Berry, à son écuyer, Jean de Saint-Germain, de la charge de capitaine, châtelain, receveur et maître des eaux et forêts de Graçay ; (Bourges, le 27 *juin* 1373.)

Le compte des blez et grains de la terre et baronnie de Graçay, Nohant, Giro, Luçay et d'entre les eaues de XI moys, commençant le premier jour de fevrier mil CCCLXXI, combien que la possession de la dicte terre acquise de feu messire Regnaut, jadiz seigneur desdiz lieux, par lettres passées soubz le scel de la prévosté de Paris ne feust prise, jusques le VIII[e] jour de mars ensuivant cellui an, fait et rendu par Jehan de Saint-Germain, capitayne, chastellain, receveur et mestre des eaues et forestz de la dicte terre et baronnie de Graçay, à ce comis et ordenné par Monseigneur le Duc et par ses lettres à luy données dont la teneur s'ensuit : Jehan, filz de Roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poitou, de Xantonge et Angoulmoys, à touz ceulz qui ces lettres verront, salut. Comme nous aions nagaires acquise et achatée à perpetuel heritage et domayne de nous, de noz sussesseurs et des aianz cause de nous la terre, ville, chastellenie, baronie et seignorie de Graçay et de Luçay en Champagne avec leurs appartenances, sachent tuit que nous, confianz à plain de la loiaulté, suffisance et bonne diligence de nostre amé escuier, Jehan de Saint-Germain, icellui Jehan avons fait, institué, commis et ordenné, faisons, instituons, commettons et ordennons par ces présentes, capitaine, chastellain et receveur de toute notre dicte terre, baronie et seigneurie de Graçay et de Luçay et

ausi mestre de noz ayves et forestz iluec, aus gaiges de six vins livres tournoiz par an avec les autres droiz, prouffiz et esmolumenz acoustumés, a tenir, gouverner et exercer les offices dessusdiz par ledit Jehan de Saint-Germain, tant comme il nous plera; et, pour ce que, depuis que il ot prise de par nous et de notre commandement la saisine et possession de notre dicte terre de Graçay et de Luçay, il ait tenu, gouverné et exercé les offices dessusdiz jusques à présent, il nous plaist et voulons que pour icellui temps il ait et preigne samblables gaiges, prouffiz et emolumenz comme dessus, touz lesquelz gaiges, en oultre, il nous plaist et voulons que par notre très chère et très amée compaigne la duchesse à laquelle nous avons baillée et transportée la dicte terre de Graçay et de Luçay avec les fruiz, yssues et revenues d'icelle ou par ces gens à ce commis de par elle, soient alloez ès comptes d'icellui Jehan de Saint-Germain et rabatu de sa recepte senz difficulté aucune et que ledit Jehan de sa dicte recepte ne soit tenuz de compter ne rendre compte que à notre dicte compaigne ou à ses gens et commis et non à autre. Si mandons à touz nos justiciers, officiers et subges à qui il appartient que audit Jehan de Saint-Germain en faisant et exerçant les offices dessusdiz et leurs deppendances, à son lieutenant et à ses commis et députez en ceste partie obéissent et entendent diligemment. En tesmoing de la quelle chose, nous avons fait mettre notre scel en ces lettres. Donné en notre ville de Bourges, le XXVIIe jour de juing l'an de grâce mil trois cens soixante et treze.

(Arch. du Cher, Baronnie de Graçay, comptes I, f° 1.)

II

Extraits des Comptes de la baronnie de Graçay, années 1376, 1377 *et* 1378 ; (*reg.* I).

. . . .

1. — A Jehan Auberi, maçon, pour XXIIII journées qu'il a esté en l'ostel de Genoilhi pour apparilhier de ma-

çonnerie les II fenestres de la chappelle et croizer les fenestres de la chambre de Monseigneur et pour V journées qu'il a esté à Nohant pour fere traire I^c de quartiers de pierre neccessaire à faire le siège que Monseigneur a ordonné estre fait en la tranchée, par sa recognoissance donnée le vendredi avant Penthecoste CCCLXXVI rendue à court, IIII l. X s. t. (f° 155 v°.)

. . . .

2. — A Jehan de Viry, marchant et verier, pour la somme de LV l. t. et III setiers froment, à lui poiée pour la façon des verrines de Genoilhi, par sa recognoissance donnée le dymenche avant la feste de la Notre Dame de mars CCCLXXVI, rendue à cort. Pour ce ici III setiers. (f° 139 v°.)

. . . .

3. — A Jehan de Viri, marchant et verrier, pour la somme de LV l. t. et III setiers froment, à lui poiez pour la façon des verrines de l'ostel de Genoilhi, par sa lettre de recognoissance donnée le dimanche avant la feste de Notre Dame de mars rendue a court et devant en la despense du froment LV l. et III setiers froment, ici quant à l'argent, LV l. t. (f° 155.)

4. — A Petre, peintre et verrinier, en deducion de ce qui lui estoit dehu pour la façon de verrines qu'il avoit faictes et assises à Genoilhi en lieu et pour ledit Jehan de Viri, par sa quittance donnée le lundi avant la Notre Dame d'aoust CCCLXXVI rendue à court, IIII l. t.

5. — Audit Petre Lalement, verrinier, pour la façon des verrines dudit lieu de Genoilhi en II parties, oultre ses despens, par sa recognoissance donnée le jeudi après la Saint-Michel cellui an rendue à court, VIII l. t.

6. — Au dessusdit Petre Lalement, pour la vente de XVI livres et demie de plon et VI livres et demie d'estain pour soudure a mettre ès dictes verrines de Genoilhi par sa re-

cognoissance donnée l'an et jour dessusdiz rendue a court, xxxii l. x d. t.

7. — A Regnaut, tilier, pour auoir fait les despens de Petre Lalement, peintre, et de deux vallez avec lui, tant comme ils demeurèrent à souder et assoir les verrines de l'ostel et chappelle de Genoilhi, par sa recognoissance donnée l'an et jour dessusdiz rendue a court, xxx s. t. (f° 155v°.)

8. — A Jannin Aleaume, mercier, pour la vente de iiic de plastre et de xxv livres de plon neccessaire pour assoir les verrines, gons, genevelles et mettre es fenestres et autres choses neccessères es verrines dudit hostel de Genoilhi, par sa recognoissance donnée le jeudi avant la Toussaint CCCLXXVII rendue à court, lxx s. (f° 155v°.)

. . . .

9. — A Guillaume Constant, maçon, pour avoir fait la chaere de environ le chaigne de Genoilhi, apparilhé et blanchir le colombier yluec et cellui de Villeperdue, par sa recognoissance donnée le samedi après *Judica me* ccclxxvii, rendue à court, xx l. t.

10. — A Pierre Seurrat, pour xxii journées de luy et de ses bestes et charrete à charroier pierre, chaux et sable, pour emplir à fere la dicte chaere et blanchir les colombiers de Genoilhi et de Villeperdue dessusdiz par sa recognoissance donnée et rendue a court comme dessus vii l. x s. t.

11. — A Jehan Tilier demourant à Fontblanche, pour la vente de vi muis de chaulz neccessaire pour fère ladicte chaere et apparilher et blanchir les colombiers dessusdiz... vii l. x s. t.

12. — A Regnaut, tilier, pour les journées de xliiii hommes qui ont esté pour traire pierre et sable necessere à fere ladicte chaere et autres œuvres dessusdictes et

pour le pain des boiers qui ont mené les quartiers de pierre de Nohant à Genoilhi, par sa recognoissance donnée le jeudi après la Chandeleur CCCLXXVI, rendue à court..., LVIII s. VIII d. t. (f° 155v° et 156.)

. . . .

13. — A Naudin Roset, pour avoir poié le pain des boiers qui ont amené quartiers de pierre pour fere les sièges du chaigne de Genoilhi et le mur et charroié du bois à Boisgnois pour apparilher la grange iluec... par sa recognoissance donnée le jeudi après la feste S. Michel CCCLXXVIII, rendue a court, VI l. t. (f° 158.)

. . . .

14. — A Guillaume Constan, maçon, pour avoir fait de son mestier le mur de la broie de la chaere de Genoilhi, et tailhier la pierre tout à l'anviron d'iluec, par sa lettre de recognoissance donnée le samedi après *Judica me* CCCLXXVII, rendue a court, XX l. t.

15. — A Jehan Tilier demourant à Fontblanche, pour la vente de VI muis de chaulz pour emploier ou mur d'entour la chaere du chaigne de Genoilhi, par sa lettre de recognoissance donnée le jeudi après *Judica me* cellui an CCCLXXVII, rendue a court, VII l., X s. t.

16. — A Perrin le maçon, pour la vente de IIc et demi de quartiers de pierre de grant moison et pour avoir descovert la perrière où ilz ont esté pris, pour convertir à faire les seiges, mur et huisseriez d'entour la dicte chaere, par sa recognoissance donnée le luudi après la Saint-Martin d'esté CCCLXXVIII rendue à court, IIII l., XV s. t.

. . . .

17. — A Pierre Seurrat, pour le salaire de luy et de ses bestes et charrete qui furent XXIIII journées à charroier pierre, chaux et sable à fere le mur à l'entour de ladicte chaere......... IX l., IIII s. t.

18. — A Regnaut Tilier, pour avoir paié les journées de LXXVIII hommes qui ont trait la dicte pierre et sable et pourté l'eaue pour fere le mortier en place......... CIII s. t.

19. — A Perrin Pigne et Jehan Quaquin, pour avoir fait II huiz ou mur qui est autour de la dicte chaere par sa quictance donnée le dimanche après la Saint-Laurent CCCLXXVIII rendue à court, VI s. t.

20. — A Jaquet Meignan, pour la façon de IIII bairez et coriolz de fer[1] pour mettre ès II huiz dessusdiz, par sa quittance donnée le jeudi après la Saint-Laurent CCCLXVIII, rendue a court, V s., VI d. t. (f° 189.)

N° III

Ouvriers employés en 1397 sous la direction de Jean Guérart.

Les noms qui suivent sont mentionnés à plusieurs endroits du registre IV des *Comptes de la Baronnie de Graçay* entre les folios 64 et 82. Nous donnons le salaire par jour des ouvriers.

Maçons.

Colin Briquessat	6 s. tournois.
Étienne Quoquin	5 s.
Jean Durant	5 s.
Jean du B.	4 s.
Humbaut Foucher	4 s.
Huguenin Jolis	5 s. 6 d.
Castilhe	5 s. 6 d.
Bernard Foucher	5 s. 6 d.

1. Coriol = verrou ; bairez = barrière et par extension obstacle, c'est sans doute ici ce qui retient la porte.

Simonet Goillart	5 s. 6 d.
Pierre du Lys	5 s.
Jean du Lys	5 s.
Mathieu de la Perrière	5 s.

Charpentiers.

Jean Lambert	5 s. t.
Perrin Pigne	5 s.
Etienne Chevrcol	4 s.
Guillaume Chevrcol	4 s.
Etienne Chevrcol le jeune	4 s.
Michel des Plenes	4 s.
Jean le Doulx	3 s. 4 d.
Laurent Pelejon	3 s.
Jean Rousset	3 s.
Jean Radoerat	3 s.
Guillaume Charron	3 s.
Jean Violette	5 s.
Jean Chamus	5 s.
Jean Godart	4 s.
Raoulin Moreau	4 s.
Denis Mestivier	4 s.
Jehan Quaquin	4 s.

Couvreurs.

Perrin d'Orléans	5 s.
Jean Bonnet	4 s.
Jean des Ruaulx	4 s.
Drouet Correlier	4 s.
Jean Correlier	4 s.
Jean Gobart	4 s.
Jean Janvier	2 s.
Jean Pole	2 s.

LE LIVRE D'HEURES

DES MAUBRUNY

Par M. l'Abbé M. DE LAUGARDIÈRE.

Le livre d'heures dont je vais parler ne se recommande pas seulement à l'attention par d'assez nombreuses particularités de texte et par une décoration agréable encore que de peu de valeur artistique ; il a aussi le mérite modeste de fournir quelques nouveaux renseignements sur des familles qui ont possédé fief au XVIe siècle dans notre province.

C'est un manuscrit de 230 feuillets de parchemin, non chiffrés, mesurant 0 m. 15 de haut sur près de 0 m. 10 de large. Les cinq premiers et les douze derniers sont des feuillets de garde, qui ont reçu de la part des propriétaires un grand nombre d'annotations généalogiques. L'exécution du manuscrit n'est pas partout aussi soignée ; peut-être n'est-il pas tout entier de la même main.

Dix-neuf miniatures en grisaille et un très grand nombre de majuscules de couleur rouge, bleue ou bistre ornent le texte, qui est à l'encre noire, avec les rubriques en rouge ou quelquefois en violet. Les tranches sont dorées. Nul vestige de l'ancienne couverture, rem-

placée à une époque moderne par une demi-reliure en veau qui porte au dos le titre inexact de *Breviarium manuscriptum*.

I

En tête se trouve un calendrier, précédé de la table des dates pascales pour les années 1522 à 1536. A chaque mois correspond un dicton en trois vers[1]. Viennent ensuite :

1° quatre lectures empruntées aux Évangiles : la génération éternelle du Verbe (JOAN., I, 1-14), l'Annonciation (LUC, I, 26-38), l'adoration des Mages (MATTH., II, 1-12) et l'Ascension (MARC, XVI, 14-20). Le texte est celui de la Vulgate latine avec quelques variantes, dont une seule est intéressante — et d'ailleurs connue. — *Sine ipso factum est nichil. Quod factum est in ipso vita erat*... (JOAN., I, 3-4).

2° Deux longues prières latines non liturgiques : *Obsecro te, Domina sancta Maria*, et *O intemerata et in eternum benedicta*. Dans la première, qualifiée *Oratio devotissima ad Virginem Mariam*, on trouve mention de la dévotion aux quinze joies de la sainte Vierge : *Et per illa sanctissima quindecim gaudia que habuisti de filio tuo*..., de la dévotion aux Cinq Plaies de Notre-Seigneur : *Et per quinque vulnera filii tui*, et de la

1. V. appendice VII. Ces dictons, relatifs aux soins du corps et aux diverses occupations de la vie, n'ont aucun caractère pratique. Ils portent bien la marque d'une époque où l'on demandait volontiers à l'astrologie le secret d'une bonne santé ou d'un heureux voyage.

dévotion à son Précieux Sang : *Et per fontes sanguinis sui*. Le fidèle y demande aussi à la sainte Vierge de lui faire connaître le jour et l'heure de sa mort : *Annuncies michi diem et horam obitus mei*. Comme par une anticipation de la piété sulpicienne[1], la seconde prière est adressée conjointement à la sainte Vierge et à saint Jean « ces deux perles célestes (*due gemme celestes*), ces deux luminaires qui jettent en présence de Dieu un éclat divin (*duo luminaria divinitus ante deum lucencia*) », et l'on y attend de leur intercession l'envoi de l'Esprit-Saint. J'ai trouvé cette prière assez curieuse pour être transcrite intégralement à l'appendice[2]. Il s'y rencontre deux ou trois assertions qui, prises à la lettre, dénoteraient une théologie peu exacte. Ainsi est-il dit de la sainte Vierge que par elle *post Deum totus viuit orbis terrarum*. Et saint Jean y semble mis sur le même rang que la Mère de Dieu. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces prières très détaillées on ne trouve trace du dogme de l'Immaculée Conception.

3° De courtes formules d'invocation pour le lever et le coucher.

4° La séquence *Stabat mater dolorosa*, avec verset et oraison. Elle présente ici quinze variantes qu'on trouvera à l'appendice II. L'une d'elles : *Vim amoris im-*

1. Dans les offices propres à la Compagnie de Saint-Sulpice, Marie — *Virgo sacerdos* — et saint Jean à qui elle fut confiée par le Christ en croix sont fréquemment proposés aux prêtres comme modèles de la vie intérieure d'union à l'Esprit divin.

2. Appendice I.

prime, au lieu de : *Poenas mecum divide* est très rare [1].

5° Le récit de la Passion (JOAN., XVIII-XIX), selon la Vulgate avec quelques variantes qui n'affectent pas le sens.

6° Une courte oraison, *pro salute consequenda* [2], plus intéressante par le tour de pensée que par le style.

7° Le Petit Office de la sainte Vierge. Le texte en est à peu de chose près identique à celui qui a été inséré au Bréviaire romain [3]. Des hymnes, antiennes, versets et oraisons de la Croix et du Saint-Esprit, placés à la suite des différentes heures canoniques, peuvent être substitués aux hymnes, antiennes, versets et oraisons de la sainte Vierge, et transformer ainsi l'office de la sainte Vierge en office de la Croix ou du Saint-Esprit. Ces antiennes et ces versets sont des textes liturgiques répandus. Les hymnes et les oraisons qui sont seules originales, doivent appartenir à une très basse époque : la pensée y est exprimée avec banalité, et le rythme est si gauche qu'il mérite à peine ce nom [4].

1. Je tiens ce renseignement d'un spécialiste de Munich, le R. P. Blume, par l'intermédiaire de mon ami M. Alphonse Guillaume. Le P. Blume, qui s'est occupé particulièrement du *Stabat*, n'a rencontré la variante en question que dans un seul manuscrit, le Codex 1862 de la bibliothèque de Vienne (Autriche), qui est un livre d'heures bourguignon du XVe siècle. On trouve également dans ce livre d'heures 12 des 15 variantes de celui des Maubruny.

2. V. appendice III.

3. V. cependant (appendice IV) l'antienne qui suit laudes.

4. V. appendice V.

8° Les sept psaumes de la pénitence suivis des litanies des saints. Dans ces litanies saint Gabriel et sainte Anastasie ne sont pas mentionnés, mais on trouve, en plus des invocations habituelles : saint Blaise et saint Berne[1] parmi les martyrs, saint Louis, saint Bonaventure et saint Léon parmi les confesseurs pontifes, saint Amand, saint Hilaire et saint Bernardin parmi les prêtres et lévites, sainte Anne, sainte Marguerite, sainte Claire, sainte Elisabeth, sainte Barbe et sainte Apolline parmi les vierges et les veuves.

9° L'office des morts. A laudes il est fait mémoire[2] de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, des saints Pierre et Paul et de sainte Catherine. On pourrait penser aussi que ces mémoires sont simplement juxtaposées à l'office de laudes et qu'elles étaient destinées à être récitées isolément[3].

10° Une série de pièces latines composant une prière du matin, une prière avant la messe et une prière du

1. *Sancte Berna.* Je ne sais quel est ce saint. Il n'y a pas contraction pour Berna[rde] ou Berna[rdine], qui figurent plus loin, et d'ailleurs il s'agit d'un martyr. Faudrait-il lire *Verna,* quoique cette lecture soit moins probable, et y voir une contraction pour *Verane,* Saint-Vrain ?

2. On appelle mémoire (*commemoratio*) en liturgie, l'antienne, le verset et l'oraison d'un office secondaire qui sont insérés à la suite des textes correspondants de l'office principal aux heures de laudes et de vêpres. La mémoire se fait aussi à la messe, mais par une simple oraison.

3. J'ai observé dans la paroisse de Blancafort (Cher, canton d'Argent) une dévotion ancienne et en voie de disparition, appelée salut de S. Posen. Elle consiste à faire chanter par le prêtre l'antienne, le verset et l'oraison de ce saint qui est honoré particulièrement dans l'église du lieu.

soir. On y rencontre, outre plusieurs textes empruntés à la liturgie quotidienne, le *Sub tuum*, la prière *O Domina mea sancta Maria* qui est récitée tous les jours dans les séminaires de la Compagnie de Saint-Sulpice[1], d'autres invocations encore : (*Gloria et inbilatio...*, *Benedicat me imperialis maiestas...*, *Ave, ancilla sancte trinitatis...*, *Angele qui mens custos...*, *custos esto mens...*), une prière à sainte Barbe et la mémoire de la même sainte, ainsi que celle de sainte Marie-Madeleine, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Evangéliste, des saints Pierre et Paul, de tous les apôtres, de saint Etienne, de saint Laurent, de saint Nicolas, de saint Antoine ; de saint Sébastien, de saint Roch (hymne et oraison) et de sainte Geneviève. Deux prières françaises rimées s'y trouvent intercalées aussi : « Noble dame mère du Rédempteur — fontaine de toute lyesse — iamais ne puit avoir dolleur — celluy qui envers vous s'adresse — et portant dame à cette fin — du tout à vos ic me abandonne — que tous mes pechez en la fin — voustre enfant iésus me pardonne. Amen. » La seconde est quelque peu superstitieuse : « Ave Maria doulce dame — prenez mon corps sauvez mon âme, — et la mectez en telle voye — que l'ennemy ne la puysse voyr — soit à prime soit à none soit à midy — soit à toutes les heures que dieu fist. In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen iesus. » Remarquons aussi que sainte Anne n'est

1. On peut la voir dans les diverses éditions des *Examens particuliers* de TRONSON. Dans celle de Paris et Lyon 1874, elle est à la p. 475. Notre texte a deux variantes : [tibi] committo... ; *secundam tuam voluntatem et meam necessitatem. Amen.*

pas oubliée. Elle obtient une mention spéciale à la fin d'une des prières à la sainte Vierge. Celles de ces oraisons qui ont paru le plus dignes de remarque, à cause de leur couleur populaire, sont relevées à l'appendice VI.

Aucun *explicit*, aucune indication finale ne termine le livre d'heures, qui s'arrête au milieu d'une page. Peut-être a-t-il été interrompu. A l'un des derniers feuillets, la place d'une petite miniature est restée vide.

II

Des dix-neuf miniatures qui ornent les feuillets, sept sont de très petit format : 35 à 38 millimètres de haut sur 31 à 33 de large. Les douze autres, de 77 millimètres sur 55, occupent presque la page entière. Les sujets, comme on peut en juger, sont assez variés :

Grandes miniatures : 1° l'Annonciation, en tête des matines du petit office de la Sainte Vierge ; 2° Suzanne et les trois vieillards [1] — laudes ; 3° la Croix soutenue par deux anges — matines de la Croix ; 4° la descente du Saint-Esprit sur les apôtres — matines du Saint-Esprit ; 5° la Nativité de Notre-Seigneur — prime de la sainte Vierge ; 6° un ange annonce la nativité aux bergers — tierce ; 7° une étoile apparaît aux rois mages — sexte ; 8° la Circoncision — none ; 9° la fuite

1. Le choix de ce sujet s'explique si l'on veut considerer la chaste Suzanne comme une figure de la sainte Vierge. L'Ancien Testament figurant le Nouveau est une idée chère à la théologie du moyen âge.

en Egypte — vêpres ; 10° l'Assomption — complies ; 11° David en prières — psaumes de la pénitence ; 12° la Mort, sous la figure d'un squelette armé d'une faux et tenant un sablier, foule aux pieds des cadavres — office des morts.

Petites miniatures : 13° un animal fantastique, assez semblable à un bélier qui aurait sur la tête une quantité de cornes, appuie les pattes de devant à un livre placé sur un autel et que lui désigne une main sortant d'un nuage — commencement du livre, en tête de l'évangile de saint Jean ; 14° un taureau ailé — évangile de saint Luc, dont le taureau est l'emblème ; 15° un ange — évangile de saint Matthieu, même observation ; 16° un lion ailé — évangile de saint Marc, même observation ; 17° un homme à genoux devant un autel où est posée une statue de la sainte Vierge — prières à la sainte Vierge ; 18° les instruments de la Passion — récit de la Passion ; 19° Jésus-Christ bénissant de la main droite, et de la gauche tenant un globe surmonté d'une croix — prière du matin ; enfin il reste une place vide près de l'oraison à sainte Barbe.

Toutes ces miniatures sont en grisaille ; les numéros 14, 15, 16 et 18 ont le fond bleu. L'aspect général est assez agréable mais sans beaucoup de relief ; l'exécution est médiocre de l'avis de M. le marquis des Méloizes, qui a bien voulu les examiner avec moi ; le dessin est faible, plusieurs sujets présentent certains manques de proportion. Dans l'ensemble la composition des scènes est plus satisfaisante.

Les costumes sont orientaux : longues draperies, tur-

bans. Le décor consiste le plus souvent en architecture de style Renaissance. Il n'y a pas trace d'archaïsme ; rien ne rappelle le moyen âge dans la manière de l'artiste.

Aucune signature ne révèle sa personnalité.

III

Négligeant quelques prières et invocations françaises de peu d'intérêt qui ont été écrites par les propriétaires, je relève sur les feuillets de garde les nombreuses mentions généalogiques dont on les a chargés pendant soixante-dix ans. La petite féodalité locale revit dans ces notices, dont chacune fait connaître la date de naissance d'un enfant, et les noms des parrains et marraines.

Les numéros d'ordre[1] dont je les accompagne, se rapportent à une table des noms propres de personnes et de lieux (appendice VIII) qui permettra d'utiliser plus facilement les renseignements ci-dessous.

(I) Jehan maubruny mon filz et de marie de la mothe[2], nasquit le XVe jo^r de decembre mil V^c XXXIII. Jehan patoufflau Sgr de chairnay[3] son parrin et ales de myngot sa marrene.

(II) Le XVIe jo^r de may lan mil V^c XXXV, nasquit Guil-

1. Cet ordre, qui reproduit celui des feuillets du livre d'heures, n'est pas tout à fait chronologique.

2. D'après les notes de M. Taussérat, le nom patronymique des de la Motte est Michau.

3. Cf. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, l. XI, ch. xli.

laume maubruny, guill^e de Ruilly[1] parrin et magdeleine Jandon marrene.

(III) Le XIIe jo^r de nouuembre mil V^c XXX, nasquit anthoynete maubruny anthoyne pot[2] abbé de vierzon parrin et la bonnaulde marrene[3].

(IV) La veille de noël mil V^c XXXII, nasquit marguerite maubruny guill^e de Ruilly parrin et marguerite mandrault dame dhesy marrene.

(V) Filhe de Jehan de maubruny escuyer s^r daubusset. Francoise de Maubruny ma fille et de helaine darcemalle, nasquit le septième jour daoust mil cinq cens cinquante-neuf et feust parrin crestofle de creuecueur seigneur de coulanges[4] et francoese de la barge damoiselle de la beufurière.

1. Guillaume II de Ruilly, écuyer, seigneur de la Gennetière, mort avant 1541 (Cte DE TOULGOET-TRÉANNA, *Notice sur la famille de Ruilly*, dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIX, p. 113).

2. La *Gallia Christiana* (t. II, col. 140-1), qui en fait le 39e abbé de Vierzon, dit qu'il était de famille noble et moine de Marmoutier, qu'il fut consacré dans la Sainte Chapelle de Paris le 8 mai 1524 par l'évêque François [de Poncher, 1519-32], et qu'il gouverna son abbaye jusqu'en 1535 au moins, peut-être même jusque vers 1552. Il ne figure pas dans la *Généalogie de la maison de Pot...* [par M. DE CHAMBORANT], *Paris, Simon, 1782*, in-f° ; mais une reconnaissance du 11 mai 1524 (collection du Président de la Société des Antiquaires du Centre) prouve qu'il était frère de Philippe Pot, chanoine de la Sainte-Chapelle et président au Parlement de Paris, et, par suite (*Généalogie*... p. 60), fils de Guy Pot, seigneur de Chassingrimont et de Rhodes, et de Louise de Saint-Julien (que LA THAUMASSIÈRE, XI, XLIX, appelle Catherine).

3. Peut-être une personne de la famille de Bonnault, qui a possédé la seigneurie de Méry-sur-Cher, canton de Vierzon.

4. Cf. TAUSSERAT, *Chroniques de la châtellenie de Lury*, dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 3e série, 1er vol., Bourges, 1878, in-4°, pp. 116-9.

(VI) Enfans de guillaume de maubruny escuyer Seigneur de La Fontene et de Siluine baffard[1] sa femme.

L'an mil cincq cent LIX, le XXVIme de ianuier, nasquit francoisze de maubruny et fut son parrin francoys de tianges[2] escuier seigneur de la beuurière et damoiselle gabriele de la mothe vicontesse de millanscay marene.

(VII) Enfans aussi dudit Guillaume et de siluine baffard sa femme.

L'an mil cincq cent LX, le XXVIe iour de feuurier, nasquit Jehan de maubruny et fut son parrin Jehan de bazoges escuyer Seigneur de boismestre[3] et damoiselle marguerite dandezy[4] damoiselle de colanges sa marrene.

(VIII) L'an mil cincq cent LXII, le XXIIIe jour daoust, nasquit baltazar de maubruny, et fut son parrin martin, sergent lieutenant de romorantin et phelipe baffard, seigneur de villehenin et dame anne de la mothe, religieuze au lys de melung[5].

(IX) Le IXe jour de décembre mil cincq cent LXIII, nasquit gabrielle de maubruny et son parin noble homme Jehan du four et ses marenes damoiselle gabrielle baffard sa tante et franscoise normand.

(X) Le VIIIe jour de nouembre mil cincq cent LXV, nasquit marie de maubruny et fut parrin jacques baffard seigneur de boisdurye et quaterine du puy fille ainée de deffunt pierre du puy seigneur de molin.

1. Et non *Bouffard*, comme l'écrit La Thaumassière, XII, lviii.

2. Sur les de Thianges, Cf. La Thaumassière, XII, lxxxiii.

3. Cf. La Thaumassière, XII, xcix.

4. Lire *d'Anlezy*.

5. Abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, fondée par Blanche de Castille aux portes de Melun et réformée au commencement du xviie siècle par la Mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal.

(XI) L'an mil cincq cent LXVII, le XIme jour daoult, nasquit helisabeth de maubruny et fut son parrin andré bouere marchant demeurant à millanscay et loise de lage et francoise chapperon marenes.

(XII) (*Tout à fait effacé.*)

(XIII) L'an mil cincq cent LXXI, le XVIIIe de aoult, nasquit Franscoys de maubruny et fut son parrin Franscoys Chesgne sergent royal à millanscay et Jehan de
et Francoise de .

(XIV) Le XVIiesme jour de marss (en marge : 1573), nasquit Jehanne de maubruny fille de guillaume et de siluine baffard et fut son parrin messire Jehan d'orléans escuyer seigneur de baltardes [1] chevalier de l'ordre du Roy et premier escuyer de monseigneur le duc d'anjou. Et furent marrenes dame Jehanne de La madelene abbesse de Lieu notre dame [2] et dame Ragonde de La marche abbesse de claye.

(XV) Le huictième jour d'octobre, MVC quatre vingtz et trois, naquit Jehan du pertiz filz de lois du pertiz écuyer sieur des forges et de francoize de maubruny. Et fust parin Jehain d'etampes écuier sieur de la ferté-imbault [3], et Jehain de maubruny écuyé sieur de la fontene.

1. Cf. La Thaumassière, XI, xxxvii, d'après lequel Jean d'Orléans avait épousé Gabrielle de la Marche, sans doute parente de Ragonde de la Marche, marraine avec lui.

2. Abbaye de filles située dans l'ancien diocèse d'Orléans, près de Romorantin. Cf. *Gall. christ.*, VIII, col. 1591-5.

3. La Thaumassière (XI, xix, *Généal. d'Etampes*, branche de la Motte d'Ennordre, art. VII) lui fait épouser en 1571 Gabrielle Baffard, que nous avons vue marraine de sa nièce Gabrielle Maubruny en 1563. Cette dame était sœur de Silvine Baffard, et fille de Jehan (Adam, d'après M. Tausserat), chev., Vte de Millançay, « seigneur de Bois-du Lis et de Vieilchemin », (La Thaum., *loc. cit.*, sans doute pour *Boisdurye* et *Villehenin*), et de Gabrielle de la Motte, elle-même sœur de Marie de la Motte, femme de Gilbert Maubruny.

(XVI) Le vendredy XX[e] iour de juillet mil cinq cens quatre vingt et six, est nay philibert destud filz de francois destud escuyer seigneur d'assay et d'aubusset et de damoiselle francoise de maubruny et a esté parain philibert de gamache seigneur de sury au bois [1] et mareine damoiselle Anne destud dame de la billotierre.

(XVII) Gorge destud est nay la veille sainst mychel mil sinct canst quater vainst et set et a esté parin gorge de la Loue [2] escuier seigneur de la loue et masrene helene darsemale sa grans mere. *Signé* : Demaubruny. Destut.

(XVIII) Jehan destud est né le deusiesme mars mil sing cens quatre vainst et neuf et a esté bastizé à Briné et fust ses parains Jhan de Courost escuier seigneur de cheuigly [3] et Jhanne le Jeune sa masrene dame de la loue [2].

(XIX) Fransoise destud est nes l'honsiesme mars mil singt cens quatre vainst et dis. Et a este batises a beaulieu et fust pasrin Jhan ponnarst e ses marene helene darsemale dame daubusset et Jhanne destud dame darlu [4]. *Signé* : Demaubruny. Destut.

(XX) Claude destud est nes le XXIII aoust mil sinct cens quatre vainst onze et fust pasrin monsieur de tanesre et madame de neuvy et mademoyselle du portal ses masrenes.

(XXI) Charlote destud est nes la vesgle sainss endre mil sing censt quatre vainst et douse et fut batisses a beaulieu et fust pasrin monsieur de couet et ses masrene mes-

1. Cf. La Thaumassière, XI, xxi.

2. Cf. La Thaumassière, XII, xlviii : Georges de la Loë, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de la Loë, Foëcy, Bresnay (Brinay), etc., époux de Jeanne Le Jeune.

3. Cf. La Thaum., XI, xiv (2), et surtout Tausserat, *Chron. de Lury, loc. cit.* p. 220 sq.

4. Cf. De la Guère, *Généalogie de la Maison de Stutt*, Bourges, 1895, in-4°, p. 56.

demoyselle Charlote et Jhanne dorléans ses cousine. *Signé* :.. Demaubruny.

(XXII) Adrian destud est nest la vesgle de la natiuité nostre dame du huicthiesme de septembre mil sinct censt quatre vainst quatorse e fust batise a beaulieu et fust pasrin adrian dorléans segneur de cresi [1] mademoyselle de la brose chantelou sa masrene. *Signé* : Anne destud... destut.

(XXIII) Anne destud est nes le premier iour de ienuier mil sainct cens quatre vainst et saise et fust pasrin phelipe de creue cœur segneur de coulange et mademoyselle de la fontaine en besri sa masrene et fust batises a briné.

(XXIV) Lan mil sis censt et trois le quinsiesme septenbre, gilbert destud est ne et a esté batise a briné et a esté pasrin monsieur de ligneract gendre de monsieur le maréchal de la chastre [2] et sa masrene claude destud seur de lenfents, *Signé* : Destut. Demaubruny.

La famille Maubruny, dont nous venons de voir le développement au XVI[e] siècle, n'est pas inconnue. Elle tenait les fiefs de la Fontaine (paroisse de Merry-sur-Cher), qu'elle semble avoir conservé jusqu'à son extinction, et d'Aubusset (paroisse de Brinay) passé par alliance à la famille Stutt. La Thaumassière lui a consacré le chapitre LVIII du XII[e] livre de son *Histoire du Berry*. Mais cette généalogie est très imparfaite, et M. Tausserat a dû la compléter et la rectifier en beaucoup d'endroits dans un travail manuscrit qu'il m'a

1. Cf. La Thaum., (XI, XXXVII, *Généal. d'Orléans*, branche de Crescy, art. XII), qui le fait seigneur du Portaille.

2. Gilbert de Saint-Chamand, seigneur de Lignerac, marié à Jeanne, fille du maréchal Claude de la Châtre (La Thaum., XI, XI).

communiqué avec la plus grande obligeance[1]. Il y établit la descendance de cette famille depuis Jean Le Prieur, dit *Maubruny* (qui n'est donc qu'un surnom), sommelier de la fauconnerie de Charles VII et beau-frère de l'archevêque de Bourges Pierre Cadoet, jusqu'à Françoise de Maubruny, veuve de Charles Carré, écuyer, sieur de la Bruère et de la Fontaine, qui vivait encore en 1720. Les notices transcrites ci-dessus ajoutent quelques nouveaux renseignements à ce que l'on savait des Maubruny. La comparaison avec La Thaumassière[2] permet de voir qu'il a ignoré beaucoup de membres de cette famille. Quant aux Stutt, à qui l'alliance d'une Maubruny porta ce livre d'heures, les notices ajoutent quelques précisions à leur généalogie dressée par le marquis de la Guère[3].

Je présente ces différents résultats sous la forme d'un tableau généalogique où ce qui est nouveau est imprimé en italique, et où j'indique ce que je dois à M. Tausserat.

1. Le même auteur avait eu déjà l'occasion dans ses ouvrages de parler des Maubruny (*Vierzon et ses environs*, Bourges 1895, in-8°, pp. 197-99, 223, 284, 313-14, 361, et surtout *Chroniques de la châtellenie de Lury*, dans les *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, Bourges, 1878, in-8°, p. 169 sq.) V. aussi abbé Duplaix, *Mémorial de la commune et paroisse de Clémont*, Châteauroux, 1905, in-8°, p. 131, note.

2 Réimpression de l'*Hist. du Berry*, Bourges, 1865-74, in-4°, 4e vol., pp. 424-6.

3. *Op. cit.*, surtout pp. 57-61.

(*Jean Prieur ou Le Prieur, dit Maubruny, écuyer, sommelier de la fauconnerie de Charles VII.* — Tausserat)

(*Thomas Maubruny, contrôleur du scel à Vierzon.* — Tausserat.)

Gilbert Maubruny, écuyer, sgr d'Aubusset, (*conseiller du roi et de la reine de Navarre, licencié-ès-lois, lieutenant du bailli de Berry au siège particulier de Vierzon, lieutenant général au dit siège.* — Tausserat.) ép. Marie de la Mothe.

---

3. Jean Maubruny, *né le 15 décembre 1533*, écuyer, sgr d'Aubusset, ép. Hélène Darsemalle, (✝ entre 1571 et 1576. — Tausserat.)

1. Antoinette Maubruny, *née le 12 novembre 1530*, (*épousa le 8 novembre 1547 François de Francières, sgr de la Broarderie.* — Tausserat.)

2. Marguerite Maubruny, *née le 24 décembre 1532.* (*femme de Louis de Passac, écuyer, sr du Chêne.* — Tausserat.)

4. Guillaume Maubruny, *né le 16 mai 1535*, écuyer, sgr de la Fontaine, archer de la garde du corps du roi, (✝ *en 1573.* — Tausserat.) ép. Silvine Baffard.

Children of Jean Maubruny:

Françoise de Maubruny, *née le 7 août 1559.* ép. François Destud, écuyer, sr d'Assay.

Children of Guillaume Maubruny:

2. Jean de Maubruny, *né le 26 février 1560.*

3. *Balthazar de Maubruny, né le 23 août 1562.*

4. *Gabrielle de Maubruny, née le 9 décembre 1563.*

5. *Marie de Maubruny, née le 8 novembre 1565.*

6. *Elisabeth de Maubruny, née le 11 août 1567.*

7. *N. de Maubruny, né le*

8. *François de Maubruny, né le 18 août 1571.*

9. Jeanne de Maubruny, *née le 15 mars 1573.*

1. Françoise de Maubruny, *née le 26 janvier 155 ép. Louis du Pertiz, écuyer, sr des Forges.*

Children of Françoise de Maubruny and François Destud:

1. *Philibert* (1) *Destud, né le 20 juillet 1586.*

2. Georges Destud, *né le 28 septembre 1587.*

3. Jean Destud, *né à Brinay le 2 mars 1589.*

4. Françoise Destud, *née à Beaulieu le 11 mars 1590.*

5. Claude Destud, *née le 23 août 1591.*

6. Charlotte Destud, *née à Beaulieu le 29 novembre 1592.*

7. Adrien Destud, *né à Beaulieu le 7 sept. 1594.*

8. Anne Destud, *née à Brinay le 1er janvier 1596.*

9. Gilbert Destud, *né à Brinay le 15 sept. 1603.*

Child of Françoise de Maubruny and Louis du Pertiz:

Jean du Pertiz, né le 8 octobre 1583.

---

1. Philibert Destud ne figure pas avec ses frères et sœurs dans la généalogie de Stut (p. 59-60). Mais il pourrait bien être le même que ce Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1619, que M. de la Guère dit n'avoir pu trouver dans la généalogie, et qu'il a identifié avec l'autre Gilbert reçu en 1628.

IV

Le livre d'heures des Maubruny a-t-il été fait pour eux? On est porté à le croire : la date 1522, qui commence la table pascale du calendrier, ne peut qu'être voisine de celle où fut tracé le manuscrit ; or dès 1530 nous voyons un Maubruny inscrire sur l'un des feuillets la naissance de son fils.

L'auteur n'a pas laissé le moindre indice qui pût le faire connaître. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'était pas berrichon, ou du moins qu'il a suivi fidèlement un modèle étranger au Berry, car nos saints locaux sont tout à fait absents de son ouvrage : aucun n'est invoqué dans les litanies, et, ce qui est plus grave, aucun ne figure dans le calendrier où, au contraire, abondent les saints étrangers[1].

C'est ainsi que sont mentionnés des saints du Plateau Central et du Midi : saint Fulcran de Lodève (12 février), saint Bonet de Clermont (20 février), saint Martial de Limoges (30 juin), saint Antonin de Pamiers, honoré dans le Rouergue (2 septembre), saint Sauve d'Albi (10 septembre), sainte Foi de Conques (6 octobre), saint Géraud d'Aurillac (13 octobre), surtout saint Privat de Mende, le martyr du Gévaudan, qui paraît trois fois (2 avril, 9 juin, 21 août), ou même quatre (13 juillet Pri*m*ati, qui peut être une faute) ; des saints du Nord : saint Quentin (29 mars), saint Crépin de Soissons (19

1. Voir à l'appendice VII les particularités de ce calendrier. J'ai reproduit ce qui n'est pas conforme au bréviaire romain.

avril), saint Firmin d'Amiens (25 septembre), voire des saints allemands : saint Gothard, deux fois (25 février et 5 mai), saint Rupert (*Ruberti*, 27 mars) ; mais un fait significatif permet de négliger ces indices divergents : c'est la présence d'un groupe nombreux de saints bretons : saint Gildas (7 janvier), saint Corentin, deux fois (19 janvier et 7 février), saint Alain (11 février), saint Goneri (18 février), saint Maudet (26 février), saint Ruilin (28 février), saint Aubin (1er mars), saint Gonual (1er avril), saint Colomban (18 avril), saint Gonuari (22 avril)[1], saint Donatien (14 juin), auxquels viennent s'ajouter les saints anglais Gilbert (4 février) et Edmond 27 avril). On y peut joindre plusieurs saints honorés en Bretagne : les VII Dormants (27 juillet)[2], saint Maurille (13 septembre), sainte Euphémie (7 avril et 16 septembre)[3], saint Amand (9 avril et 5 novembre), saint Léonard (6 novembre) et saint Brice (13 novembre)[4].

Une telle affluence de bienheureux armoricains, profondément inconnus hors de leur province, indique que l'auteur du calendrier l'a composé sous une influence bretonne, soit qu'il ait travaillé en Bretagne même, soit qu'il ait eu sous les yeux un livre liturgique breton. Les Heures des Maubruny se trouvent ainsi parentes de celles d'Anne de Mathefelon, dé-

1. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France...*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, Rennes, 1906, in-8°, p. 71. 22 avril : Gurvali.

2. *Ibid.*, p. 101.

3. *Ibid.*, p. 102.

4. *Ibid.*, p. 103.

crites par M. Mater dans le XXVIe volume des *Mémoires* de la Société [1].

Je signalerai encore comme pouvant être intéressante la présence de saint Bernardin de Sienne, dont la canonisation était relativement récente (1450) à l'époque du manuscrit.

Saint Vincent (22 janvier) voit son nom inscrit en lettres rouges comme celui des plus grands saints. Deux saints reçoivent à tort la qualité de pape : saint Vital (28 avril), saint Justin (1er juin et, sans épithète, 4 août). On a pu déjà remarquer que plusieurs saints avaient une double fête ; cela est encore vrai de saint Calixte (21 février et 14 octobre), saint Eugène (23 février et 6 septembre), saint Adrien (4 mars et 6 avril), saint Isidore (16 avril et 15 mai), saint Félix (21 avril et 30 mai), sainte Hélène (15 avril et 22 mai), saint Victor (21 juillet et 18 septembre), saint Bernard (3 avril et 20 août), saint Lin (23 septembre et 26 novembre), saint Ambroise (4 avril et 7 décembre), saint Louis (19 et 25 août, la seconde fois avec la qualification de roi). Même en attribuant, par exemple, la fête du 3 avril à saint Bernard de Tiron, (15 avril dans le

1. M. Duine, aumônier du Lycée de Rennes, dont je viens de citer le très utile travail, m'a fait connaître un livre d'heures imprimé du diocèse de Quimper, du premier quart du XVIe siècle, qui se trouve entre les mains de M. Ludwig Rosenthal, antiquaire à Münich (V. description dans son catalogue de mai 1905.) J'ai pu m'assurer, grâce à la complaisance de ce dernier, que la partie non romaine du calendrier de Quimper ne correspond pas avec celle du livre des Maubruny, et que les heures de la Passion ne sont pas pareilles dans les deux livres. Par contre, l'un et l'autre empruntent les mêmes récits aux quatre évangélistes et font lire le même texte de la Passion.

Propre actuel du diocèse) et celle du 19 août à saint Louis de Toulouse, et en dédoublant saint Amand de Bordeaux et saint Amand de Maëstricht, etc., on resterait en présence d'un certain nombre de doublets. Je n'en vois pas d'explication qui s'impose. Mais ce n'est pas un grand dommage pour l'histoire.

APPENDICES

I. Prière a la Sainte Vierge et a Saint Jean.

O intemerata et in eternum benedicta singularis et incomparabilis virgo Dei genitrix Maria gratissimum Dei templum, Spiritus sancti sacrarium, ianua regni celorum per quam post deum totus viuit orbis terrarum. Inclina mater misericordie aures tue pietatis indignis supplicationibus meis. Et esto michi miserrimo peccatori pia in omnibus auxiliatrix. O iohannes beatissime christi familiaris amice, qui ab eodem domino nostro iesu christo virgo es electus atque inter ceteros magis dilectus, et misteriis celestibus ultra omnes imbutus. Apostolus eius et euangelista factus es preclarissimus. Te etiam inuoco cum maria matre eiusdem saluatoris nostri, ut michi opem tuam cum ipsa conferre digneris. O due gemme celestes maria et iohannes. O duo luminaria diuinitus ante deum lucencia vestris radiis scelerum meorum effugate nubila. Vos enim estis illi duo in quibus deus pater per filium suum specialiter edificauit sibi domum, et in quibus ipse filius dei ob sincerissime virginitatis meritum dilectionis sue confirmavit preuilegium in cruce pendens uni vestrum ita dicens : Mulier ecce filius tuus. Deinde dixisti discipulo : Ecce mater tua. In huius ergo tam sacratissimi amoris dulcedine que tunc ore dominico velut mater et filius ad inuicem coniuncti estis vobis duobus ego miserrimus peccator commendo hodie corpus meum et animam meam ut in omnibus horis atque momentis interius et exterius firmi custodes et pii apud deum intercessores michi existere dignemini. Credo enim firmiter et indubitanter fateor quia velle vestrum velle dei est et nole

vestrum nole dei est, unde quicquid ab illo petitis sine mora obtinetis. Per hanc ergo tam potentissimam vestre dignitatis virtutem poscite queso mihi peccatori corporis et anime salutem. Agite queso agite vestris sacris orationibus et cor meum inuisere et inhabitare dignetur spiritus almus gratiarum largitor optimus, qui me a cunctis viciorum sordibus expurget virtutibus sacris illustret et exornet in dilectione dei et proximi perfecte stare et perseuerare me faciat. Et post huius vite cursum ad gaudia me ducat electorum suorum benignissimus paraclitus. Qui cum patre et filio coeternus et consubstancialis cum eis et in eis viuit et regnat omnipotens deus in secula seculorum. Amen.

II. Variantes du *Stabat*.

4e	strophe,	2e	vers.	Et tremebat cum videbat.
6e	—	1er	—	Quis non posset contristari
	—	2e	—	Piam matrem contemplari.
8e	—	2e	—	Morientem desolatum
12e	—	2e	—	Iam dignantis pro me pati
	—	3e	—	Vim amoris imprime.
13e	—	1er	—	Fac me vere tecum flere.
14e	—	2e	—	Te libenter sociare
16e	—	2e	—	Passionis eius sortem
17e	—	2e	—	Cruce ac inebriari
	—	3e	—	Ob amorem filii.
18e	—	1er	—	Inflammatus et accensus
19e	—	1er	—	Fac me cruce custodiri
	—	2e	—	Morte christi premuniri
	—	3e	—	Confoveri gratia.

III. Oratio pro salute consequenda.

O benignissime domine iesu christe respicere digneris super me miserum peccatorem oculis misericordie tue quibus respexisti petrum in atrio, mariam magdalenam

in conuiuio et latronem in crucis patibulo; da ut cum beato petro peccata mea digne fleam, cum maria magdalena perfecte te diligam, et cum latrone eternaliter te videam, qui (etc.).

IV. Antienne de Laudes.

Aue stella matutina : mundi princeps et regina : virgo sola digna dici : inter tela inimici : clypeum pone salutis : tue titulum virtutis. Tu es enim virgo iesse : in qua deus fecit esse : aaron amigdalum : mundi tollens scandalum. Tu es area compluta : celesti rore imbuta : sicca tamen vellere. Tu nos in hoc carcere : solare propicia : dei plena gratia. O mater dei electa : esto nobis via recta : ad eterna gaudia : ubi pax et gloria : tu nos semper aure pia : dulcis exaudi maria.

(Verset *Dignare*, oraison *Gratiam tuam.*)

(A complies, l'antienne est *Salve regina.*)

V. Heures de la Croix et du Saint-Esprit

A matines

(Office de la Croix.)

Dne labia mea, etc. Deus in adjutorium, etc.

Hymnus.

Patris sapientia veritas diuina
Deus homo captus est hora matutina
A suis discipulis cito derelictus
A iudeis venditus traditus et afflictus.

Ant. Adoramus te christe et benedicimus tibi : quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.

V. Qui passus es pro nobis. R. Dne miserere nobis. Dne exaudi orationem meam. Et clamor, etc.

Oratio.

Dne iesu christe fili dei vivi pone passionem crucem et mortem tuam inter iudicium tuum et animam meam nunc et in hora mortis mee : et semper largiri digneris viuis misericordiam et gratiam defunctis requiem et veniam ecclesie tue pacem et veram concordiam : et nobis peccatoribus vitam et leticiam sempiternam. Qui viuis, etc.

(Office du Saint-Esprit.)

Dne, labia mea, etc. Deus, in adjutorium, etc.

Hymnus.

Nobis sancti spiritus gratia sit data
De qua virgo virginum fuit obumbrata
Cum per sanctum angelum fuit salutata
Verbum caro factum est virgo fecundata.

Ant. Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte spiritum tuum et creabuntur. R. Et renovabis faciem terre. Dne exaudi orationem meam. R. Et clamor, etc.

Oratio.

Omnipotens sempiterne Deus : da nobis illam sancti spiritus gratiam quam discipulis tuis in die sancto penthecostes transmisisti. Qui viuis, etc.

(Les hymnes seules diffèrent suivant les heures ; les antiennes, versets et oraisons restent partout les mêmes.)

VI. Pièces liturgiques diverses

Sainte Barbe.

1. Virgo barbara cuius magna deuotio, cuius oris iusta confessio testificata et scripta est sanguine proprio, tuo precamur patrocinio obtinias nobis a dei filio ut nobis tribuatur peccatorum remissio, ut finito huius presentis

vite exilio nobis concedat in celi solio tecum sanctorum beato perfrui consortio in secula seculorum. Amen.

2. Gaude, barbara beata, — summe pollens in doctrina — angeli mysterio. Gaude virgo deo grata — que baptismam imitata — es in vite studio. Gaude cum te visitavit — Christus vita et curavit — plagas actu proprio. Gaude quia meruisti — impetrare quod petisti — dante dei filio. Gaude namque eleuata — es in celo et delata — nobili martyrio. Te laudantem familiam — trahe post te ad gloriam — finito exilio.

3. *Oremus*. Intercessio, quesumus, Domine, beate barbare virginis et,martyris tue ab omni aduersitate nos protegat ut per eius interuentum gloriosissimum sacrosancti corporis et sanguinis domini nostri iesu christi sacramenctum, ante diem exitus nostri, per veram penitentiam et puram confessionem percipere mereamur. Per eumdem, etc.

Saint Roch.

1. Aue roche sanctissime — nobili natus sanguine — crucis signaris scemate — sinistro tuo latere. Roche peregre profectus — pestis fere curas tactus — egros sanas mirifice — tangendo salutifere. Vale roche angelice — vocis citatus — obtinuisti deifice — a cunctis peste pellere.

2. *Oremus*. Deus qui beato rocho per angelum tuum tabulam eidem afferentem promisisti, ut qui ipsum pie inuocauerit a nullo pestis cruciatu lederetur, presta, quesumus, ut qui eius memoriam agimus meritis ipsius a mortefera peste corporis et anime liberemur.

Saint Antoine.

Anthoni pastor inclite, qui cruciatos reficis, morbos sanas et destruis, ignis calorem extinguis, pater qui es in superis, ora pro nobis dominum ut celum nobis miseris donet post vite terminum.

Les saints Evangélistes.

Custos esto mens dum dormio nocte Matheus; — marce precare deum ne sim platonis in esim (*sic*); — huic camere presto luca deffensor adesto; — te precor ut dampnes fantosmata ishannes.

Les Anges.

Angele qui meus custos pie — tate superna me tibi commissum serua, defende, guberna, ut valeam tecum celestia scandere regna[1]; sis michi tutela, Gabriel; Michael que medela; et Raphael fortis sis ante pericula mortis.

Sainte Catherine.

Virgo sancta Katherina gretie gemma urbe alexandrina costi regis erat filia.

VII. Extrait du Calendrier

Janvier : (7), Gildasii, cof.; (9), Martiane, virgis; (11), Danielis, prop.; (19), Corentini, epi.; (27), Juliani, mris; (30), Baltildis.

Février : (4), Gilberti, conf.; (7), Corentini, epi.; (8), Diomedis, mris.; (11), Alani, conf.; (12), Fulcranni, cof.; (15), Juliane, virgis; (17), Fuluini, cof.; (18), Goneri, presbiteri; (19), Austreberte, virgis; (20), Boneti, conf.; (21), Calixti, pape; (23), Eugenii, pape; (25), Gothardi, cof.; (26), Maudeti, abbatis; (28), Ruilini, episcopi.

1. Cette invocation à l'ange gardien se retrouve à Saint-Sulpice, comme la prière *O Domina mea;* elle figure, sous une forme très peu différente, dans la prière du soir particulière à cette Compagnie. C'est une preuve que J.-J. Olier ou ses premiers successeurs ont voulu y faire place, à côté des oraisons abstraites, bien caractéristiques du XVIIe siècle, qui en forment la plus grande partie, à un élément plus populaire, en circulation depuis longtemps.

Mars : (1), Albini, confessoris ; (4), Adriani, mris ; (15), Longini ; (27), Ruberti ; (29), Quintini.

Avril : (1), Gonuali, conf. ; (2), Preuati, mris ; (3), Bernardi, abba ; (4), Ambrosii, epi. ; (6), Adriani, mris ; (7), Eufemie, virgis ; (9), Amandi, cof. ; (12), Cleti, pape ; (15), Helene, regine ; (16), Isidori, mris ; (18), Colombani, cof. ; (19), Crispini, mris ; (21), Felicis, pape ; (22), Gonuari, epi. ; (24), Basilidis ; (27), Edmundi, conf. ; (28), Vitalis, pape ; (30), Sigismundi.

Mai : (4), Floriani ; (5), Gothardi ; (9), Translatio nicolai ; (15), Isodori ; (17), Transla. bernardi ; (20), Bernardini ; (22), Helene ; (25), Transla. francisci ; (30), Felicis.

Juin : (1), Justini, pape ; (2), Marcelli, epi ; (8), medardi, cof. ; (9), Priuati, m̃ris ; (14), Donatiani ; (17), Curiamani, cof. ; (18), Aniani, epi. ; Eligi, epi. ; (30), Marcialis.

Juillet : (4), Transla. marti[ni] ; (13), Primati, mris ; (21), Victoris ; (27), Septem dormientium ; (31), Germani.

Août : (4), Justini ; (16), Rochi, cofessoris ; (19), Ludouici ; (21), Priuati ; (25), Ludouici, regis ; (26), Seuerini (27), Viuiani.

Septembre : (2), Anthonini ; (4), Moysi, cof. : (6), Eugenii ; (10), Salui ; (12), Maximiani ; (13), Maurelii ; (16), Eufemie ; (17), Lamberti ; (18), Victoris ; (23), Lini pape ; (25), Firmini.

Octobre : (6), Fidis virgis ; (10), Cerbonii ; (11), Nicasii ; (13), Geraldi, cof. ; (14), Calixti, pape ; (21), XI mil. Virginum ; (25), Crispini et Crispiniani.

Novembre : (3), Restituti ; (4), Amanti ; (6), Leonardi ; (13), Bricii ; (18), Romani ; (20), Stephani ; (26), Lini, pape ; (27), Agricole.

Décembre : (1), Egidii epi ; (7), Ambrosii ; (10), Elalie ; (18), Gratiane ; (21), Andree apli (erreur probable, pour Thome. Saint André figure déjà au 13 novembre.)

(*Dictons*)

Janvier. Ungere crura caue cum luna videbit aquosum. — Insere tunc plantas, excelsas erige turres. — Et si carpis iter tunc tardius ad loca transis.

Février. Piscis habens lunam noli curare podagram. — Tutius iter carpis, fit potio sumpta salubris. — Aurum debet emi, sponse sponsus sociari.

Mars. — Nil capiti noceas aries cum luna refulget. — Non tangas aures sed balnea tutius intres. — Nec caphalam minuas nec barbam radere debes.

Avril. Arbor plantetur cum tauro luna tenetur. — Non minuas, non edifices nec semina spargas. — Et medicus caueat cum ferro tangere collum.

Mai. Brachia non minuas cum lustrat luna leonem. — Unguibus et manibus cum ferro cura negatur. — Nunquam potabis pro missore petitum.

Juin. Pectus pulmo iecur in cancro non minuantur. — Somnia falsa vides, sit et utilis emptio rerum. — Potio sumatur, securus perge viator.

Juillet. Cor grauat et stomachum cum cernit luna leonem. — Non vestes facias, non ad conuiuia vados. — Et nil ora vomas nec tunc medicamina sumas.

Août. Lunam virgo tenens uxorem ducere noli. — Viscera cum costis caueas tractare cruorem. — Semen detur agro, dubites intrare carinam.

Septembre. Libra tenens lunam nemo genitalia tangat. — Aut renes, nates, nec iter carpere debet. — Extremam partem libra cum luna tenebit.

Octobre. Scorpius augmentat morbos in parte pudenda. — Vulnera non curas, caueas ascendere naues. — Et si carpis iter timeas de morte ruinam.

Novembre. Luna nocet femori per partes mota sagitte. — Ungues vel crines poteris prescindere tute. — De vena minuas et balnea citius intres.

Décembre. Capra nocet genibus ipsam cum luna tenebit. — Intres aquam nauta, citius curabitur ager. — Fundamenta ruunt modicum tant[um?] durat idipsum.

VIII. Table des Noms de Personnes et de Lieux

1. Il y a dans la commune de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) un lieu dit *les Landes Arsemales*.

LE

MARÉCHAL DE LA CHATRE[1]

Par M. F. DESHOULIÈRES

CHAPITRE IX

1588-1589

Nouvelles intrigues de La Châtre et du duc de Nevers. — La Châtre est envoyé au roi pour signer l'Edit d'Union. — Pamphlets contre La Châtre. — Il fait campagne dans le Bas-Poitou. — Sièges de Mauléon, de Montaigu et de la Garnache.

Cependant, pour donner des ordres, Henri III était très indécis. La victoire d'Auneau avait eu un grand retentissement; en accroissant la popularité du duc de Guise, elle l'avait portée à un si haut point que le roi pouvait en prendre ombrage.

Celui-ci le supportait aigrement, et sa politique louvoyante allait encore se détacher du parti catholique.

Aussi les intrigues vont recommencer et La Châtre s'y mêlera fortement. Comme il l'avait déjà tenté, dans une circonstance analogue, il va de nouveau chercher à rattacher à son parti, son puissant ami et correspondant, le duc de Nevers.

En dehors des sentiments d'amitié qui unissaient ces deux personnages, les grands intérêts qu'avait Nevers

1. Voy. le XXIX[e] vol. des *Mémoires*, pages 161 à 266.

en Berry nouaient des rapports incessants entre lui et le gouverneur de cette province.

Au mois de février 1588, le duc et la duchesse de Nevers avaient consenti encore d'importantes libéralités dans la province [1].

Dès le mois de janvier, La Châtre est à Paris, il y prend l'air de la Cour et aussi de la Ligue, il se rend compte de l'agitation qui se prépare ; il en avertit le duc de Nevers [2].

Cependant, avant le mois de mai, rien n'éclate, le gouverneur rentre dans sa province, et la journée des Barricades le trouve en Berry.

Mais il n'y demeure pas longtemps. Aussitôt qu'il reçoit la nouvelle du triomphe du duc de Guise, de son entrée dans la capitale au mépris des ordres du roi, de son internement dans le Louvre, de sa fuite à Chartres, qui laisse le Balafré maître de Paris, La Châtre s'apprête à partir pour rejoindre ce dernier. « Vous êtes sans doute averti de ce qui se passe

1. Fondation faite par M. le duc de Nevers et sa femme, pour marier tous les ans à perpétuité, dans leurs terres et seigneuries, 60 pauvres jeunes filles et, entre autres, 4 pauvres filles dans leurs terres, assises au pays de Berry, savoir : « En « la ville et châtellenie de la Chapelle d'Angillon, en la souve- « raineté de Boisbelle, en la ville et châtellenie de Château- « meillant (qui comprend les paroisses de Châteaumeillant, « Saint-Saturnin, Beddes, Durciez, Montgenoux, Nerez, Pri- « chart, Fontaine, Saint-Priest — la Marche, Gouttenoire, Sur- « fons, Puxtelloux) et, en outre, deux pauvres filles en la sirerie « d'Orval, au pays Bourbonnais, comprises la ville de Saint- « Amand et la châtellenie d'Epineuil et Bruères-sur-Cher. » (*Mémoires du Duc de Nevers*, Paris, 1665. T. II, page 570.)

2. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 25 janvier 1588. — *Ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3419 f° 4.

« à Paris, écrit-il en substance au duc de Nevers ; je vais « m'y rendre après vous avoir envoyé M. de Brulle- « bost pour vous mettre au courant. Pour moi je me « place à votre service, si vous voulez m'employer », et en même temps, afin d'attirer ses bonnes grâces, il lui avait fait parvenir « le meilleur levrier de France « pour chasser le loup[1] ».

Dès lors, les efforts vont redoubler dans le but de gagner Nevers. Celui-ci, tout en manifestant devant le roi une vive opposition à la Ligue, n'en conservait pas moins avec elle des rapports ambigus qui encourageaient les avances. Sa correspondance avec le duc de Guise en fait foi[2] et les lettres de La Châtre en fournissent une nouvelle preuve.

Il est à Paris le 27 mai[3] ; sa première visite est pour madame de Nevers, qui lui demande des conseils sur ce que doit faire son mari, resté dans son gouvernement.

La Châtre écrit de suite à ce dernier, il le presse d'être de son côté ; il lui montre qu'il ne peut se séparer des catholiques ; l'assure que Guise lui cèdera toujours la première place (au lendemain de la journée des Barricades, la promesse est allèchante) ; il ne lui dissimule pas la faveur dont jouit d'Epernon auprès du roi qui, malgré l'impopularité de ce favori, veut l'opposer au Balafré, et en faire le successeur de Joyeuse[4] ;

1. *Ibid.*, du 24 mai 1588. Bibl. nat. 3976 f° 78.

2. Capefigue, *La Réforme et la Ligue*. T. IV, p. 364 et suiv.

3. Daniel, *Hist. de France*, citée, T. IX, p. 290.

4. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Paris, 28 mai 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat. f. fr. 3976, f° 110. — *Ibid.*, du 2 juin 1588, f° 128.

il le presse de revenir ; lui fait voir les avantages qui résulteront de sa présence au moment où tant de choses se préparent... « Le reste demeure au bout de ma « plume », ajoute-t-il mystérieusement[1].

Mais la duchesse de Nevers a quitté Paris, elle est sans doute auprès de son mari ; c'est à elle que La Châtre s'adresse dans l'espoir qu'elle usera de son influence sur le duc. On désire une ferme union avec celui-ci, écrit-il, on le prie de se ranger « dans la cause de Dieu et des bons catholiques », on l'assure qu'on fera tout ce qu'on pourra pour le servir, soit ouvertement, soit sous main, et lui procurer les dépouilles d'un homme suffisamment désigné pour faire reconnaître d'Epernon.

Cependant, le roi, devant sa propre faiblesse, se décide encore une fois à ouvrir des négociations.

Déjà, le 15 juin, M. de Villeroy était parti de Paris pour trouver Henri III à Rouen, et lui porter des propositions de la part de la Ligue.

Il s'agissait de faire oublier l'émeute de Mai et d'abaisser d'Epernon. Ce dernier point soulevait des difficultés. Puis les catholiques exigeaient, comme places de sûreté, Bourges et Orléans, avec survivance de ces deux gouvernements pour les enfants de La Châtre et de d'Entraigues[2].

Le roi avait fini par céder, sauf cependant sur la question de la survivance, ce qui avait fortement mécontenté le gouverneur du Berry.

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 20 juin 1588. — *Ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3976, f° 169.

2. Villeroy, *Mémoires d'Etat*, édit. Michaud et Poujoulat dans les mém. sur l'hist. de France, T. XI, p. 86.

Pour atténuer son chagrin, le souverain lui avait donné un titre, qu'au lendemain de la journée des Barricades, Guise avait demandé pour son ami[1]; il l'avait fait chevalier de ses ordres et maréchal de camp des armées françaises à titre d'office.

Enfin Henri III avait nommé le Balafré lieutenant général du royaume, charge que celui-ci, soit par coquetterie, soit par habileté, avait cru tout d'abord devoir refuser.

C'est pour ratifier ces avantages et signer ce qui prit le nom d'« Edit d'Union », que le duc de Guise dépêcha à la cour trois des siens qui furent l'archevêque de Lyon, M. d'Espignac et M. de la Châtre.

Ce dernier, honoré d'une si importante mission, fit le voyage en compagnie de l'archevêque, et fut reçu par le roi de la meilleure façon du monde, mais il ne put obtenir que celui-ci renonçât à donner à Guise la lieutenance générale du royaume. Il tint ferme et expliqua ses raisons dans une lettre écrite de sa main et qu'il remit à La Châtre pour le nouveau dignitaire[2].

Voilà donc M. de la Châtre noyé dans l'apparente faveur dont jouit le duc de Guise auprès de Henri III. Il devient un des principaux favoris de celui-ci et partage avec le Balafré et l'archevêque de Lyon, toutes les confidences du souverain[3].

Cette éclatante fortune ne devait pas être sans quelques revers. On sentait à la cour qu'elle était si-

1. Davila, *loc. cit*, Liv. IX, p. 603.

2. *Mém. de Villeroy*, *Ibid.* — Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 7 juillet 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat., 3976-177.

3. Davila, *Ibid.*, p. 624.

mulée, et peut-être y prévoyait-on le sanglant drame du château de Blois, dont le souverain méditait déjà la scène principale.

Quant à La Châtre, il était, au milieu de sa faveur, l'objet, de la part des courtisans, d'attaques blessantes pour son amour-propre.

Les pamphlets étaient de mode alors, on avait de l'esprit et du plus mordant ; le gouverneur du Berry n'était pas épargné.

Déjà, l'année précédente, n'avait-on pas publié la parodie du traité de paix, accordé à M. de Mayenne. Un des articles en portait : « M. de la Châtre pourra « changer de femme, s'il s'aperçoit des déportements « de la sienne », et on avait imprimé un libelle injurieux pour elle, et dont on lui attribuait la paternité sous un titre grossier : « La République des M..., par Mme de La Châtre[1] ».

Maintenant ce n'était plus à sa femme que l'on s'adressait, ni à la vie privée de celle-ci, c'était contre le gouverneur lui-même que la pointe était dirigée.

A propos de l'accord de Rouen, on composa sous la forme du *Miserere* une complainte sur les principaux personnages qui avaient pris part au traité. Le verset suivant a trait à La Châtre :

Ne projicias me a facie tua
Et spiritum tuum ne auferas a me.

Invocation qui a trait à l'ordre du Saint-Esprit[2].

1. L'Etoile, *Journal de Henri III, Ibid.*, 1587.

2. Idem.

Citons encore cet extrait de pamphlet :

« Gens qui guerroies les geus, (les ligueurs)
« Par un conseil incestueux (l'archevêque de Lyon)
« Et par des armes balafrées (le duc de Guise)
« Vous pourriez faire quelque mal
« Avec ce vieil animal (le cardinal de Bourbon)
« Mais vos finances sont chatrées (La Châtre)
« Etc. [1] ».

Tout cela, en vérité, n'était que piqûres d'épingle pour la rude écorce de M. de la Châtre. Celui-ci avait bien d'autres soucis que de s'occuper de leurs morsures, car il s'apprêtait, sur l'ordre du roi, à entrer en campagne avec son ami le duc de Nevers.

Afin de sanctionner l'édit de juillet, Henri III reprenait les hostilités contre les Protestants, et organisait contre eux deux nouvelles expéditions, dont l'une avec Mayenne, devait s'attaquer à Lesdiguères, l'autre, confiée au duc de Nevers, avait comme objectif de s'opposer au Béarnais dans le Bas-Poitou.

Le duc de Nevers ne prit pas possession de son commandement dès le début de la campagne, et c'est La Châtre qui, en qualité de maître de camp, dut le remplacer.

Le but était de reconquérir les places occupées par ceux de la Religion, pour, ensuite, prendre contact avec le roi de Navarre.

Dès la fin d'août, le gouverneur de Berry, qui était toujours à Paris, reçoit les instructions du roi ; il se

1. L'Etoile, *Ibid.*

rend en diligence dans sa province pour mettre en ordre divers intérêts de famille, et, de là, écrit bientôt à Henri III qu'il va rejoindre son poste ; mais il n'est pas sans faire remarquer à son souverain qu'il lui faudrait des subsides pour entrer en campagne, qu'il n'a rien touché après l'expédition de 1587, et que ses moyens ne lui permettent pas de répéter si souvent de semblables dépenses [1].

Enfin le voilà parti, et il a bientôt fait de rejoindre son armée. Celle-ci était grande et forte [2], elle se composait de Français, de Suisses et d'Italiens, d'un grand nombre de chevau-légers, gens d'armes et de toute la noblesse catholique du Bas-Poitou, sous les ordres de La Chataigneraye, maître de camp, puis d'un régiment de gens de pied, de Sagonne, maître de la cavalerie légère, de Lavardin, etc...

Ce ne fut guère qu'après l'arrivée du duc de Nevers, qui eut lieu le 6 novembre, que les opérations commencèrent par le siège de Mauléon.

C'était une petite ville de faible défense, aux murailles médiocres, mais entourées de ruisseaux et de marécages. Elle n'avait pour la protéger que 300 soldats sous les ordres de son gouverneur, Joachim de Villiers-Charlemagne.

Tout d'abord celui-ci veut résister, mais, dès que Nevers paraît, il se rend compte de son impuissance,

1. Lettre de La Châtre au roi, du 28 août 1588. *Ibid.*, Bibl. nat., f. fr., 3361, f° 89.

2. La Popelinière, *Derniers troubles de la France*, Lyon, 1597. L. IV, p. 25 et 57. — *Mémoires de la Ligue*, 1576-1598. Amsterdam, p. 529 et suiv.

et demande à capituler. Ce fut aussitôt accordé ; les habitants devaient avoir la vie sauve, et les drapeaux devaient être remis entre les mains de M. de la Châtre.

Mais pendant que l'on négocie, les régiments de la Chataigneraye et de Brigneux, qui étaient composés de catholiques poitevins souvent maltraités par les huguenots, escaladent une brèche, de l'autre côté de la place, envahissent la ville et commencent le pillage et la tuerie.

Nevers en est averti, il envoie aussitôt La Châtre et Lavardin pour arrêter le massacre. Dans cette affaire le rôle du maréchal de camp fut de protéger l'ennemi [1].

La ville prise, il fallait la conserver et organiser l'occupation. Le duc de Nevers était malade, et il s'était maintenant absenté, laissant toute la tâche à M. de la Châtre. Certes, celle-ci n'est pas aisée ; le ravitaillement est difficile, les abords de la ville sont marécageux et peu praticables au passage de l'artillerie.

Enfin le maréchal de camp arrive au bout de sa besogne, il peut poursuivre la campagne, et, son chef étant toujours absent, c'est lui qui commande. On se dirige sur Tessouanne, où on arrive le 28 novembre ; le lendemain les catholiques sont à Romaigne, et le 9 décembre atteignent Montaigu, après bien des difficultés et de grandes fatigues, causées par de longues étapes, dans un pays où il n'y a ni pain ni vin, et où,

1. De Thou, *loc. cit.*, L. LCIII. *Mémoires du duc de Nevers, loc. cit.* T. 1, p. 873 et suiv.

pour vivre, il faut fourrager sur les ailes et chercher au loin sa subsistance [1].

A Montaigu on trouve de la résistance. Le sieur de la Colombière, qui y commande, se porte à la rencontre des troupes royales et les salue par une furieuse attaque, à laquelle celles-ci répondent avec énergie, mais qui laisse des pertes égales des deux côtés. Cependant Nevers est de retour ; il fait installer l'artillerie, bombarde la place, et Montaigu ne tarde pas à être réduit.

La campagne, quoique pénible, s'annonce bien ; La Châtre en est satisfait, et il est bien aise de faire constater ses succès. « Nous avons pris, écrit-il du camp « de Montaigu, cette place qui d'après le roi de Navarre « devait nous retenir jusqu'à Carême prenant, et nous « tenons le pays. Nous attendons le commandement du « roi pour savoir si nous irons à la Garnache, à Beau- « vais ou à Fontenay. Le roi de Navarre qui était venu « voir cette dernière place, n'y est pas demeuré « craignant d'être investi. Notre état est cependant « assez misérable ; hiver piluvieux, mauvais chemins, « pas d'argent, soldats sans souliers et nus, malades du « travail des tranchées... Cependant, si on donne les « moyens à M. de Nevers, tout le pays sera à nous [2]. »

Décidément on se rend à la Garnache. La place était située à six lieues de Montaigu, sur les confins de la Bretagne et du Poitou, à trois lieues de la mer. Elle

1. Lettres de La Châtre au duc de Nevers, des 11 nov., 24 nov., 25 nov., 26 et 27 nov. 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat., f. fr. 3419, f[os] 119, 121, 122, 123, 126.

2. Lettre de La Châtre au Prévost des Marchands de la ville de Paris, étant à la ville de Blois, à l'Assemble de l'Etat.

appartenait à la maison de Rohan, elle était forte et munie d'une bonne garnison sous les ordres du gouverneur du Plessis.

Aussi faut-il en faire un siège en règle, et battre la muraille avec les quatre couleuvrines et les six ou huit canons qui composent l'artillerie.

Mais l'opération est difficile, car tout le pays est infesté de huguenots, on dit même que le roi de Navarre approche, il faut se défendre en même temps qu'attaquer : ce sera le rôle du maréchal de camp, et il n'est pas sans péril. Voyons plutôt : un jour, escorté d'une dizaine de cavaliers, il explore les environs, et se trouve au hameau des Planches. Tout à coup, il aperçoit un groupe d'ennemis sortis de la ville, il court sur eux pour les reconnaître, mais son cheval tombe dans un fossé, et sans la diligence de ceux qui l'accompagnent, il était pris[1].

Malgré le danger des arquebusades qui ne le ménagent pas, et à la faveur des haies, La Châtre poursuit son service d'éclaireur ; il est à Chagnon, à Beauvais, il arme des forts dans les environs, il y installe de l'artillerie, il organise les subsistances.

Cependant le siège languissait, le froid était rigoureux, et on craignait l'arrivée du roi de Navarre. Mais, heureusement, un jour la nouvelle se répand que le Béarnais, parti de Niort pour secourir la ville, est gravement malade.

1. *Mémoires de la Ligue*, *Ibid.*, p. 525. — De Thou, *loc. cit.* Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 27 décembre 1583, *loc. cit.*, Bibl. nat., 3419, f° 129.

Aussitôt l'ardeur renaît chez les catholiques. Nevers fait changer ses batteries de place ; la gelée empêche les assiégés d'exécuter de nouveaux ouvrages de défense ; la canonnade redouble et le 4 janvier 1589, après huit cents coups tirés, l'assaut est donné. Les troupes royales s'élancent avec fureur, elles laissent 50 hommes sur la brèche, mais la ville est terrorisée et le lendemain, après avoir reçu l'assurance d'obtenir les honneurs des armes et des bagages, elle capitule.

Il était temps, les événements de Blois précipitaient les choses de la Ligue.

CHAPITRE X

1589

Assassinat du duc de Guise. — La Châtre en est averti. — Il se rend à la cour; ses entrevues avec le roi. — Il retourne en Berry; ses ennemis ont travaillé contre lui. — Hésitations de La Châtre. — Etat des partis en Berry. — Pamphlets de la Ligue. — Le prétendu siège de Châteauneuf-sur-Cher. — La Châtre se sépare du roi. — Il est révoqué de sa charge de gouverneur du Berry, laquelle est donnée à Arquian.

Le 23 décembre 1588, au château de Blois, le duc de Guise était tombé assassiné au moment où il allait franchir le seuil de l'antichambre du roi.

Henri III, en abattant la tête de l'opposition, avait-il anéanti le parti? Peut-être l'avait-il espéré, mais dès

la première heure, il comprit qu'il lui restait encore bien des cœurs à gagner, sinon des adversaires à supprimer.

La Châtre était de ceux-là; il était demeuré un des principaux confidents du duc de Guise, aussi le monarque dut-il s'occuper de lui tout d'abord : il fallait s'assurer de sa personne, tout au moins sonder les dispositions de son esprit et voir si la terrible représaille avait eu effet sur l'un des principaux comparses.

Aussi, de Blois, un messager est de suite expédié au duc de Nevers; il devra lui apprendre de la part du roi le châtiment du Lieutenant général du royaume, et en même temps lui donner l'ordre de ne pas perdre de vue Claude de la Châtre, peut-être de l'arrêter.

Mais les ligueurs ont devancé le roi, l'un d'eux a précédé son envoyé et a mis le maître du camp au courant de la lugubre nouvelle.

Elle fut, pour La Châtre, un coup de foudre : celui-ci est comme un homme qu'un choc imprévu frappe dans l'obscurité; il est terrifié et ébranlé; il ne sait que faire, quelle résolution prendre; il se demande avec inquiétude, comment son parti supportera le coup; si l'attaque est mortelle, si au contraire elle produira l'étincelle qui enflammera la poudre; si c'est la soumission ou la lutte.

Dans tous les cas, c'est au duc de Nevers, c'est à son chef qu'il convient de s'adresser. Son amitié lui fait un devoir de l'avertir, mais aussi la prudence exige la réserve.

Il va donc le trouver et, le premier, il lui annonce la nouvelle, et lui déclare, qu'encore qu'il eût été

toujours serviteur du duc de Guise, il demeure dans la fidélité qu'il doit au roi.

Nevers fut moins surpris que La Châtre. Esprit plus réfléchi, les coups de la fortune le laissaient plus impassible; rompu aux intrigues de la cour, il connaissait trop le cœur humain pour être épouvanté par sa noirceur. Il s'attendait au meurtre du rival d'Henri III, aussi, lorsqu'il lut le billet que l'envoyé de sa majesté lui remettait : « M. le duc de Guise a été tué ce matin « par le commandement du roi. Les cardinaux de « Bourbon et de Guise ont été fait prisonniers. M. et « Mme de Nemours sont arrêtés. Le prince de Joinville, « le duc d'Elbœuf et l'archevêque de Lyon aussi. « Prenez vos mesures là-dessus », ne put-il que rapporter au messager de la cour la conversation qu'il venait d'avoir avec La Châtre, et lui faire connaître que celui-ci était venu volontairement le trouver pour le faire confident de son loyalisme[1].

Cependant la capitulation de la Garnache, qui venait d'avoir lieu, rendait des loisirs aux troupes royales.

La Châtre, aussitôt, prend le chemin de la cour. Y était-il appelé par les ordres du roi, ou bien s'y rendait-il de son propre mouvement, soit pour se justifier, soit pour dissimuler?

Il semble tout au moins que Henri III lui ait fait pressentir son désir de le voir pour juger de ses intentions, et que La Châtre ait cru devoir obéir, afin d'écarter les soupçons.

1. *Mém. du duc de Nevers, loc. cit.*, T. I. p. 873 et suiv. Palma-Cayet, *Chronologie Novellaire*, collect. de l'hist. de Fr. T. XXXIX, p. 42. — La Popelinière, *loc. cit.*

Toujours est-il qu'il n'arrivait pas à Blois sans certaines appréhensions que motivaient son amitié pour le duc de Guise, et sans doute aussi, le trouble de sa conscience.

Au milieu de sa route, à Tours, un messager secret, lancé par ses amis, le prévient de se tenir sur ses gardes : on est à son égard mal disposé à la cour. Il passe outre et arrive à Blois le 17 janvier.

Sa première visite est pour la duchesse de Nevers ; il lui apporte des nouvelles de son mari et surtout la prend comme une sorte d'intermédiaire entre le roi et lui.

Celle-ci fait en effet prévenir Henri III par le maréchal de Betz, et une audience est accordée au gouverneur du Berry.

L'accueil fut encourageant pour La Châtre ; le roi le traite avec prévenance, presqu'avec gâterie : *il lui fait faire bonne chère*, s'intéresse à la campagne du Poitou, lui promet des gratifications pécuniaires pour lui et ses soldats.

Le lendemain le souverain l'appelle encore devant le conseil pour qu'il y fasse un rapport sur les opérations militaires auxquelles il vient de prendre part[1].

Enfin Henri III lui donne des instructions et lui dévoile son plan de campagne qui est de se replier et de concentrer ses forces dans le centre, afin d'avoir toutes les troupes sous la main. La Châtre devra se retirer dans son gouvernement de Berry de façon à y appuyer le mouvement.

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Blois, du 23 janvier 1589, *ibid.*, Bibl. nat., 3419, f° 1.

L'accueil semblait parfait, mais que fallait-il en penser, comment interpréter ces épanchements?

Il semble qu'Henri III ait été sincère, qu'il ait voulu rapprocher les partis, et que dans le cas particulier de La Châtre ses intentions aient été favorables.

En effet, dès le lendemain de la mort du duc de Guise, n'avait-il pas dit au maire de Bourges, François de Corbet, député de Berry aux états : « Les habitants « de Bourges ne doivent pas croire que La Châtre ne « sera pas autre que mon serviteur... Mon cousin le « duc de Nevers m'en a ainsi assuré et particulièrement « écrit[1]. »

Cependant, s'il n'est plus effrayé, le gouverneur du Berry est médiocrement touché par la mansuétude royale. Devant le roi il se tait, mais au fond il hésite. Il n'ajoute aucune créance aux bonnes paroles qu'il a entendues; il craint des pièges et il écrit au duc de Nevers : « Je m'en vais m'en aller chez moi, n'ayant « pas l'espérance de toucher les 40.000 écus que le roi « m'avait ordonnés, sauf par votre intermédiaire. « J'attendrai vos ordres... Madame votre épouse pense « que vous devez venir ici sans différer. C'est aussi « mon avis, car je ne trouve pas grande sûreté à vous « arrêter en quelque ville[2]. »

Est-ce un esprit désabusé parce qu'il n'a reçu que des promesses et non de l'argent? D'aucuns l'ont cru, mais ils n'ont pas eu tout à fait raison. Si La Châtre n'était pas complètement insensible aux questions

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 167.

2. Lettre du 23 janvier, citée plus haut.

matérielles, celles-ci n'étaient pas tout pour lui; la preuve en est que bientôt nous allons voir Henri III lui offrir des charges et des honneurs et il refusera.

Il est avant tout Guisard, et s'il invoque des questions d'argent devant le duc de Nevers, qu'il sait plutôt tiède, c'est pour trouver une bonne raison de l'attacher à son parti.

Quelques jours après il est à la Maisonfort. Mais là encore et surtout, il va trouver de nouveaux motifs à son insubordination.

C'est que, revenant dans son gouvernement, après une rude campagne d'hiver passée au service du roi, il va constater combien les amis de ce dernier ont desservi ses propres intérêts et ce que son parti a souffert.

En effet, durant son absence, les esprits des habitants de Bourges ont été fortement ébranlés, le maire et l'archevêque n'étaient pas amis des catholiques[1]; puis c'était Montigny, que nous avons vu lieutenant du gouverneur au siège de Sancerre, qui avait cherché, par tous les moyens possibles, à anéantir son crédit. Il n'avait même pas hésité à faire courir le bruit de sa mort. Dans une assemblée de la noblesse, tenue aux Aix-d'Angillon quelques jours après l'assassinat du duc de Guise, il n'avait pas craint de s'écrier : « La Châtre « ainsi que le duc de Mayenne ont passé de vie à trépas « si le roi a été bien servi[2]. »

1. Voir *la harangue prononcée par M. de Bourges aux trois états assemblés au château de Blois, le jour Sainte Catherine, 25 nov. 1588*. S. D. in-12.

2. Lettre du même au duc de Nevers, *ibid.*, Bibl. nat., f. fr. 3419, f° 9.

Voilà ce que celui-ci apprend à son retour, aussi sa mauvaise humeur ne tarde pas à percer; lorsqu'à la fin de janvier, M. de Corbet, s'en retournant à la cour, vient prendre ses ordres et lui demander ses lettres pour Henri III, il n'obtient que cette réponse : « Puisque « vous avez reçu le commandement du roi pour la « manutention de la ville de Bourges et son obéissance, « de qui vous vous êtes entretenu sans attendre mon « arrivée au pays, c'est à vous à en rendre compte à sa « Majesté, si bon vous semble. » Ce n'est que sur les instances de sa femme qu'il donne au maire de Bourges une lettre banale pour le souverain.

Voilà le premier acte public où le gouverneur du Berry laisse deviner son amertume. Mais en même temps qu'il écrit une lettre à M. de Mayenne, il ouvre son cœur au duc de Nevers, tout en donnant l'ingratitude royale comme motif de son ressentiment : « Je cherche « à sauver ma charge que l'on m'envie, je saurai bien « la garantir, même au prix de ma vie; on se mettrait « en colère pour moins [1]. » « Ce n'est que de vous que « je tiens mon salut... Le roi m'a très bien reçu... Mais « c'est M. de Montigny qui envie mon gouvernement. « Cet ennemi caché a reçu du roi de l'argent pour lever « des hommes, et moi je reste misérable sans ressources, « malgré ce qu'on m'a promis. Je vous ouvre mon « cœur, comme à mon bon seigneur [2]... J'ai cinquante « ans, j'ai passé trente-deux ans au service du roi, « je suis chargé d'enfants et de dettes, on distribue

1. Lettre au duc de Nevers, datée de la Maisonfort, 1er fév. 1589, *ibid.*, 3419, f° 7.

2. *Ibid.*, du 3 fév. 1589, *id.*, f° 9.

« de l'argent à tout le monde et je ne puis me « plaindre sans lèse-majesté[1] . »

Cependant là n'était point l'exacte vérité, car au même moment Henri III lui fait faire des offres ; par deux fois il lui envoie un de ses courtisans, Odart de Buy, avec mission de l'engager à se rendre à la cour, où il lui propose la charge de Maître de Camp qu'occupait M. de Biron[2].

Mais La Châtre flaire le piège ; on veut l'éloigner de son gouvernement afin de laisser la place à d'autres ; « on ne considère pas, écrit-il, que je ne suis pas encore « débotté du voyage de Garnache[3] ».

Sa détermination est maintenant prise, il refuse : cette charge ne peut que lui créer des ennemis, l'obliger à quitter son gouvernement où sa présence est nécessaire ; il va rester Guisard actif, chercher à organiser son parti, lui amener des auxiliaires, et c'est au duc de Nevers qu'il s'adresse pour obtenir la première adhésion.

Alors commence une nouvelle campagne de démarches, de prières et d'objurgations dont nous avons déjà vu un exemple, il y a quelques années, dans des circonstances il est vrai moins pathétiques. Nevers y restera sourd, mais elle ne cessera que plus tard, lorsque celui-ci se sera franchement rangé dans le parti de Henri IV.

Cependant, pour le moment, la tentation est forte ; La Châtre cherche à lui donner le tour le plus sédui-

1. *Ibid.*, du 14 fév. 1589, *id.*, f° 4.
2. DE THOU, *loc. cit.*, L. XC, VI.
3. *Ibid.*

sant. Il montre à son ami que toute la chrétienté a les regards fixés sur lui ; il lui rappelle leurs entretiens intimes devant la flamme du froid bivouac de Garnache ; il lui fait le tableau de l'agitation générale, il le presse d'être du côté des catholiques [1].

Mais aujourd'hui encore, il n'obtient rien. Nevers commence par chercher à calmer son ami, bientôt il le priera de cesser ses importunités.

Il était bien vrai que l'agitation était grande partout, mois elle l'était particulièrement en Berry.

Déjà Montigny avait pris parti contre La Châtre, dans une querelle que des questions d'intérêt avaient allumée entre Madame de la Châtre, femme glorieuse et vindicative, et sa voisine, Madame de la Beuvrière. Nous ne chercherons pas à démêler cette intrigue, toute privée [2]. Mais elle avait eu pour résultat que maintenant Montigny, à la tête d'une cinquantaine de soldats, parcourait les environs de Bourges et venait même jusque devant la Maisonfort, faire des démonstrations militaires.

Puis d'autres événements, particulièrement graves, menaçaient le gouverneur ; au nord de la province, Gien et la Charité s'étaient déjà prononcés contre les catholiques. Le frère de Montigny, Arquian, entré dans Sancerre le 16 février, y rassemblait tous les huguenots du pays.

Au sud c'était le roi de Navarre qui s'avançait. Dans le courant de mars il s'emparait d'Argenton et y ins-

1. Lettre du même au même, 27 fév. 1589. *Ibid.*, f° 28.

2. Raynal, *loc. cit.*, T. IV. pièces justif.

tallait un gouverneur, Gaspard Foucaud, sieur de Beaupré. De là le Béarnais occupait Saint-Gaultier et le Blanc, qui étaient confiés à la garde du sieur de Lancosme. Enfin, sur les confins de la Marche, Châteaumeillant manifestait des dispositions hostiles.

Aussi La Châtre devait-il prendre des mesures; Bourges lui demeurait fidèle; il y prépare la résistance en réparant les défenses et en créant de nouveaux ouvrages, notamment une bastille considérable devant la porte Saint-Sulpice.

Issoudun, la seconde ville du Berry, était aussi une place importante à sauver. Mais les opinions y étaient plutôt avancées; la brillante culture intellectuelle de ses habitants les avaient poussés vers la Réforme. Ce fut par ruse, plutôt que par force, que La Châtre s'en rendit maître. Il s'était ménagé des intelligences dans la place : un de ses principaux agents y était Pierre Guénois, ancien précepteur de ses enfants et jurisconsulte de mérite. Celui-ci, aidé d'Etienne Prévost, conseiller au bailliage, et de l'avocat Jean Desforges, était parvenu, à force d'intrigues, à y créer un parti catholique assez puissant pour déjouer la résistance des huguenots qui devenait de plus en plus ouverte.

Aussi, lorsque Claude de la Châtre se présenta devant Issoudun le 15 mars, les portes, qui devaient rester fermées, lui furent-elles ouvertes par ses amis et la résistance devint impossible.

Ceux qui s'étaient mis à la tête du parti huguenot furent envoyés prisonniers à Bourges; c'était entre autres le procureur du roi, François Arthuis, et le

lieutenant-général Claude Dorsanne. Pierre Guénois reçut la charge de ce dernier [1].

Enfin, à la même époque, Vierzon, Mehun, dont il fit brûler les faubourgs pour en assurer la défense, Selles-sur-Cher, Montrond, Châteauroux et Déols étaient occupées militairement au nom du gouverneur [2].

Ces préparatifs d'une lutte qui devait ravager si longtemps le Berry avaient à Paris un long retentissement; on en faisait grand bruit; ils servaient de réclame; on les transformait en succès, alors qu'ils ne consistaient qu'en prise de possession; on ne craignait pas d'inventer.

Il est intéressant, à ce propos, de citer un pamphlet qui, à l'époque, fut imprimé à Paris et montre quel ascendant La Châtre avait dans son parti. Il est intitulé : *Discours de la défaite du vicomte de Thuraine avec ses troupes à Châteauneuf-en-Berry le XXVe jour du mois de mars par M. de La Chastre* [3].

« Dieu nous a octroyé, le 26 mars, dit l'auteur ano-
« nyme de cet ouvrage, une victoire à Châteauneuf-
« en-Berri, où ce valeureux Mars, M. de La Châtre,
« Gouverneur de Bourges, avec ses troupes, a mis à
« mort un des mignons d'Henri le Tyran, qui est le vi-
« comte de Thuraine, venant pour surprendre ce Mars
« en forme humaine, qui a tant défendu les bons

1. Pérémé, *Recherches archéolog. et hist. sur la ville d'Issoudun*. Paris, Duprat, 1847, p. 183.

2. Buhot de Kersers, *Hist. statistique monumentale du dép. du Cher*, T. V, page 288.

3. Paris, chez Denis Brinet, MDLXXXIX, avec permission. Bibl. nat., imprimés, L. b. [34], 721 A.

« catholiques, et pour se joindre à Henri le Vaudois, « bâtard, athé et v... pour la 3e fois, dont je ne donne- « rais pas un niquet... si Dieu est avec nous... Ce vail- « lant M. de La Châtre, sachant que le vicomte de « Thuraine approchait, partit de Bourges, accompa- « gné de 12 à 13.000 hommes, tant de cheval que de « pied, et fait toujours marcher ses gens en champ de « bataille, jusqu'à tant qu'il rencontre son ennemi et « qu'il eût donné dans y celuy et ses gens et lui-même, « d'une telle force qu'il mit tous les gens et le vicomte « de Thuraine morts... puis prit le corps du vicomte « de Thuraine et l'emporta à Bourges pour le faire « inhumer et enterrer, et fit faire une grande fosse à « terre pour enterrer tous ces huguenots. Bref, il s'en « revint à la ville de Bourges, triomphant des dépouilles « des ennemis hérétiques en faisant conduire après lui « le corps du vicomte de Thuraine mort, et allait-on « au devant de lui en chantant : *Benedictus qui venit in* « *nomine Domini.* »

Nous croyons inutile d'ajouter qu'il n'y avait là qu'une « nouvelle tendancieuse », lancée par les Parisiens, et que ce même jour « lè valeureux Mars, M. de La Châtre » était à Bourges et écrivait encore à M. le duc de Nevers pour lui faire part de ses intentions belliqueuses, et il ajoutait cette phrase que nous relevons en passant : « Puisqu'il faut que je prépare la « guerre de mon pays, je m'y prépare, et Dieu, comme « juste juge, donnera la sentence contre les auteurs et « cause du mal[1] ».

1. Lettre datée de Bourges, du 26 mars 1589 ; *ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3419, f° 31.

D'ailleurs, pour en revenir à la « bataille de Châteauneuf », quelques jours après, Pierre de l'Étoile écrivait dans son journal qu'il s'imprimait à Paris, plus de cent volumes de discours destinés à abuser le peuple « pour qui ne sont que balivernes et menteries, « comme on peut voir par les deux ou trois suivants : « Discours sur la défaite du vicomte de Thuraine à « Châteauneuf (où il n'était pas, [*sic*]) le 26 Mars « etc., etc[1]. »

A cette époque en effet, La Châtre n'est pas encore en révolte armée ; mais le moment est proche ; meurtri par l'assassinat qui lui a ravi son ami le duc de Guise, écœuré par l'ingratitude du roi, irrité des menaces que lui font ses amis du Berry, légèrement grisé peut-être par les adulations dont ceux de Paris l'enivrent, froissé dans ses sentiments catholiques par l'attitude que prend le souverain vis-à-vis de la religion nationale, voilà un nouvel événement qui aura raison de son loyalisme : c'est le rapprochement des deux rois et le traité d'alliance conclu entre le Béarnais et Henri III : « Vous connaissez le grand malheur, écrit-il à Nevers, « la trêve accordée au roi de Navarre par le roi, le « libre exercice de la nouvelle opinion de ça Loire et « une ville de sûreté par chaque province. En échange, « Sa Majesté se sert des forces du roi de Navarre. Je vous « supplie de ne pas abandonner la religion dans ce « grand malheur, et de la fortifier par votre prudence « et vos forces [2].»

1. Pierre DE L'ETOILE, *loc. cit.*

2. Lettre du 12 avril 1589 au duc de Nevers, *ibid.*, f° 5.

C'en est fait, Claude de la Châtre déclare la guerre au roi de France, et il cherche à entraîner avec lui toute sa province.

Au mois d'avril, il convoque à Bourges tous les notables de son gouvernement, ses amis comme les tièdes, sinon les hostiles, puisque l'archevêque Renaud de Beaune est présent, et, dans un langage posé et modéré dans la forme, mais déterminé et ferme quant au fond, il leur fait part de sa résolution.

Il leur expose d'abord la situation, leur montre le trouble qui agite la province, les maux qui la menacent, et les assure que son plus grand désir est de maintenir la tranquillité dans son gouvernement.

Mais les événements sont là et il faut perdre tout espoir d'union entre ceux qui suivent le parti du roi et ceux qui s'attachent aux princes catholiques. Il convient donc de se déclarer pour celui-ci ou pour ceux-là. Il a toujours vénéré le nom, la dignité et la personne du roi, et il ne voudrait encore se soustraire ni à son affection ni à son obéissance, si « la seule cause de « Dieu, son honneur, sa conscience et sa religion ne « lui en faisaient un impérieux devoir ». Au fond l'on voit partout en Berry les troupes royales fraterniser avec celles des huguenots et se constituer défenseurs de ceux de la religion.

« Ces considérations, ajoute-t-il, m'ont fait ouvrir « les yeux, et penser que Dieu m'a fait naître sa créa- « ture, pour le servir, aimer et honorer sur toutes « choses, m'a donné une âme que je désire sauver, « pour le louer un jour dans son Paradis, et penserais- « je n'y parvenir jamais, si de tout mon cœur, de

« toutes mes forces et puissances, et de ce qu'il lui a « plu mettre en moi de grâces et bénéfices, je ne les « employais à la conservation de sa gloire et de la « religion catholique, apostolique et romaine et extir- « pation de l'hérésie. »

Enfin le gouverneur termine par ces mots : « Si je « vous trouve disposés en mêmes volonté et affection « que moi, je demeurerai parmi vous pour vous assister « et vous servir de ma vie et de tout ce qui dépend de « mes forces et pouvoir ; si vous prenez autre avis, je « suis résolu de chercher ma sûreté et conservation « avec ceux qui combattent pour le maintien de la « religion catholique, et mourir glorieusement avec « eux[1]. »

A la suite de ces paroles, dont la sincérité est hors de doute, le plus grand nombre des assistants jure de vivre et de mourir dans l'Union. D'autres, plus tièdes, ne voulurent pas s'engager ; ils furent expulsés de la ville et étroitement surveillés. Au nombre de ces derniers se trouvait l'archevêque, qui, disait-on, serait parti pour Blois, mais en réalité était retenu afin que l'on puisse contrôler ses agissements et au besoin l'avoir comme otage[2].

La réponse du roi à cette déclaration, qui était une véritable déclaration de guerre, ne se fit pas attendre ; par lettres données à Tours, le 30 avril 1589, Henri III

1. « Discours de La Châtre aux habitants de Bourges, pour les engager à entrer dans la Ligue. » — (Palma-Cayet, *Chronol. novennaire*, déjà citée.) — Ce discours a été également imprimé : Paris, chez Didier-Millot, MDLXXXIX.

2. Palma-Cayet, *loc. cit.* — Raynal, *loc. cit.*, p. 174.

révoquait les pouvoirs qu'il avait donnés à La Châtre, dans le gouvernement de Berry et désignait pour prendre sa place, Arquian, le frère de son ennemi de Montigny, avec ordre « de courir sus au sieur de la Châtre « et à ses adhérents ».

Antoine de Lagrange, seigneur d'Arquian, de Villeménard et de Chevenon, appartenait à une ancienne famille du Berry ; il était le fils de Charles de Lagrange, seigneur de Montigny et d'Arquian, et de sa première femme Louise de Rochechouard ; son frère, François II de Lagrange, sieur de Montigny, avait été lieutenant de La Châtre ; maintenant son adversaire, il était resté fidèle à Henri III et allait combattre contre la Ligue. Le bâton de maréchal sera sa récompense [1].

La mission d'Arquian était de s'attaquer directement à La Châtre et de ruiner son crédit dans la province. Militaire loyal et dévoué à son souverain, d'un esprit entreprenant, d'une activité infatigable, nous le verrons s'acquitter avec conscience de cette tâche, pour laquelle, à défaut d'un génie militaire de premier ordre, l'énergie et la promptitude étaient suffisantes, et nous assisterons au triste spectacle de ces deux hommes, luttant ensemble, l'un avec l'autorité et la supériorité que lui donne sa mission royale, l'autre avec l'ascendant que lui ont acquis et son rang dans la province et le rôle qu'il y a joué ; le tout, d'ailleurs, au détriment du malheureux Berry, qui va en souffrir pendant de longues années.

1. C'est Montigny qu'abritait le beau mausolée de marbre blanc dont on admire la statue dans la cathédrale de Bourges.

Dans ce duel, nous voyons prendre parti les seigneurs les plus considérés du pays.

Avec La Châtre, c'est M. de Neuvy le Barrois, qui, pendant l'absence de son chef, aura le commandement des troupes catholiques, et conduira les opérations avec une hardiesse égale à celle de son maître. Puis Bertrand de Mathefelon, seigneur de Cours et de Cuffy, d'une famille établie depuis un siècle en Berry ; longtemps maréchal des logis à la compagnie des hommes d'armes de La Châtre, il a appris de lui le métier des armes. Citons encore Chabannes, seigneur de Savigny-en-Septaine, Sylvain de Bar, seigneur de Saint-Germain du Puits, Arcomps, Bussy et Malçay, Gilbert de Saint-Chamant, seigneur de Lignérac, qui, au mois de février dernier, vient d'épouser Jeanne, la troisième fille de La Châtre, et d'autres.

Arquian au contraire compte avec lui Georges de Gamache, seigneur de Jussy, Quincampoix, vicomte de Raymond, possesseur de la terre de Châteaumeillant, que lui a vendue, l'année précédente, le duc de Nevers. C'était un hardi capitaine, ayant maintes fois fait ses preuves. Au siège d'Issoire, principalement, où il conduisait l'assaut, il avait reçu une grave blessure. Henri III tenait son courage en haute estime ; il l'avait fait son chambellan et chevalier de l'Ordre ; maintenant il lui donnait le commandement de ses troupes en Berry. A côté de lui Florimond du Puy, seigneur de Vatan ; Saint-Avit, seigneur d'Aigues-Mortes ; Louis de Gaucour, seigneur de Cluis et de Boussac ; Gournay ; Chazeron et d'autres enfin dont le loyalisme n'avait pu

être entamé et qui, malgré les efforts de La Châtre, n'avaient pas voulu mettre leurs armes au service de ceux qui se séparaient du roi.

CHAPITRE XI

1589-1590

Premières opérations. — La Châtre joint à son gouvernement du Berry celui d'Orléans, pour la Ligue. — Ses dernières tentatives auprès du duc de Nevers pour le faire entrer dans la Ligue. — Il est chargé d'une partie de la défense de Paris. — Campagne de Beauce. — Retour de La Châtre en Berry. Campagne d'automne de l'année 1589. — Prise de Villemenard et des autres châteaux situés entre Bourges et Vierzon. Siège de Chârost. — La Châtre retourne à Orléans. — Échecs de la Ligue en Berry. La Châtre y revient. — Il rejoint l'armée du duc de Parme sous Paris.

La guerre était déclarée, il fallait agir ; La Châtre serré, comme dans un étau, par les forces combinées des huguenots et des royalistes, commença par fortifier les garnisons de Mehun, de Montrond, de Vierzon, de Dun-le-Roi ; cette dernière place était l'avant-garde de la défense de Bourges, aussi en confia-t-il le commandement à Silvain de Bar [1], avec mission de veiller sur la capitale de la province, et il chercha lui-

1. Paul Moreau, *Hist. de Dun-le-Roi*, T. I, p. 342.

même à prendre l'offensive en s'approchant de Sancerre par Léré.

Malheureusement, il s'aperçut bientôt que ses forces n'étaient pas suffisantes et aussi que son temps était trop court, pour qu'il puisse réussir de ce côté sans compromettre gravement sa situation.

Il se contenta donc, pour le moment, de mettre dans cette petite place une faible garnison destinée d'ailleurs à ne pas tenir longtemps, et il rentra à Bourges pour veiller aux derniers préparatifs.

Cette ville était tranquille et à l'abri de tout coup de main. Les politiques en avaient été chassés ; ceux d'entre eux qui pouvaient y rester, comme le maire, y étaient gardés à vue. L'archevêque n'y avait plus d'influence ; d'ailleurs il n'y était plus. Réfugié d'abord dans son château de Turly, il s'était rendu à Saint-Palais, escorté par les soldats d'Arquian. En réalité c'est La Châtre qui avait facilité sa fuite, heureux de se débarrasser d'une personnalité gênante, et aussi de protéger un évêque catholique. Il est bon de noter ce trait de générosité, auquel on n'a jamais rendu justice[1].

L'ancien gouverneur qui sentait sa présence plus utile dans d'autres lieux, ne voulut cependant pas laisser le Berry sans gouvernement ; il y organisa une sorte de conseil, chargé de l'administration, et nomma comme chef des forces militaires M. de Neuvy le Barrois, en qui il avait la plus intime confiance, puis, vers la fin de mai, le voilà parti pour Orléans.

La Ligue existait depuis plusieurs années dans cette

1. De Thou, *loc. cit.*, Liv. xcvi.

ville, quand le meurtre du duc de Guise vint lui donner une importance bien plus considérable.

Soulevés par le duc de Mayenne et le secrétaire du Balafré, un certain Roscieux, les habitants coururent aux armes et s'emparèrent de la citadelle.

Le gouverneur pour le roi, de Balzac d'Entraigues, fut chassé et remplacé, d'après les ordres de Mayenne, par Charles de Lorraine, chevalier d'Aumale qui, au mois de mai 1589, donnait sa charge à Claude de la Châtre [1].

Aussi ce dernier avait-il hâte d'arriver et sa présence eut vite raison des plus tièdes qui hésitaient encore à abandonner la cause royale.

Il était temps, car Henri III, qui s'était réuni au Béarnais, avançait vers la Beauce, ayant Paris comme objectif, et il formait le projet d'occuper Orléans.

Ayant appris l'arrivée de La Châtre, il tourna cette ville pour tenter de traverser la Loire à Jargeau.

Le gouverneur, à cette nouvelle, dépêcha vers cette place ce qu'il avait d'hommes sous la main, avec le sieur de Jalanges, pour défendre le passage. Mais les catholiques n'étaient pas assez nombreux. Jargeau fut pris le 2 mai et Jalanges pendu.

La Châtre fit bien une suprême tentative pour délivrer cette place. Mais quel résultat obtenir avec le peu de troupes dont il disposait ? Néanmoins il se mit lui-même à la tête de cent cinquante cavaliers et de

1. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, T. IX, p. 613 (communication de M. Boucher de Molandon). — Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 1837, T. II, p. 93. — Le Maire, *Hist. d'Orléans*, Orléans, 1646, p. 373.

deux cents arquebusiers et partit en campagne ; il rencontra bientôt un groupe de l'armée royale composé des compagnies du comte de Sancerre et du baron de la Frette, qui se mirent à le charger furieusement.

Il résista à trois choc successifs, mais à la fin il fut lui-même blessé (sans gravité heureusement) et obligé de gagner rapidement le chemin d'Orléans, où il rentra poursuivi par ses ennemis qui ne l'abandonnèrent que lorsqu'il fut à l'abri de la muraille [1].

Les troupes royales restèrent donc paisiblement à Jargeau et bientôt elles entraient en Beauce pour se diriger sur Paris.

Si le gouvernement de l'Orléanais était sauvé, la situation de la Ligue n'en était pas moins critique, et cette armée alliée qui menaçait Paris pouvait inspirer de justes craintes aux catholiques. Aussi les efforts de ceux-ci redoublaient-ils pour recruter des adhérents.

C'est vers cette époque que La Châtre fit une dernière tentative auprès du duc de Nevers.

Il lui avait déjà écrit, avant son départ de Bourges, une lettre en partie chiffrée : « M. du Maine, disait-il, « me prescrit, maintenant que le masque est levé et « que le roi et le roi de Navarre sont ensemble, de « sentir de vous si vous vous souvenez avoir dit et « écrit que, lorsque cela serait, vous vous départiriez « de telle association. Vous avez ajouté que le Saint- « Père, a envoyé MM. les cardinaux Rusticani et

1. *Mémoires du Vicomte de Turenne*, publiées par la Société de l'histoire de France, appendice. — Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, datée de Marigny, 1er juillet 1589, page 243.

« Alexandrini, pour tâcher d'éloigner le roi du parti « huguenot, mais maintenant que cela est fait, ils « prendraient une autre résolution [1]. »

Aujourd'hui il revient à la charge : « Je sais que « vous êtes hésitant, votre conscience semble s'opposer « à ce que vous vous sépariez du roi. Cependant celui-« ci a reconnu bien mal votre fidélité. Vous hésitez à « vous mettre sous les ordres d'un capitaine qui vous « est inférieur. Je prends sur moi, que votre grandeur « ne recevra pas d'ombrage. Vous avez de grandes « vertus, mais vous êtes trop hésitant... Je sais qu'on « fait peu de cas de vivre chez le roi. Joignez-vous « donc à ceux qui vous honorent selon votre mérite [2]. »

Et ce n'est certes pas un mince titre d'honneur, pour le duc de Nevers, d'avoir su résister à des appels si nombreux, si pressants et si habiles. Mais ce jour-là encore, La Châtre n'a pas de succès ; il n'insiste pas car il n'est plus temps de perdre ses loisirs à écrire. Les troupes royales sont devant Paris ; il faut défendre la capitale et le voilà qui accourt y retrouver Mayenne.

Celui-ci, en effet, a besoin de toutes ses forces, pour organiser la défense, et son lieutenant lui apporte le contingent dont il peut disposer.

Le quartier général du roi est à Saint-Cloud : c'est par là que peut venir l'attaque la plus directe. Mayenne se retranche dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor qu'il défend par des ouvrages de bois, et il établit La Châtre avec les compagnies des Allemands

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Bourges, 14 mai 1589, *ibid.*, f° 174.

2. *Ibid.* datée d'Orléans, 10 juin 1589, id. f° 59.

et un régiment de Wallons, dans les quartiers Saint-Honoré, Montmartre et Saint-Denys, plus exposés [1].

Qu'allait-il arriver de ces faibles forces ?

Sans doute elles n'auraient pu résister longtemps, lorsque Jacques Clément vint donner, en assassinant le dernier Valois, un regain à l'ardeur de la Ligue, et la sauva d'une fin immédiate.

Le meurtre du roi eut comme effet particulier, pour La Châtre, de le faire assister à un duel singulier. Un jeune royaliste du nom de Marivoult, consterné du crime de Jacques Clément, résolut de ne pas survivre à son souverain, mais afin de mourir plus glorieusement, il demanda si quelqu'un des ligueurs voulait se battre en duel avec lui. Le défi fut relevé par le seigneur de Marolles, qui prit pour parrain La Châtre. Marolles tua son adversaire, mais, sur le conseil de son second, s'empressa de rendre le corps aux royalistes, afin que les honneurs de la guerre puissent lui être décernés [2].

Mais ce n'était là que bagatelle, Paris délivré, il fallait rétablir les communications entre la capitale et la province.

La Châtre, sans s'attarder, gagne les bords de la Loire, son but est d'y organiser les forces des catholiques. Il est à Tours, il est à Vendôme, où il séjourne quinze jours, mais il se rend vite compte que de ce côté-là il n'y a rien à faire : l'armée royale, trois mois auparavant, a écrémé toutes les ressources.

1. Davila, *loc. cit.*, p. 701.

2. Brantôme, *Sur les Duels*, édit. de l'histoire de France, t. VI, p. 283.

C'est d'Orléans, ville qu'il a su naguère préserver, qu'il pourra tenter de reconquérir les places de la Beauce.

Il s'y rend donc, et prenant le commandement du régiment d'un certain sieur du Peschier, qu'il renforce avec 200 chevaux et 3 couleuvrines, il organise en quelques jours une de ces rapides expéditions, comme il excelle à les faire, et qui le rend maître des villes de Puiset, Rougemont, Auchères, Jargeau et du faubourg Saint-Denys.

Pendant ce temps, il expédie à travers la Sologne son fils, le baron de la Châtre, et lui fait faire ses premières armes, lui faisant occuper Montrichard et ses environs.

Mais voilà qu'une armée forte de 3 ou 4.000 hommes, sous les ordres du comte de Soissons et du baron de Biron, vient faire une démonstration dans les mêmes régions et force les catholiques à s'enfermer dans les places acquises.

Peu importe, La Châtre a relié, par un réseau de villes à lui, les relations entre Paris et le Berry, et il rentre dans cette province où la situation n'était pas bonne[1].

En effet, ses lieutenants n'avaient pu y résister et avaient subi des pertes importantes.

Au sud, les troupes royales avaient repris Déols et

1. « Discours véritable de la prise des ville et châteaux du pays « du Berry, par M. de la Châtre, pris sur la copie d'une lettre d'un « gentilhomme de sa suite, envoyée à un sien ami de Picar- « die. » — Paris chez Millot, avec permission, sans date. Bibl. Nat., imprim. L. B. 35, 143.

Châteauroux ; le capitaine Convers, envoyé par M. de Neuvy, avait échoué devant Châteaumeillant défendu par Gamache, et dans l'assaut, l'officier catholique avait reçu une blessure mortelle.

Henri IV, en envoyant le prince des Dombes pour guerroyer sur les confins du Poitou et du Berry, écrivait à ce même Gamache : « Je vous prie de le favoriser par « tous les empêchements que vous pourrez donner à « La Châtre, ou autres que vous penserez lui être nui- « sibles. Vous me ferez un plaisir agréable[1]. »

Une conspiration habilement menée par les réformés avait remis Issoudun au pouvoir des huguenots.

Si Vierzon avait résisté, ceux-ci s'étaient emparés de de la riche abbaye de la Prée, et ce n'est qu'après d'héroïques efforts que M. de Neuvy était parvenu à leur arracher le monastère[2].

D'autres places moins importantes étaient restées au pouvoir des royaux après des sièges ou des défenses plus ou moins mouvementées ; c'étaient les châteaux de Maubranche, de Vauvrille, de Villemenard et de Bussy.

Dun-le-Roi, cependant, avait pu résister, et la Charité n'avait été sauvée que grâce à la vigilance de La

1. Chénon, *Notice sur Châteaumeillant*. Bourges, Pigelet 1878, p. 127.

2. Les détails de cette affaire sont longuement racontés dans un petit livre, ayant pour titre : « Discours véritable de la « défaite obtenue sur les hérétiques du pays du Berry au pré- « sent mois d'août, avec le nombre de morts et prisonniers, par « le sieur de Neuvy-le-Barrois, commandant audit pays de Berry, « en l'absence du sieur de la Châtre. » Bibl. Nat. Imp. L. 35, B. 105. Cet opuscule dont M. de Raynal soupçonnait l'existence, avait échappé à ses savantes recherches.

Châtre qui, d'Orléans, avait averti la place du danger qui la menaçait[1].

Devant cette situation si alarmante, La Châtre se décide à agir par lui-même.

Au mois de septembre, il accourt d'Orléans; en passant, il s'empare du château de Montfranc[2] qui défendait la route de Bourges; il le rase et à Mehun il opère sa jonction avec M. de Neuvy-le-Barrois, à qui il avait donné rendez-vous, et dont il avait fortifié la troupe de deux couleuvrines et de ce qu'il avait pu trouver de combattants dans toutes les places du pays.

A la tête de cette petite armée, forte de 1.200 hommes de pied et de 200 cavaliers, il se dirige vers Villemenard[3], qui appartient à M. d'Arquian et que défend le capitaine Laforest.

La place est forte; on la bombarde; il faut une douzaine de coups de canon pour y faire brèche; enfin, on s'en rend maître. Trois des assiégés avaient insulté La Châtre; ils avaient, en public, joué sa tête aux dés; on les prend. Le capitaine Laforest est expédié à Bourges, pour y être remis entre les mains du prévôt des maréchaux. On rase les murailles. Telles sont les représailles qu'ordonne La Châtre. Mais des soldats plus zélés que lui mettent le feu au château; celui-ci est bientôt un amas de ruines et ne se relèvera jamais. La Châtre est fort en colère de cet acte de vandalisme,

1. Lettre de La Châtre à Messieurs les échevins, manants et habitants de la Charité, datée d'Orléans, du 30 juin 1589, *loc. cit.*, 3411, f° 71.

2. Nous n'avons pu identifier le château de Montfranc.

3. Près de Vignoux-sur-Baranjon.

il ordonne une enquête pour connaître les coupables qu'il veut faire pendre, cependant ceux-ci restent ignorés, et le crime demeure impuni[1].

La troupe des Ligueurs poursuit sa route; en passant, elle occupe le château de Bourdeille, qui appartient à un parent de l'évêque; celui de Rozay, à Pierre Sardé et le 30 septembre elle pille la Beuvrière, fief de la veuve du sieur de Thiange, huguenot fanatique, jadis victime à Paris de la Saint-Barthélemy.

Enfin le lendemain, après avoir occupé la commanderie de Lormethiault dont le titulaire était le sieur Cottes, gouverneur de Dieppe, elle rentre à Bourges; tout le pays depuis Vierzon était conquis.

Mais un autre objectif tentait les catholiques; c'était de reprendre Issoudun. Aussi, dès le 5 octobre, La Châtre quittait la capitale du Berry et s'arrêtait devant Chârost qui barrait sa route.

A son approche, le gouverneur, un cersain Marsault, fait fermer les portes. La Châtre en voulait fort à celui-ci; c'était un ancien capitaine catholique qui, après la prise d'Issoudun, voyant les affaires de son parti péricliter, avait abjuré sa religion, s'était fait huguenot et combattait maintenant son ancien parti.

La place était forte, d'un côté des murailles élevées, flanquées de tours, puis un gros donjon; de l'autre, la rivière l'Arnon et des fossés pleins d'eau rendaient l'abord difficile. Il faut faire une attaque énergique, mettre l'artillerie en batterie, et tirer 56 coups de canon

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Bourges, le 15 octobre 1589, *loc. cit.*, f° 101.

pour abattre les murs et ouvrir la brèche. D'ailleurs la ville prise, tout n'était pas fini, la garnison s'était réfugiée dans le château et ce n'est que le lendemain qu'elle se rendait.

La Châtre fut sévère, il combattait un transfuge; Marsault ainsi que quatre de ses compagnons furent pendus et la ville fut pillée.

La prise de Chârost eut une portée considérable; les châteaux du pays, même les plus éloignés, n'ayant plus cette place pour les soutenir, firent leur soumission. L'un deux fut démoli, comme dangereux pour la sécurité de Bourges, ce fut Saint-Palais; la Salle-le-Roi fut simplement démantelée, et sa destruction, qui n'eut lieu qu'en 1675, ne doit pas être attribuée à La Châtre.

D'autres places se rendirent d'elles-mêmes: Pesselières, Blet, Vauvrille, Fontenay, Bois-Sir-Âmé, Brécy reçurent des garnisons catholiques[1].

Ce succès avait rendu La Châtre maître de la région comprise entre Bourges, Sancerre et Issoudun. Mais il n'avait pas osé s'attaquer à cette dernière place. De retour à Bourges, il tenta peu de jours après une démonstration devant Sancerre, que quelques fidèles devaient lui livrer; cependant devant l'impossibilité de l'entreprise, il rentra dans sa capitale, obligé qu'il était de retourner bientôt à Orléans.

Les succès de la Ligue en Berry étaient fortement

1. La plupart de ces détails sont empruntés au « Discours « véritable de la prise des villes et châteaux du pays du Berry », déjà cité. — Voir autre Buhot de Kersers, *loc. cit.*, Raynal, *loc. cit.*, t. IV.

contrebalancés par les échecs qu'ailleurs Henri IV savait lui infliger.

Ayant battu Mayenne dans les plaines d'Arques, le roi avait quitté la Normandie, et après une pointe sur Paris, le voilà, pour faire diversion, qui s'empare au mois de novembre des places de la Beauce et de la Touraine, restées aux mains des Ligueurs.

C'est pour parer à une attaque de ce côté, que La Châtre se rend précipitamment à Orléans.

Cependant Henri IV n'avait pas l'intention de guerroyer dans ce pays, où il pouvait facilement être coupé, d'ailleurs il préférait manœuvrer entre la Normandie et Paris.

La Châtre n'eut donc pas à combattre, mais il profita de sa présence pour défendre la contrée.

La ville de Beaugency était fortifiée solidement ; restée fidèle au roi, elle était une menace continuelle pour Orléans.

La Châtre trouva le moyen de l'occuper sans coup férir et d'en acheter la possession pour la somme de 3.088 écus, qu'il paya au gouverneur de Saint-Martin de Tremblay [1].

D'autres sommes importantes furent consacrées à construire des ouvrages de défense dans la capitale même de la province.

Les habitants étaient dociles à ses instructions. Ils s'enrôlaient au corps des travailleurs volontaires, charriaient la terre, élevaient des constructions, démo-

1. Lottin, *loc. cit.*, page 96, d'après les Archives de la mairie d'Orléans.

lissaient ce qui était en ruine, et faisaient d'Orléans une place redoutable, trait d'union solide entre Bourges et Paris [1].

Mais si le temps passé par La Châtre à Orléans était profitable à son parti, son absence du Berry se faisait sentir d'une façon fâcheuse; Graçay, Lury, Reuilly, Mareuil et la Creuzette étaient tombés au pouvoir des huguenots d'Issoudun.

Arquian, avec une troupe de 600 soldats et deux canons, s'était emparé de Bouges (près Levroux), de Brives, de la Berthenoux, de Pruniers et de Rezay, puis, remontant plus au nord, il avait pu occuper la Beuvrière et avait poussé l'audace jusqu'à mettre le siège devant le propre château de La Châtre.

La Maisonfort avait heureusement résisté ; mais l'effet n'en était pas moins déplorable, car ces échecs avaient été à peine compensés par quelques succès du côté du Bourbonnais et les occupations d'Ainay, du Veurdre, de Sancoins et Saint-Amand.

La Châtre, pour défendre son parti, avait bien envoyé quelques instructions; il avait ordonné que l'on rompît le pont de Reuilly, et que l'on fit place nette dans les faubourgs de Vierzon, de Dun-le-Roi et de Mehun, afin de faciliter la défense de ces villes.

Mais tout cela était de la défensive et des mesures de précaution. Le chef estime que sa présence est nécessaire dans la province, et au mois de juin, il rentre en Berry, espérant pouvoir y rétablir ses affaires.

1. Idem. Manuscrit de la bibl. publique d'Orléans. — Manuscrit de l'abbé Dubois. — Comptes de la ville. — Le Maire, *Histoire d'Orléans*.

Il n'en fut rien ; Arquian était alors à Châteauroux et cherchait à s'emparer de Déols, resté catholique. La Châtre décide de l'y aller attaquer. Il part de Bourges à la tête d'une petite troupe, grossie bientôt de 80 volontaires.

Mais à peine est-il arrivé devant la place, qu'on l'avertit que la garnison d'Issoudun se met en branle pour menacer ses derrières. Les Ligueurs aussitôt font volte-face, fondent sur Issoudun et s'attaquent aux hautes murailles de la place. Cependant celle-ci résiste et cette diversion est utile à Arquian qui, pendant ce temps, s'empare de Saint-Gildas et de Déols, et se dirige sur la ville de la Châtre (qu'il prendra) pour aller ensuite à Graçay où il échouera.

Puis voilà d'autres nouvelles : l'armée de Mayenne est aux environs de Paris, elle se concentre, il faut à son chef toutes ses forces, et le Gouverneur du Berry reçoit l'ordre d'aller le rejoindre.

Découragé de ses échecs dans la province, La Châtre rentre donc à Bourges et, confiant le commandement du Berry à M. de Richemond, le 13 juillet il s'achemine avec sa compagnie vers Meaux, pour y combattre l'armée royale, dans les rangs de laquelle il trouvera son ancien chef le duc de Nevers, rangé définitivement sous les ordres d'Henri IV.

C'est à Meaux que Mayenne avait concentré ses troupes. Il y attendait le renfort que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, devait lui amener des Flandres, pour secourir les Parisiens assiégés.

Celui-ci n'arriva qu'au commencement de septembre et prit aussitôt le commandement en chef, confiant le

centre ou *la bataille* à Mayenne, l'aile gauche au colonel de Saint-Paul et la droite à La Châtre.

C'est ainsi qu'on se dirigea vers l'ennemi, mais cet ordre fut bientôt renversé, car, tout d'un coup, Farnèse, au lieu d'accepter le combat que cherchait à lui offrir Henri IV, dans la crainte d'exposer les troupes espagnoles, fit brusquement volte-face en arrivant devant Lagny, se contenta d'occuper cette ville, et annonça son intention de reprendre la route des Pays-Bas, en invitant les Ligueurs à tenter du mieux possible la sauvegarde de leurs intérêts dans les provinces.

Les catholiques avaient été joués, et La Châtre avait perdu son temps.

CHAPITRE XII

1590-1591

Nouvelles expéditions en Berry. Siège d'Aubigny, prise de la Chapelle-d'Angillon et de Sancoins. Sièges du château de l'Isle, du Châtelet et de Châteaumeillant. Retour à Dun-le-Roi et à Bourges. — La Châtre revient à Orléans. — Il prépare l'évasion du duc de Guise. — Troubles à Orléans. Châtiment du capitaine du Coudray. — La Châtre confie Orléans à Dragues de Commène.

Quittant l'armée du duc de Mayenne après le départ des Espagnols, La Châtre se rendit donc à Orléans au mois d'octobre 1590.

Sa mission était de réduire les Royaux en Sologne, en Berry et le long de la Loire. Il s'était adjoint, comme maître de camp, le sieur Dragues de Commène, et commandait une petite armée, composée d'un régiment de lansquenets, sous les ordres d'un sieur de Milan, et des régiments de du Coudray, de Lignerac, de Vaudargent et de Montilly, le tout escorté de plus de 500 cavaliers[1].

Le premier soin de La Châtre fut de ravitailler Orléans, puis, après avoir fait quelques courses à Paris, où l'appelaient les intérêts de son commandement, il prend la résolution de faire une expédition sérieuse en Berry[2].

La campagne qu'y avait menée M. de Richemond avait eu des phases diverses ; celui-ci avait forcé les Royaux à lever le siège de Graçay, il avait repris les châteaux de Saint-Florent et de Lury ; Dun-le-Roi avait résisté pendant huit jours à un siège conduit par Arquian et Montigny.

Mais les Ligueurs venaient de subir un échec grave ; Catherine de Balzac d'Entraigues, veuve d'Edme Stuart, seigneur d'Aubigny, après avoir embrassé le parti d'Henri IV, avait fait appel à Arquian et à Mon-

1. Pour ces détails et ceux qui suivent, V. PALMA CAYET, *Chronologie novenaire* id. p. 133 — et « Véritable narration de ce « qui s'est passé depuis la prise des faubourgs de Paris, vers la « fin d'octobre 1589, jusqu'au mois de juillet 1593, tant à la « Ferté-Bernard, et armée commandée par le maréchal de la « Châtre en Berry, qu'en la ville d'Orléans ». Imprim. Paris, s d. Bibl. Nat. L. 35, b. 470.

2. Lettre d'Henri IV à Mlle de la Trémoille du 5 novembre 1590, pubiée dans les documents inédits sur l'histoire de France, t. III, p. 404.

tigny, qui s'étaient présentés devant Aubigny avec des forces importantes. Les habitants, contraints par Catherine de Balzac, leur avaient ouvert les portes et ils avaient laissé une importante garnison pour défendre la place.

C'est à Aubigny que La Châtre résolut de s'attaquer. Accompagné de son fils, le baron de la Châtre, il se mit à la tête de son armée, munie déjà de deux couleuvrines, auxquelles vinrent s'adjoindre une autre couleuvrine et trois canons qui lui furent envoyés de Bourges, et on arriva bientôt devant la ville.

La place d'Aubigny était environnée de fossés profonds, alimentés par la Nère qui la partageait en deux ; ses murailles, épaisses de six pieds, étaient flanquées de tours, sauf du côté de l'est où un étang la protégeait; enfin les quatre portes d'accès étaient fortifiées par des ouvrages importants.

Cependant les Royaux, qui ayant éventé les projets des catholiques, avaient renforcé la garnison et se préparaient à se défendre. De plus, Châtillon, Montigny et Arquian s'étaient rassemblés à Gien, tout prêts à se porter à son secours.

L'armée catholique allait être prise entre deux feux, et elle aurait d'autant plus de mal à se défendre que, pour investir la ville, elle devait se séparer en deux fractions que diviseraient la rivière et l'étang.

La Châtre, dès qu'il fut averti des forces considérables dont disposaient Arquian et Montigny, bien qu'il eût déjà établi ses batteries, rassembla les chefs de son armée et tint conseil.

Quelques-uns auraient voulu renoncer à un siège hasardeux et ne pas courir les risques d'une défaite. D'autres, au contraire, et La Châtre en était, émettaient l'avis de brusquer les choses et de tenter une attaque hardie avant l'arrivée de l'armée de secours. Cette opinion prévalut.

Au sortir du conseil, sans perdre de temps, La Châtre monte à cheval, assigne à chacun sa place, envoie son maréchal de camp, Dragues de Commène, surveiller les alentours, et lui-même, accompagné du baron son fils, dirige en personne le tir de l'artilerie qui bat furieusement la muraille au nord de la ville, entre la route de Bourges et la rivière.

L'effet fut terrible, même excessif: « aucunes mai- « sons de la ville, appuyées dessus la muraille, vinrent « à choir quant à quant et boucher tellement de leurs « ruines, comme d'un rempart dressé exprès, la « brèche[1] ».

Malgré cet obstacle inattendu, Vaudargent s'élance sur la brèche, mais Catherine de Balzac, qui était elle-même à la tête des défenseurs, avait habilement organisé la résistance ; avec des poutres et des solives, on avait dressé des barricades infranchissables. Impossible d'avancer et même de rester sur ses positions ; Vaudargent doit reculer. Milan et ses lansquenets veulent le remplacer, ils sont repoussés à leur tour ; l'endroit n'est pas tenable.

Il aurait fallu en finir de suite, ou bien y renoncer, car les Royaux arrivaient. Le parti le plus sage était

1. « Véritable narration », etc.

de s'en aller. La Châtre s'y résigna, il leva le siège sur l'heure, voulant faire croire à l'ennemi qu'il n'avait eu dessein que de faire une tentative sur la place[1]. En réalité son objectif, et il était raisonnable, était de faire une campagne rapide, plutôt que de s'immobiliser dans une position compromise.

C'était le 20 janvier 1591 ; il se dirigea vers la Chapelle-d'Angillon qui appartenait au duc de Nevers, devenu maintenant son adversaire; il l'occupa sans résistance. C'est de là que, pour ne pas s'encombrer dans sa marche, il renvoya ses canons à Bourges, ne gardant avec lui que quelques couleuvrines plus mobiles.

Avec ce léger matériel, il parcourut le pays, se rendant maître de différentes places qui en assuraient la défense : les Aix, dont l'enceinte déjà ruinée ne pouvait l'arrêter, mais dont il démantèle le château; Pesselière; l'énorme donjon de Jouy, aux murs épais de plus de huit pieds, aux angles flanqués de tours, et qui, servant de repaire à des brigands plutôt qu'à des Royaux, n'en était pas moins dangereux; enfin Montfaucon, où il dut employer ses couleuvrines, faire une brèche et pénétrer par l'assaut.

Là il reçut un renfort et s'achemina vers Sancoins dont les habitants n'ayant pas de garnison se rendirent et payèrent une contribution de 1.000 écus au soleil (soit 11.000 francs), puis, continuant sa route, il arriva à Saint-Amand, qu'il occupa, sans qu'il semble y avoir eu de résistance, quoique cependant le seigneur d'Aigues-Mortes ait perdu la vie dans cette entreprise.

1. *Ibid.* De Thou, *loc. cit.* Liv. CI.

La Châtre prit ensuite le chemin de Lignières et en passant voulut occuper le château de l'Isle. Mais il rencontra une défense sérieuse qui l'arrêta; les fossés qui entouraient cette place, les courtines qui reliaient les tours faisaient un ensemble important. Les couleuvrines des catholiques furent impuissantes à entamer les murs, et les ligueurs ne purent y pénétrer qu'en faisant sauter la porte à l'aide d'un pétard, qui fut allumé par un homme du pays[1].

A Lignières, les habitants avaient encore le souvenir des mauvais traitements que les huguenots leur avaient infligés en 1569, aussi à la nouvelle de son approche, allèrent-ils au devant de La Châtre, pour l'assurer de leur fidélité.

La ville de la Châtre suivit cet exemple et aussi celle de Sainte-Sévère.

Revenant sur ses pas, l'armée catholique arriva devant le Châtelet. La ville appartenait à François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, qui, rallié à Henri IV, guerroyait ailleurs; elle résista, et on résolu de la canonner.

Le château était établi en position belle et peu abordable, La Châtre cependant, après reconnaissance, choisit une place d'où il le supposait plus facilement « abattable », et y fit dresser ses batteries, avec ordre de commencer le feu dès le lendemain.

Mais voilà qu'à minuit, il apprend que Châtillon et Arquian, avec 600 cuirasses et 1.200 arquebusiers,

1. V. notre étude, sur le château de l'Isle-sur-Arnon, précitée p. 64.

approchent à marche forcée et logent à quatre lieues de son cantonnement. Il fait venir aussitôt Commène et lui donne des instructions précises en vue du combat.

Cependant l'ennemi ne vint pas, mais fidèle à sa tactique d'éviter autant que possible, une action hasardée et pensant que, si près de l'ennemi, il ne pouvait continuer avec fruit ses opérations, il s'éloigna à la hâte dans la direction de Châteaumeillant, expédiant, pour la mettre en sûreté, son artillerie dans la place de Culan.

Châteaumeillant fut occupé le 28 janvier, puis deux jours après, La Châtre ayant repris son artillerie, dans la crainte de voir sa retraite coupée, et estimant que sa campagne était assez avancée, se dirigea vers Dun-le-Roy.

Les Royaux l'escortaient de près, ils l'avaient presque rejoint, sans cependant prendre contact avec lui, autrement que par des escarmouches d'arrière-garde, qui étaient confiées aux chevau-légers du capitaine Plaisantin, dont l'attention toujours en éveil ne laissa échapper que quelques bagages.

D'ailleurs La Châtre connaissait le pays; il savait que ses ennemis avaient peu d'infanterie, pas d'artillerie, et, lorsqu'il se voyait serré de près, il augmentait la distance par des « feux en arrière » de couleuvrines.

Cette marche était difficile, mais le chef la réglait minutieusement, chacun ne devait s'avancer qu'à son rang de bataille, les ailes étaient scrupuleusement éclairées, et l'arrière-garde toujours sur la défensive. Au passage de la rivière, à Meaulne, il y eut une forte alerte; cependant grâce au bon sens et à la prévoyance de leur chef, qui se fit protéger par son

artillerie et éclairer par ses cavaliers, les catholiques atteignirent l'autre rive.

Malgré les difficultés d'une pareille marche, La Châtre avait pu s'emparer de Châteauneuf, et il arriva enfin à Cun-le-Roy le 2 février [1].

Les soldats avaient besoin de s'y refaire, mais d'un autre côté, il tenait à ne pas être immobilisé par l'ennemi qui avait résolu de l'y bloquer. La difficulté maintenant était de sortir. La Châtre ne balança pas : au milieu de la nuit du 7 février, accompagné de toute sa cavalerie, il trompait la vigilance des Royaux, quittait la ville et, grâce à l'obscurité, pouvait gagner Bourges.

Découragé, Arquian abandonnait bientôt Dun-le-Roy, qu'il ne pouvait prendre sans canons, ce qui permettait à son rival de retrouver ses couleuvrines et ses hommes de pied.

Cette campagne fit le plus grand honneur au gouverneur du Berry pour la Ligue ; pendant six semaines, il avait déjoué les troupes royales, montré de la décision, de la rapidité et de l'adresse ; s'il avait échoué devant Aubigny, il avait eu le bon sens de ne pas s'entêter et de poursuivre, sans relâche, le plan qu'il s'était proposé : conquérir en peu de temps le plus grand nombre possible de places.

Il était arrivé à son but.

De Bourges, La Châtre s'occupa pendant plusieurs semaines, à répartir ses troupes dans les différentes

1. Pour les détails de cette campagne, V. *Véritable narration de ce qui s'est passé*, etc.... déjà citée et Palma Cayet, id.

places de la province ; Mehun, Charost, Graçay et Vierzon reçurent des lansquenets, Commène fut chargé de Dun. Puis à la fin de mai, le gouverneur se rendit à Orléans, laissant ses lieutenants continuer un succès qui le touchait personnellement, en chassant Arquian qui s'était emparé de son château de la Ferté-Bernard [1]

Orléans était fort agité et sa présence y était urgente.

Les Catholiques et les Royaux y formaient deux partis fort remuants.

Les premiers comprenaient le maire, les échevins, quelques jésuites, les religieux et presque tout le menu peuple. On les désignait sous le nom de « les Cordons » parce qu'ils s'étaient ralliés à une corporation dite du « Petit Cordon », instituée et dirigée par un prédicateur en renom, le Père Hilaret [2].

Les autres étaient l'évêque, une partie du haut clergé, des juges, des capitaines et les principaux de la ville.

Les événements qui se passaient dans la région, n'étaient pas faits pour calmer les esprits.

Henri IV était entré en Beauce avec son armée ; il avait résolu de faire assiéger Chartres, afin d'enlever aux Parisiens les secours en blé que procurait ce pays fertile, et tandis que, dans les premiers jours de février, il avait envoyé Biron investir cette ville, lui-même se tenait à Étampes et faisait surveiller les alentours par ses troupes.

1. Pérémé, *loc. cit.*, p. 195.

2. *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. IX, page 613, communication de M. Boucher de Molandon.

Aussitôt revenu dans la capitale de l'Orléanais, La Châtre envoya ses chevau-légers « battre l'estrade » jusque dans les rangs de l'armée du roi, et en même temps organisa le secours de Chartres, où le sieur de la Bourdaisière ne se maintenait qu'à grand'peine.

Dans ce but, il confia 200 hommes de pied au capitaine Larcheneau qui, au milieu de la nuit, devait se glisser entre les rangs des royaux et pénétrer jusqu'à la Bourdaisière. La tentative ne réussit pas ; Henri IV avait prévenu Biron qu'il eût à se méfier des coups de La Châtre ; Larcheneau fut éventé et ses troupes taillées en pièces [1].

Aucune manœuvre ne pouvait sauver Chartres, et bientôt ses défenseurs devaient « battre la chamade » pour annoncer la capitulation.

A quelque temps de là, La Châtre eut à s'occuper d'une autre entreprise qui servait non pas tant son dévouement à la cause des catholiques que le culte qu'il portait à la mémoire de celui qui avait guidé ses premiers pas dans le métier des armes.

Le jeune duc de Guise était enfermé dans le château de Tours depuis la mort de son père. Si le parti de la Ligue gémissait sur cette détention, tous ses membres n'en éprouvaient pas le même chagrin et Mayenne désirait fort peu, disait-on, une mise en liberté qui aurait pu nuire à sa situation.

Néanmoins, le 15 août 1591, le prisonnier s'échappait, et, poursuivant la même pensée, d'aucuns affirmèrent

1. Palma Cayet, *loc. cit*, p. 188. — Mém. de Cheverny, même collection, t. XXXVI, p. 192.

que cette évasion était l'œuvre du roi lui-même. Ce n'était là qu'un propos de pamphlétaire ; c'est à La Châtre que le duc de Guise devait sa liberté.

Le dévouement de celui-là vis-à-vis du Balafré s'était poursuivi au delà de la mort de son ami, et nous aurons l'occasion, en dehors de la circonstance actuelle, de voir qu'il se reporta sans réserve sur son fils.

Malgré la sévère surveillance que le gouverneur du château de Tours exerçait sur son prisonnier, ce dernier avait pu établir une correspondance secrète avec l'ami de son père.

C'est ainsi que La Châtre parvint à lui faire savoir que le 15 août, il lui ferait tenir un parti de cavaliers à proximité de la ville, qu'un cheval serait tout préparé pour activer sa fuite et que le baron de la Châtre lui-même était chargé de surveiller et de diriger l'expédition.

Guise de son côté, grâce à sa sagacité et aussi un peu avec la complicité du hasard, sut tromper la vigilance de ses gardiens, descendre à l'aide d'une corde du haut de la tour du château, traverser la ville, gagner la campagne et rejoindre l'escorte qui l'attendait[1].

C'est à Bourges que le duc de Guise se rendit ; La Châtre le reçut en triomphe et ne craignit pas d'écrire à Messieurs du Parlement que « la miraculeuse déli-« vrance de M. le duc de Guise était la plus grande « grâce que Dieu ait pu lui faire, pour le récompenser

1. Nous renvoyons pour les détails curieux de cette évasion à la communication que nous avons faite à la Société archéologique de Touraine, dans la séance du mois de mars 1903. V. le *Bulletin* de cette société, année 1903, 1er trimestre.

« des services qu'il avait rendus à l'Eglise, à l'Etat et « à ce royaume[1] ».

Le gouverneur ne resta pas longtemps à Bourges; il en partit le 11 septembre, pour conduire le duc de Guise à l'armée de Mayenne.

On passa par Orléans; on espérait que la présence du jeune chef catholique y serait d'un effet salutaire, car la division y régnait de plus en plus.

Malgré cette situation troublée, le gouverneur et son compagnon reçurent un accueil autrement chaleureux qu'à Bourges; tous les corps de la ville allèrent au-devant d'eux jusqu'aux portes, ils furent conduits solennellement à la cathédrale Sainte-Croix, où l'on chanta un *Te Deum;* on tira le canon; le soir on alluma des feux de joie, puis la ville fit à Guise un cadeau de 20.000 écus, défraya tous ses officiers et les habilla de neuf[2].

Mais cela n'empêchait pas l'anarchie de régner, même dans les rangs des Catholiques, la discipline s'y relâchait; les capitaines eux-mêmes se jalousaient et se querellaient.

La Châtre profita du court séjour qu'il fit à Orléans pour agir sévèrement. Un incident se présenta qui lui permettait de faire un exemple; il le fit et nous devons nous y arrêter, parce que le fait a été souvent cité comme preuve du caractère cruel du gouverneur, alors

1. Lettre de La Châtre, du 20 août 1591, *loc. cit.,* d'après Bibl. Nat. f. fr. 3996, f° 210.

2. Lottin, *Recherches historiques*, déjà citées p 101, d'après manuscrit de la Bibl. d'Orléans.

qu'il faut y avoir un acte de discipline motivé, sinon excusé, par les circonstances.

La Châtre avait donné, en l'absence du gouverneur du Coudray, gentilhomme berruyer, le commandement de la ville de Meung-sur-Loire au capitaine La Plante, qui n'était pas sans valeur. Néanmoins celui-ci, dans une situation critique, causée par les attaques des royaux, n'avait pas protégé d'une façon assez efficace les troupes de du Coudray; de là entre ces deux hommes une inimitié mortelle.

La Châtre, dans l'intérêt de son parti, avait ordonné à du Coudray de passer outre à sa rancune et de vivre en bonne intelligence avec son camarade. Il avait même ajouté que s'il continuait à l'attaquer il considérerait ce procédé comme une injure personnelle.

Du Coudray ne tint aucun compte de cette injonction et, rencontrant son rival dans les rues de la ville, le frappa de sa dague et le tua. Ne fallait-il par faire un exemple? Le gouverneur fit venir le meurtrier et le reçut par ces paroles : « Eh bien, vous avez donc fait « des vôtres, à ce que je vois, nonobstant ce que je « vous ai commandé et prié. »

Pour toute réponse du Coudray allégua que, si ce qu'il avait fait était à refaire, il agirait de la même façon. C'est alors que La Châtre, sans plus attendre, lui passa son épée au travers du corps, sur les marches mêmes de son palais de l'Etape[1].

C'était certainement expéditif, même pour les temps troublés de la Ligue. Cependant la justice militaire

1. « Véritable narration », etc., *ibid.* — Lottin, *loc. cit.*

n'autorise-t-elle pas de nos jours, un chef à obtenir l'obéissance de ses subalternes, en temps de guerre, par les moyens les plus extrêmes ?

La Châtre ne pouvait s'éterniser dans Orléans, il lui fallait partir; il songea à nommer gouverneur de la ville un homme dont il avait pu apprécier la valeur dans sa dernière expédition en Berry : Dragues de Commène.

Celui-ci reculait devant les difficultés de sa tâche. « Si votre prudence et votre autorité, disait-il, n'ont « pu assoupir ceux d'Orléans, quelle apparence y a-t-il « que je le fasse? » A quoi La Châtre répondait que « quand bien même les affaires d'Orléans seraient « parvenues au plus grand mal, il faudrait faire en tel « cas tout, ainsi qu'à un membre malade, abandonné « par les médecins; pour cela, ne se lasser d'alimenter « et d'en avoir soin jusqu'au dernier soupir et, puisque « l'occasion l'appelait à telle charge, qu'il ne la pouvait « refuser, étant obligé d'apporter pour le bien de son « parti tout ce qui était en sa puissance[1] ».

Commène finit par accepter et sa sage administration devait amener la tranquillité dans Orléans, tandis que La Châtre s'acheminait vers Paris, conduisant le duc de Guise à l'armée de Mayenne.

CHAPITRE XIII

1591-1593

La Châtre est envoyé pour traiter avec les Espagnols. — Campagne de Normandie. Plan de La Châtre pour

1. Palma-Cayet, *loc. cit.*

recouvrer Rouen. Combats de Folleville, d'Aumale. Siège de Neufchâtel. — Louis de la Châtre fait prisonnier à Yvetot. — Retour de La Châtre à Orléans. Il s'attaque à ceux du Cordon, qui réclament une garnison espagnole. — Mariage de Louis de la Châtre. — Expédition dans le Dunois. — Dernières opérations militaires de La Châtre contre les armées royales.

Les affaires de Mayenne allaient mal; la mort du vieux duc de Bourbon, celui que les Ligueurs appelaient Charles X, l'avait laissé seul chef des catholiques, mais elle avait semé la division dans le camp.

Il avait eu à réprimer la sédition des Seize à Paris, et Henri IV avait profité de ce que son ennemi était occupé ailleurs, pour aller mettre le siège devant Rouen.

Mais cette ville lui avait présenté une résistance opiniâtre, qui, avec le secours de tous les Ligueurs, pouvait se transformer en triomphe.

Cependant ceux-ci étaient trop faibles pour obtenir un résultat efficace, et ils eurent encore recours au duc de Parme, qui était toujours dans les Pays-Bas.

C'est dans le but d'obtenir cette intervention que Mayenne entreprit, dans le mois de décembre 1591, des négociations avec les Espagnols, et les pourparlers eurent lieu à la Fère.

Le duc de Parme était représenté par Don Diego d'Ibara et Jean-Baptiste Taxis. Quant à Mayenne il

confia les intérêts de son parti au président Jeannin et à Claude de la Châtre[1].

La pensée des Espagnols était de profiter de la situation pour faire obtenir la couronne de France à l'Infante Sérénissime Isabelle, et Don Diégo répondait à la demande de secours de Jeannin et de La Châtre, en réclamant un congrès, dans lequel celle-ci serait proclamée reine de France, après avoir choisi un époux, avec l'agrément du roi son père et des princes français.

La Châtre, dès ce jour, commença à s'élever contre de pareilles prétentions. S'il était Ligueur il était aussi Français, et toute introduction de l'élément étranger sur le trône des Valois devait trouver en lui un adversaire opiniâtre ; la suite de cette étude le montrera.

Cependant il s'agissait de ne pas brusquer les choses, afin d'obtenir ce qu'on désirait, sans rien accorder. Le président Jeannin, qui avait été ambassadeur en Espagne, sut revêtir de formes diplomatiques les sentiments de son collaborateur. Les deux envoyés expliquèrent que la loi salique, règle fondamentale du royaume, était un obstacle aux prétentions de l'Espagne, qu'il ne fallait pas chercher à résoudre si tôt une telle question, mais qu'avant de pouvoir présenter de semblables propositions, il était nécessaire de les appuyer par un succès militaire[2]. Leur avis prévalut.

Le duc de Parme se décida à agir, et le 2 janvier 1592 il opéra à Nesle sa jonction avec l'armée de Mayenne, que La Châtre avait déjà rejointe.

1. De Thou, *ibid.*, CII.

2. Idem, *ibid.*

La première chose à faire était de déterminer comment on s'y prendrait pour secourir Rouen, et les généraux se réunirent en un conseil auquel assistait La Châtre.

Trois plans de campagne furent proposés.

Le premier consistait à envoyer par mer un renfort de 1.000 hommes qui ravitaillerait la place et lui permettrait de résister jusqu'à la fatigue complète d'Henri IV.

Un autre voulait que l'armée alliée se rendît directement à Rouen par Beauvais et tentât une entreprise d'autant plus difficile que sa marche allait être arrêtée par les nombreuses petites places qui tenaient pour le roi.

La Châtre était l'auteur du troisième plan de campagne ; il était hardi mais avait chance de succès.

Il consistait à laisser Henri IV croire à une marche directe sur Rouen, à jeter des ponts sur la Seine à hauteur de Meulan, à y faire passer toute l'armée et à se rendre par la rive gauche jusqu'aux faubourgs de la ville assiégée.

Les avantages étaient multiples ; on traversait un pays riche qui nourrirait facilement l'armée, on s'appuyait sur Verneuil et Dreux et on menaçait Chartres, enfin on s'isolait du maréchal d'Aulmont qui était en Bourgogne, tandis qu'on se rapprochait du duc de Mercœur occupé à guerroyer dans l'Anjou. L'effet de cette tactique serait le suivant : ou bien le roi de Navarre lèverait le siège pour offrir la bataille, et alors le résultat demandé serait obtenu, ou il continuerait à serrer la place, et l'armée alliée devrait chercher le point

faible de l'assiégé afin de le percer et de ravitailler la ville [1].

Cette proposition, qui était ingénieuse et révélait un homme de guerre, eut un plein succès; le duc de Parme pria La Châtre de la lui rédiger par écrit, afin qu'il puisse l'étudier à loisir et finalement elle fut adoptée par les alliés [2].

En effet, les armées se mirent en marche directement sur Rouen par Amiens, mais soit que l'on ait voulu modifier l'idée première, soit plutôt que la venue d'Henri IV, levant effectivement le siège de Rouen, ait rendu impossible la diversion projetée, au lieu de se rapprocher de la Seine et de la traverser, on s'achemina par Aumale.

L'armée catholique était divisée en trois corps, dont le premier était l'avant-garde, commandée par le duc de Guise, qui en avait confié les deux ailes à Louis de l'Hopital, seigneur de Vitry, et à Claude de la Châtre [3], heureux, dans cette position exposée, de pouvoir mettre en valeur ses brillantes qualités de général de cavalerie.

1. Avis de M. de la Chastre donné à M. le duc de Parme étant à Nesle, au mois de janvier 1592, pour le secours de la ville de Rouen. Bibl. Nat. manuscrit f. fr. 500 Colbert. T. 31 f° 33. Cette lettre portait comme adresse : « Avis donné par « nous à M. le duc de Parme, au conseil tenu à Nesle pour le « secours de Rouen, en présence de M. de Mayenne et de plu- « sieurs capitaines, tant Français qu'étrangers. Le dit duc de « Parme l'a voulu avoir par écrit. »

2. Robert Estaintot, *la Ligue en Normandie.* — Paris, Aubry 1862, page 225.

3. Davila, *loc. cit.*, XII, p. 929.

C'est à cette place que nous allons le voir guerroyer en Normandie, se mesurer fréquemment avec le duc de Nevers et même avec Henri IV, sans que cependant sa valeur ait pu contrebalancer l'apathie du duc de Parme et surtout avoir raison du génie militaire du roi de France.

Celui-ci, à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, laissa au maréchal de Biron le soin de continuer le siège de Rouen et se porta lui-même à la rencontre des alliés.

Il arriva ainsi le 1er février à Polleville, petite bourgade située à l'entrée de la Picardie, et le premier contact entre les deux armées eut lieu.

Henri IV, laissant derrière lui le gros de sa cavalerie confiée au duc de Nevers, s'était avancé jusqu'au village, avec un simple détachement, lorsqu'il y rencontra les avant-gardes de Vitry et de La Châtre [1], qui, soutenues par un assez gros renfort, s'étaient avancées pour opérer une reconnaissance.

Le froid était rigoureux et la terre couverte de neige, néanmoins Henri IV les fit attaquer par le baron de Biron et M. de Lavardin ; mais La Châtre et Vitry se défendirent si vigoureusement, que les Royaux furent repoussés avec perte.

Le roi, par une de ces interventions hardies, dont il avait le secret, s'élança, à la tête de 200 chevaux, pour dégager ses compagnons et envoya à Nevers l'ordre d'avancer. Le duc de Parme tenait encôre à ménager le sang espagnol et, quoique averti, il ne voulut pas

2. SULLY, *Mémoires* t. II. LIV. p. 65.

livrer bataille ; il arrêta son armée, et de part et d'autre on se retira.

Quatre jours plus tard, c'était le 3 février, un nouvel engagement eut lieu auprès d'Aumale.

Henri IV qui, avec son activité et sa fougue habituelles, avait voulu diriger lui-même une reconnaissance, fut blessé d'une arquebusade, et aurait pu être fait prisonnier sans l'intervention du duc de Nevers, qui accourut protéger sa retraite et s'offrit aux charges furieuses de Vitry et de M. de la Châtre. Mais nous croyons qu'ici le héros de cette escarmouche fut le fils du Gouverneur du Berry[1]. Néanmoins si le duc de Parme, fidèle à son système, n'avait pas refusé de faire donner toute l'armée, ce combat se serait peut-être changé en victoire pour les Catholiques.

Peu de temps après, le général espagnol se décidait enfin à mettre le siège devant Neufchâtel, où Henri IV, pour laisser à son armée le temps de se remettre de l'alarme d'Aumale, avait enfermé Givry avec 700 gendarmes ou carabins.

Les murs de la ville étaient mauvais, ils furent bientôt réduits par le canon et Givry dut capituler. Le duc de Parme, assez irrité de son temps perdu, voulait se montrer impitoyable pour les vaincus. Heureusement, Givry était le filleul de La Châtre[2]. Celui-ci intervint auprès du prince espagnol, lui démontra la grandeur du dévouement qu'avait montré Givry, en se

1. Davila, *Ibid.*, p. 934. Cependant d'après De Thou, CII, il s'agirait bien de Claude de la Châtre.

2. Davila, *Ibid.*, p. 936.

sacrifiant pour le salut de l'armée à laquelle il appartenait, et le bon effet que devait produire pour tous l'exemple d'une telle abnégation.

Le duc de Parme se laissa fléchir, et accorda des conditions extrêmement honorables.

Cette intervention de La Châtre mérite d'être remarquée, car elle vient, une fois de plus, à l'encontre de ceux qui ont voulu faire de celui-ci un chef inexorable et inaccessible à tout sentiment de pitié.

Les rencontres se multipliaient, dans cette guerre d'escamouches et La Châtre, par sa position à l'avant-garde, était le plus souvent appelé à donner de sa personne.

C'est ainsi qu'au sortir de Neufchâtel, il était en tête avec Vitry, quand le baron de Biron fondit à l'improviste sur sa troupe. L'affaire fut assez chaude, mais Biron dut se retirer devant le renfort qui arrivait[1].

Le 17 février, à Bure, entre Neufchâtel et Dieppe, La Châtre accompagnant le duc de Guise se vit attaquer par le roi lui-même, qu'escortait le duc de Nevers : il fut moins heureux, car les onze cornettes de cavalerie et les cinq régiments de pied qu'il commandait durent se retirer en désordre ; ce fut un échec complet[2].

Cependant Claude de la Châtre ne devait pas rester plus longtemps dans l'armée de Mayenne ; ses affaires l'appelaient ailleurs, et il laissa son fils, le baron, combattre à sa place. Ce ne devait pas d'ailleurs être pour lontemps, car le 28 avril, le jeune homme était fait

1. Davila, *Ibid.*, p. 938.

2. Lettres missives d'Henri IV, id., t. III. p. 569.

prisonnier à la bataille d'Yvetot [1], enfermé dans le château du Pont-de-l'Arche, dont il ne sortit qu'au mois de novembre, grâce à la protection de deux jeunes femmes dont il s'était gagné le cœur [2].

Quant au père, accompagné de Vitry, il était arrivé à Paris le 12 avril ; il n'y demeura pas ; la division qui régnait dans la capitale entre les « Seize », qui voulaient un souverain espagnol, et les « Politiques » réclamant un roi catholique, ne lui plaisait pas. Il se borna à se présenter devant l'assemblée de la ville, où il était convoqué ; il y entra l'épée au côté « sans opiner », et prêta le serment à l'Union des catholiques, ainsi que le prescrivaient les articles du du 1[er] décembre 1591 [3].

De suite il se rendit à Orléans, dans le gouvernement duquel il venait d'être confirmé par Mayenne d'une façon plus officielle [4].

1. *Mém.*, de Philippe Hurault, comte de Cheverny, collect. Petitot. T. XXXVI. p. 210 et *Journal de l'Etoile* (Henri IV), même collect. T. XLVI. p. 252.

2. Estaintot, *loc. cit*,, 267. — Lettres missives d'Henri IV. T. III. Lettre du 6 nov. 1592 au marquis de Pisani. — De Thou : Liv. CIII p. 512.

3. *Mém. de l'Etoile. Ibid.* — V. aussi Daniel, *Hist. de France.* T. IX p. 624.

4. A la date du 26 fév. 1592, furent signées par le Duc de Mayenne les lettres par lesquelles il confère à Claude de la Châtre les fonctions de gouverneur d'Orléans. Ces lettres, qui font aujourd'hui partie des archives d'Orléans, y ont été placées par M. Boucher de Molandon, en déc. 1890. Elles ont été publiées dans le T. IX p. 613 du *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais* On y lit : « Charles de Mayenne etc. à tous « ceux etc ., après les états de Blois nous avions prié le sieur « de la Châtre de prendre soin du dit gouvernement d'Orléans, « en attendant que le sieur de Cheverny se fût ouvertement

Commène n'y avait pas pu conserver l'autorité nécessaire pour maintenir la paix entre ceux du « Cordon » qui, représentant les Seize, demandaient à grands cris une garnison espagnole, et les Franc-Bourgeois qui avaient la modération des Politiques. Les premiers voulaient avoir des églises, pour y faire prêcher en toute liberté des prédicateurs à la solde des espagnols.

La Châtre s'attaqua directement à eux, il fit même expulser un capucin trop ardent, et il aurait agi avec plus de vigueur, s'il avait eu l'argent et les hommes qui lui manquaient[1].

Mais à côté des Catholiques, le gouverneur devait s'occuper des Royaux; Henri IV avait transféré le présidial et les autres juridictions d'Orléans dans la ville de Beaugency. D'Entraigues, qui y commandait, avait noué des intelligences avec les Francs-Bourgeois pour surprendre la capitale de la province, et le roi lui-même approchait.

La présence de La Châtre ôta à Henri IV tout espoir de réussir dans cette entreprise.

« déclaré du parti catholique, lequel s'étant depuis déclaré du « parti hérétique, nous avons commis le gouvernement tout entier « au dit sieur de la Châtre, ne pouvant faire une meilleure ni « plus digne élection. Et d'autant que depuis nous ne lui avions « fait expédier aucun pouvoir par inadvertence, craignant qu'il « en fût recherché à l'avenir. Aujourd'hui nous les commettons « ordonnons etc... au dos on lit : Le dit sieur de la Châtre a « été reçu gouverneur et lieutenant général des dites villes et « bailliage d'Orléans suivant les lettres présentement lues et « a fait le serment pour ce requis etc... » Paris le 14 avril 1592, « signé « Du Tillet ».

1. Lettre de La Châtre à Mayenne du 29 juillet 1592, datée d'Orléans *ibid.*, Bibl. Nat. ms. fr. 4718 f° 32.

Ce fut vers cette époque néanmoins que les ligueurs du Berry reçurent la visite de leur chef. Il ne les avait pas vus depuis longtemps et les effets de cette absence se faisaient sentir. Henri IV avait transporté le présidial de Bourges à Sancerre ; ce qui n'avait pas peu contribué à agiter les esprits.

Dans le reste de la province, la guerre avait eu des phases diverses.

Plusieurs défections s'étaient produites. Le capitaine Chevalier, qui commandait à Mehun-sur-Yèvre avait voulu livrer la place aux Royaux. On éventa la trahison et il fut pendu. Le duc de Nevers s'était emparé de Sancoins et menaçait Dun-le-Roy. La Châtre avait dû donner l'ordre de réparer les remparts de cette place pour rendre courage aux habitants.

M. de Vatan avait bien subi un échec devant Graçay, mais il s'était emparé de Chârost et y avait exercé de cruelles représailles.

Cette situation réclamait l'œil du gouverneur. D'ailleurs celui-ci avait une autre préoccupation en venant en Berry, il s'agissait de traiter du mariage de son fils Louis avec Urbaine de Montassier, fille du comte de Montassier et de la princesse de Conty[1].

Cette union fut célébrée à la fin de l'année. Mais auparavant La Châtre était déjà retourné dans l'Orléanais, où il devait diriger des opérations militaires pour élargir le cercle qui menaçait de l'étrangler. Il lui fallait sans cesse surveiller la campagne, battre l'estrade et même entreprendre de véritables expéditions.

1. Palma-Cayet : *ibid.*, p. 68. — Anselme : *Hist. généalogique des grands officiers de la couronne.* T. VII p. 370.

C'est ainsi qu'avec quelques canons, il alla s'emparer de Châteauneuf-sur-Loire, et poussa même jusque dans le Dunois afin d'y trouver des ressources qui devenaient rares.

Il emmena avec lui deux canons et 1.500 soldats et alla à Cloys où il séjourna quinze jours, envoyant ses hommes jusqu'au château de Montigny-les-Cloys y faire prisonnier le fils du châtelain. Il parvint de la même façon à rançonner Courtallain, Morée, Fresteval et Marchenoir. Mais Lierville, qui commandait à Châteaudun, ayant fait avancer les royaux pour le combattre, il dut faire sa retraite sur Orléans. Il l'opéra en bon ordre, par Bacon, emmenant avec lui plusieurs habitants de Cloys qu'il garda comme ôtages, jusqu'à ce que fussent payées les rançons qu'il avait fixées[1].

Les Ligueurs n'avaient pas partout le même succès, et sinon La Châtre lui-même, tout au moins ses troupes, éprouvaient les funestes effets des qualités militaires du roi, s'il faut en croire ce billet que Henri IV écrivait au duc de Nevers le 18 septembre : « Mon cousin, ces « gens-là n'ont point de courage, ils se sont rendus ce « matin à ma discrétion, ils étaient 5 à 600 soldats du « sieur de la Châtre. J'espère être de bonne heure « demain à Estampes. Bonjour mon cousin[2] ».

Enfin au commencement de l'année 1593, La Châtre est encore à Bourges. Il apprend que Déols, qui était au pouvoir des Ligueurs, est assiégée par les troupes

1. Abbé Maucois : *Chevauchée de la Ligue dans le Dunois.* — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 124 oct. 1900.

2. Lettres missives d'Henri IV, id., L. VIII p. 418.

royales et qu'un autre corps s'apprête à investir Dun-le-Roy.

Accompagné du duc de Guise, il accourt à Déols, mais il est trop tard, la ville s'est rendue. Rapidement alors, les Ligueurs retournent en arrière, fondent sur Dun-le-Roy, où leur présence suffit pour dégager la place.

Cependant la Ligue expirait. La division qui s'était creusée entre les Politiques et les Seize avait tué la puissance de Mayenne et les bruits qui couraient déjà de la prochaine conversion d'Henri IV lui enlevaient des partisans. Enfin, les prétentions espagnoles, de mettre l'Infante sur le trône de France achevaient de retirer les vrais patriotes du rang des ligueurs.

Pour occuper les troupes mêlées à celles du pape et du roi d'Espagne on avait été assiéger Noyon au mois de février; La Châtre faisait partie de l'expédition [1], mais il n'y resta pas longtemps. Les sentiments catholiques du roi, en s'éveillant, le rapprochaient de son souverain, il quitta bientôt Noyon pour ne plus tirer l'épée contre le roi de France.

CHAPITRE XIV

1593-1594.

La Châtre est créé Maréchal de la Ligue. — Il est envoyé à la conférence de Suresnes. — Il s'oppose aux prétentions du Légat et de l'ambassadeur d'Espagne.

1. DAVILA : *Ibid.*, p. 1038,

— Il se rapproche de plus en plus d'Henri IV. — Intervention de l'Archevêque de Bourges pour opérer son ralliement. — Déclaration du Légat à La Châtre. — Trève. — Pacification de Bourges et d'Orléans. — Soumission de La Châtre.

Dans le but de se tirer d'embarras, le duc de Mayenne avait convoqué les Etats généraux à Paris pour le 26 janvier. Afin d'y augmenter le nombre des députés, il avait créé une promotion de maréchaux qui devaient y avoir entrée. La Châtre fut élevé à cette dignité, en même temps que Bois-Dauphin, Rosne et Saint-Paul, il en avait déjà peut-être le rang depuis plus d'un an, mais[1] c'est à cette époque seulement qu'il en reçut le titre officiel.

Mayenne espérait avoir ainsi des instruments plus souples et plus dévoués à ses intérêts.

On connaît la réponse de M. de Harlay de Champvallon, quand le duc lui apprit cette nouvelle : « Prenez garde, Monsieur, vous avez fait aujourd'hui « des bâtards qui se feront légitimer à vos dépens[2] ».

C'était une prophétie.

Le maréchal n'assista d'ailleurs pas de suite aux séances des États, qui s'étaient ouverts le 26 janvier.

1. M. Lottin, *loc. cit.*, avance d'après le manuscrit de la mairie d'Orléans et avec Mezerai que dès le 15 juillet 1591, La Châtre fut élevé au grade de Maréchal de France., *ibid.*, p. 101. Cette date est certainement trop en avance. Il existe à la bibliothèque municipale d'Orléans, n° 788 (H. 1828), les lettres patentes enregistrées le 25 janvier 1593 qui attestent que cette nomination, faite le 21 février 1592 au camp de Maugiron, n'a été enregistrée qu'en 1593.

2. Maimbourg : *Hist. de la Ligue* II p. 364.

Il n'y arriva que le 9 mai, y prêta serment le 16, et se retira[1] attendant que ceux-ci aient enfin fini par accepter une conférence entre les représentants de la Ligue et ceux du roi.

L'entrevue eut lieu le 29 avril à Suresnes. La Châtre s'y présenta avec de Rosne, de la part des Catholiques[2]; il avait en face de lui l'archevêque de Bourges, dont les efforts tendaient de plus en plus à obtenir d'Henri IV une abjuration publique, qui était imminente.

La conférence de Suresnes conclut à une trêve qui eut lieu le 3 mai.

Quelques jours après, le 13 mai, c'est le légat du pape qui réunit dans son palais le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, les ducs d'Aumale, de Guise et d'Elbeuf, ainsi que les députés des Etats; La Châtre, à ce titre, assiste à la réunion avec M. de Montolin, il y représente la noblesse[3], et il se prononce avec véhémence contre les propositions de l'ambassadeur, qui émet la prétention de donner le trône à l'Infante d'Espagne.

Cette lutte contre l'étranger, que La Châtre avait engagée dès la conférence de Nesle, qu'il soutint plus ouvertement à Orléans contre ceux du Cordon, il va maintenant la poursuivre avec énergie et il usera de toute son influence auprès du duc de Guise, pour le

1. Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard dans les documents inédits de l'histoire de France.

2. Davila : *loc. cit.*, p. 1046 et procès-verbaux déjà cités.

3. L'Etoile : *Journal d'Henri IV.*

soustraire au rôle qu'on voulait lui offrir, en le mariant avec l'Infante.

Pour le moment il ne craint pas de dire bien haut qu'il désapprouve les manifestations des Seize ; il s'attaque à leurs prédicateurs qui prêchent pour l'Espagnol et, rencontrant un jour Jean Boucher, curé de Saint Benoît, un des plus ardents, il lui lance cette apostrophe que : « bien leur prenait, à tous, d'avoir un bon gouverneur, « pour ce qu'autrement on leur eût appris à prêcher « l'Évangile sans se mêler des affaires de l'Etat, où ils « n'entendaient rien[1]. »

Cependant les États généraux poursuivaient leurs séances, le maréchal de la Châtre y prenait maintenant une part active. Outre les pouvoirs dont il était déjà porteur, il s'était fait donner une procuration par plus de 800 bourgeois de la ville d'Orléans, pour réclamer en leur faveur une trêve préparatoire à la paix[2].

La question fut portée à la séance du 14 juin, La Châtre la soutint avec énergie, malgré de Rosne qui s'y opposait au nom du clergé[3]. Enfin elle fut adoptée, et lui-même désigné pour traiter en compagnie de de Rosne, Bassompierre, Villeroy, des présidents Jeannin et Dampierre[4].

Puis on aborda les propositions des Espagnols. Le maréchal s'engagea énergiquement dans la discussion, il se multiplia en conférences chez le duc de Mayenne,

1. *Journal de l'Étoile : ibid.*, à la date du 7 juin 1593.

2. Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, id.

3. L'Etoile, *ibid.*

4. Procès-verbaux, id.

dans la Chambre de la Noblesse et jusque chez le cardinal de Plaisance, légat du pape, où avaient lieu les pourparlers.

Son rôle est résumé dans le procès-verbal des Etats généraux, et les arguments qu'il fournit montrent la disposition de son esprit.

« La proposition des Espagnols, de mettre l'Infante sur le trône de France, dit-il en substance, est pleine d'artifices. Ces gens-là, en promettant sa main à un prince français, veulent l'adoucir « comme par un petit « morceau de sucre ». Il faut les repousser, je ne suis point de ceux qui désirent traiter avec le roi de Navarre hérétique, mais je suis avec ceux qui pensent que, quand il sera catholique, il nous donnera plus de sécurité et d'honneur que les Espagnols. »

Telle était la déclaration qu'il développait le 25 juin dans une assemblée toute particulière qui avait lieu chez le duc de Mayenne.

Le lendemain il revient encore à la charge et veut tout au moins, qu'avant d'examiner la proposition du mariage de l'Infante, on sache avec qui on veut la marier. Et le même jour il déclare à l'assemblée tenue au Chapitre de Saint-Martin que les Espagnols sont des « gens fourbes; si nous traitons jamais avec eux, ajoute-« t-il, ils nous tiendront comme font Indiens en leurs « conquêtes ».

Le 1er juillet on se réunit chez le cardinal Pelvée[1] et

1. Nicolas de Pelvée archevêque de Reims, qui, après avoir passé plusieurs années à Rome, était revenu en France pour y soutenir la Ligue. Maintenant Pelvée présidait l'ordre du clergé aux Etats de Paris.

il répond, aux intransigeants qui refusent de traiter avec le roi protestant, que le roi catholique a bien parfois accordé des trêves aux Pays-Bas hérétiques et que le Pape lui-même a négocié en faveur de ses sujets d'Avignon avec Lesdiguères également hérétique.

Mais les Espagnols précisent leurs propositions, ils offrent de choisir le duc de Guise, pour en faire l'époux de l'Infante.

Le maréchal combat avec indignation ce projet : « Je « suis disposé, déclare-t-il, de favoriser tout ce qui est « fait pour l'avancement de la grandeur de M. de « Guise. Je ne saurais me montrer ingrat pour le fils « de celui que j'ai tant honoré, servi et aimé. Mais « c'est pour cela que je déclare la proposition inacceptable. Il faudrait au duc une forte armée, afin d'assurer son autorité dans la division qui éclatera entre « ceux qui resteront fidèles au mari de l'Infante, et « ceux qui s'attacheront au roi de Navarre converti. « Les Espagnols sont des trompeurs qui vous perdront « si vous les croyez. »

Et le 14 juillet, s'adressant à la Chambre de la Noblesse, il lui démontre que ses membres sont trop généreux pour supporter la domination d'une femme [1].

En même temps La Châtre continuait de guider le duc de Guise de ses conseils, il lui faisait comprendre le ridicule de la position qu'on voulait lui imposer, et il le conduisait lui-même le 20 juillet, accompagné de

1. « Sept avis de La Châtre concernant des propositions des Espagnols » Imp. à la suite des procès-verbaux des Etats de 1593 *loc. cit*,, p. 726 appendice.

Saint-Paul, chez le duc de Feria pour y porter son refus.

Cinq jours après, Henri IV abjurait.

Il semble qu'à cette époque plus rien n'empêche La Châtre de rentrer sous l'obéissance du roi.

S'il s'était jeté du côté des rebelles, tout le démontre dans sa vie, c'est parce que ses sentiments catholiques étaient froissés devant un hérétique, monté sur le trône de saint Louis. Mais dès lors tout change, et les rapprochements entre Henri IV, converti, et le Ligueur vont s'accentuer tous les jours.

D'ailleurs, le roi lui-même y travaillait. La Châtre était un de ceux qu'il désirait le plus voir devenir fidèle. Dès le lendemain de son abjuration, il envoie l'archevêque de Bourges dans son diocèse, sous prétexte d'y visiter ses ouailles, mais Renaud de Beaune, qui avait déjà ramené Henri IV dans le giron de l'Eglise catholique, avait comme secrète pensée d'attacher le gouverneur à l'autorité royale.

Il se fait accompagner du maréchal et il constate dans ce voyage d'octobre, combien celui-ci est scandalisé par les procédés des Espagnols [1].

Cependant tout n'est pas fait encore, et La Châtre n'ose pas se décider ouvertement ; sur le bruit qui court de son désistement, il ne veut pas avouer ses sentiments, il fait même démentir la nouvelle. L'Etoile qui n'a jamais été favorable au maréchal lui fait prononcer le serment qu'il sera le dernier à se rallier [2].

1. Davila : *ibid.*, p. 1073.

2. *Journal d'Henri IV*, à la date du 30 déc. 1593. — Henri Martin T, X p. 325.

Cette assertion nous semble bien sévère, car dans cette même année 1593, il n'est pas de démarches qu'il n'ait faites pour dissuader le duc de Guise de l'alliance espagnole, il a même, aux Etats généraux, déclaré ses sentiments favorables à Henri IV converti, et dans les premiers jours de l'année qui suit, il ne craint pas de s'ouvrir à Mayenne lui-même : « Pensez à la religion, « à votre maison, à votre famille, lui écrit-il, et n'as- « sujétissez pas ces choses si précieuses sous la domi- « nation de l'Autriche[1] ». Il l'engage fortement à traiter avec Henri IV et ses conseils sont bons à citer, car ils révèlent ce que cachait l'âme d'un des plus obstinés Ligueurs.

« J'ai appris par votre lettre, lui mande-t-il le « 10 janvier, les difficultés que fait le roi de Navarre à « vos propositions ; sans doute il a reçu de mauvaises « nouvelles de Rome. Mais les étrangers nous font des « conditions si dures que peu de gens les veulent goû- « ter. Appelez donc les princes, les provinces et les « communautés de vos villes et demandez-leur leur « avis sur la paix. Ainsi vous les lierez à ce qui aura « été décidé. La première chose pour parvenir à la « paix regardera la religion, mais vous aurez alors « avec vous tous les catholiques rangés autour du roi « de Navarre, et le Saint-Père n'aura plus sujet de se « plaindre. Quant au temporel, la France s'en rappor- « tera à vous. Si le roi de Navarre s'opiniâtrait sur les « choses de la religion, sa conversion serait suspectée

1. Letttre de... janvier 1594 à Mgr le Duc de Mayenne *loc. cit.*, d'après Bibl. Nat. 4766 f° 194-195.

« et il en perdrait tout le fruit. En traitant ainsi de la « paix, vous arrêterez tous les traités particuliers qui « vous effrayent. Je ne doute pas que vous puissiez « faire entendre raison au Saint-Père [1]. »

La cour de Rome, dont les légats demeuraient sous l'influence des Espagnols, était alors en effet le plus grand obstacle au rétablisssement de la paix dans le royaume.

Henri IV avait abjuré, il avait envoyé près du pape, pour y traiter de sa réconciliation et obtenir l'absolution, le duc de Nevers, cet esprit pondéré et réfléchi que nous connaissons.

Mais Clément VIII, abusé par son entourage, avait refusé de le recevoir et, à Paris, le légat voyant le terrain faiblir s'adressait aux chefs de la Ligue pour raffermir leur résistance.

C'est ainsi que dans une lettre du 20 janvier, celui-ci fit à La Châtre une communication significative.

Il l'informe, non sans triompher, que Clément VIII est résolu à ne rien accorder au roi malgré les instances du duc de Nevers, « cela conformément aux « canons de l'Eglise, qui défendent d'imposer le sacre- « ment de pénitence à ceux qui sont impénitents ».

Le cardinal de Plaisance s'étonne des bruits qui courent sur le maréchal de la Châtre, relativement à ses dispositions de traiter ; il le supplie de lui dire ce qui en est : « Je vous prie affectueusement, ajoute-t-il, « de vous montrer semblable à vous-même, et je prie

1. Lettre de La Châtre à Mgr le Duc de Mayenne du 10 janvier 1594 : *loc. cit.*, 193 f° 3.

« Dieu qu'il vous donne des conseils et des résolutions « plus conformes à sa sainte volonté [1] ».

La Châtre reçut cette missive à Orléans, et il y répondit de suite :

« J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois, et je vous « remercie, Monseigneur, de l'honneur que vous me « faites de m'assurer de votre bienveillance. Je ne suis « pas d'un jugement capable de disputer des choses « d'un si grand poids. Je m'en rapporte aux Docteurs, « encore que j'estime qu'ils ne soient pas juges défini- « nitifs, pour juger des choses qui ne peuvent se ré- « soudre que les armes à la main, pour la ruine des « royaumes. Sans offenser Sa Sainteté, je me permet- « trai de dire qu'une sentence plus modérée eût été « plus utile à la France et à la religion, car une telle « sentence risque de faire sombrer les intérêts catho- « liques. J'ai été baptisé en la religion catholique, « apostolique et romaine. J'en ai fait profession toute « ma vie et j'aimerais mieux, plutôt que de m'en dé- « partir, la mort soudaine, et si j'avais quelques scru- « pules, je prendrais volontiers votre avis. Je n'ai pas « traité directement ni indirectement avec le roi de « Navarre comme on vous en a donné avis. Il y a dans « cette ville certains qui se nomment zélés de Saint- « François et qui n'en gardent point l'ordre en matière « d'argent ; ils en prennent à toutes les mains, ce qui « doit les rendre moins croyables. J'ai bien donné « avis à M. de Mayenne qu'à l'imitation de plusieurs « autres, j'ai consenti, depuis deux jours, une trêve

1. *Mém.* du Duc de Nevers *Ibid.*, p. 673 et suiv.

« pour traiter de la levée des tailles. Je ne tiens pas ce « peuple par la force armée ; il faut donc que j'agisse « avec prudence. M. de Mayenne peut se souvenir que « je lui ai dit que si, durant la trêve, il ne se prépare « un accord général, il tomberait en grand danger, ce « que je cherche à éviter[1]. »

Cette lettre dont, la fin seule a été reproduite par le savant auteur de l'histoire du Berry[2], était intéressante à connaître dans son entier, car, loin d'être une marque de duplicité, dans laquelle La Châtre cherche à cacher son jeu, elle affiche, au contraire, dans sa première partie, une louable indépendance et une résolution manifeste de se soustraire à toute influence du dehors.

En même temps qu'il écrivait au légat, le maréchal s'ouvrait à Mayenne et il nous faut le suivre encore dans cette nouvelle lettre, pour y connaître l'état d'âme de ce Ligueur qui va faire sa soumission.

« J'ai reçu, écrit-il, la lettre que vous m'aviez en- « voyée par d'Abincourt ; il vous représentera l'état « dans lequel il nous a trouvés, disposés que nous « sommes à vous rendre les services et respects que « vous pouvez désirer. Vons vous souviendrez de ce « que je vous ai dit touchant les événements qui « peuvent arriver, si à la fin de cette trêve vous ne « prenez pas quelque résolution. Personne ne désire « plus le repos que ceux de cette ville. D'Abincourt

1. *Mém.* du Duc de Nevers : *ibid.*

2. Raynal : *loc. cit.*, IV page 209. Il est regrettable pour la mémoire du Maréchal de la Châtre, que M. de Raynal n'ait pas songé à reproduire cette lettre dans son entier.

« vous dira pourquoi et vous prendrez tel conseil qu'il « vous plaira. Pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous, « à la religion, à l'état, à votre maison, à votre famille « et conservez à la postérité la gloire que vos aïeux « vous ont acquise. Vous avez pu juger ceux (les Espa- « gnols) qui tâchent plutôt à vous plonger dans toutes « sortes de maux, qui désirent la ruine de l'État et de « votre particulier. Ils vous abandonneront après s'être « enrichis à vos dépens. Pensez à vos affaires et au « bien général de la France. Si on vous voit sortir des « mains étrangères, beaucoup vous abandonneront. « Deux choses altèrent les sentiments de ceux de cette « ville : l'une, qu'on ne voit plus auprès de vous des « serviteurs dévoués ; l'autre, qu'on a résolu de faire « une prescription de plusieurs habitants et bourgeois « de Paris. Cet acte regarde toutes les villes et leur « servira d'exemple, et ceux qui ne l'approuveront pas « seront toujours à craindre qu'on agisse ainsi envers « eux, ce qui diminuera l'amour que l'on a pour vous. « Les moyens violents ont toujours nui en France à « ceux qui les ont employés. Le Français est libre de « condition, la force ne le contraindra pas, et ceux qui « suivent les conseils étrangers se perdront. Je ferai « tout ce que je pourrai pour contenir ce peuple, « mais votre conduite seule peut l'arrêter ou le « perdre[1]. »

Tout en donnant des conseils, La Châtre agissait. Il avait obtenu du roi une trêve de trois mois pour les provinces du Berry et de l'Orléanais, mais celle-ci ne

1. *Mém.* du Duc de Nevers, *loc. cit.*

lui était accordée qu'à la condition que, pendant ce temps, il s'occuperait sincèrement de pacification.

Ce fut son fils qui fut chargé d'y amener les habitants de Bourges. Il eut un certain mal et il fallut deux lettres du maréchal pour les décider à envoyer à Henri IV des députés, qui traiteraient d'une paix déjà conclue, quand ceux-ci prirent le parti de se mettre en route.

Le gouverneur s'occupa lui-même d'Orléans où la confrérie du Cordon ne désarmait pas et fomentait des séditions en faveur de l'Espagnol. La Châtre dut prendre des mesures énergiques. Le 13 février, le prédicateur Burlat prêchait à Sainte-Croix et déclarait que c'était aux rois donnés par Dieu qu'était due l'obéissance.

Ce fut le signal que prirent ceux du Cordon pour ameuter la cité, il fallut, afin d'arrêter les plus excités, les chasser de la ville. Pour les empêcher de rentrer, le maréchal fit garder les portes et armer de canons sa propre maison, mais la confrérie du Cordon avait cessé d'exister.

Enfin le 17 février, La Châtre assemblait chez lui l'évêque Jean de l'Aubespine, l'intendant de Bellejambe, le prévost Jean Cardinet, le maire Jacques Chauvreux, le receveur Claude Daniel, et leur exposait ses sentiments :

« Nous avons pris les armes, leur dit-il en sub-
« stance, pour défendre la religion catholique et, de-
« vant la bonté de cette cause, plusieurs peuples se
« sont joints à nous. Les Espagnols ont été les plus
« dévoués ; ils ont combattu uniquement pour la reli-

« gion et, l'ont-ils assuré, avec un désintéressement
« complet. Plût à Dieu que cela fût vrai! La guerre
« a duré cinq ans et elle ne nous a pas favorisés. Elle
« a principalement ruiné le peuple qui a pensé surtout
« que le mal venait de ce que le roi était huguenot.
« Aussi a-t-il voulu élire un roi catholique et, dans ce
« but, des États ont été convoqués à Paris, pour aviser.
« Mais alors les Espagnols se sont démasqués, nouant
« intrigues sur intrigues, pour gagner des partisans
« en faveur de l'Infante, de l'archiduc Ernest, et
« rompre à leur profit la loi salique, en proposant le
« mariage du duc de Guise avec la princesse.

« Aucuns parmi nous, et particulièrement parmi
« ceux de cette ville, ne se laissèrent corrompre, bien
« que beaucoup fussent séduits par cette dernière
« proposition.

« Les meilleurs amis de M. de Guise lui firent com-
« prendre que ce projet n'avait d'autre but que d'en-
« tretenir la guerre dans le royaume et d'empêcher la
« conversion du roi.

« M. le Légat lui-même entretenait cette idée, car
« les Espagnols n'avaient pas craint de menacer le pape
« d'une rupture, s'il consentait à recevoir les en-
« voyés d'Henri IV. Le Saint-Père ne put entendre
« ces propos qu'en versant des larmes.

« Ce que les Espagnols redoutent, c'est de voir ce
« royaume redevenu uni. Mais l'hésitation règne par-
« tout, beaucoup de villes déjà traitent de leur sou-
« mission.

« Demeurer plus longtemps sous la puissance de
« l'Espagne, c'est assurer la ruine de l'Etat. On nous

« objecte les intérêts de la religion et les serments que « nous avons jurés.

« Sur le premier point, ma réponse est facile; « élevé dans la religion catholique, apostolique et « romaine, j'ai toujours fait la guerre contre les hugue- « nots, et si le roi fût resté dans son erreur, je n'eusse « jamais cherché à me réconcilier avec lui. Mais « depuis qu'il est rentré dans le sein de l'Eglise, les « plus sages et les plus droits conseils[1] m'ont affirmé, « qu'en toute conscience, je pouvais agir comme je « le fais.

« Quant aux serments que nous avons prononcés, « ils n'étaient faits que contre le roi huguenot; sa « conversion nous en a relevés.

« Il nous faut tomber sous la domination espagnole « ou sous celle du roi. La première ne nous apportera « que la guerre et le malheur ; tout le profit en sera « pour l'étranger. La seconde assurera la religion, « donnera la tranquillité à nos femmes et à nos en- « fants ; elle fera renaître le commerce, apportera au « peuple le calme et le repos. Notre exemple en entraî- « nera d'autres ; le Berry ne tardera pas à nous suivre « et je resterai à votre tête, comme j'en ai la certitude, « pour continuer à vous gouverner[2]. »

Ce langage, qui est une profession de foi sincère et

1. Allusion certaine à l'intervention de l'archevêque de Bourges.

2. Palma-Cayet : *loc. cit.*, p. 126 et suiv. — « La proposition « de M. de la Châtre, maréchal de France faite aux corps et « communautés de la ville d'Orléans le 17 février 1594, à Paris « chez Lhuillier, MDXCIII (*sic*] Bibl. Nat. Imprim. L. b. 35- « 538. »

une justification loyale, obtint l'assentiment de l'assemblée.

A peine ce résultat fut-il connu qu'on vit une grande partie des habitants prendre des écharpes et des plumets blancs et parcourir les rues en criant « Vive le roi! vive Henri IV[1] ! »

Orléans était rentré dans le devoir.

Profitant de ces dispositions favorables, La Châtre se rendit quelques jours après aux Haliiers, dans une maison appartenant à son neveu Vitry, gouverneur de Meaux, qui était déjà rallié au roi et il s'y rencontra avec les envoyés d'Henri IV, Givry et Villeroi.

L'accord fut bientôt conclu. Les conditions faites à Orléans furent celles accordées aux villes déjà ralliées, c'est-à-dire l'exercice exclusif de la religion catholique dans la ville.

Quant à La Châtre, il fut confirmé dans sa dignité de maréchal de France et dans son gouvernement ; il reprit sur-le-champ le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il n'avait pas porté depuis l'année 1589.

Le peuple orléanais célébra cette paix par les cris de « Vive le roi ! » et des feux de joie qui furent allumés dans toutes les rues. On alla chanter un *Te Deum* à la cathédrale et le bruit du canon annonça dans le voisinage une si importante nouvelle.

La ville envoya aussitôt une députation vers Tours, afin d'y faire enregistrer le traité par le Parlement[2].

1. Lottin : *loc. cit.*, p. III.

2. Arrêt contradictoire du Parlement de Tours, daté du 13 juin 1594. Arrêt du Conseil d'État du 12 oct. 1596 et arrêt de la Chambre des comptes du 12 oct. 1595.

Mayenne était resté indécis au milieu de toutes ces négociations. A la lettre que La Châtre lui avait écrite, il n'avait pas fait de réponse. Aussi celui-ci ne lui fit-il pas de longs discours, et il se borna à lui faire savoir que n'ayant pas reçu de réponse au sujet de la trêve, le peuple s'était résolu à faire la paix, et que, lui, il avait suivi cet exemple[1].

Mayenne fut médiocrement satisfait quand il reçut cette lettre et lorsque, le 20 février, la nouvelle de la défection d'Orléans se répandit dans Paris.

L'ambassadeur d'Espagne, et le légat, se mirent fortement en colère, et dans toute la capitale, ce ne fut de la part des Seize que sarcasmes et injures. Le prédicateur Garinus, que le maréchal avait naguère assez rudement malmené, traita du haut de la chaire La Châtre et Vitry « de faux veillards de Suzanne » et il déclara que le Béarnais était « un pendu qu'on devrait attacher à une potence ».

C'était en effet un rude coup pour la Ligue qui voyait son parti s'effondrer, et Madame de Montpensier dépeignait la situation en écrivant, sur cette nouvelle, qu'à « cette heure on les sert à déjeuner d'une bicoque « rendue, à dîner d'une ville et le soir d'une province « entière[2] ».

Cependant si le maréchal de la Châtre abandonnait (au moins pour le moment) le duc de Mayenne il ne se croyait pas quitte envers le duc de Guise, et il savait

1. Lettre de La Châtre au duc de Mayenne datée de Mars 1594, *ibid.*, n° 3.989, f° 19.

2. L'Etoile, *Journal d'Henri IV*; *ibid.*, p. 613.

que sa vieille amitié pour le Balafré lui imposait des devoirs vis-à-vis du fils.

Il lui écrit une lettre pressante adressée à « Mgr le duc de Guise et à Mademoiselle sa sœur », où, lui annonçant qu'il a traité avec le roi, il le met de nouveau en défiance contre l'influence espagnole qui ne cherche qu'à le « pipper ». Il ne cache pas au jeune homme qu'il voudrait le voir à la tête de la noblesse du pays, se disposer à chasser l'étranger. Enfin s'adressant à sa sœur : « Princesse, lui dit-il, agissez sur votre frère, je « le vois réduit à la défense de peu de places en Cham- « pagne, et toutes les belles espérances de sa jeunesse « retranchées. Sa valeur ne peut profiter qu'aux étran- « gers, sans utilité pour lui. Poussez Madame votre « mère à sauver toute sa lignée que Dieu lui a donnée, « et qu'elle se montre mère en amour et en comman- « dement[1]. »

Cependant l'édit de pacification qu'Henri IV avait octroyé à La Châtre s'étendait non seulement à l'Orléanais mais aussi au Berry.

Le maréchal était maintenu dans sa charge de lieutenant-général et de gouverneur au pays de Berry, dont la survivance était assurée à son fils avec 2.000 écus par an. Le jeune homme n'allait d'ailleurs pas tarder à être nommé bailli de la province[2].

1. Lettre du maréchal de la Châtre sans date, *ibid.*, 4766, f° 199.

2. L'Etoile: *Journal d'Henri IV*, *ibid.*, p. 77. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, par M. le marquis des Méloizes, année 1593-1594, d'après une communication des lettres patentes originales faites à la Société par son président M. Charles de Laugardière.

Enfin le roi accordait au maréchal de la Châtre la somme de 898.900 livres comme indemnité.

C'est le côté le moins brillant de cet accord ; il ne faut cependant pas oublier que le vieux Ligueur était ruiné et qu'il n'avait jamais reçu une obole pour ses anciens services envers le roi de France.

Néanmoins cette libéralité lui valut une épigramme mordante :

« Et, par ce que je suis mère et non pas marastre,
« Je laisse et lègue en propre à mon fils de La Chastre
« Tout l'argent monnayé, lequel a mon aveu,
« Pour moi et en mon nom, recevoir il a peu
« Pour lui ses hoirs, à quoi que la somme se monte,
« Et sans qu'il soit tenu d'en rendre jamais compte,
« Pour ce que toutefois il garde mieux sa foy
« Qu'il n'a fait maintenant à son prince, à son roi[1]. »

Henri IV avait voulu se montrer magnanime.

CHAPITRE XV

1594-1610

La Châtre au siège de Laon. — Il organise la paix en Berry. Etat de la province. — Il quitte l'armée, se rend à Orléans et à Bourges. — Il contribue à la soumission du duc de Guise.— Pacification du Berry. — Soumission de Mayenne. — Sièges de la Fère et d'Ardres. — La Châtre est désigné pour juger la conduite de Belin. — Entrée à Bourges de Louise de Lor-

1. Rapportée par Raynal : *loc. cit.*, IV, p. 212, note 1.

raine, duchesse de Berry. — Rapports affectueux entre Henri IV et La Châtre. — Dernières années du règne de Henri IV.

Autant l'antipathie de Claude de la Châtre pour le Béarnais huguenot avait été profonde, autant fut sincère sa réconciliation avec Henri IV devenu catholique.

Celui-ci n'ignorait pas les mérites de son ancien adversaire ; il avait pu, en plusieurs occasions, apprécier ses qualités militaires, et il l'employa de suite à combattre les Espagnols.

Malheureusement, sinon dans leurs rangs, tout au moins dans ceux d'une armée alliée, se trouvaient encore Mayenne et le duc de Guise. Combattre ces deux hommes dut être dur au cœur du maréchal de la Châtre.

Nous ne savons pas si, en dehors des liens de la politique, une grande sympathie l'unissait au premier, dont le caractère hésitant et la médiocrité militaire cadraient mal avec les allures du maréchal ; mais nous savons quelle affection l'unissait au second, et nous pouvons comprendre la peine qu'il éprouva en devenant son adversaire.

Il le fut, en effet, d'une façon directe.

Henri IV était parti au mois de mai 1594 avec l'intention d'assiéger Laon. Il feignit de se placer entre les deux positions de l'armée espagnole, qui occupait Laon et Crécy ; mais tandis qu'il la tenait en échec, son arrière-garde, commandée par Biron, rebroussait chemin et allait investir la place.

Afin d'isoler davantage celle-ci, le roi envoya La Châtre barrer la route du sud et couper les communications avec Reims et la Champagne, où se trouvait le duc de Guise qui pouvait apporter du secours aux assiégés [1].

Heureusement celui-ci, occupé par les affaires de cette province où les intrigues de Saint-Pol cherchaient à opérer le ralliement au roi, ne put se mettre en campagne.

La Châtre dut passer son temps en une occupation stérile, ce qui lui permit de correspondre avec sa province de Berry et d'y organiser la paix.

Le Berry était en effet sorti bien meurtri de cette lutte qui l'avait divisé et saccagé durant tant d'années.

La ville de Bourges était, matériellement autant que moralement, ruinée et délabrée. Ses murailles s'écroulaient éventrées et les habitants refusaient de les relever. La garnison ne voulait plus prendre le service de garde et, au même moment, les élections prochaines du maire et des échevins ravivaient les rivalités entre ligueurs et royaux.

Dans la campagne la tranquillité n'était pas plus grande. Des bandes de pillards ravageaient le pays ; deux détrousseurs de grandes routes principalement, les nommée Crémieu et Laferneu, s'étaient emparés du château de Briantes, près la Châtre, et de là ruinaient et rançonnaient les environs, qu'ils avaient mis sous le régime de la terreur.

1. Davila, XIV, p. 1124. De Thou, L. CXI.

Enfin, à Bourges, le collège des Jésuites était menacé, et les maîtres sous le coup d'une expulsion.

Voilà les tristes nouvelles qu'à la fin de juin le baron de la Châtre vint apporter à son père, en le rejoignant aux environs de Laon.

Autant que son éloignement le lui permet, le gouverneur y pare aussitôt. Il écrit de suite au maire et aux échevins.

Il les invite à réparer les murailles, à maintenir la discipline, à organiser une expédition contre Briantes et à nommer « dignes et capables » aux charges municipales.

Il promet de s'entremettre auprès du roi pour sauver les Jésuites, bien que, dit-il « ce n'est pas le roi qui « agit, mais l'Université de Paris, qui saisit le Parle« ment ».

Enfin il fait espérer aux habitants de Bourges que le roi pourra d'ici peu visiter leur ville[1]. Ce voyage ne devait d'ailleurs jamais s'effectuer.

Le maréchal de la Châtre ne resta pas à l'armée royale jusqu'à la fin des opérations devant Laon. Assez fatigué, il rentra vers le 21 juillet à Paris, où il se reposa durant trois jours, puis il se rendit à Orléans, non moins troublée d'une conspiration tramée par d'Entraigues et qui s'étendait jusqu'en Berry[2]; enfin il arriva dans cette dernière province.

1. Lettres aux maire et échevins de Bourges, datées du camp de Laon les 11, 15 et 18 juillet 1594. *Loc. cit.*, d'après les Archives municipales de Bourges.

2. Lettres du 26 juillet, 1er et 16 août 1594, *ibid.*

Ce fut à cette époque qu'il eut la consolation de rendre au duc de Guise le plus grand service qu'il pouvait lui procurer. Il s'entremit entre le roi et lui, et ces négociations, d'ailleurs favorisées par la mère de celui-ci, devaient bientôt aboutir au ralliement du jeune prince, qui entraînait la soumission de la Champagne dont il devait garder le gouvernement[1].

Le reste de cette année fut partagé par le maréchal entre ses deux gouvernements de l'Orléanais et du Berry, et les loisirs que ceux-ci lui donnaient, il les consacrait à ses terres de la Maisonfort où il se donnait au plaisir de courre le cerf, pour lequel il était très ardent[2].

Quant à ses occupations administratives, elles étaient multiples, mais elles consistaient surtout à protéger les campagnes contre les anciens capitaines de la guerre civile, qui, devenus pillards et brigands, achevaient sa ruine.

C'était, sur les confins du Bourbonnais, le capitaine Villard qui ravageait Ainay, le Châtelet et les contrées environnantes. La Châtre envoie contre lui le prévôt Le Cirier qui, à l'aide du sieur de Vauvrilles, parvient à s'en emparer. Il fut pendu[3].

1. Davila, *ibid.*, p. 440.

2. Lettres de La Châtre datées du château de Saragosse 29 juillet 1595, id. du Coudroy, 26 juillet 1595. *Loc. cit.* d'après les Archives municip. de Bourges.

3. Lettres aux mêmes datées de la Maisonfort des 23 mai 1595, 3 et 8 juillet de la même année : *loc. cit.* d'après Arch. municip. de Bourges.

C'est, à Ennordres, un sieur de Saint-Cosme, qui est également châtié pour le même motif.

Mais les habitants du Berry avaient une autre source de ruine, peut-être non moins grande, dans le passage des gens de guerre qui, la paix signée, regagnaient leurs provinces.

Le pays fut ainsi traversé par les troupes du duc de Nemours, par celles de M. d'Epernon, par les bandes licenciées qui venaient de Rochefort et de Bretagne.

La nombreuse correspondance de La Châtre, soit avec le roi, pour provoquer un règlement sur le passage de ces troupes, soit avec le connétable de Montmorency, pour faire appliquer le règlement, soit avec le maire et les échevins de Bourges, pour assurer la police, montre combien ces affaires étaient importantes et combien aussi elles tenaient au cœur du gouverneur [1].

La Châtre va même jusqu'à interdire à son gendre Lignerac, qui se proposait de traverser ainsi le Berry, de mettre le pied dans son gouvernement, et il le menace de partir en guerre contre ses troupes pour en débarrasser le pays.

D'autre part, le maréchal ne néglige aucune occasion de faire connaître et aimer le roi dans la province.

Il raconte à la municipalité de Bourges, dans une lettre datée de la Maisonfort, l'attentat de Jean Châtel

1. Lettres au connétable de Montmorency 26 nov. 1596 ; *ibid.* Bibl. nat., 3.607, f° 67. — Aux maire et échevins de Bourges 21 juillet 1596. *Ibid.* Bibl. nat. 20 février 1595 id. — 17 juin 1595 à M. de Travers, commandant le régiment d'Auvergne. Arch. de Bourges, etc.

et prescrit un *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir sauvé le souverain [1]. Il lui annonce également le succès de son armée à Fontaine-Française [2], en Provence [3] et ordonne des prières publiques d'actions de grâce.

Un événement qui dans un autre ordre d'idée occupa vivement l'activité de La Châtre, fut le départ de Bourges des jésuites, dont il avait apprécié les qualités et qui, sous l'influence de la calomnieuse campagne menée contre eux, après l'attentat de Jean Chatel, furent l'objet de mesures violentes.

« J'ai appris, écrit La Châtre au maire et aux éche-« vins, le 4 janvier 1595, l'arrêt qui ordonne aux « jésuites de quitter Bourges. J'en suis très marri à « cause du bien qu'ils ont fait au pays et à la religion [4] » et il donne des ordres pour qu'on leur adoucisse autant que possible l'amertume du départ.

Le maréchal ne quitta guère sa province durant ces quelques années.

La guerre du reste était bien localisée, la Ligue n'existait plus et Mayenne avait fait sa soumission. Le roi avait annoncé lui-même à La Châtre cette grande nouvelle qu'il le chargeait de faire publier en Berry [5].

Cependant Henri IV l'avait appelé auprès de lui à la fin de mai 1596, pour qu'il l'accompagnât au siège dc

1. Lettre du 1er janvier 1596, *ibid.*

2. Id. du 3 juin 1595, *ibid.*

3. Id. 26 mars 1596, *ibid.*

4. Id. 4 janvier 1595, *ibid.*

5. Lettre d'Henri IV à M. de la Châtre du 23 septembre 1595. Lettres missives d'Henri IV, *ibid.* T. IV, p. 411.

la Fère, et de là à Ardres où Jean Fodoas, marquis de Belin, était investi par l'archiduc Albert.

Mais à peine l'armée s'était-elle mise en mouvement que le roi apprit que Belin, sans attendre davantage, s'était rendu aux Espagnols.

Le souverain fut vivement irrité et il commit le maréchal de la Châtre pour instruire, avec le maître des Requêtes Turquant, contre Belin et poursuivre la procédure d'un procès de trahison.

Il semblerait que les conclusions de La Châtre furent formelles et qu'il se prononça pour la peine capitale. Ce ne fut qu'aux prières de Gabrielle d'Estrée qu'Henri IV se contenta d'une condamnation à la confiscation et à l'exil [1]. Il ne devait d'ailleurs pas tarder à pardonner complètement.

Vers la fin de l'année 1596, La Châtre était en Berry, pour y recevoir la nouvelle duchesse, Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, à qui le roi venait de reconnaître cet apanage. Elle fit son entrée à Bourges le 6 décembre ; le gouverneur alla à sa rencontre jusqu'à Romorantin et présida les fêtes qui furent données à cette occasion [2].

C'est que la paix était revenue dans la province ; elle était due à un sage administrateur qui, par une vigilante prévoyance, avait veillé à rendre impossibles « les émotions » dont elle avait été si souvent troublée ; tout

1. Davila : *loc. cit.*, p. 1256. — De Thou : *loc. cit.*, L. CXVI. — Mézeray : *Hist. de France*, Paris 1685. T. III, p. 1182. — La Chesnoye-Desbois : *Hist. généal. de la Noblesse.* — Moreri : *Dictionnaire.*

2. Raynal, *loc. cit.* T. IV, p. 226.

était maintenant régulier à Bourges, l'ordre y était établi et La Châtre, dans les plus minutieux détails, avait assuré sa tranquillité [1].

Au milieu de l'année suivante, une autre mission était échue au maréchal [2]. C'était de se rendre en Auvergne et d'y mettre fin, les armes à la main, aux exactions et levées de deniers qu'y exerçait un certain sieur de Leviston, malgré les avertissements du roi.

Il fallut pour cela prendre les villes de Montaigne et de Combrailles, près de Riom. Enfin, au mois de mai 1598, Leviston faisait sa soumission au roi.

Les rapports entre Henri IV et La Châtre devenaient de plus en plus affectueux. La correspondance du souverain en témoigne.

Le fils du maréchal avait été blessé en duel à Paris, le roi fit prendre de ses nouvelles et le fit soigner par son propre médecin [3].

A quelque temps de là, Henri IV manifeste la pensée d'aller visiter le Berry ; il témoigne même le désir de recevoir l'hospitalité à la Maisonfort et d'y courre le cerf.

1. Lettre de La Châtre au connétable de Montmorency 20 mai 1595 *ibid.* Bibl. nat. 3607, f° 30. — Lettre du même aux maire et échevins de Bourges : id. Arch. municip. de Bourges. Cette lettre donne les détails les plus minutieux sur la façon dont on organise le service du guet que l'on venait de reprendre en vue d'une apparence de mouvement des Huguenots.

2. Lettres missives d'Henri IV ; *loc. cit.* Lettre du 26 mai et 20 juillet 1597. T. IV, p. 662 et 973. — T. VIII, p. 652.

3. Lettre de La Châtre aux maire et échevins de Bourges 24 janvier 1595, d'après Arch. municipales de Bourges, *loc. cit.*

Le gouverneur annonce aussitôt cette flatteuse nouvelle aux habitants de Bourges. Il recommande aux échevins de recevoir Sa Majesté avec déférence et respect, tout en restant dans la simplicité que désire Henri IV : « Le roi veut être reçu simplement, il ne « veut pas de cérémonies, leur écrit-il, d'autant « plus qu'il sait l'incendie qui vient d'arriver à « Bourges[1]. »

Cependant ce voyage n'eut pas lieu ; Henri IV se contenta d'aller à Orléans et ne poussa pas jusqu'en Berry, sans doute mécontent du peu d'empressement que mettaient les habitants à lui envoyer les subsides qu'il réclamait[2].

Mais cette amertume ne retomba en aucune façon sur La Châtre, qu'il convoqua spécialement au baptême du Dauphin et qu'il honora particulièrement, en lui faisant tenir le bassin pendant la cérémonie[3].

Les années qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Henri IV offrent peu d'intérêt pour l'histoire du maréchal de la Châtre.

Il continua à partager son temps entre son château de la Maisonfort, ses terres de Nouan et les soins de son gouvernement, se préoccupant surtout de la sécurité

1. *Ibid.* datée du 20 juillet 1595.

2. Lettre du même aux mêmes du 10 oct 1600, id. — Deux autres fois le roi dut se rendre à Bourges, d'abord en 1602, ensuite en 1605. A cette dernière date, il en fut empêché par une épidémie qui sévissait à Romorantin par où il devait passer. — V. lettres du même aux mêmes des 18 et 27 mai 1602 et 25 sept. 1605 id.

3 Jacques George : *loc. cit.* et lettre du 16 sept. 1606 du même aux mêmes.

des villes et de leur salubrité, par les temps d'épidémie qui avaient succédé à la guerre [1].

Il eut également à s'occuper du rétablissement des jésuites qui, grâce à l'intervention du P. Cotton, confesseur du roi, revinrent en 1604. Il lui fallut à cette occasion ralentir le zèle des huguenots qui tentèrent une démarche (bien faible) pour se rétablir dans l'université [2].

A peine y eut-il à Bourges quelques désordres, motivés en 1609 par l'élection du maire. Le gouverneur parvint facilement à les réprimer en dissolvant l'assemblée électorale qui voulait nommer les candidats Gayault et Descayeux, notoirement hostiles [3]. Mais à part ce léger nuage, l'harmonie était complète entre La Châtre et la capitale de son gouvernement, si bien qu'à la naissance d'une petite-fille que lui donna un de ses enfants, il exprima aux membres de la municipalité combien il est marri de voir « que ce premier fruit ne « puisse naître parmi eux, à qui il sera toujours destiné « à rendre autant de preuves d'affection que ceux dont « il est issu. (Dieu le veuille!) [4] ».

La vie militaire n'occupa plus le maréchal jusqu'à la mort de son souverain. On pensa cependant à lui en 1602, afin de lui donner la succession du duc de Mercœur qui commandait contre les Turcs, pour l'empereur

1. Lettre du même aux mêmes, 16 sept. 1606 id.

2. Id. des 22 août et 12 novembre 1603. — 22 février 1604, *loc. cit.*

3. Lettre du même aux mêmes du 25 juin 1609, *ibid.*

4. *Ibid.* du 13 mars 1603, *ibid.*

Rodolphe II[1]. L'éloignement et les hasards de cette campagne firent sans doute écarter le nom de La Châtre.

CHAPITRE XVI

1610

Mort d'Henri IV. — Sully et La Châtre. — La Châtre est désigné pour commander l'expédition de Juliers. — Expédition de Juliers. — La Châtre au sacre de Louis XIII.

La mort d'Henri IV ne semble pas avoir jeté le trouble dans le gouvernement du maréchal de la Châtre.

A la nouvelle de cet événement, celui-ci recommanda néanmoins aux autorités de Bourges de veiller à la sécurité de la ville, avec une vigilance encore plus assidue, puis il se rendit à la cour.

Le changement de gouvernement ne devait pas nuire à sa fortune. Au contraire, il faut peut-être voir dans l'inactivité où demeura La Châtre, pendant les dernières années du règne d'Henri IV, la secrète influence d'un ministre dont l'heure de la disgrâce allait sonner.

Sully, resté protestant, n'était pas bien vu par les anciens Ligueurs ; il était particulièrement antipathique à La Châtre, dans le gouvernement duquel il

1. Jacques George, *loc. cit.*

s'était établi en « prince souverain » par l'acquisition qu'il y avait faite de la principauté indépendante de Boisbelle, aujourd'hui Henrichemont.

Avec la défaveur de Sully, le rôle actif de La Châtre allait renaître.

Une occasion se présentait tout d'abord ; il s'agissait de commander contre la Maison d'Autriche une expédition à laquelle Henri IV avait songé à donner une ampleur considérable, mais que son assassinat allait ramener à des proportions plus modestes.

Les événements qui se passaient de l'autre côté du Rhin rendaient d'ailleurs notre intervention indispensable.

Au commencement de l'année 1610, Jean Guillaume, duc de Clèves, venait de mourir. Sa succession, qui devait revenir à ses beaux-frères Albert de Brandebourg et Charles d'Autriche, marquis de Burgraw, qu'on appelait « les princes possédants », était contestée par l'empereur d'Autriche, qui favorisait la candidature de l'archiduc Léopold, en s'appuyant sur une prétendue donation vieille de plus de deux siècles.

Les intérêts des héritiers étaient soutenus par le prince d'Orange, Maurice de Nassau qui, avec l'aide du prince, se proposait de mettre le siège devant Juliers.

Henri IV avait eu le projet de porter un coup droit à la maison d'Autriche, en se plaçant lui-même à la tête d'un corps d'armée qui irait attaquer l'Empereur.

La mort vint mettre cette résolution à néant, mais la régente n'eut pas la possibilité de paraître se désintéresser de l'affaire.

Il n'y avait pas à tarder, si on voulait participer à l'expédition qu'entreprenait déjà le prince d'Orange.

Sully avait d'ailleurs recruté une armée avec un soin extrême ; il l'avait pourvue d'un trésor important, mais il s'agissait maintenant de lui trouver un chef.

Deux noms furent mis en avant, ceux du duc de Bouillon [1] et du maréchal de la Châtre.

Marie de Médicis, pour faire son choix, s'en remit au conseil de régence qui, dans un vote secret, désigna ce dernier [2].

Le gouverneur du Berry fut-il satisfait de ce choix ? Cela est à croire, car il touchait son amour-propre.

D'autres cependant le furent moins. Le duc de Bouillon demeura mortifié, et il entra presque en rébellion contre la régente. Sully ne cacha pas son mécontentement, et il proclama hautement l'inutilité d'une expédition dont il avait lui-même soigné les préparatifs.

Enfin les Jésuites virent, paraît-il, avec regret, leur ami entrer en campagne, dans le but d'assurer le trône à des princes protestants.

Peut-être pour la forme, La Châtre simula lui-même quelques hésitations ; l'expédition était lointaine, et le

1. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Voir les Mémoires du duc de Bouillon, collect. Michaud et Poupoulat. T. II, page XII, note.

2. V. « mémoires et recueils de ce qui s'est passé au voyage « de Clèves et prise de la ville et château de Juliers tant par « l'armée française sous la conduite de Monseigneur de la « Châtre, que celle des princes protestants desdits pays et des « états d'Hollande en l'année 1610. » Bibl. nat. Manuscrit français n° 3706. — L'auteur de ce manuscrit inédit est La Châtre lui-même. — SULLY, *mémoires*, T. VIII, Liv. 28, p. 107.

vieux maréchal fit entendre à la reine que d'autres étaient plus « portatifs que lui et plus jeunes pour sup- « porter un si long travail... qu'il ne pouvait risquer « de livrer leurs Majestés et l'Etat au hasard, le tout « au prix de sa vie. »

Il faut croire cependant qu'il fut flatté de ce choix, car on raconta qu'avant de partir, il alla voir M. le président de Thou, avec lequel il dîna et qu'il lui dit « qu'il n'avait plus que trois ou quatre ans dans le « ventre, et qu'il désirait combler de gloire la fin de « son âge en bien faisant pour le salut de la France, « conservation de l'Etat et service du petit roi, son « maître, et marcher en cette guerre de bon pied et en « homme de bien, afin, Monsieur, aurait-il ajouté, que « je puisse avoir part en quelque petit coin de votre « histoire [1].»

Toujours est-il que le maréchal ne tardait pas à se rendre chez la reine et à l'assurer qu'il était à ses ordres, pour lui prouver « son affection et sa bonne « volonté [2] ».

L'expédition était d'ailleurs plus délicate que difficile. Maurice de Nassau apportait un contingent de forces important et une science notoire dans l'art de faire les sièges. Mais il fallait compter sur les rivalités et les questions de préséance qui ne manqueraient pas de naître entre les deux armées.

Il fallait surtout vaincre les difficultés qu'il y avait à

1. Pierre de l'Etoile, *Registre-journal de Louis XIII*, 1610-1611, — dans Petitot, Mém. sur l'histoire de France, T. xlix, p. 58.

2. *Mémoires*, manuscrit précité.

gagner Clèves sans passer par les Pays-Bas, appartenant à l'archiduc, et faire un long détour en longeant le Rhin.

La préséance fut réglée. Avant son départ, La Châtre émettait la prétention de commander en chef l'armée des alliés : la reine lui fit comprendre que cette prérogative revenait au prince d'Anhalt, lieutenant général des princes possédants. Il reçut en échange quelques compensations.

Enfin le 23 juin, l'armée se mit en mouvement ; elle avait comme maréchal de camp le gendre de Sully, Henri de Rohan, ce qui consola un peu le vieux ministre et lui mit dans la bouche de « bonnes paroles » pour saluer La Châtre à son départ[1].

Le lendemain le maréchal couchait à Faremoutier où sa nièce était abbesse, et il y recevait les adieux de sa femme. Le 6 juillet il arrivait à Metz et se mettait en rapport avec M. de Boissise, agent du gouvernement français pour les princes héritiers, afin de tenter d'aplanir les difficultés qu'il trouverait auprès de ceux-ci, dans son passage à travers l'Allemagne[2].

Les chemins étaient détestables, il y avait mauvaise intelligence entre les princes et le gouvernement des Pays-Bas, qui ne pouvaient se mettre d'accord sur l'itinéraire de l'armée française.

Tout cela faisait des retards et occasionnait des lenteurs préjudiciables aux intérêts de l'expédition[3].

1. SULLY, *loc. cit.*

2. Lettre du maréchal de la Châtre à M. de Boissire, *loc. cit.* d'après fond Dupuis 765, f° 77, 78, 79.

3. Lettre du même au même du 17 juillet 1610, *ibid*, f°s 80 et 81.

Enfin La Châtre put quitter Metz à la fin de juillet; le 29, il entrait sur le territoire du duc des Deux-Ponts, et passait heureusement la Moselle, malgré les difficultés que lui offrait une rivière dangereuse et profonde.

Mais il fallait maintenant traverser un pays de montagnes qui rendaient les marches d'autant plus pénibles et fatigantes que les troupes étaient accablées par la chaleur et décimées par la maladie.

Enfin le voilà sur le territoire de l'électeur Palatin, où tout est bien disposé pour le recevoir, et il peut annoncer à la reine que son voyage est heureusement accompli[1].

Tout cela avait pris du temps et ce n'est que vers le 20 août que l'armée française se réunissait aux alliés sous les murs de Juliers.

Le prince d'Orange avait commencé le siège depuis plus de quinze jours et avait déjà pris quelques ouvrages avancés.

Cependant les Français furent reçus avec joie, les magistrats de Cologne envoyèrent des ambassadeurs pour complimenter leur chef et le comte Maurice de Nassau se porta au-devant de lui : « Ce ne furent « d'abord qu'honnêtes offres de service et le maréchal « arriva à son quartier, qui était au-delà de la rivière « du Roër, auquel le comte avait fait tous les retran-« chements qui y étaient nécessaires; il salua Juliers « de quatre coups de canon[2]. »

1. Lettre du même à la Reine du 29 juillet 1610, *ibid.*, f° 286.

2. *Le Mercure français* ou suite de l'histoire de la paix. — Paris, chez Jean Richer MDCXI, p. 522.

La Châtre put se rendre compte de l'état des alliés et ses réflexions sont amusantes : « Les princes intéressés sont de douce nature, écrit-il à Villeroy[1], mais ceux d'Anhalt et Maurice leur passeront souvent la plume par le bec[2], car ils sont plus fins qu'eux. »

Aussitôt installés, les Français se mirent au travail ; ils s'employèrent tout de suite aux tranchées, et au bout de peu de jours, ils étaient parvenus à conduire des mines jusque sous la place, si bien que le 23 août Rauchemberg, qui y commandait pour l'Empereur, entamait des pourparlers ; on rédigeait de suite des articles de capitulation, où La Châtre apposait sa signature et le 3 septembre Juliers était rendu[3].

Le rôle de La Châtre dans l'expédition de Juliers fut jugé diversement. Sully, dont la bonne foi est, nous l'avons vu, sujette à caution dans cette affaire, rapporte que le prince d'Orange aurait déclaré n'avoir jamais vu une troupe si leste et si bien apprise, mais qu'il était surpris que le général qui, selon les apparences, devait être des meilleurs du royaume, n'eût « qu'une connais« sance tout à fait commune de ce qui se pratique dans « les sièges et autres parties de la guerre[4] ».

Le maréchal raconte au contraire qu'à son retour, Leurs Majestés lui manifestèrent leur satisfaction par

1. Lettre de La Châtre à M. de Villeroy du 22 août 1610, *loc. cit.* d'après Bib. Institut. Fond Godfroy 266, f° 50.

2. Allusion à une coutume de paysans berrichons qui enfilent une longue plume au travers du bec des oies pour les empêcher de traverser les haies servant de clôtures aux champs de blé.

3. *Le Mercure français, ibid.*

4. *Mémoires* de Sully, *loc. cit.*

de grands témoignages de gratitude et d'autres vont même jusqu'à dire que c'est le prince d'Orange qui malgré sa réputation, se montra tout à fait inférieur à sa tâche [1].

La vérité doit être en dehors de ces bavardages de cour; le siège de Juliers était facile et il fut rapidement conduit. Le maréchal de la Châtre, pour sa part, remplit aisément le petit rôle qui lui était réservé.

Mais, où il montra une réelle habileté, ce fut dans la conduite de son armée à travers un pays difficile, où les obstacles de toute nature ne lui étaient pas ménagés; ce fut aussi dans l'administration des services qui lui étaient confiés et qu'il sut régler avec tant d'ordre et d'économie, qu'il put rapporter au trésor 100.000 écus sur la somme qui lui avait été remise pour les frais de sa campagne [2].

Le retour du maréchal eut lieu vers la fin de septembre. La reine, qui était à Reims, où se préparaient les fêtes du sacre de Louis XIII, fit dire à La Châtre de s'y rendre.

Celui-ci ne manqua pas de répondre à cet appel et, après s'être pieusement arrêté à Notre-Dame de Liesse, il rejoignit la cour.

La cérémonie royale qui allait avoir lieu, réservait un rôle imposant au maréchal de la Châtre. Il s'agissait de remplacer dans son rang officiel le vieux connétable de Montmorency, que son grand âge empêchait de paraître.

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil. Collection Petitot dans les Mém. sur l'histoire de France. T. L, p. 131.

2. *Mémoires* de Sully, *loc. cit.*

La reine, en choisissant pour suppléer le connétable celui qui arrivait à la cour encore tout poussiéreux d'une campagne, ne pouvait agir avec plus d'à-propos.

Une gravure du temps nous montre le maréchal de la Châtre conduisant le roi à l'autel, lui présentant l'épée et présidant la cérémonie [1].

Ayant été ainsi à la peine, La Châtre s'était ensuite trouvé à l'honneur « à la mode des anciens romains, « dit-il lui-même, et il rentra dans sa maison, par le « congé et la permission de leurs Majestés, pour « attendre quelque occasion de leur faire encore « quelques bons services, dont il ne se lassera jamais [2] ».

CHAPITRE XVII

1610-1615.

Dernières années de La Châtre passées à la Maisonfort. — Madame de la Châtre, ses enfants. — La Châtre réprime la révolte de Florimond du Puy. — Ombrage que lui cause Condé. — Mort du maréchal de la Châtre, ses funérailles, son oraison funèbre.

1. Gravure représentant le sacre et le couronnement de Louis XIII avec légende. — Paris, chez Jean Leclerc 1610. Bibl. nat., collection Clérembault, n° 1039, T. XVIII. (Département des manuscrits). — Voir aussi dans la même collection, n° 4451, T. III, une gravure par Leu d'après la peinture de François Quesnel.

2. « Mémoires et recueil de ce qui s'est passé au voyage de Clèves. » Mém. cité.

La vie publique du maréchal de la Châtre était presque terminée. A part le soin de certaines affaires locales qui intéressent uniquement sa province, et que nous indiquerons à la fin de ce chapitre, les quelques années qui lui restent à vivre seront passées dans son château de la Maisonfort.

C'était une habitation de famille, parvenue au maréchal par suite de l'alliance des siens avec la maison de Menou, qui la tenait elle-même, et de la même façon, des seigneurs de Graçay.

Vaste corps de logis, agrandi de deux ailes irrégulières, le château de la Maisonfort fut vers cette époque richement restauré et solidement réparé par son propriétaire, qui y employa les loisirs que lui laissa la politique.

L'intérieur surtout fut l'objet de ses soins. On y voit encore les enjolivements qu'il y apporta; les belles cheminées, ornées avec goût, dont l'une encadre une plaque datée de 1610; les lambris des chambres peints en rouge, et portant entrelacé le monogramme C. J.[1]; enfin les belles lucarnes ornées de sculptures et de trophées qui dominent les toitures.

Est-ce une paisible vie de famille que le maréchal de la Châtre mena dans son château? Nous ne saurions le dire.

Jeanne Chabot, qu'il avait épousée en 1564, ne lui avait pas donné grandes consolations.

Citée par Brantôme au nombre des dames d'honneur de Catherine de Médicis, elle n'apprit sans doute pas,

1. Claude de la Châtre, Jeanne Chabot.

à la cour des Valois, ce qu'il faut pour assurer le bonheur du foyer conjugal.

Le même auteur prétend qu'elle cacha pendant sept ou huit ans cette seconde union, dans la crainte de déplaire au fils de son premier lit[1].

Toujours est-il qu'on prêtait à Madame de la Châtre des mœurs dissolues et que les pamphlets étaient nombreux, qui plaisantaient son mari.

Agrippa d'Aubigné, dont l'ardeur protestante pourrait faire suspecter la bonne foi, n'hésite pas à rapporter qu'à ses débordements elle ajoutait la jalousie la plus intime, puisqu'elle ne craignait pas de l'appliquer à une de ses filles.

A ce propos on la fait l'héroïne d'une scène moitié burlesque, moitié pseudo-démoniaque, dont l'église de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, aurait été le théâtre[2].

Nous n'insistons pas, car nous sortirions du domaine de l'histoire.

Mais, en dehors de la passion politique et religieuse, qui lui valurent ces grossières attaques, il paraît incontestable que Madame de la Châtre était d'un commerce peu agréable.

Nous l'avons vue rancunière et vindicative en Berry, pendant les guerres de la Ligue. Nous la retrouvons ridicule à la cour de Henri IV.

1. Brantôme, *Vie de Dames illustres*, édit. des Mém. de l'histoire de France. — Discours II. T. IX, p. 676. V. aussi Castelnau, *loc. cit.*, T. I, p. 318.

2. L'Etoile, *Journal d'Henri III*, additions ; la confession de Sancy, édit. Langlet-Dufresnoy déjà citée p. 173 et suiv.

Celui-ci ne lui ménageait pas ses sarcasmes. On raconte qu'elle était venue à un bal, chargée de bijoux et parée d'une toilette d'un vert tendre qui seyait mal à son âge et à ses rides. En la reconduisant, le roi la remercia d'avoir assisté à la fête et ajouta « qu'il lui « devait d'autant plus d'obligation, qu'elle avait employé « le vert et le sec pour être de la compagnie[1] ».

Elle ne resta pas d'ailleurs longtemps à la cour du roi. Celui-ci, cédant à la marquise de Verneuil qui était la sœur du gendre de Madame de la Châtre, lui signifia son congé; nous ne savons sous quel prétexte, mais nous connaissons tout au moins que ce départ ne s'effectua pas « sans pleurs et grands serments du « monde[2] ».

L'union de La Châtre avait été féconde, Jeanne Chabot lui avait donné sept enfants :

Louis, son seul fils, qui devait mourir en 1630, avait épousé d'abord Urbaine de Montossié et, en secondes noces, Elisabeth d'Etampes, fille du seigneur de Valençay.

Anne devint abbesse de Faremoutier dans la Brie.

Marie épousa, le 5 février 1595, Charles de Balzac d'Entraigues, gouverneur d'Orléans.

Jeanne contracta alliance avec Gilbert de Saint-Chamant, sieur de Lignerac.

1. Castelnau, *Mémoires*, Bruxelles 1791. — T. II, p. 94, additions.

2. Lettre d'Henri IV à Madame de Verneuil du 11 oct. 1610 : Lettres missives citées T. VIII, p. 743.

Marguerite fut la première femme d'Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert [1].

Françoise, née en 1573, mourut le 25 août 1643, dans la même abbaye de Faremoutier, qu'elle dirigea après sa sœur Anne.

Enfin Louise devint la seconde femme d'Antoine de la Grange-Arquian, cet ancien rival et ennemi de son père [2] et ce mariage acheva la réconciliation des deux adversaires.

Un seul incident, tout local d'ailleurs, vint forcer le gouverneur du Berry à reprendre les armes.

Vers la fin de 1610, le seigneur de Vatan, Florimond du Puy, le fils de celui que nous avons vu guerroyer dans le plus mauvais temps de la Ligue, s'était affilié à une bande de faux saulniers, dont les agissements causaient le plus grand préjudice au trésor.

L'un de ses complices, du nom de Jeufosse, ayant été arrêté par ordre du général des gabelles, Robin de Coulogne, Florimond du Puy, furieux, n'hésita pas à enlever les enfants de Robin et à les retenir prisonniers dans son château de Vatan.

Pour le réduire à l'obéissance, le roi dut mobiliser les forces du maréchal de la Châtre, en même temps que les troupes de Cheverny, gouverneur de Blésois. Il fallut 1.200 hommes et 16 pièces de canon pour

1. Notons ici que la Ferté-Saint-Nectaire et la Ferté-Nabert désignent un seul et même lieu qui s'est encore appelé la Ferté-Lowendal et porte aujourd'hui le nom de la Ferté-Saint-Aubin.

2. V. sur les enfants de Claude de la Châtre Anselme, *Hist. généalog. et chronolog. de la maison de France,* VII, p. 370.

prendre Vatan et s'emparer de Florimond du Puy, qui fut dirigé sur Paris et condamné au dernier supplice [1].

Mais, en général, les occupations du maréchal de la Châtre étaient devenues plus pacifiques.

C'est ainsi que nous le voyons, en 1611, s'entremettre entre MM. d'Aumont et de la Tour-Landry pour trancher entre eux un différend, suite d'une vieille inimitié qui existait depuis plusieurs siècles, en raison du partage de la terre de Châteauroux, à l'extinction de la maison de Chauvigny.

La querelle était mesquine, mais elle n'en était pas moins âpre. Il s'agissait d'une porte dépendant de la rue de l'Indre à Châteauroux que M. d'Aumont avait fait ouvrir et que M. de la Tour-Landry, d'accord avec les habitants de la ville, voulait voir murée.

M. de la Châtre intervint et, par sa sagesse, empêcha la querelle de s'éterniser ; il décida que la porte serait ouverte, mais que les habitants de Châteauroux en auraient la garde [2].

Une ombre menaçait les vieux jours du maréchal.

En 1612, M. d'Aumont se décidait à mettre en vente ses terres de Châteauroux et le prince de Condé s'en rendait acquéreur et s'y retirait. Là, non seulement il nouait déjà les intrigues qui allaient agiter la régence de Marie de Médicis, mais il faisait montre d'une influence qui devait nuire à celle du gouverneur.

1. De la Tremblai, *Esquisses pittoresques de l'Indre*. — Compte rendu de la Société de Berri, années 1865 et 1866. — *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, T. XXII. Travail de M. l'abbé Duroisel sur Florimond du Puy.

2. La Thaumassière, *loc. cit.*, L. VII, ch. xxxix.

Celui-ci témoigne ses craintes dans une lettre qu'il écrivait le 18 juin 1614 [1] à M. de Villeroy, en lui adressant son manuscrit sur l'expédition de Juliers : « Je vous envoie le discours entier de mon voyage de « Juliers, disait-il, la paix est faite, mais pour moi je « suis bien menacé, j'espère que Sa Majesté ne m'abandonnera pas. »

Le maréchal de la Châtre ne devait pas en ressentir d'autres effets ; le 14 décembre 1614 il s'éteignait doucement, dans son château de la Maisonfort, âgé de 78 ans, et en donnant à tous l'exemple d'une mort chrétienne et édifiante.

Ses funérailles n'eurent lieu que deux mois après, le 21 février 1615. Elles furent célébrées à la cathédrale de Bourges avec une pompe magnifique. Nous ne les raconterons pas, l'*Histoire de Berri*, de M. de Raynal, en a donné une description complète [2] qui témoigne du luxe et de la solennité avec lesquels, à l'époque, on savait rendre les derniers honneurs à un grand seigneur.

L'oraison funèbre fut prononcée par le P. Jacques Georges ; elle a été publiée et son texte, devenu très rare, présente dans un style ampoulé, précurseur de l'Hôtel de Rambouillet, une originalité trop caractéristique, pour que nous résistions à la tentation de nous y arrêter quelques minutes.

Le livre a pour titre : *Eloge de La Châtre ou la cou-*

1. Lettres de La Châtre déjà citées, d'après fond Godfroy.
2. T. IV, p. 248.

ronne de gloire, tissue par les mains ouvrières du Bonheur, de l'Honneur, de la Vérité et de l'Eternité.

Et l'orateur de détailler « les fleurons » de cette riche couronne, qui sont les fleurs de lys, symbole de la noblesse, et celles de la « nicotane », cette plante « que Jean Nicot, ambassadeur de Portugal, envoya « à la reine mère de France, et dont les Indiens tirent « la fumée par le tuyau d'une canne pour s'enivrer « après avoir bu », et qui devient le symbole des dangers dont La Châtre a pu se préserver.

C'est sur ce plan, dont le goût peut paraître douteux à nous pour qui le tabac n'a plus aucune poésie, que l'orateur passe en revue la vie du Maréchal, non sans s'arrêter avec complaisance sur l'illustration de sa naissance, mais en passant sous silence les périodes troublées où son héros fut du côté des rebelles.

Le caractère de celui qui fut un bon capitaine, un habile administrateur et un sincère catholique méritait mieux.

Le maréchal de la Châtre fut inhumé dans l'église souterraine de Bourges.

Au-dessus, dans la chapelle de Saint-Etienne, aujourd'hui de la Vierge, on plaça des tables de marbre portant son épitaphe, l'une en latin, l'autre en français, cette dernière, dit-on, composée par lui-même [1]. Il avait fondé trois messes qui devaient se dire chaque année dans la chapelle de la Vierge [2].

1. Voir le texte dans La Thaumassière, *loc. cit.*

1. Dans une intéressante notice publiée dans le XXVIII[e] vol. de la Société des Antiquaires du Centre, sous le titre : « Notes historiques sur la décoration de la chapelle de la Vierge à la

C'est également à la générosité du maréchal de la Châtre que l'on doit attribuer les vitraux qui décorent cette chapelle.

Ce sont les seuls souvenirs qui subsistent, dans la capitale du Berry, de celui qui, si longtemps, y avait régné en maître.

cathédrale de Bourges », M. Mater donne de précieux détails sur les embellissements dont cette chapelle fut l'objet. Il publie en outre le testament du maréchal de la Châtre daté du 23 avril 1609.

Notons parmi les fondations pieuses faites par La Châtre, celle du couvent des capucins de Vierzon à laquelle il contribua de ses deniers. Ce fut lui qui posa la première pierre du monastère en 1612, et on rapporte que saint François de Sales dit la première messe qui fut célébrée dans la chapelle de ce couvent. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre collègue, M. Gauchery, qui les a puisés dans un manuscrit du XVIII[e] siècle signé « *Bechereau* » et qui a pour titre : « Mémoires sur Vierzon ». Ce manuscrit fait partie des archives de la famille Mac-Nab.

NOTICE

SUR LE CHEVALIER GOUGNON

par M. C. de BOISMARMIN.

Un érudit du siècle dernier, le baron de Girardot, désirant compléter le mémoire sur la généralité de Bourges, dressé par l'intendant Dey de Séraucourt, mémoire imprimé dans l'*Annuaire du Berry* de 1844, publia une note sur la noblesse de la province à la suite du mémoire.

Dans cette note il est question de nombreux titres sur toutes les familles du Berry, réunis par le chevalier Gougnon puis délaissés à Mlles Labbé, ses héritières, et finalement acquis par le ministre de la maison du Roi, vers 1766.

Le baron de Girardot, d'après la correspondance du ministre et de l'intendant, mentionne l'existence de sept portefeuilles ou cartons à la date du 29 novembre 1765 et indique la contenance du 1er et du 7e portefeuille.

Ayant eu la bonne fortune de trouver dans les archives de feu M. le vicomte de Fussy un inventaire complet, dressé en 1767, de cette collection, j'ai pensé qu'il serait intéressant de le faire connaître[1] et, en

1. Dans ce dernier inventaire, le cinquième carton correspond au septième portefeuille signalé en 1765 et le vingt et unième carton au premier portefeuille. De ces deux cartons toutefois, quelques pièces de généalogies disparaissent de 1765 à 1767.

même temps, de consacrer quelques pages à la mémoire de l'auteur de la collection, le chevalier Gougnon.

La famille Gougnon, originaire d'Auvergne, a joué un certain rôle en Berry où l'une de ses branches s'est développée au XVe siècle et où elle a subsisté jusque vers la fin du XVIIIe, en donnant naissance à des hommes qui se sont distingués dans l'Eglise et à l'armée, dans la magistrature, l'administration et au parlement.

Les Gougnon prirent et donnèrent des alliances aux principales familles du pays. Le premier connu était, dit-on, parent et ami intime de Jacques Cœur[1].

L'un des derniers membres de cette famille, fut Jacques Gougnon dit le chevalier Gougnon, né en 1651, décédé à Bourges le 10 septembre 1730.

Si j'entreprends d'en parler, c'est que le chevalier Gougnon par ses études et ses recherches fut comme un précurseur de notre Société; ce compatriote à ce titre nous appartient tout particulièrement.

Il était fils puîné de Jacques Gougnon, dernier sieur du Bois-de-Vèvre, Valdegon, Chaumoy, premier avocat du roi en Berry, conseiller au siège présidial de Bourges, et de Claude Alléaume sa seconde femme.

Je ne saurais rien dire sur ses premières années ni même à quel titre il fut institué chevalier des ordres et milices du Saint-Esprit et de Saint-Lazare de Jérusalem[2].

1. Voir la généalogie dans LA THAUMASSIÈRE.

2. Il le fut de bonne heure ou tout au moins dès 1680, car il porte ce titre dans l'acte de baptême d'un parent baptisé en l'église de Saint-Georges-sur-Moulon. Voir registres paroissiaux 24 octobre 1680.

Il était aussi seigneur d'Argenton, mais plus tard on le trouve qualifié seigneur du Bois-de-Vèvre à la suite de son père.

Fut-il militaire dans sa jeunesse? C'est possible mais en tout cas il ne prit aucune charge de magistrature. Son activité, je crois, se borna aux recherches historiques et généalogiques et à l'érudition[1].

A l'inverse de son contemporain Catherinot, qui fit imprimer de nombreux ouvrages, le chevalier Gougnon se borna à publier la généalogie de la famille Frezeau de la Frezelière, mais il accumula une quantité très considérable de notes puisées un peu partout dans les diverses collections, dans les minutes de notaires ou dans les titres des familles. Il était en relation avec les généalogistes connus de l'époque, avec les d'Hozier, Chevillard, etc.

M. de Girardot, d'après la correspondance de l'intendant du Berry avec le ministre de la maison du Roi en 1765, établit que le chevalier de Gougnon, vers 1715 ou 1716, fut nommé procureur général d'une commission formée pour la recherche des faux nobles dans la province de Berry[2].

1. C'était un critique plutôt acerbe, à en juger par les notes marginales insérées dans le *Recueil des antiquités et privilèges de Bourges*, de Jean Chenu. Voir Bibliothèque de la ville.

Il cultivait aussi l'épigramme. La préface de l'*Histoire du Berry*, de La Thaumassière, 2e édition, p. xviii, contient une épitaphe de cet auteur des plus mordantes.

2. Voir *Annuaire du Berry*, de 1844, 3e partie, p. 98.

Beaucoup de maintenues de noblesse en Berry portent cette date de 1715. Voir XXIVe vol. de la *Société des Antiquaires*, p. 315 et suivantes.

Il se serait fait remettre dans ce temps-là la meilleure partie des titres de toutes les familles et les aurait gardés d'abord sous différents prétextes, de telle façon que ceux qui étaient dans le cas de réclamer, finalement n'y pensèrent plus ou moururent à la peine.

Je ne me porte pas garant du dire de l'intendant de Berry. J'incline même à penser à une grande exagération de sa part. L'inventaire qu'on verra plus loin témoigne de l'existence dans les papiers du chevalier Gougnon d'un certain nombre de pièces originales, mais la plus grande partie de ce qu'il révèle ce sont des généalogies ou des notes prises sur des originaux qu'il a vus mais non conservés par devers lui.

Quoi qu'il en soit Jacques Gougnon mourut fort âgé dans sa maison proche l'église de Saint-Pierre-le-Marché (aujourd'hui Notre-Dame), devant la croix de la place, le 10 septembre 1730 à 7 heures du soir.

Il vivait dans cette maison avec son frère Messire Jean Gougnon, seigneur du Bois-de-Vèvre en partie, qui lui survécut 8 ans.

Voici son testament :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Béni soit le jour et l'heure de la naissance de la mère et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je, Jacques Gougnon, chevalier, remercie Dieu, de m'avoir mis au monde, de m'avoir fait chrétien et le prie de me donner toutes les lumières pour bien mourir dans la religion catholique, et de me vouloir pardonner toutes mes offenses, lui offrant ma mort pour l'expiation de tous mes péchés, dont je suis vraiment

repentant ; et parce qu'il est infiniment bon, j'espère qu'il m'accordera son saint Paradis.

Comme le droit de tester est le droit des sages, que le prophète Isaye annonçant la mort au roy Ezéchias, lui donna avis de faire son testament, profitant de ce sage et judicieux avertissement, je me suis proposé de procéder au mien de la manière qui suit, étant sain d'esprit et d'entendement.

Premièrement, je veux que, mon âme sortie de mon corps, il soit inhumé en la chapelle de saint Jean-Baptiste qui est de notre maison, au côté de l'Evangile, proche mon père qui est au milieu de l'autel et ma mère à la droite, au côté de l'Epître. Pour le surplus de mes obsèques et funérailles, je m'en rapporte à mon héritière cy après nommée, sauf que je veux et entends que ma fosse soit carrelée de trois carreaux de la Celle, sur lesquels il y aura une croix de chevalier gravée et : Cy gist Jacques Gougnon, chevalier, qui trépassa le. . . .. jour auquel il sera célébré en ladite chapelle une messe basse, pour laquelle sera distribué à la fabrique trois francs annuellement, que j'affecte sur notre maison de la Croix-de-Pierre.

Je donne et lègue à Maître Jean Thébault, avocat, la rente en principal qui nous est due par les nommés Baudry du village de Valdegon, paroisse de Saint-Eloy-de-Gy.

Plus je donne et lègue à Jean Gougnon, chevalier, seigneur en partie du Bois-de-Vèvre et Soulangy, mon frère, tous les bestiaux que nous avons ensemble et tout ce qui nous est dû exigible.

A l'égard de tous mes autres biens tant meubles qu'immeubles, de quelqu'état et qualité qu'ils puissent être, même mes livres qui consistent en la moitié de la bibliothèque de mon cabinet, l'autre appartenant à mon frère, comme aussi cinq mille livres qui me sont dus par mondit frère, de la manière expliquée par l'acte fait avec lui, je les donne à damoiselle Marguerite Labbé de Montvoiron ma cousine, demeurant en notre maison depuis quelques années, que j'institue ma légataire universelle, à condition que Jean Gougnon, chevalier, mondit frère, aura pendant sa vie la moitié de la jouissance de mes immeubles, pour raison de laquelle il ne pourra être tenu donner caution. Révoquant tous autres testaments que j'aurais pu faire jusqu'à présent.

Lequel testament que j'ay leu et estre ma dernière volonté. Voilà quelle est ma disposition, mon testament et ordonnance de dernière volonté — que j'ay fait escrire par une personne en qui j'ay la pleine et entière confiance et confidence, que j'ay signé sur toutes ses pages, fait à Bourges, en nostre maison, ce vint six Aoust mil sept cent trente.

GOUGNON,
chevalier.

Les dernières lignes de ce testament, sont de la main quelque peu tremblante du sieur Gougnon lui-même.

La pièce scellée de nombreux cachets en cire rouge avec lacs de soie verte, fut remise au notaire Léclopé et ouverte après le décès du testateur.

Elle se trouve actuellement dans les archives de Monsieur le vicomte de Fussy.

Jacques Gougnon avait demandé d'être inhumé dans la chapelle de saint Jean-Baptiste. Je crois que sa volonté fut respectée ; l'acte d'inhumation cependant, signé du curé de la paroisse, en date du 12 septembre, porte qu'il fut mis dans la chapelle du Sépulcre, en un cercueil de pierre qui s'est trouvé fortuitement au pied de l'autel, côté de l'Evangile.

Où est cette chapelle, contenant en outre, les cendres du père du chevalier, celles de sa mère et les restes de son frère Jean Gougnon, inhumé le 22 avril 1738 ?

Il y a lieu de penser que c'est la première chapelle à main gauche en entrant par la porte sud de l'église.

M. de Laugardière, notre Président, se souvient d'avoir vu, il y a bien longtemps, une pierre tombale qu'on avait ôtée de sa place et dressée contre un pilier aux environs de cette chapelle. Il a parfaitement reconnu l'écusson des Gougnon sur cette pierre.

Ils portaient : d'azur au poisson ou goujon d'argent en fasce, éclairé de trois étoiles de huit raies d'or.

Marguerite Labbé de Montveron, dont il est question dans ce testament, était fille de Louis-François Labbé, Esc., s^r de Montveron, marié le 18 janvier 1694 à Marie Gougnon des Miniers, et par conséquent petite-fille d'un cousin germain du chevalier Gougnon.

Maguerite Labbé hérita de la bibliothèque et des papiers de son parent et, comme elle ne se maria pas que je sache, tout dut passer à sa mort aux Labbé de Montveron, et en particulier à sa nièce Françoise

Labbé fille unique de son frère Vincent Labbé, Esc., s[r] de Montveron, *alias* de Vieilleforge.

Cette jeune fille épousa, suivant contrat reçu Archambault notaire à Bourges, le 21 octobre 1776, Gilbert Brisson, fils de feu Gabriel Brisson, Esc., s[r] de Plagny, professeur à la Faculté de médecine de Bourges, et de Marguerite Chabenat.

C'est par les Brisson de Plagny, sans doute, dont était sa mère, que M. de Fussy s'est trouvé nanti de ce testament du chevalier Gougnon, d'un certain nombre de contrats de mariage et d'autres pièces relatifs aux Gougnon, que j'ai retrouvés dans ses archives.

Le *Mercure de France*, de février 1768, contenait une note reproduite dans la *Revue du Berry*, de septembre 1904, annonçant l'existence d'un cabinet muni de divers papiers concernant les familles du Berry et du Bourbonnais, réunis par feu M. le chevalier Gougnon.

« Ces papiers, dit le *Mercure de France*, passés par « droit de succession aux mains de deux demoiselles « Labbé, demeurant rue des Arènes, à Bourges, ont été « communiqués à Dom Turpin, de la congrégation de « Saint-Maur, qui en a dressé le catalogue [1].

« S'adresser aux demoiselles L... ou à D. Turpin, pour « savoir si les documents contenus dans ce cabinet con- « cernent les demandeurs. »

Cette note démontre qu'en février 1768 les papiers Gougnon étaient toujours propriété privée.

Pourtant M. Léopold Delisle, tome I[er], p. 555, de son *Histoire du Cabinet des Manuscrits*, s'exprime ainsi :

1. C'est évidemment l'inventaire trouvé chez M. de Fussy.

« En 1766, Pajon vend les généalogies dressées par « Bertin de Rocheret, président en l'élection d'Eper- « nay, et quelques mémoires généalogiques assemblés « par le chevalier Gougnon ».

Il faudrait donc penser que l'exode des papiers Gougnon sur Paris s'est fait en plusieurs fois.

Quoi qu'il en soit, et non compris ce qui a pu être éparpillé aux Dossiers bleus, au nouveau d'Hozier et ailleurs, voici ce qu'on trouve réuni de l'œuvre de Gougnon, suivant une note que M. le Conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale a bien voulu m'envoyer le 31 juillet 1905 :

Manuscrit français 32 994, fol. 261 et suivants : *Remarques sur l'Histoire du Berry du sieur de la Thaumassière*, peut-être du chevalier Gougnon.

Manuscrit français 32 995 : *Mélanges sur l'Histoire de Bourges*, peut-être du chevalier Gougnon — 325 feuillets.

Manuscrit français 32 996 : *Mélanges généalogiques*, manuscrits et imprimés provenant du chevalier Gougnon — 222 feuillets.

Manuscrit français 33 018 : *Notes généalogiques diverses*, recueillies par le chevalier Gougnon — 93 feuillets.

C'est à la fin de ce manuscrit que se trouve la dédicace suivante, signée Gougnon :

Uni deo trino creatori, christo reparatori, genetrici dei mariæ, sanctissimo Jacobo patrono meo, ac patri beatissimo francisco sallesio, laus honor et gloria in sæcula[1].

1. Voir un article de M. Théodore Courtaux, dans la *Revue du Berry*, de septembre 1904.

De ces divers manuscrits, je n'ai vu que le premier, n° 32 994.

Outre les remarques sur l'*Histoire du Berry, de La Thaumassière*, ces 336 feuillets contiennent beaucoup de choses. L'auteur parle longuement des anciens notaires de Bourges et donne des extraits de leurs minutes, ainsi que des copies de chartes anciennes.

Plus loin ce sont des notes sur les officiers monnayeurs et ouvriers, ou encore ce que l'auteur a vu d'intéressant chez M. de la Thaumassière, *item* chez le sieur Alabat, prieur de Saint-Ursin.

Un état des familles de Bourges y faisant figure avant 1400.

La liste des membres des trois états assemblés le 3 août 1534, pour la réforme de la coutume dans la baronnie de Montfaucon, etc.

Nonobstant la réticence prudente de M. le Conservateur du département des manuscrits, je pense que ce volume en entier provient bien du cabinet du chevalier Gougnon et que la plupart des notes sont de sa main.

Il est facile, en tout cas, d'apprécier par ce qui précède l'intérêt que peut présenter aux érudits et à toute personne s'occupant de l'histoire du Berry, ce qui nous reste des recherches du chevalier Gougnon.

CATALOGUE DES TITRES ET PAPIERS

CONSERVÉS DANS LE CABINET DE MESDEMOISELLES LABBÉ A BOURGES

1re Liasse. — Plusieurs titres concernant la maison d'Estampes. Retirés par M. l'abbé de Méry.

2e Liasse. — Plusieurs pièces relatives aux élus de la généralité de Berry.

3e Liasse. — Avances faites pour le siège de Montrond en................................ 1652

Titres pour Messieurs Bonin, de Cambrai, Chambellan, Gougnon, de Sanzay[1], Fouchier, de la Porte sr de Pesselières.

4e Liasse. — Sentence au profit des religieux de Fontmorigni................................ 1555

Echange de biens en franc-alleu............... 1446

Sentence d'adjournement dans un procès soutenu par les religieux de Fontmorigni............... 1501

Titre de donation faite par Charles de Bar à Francois son neveu.............................. 1538

Serment de fidélité prêté au Roy par Aimery de Fontenay[2].................................... 1466

Pièces d'un procès entre Francois de Chazeron, Francois Dauphin, Jean Chardonnet, les demoiselles de Fougières et autres........................ 1534

1. Pour Sauzay.

2. Ligne barrée.

Transaction entre Claude de Villiers et Jean Tramblat. Bourges 1557

Deux actes de vente faites par le chapitre de Châteauneuf.................................. 1564-1569

Vente faite par Etienne Godeau à Etienne Torène. 1342

Bulle d'Alexandre III en faveur de l'église du Château de Bourges.................................. 1153

5e *Liasse.* — Vente faite par Jeanne de Suli femme de Regnier Pot.................................. 1446

Amortissement de la fondation du Chapitre de Bridère fait par Imbert de Bâtarnay.................. 1519

Contrat de mariage de Pierre Gibieuf à Perette Marion 1609

Donation à l'abbaye de Saint-Satur... vicairie de Saint-Jacques 1432

Rente rachetée par André Gassot sur Claude Bridars 1560

Lièves et censifs du prieuré de Saint-Paul, dépendance de Déols.

6e *Liasse.* — Titres de Guillaume de Laubépine.. 1587

Privilèges du prieuré de Bléron................ 1433

Autres titres concernant le même prieuré des années 1587-1510

Réparations du lit de la rivière depuis Bourges jusqu'à Vierzon.

Accensément fait par les religieux de Saint-Ambroix de Bourges au profit du curé de Saint-Martin-d'Auxigny.................................. 1509

Droit de dîme de l'archevêque de Bourges à Germigny[1].................................. 1506

Autre enquête même sujet.................... 1508

Titre pour Claude Pellourde et Jeanne de l'Hôpital, veuve de Guillaume Mornant.................... 1512

Procuration donnée par Guillaume Bonin........ 1477

1. Ligne barrée.

Vicairie de Saint-Nicolas, église de Saint-Etienne de Bourges 1588

Papiers généalogiques des maisons de Brizacier et de Prevot de Saint-Cyre.

7e *Liasse.* — Vente faite par Etienne Guillon à Petit Jean Guilleberl 1478

Ventes faites par Claude Jacquier à Guillaume de Perelles, à Bourges, les années........ 1512 1516

Contrat de mariage de Laurent Gonon et Antoinette Gilbert 1517

Hommage rendu par Aënor Cochonne, veuve de Pierre Andrault, à Etienne d'Avantoys............. 1460

Autre rendu au même par P. et P. de Mésangy 1386

Autre titre pour Perinet de Mesangy............. 1414

Arrentement fait par Etienne d'Avantoys........ 1456

Jean de Morvilliers abbé commendataire de Fontmorigni.

Conventions entre Louis de la Rue et Anne Mézière demeurant à Bourges...................... 1727

Dîmes communes à l'abbaye de Fontmorigny et la dame de Fontenay[1]............................ 1489

Conventions entre Philippe, femme de Simon de l'Estrées, et Jean Ami, le 1er de Sancerre, le 2e de Bourges.......................... 1391

Vente faite par Girault de Saint-Cyre et autres à Charentonay 1460

Contrat de mariage de Pierre l'Esperinet et Marthe de Toisy....................................... 1476

8e *Liasse.* — Notes et indications de plusieurs titres de M. de la Porte d'Issertieux[2].

Généalogie prouvée de MM. du Cher.

1. Ligne barrée.

2. Idem.

Titre concernant Jacques et Antoine Dupuy frères 1511
Plusieurs titres pour MM. Bigot.
Plusieurs titres pour MM. de Cambrai.
Titre pour Louis et Pierre d'Estrées frères........ 1428
Prieuré de Michaven, dépendance de Saint-Ambroix de Bourges.
Prieuré de Saint-Baudelle, dépendance de Saint-Satur.

9e Liasse. — Pièces pour Jean Berault et Charlotte Sallat sa femme.

Pièces pour Claude Sauvat, lieutenant en l'élection de Bourges.

Pierre Millet et Colette Girard sa femme, veuve de François Besse.. 1559

Pièces concernant Martin Tandegué, élu en Berry 1623

Pièces pour Nicolas Le Clerc et Marie Bonnet, sa femme. Bourges.

Cens et rentes dus au Comte de Sancerre, à Sury-en-Vaux.

Papiers pour MM. Charlemaigne.
Papiers généalogiques de MM. Riglet.
Suppression de l'élection d'Issoudun.
Pièces pour MM. Godard... Bourges.
Pièces pour MM. Jacquinet, sieur de Chary.
Acquisitions par Jean Bouer... Bourges........ 1472

10e *Liasse.* — Papiers concernant MM. Collasson et la terre de Feulhardes.

11e *Liasse.* — Censif de Vendegon.
Pièces concernant MM. Claveau.
Acquisition par Simon Bigot.................... 1564
Contrat de mariage de Jean Bonin.............. 1568
Articles du mariage de M. Charlemagne......... 1609
Transaction faite par Nicolas Riglet............. 1576
Titres pour MM. Claveau.
Titres pour MM. Chenu.

Titre pour Guillemin de Brécy et Gilbert Augustin 1472
Pièces pour François Godard, seigneurie de la Greslerie.. 1531
Pièces concernant MM. Muzard
Sentence rendue par la justice de Saint-Ursin.
Plusieurs quittances des officiers de la ville de Bourges.

12e *Liasse.* — Contrat de mariage de Jean Pelorde 1572
Sentence concernant la terre de Soulangy....... 1595
Notes et contrats reçus par Michel Bonnet, notaire en.. 1574
Imposition de 1.500 écus sur les habitants de Bourges.. 1559
Contrat de mariage de François de Cambrai..... 1534
Terrier de Chézal-Chauvier........ 1606
Titre pour Pierre Brachet 1500
Contrat de mariage de Claude Rousseau et Marie Gallerand.. 1593
Contrat au profit de M. de Champ.. ,........... 1654
Contrat de mariage de Jean Claveau et dame Lelarge... 1631
Testament de dame Aline Jacquier.............. 1540
Sentence du bailliage de Bourges concernant François de Courtenay et Louis de Chastelus...... 1567
Décret de la terre de Mennetou-Salon........... 1444

Contrats de mariage de :

Jean Cornillat et Françoise de Boisrouvray...... 1609
Jean Mercier et Magdeleine Gibieuf............. 1601
Georges Jacquier et Denise Hémetou........... 1508
Jean Le Bar et Olive des Moulier................ 1635
Jean Durand et Perette Bonnet................. 1614
Benoit Colas et Marie Ratelay.................. 1372
Jean Paillaisson et Marie de Camp.............. 1582
Jacques Collasson et Anne Audet............... 1587
Etienne Bigot et Louise Lelarge................. 1621
Rolet de Castello et Jacquette Bouër............ 1472

Hémard de Coulombe et Françoise de Sansay avec d'autres pièces.................................. 1566

13e *Liasse.* — Plusieurs pièces concernant MM. Gougnon.

Pièce concernant une affaire entre M. du Montier, seigr de Saragosse et MM. du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges.................................. 1563

Provisions de l'office de Sergent au grenier à sel données à Jean Loutil.. 1698

Contrat de mariage de Jean des Barres et demoiselle Marie de Ratilly.................................. 1366

Contrat au profit de demoiselle Louise Claveau.. 1640

Contrat de mariage de Louis Boisrot et demoiselle Catherine Jaupitre.................................. 1584

Contrat de mariage de Guillaume Doulet et de demoiselle Gabrielle de l'Hopital........ 1560

Contrat de mariage de Charles du Griffon, sieur de la Noue et demoiselle Magdeleine Le Gendre......... 1626

Contrat de mariage de Jean Bourgoing et Denise l'Escloppé.................................. 1619

Contrat de mariage de Louis Bouffard et dame Marie de Perelles.................................. 1562

Contrat de mariage de Guillaume Seigri et dame Jeanne Jouchère.................................. 1484

Contrat de mariage d'Antoine Saultereau et dame Peronnelle Lochon.................. 1560

Contrat de mariage d'Etienne de La Coste et demoiselle Silvine de Saintville.............................. 1657

Contrat de mariage de Vincent de la Croix avec dame Gabrielle de la Croix, veuve de Jean Bouer....... 1563

Titre concernant Me René Bridonneau, avocat du Roi au siège royal de Chinon........................ 1633

Contrat de mariage de Pierre Pagau avec Françoise Fauvre.................................. 1564

Contrat de mariage de Dominique Moyreau avec demoiselle Perrine Lucas.... 1666

Item trois autres pièces pour la même maison de Moyreau.

Quatre contrats de mariage pour la maison d'Amblard.

Le dénombrement de la terre de Vouzeron...... 1557

Un gros registre en parchemin contenant l'état de tous ceux qui possédaient des fiefs et arrière-fiefs en... 1503

Un petit registre en papier contenant des extraits de certificats de mariages célébrés en la paroisse du Fourchaud de la ville de Bourges depuis 1617 jusqu'en. 1659

Dans un grand coffre du grenier sont plusieurs sacs, savoir: deux sacs qui contiennent des papiers relatifs aux affaires de la maison de MM. Alléaume.

Deux sacs de papiers d'affaires communes entre M. le chevalier Gougnon et MM. Compaing.

Un sac contenant des titres de noblesse pour MM. Farou.

Un sac de titres pour MM. Chauvin.

Un sac de papiers concernant M. Labbe de Champgrand et les biens de Chézal-Chauvier.

Cartons numérotés.

1er *Carton.* — Lettres d'annoblissement et autres pour Pierre Bonin.................................... 1493

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Galland — Prévot de Saint-Cyr — Labbé de Montveron — Gougnon.

Plusieurs armoiries et cartouches dessinés.

2e *Carton.* — Renseignements pour les généalogies de Messieurs :

Monicault — de la Coste — d'Orsanne — du Drac — Robertet — de Refuge — de Chartier — de Gaillard — de Bourdin — Fraguier — Le Groing — Picot — Cauchon.

3e *Carton.* — Inventaires de titres ou papiers généalogiques pour Messieurs :

Cocqueborne — Cottereau et de la Croix — d'Orsanne — Dujon — des Cayeul — d'Anjou — d'Au — Courtin — Rozay — Cordelier — Le Coigneux — Le Cocq — Clutin — Le Clerc — Chartier — Charlet — Champront — Cauchon — Burdelot — Bureau — Budé — Brulart — Brisart — Bragelonne — Brinon — Bourdin — Boulanger — Bouquier — Boucher — Bochart — Besançon — Berzeau — Belièvre — Beaune — La Ballue — Baillon — de Bailleul — du Renouart — de Messey — de Gorson — Avrillot — Allegrin — Antonis — Amelot — du Drac — Dormans — Dauvet — d'Amours — Faulcon — de Fayes des Peisses — Gilbert — Ganay — Guenegault — Hacqueville — Harlay — Hector de Marle — Arpajon — Lavalette — Parisot — Petit — Compaing.

4e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs : De Rivière — Montbel — Fougières — Chollé — du Clozel — Crémille — Cadier — Maussabré — Levaillant — Coyne — Harambures — du Halde — Hurtault — Hodeau — Jarnage — Jaucourt — Laage — Jussac — La Barre La Chassaigne — La Chapelle — La Bussière[1] — Labbe de Champgrand — La Chastre — La Cour — La Fayre — La Ferté-Aurain et d'Alosse — La Marche — L'Aigues — La Lande — Laleuf — La Motte — de Lanet.

5e *Carton.* — Pièces pour MM. Compaing........ 1520
Curatelle de Martin Gougnon.................. 1505
Reconnaissance pour Jean Maréchal, avocat à Bourges.................................... 1553
Foy et hommage rendu par Charles Robin...... 1663
Acquisition par André Hadon.................. 1498
Autre par Marc Bardon........................ 1465

Contrats de mariage de :
Jean de Fontenai et Louise de Charlus[2]......... 1442

1. Nom barré.
2. Ligne barrée.

Pierre Barangier et Anne Dauphin.............. 1531
Jean Potier, dit Martineau et Michelle, veuve de Colas Maquereau.................................. 1454
Jean Dauphin et Antoinette Augustin........... 1478
Jean Chardellet et Mathurine Dauphin........... 1481
Philippe de Vauger et Gabrielle Bichon........ .. 1487
Arnaul de Nouveau et Catherine Dolu........... 1563
Jean Dolu et Marguerite Perrot.................. 1546
Claude Sougy et Claudine Duchièvre............ 1584
Philippe Cornillat et Madeleine Jourdin 1625
François de l'Espérance et Françoise de Bazoches.. 1561
Jean Cousin et Jeanne Guérin.................... 1429
Pierre Becuau et Marie Merlet 1616
Charles Laleu et Eugène Hemetou 1513
Antoine Barathon et Jacqueline de Cambrai..... 1532
Jean de la Fond et Françoise Godard........... 1502
Jean Le Seurre et Jeanne de Village............. 1468
Jean de Sathenat et Renée d'Orléans............ 1586
Jacques de Brielle et Magdelaine d'Amours...... 1627
Isaac de Lozier et Marguerite de la Chapelle. Mariage qui n'a pas eu lieu............................. 1602
Aubert de Magnac et Anne de Razay............ 1565
François Foucauld et Françoise Poupardin...... 1631
Etienne de Vignier et Françoise de Barbanson... 1643
Jacques Turpin, seigneur de Crissé et Françoise de Blanchefort[1].... 1490
Germain Montagu et Jeanne Boisrot............. 1584
Cassien de Venière et Françoise de Bazoches 1569
Perrin Faucillon et Philippe de l'Abbaye......... 1363
Guillaume de la Tourotte et Catherine de Laugeon 1397
Silvain de Varye et Barthelemy de Mauriat...... 1624
Jean Pelleyreau et N... Aligret.................. 1585
Préjent de Rouy et Marguerite d'Assue.......... 1575

1. Ligne barrée.

Hugues de Rielis et Louise de l'Orme........... 1305
Jacques de la Chapelle et Marie Lillier.......... 1564
Obligation contractée par M. de Boisrouvray.... 1615
Testament de Jean Bidault, doyen de Saint-Etienne de Bourges.. 1563
Contrat de mariage et testament pour MM. Poirier, de Bourges.................................1423 1571-72
Titres pour MM. Chambellan.
Contrat de mariage dans la famille de MM. Tussé. 1393
Titres pour MM. Fradet......................... 1458

6e *Carton.* — Sentence confirmative de noblesse pour Jean Cauchon.................................... 1650

Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs :

De Bonnefau — de Blanchard — de Blereau — de Blet Dubois — de Boisbertrand — de Boislinard [1] — de Boisselet — de Bongards — Bonin — de Bonnard — Bonnet de la Violière — de Bony de Lavergne — du Bost du Breuil — Bourdaloue — de Boutillon — de Boury — de Boyau — de Bressoles — du Breuil — de Bridiers — du Broc — de Brossard — de Brossin — de Brulle — de Buade — de Bussevant [2], Alamant et du Bois.

7e *Carton.* — Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs :
Béthoulat — d'Auvergne — Autor — Auseudre — Aucapitaine — Auboutet — Aubigny d'Alligray — d'Assy — Arthuys de Vaux — des Ages — d'Arnac — d'Argier — d'Areau — d'Anglars — André — Alabat — Alougny — d'Aigurande — Agenet — Agard.

8e *Carton.* — Pièces concernant MM. Gougnon.

1. Nom barré.

2. Pour Buffevant.

9e *Carton.* — Titres généalogiques pour Messieurs : Girard de Villesaison — de Borderousse — de Vorlay — des Bergeries.

10e *Carton.* — Attestation de noblesse pour Messieurs : Brigois — Baudin et de Rely, donnée par les officiers de la ville d'Arras 1581

Titre concernant Guillaume de l'Aubépine, Denis Simon et Anne Molle, veuve de Jean Hennequin........ 1571-72

Elus de Bourges exemptés de logement de guerre par M. de la Châtre.

Vente par Germaine, veuve de Perrin Gaucher et Jean son fils, à Michelet, les Cordoanier....... 1448

Elus de Bourges exemptés de logement de gens de guerre, par le duc de Berry...................... 1576

Vente par Anthoine Barathon à Marie Riglet, veuve de N. Saultereau 1567

Accommodement entre Jean de Cambrai et Guillaume Pillas à Bourges 1499

Rente acquise par Marguerite Saultereau, veuve de Julien Le Groing, sur Antoine Barathon ...., 1552

Autres pièces pour les mêmes Saultereau et Barathon... 1553

Curatelle des enfants de Esmard de Coulons et Françoise de Sauzay.................................... 1585

Reconnaissance pour Magdeleine Le Traing, veuve de Jean Gougnon 1582

Nomination royale à un canonicat de la Sainte-Chapelle de Bourges.................................. 1616

Prise de possession de la vicairie de Saint-Jacques, Saint-Satur 1625

Montre des écuyers de Philippe de la Châtre.... 1383

Fortification du château de Saint-Brisson 1423

Titres de la terre de Quantilly, produits par M. Thiboust.. 1520

11e *Carton*. — Plusieurs titres pour MM. Chambellan.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Bourdaloue — Le Syeure — Barbarin — Bengy — Barbe — Barville — Baron du Pally — Baudouin — Bertrand — Besdon — Biet.

12e *Carton*. — Papiers généalogiques pour Messieurs :

Bastard — Sarrebource — Alligret — de Fontenay [1] — quatre Barbes [2] — Puyvinault — du Puygirault — des Prés — de Prie — Pot de Piégu — Pinot de Bonnefond — du Pont — Ponnard — Pinault — Noblet — Tristan — Bricefort — de Cougnac — Gazeau — Chambellan.

Contrat de mariage de Louis Moreau et Catherine Mercier [3].. 1665

Liste de ceux qui ont renoncé à la noblesse extraite du registre de l'élection de Bourges [4].

Contrat de mariage de Nicolas Riglet... 1561

Vente par François Le Roy.................... 1529

Contrats de mariage de Poupardin et Laurente Brossard. 1512

Jean Naudet et Marie Seurat........... 1586

Guillaume de Brielle et Marie Ranvère. 1478

Ecus et rentes dus à la seigneurie de la Motte et Vouzeron 1672

Acquisition par Droin Galluq.................. 1499

Plusieurs titres pour Antoine de Baudin 1568

13e *Carton*. — Constitution de rente concernant Jacques Gougnon 1680

Partage entre les enfants d'Etienne Bigot et Claude Bridard.

Plusieurs montres aux catalogues de gentilhommes.

1. Nom rayé.
2. Idem.
3. Mention rayée.
4. Idem.

Généalogie de MM. Jannequin.

Plusieurs cartouches et armoiries.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Hémeré — de Valenciennes — Tenon — du Teillet — Tacquenet — de Valzergue — de Verdillac — de Vérine — Vezien — du Vivier — de Vignolles — de Villebresme — de Viry [1] — des Ulmes — de Vouhet — de Vouzy — des Rosiers — du Bet — de Bigny — de la Barre.

Requête présentée par Anne Baudron [2] veuve de G. M. de Vellard.

14ᵉ *Carton.* — Inventaires et autres pièces généalogiques pour Messieurs :

De Maubruny — de Mathieu — de Mauleon ou Monléon — de Mateflon — de Massé — Martin de la Baratonnière — Martin de la Pillette — Martin de la Goutte-Bernard de Chassenon — des Marquest — de Marolles de la Pignallière et de Rabry — de Marcillac - de Mareuil — de Menou — Maintenu — Ferré — du Four — du Fresneau — de Fadates — Farget — de Fontenay — de François — de Mauvise — du Mesnil de la Beaupinière — Gaspard de May — de Messemé — de Meurat — Midon — de Moncorps — de Mondin — du Mont — de Miray — de Montaigu — de Morogues — de Morat — de Moussy — de Muzard — Le Maréchal — des Manchins — de Mallivau — de Maignoux — Maréchal de Fort Bois — Michel de Saint-Michel — Petit et Villemore — de Peuille de Fragnes — Fouchier de Chaumasson — de Farou [3].

15ᵉ *Carton.* — Un titre pour la maison de Sauzay.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

De Texières — de Sorbier — de Soubrets — de la Vergne — Savary d'Alets — de Launay — Trousseau — Thi-

1. Nom barré.

2. Pour Baudran.

3. Nom barré.

bault — de la Thaumassière — Tullier — de Turgis — de Turenne — Simonot de Montlebeau — de Soisy — du Sillas — de Servières — de Sigougné — Sergent — Sausson — Saunhac — Scorion — de Salignac — Sain — de Saint-Maur — de Saint-Julien.

16e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs:
De Morogues — Fradet — de Guéniot — de Guibert — de Gréaume — de Grailly — Godaire de Maupertuis — Gentil de Villarmoux — de Genest — Garault de Cru — Guyot de Montserrand — Marcellin de Guillon.

Plusieurs quittances de personnes attachées au service de la couronnne.

17e *Carton.* — Foy et hommage de Clanay par Antoine Dauphin.. 1452

Plusieurs titres et papiers concernant Claude Razé 1480

Titres pour Messieurs:

Bonnin.. 1349

Chambret 1551 — Ragneau 1587 — de Sathenas 1573 — Niquet 1495 — de Ponard — Alligret et de Pelleyreau 1598 — Baüer et Noüet 1508 — de Brécy et Augustin 1472 — de Boisrouvray et de la Houssaye 1444 — Dauphin et de la Loue 1532 — de Bard — de Malosses ou Malleses — de Castelnau 1597 — de Vouzy 1472 — de Bonay et Girardon 1406 — de Chazeron, Dauphin et Chardonnet — de la Châtre 1472.

Thiboust et Jaupitre 1528 — de Cossay — Bourgoing — des Barres — de Pierrepont 1518 — de la Boissière et Hodon 1551 — Pelorde et de l'Hopital 1531.

Sentence pour Avoise Cousin, veuve de Jean Rivière avocat à Bourges.................................. 1610

Robert de Sancerre, seigr de Menetou-Salon en.. 1301

Hommage de Sancergues fait au comte de Sancerre.. 1367

Plusieurs titres concernant la maison de Sancerre.

Lettres de François Ier pour Jacques Bicard, prieur commendataire de Maraignes, dépendance de la Chaise-Dieu 1546

Sentence concernant un procès entre Jacques Chenu et demoiselle Noitet, veuve de Jean de Châteaubodeau 1643

Titres pour Messieurs :

Rimbaut et de Langon 1399 – Bideraut, de Dun-le-Roi 1398 — de Refuge 1634 — Sauvat 1622 — Barathon — Guichard et Manceau — de Bonnesy et Marie des Barres sa femme 1397.

18e *Carton.* — Seigneurie de Cornusse, appartenant à l'archevêque de Bourges......... 1495

Inventaire concernant M. Godard.

Echange entre Jeanne Secart et Antoine Turpin.. 1497

Pièces pour MM. Hardouin et Briçonnet.......... 1481

Pièces pour MM. Niquet et Gibieuf. 1597

Transaction entre MM. Gougnon, du Mesnil-Simon et dame Bazu, veuve de Bigot.......... 1624

Notes sur la maison de du Mesnil, armes d'azur au lyon d'or armé et lampassé de gueules.

Papiers concernant MM. Duchèvre............... 1617

Dénombrement du fief de la Greslerie........... 1671

Pierre et Jean de la Grange anoblis par Charles VI 1388

Titre qui constate la noblesse de Jean Georges. Bourges.................................... 1469

Adjournement sur requête du comte de Penthièvre..................................... 1492

Papiers pour MM. Gougnon.

Partage entre les filles d'André de Chantelle. Bourges.................................... 1371

Plusieurs quittances de ville.

Papiers concernant Messieurs :

Alabat 1517 — de Mauvise 1671 — de Mazières 1672 — de Montmoran 1672 — de Tispes 1667[1] — Ervaux 1672 —

1. Pour de Tespes.

Blaireau 1671 — de la Vergne 1672 — de la Motte 1672 — de l'Age 1672 – de la Lande 1671 — de Barville 1672 – de la Faire 1673 — de Morolle[1] 1672.

Commission donnée au sieur de Boisrouvray par le sieur de Bonnefond.......................... 1667

Jugement rendu entre MM. Clerjaut et de Percy.. 1672

Anoblissement de Guillaume Pelorde............ 1366

Item de Pierre de Vieilbourg.................. 1379

Lettres domestiques concernant MM. Gougnon et La Loëre.

Anoblissement de Jean de la Loëre............. 1445

Item des sieurs Choppin 1444 — Vachot 1513 — Porte 1517 — Hémel 1677 — Trousseau 1331.

Copie de contrats de mariage pour MM. Catherinot.

19e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs :

Gascoing — Mercier — Moireau — Le Bloy — Le Bègue, de la Verne — de la Violette — de la Trémoille — de Lestang — de Lastes — Mengin — Maire – Foullé — Gallus — de la Porte d'Issertieux[2] — de la Rue — Tiercelin — de la Souche[3] — Savary de Lancosme et de Preaux[4] — de Villequier — Robin — Robert de Pesselières — de Rochefort — Herpin et des Roches — Rolland — de Rossignac[5] — des Rosiers — Richard – Ribot — de Reugny — de Refuge — de Rechignevoisin — Ragueau — de Rochepelle[6] — de Rabeau — de Ricoux — Durieu — Albert de Rilhac — Rifault — de Launay – Roques — Emblart.

20e *Carton.* — Inventaires des titres généalogiques de Messieurs :

1. Pour de Marolles.
2. Nom barré.
3. Idem.
4. Idem.
5. Pour de Roffignac.
6. Pour de Rachepelle.

Savary de Lancosme[1] — Fournier de Boismarmin — Pierre Buffière et Tressart — Bauduin — Thibault — Le Bouthillier — Cardinal — Carré — de Chabannes — Chardebœuf — Chardon — Charlemagne — du Château — de Chastillon — Chauvet — Chasteigner — Chauveron — Chenu — du Cher — du Chesneau — Chevalier — des Collard — de Comaille — Compaing — de Constant — de Constantin — de Cottignon — de Coué de Lusignan — d'Autay — Erard de Dampierre — de Couraud — de Cougny — Douat — du Drac — d'Estampes.

21e *Carton*. — Généalogie des Maisons de :
Maupeou — Mesgrigny — Mesmes — Midorge — Minard — Molé — Montholon — Montmiral Moucj Neuville — Paris — Perrot -- Philippeaux — de Marle — Sanguin — Sève — Sevin - Simon — Spifame - Thou — Turin — Tronçon — Tudert — Vaudelart[2] — Versoris — Viole — Hotman — Vitry — Jubert — Hennequin — Picot — Prevost de Saint-Cyr — Roquier — Refuge — Rivière — Robertet — La Croix — Plancy — Lefèvre d'Ormesson et Fournier Boismarmin — de la Guesle — Lamoignon — La Lande — l'Aubepine — Le Picard — Longueil — Loménie — Loynes — Lottin — Luillier — Lhuillier — Machault — Le Maistre — Mangot — Marcillac — Pinon — Pommereau et du Prat — Potier de Gesvres.

22e *Carton*. — Généalogie des maisons de Gaillard Lonjumeau — Noailles — Boüer — Roffignac.
Papiers généalogiques pour Messieurs Georges et Riglet.
Registre intitulé : Compte rendu par Jean Cousin de la succession de Joseph Collasson.

23e *Carton*. — Papiers pour MM. Gougnon.
Contrats de mariage de :

1. Nom barré.
2. Pour Vaudetar.

Pierre du Roussac et Bonne de Villiers.......... 1540

Jean Esterlin et Catherine Tullier............... 1560

Papiers pour MM. Niquet............ .... 1460 1500

Foy et hommage rendu par Jean Mercier de la Croix.. 1542

Quittance de M. Barathon contre François Le Roy. 1552

Pièce concernant Anne des Friches, libraire à Bourges.. 1612

Pièces concernant MM. de Saint-Père..... 1609 1393

Reconnaissance de noblesse pour MM. d'Assy — du Vivier.

Pièces concernant les maisons de Bressoles — Amblart — Anjorrand — Thibauldin — de Sorbiers.

Pièces pour Etienne Turpin et Fortuné Brinon 1464 — Jean de L'hôpital et Pierre des Avenères........... 1333

Compte rendu par le receveur de la ville deBourges en.. 1501

24e *Carton*. — Registre des aveux et dénombrements faits par les nobles de Berry en 1503.

Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs Gassot — de Thienges[1] — Le Roy — Bigny.

Autres pièces pour la maison de Bigny sous le nom de Chavanon[2].

25e *Carton*. — Pièce pour MM. de l'Hôpital...... 1429

Vente par Guillaume Fils de Dieu à Pierre de Quantilly... 1258

Donations faites à l'abbaye de Saint-Ambroix.

Fondation de la chapelle d'Hauterive.

Titres pour M. de Vivonne...................... 1546

Liste de ceux qui ont servi sous le duc Jean à une bataille contre les Flamands.................... 1383

Donation du faubourg Saint-Paterne à l'abbaye d'Issoudun...................................... 1106

1. Nom barré.

2. Pour Chevenon.

Donation de Gravole à l'abbaye de Saint-Gildas.. 1152
Donation faite à l'abbaye de Masçay............ 1045
Fondation de la vicairie des Boufets en l'église de Saint-Cyr d'Issoudun........................ 1461
Concession d'une chapelle en l'église de Saint-Pierre-le-Guillard à Bourges...................... 1478
Fondation de l'église et monastère de Saint-Michel diocèse d'Avranches sous Childebert roi de France et Ambert évêque d'Avranches.
Bulle du pape Paul II, à l'abbaye de Saint-Ambroix.
Dissertation sur les dyptiques de Bourges.
Description du château de Fontenay et généalogie de cette maison[1].

26e *Carton*. — Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs de Longbost — de Loubes — de Lignauld — de Linières des Perelles — de Loiseau — de l'Homme veuve Bergeraut — de Ligondais — Le Roux — de la Touche — Leborgne[2]. — Le Large — Légé — Lefort — Le Maire — Le Picard — de Philippeaux - Landault — de Lapelin — la Rivière de la Garde — de la Roche Aymon[3] — de la Rochebriant — Robertet — de Refuge — Riglet — de Lestang — Lhuillier.

Nota 1°. — Toutes les personnes qui toucheront à ces cartons, sacs ou liasses, sont priées de remettre aux mêmes liasses, sacs ou cartons, les pièces qu'ils en auront tirées, à moins qu'elles ne les retirent tout à fait et dans ce cas, elles auront la bonté d'effacer les articles du catalogue qui concernent ces pièces.

2°. — Dans la même armoire où sont ces cartons, il se trouvent encore beaucoup de papiers, mais qui ne peuvent

1. Deux lignes barrées.
2. Nom barré.
3. Idem.

être d'aucune utilité; on y trouve aussi un manuscrit contenant les aventures de chevalerie d'un certain Ponthieux.

Un manuscrit concernant la famille des Alabat et qui contient le blason de plusieurs familles de la province.

Un manuscrit en forme d'Heures dont les oraisons sont anciennes.

Un cahier d'anecdotes recueillies par Jean Glaumeau[1].

Un petit recueil d'ordonnances royaux sur le fait des aydes redigé en 1445.

3° Tous les cartons qui ne sont pas numérotés conformément à ce catalogue, ne contiennent rien qui mérite la moindre attention.

Fait à Bourges, le 2 novembre 1767.

Nous avons vu que le chevalier Gougnon avait réuni dans son 13° carton plusieurs minutes ou catalogues de gentilshommes.

La *Revue du Berry*, de septembre 1904, a donné d'après notre auteur un rôle du Ban de Berry de 1552, trouvé à la Bibliothèque nationale, folios 19 et 20 des nouvelles acquisitions françaises 8 622.

Nous croyons devoir reproduire ici les noms qui figuraient au Ban de Berry de 1569, d'après une copie de la main du chevalier Gougnon, trouvée dans les archives du vicomte de Fussy.

Roole de la monstre des gentilshommes du pays et duché de Berry qui ont esté retenus pour faire service au Roy, au fait du ban et arrière-ban dudit pays, tant au lieu des inhabiles et roturiers que au deffault des absens durant quatre mois entiers compris leur aller et retour

1. A été publié par le Président Hiver, sous le titre : *Journal de Jean Glaumeau*. Bourges, Just-Bernard, 1867, petit in-8°.

commenceant le xxve iour de novembre dernier passé et qui finiront le xxve iour mars prochain en suivant.

Premièrement :

Messire Loys de Chazerat, sieur du Riz, chevalier de l'ordre du Roy, bailly de Berry en capitaine.
Pierre de Mareuil, sieur du Treullault, cornette.
François Raymond, sieur de la Breulle (et du Chaillou, paroisse de Lantan), mareschal des logis.
Loys des Manchins, sieur de Villabon.
Jean de Mareul.
Antoine Guerin, sieur de Chotin.
François Lage (de Lage, sieur de la Bretollière).
François Guérin.
Prégent de Rouy, sieur de la Folie.
Abel Pathoufleau.
François Alligret, sieur de la Croix.
Claude Fougières.
Charles Alligret.
Charles Chazerat.
Esme Corbin, sieur du Genetoy, en partie.
Jean du Couldray.
Leonnet ou Léonard Rollant.
Christophle des Manchins.
Nicalos Mareschal, sieur de Bessey.
Girard Maillault.
Jehan Massay.
Savary Mareschal.
Charles Thieffame.
Loys Beauvallet.
Jehan Monneau.
François Labbé.
Thomas Perreau.
Christophle de la Buxière.
Leonnard Jacques.
Gilbert de Bourges.
Nicolas Chambellan.

Toussaints Georges.
Pierre Guérin, fourrier.
Estienne Cocheulx.
Jacques Girard.
Loys des Manchins.
Joachin de Mil Sandeau.
Pierre Legendre.
Estienne Beaujehan.
Blaise Bezard.
Loys Sallemon ou Sallemoise.
Nicolas Thevereol.
Aignan Pobeau.
Jehan Parzère, trompette.

Jacques Gassot, Esc., sieur de Deffends, commissaire ordinaire des guerres.
Mathurin de Beynes, controlleur extraordinaire d'icelles.

Certifié par Me de Chazerat, le 17 décembre 1566, en la ville d'Issoudun, à Jacques Gassot, Esc., sieur de Deffends, commissaire ordinaire des guerres et Mathurin de Beynes, controlleur extraordinaire des guerres. Signé : de Chazerat.

Monsieur des Cloys, Jehan Gougnon, commis à la recepte, etc., au ban et arrière-ban de Berry pour l'année présente 1569, payez et bailliez content, etc. Fait à Issoudun, le 17 décembre 1569. Signé : Gassot, de Beynes.

NUMISMATISTES BERRUYERS

Par M. D. MATER

La XIVe antiquité du Berry, au dire de Catherinot, *consiste aux médailles d'or, d'argent et de bronze.* Ces quelques mots de l'érudit berruyer indiquent très exactement l'importance de la numismatique au milieu des autres études archéologiques dans notre province.

Il y a, comme on le sait, deux sortes de numismatistes : les chercheurs, qui s'attachent à l'étude des problèmes divers que soulève l'examen des monnaies et des médailles, et les collectionneurs, toujours en quête de pièces nouvelles. Des numismatistes de ces deux catégories se sont trouvés dans le Berry, et leur nombre montrera que, de tout temps, les richesses monétaires, que livre le sol de notre antique patrie, ont rencontré des curieux pour les étudier ou des amateurs pour les recueillir.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer quels seront les numismatistes dont les noms entreront dans ce travail, en d'autres termes, les limites dans lesquelles nous entendons rester. Il y aura d'abord les numismatistes qui sont berruyers de naissance, sans qu'il y ait lieu de s'occuper s'ils sont ou non restés fidèles à leur pays natal ; il y aura ensuite ceux qui ont, en quelque sorte,

été naturalisés enfants du Berry, par des dignités ou des fonctions longtemps remplies au milieu de nous ; il y en aura enfin une troisième catégorie : ce seront ceux qui, venus de l'étranger, auront fait acte de numismatistes pendant leur séjour dans notre province, comme les Allemands ou les Flamands, dont Goltzius a visité les cabinets à Bourges même.

Le goût des monnaies et des médailles se manifesta de bonne heure en Berry, et, dès la fin du XIVe siècle, le duc Jean, qui fut le plus grand collectionneur du moyen âge, réunit un certain nombre de monuments numismatiques, ce qui permet de saluer en lui le premier des numismatistes berruyers.

Il faut ensuite descendre jusqu'aux XVe et XVIe siècles, pour trouver des indications numismatiques ou des données sur les médailliers formés dans notre province. Ce n'est pas en général de source locale que nous tenons ces renseignements : nos compatriotes, à cette époque de la Renaissance où l'amour de l'antiquité et de l'art était cependant si développé, restaient indifférents aux travaux des numismatistes de leur temps ; nous l'apprenons de deux étrangers, le dauphinois Nicolaï, et le savant hollandais Hubert Goltzius, qui, passant à Bourges, s'empressèrent de noter, comme chose digne d'être signalée, l'existence de collections numismatiques, que se plaisaient à former les professeurs de l'Université, alors dans toute sa splendeur, ainsi que les savants et les étudiants, qu'elle attirait de toutes parts.

Au XVIIe siècle, Catherinot nous apporte sur le sujet qui nous intéresse, une véritable mine d'indications

précieuses sur les découvertes qui se produisaient de son temps et sur les amateurs qui réunissaient alors les monuments métalliques mis au jour par le hasard.

Dans plusieurs de ses opuscules, Catherinot a tenu un véritable journal des trouvailles numismatiques dont il fut le témoin, nous permettant, en quelque sorte, de suivre le mouvement des collections de monnaies qui existaient autour de lui. Nous avons ainsi la satisfaction de trouver sur toutes ces questions les renseignements les plus détaillés, donnés avec une abondance, pour ne pas dire une prolixité, qui ne saurait surprendre de la part du polygraphe berruyer.

Le XVIIIe siècle suivra avec plusieurs numismatistes; enfin, au XIXe siècle, l'importance des collections formées, on peut le dire, sous nos yeux, ainsi que l'érudition des études consacrées à cette science spéciale par nos savants compatriotes, témoignent que jamais la numismatique n'a été plus en honneur parmi nous qu'elle ne l'est de nos jours.

Grâce aux renseignements qui sont parvenus jusqu'à nous, malgré leur intermittence et de trop fréquentes lacunes, nous avons pu retrouver les noms d'un grand nombre de numismatistes berruyers; mais à quels résultats bien plus considérables ne serions-nous pas arrivé, si, pendant cette période plusieurs fois séculaire, qui a commencé à Jean de Berry pour se poursuivre jusqu'à notre époque, il s'était produit assez de Goltzius et de Catherinot, pour nous faire connaître tous les collectionneurs qui vivaient de leur temps.

En résumé, la numismatique a toujours dû fleurir en Berry, par l'excellente raison que nul terrain ne pou-

vait être plus favorable à l'éclosion de cette science que celui d'une province qui, suivant l'expression originale de Catherinot, *regorge d'antiquités,* ce qui comprend sans aucun doute les monnaies et les médailles. On pourrait ajouter que le genre d'études et de recherches qu'elle comporte convient à merveille à l'esprit paisible et en même temps investigateur de nos concitoyens.

Avant de faire connaître les numismatistes berruyers dont nous avons pu retrouver les noms, il convient de dire par suite de quelles circonstances un savant étranger du XVI[e] siècle, Goltzius, s'est trouvé en situation de nous apporter une contribution sérieuse pour l'étude que nous poursuivons.

Hubert Goltzius (1526-1583), d'origine hollandaise, après avoir étudié la peinture, s'adonna exclusivement à la numismatique et publia sur cette science de nombreux ouvrages.

Pour étendre le champ de ses recherches, il fit en Europe un grand voyage, qu'il commença le 19 novembre 1558 et termina le 14 novembre 1560. Marc Laurin, seigneur de Watervliet, savant antiquaire, subvint généreusement aux frais de ce long déplacement, au cours duquel Goltzius visita neuf cent cinquante médailliers.

Dans une épître datée du 13 janvier 1567, qu'il adressait à son protecteur, Goltzius remerciait les amateurs qui avaient bien voulu lui ouvrir leurs cabinets et en même temps donnait la liste complète des noms de ces collectionneurs obligeants. Nous repro-

duisons textuellement le passage de cette épître qui concerne Bourges.

« Biturigibus,

« Jacobus Cujacius, utriusque juris doctor et legum « professor primarius.

« Ludovicus Russardus, J. C.

« Hugo Donellus, J. C.

« Sylvester Nisollerius, J. C.

« Andreas Eligius Bacherus, Flander, Gandavensis, « J. C.

« Antonius Contius, J. C.

« Simon Abaulerius, medicinæ doctor.

« Tietmarus a Wermel, Germanus.

« Theophilus Krafftler, Germanus, utriusque juris doctor. »

Illustrissimis Clarissimisque per Italiam, Gallias et germanias venerandæ antiquitatis patronis, aliisque ibi ejusque studii Cultoribus, Hubertus Goltzius Herbipolita... à la suite de *C. Julius Cesar, sive historiæ imperatorum Cæsarumque Romanorum, — Bruges, 1563, in-fol.*

Goltzius nous a donc fait connaître neuf noms de numismatistes : pour cinq d'entre eux nous avons pu, ainsi qu'on le verra, réunir quelques renseignements, mais pour les quatre autres il nous a été impossible de rien découvrir.

ABAULERIUS (SIMON). — XVI[e] siècle.

Simon Abaulerius, médecin à Bourges, avait formé un médaillier, qui fut un des 950 que Goltzius visita lors de sa tournée numismatique en Europe.

GOLTZIUS.

AGARD (JEAN). — Milieu de XVII[e] siècle.

Jean Agard, sieur des Roziers, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Bourges, fut élu échevin en 1641 et continué en 1642. Il possédait un *amas considérable* de monnaies anciennes, suivant l'expression de Catherinot, parmi lesquelles une *infinité de latines*, c'est-à-dire de romaines. C'était, au dire du même écrivain, un homme distingué, *vir inclytus*, par son urbanité et comme collectionneur de monnaies.

CATHERINOT, *les Philippes de Berry*, p. 2 ; — *les Antiquités romaines de Berry*, p. 6 ; — *N. C. Fori Bituricensis inscriptio*, p. 25.

BACHERIUS (ANDRÉ). — 1562.

D'origine flamande et avocat au conseil de Flandre, Bacherius devint professeur à l'Université de Bourges, où il mourut après avoir publié un traité portant pour titre *Actiones de jure personnis et rebus extra contractum acquirandis*. Il collectionnait les monnaies et médailles et reçut la visite de Goltzius.

GOLTZIUS.

BENGY (Hugues). — 1624-1708(?)

Hugues Bengy, écuyer, seigneur de Nuisement et de Vizy, conseiller du roi, était fils de Pierre Bengy, lieutenant criminel au bailliage de Berry, auquel il succéda dans cette charge. Son cabinet renfermait une *infinité de monnaies latines.*

La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 1023. — Riffé, *Essais généalogiques, famille de Bengy,* (Mém. Soc. Antiq. Centre, V, p. 155). — Catherinot, *les Philippes*, p. 2.

BENGY DE PUYVALLÉE (Jacques). — 1627-1712.

Jacques Bengy, écuyer, sieur de Puyvallée, des Clavières, des Bergeries, etc., avait un *amas considérable* de monnaies curieuses.

La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 1023. — Riffé, *Essais généalogiques, famille de Bengy* (Mém. Soc. Antiq. Centre, V, 185. — Catherinot, *Antiquités romaines*, p. 5.

BERRY (Victor-Hippolyte) 1795-1876.

Conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — Collectionneur émérite, M. Berry est l'auteur de nombreuses notices numismatiques. Son principal ouvrage a pour titre *Etudes et recherches numismatiques sur les monnaies de France*, qui, au moment où il parut, était un des meilleurs qui existaient sur la matière.

Bibliographie des écrits de M. Berry sur la Numismatique : Lettre à M. Cartier sur les monnaies des comtes de Sancerre (Revue numismatique, 1842, p. 241). —

Découverte dans le Berri de deux dépôts d'anciennes monnaies [à Theillay et à Châteauneuf-sur-Cher,] (*Ibid.*, 1851, p. 225). — *Découverte monétaire à Châteauneuf-sur-Cher* (Congrès scientifique de France, 18e Session tenue à Orléans en septembre 1851, p. 93). — *Etudes et recherches historiques, sur les monnaies de France*, Paris, Dumoulin et Bourges, Vermeil, 1852, 2 volumes et un album de planches in-8°. — *Etudes historiques sur les monnaies et le monnayage des Romains*, Paris, Dumoulin et Bourges, Vermeil, 1852, in-8°. - *Notice sur plusieurs anciennes monnaies de France trouvées à Châteauneuf-sur-Cher* (*l'Investigateur*, journal de l'Institut historique, IV, 1851, p. 76). — *Notices biographiques sur les familles consulaires romaines* (*l'Investigateur*, IX, 1859, p. 384). — *Sur les offices des chapitres au moyen age*, 2 pl. (Bulletin du Comité d'his. et d'archéologie du diocèse de Bourges, 1867, in-8°, p. 8). — *Sur les monnaies romaines trouvées à Civray* (*Cher*). (*Ibid.*, p. 75 à 77). — *Sur les substructions, les poteries et les médailles romaines trouvées à Feularde, commune de Fussy (Cher)*. (*Ibid.*, 1868, p. 124). — *Sur des écus d'or de Charles VII et une monnaie d'argent trouvés à Méry-sur-Cher* (*Ibid.*, p. 140). — *Clefs et monnaies d'argent découvertes au domaine des Augustins, dans la commune de Saint-Germain-du-Puits* (*Ibid.*, 1869, p. 162). — *Sur une épée et des monnaies du XIe siècle, trouvées près de Méreau* (Bulletin, 1874, p. 323). — *Sur les monnaies françaises du XIXe siècle* (*Ibid.*, 1874, p. 326).

BERRY (Victor-Léon). — 1838-1899.

Fils du précédent et héritier de ses goûts, Victor Berry fut un numismatiste consommé mais trop modeste, qui n'a laissé que peu de choses sur une science qu'il aimait avec passion [1]. Il augmenta notablement la collection réunie par son père et, à sa mort, la légua, avec sa bibliothèque numismatique, à la Société des Antiquaires du Centre : à ce moment son médaillier se composait de 3.150 pièces [2].

BIET DE MAUBRANCHE (Claude de) — milieu du XVIIIe siècle.

Claude de Biet, IIe du nom, chevalier, baron de Maubranche, devint lieutenant général à Bourges, en 1666. Catherinot fait son éloge comme magistrat et comme archéologue : il est, dit-il, *bon juge et bon antiquaire*, il est *curieux de tout ce qui mérite la curiosité* et quant aux monnaies que renfermait son cabinet, il en *possédait beaucoup de tous métaux et de tous âges*, notamment une *infinité de latines*.

La Thaumassière, *Histoire...*, p. 885. — Catherinot, *Antiquités romaines..*, p. 6.

BOURDALOUE (Claude de) — ..... 1715.

Claude de Bourdaloue, né à Bourges, était parent du célèbre prédicateur. Collectionneur connu, son

1. *Observations sur le monnayage biturige des Xe et XIe siècles* (*Mém. Soc. Antiq. Centre*, XV, 14e bul., p. 295). — Note sur un piedfort du denier tournois (*Ibid.*, XVII, 16e bul., p. 116).

2. D. Mater, *Ibid.*, XXIV, 21e bul., p. 367.

cabinet renfermait des pièces précieuses en peinture, dessins de maîtres, estampes, pierres gravées et médailles.

Edmond BONNAFÉ, *Dictionnaire des Amateurs français, au XVIIe siècle*, p. 38.

BROE (FRANÇOIS). — ..... 1636.

N'est pas originaire du Berry, mais il vint s'y fixer avec sa famille en 1617 : il était appelé de Clermont pour occuper une chaire à la faculté de droit.

En 1633, François Broe publia chez Mathurin du Puys, à Paris, un in-octavo intitulé *Parallela legis et nummi quibus triplex juris species gentium et civilis philologiæ exponitur*, dont le sujet est intimement lié à la numismatique[1].

BUHOT DE KERSERS (ALPHONSE). — 1835-1897.

Amateur zélé de monnaies anciennes, qu'il colligeait avec une ardeur d'autant plus grande, qu'elles devenaient pour lui le sujet d'études érudites, Buhot de Kersers publia dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 19 bulletins numismatiques et sigillographiques qui n'ont pas peu contribué au bon renom scientifique de cette Compagnie.

Dans un article intitulé la *Numismatique moderne*[2], le savant berruyer prenait la défense de la numismatique du moyen âge et de l'époque moderne, un peu

1. Johannis SELDENI, Angli liber *de Nummis*, Londres, 1675. p. 46.

2. *Rev. num.*, 1897, p. 116.

trop sacrifiée par M. Babelon, dans le remarquable discours qu'il a prononcé en 1897 au congrès des Sociétés savantes. Ce plaidoyer pour une science servie par lui avec un dévouement de tous les instants, écrit par M. Buhot de Kersers trois mois avant sa mort, constituait en quelque sorte son testament numismatique.

Ch. de Laugardière, *Notice biographique et bibliographique sur M. Alphonse Buhot de Kersers*, (Mém. Soc. Antiquaires du Centre, XXII, p. 59).

CAILLARD (Jean-Baptiste). — xviie siècle.

Jean-Baptiste Caillard, sieur de Villemesne, originaire de Gien, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, était détenteur d'un *amas considérable* de monnaies anciennes.

Catherinot : *N. C. Fori Bituricensis inscriptio*, p. 17.

CATHERINOT (Nicolas). — 1628-88.

Nicolas Catherinot, sieur de Coulons, avocat en parlement, avocat du roi et conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, fut à tous les points de vue le numismatiste le plus complet qui se puisse voir. Il n'avait pas seulement l'ardeur du collectionneur, mais il s'intéressait à tout ce qui se rapportait à la numismatique, suivant avec soin les découvertes qui se produisaient autour de lui et connaissant tous les amateurs de la région, leurs médailliers et leurs nouvelles acquisitions.

Les renseignements si complets qu'il avait ainsi

réunis, Catherinot a eu la pensée, dont on doit lui être profondément reconnaissant, de les publier par fragments dans les curieux opuscules qu'il nous a laissés. On en trouve dans plusieurs de ses écrits, notamment dans *les Antiquités romaines de Berry* [1], dans *le Bourges souterrain* [2], dans *le Prest gratuit* [3] et surtout dans *les Philippes de Berry* [4].

Malgré la prolixité de l'auteur, l'abondance de détails souvent inutiles dans laquelle il se complaît, la lecture de ses écrits en est amusante à cause de la bonne humeur et de la verve de l'érudit berruyer. Il n'est pas d'ailleurs sans utilité de voir comment, au XVIIe siècle, on entendait la numismatique et on ne saurait mieux en juger qu'en écoutant Catherinot parler lui-même :

« La 14 Antiquité consiste aux Médailles d'or, d'ar-
« gent et de bronze. On en trouve une infinité à San-
« cerre dans le haut Berry; et à Argenton dans le
« bas Berry. M. Milet, Châtelain de Sancerre, et M. Du
« Four, Lieutenant d'Argenton m'en ont donné plu-
« sieurs : comme aussi MM. Caillard, Conseiller, Bengy,
« s^r de Puyvallée, Foucault, s^r de Boisrogneux,
« Mme Chabenat et autres. . . . .

. . . .

« On trouva en 1675 un Honorius d'or au pied de
« Sancerre. Aucuns prenoient le revers pour une Tri-
« nité. La méprise est aussi plaisante que de ceux qui

1. Daté du 28 juillet 1682.
2. Daté du 18 juin 1685.
3. Daté de 1679.
4. Daté du 26 février 1687.

« prenoient l'Apothéose d'Auguste pour une Ascension,
« la Couronne civique pour la Couronne d'épines et le
« Globe de Constantin pour une Hostie à célébrer la
« sainte Messe [1]. »

« Messieurs du Séminaire faisant creuser vers 1681,
« et depuis, pour fonder leur grand Bâtiment [caserne
« Condé], y trouvèrent à 5. ou 6. toises de profondeur,
« des Colonnes de marbre et de pierre, et plusieurs
« Médailles romaines du grand et petit bronze ; en
« outre une de Justinien II. qui étoit d'or, et qui ne
« pesoit néanmoins que cinquante sols ou trois livres.
« Je l'avois par la libéralité de M. Guenois de Prunay,
« Lieutenant Particulier, qui l'avait achetée d'un masson
« écrasé une heure aprèz par la chute d'une muraille,
« mais elle s'est échapée de mon cabinet et je l'ay
« perdue ou égarée [2]. »

« On trouve en Berry des Médailles Hébraïques, Ara-
« besques, Gothiques, Latines, Gauloises de nos Roys
« et Empereurs, et de Berruyers, mais on en trouve
« aussi de Grecques. J'en ay veu ; Hébraiques de grand
« bronze, sçavoir deux de Moyse qui portoient son
« nom inscrit dans son cou. Monsieur de Biet, seigneur
« de Maubranches, Lieutenant Général à Bourges, bon
« juge, bon orateur et bon antiquaire, en garde une
« dans son médailler. La troisième estoit un sicle
« trouvé en 1682, dans les démolitions de notre arche-
« vêché ; un costé representoit un calice rempli de
« manne avec cette inscription, *Schichel Ischraël*, ce

1. *Les antiquités romaines de Berry*, p. 56.
2. *Bourges souterrain*, p. 6.

« qui signifie poids ou monnoye d'Israel. L'autre costé « représentoit un rainceau ou rameau, autrement la « Verge d'Aaron avec cette inscription *Ierouschalaim* « *Hakkedourcha* Jerusalem la Sainte.

« On en trouve aussi d'Arabesques, et j'en ay veû « deux, l'une trouvée dans le même Palais de l'Arche- « vêché à 4 toises de profondeur, et M. de Maubranches « la garde dans son Cabinet. L'autre, trouvée en 1668 « dans le voisinage de Vierzon. Toutes deux sont d'or, « et pesent plus de six francs. Monsieur Gassot, sieur « de Priou, Docteur aggregé, et cy-devant Conseiller en « nostre Présidial, me l'a fait voir.

« On en trouve aussi de Gothiques, et i'en ay des « trois métaux, d'or, d'argent et de bronze, mais elles « sont véritablement Gothiques, c'est-à-dire, mal fabri- « quées, mal frappées, mal basties. M. Agard, sieur « des Roziers, maire de Bourges, m'en donna une d'ar- « gent trouvée dans le Chasteau de Levroux vers 1680[1].

« On en trouve une infinité de Latines qui se sont « veuës ou qui se voyent dans les Cabinets de Messieurs « de Maubranches, Gassot, Doyen de Bourges, Agard, « Conseiller au Présidial de Bourges, son neveu à « cause de la Dame, sa femme, Bengy, Lieutenant cri- « minel de Bourges, etc. Plusieurs m'en ont libérale- « ment donné, et i'ai fait aussi largesse de celles que « i'avois doubles. Au reste, dès l'âge de 14 ans, ie me « suis appliqué à cette curiosité, et souvent dans le

1. Il n'est pas douteux que ces monnaies gothiques soient des monnaies gauloises dont la fabrication est si barbare et il n'est pas étonnant que l'on en ait trouvé à Levroux, l'ancien Gabatum.

« sommeil, ie me suis imaginé que ie comptois des « monnoyes modernes, et que j'y trouvois des Médailles « anciennes : mais enfin. *Dormierunt somnum viri* « *divitiarum, et nihil invenerunt in manibus suis.* (Psal. « 75.)

« On en trouve aussi de nos Roys d'Aquitaine, de nos « Empereurs, comme Charlemagne, Louis le Pieux, et « Charles le Chauve, qui fut aussi nommé *Carolus* « *Magnus*, et auquel Usuard Benedictin dédia son « Martyrologe vers 875.

« On en trouve aussi de Berruyères, c'est-à-dire, de « nos anciens Comtes et autres Seigneurs de Berry, qui « en 900 et 1000 se qualifiaient Princes. Telles sont « celles du coin de Bourges, Yssoudun, Déols, San-« cerre, Linières, Graçay, Argenton, etc. Mons. du « Cange en a donné la figure de quelques-unes dans « son laborieux glossaire latin.

« Mais enfin on en trouve aussi de Grecques, et par-« ticulièrement de Philippes de Macédoine : j'en ay « veu plusieurs entre autres celles-cy. La première est « en ma possession, et fut trouvée à Pleinpié, M. Hé-« meré, Conseiller au Présidial de Bourges, et Maire de « la Ville en 1653 et 1654, m'en fit présent vers 1662. « Je l'en remerciay par une épigramme que j'ay faite « imprimer en mon 5 livre d'Epig. La seconde est « dans le Trésor de M. de Maubranches, qui la tenoit « de feu M. Droüet, célèbre avocat à Bourges : elle fut « trouvée dans la paroisse de Sainte-Soulange, *alias* « S. Martin-du-Crot, *de Crypta*. La troisième estoit en « la possession de Mons. Toubeau, imprimeur et mar-« chand libraire, Prévôt des marchands, Eschevin et

« auteur des Institutes consulaires. La quatrième étoit « à feu Mons. d'Estat, sieur de Jarien, la cinquième « est à Monsieur de l'Hourt, curieux de Paris, qui a « M. son fils abbé de Pleinpié en Berry. I'ai veû la « sixième entre les mains de Mons. Popineau d'Yssou- « dun. La septième fut trouvée dans le voisinage de « Vierzon, et fut achetée par le R. P. Hodeau, mon an- « cien et intime ami, prieur claustral de l'abbaye ré- « gulière de Vierzon, ordre de S. Benoist.

. . . .

« Toutes ces médailles Grecques ont été trouvées en « Berry, sont d'or, pesent 12. à 13. francs chacune, « représentent Philippe d'un costé, et de l'autre un « char tiré par deux chevaux, et un homme dedans ce « char, et cette inscription en bas, ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

« Mais outre ces grandes médailles d'or Philippes, « j'en ay veû deux autres encore plus curieuses, l'une « pesant six francs et plus, entre les mains de M. de « l'Hourt nommé cy-dessus, et l'autre pesant trois « francs et plus, entre les mains de M. Foucault sieur « de S. Iuste, fils de M. Foucault, sieur de Chambon, « trésorier de France à Bourges ; de sorte que Philippe « de Macédoine fit battre des monnoyes de trois tailles, « de 12. de 6. et de 3 francs peu plus. Ainsi nous « avons des Louis d'or de 100 sols, de 10 livr. et de « 20 livres. Ainsi nous avons des Loüis d'argent de 5. « 15. et 30 sols et de 3 liv.

. . . .

. . . .

« Quoy plus? On trouve aussi des Médailles d'A- « lexandre le Grand en Berry. J'en tiens une de la

« libéralité de M. Alabat Médecin à Bourges qui me la « donna généreusement des 1665, et la trouva en « frapant à la porte de M. Ferrant aussi Médecin : « elle ne pese pas du tout 3 francs. Le revers repré- « sente son Bucephale comme un Pégase. »

Dans ce que l'on vient de lire on a pu remarquer bien des erreurs numismatiques qui avaient cours du temps de Catherinot et qui ne se soutiennent même plus de nos jours. Ainsi il parle de monnaies grecques, particulièrement de Philippe de Macédoine, qui étaient tout simplement des imitations gauloises de types grecs. Il mentionne aussi une monnaie provenant de Levroux, qu'il appelle une monnaie gothique : le lieu d'origine, autrefois *Gabatum*, la barbarie de fabrication de cette pièce, autorise à croire qu'il s'agit encore d'une monnaie gauloise, lesquelles ne sont pas rares dans cet endroit.

Bien des localités sont signalées comme ayant été le théâtre de découvertes numismatiques répétées, mais Bourges, Argenton (l'ancien *Argentomagus*) et les environs de Sancerre, vraisemblablement l'emplacement de *Castrum Gordonum*, sont, comme de nos jours, les gisements où l'on en rencontre le plus souvent.

Catherinot, dans *les Philippes de Berry*, raconte que l'on trouve fréquemment des monnaies hébraïques et arabes dans la province. Il n'y a sans doute aucune raison de mettre en doute ces attributions, mais il est certain que les trouvailles de pièces de ce genre sont devenues d'une extrême rareté dans notre pays.

CHABENAT (Madame). XVIIe siècle.

Mme Chabenat possédait des médailles qu'elle distribuait volontiers aux amis qui les lui demandaient. Quelle était cette dame de la famille Chabenat, que Catherinot désigne d'une façon si sommaire? Il nous apprend lui-même, dans son *Ecu d'alliance*, que de son temps il y avait au moins trois personnes de ce nom : Claudine Le Mareschal, mariée en 1608 à Etienne I Chabenat, contrôleur général des Finances à Bourges, dont les fils, François, sieur de Boisvert, trésorier de France à Bourges et Etienne II, comte de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, épousèrent, le premier Marie Heurtault et le second Magdeleine Petit. La dame Chabenat, qui recueillait les médailles, dont elle faisait si facilement des libéralités, était-elle une de ces trois personnes ?

CATHERINOT, *Antiquités Romaines*, p. 3 et 5.

CHAMILLARD (le Père ETIENNE). — 1656-1730.

Né à Bourges, Etienne Chamillard entra dans la Compagnie de Jésus, dans laquelle il s'adonna à la prédication, en s'occupant en même temps d'antiquités et de numismatique. On a de lui, sur cette dernière science, les ouvrages suivants: *Lettres sur quelques médailles curieuses de son cabinet*, Paris, 1697, in-12. — *Epistola ad Carolum Cæsarem Bourdelot, de Pacatiani ætate. Altera de nummis Marinianæ, Postumorum et Juliæ Mameæ.* Amstelodani, 1701, in-12, avec traduction en français. — *Dissertations sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet et autres monuments*

d'antiquité, Paris, 1711, in-4°. — *Lettres à M. de Chezelles sur plusieurs médailles trouvées à Néris* (Mémoires de Trevoux, mars 1712). — *Dissertation sur une médaille de Claude le Gothique* (Ibid., avril 1712). — *Dissertation sur quelques médailles de Carinus* (Ibid., juin 1714). — *Lettres sur une médaille de Valérien, dont la légende est singulière* (Ibid., avril 1719). — *Lettres sur les médailles de Gallien, où l'on voit que tous les historiens sont d'accord avec les médailles* (Ibid., novembre 1719). — *Lettres sur un catalogue de médailles* (Ibid., août et septembre 1723). — En même temps qu'il écrivait de doctes notices sur les monnaies anciennes, le Père Chamillard les collectionnait avec ardeur, comme l'indique le titre de plusieurs de ses ouvrages : il était, du reste, chargé du cabinet des médailles de la maison professe des Jésuites à Paris.

CHEVALIER DE SAINT-AMAND, *Annonces berruyères* du 7 juin 1838.

CHAUMEAU (JEAN).

Jean *Chaumeau*, sieur de Lassay et de Portail-Milly, avocat au siège présidial de Bourges, s'occupa de recherches historiques sur la province où il vécut ; on lui doit le premier essai qui parut dans cet ordre d'idée sous le titre : *Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquités, gestes, prouesses, privilèges et libertés des Berruyers avec particulière description dudit pays.* — A Lyon, par Antoine Gryphius, 1566.

Dans ce livre on trouve quelques vélléités de traiter les questions numismatiques, questions alors entière-

ment neuves, ce qui rend la tentative d'autant plus intéressante.

Dans le chapitre XI du livre I, qui a pour titre des *Armoiries et monnaies de Berry*, il est parlé du monnayage des Bituriges aux temps primitifs et on peut dire qu'à cet égard, la science numismatique du bon Chaumeau est elle-même tout à fait primitive, pour ne pas dire enfantine.

Plus loin, racontant la venue à Bourges en 1505 de Louis XII et d'Anne de Bretagne, il fait connaître le don d'une médaille d'or qui fut fait au roi, et c'est à lui que l'on doit ce que l'on sait sur ce monument précieux [1].

Le chapitre VIII du livre VI a pour titre : *Du droit et privilège de forger et battre monnoye dont les habitants de la dite ville de Bourges ont toujours iouy et usé de tout temps.* Chaumeau y décrit un certain nombre de monnaies des rois de France, parle des différents hôtels où elles se fabriquèrent successivement et de l'étendue de la juridiction de la monnaie de Bourges. Une planche accompagnant ce chapitre donne le dessin de la médaille qui fut frappée à Bourges pour la naissance d'un Dauphin en 1543 et de 8 monnaies royales.

A la p. 236, il est question d'un denier de Richard Cœur de Lion frappé à Issoudun, que lui envoya un avocat de la seconde ville de la province nommé Jean Carcat, ce qui donnerait à penser que Chaumeau recherchait les monnaies, en un mot, qu'il était collectionneur.

1. Chaumeau, liv. IV, p. 155.

P. 263, il mentionne la découverte, à Argenton, d'un grand nombre de monnaies romaines, consulaires et impériales.

En résumé le premier historien du Berry, dans l'essai dont il est l'auteur, donnait à la numismatique une importance que l'on ne saurait désavouer ici.

CROCHET (Henri). — Vers 185..

M. H. Crochet est l'auteur d'une *Notice sur les monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun*, que nous ne connaissons que par le rapport élogieux qui en a été fait à la Société du Berry.

Rapport de la Tremblais, sur une notice sur les anciennes monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun, communiquée à la *Société du Berry* par M. Henri Crochet, de Châteauroux, (Compte rendu des travaux de la *Société du Berry*, 1856-1857, p. 241).

CUJAS (Jacques). — 1522-1590.

Né à Toulouse, Jacques Cujas enseigna le droit ancien et le droit moderne, civil et canonique, à Cahors, puis à Bourges, à Valence et à Paris. Après avoir professé à Turin, il revint se fixer définitivement à Bourges qu'il ne quitta plus.

Le *Prince des jurisconsultes*, comme on l'a nommé, fervent amateur de tout ce qui touchait à l'antiquité, était un zélé numismatiste.

Lors de son mariage avec Gabriel Hervet, qu'il épousa en seconde noces, Cujas, dans le contrat qui porte la date du 17 novembre 1583, faisait à sa future divers avantages, dont il excluait expressément l'argent mon-

noyé et non monnoyé. Catherinot nous apprend que l'argent ainsi réservé « comprenait les médailles dont « il avait un bon nombre, grecques, romaines, moder- « nes, comme francs à pied et francs à cheval, nobles à « la rose, long vestus, moutons à la grand laine. Il se « récréoit à les considérer, de relevée au soleil et à « loisir. Cer cuncta domat nummus, quis non restringi- « tur auro. A sa mort on vendit son médailler qui est « qualifié de riche. »

GOLTZIUS. — CATHERINOT, *Remarques sur le testament de M. Cujas* p. 4. — RAYNAL, *Histoire du Berry*, III, p. 489.

DESTAT (NICOLAS). — XVIIe siècle.

Nicolas Destat, écuyer, sieur de Jarien, paraît avoir possédé des monnaies. Il figure dans divers actes en 1654, 1655 et 1656, mais il était mort en 1657[1], car sa femme prend alors la qualité de veuve.

CATHERINOT, *les Philippes*... p. 3.

DONNEAU (HUGUES). — 1527-1591.

Originaire de Châlon-sur-Saône, étudia d'abord à Toulouse, puis à Bourges, où il fut l'élève de Duaren, dont il épousa le parti dans ses différends avec Baron. Il fut nommé professeur de droit à l'Université de Bourges en 1551, mais s'étant rangé aux idées de la Réforme, il fut obligé de se réfugier à l'étranger. Il

1. Acte de mariage du 4 février 1657, minutes de Nicole Nibelle. *Arch. Cher*, *E*, *4093* (Communication de M. Girard de Villesaison).

professa successivement à Heidelberg, à Leyde et à Altorf où il mourut. C'était un numismatiste, dont Goltzius visita le cabinet lors de son passage à Bourges.

GOLTZIUS.

DROUET (JEAN). — XVIIe siècle.

Célèbre avocat de Bourges, avait des monnaies, dont quelques-unes entrèrent dans le cabinet de M. Biet de Maubranche.

CATHERINOT, *les Philippes*... p. 5.

DUFOUR (SILVAIN). — Milieu du XVIIe siècle.

Silvain Dufour, sieur des Forêts-Chauves, lieutenant général au bailliage d'Argenton en 1635, donna plusieurs monnaies à Catherinot, ce qui fait supposer que lui-même les recherchait.

E. HUBERT, *le Bas-Berry, Histoire et archéologie du département de l'Indre, canton d'Argenton*, p. 228 et 248. — CATHERINOT, *les Antiquités*... p. 5.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (NICOLAS-FRANÇOIS).

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Brinon, traduisit *le Paradis perdu* de Milton, ce qui lui ouvrit les portes de l'Académie française. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur la valeur des monnaies, qui nécessitèrent des recherches considérables et qui confinent à la numismatique :

Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées. — Paris, 1776, in-4°.

Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort. — Paris, 1762, in-12.

FOUCAULT (André). — XVIIe siècle.

André Foucault, sieur de Boisrogneux, qui vivait en 1675, collectionnait les monnaies anciennes.

Buhot de Kersers, *Statistique monumentale*, VI, p. 249. — Catherinot, *Antiquités romaines...*, p. 5.

FOUCAULT (Jean-Jacques). — XVIIe siècle.

Jean-Jacques Foucault, sieur de Saint-Just, colligeait les médailles, dont il communiqua divers spécimens à Catherinot. Ce numismatiste, sur lequel on ne sait rien de plus, était fils d'autre Foucault, sieur de Chambon, conseiller du roi, trésorier de France à Bourges.

Catherinot, *les Philippes...*, p. 3. — La Thaumassière, *Histoire...*, p. 1062.

FURETIÈRE (Antoine). — 1620-1688.

Entré à l'Académie française, Furetière, se fit tant d'ennemis parmi ses collègues, par son esprit mordant, qu'il se fit renvoyer de cette illustre compagnie. Il se rattache au Berry comme abbé de Chalivoy et à la numismatique comme collectionneur de tableaux, de petits bronzes, de médailles, etc., qu'il laissa à son frère.

Edmond Bonnafé, *Dictionnaire des Amateurs français au XVIIe siècle*, p. 117. (Abraham du Pradel, *le*

Livre commode des Adresses de Paris pour 1692. Paris, Daffis, 1878. — Spon...)

GASSOT (Etienne). — 1617-1698.

Etienne Gassot, écuyer, sieur de Priou, etc., docteur agrégé de l'Université de Bourges, avocat en parlement, et précédemment conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Bourges, montra à Catherinot une monnaie arabe de son cabinet.

Catherinot, *Philippes...*, p. 2.

GASSOT (Jacques). — ....-1628.

Jacques Gassot, d'abord chanoine de Paris et prieur de Sancoins, puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, devint doyen de l'église Saint-Etienne. Numismatiste passionné, il avait fait un *amas considérable* de monnaies anciennes, principalement de romaines dont il avait une *infinité*.

Riffé, *Essais généalogiques, famille Gassot* (Mém. Soc. Antiquaires Centre, III, p. 192). — La Thaumassière, *Histoire....*, p. 1065. — Catherinot, *Antiquités romaines....*, p. 5. — *Ibid.*, *Philippes...*, p. 2.

GUÉNOIS (François).

Il y a, au dire de Catherinot, un membre de la famille Guénois, lieutenant particulier à Bourges, qui recherchait les monnaies curieuses et en *ébauchait un cabinet*. Or trois lieutenants particuliers portant ce nom, se succédèrent à Bourges, d'abord Philippe Guénois, puis François qui le remplaça en 1680, enfin

Joseph qui vint après lui en 1691. On pourrait hésiter entre eux pour savoir quel était celui qui manifestait ainsi son goût pour la numismatique, mais si l'on remarque qu'il est question du Guénois numismatiste dans les *Antiquités romaines* publiées en 1682 et dans le *Bourges souterrain* qui parut en 1686, il est évident qu'il ne peut s'agir que de François Guénois, qui fut lieutenant particulier de 1680 à 1691. Ajoutons que ce Guénois avait donné à Catherinot une pièce d'or de Justinien.

Catherinot, *Bourges souterrain*, p. 6 et *Antiquités romaines*, p. 6. — La Thaumassière, *Histoire....* p. 52.

HÉMERÉ (Jean). — xvii[e] siècle.

Jean Hémeré, écuyer, seigneur de Thué et de Saintigny, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, dont il était le Garde des sceaux, fut élu échevin de Bourges en 1617, 1618, 1619 et maire en 1632. Son élection ayant été annulée, il fut cependant nommé maire en 1633 et 1634.

Hémeré était un de ceux qui, d'après Catherinot, aimaient la numismatique, jusqu'à faire des *amas* de vieilles monnaies, mais son goût pour les médailles n'avait rien d'égoïste, car on le voit en donner une à Catherinot, qui le remercia par l'épigramme suivante :

Quod mihi tu dederis regale numisma Philippi,
Inventum in sani Plenipedis agro ;
Villa ubi non longe est Tuetana meique Colombi,

Deliciumque tuum, delici æque meæ;
Immensas habes neque quas redderes grates,
Cum neque sis pauper, sim neque dives ergo;
Nec res areta tibi nec res mihi contigit ampla,
Ergo sufficiant hæc duo verba decim.
Quidam pro numeris nummos habuere poetæ,
Uno pro nummo reddo tibi numeros.

LA THAUMASSIÈRE, *Histoire*, p. 221, 233 et suiv. — CATHERINOT, *Antiquités romaines*, p. 5. — NICOLAI CATHERINI, *Epigrammatum* lib. V, p. 2.

HIVER DE BEAUVOIR, An X. — 1868.

Président de Chambre à la Cour d'appel de Bourges, était numismatiste comme collectionneur et comme écrivain. On a de lui *Considérations sur les monnaies des comtes de Champagne*[1] et *Recherches sur les monnaies et sur la valeur de l'argent en France jusqu'à François Ier*: ce dernier ouvrage touche autant à la numismatique qu'à l'économie politique[2].

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eug.) Rapport sur les travaux de la Société pour l'année 1868, (Mém. Soc. Antiq. Centre, année 1868. p. VII).

HODEAU..... — XVIIe siècle.

Hodeau, prieur claustral de l'abbaye régulière de Vierzon, ordre de Saint-Benoît, recherchait les médailles, ce qui ne l'empêchait pas d'en faire des libéralités aux amateurs de sa connaissance, parmi lesquels était

1. *Revue numismatique*, 1839, p. 29.
2. *Revue du Berry*, 1664, p. 52, 144, 239, 313 et 348.

Catherinot, aussi ce dernier l'appelle-t-il son *ancien et intime ami*.

CATHERINOT, *Philippes....*, p. 3.

JACQUEMET (LOUIS-JOSEPH). — 1851-1889.

Louis Jacquemet fut un collectionneur passionné et souvent heureux, qui apporta au bulletin numismatique de la Société des Antiquaires du Centre de fréquentes communications [1], dont sa trop grande réserve l'empêcha de tirer tout le parti qu'elles comportaient.

MÉLOIZES (A. DES), rapport sur les Travaux de la Société (Mém. Soc. Antiq. Centre, année 1889 90, p. XVIII).

JEAN DE FRANCE, duc de Berry (1340-1416).

Le collectionneur émérite et jamais lassé qu'était le duc Jean, devait forcément colliger aussi les monnaies et les médailles, dont le goût commençait à se répandre. Aussi on rencontre dans les *Inventaires de ses joyaux* des articles qui montrent que le duc réunissait des monnaies et même des médailles, qui cependant ne devaient être recherchées que bien plus tard.

Voici d'abord les articles relatifs aux monnaies :

122. — *Item*, quarante-sept pièces de monnoie d'or, de diverses manières [2].

1. Communications de M. Jacquemet : Bul. V, p. 323, 324 et 326 ; — VII, p. 320 ; — IX, p. 263 et 284 ; — XI, p. 300, 311, 312, 315 et 316 ; — XIV, p. 327 ; — XV, p. 282, 248, 251, 271, 294, 295, 300 et 303 ; — XVI, p. 269 et 272.

2. GUIFFREY, *Inventaire des joyaux remis à la garde de Robinet d'Etampes*, T. II, 26.

203. — *Item*, XXIII pièces de monnoye d'or de diverses manières. Ainsi declarez en la II[e] partie du XXV[e] fueillet dudit livre.

(S. G., n° 582; de XXXV deniers d'argent de diverses façons, dont en l'inventaire de Robinet n'avoit que XXIII et il en rend plus XII; pesant IIII onces XVII esterlins oboles; prisé XLIIII liv. t.[1])

204. — *Item*, XXXV deniers d'argent de diverses monnoies. Ainsi déclarez en la III[e] partie du XXV[e] fueillet dudit livre.

(B. n° 123. — S. G., n° 583; de CXIII deniers d'argent de diverses monnoies et manières, pesant 1 marc IIII onces; prisé IX liv. t.[2])

1107. — *Item*, une grant pièce d'or, de monnoie de Castelle.

1108. — *Item*, une autre pièce d'or d'ancienne façon, où il a une teste enlevée[3].

1109. — *Item*, vingt-huit deniers d'or de diverses monnoies.

1110. — *Item*, six deniers d'argent, de diverses monnoies[4].

Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse là de pièces de monnaies conservées à titre de curiosité et non d'espèces que l'on se proposait de mettre dans la circulation. Ce sont des spécimens monétaires variés, soit

1. Guiffrey, *Ibid.*, T. I, p. 73.
2. *Ibid.*, I, p. 74.
3. *Ibid.*, II, p. 141.
4. En relief.

en or, soit en argent, dont l'un est qualifié d'*ancien*, et ces détails de l'inventaire, que nous trouvons si insuffisants, sont cependant tout à fait exceptionnels pour l'époque.

Le duc Jean aimait tout particulièrement les médailles, qu'il choisissait de préférence en or, pour les employer comme bijoux, en les sertissant de pierres précieuses.

Les Inventaires nous ont transmis 5 articles contenant la description de monuments métalliques de ce genre.

195. — *Item*, un grant denier d'or bien pesant, ouquel est contrefait au vif le visaige de Julius Cesar, garni autour de IIII saphirs et VIII perles, pendant à une chaienne ployant, où il a deux perles, et au-dessus un fermail où il y a un gros saphir et quatre perles, VI petits saphirs et perles de petite valeur. Ainsi déclaré en la II[e] partie du XXIX[e] feuillet dudit livre [1].

197. — *Item*, un petit joyau d'or ront, ou est d'un costé le visaige de Tibère de haulte taille, et y a escript : *Tiberius Cesar Augustus imperii nostri anno XVI°*, garni entour de III balaiz, III saphirs à jour et de VI perles, et de l'autre costé dudit joyau à un ymage de femme de haulte taille assise, où il y a escript : *Phaustina anno ab urbe condita DCCLXXXII*; garni entour de grenaz et d'emeraudes, et pend à complez ; et un fermaillet au bout garni d'un balay, I saphir, VI esmeraudes et VII perles ; lequel joyau monseigneur achata

1. Guiffrey, *Ibid.*, I, p. 70.

à Paris, au moys de mars l'an mil CCCC et I de Michiel de Paxi, marchant demeurant à Paris. (I, 70. *Inv. des Joyaux remis à la garde de Robinet d'Etampes*[1].)

(S. G., n° 1190 ; prisé 11° liv. t.)

198. — *Item*, un autre joyau d'or ront, où est d'un costé le visaige d'Octavian, de haulte taille, et a escript à l'environ : *Octavianus Cesar Augustus imperii nostri anno XL ;* garni entour de IIII balaiz, IIII esmeraudes et XVI perles ; et au-dessus à un tableau ouquel a escript : *Manus* (pour *Magnus*) *ab integro seculorum nascitur ordo ;* garni d'un balay et une perle ; et par-dessus ledit tableau a un fermaillet ouquel a XIII perles, VI esmeraudes et V grenaz ; et de l'autre costé dudit joyau a une femme de haulte taille, tenant en une de ses mains une estoille, et en l'autre un fouet, et a escript à l'environ d'icelle par : *Lilia* (*sic*) *anno ab urbe condita DCCL* ; garni entour de grenas et d'esmeraudes ; lequel joyau mondit seigneur achata audit Michiel de Paxi avec l'autre joyau dessusdit.

(S. G., n° 230 ; prisé II° liv. T.[2])

199. — *Item*, un autre joyau d'or roont, de haulte taille, ouquel est contrefait d'un costez Constantin à cheval et a escript à l'environ : *Constantinus in Christo deo fidelis imperator et moderator Romanorum et semper Augustus*, et de l'autre costé a deux femmes, et au milieu d'icelles une fontaine où il a un arbre, et dedens ledit arbre une croix, et a escript à l'environ : *Michi absit gloriari nisi in cruce domini nostri Jhesu Christi ;*

1. Guiffrey, *Ibid.* I, p. 70.
2. *Ibid.*, I, p. 71.

et est ledit joyau garni entoure de deux balaiz, deux saphirs et de vint grosses perles tout à jour ; et pend à une chaiennete d'or faicte de boutons d'or roons en manière de patenostres ; lequel joyau Monseigneur achata en sa ville de Bourges de Antoine Manchin, marchant de Florence, demourant à Paris, le 11e jour de novembre l'an mil CCCC et deux, la somme de XIe francs.

(S. G., n° 231 ; prisé IIIIe fr., valent IIIIe liv. t.[1])

200. — *Item*, un autre joyau d'or roont, de haulte taille, où il y a d'un des costez la figure d'un empereur appellé Eracle en un croissant, et son tiltre escript en grec, exposé en français en ceste manière : *Eracle en Jhesu Crist Dieu, feal empereur et moderateur des Romains, victeur et triumphateur tousjours Auguste; et de ce mesme costé a escript en latin : Illumina vultum tuum Deus* ; *super tenebras nostras militabor in gentibus* ; et de l'autre est la figure dudit empereur tenant une croix, assis en un char à trois chevaux, et dessus sa teste a plusieurs lampes et ou milieu du cercle où sont lesdictes lampes a escript en grec exposé en français, ce qui s'ensuit : *Gloire soit es cieulx a Jhesu Crist Dieu qui a rompu les portes d'enfer et rachatée sa croix saincte, imperant Eracle*. Et est ledit joyau garni entour de quatre saphirs et quatre grosses perles, et pend à une chaiennete d'or engoulée de deux testes de serpent.

(S. G., n° 1191 ; prisé ve liv. T[2].)

1. GUIFFREY, *Ibid.*, I, p. 72.
2. *Ibid.*, I, p. 72.

Un joyau d'or ront, de haulte taille, garni de pierrerie, ou il a d'un costé la figure d'un empereur appelé Eracle, prisé 500 liv. t. — Joyau vendu à Jean Trotat, le 27 novembre 1417 [1].

Bien que portant les noms et les effigies de César, d'Auguste, de Tibère, de Constantin et d'Héraclius, les médailles décrites dans les Inventaires n'étaient nullement des monuments de l'antiquité, mais seulement des imitations, dues à des médailleurs allemands ou italiens. L'un des articles qui précède le reconnaît naïvement, lorsqu'il parle du *grant denier d'or bien pesant, ouquel est contrefaict en vif le visaige de Jules Cesar* [1].

Dans le choix de ses médailles, la richesse du métal et des pierres précieuses ne guidait pas seule le duc, qui tenait également compte de leur caractère artistique, de l'originalité du sujet et de la finesse du travail. La preuve que le goût le dirigeait dans ses acquisitions apparaît dans les Inventaires, où on le voit conserver avec soin une empreinte de plomb à cause de sa valeur comme œuvre d'art.

560. — *Item*, une empreinte de plont où est le visaige de Francoys de Carrrare, en un costé et en l'autre le marquis de Pade [2].

KRAFFTLER (Théophile).

Krafftler, d'origine allemande et docteur en l'un et l'autre droit, était venu à Bourges pour suivre les leçons des professeurs de son Université alors si célèbre ;

1. Guiffrey, *Ibid.*, II, p. 342.
2. *Ibid.*, I, 153.

il avait réuni une collection numismatique que Goltzius visita lors de son passage.

GOLTZIUS.

LABBE (le Père PHILIPPE). — 1607-1667.

Philippe Labbe naquit à Bourges ; il était fils d'autre Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial. Il entra dans la Société de Jésus, dont il fut un des membres les plus laborieux et les plus savants : il laissa soixante-quinze ouvrages, dont quelques-uns sont d'une grande importance, révélant une érudition de premier ordre.

L'un d'eux, dont voici le titre, appartient à la numismatique : *Philippi Labbe, Biturici, societatis Jesu presbyteri, bibliotheca nummaria ex theologis, jurisconsultis, medicis et philologis concinata et in duas partes tributa :*

I. — De antiquis numismatibus, Hæbreis, Græcis, Romanis.

II. — De monetis, ponderibus et mensuris. — Londuni, prostant venales apud Mosem Pitt, ab insigne Angeli, in cæmiterio D. Pauli, 1675, in-4° de 86 p., imprimé à la suite de l'ouvrage de Jean Selden, anglais, sur les Monnaies.

Au dire de Catherinot, le Père Labbe voulait écrire un *Ouvrage complet sur les Philippes*, mais il ne paraît pas avoir donné suite à ce projet[1].

1. CATHERINOT, *les Philippes de Berry*, p. 1.

LA CHAUSSÉE (ALFRED). — 1833-1859.

Archéologue distingué, trop prématurément enlevé à la science, Alfred de la Chaussée s'occupait aussi de numismatique et avait formé un médaillier assez important. Les travaux de voirie de la ville de Bourges, le nivellement de l'ancien champ de foire du bas de Séraucourt, également à Bourges, où se trouvait un cimetière gallo-romain, les excavations produites en 1856 à la Folie, près de Saint-Satur, par les inondations de la Loire, enfin le trésor de monnaies du XIIIe siècle du Nord de la France, découvert en 1854 à Dun-le-Roy[1], contribuèrent principalement à la formation de sa collection.

LE BÈGUE (CLAUDE). — 1601.

Nicolas de Nicolay, dauphinois, géographe et valet de chambre de Charles IX, a écrit, en 1567, une *description du Berry et Diocèse de Bourges au XVIe siècle*, qui contient nombre d'observations personnelles intéressantes. Dans le récit de ce qu'il vit à Vierzon (chapitre XXX), on trouve un renseignement qui sera à sa place dans cette étude : « Audict Herne, est-il dit, « succéda Guillaume, lequel tint la domination de la « ville et accreu en biens, tant du costé paternel que de « sa mère, fut surnommé le riche, soubz le nom duquel « fut forgé monnoye d'argent en laquelle estoit engravée « une teste d'homme à découvert, ayant en escript « en rond : GVILLERMVS VIRSIONIS DOMINVS,

1. CHARVET, *les Pièces les plus remarquables du trésor trouvé en 1854 à Dun-le-Roy* (Département du Cher). Extrait de la *Revue numismatique*, année 1876.

« de laquelle monnoye s'en trouve quelques pièces
« entre les mains du susnommé, lieutenant de Vierzon,
« Me Claude le Begue, homme docte, en toute doctrine
« et studieux d'antiquités. »

Rectifions d'abord deux erreurs de Nicolay : le seigneur, qu'il nomme Herne, n'est autre qu'Hervé II, qui régna à Vierzon de 1197 à 1219. Son successeur, Guillaume II, n'a jamais frappé de monnaie à effigie et peut-être les signes du type nivernais ou de l'étoile entre quatre croissants, qu'il employa successivement, mal venus à la frappe, sont-ils la cause de la méprise dans laquelle le géographe dauphinois est tombé ? Si Guillaume a jamais émis des espèces avec une tête, aucun spécimen n'en a encore été rencontré.

Claude le Bègue, collectionneur, tout au moins de monnaies locales, et qui, d'une façon générale, aimait les antiquités, était seigneur de Dornon ; avocat en parlement, il fut pourvu en 1532 de l'office de juge garde de la prévôté de la ville de Vierzon et en 1562 de l'office de lieutenant général en la même ville.

NICOLAS DE NICOLAY, *Description du Berry et diocèse de Bourges*, publié avec une notice sur l'auteur par Victor ADVIELLE. — La THAUMASSIÈRE, *Hist*... liv. XII, ch. XV.

LECOMPTE (ANTONIN). — ...1586.

Originaire de Noyon et parent de Calvin, il adopta les idées de la Réforme. Il fut d'abord lecteur des Institutes à l'Université de Bourges, puis professa à Orléans et revint à Bourges où il occupa la chaire de droit

canon. C'était, à ce que raconte Goltzius, un numismatiste et un collectionneur.

Goltzius.

MARION DU MERSAN (Théophile). — 1780-1849.

Né à Castelnau (commune de Plou, Cher), Marion du Mersan fut attaché dès 1595 au cabinet des médailles dont il devint le conservateur-adjoint en 1842. La composition d'un nombre considérable de pièces de théâtre ne l'empêcha pas de se livrer avec zèle à ses fonctions de conservateur et de publier quantité d'écrits sur l'archéologie et la numismatique. Parmi ces derniers on peut citer : *Description d'un médaillon inédit de la ville d'Eryx*, Paris, 1810, in-8°. — *Notice des monuments exposés dans le cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque du roi*, Paris, 1819, in-8°. — *Numismatique du voyage du jeune Anacharsis ou médailles des beaux temps de la Grèce*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°. — *Tablettes numismatiques ou les médailles appliquées à la littérature et aux arts*, 1821. (Revue encyclopédique). — *Eléments de numismatique*, Paris, 1834, in-18. — *Histoire du cabinet des médailles*, Paris, 1838, in-8°.

MARS (Marcel). — xix° siècle.

M. Marcel Mars s'est occupé de numismatique dans le département de l'Indre et a classé et rangé méthodiquement le médaillier du musée de Châteauroux.

Bulletin du Musée de Châteauroux, 12 novembre 1864.

MATER (CLAUDE-DENIS). — 1780-1862.

Premier président de la Cour d'appel de Bourges, député du Cher, conseiller à la Cour de cassation, M. Mater fonda le musée de Bourges en 1834. Il lui donna son médaillier composé de 2.734 monnaies, médailles, jetons, etc., qui constitua le premier fonds des collections numismatiques de cet établissement.

Daniel MATER, *le Musée de Bourges, notes, documents et souvenirs sur sa fondation et son histoire,* 1re partie. (*Mém. Soc. historique du Cher* 1905, p. 220.)

MÉRILLE (EDME). — 1579-1647.

Né à Troyes, Mérille, après avoir étudié le droit à Cahors et à Toulouse, professa à Cahors. Il vint à Bourges en 1612, où il occupa une chaire de droit à son Université, et eut pour élève le grand Condé. Mérille, qui aimait la numismatique, avait fait un *amas considérable* de monnaies anciennes.

CATHERINOT, *Antiquités...*, p. 5.

MILET. — XVIIe siècle.

Milet, châtelain de Sancerre, a donné à Catherinot des monnaies anciennes provenant vraisemblablement de l'emplacement de Château-Gordon, mine inépuisable d'antiquités.

CATHERINOT, *Antiquités...*, p. 5.

NISOLLERIUS (SILVESTRE). — XVIe siècle.

Nisolerius était un jurisconsulte et un numismatiste, qui montra à Goltzius son cabinet de monnaies.

GOLTZIUS.

PAYS. — ... 1863 ou 1864.

Le capitaine Pays, originaire d'Issoudun, vétéran des guerres du Premier Empire, vint prendre sa retraite dans sa ville natale, où il s'occupa de numismatique. C'était, paraît-il, un chercheur heureux et persévérant, mais un savant des plus médiocres. On pourra s'en convaincre en se rapportant au rapport que Pérémé, l'auteur de *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*, présentait en 1856 à la Société du département de l'Indre, sur une communication du brave capitaine relativement à une découverte de monnaies et d'objets anciens faite à Issoudun.

PERÉMÉ, rapport fait dans la séance du 4 août 1856, [à la Société du département de l'Indre] sur une communication de M. le capitaine Pays, d'Issoudun, (*Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre, à Paris, année 1855-1856,* p. 170.) — Le capitaine PAYS, *Notice nécrologique.* (*Compte rendu des travaux de la Société du Berry, à Paris, 1863-1864*, p. 615.)

PIERQUIN DE GEMBLOUX (CLAUDE-CHARLES). 1798-1863.

Inspecteur d'académie à Grenoble, puis à Bourges, il est l'auteur d'une quantité d'ouvrages, généralement

tombés dans l'oubli, dont le nombre n'est pas moindre de 169. *L'Histoire monétaire et philologique du Berry*[1] qu'il publia en 1840, et dont le premier volume a seul paru, ne mériterait pas un sort meilleur, sans les 17 planches d'*Hazé*, aussi élégantes que fidèles, qui l'accompagnent. Un chapitre intitulé : Numismatique dans son ouvrage sur *le Musée de Bourges* parle également des collections monétaires qui y étaient réunies dès 1840[2].

POPINEAU. — XVIIe siècle.

Un habitant d'Issoudun, du nom de Popineau, montra à Catherinot un Philippe, ce qui donne à penser qu'il collectionnait les monnaies anciennes. Nous ne savons rien de plus sur ce numismatiste issoldunois, mais peut-être pourrait-on l'identifier avec Jacques Popineau, marchand de soye à Issoudun, qui figure en 1659, comme témoin du *testament de René Dorsanne, président et lieutenant général à Issoudun.*

CATHERINOT, *le Prest Gratuit,* p. 9 et *le Testament de René Dersanne*, p. 2.

RAOUL-ROCHETTE (DÉSIRÉ). — 1789-1854.

Né à Saint-Amand (Cher) il fit ses études au Collège de Bourges. Il entra en 1816 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et fut en 1818 nommé Conserva-

1. Bourges, Vve Menagé, 1840, in-4°.

2. PIERQUIN DE GEMBLOUX, *Guide complet du Voyageur et de l'Antiquaire dans Bourges et le département du Cher*, Bourges, Just-Bernard, 1840, 363.

teur des médailles et antiques. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'archéologie, dans lesquels il est souvent question de numismatique. Parmi les écrits consacrés exclusivement à cette science, on peut citer : *Lettre Grotefend sur quelques médailles des rois des Odryses et des Thraces* (Nouvelles annales publiées par la Section française de l'Institut archéologique, 1836, I, p. 102). — *Observations sur le type des monnaies de Caulonia et sur celui de quelques autres médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile relatives au même sujet*, 3 pl. (Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, XIV, 1845, p. 186). — *Mémoires sur les médailles siciliennes de Pyrrhus roi d'Epire et Scor, quelques inscriptions du même âge et du même pays*, 2 pl. (*Ibid.*, p. 234). — *Conjectures archéologiques sur le groupe antique dont faisait partie le torse du Belvédère, précédées de considérations sur l'utilité de l'étude des médailles pour la connaissance de l'histoire de la statuaire antique* (*Ibid.*, XV, 1842-1845, p. 251).

ROUÈDE (XIXe siècle).

M. Rouède a rendu compte, au Congrès archéologique tenu à Châteauroux en 1873, par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, des découvertes numismatiques les plus récentes [à cette époque] faites dans le département de l'Indre.

Congrès archéologique de France, XLe Session, p. 405.

ROUSSARD (Louis). — ....-1570.

Né à Chartres, il devint en 1561 professeur à l'Université de Bourges. Il s'allia à une famille berruyère en épousant le 30 avril 1562 Marie de Perelles, fille de Jean, marchand, sieur de Coulons. Goltzius nous apprend que Louis Roussard collectionnait les monnaies.

Goltzius.

SOUCIET (Le père Etienne). — 1671-1744.

Né à Bourges, le Père Souciet appartint à l'Institut des Jésuites. Il fut sur la fin de sa vie bibliothécaire du Collège de Louis-le-Grand. Doué d'une grande érudition et d'une force de travail considérable, il a laissé de nombreux écrits sur les sciences les plus diverses. On a de lui sur la numismatique : *Dissertation sur une médaille singulière de Jules César* (Mém. de Trévoux, décembre 1713). — *Mémoire sur deux médailles du cabinet du P. Chamillard* (*Ibid.*, septembre 1725). — *Recueil de dissertations contenant.... une dissertation sur une médaille singulière d'Auguste*, Paris, 1726, in-4°. — *Dissertations contenant : 1° l'histoire chronologique de Pythodoris, reine du Pont, de Polémon Ier son mari et de Polémon II, son fils, ou dissertations sur les médailles de Pythodoris et de ces princes ; 2° l'histoire chronologique des rois du Bosphore Cimmérien ou dissertation sur une médaille du cabinet de M. de Rothelin*, Paris, 1736, in-4°.

Chevalier de Saint-Amand, *Les Annonces berruyères* du 12 avril 1838.

THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE (GASPARD). — 1631-1702.

Gaspard Thaumas de la Thaumassière, écuyer, sieur du Puyferrand, docteur-ès-droits, agrégé de l'Université de Bourges, avocat en parlement, a fait acte de numismatiste dans son histoire de Berry, en consacrant à la numismatique le chapitre XLII du livre VI, intitulé de *la Monnoye du comte de Sancerre et de quelques autres seigneurs de Berry*.

La Thaumassière était amateur d'œuvres d'art et de curiosité, ainsi que le constate Catherinot, quand il dit qu'il était un de nos *principaux curieux pour les tableaux, les estampes et autres cimélies*. On doit croire qu'il recherchait également les anciennes monnaies, à voir l'empressement avec lequel on lui en offrait. La réception d'une rareté numismatique était pour lui un heureux événement, dont il consignait la date avec soin : c'est ainsi qu'il raconte dans son histoire que le 11 février 1659, Catherinot lui donna un denier de Sancerre, déjà signalé par Duchesne.

LA THAUMASSIÈRE, *Histoire...*, p. 445 et 995. — CATHERINOT, *Traité de la peinture*, p. 16.

TIETMARUS. — XVIe siècle.

Tietmarus, qui était né à Vermel, était un de ces nombreux allemands attirés à Bourges par son Université, alors dans toute sa splendeur, dans laquelle ils formaient *la Nation germanique*. L'installation de Tiet-

mar semble avoir eu caractère presque définitif, puisqu'il avait formé un cabinet que vit Goltzius.

GOLTZIUS.

TOUBEAU (JEAN). — ...-1685.

Jean Toubeau, prévôt des marchands et imprimeur-libraire du Roi, échevin de Bourges en 1684 et 1685, mourut à Paris pendant un voyage fait dans cette ville en qualité de député de Bourges. Comme Biet de Maubranche, il recueillait les monnaies de tous métaux et de tout âge.

CATHERINOT, *les Antiquités romaines*, p. 5, et *les Philippes de Berry*, p. 2.

TURPIN (Don CLAUDE-ANTOINE).

Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, rédacteur d'une nouvelle Histoire de Berry et auteur de notes manuscrites sur les monnaies de Berry, communiquées à Duby.

T. DUBY, *Monnaies des Prélats et barons de France*, I, cxxviij.

BULLETIN NUMISMATIQUE

ET

SIGILLOGRAPHIQUE

N° 24

Par M. D. MATER

Les découvertes numismatiques se font de plus en plus rares dans notre région et, par suite, la chronique des trésors exhumés dans le Berry, qu'à l'exemple de mon savant prédécesseur, je tenais aussi exactement que possible, perd forcément beaucoup de son importance et de son intérêt.

A quoi tient une diminution si affligeante pour le rédacteur du bulletin? Ce n'est assurément pas dans l'épuisement des richesses archéologiques de notre sol, que je crois toujours considérables, mais plutôt dans une organisation trop perfectionnée du drainage des monuments numismatiques, comme de tous ceux appartenant à l'art ou à l'archéologie, qui enlève continuellement à la province ce qu'elle possède, au profit de Paris ou de l'étranger: c'est une des modalités de ce déplorable mouvement qui entraîne la France à se laisser dépouiller de tout ce qui constituait le patrimoine artistique que lui avait légué le passé.

Pour remplacer les découvertes monétaires presque totalement absentes, nous puiserons, dans les collections publiques et privées qui sont autour de nous, des monnaies intéressantes, frappées à Bourges par Charles VI et Charles VII, tout en restant dans le cercle préféré de nos recherches, la numismatique berruyère. Quelques notes sigillographiques termineront le bulletin.

I

Numismatique.

CHARLES VI : *Demi-blanc à l'Écu.*

Je possède dans ma collection un demi-blanc à l'écu, récemment trouvé à Bourges, qui présente diverses particularités intéressantes ; voici sa description :

1. — ✠ KAROLUS · FRANCORV · REX. (Les mots de la légende sont séparés par des points centrés.) Ecu de France chargé de 3 fleurs de lis 2. 1., avec la lettre T entre les deux premières fleurs. Sous la première lettre de la légende est un point plein et sous la cinquième un point creux. — ℟. ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Point creux sous la cinquième lettre. Croix cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4, et d'une fleur de lis aux 2 et 3.

Bill.

(*Hof.* 26.)

Le point creux sous la cinquième lettre des deux légendes est le point secret ne l'atelier de Toulouse, et il semble que la lettre T, qui se trouve dans l'écu, soit

une lettre monétaire employée exceptionnellement par la monnaie de la même ville et faisant double emploi avec les points secrets. On ne fit usage des lettres monétaires que sous le gouvernement du Dauphin et sous le règne de Charles VII, et pour quelques ateliers nouveaux seulement ; Toulouse n'a reçu de lettre que lors de la réforme introduite par François Ier : le blanc que publie le bulletin constituerait donc une dérogation formelle aux pratiques monétaires de l'époque.

La fabrication des demi-blancs à l'écu, au type de la croix cantonnée de deux couronnelles et de deux fleurs de lis, fut de courte durée. Prescrite par l'Ordonnance du 16 septembre 1388 et notifiée au maître de la monnaie de Toulouse le 26 du même mois, elle fut modifiée par une ordonnance du 24 octobre suivant, qui décida que la croix du revers ne serait plus accompagnée à l'avenir que d'une seule couronnelle et d'une seule fleur de lis [1]. L'identité de type pour le blanc et le demi-blanc avait donné lieu, dans les transactions, à de fréquentes confusions et provoqué beaucoup de plaintes que l'on voulut faire cesser, en établissant une différence de type entre les deux genres de monnaies.

La fabrication de la première sorte de demi-blancs dura donc un mois à peine, c'est dire combien les produits doivent en être rares.

CHARLES VII : Gros blancs des gens d'armes.

Pour subvenir aux frais de la création des compagnies d'ordonnances, Charles VII fit fabriquer, en 1432,

1. Saulcy, *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France*, p. 89.

une monnaie nouvelle, appelée pour cette raison *Gros blancs des gens d'armes*, dont la caractéristique principale était au droit un K couronné entre deux fleurs de lis. A cette fabrication initiale appartiennent les deux spécimens variés dont la description suit :

2. — ✠ K · AROLVS : FRANCORVM : REX : B. — K couronné entre deux fleurs de lis, les fleurons de la couronne coupant à peine la légende. — ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. — Croix.

Gros blanc. Bill.

Berry, *Etudes et Recherches historiques sur les monnaies de France*, II, 239, Pl. XXXXIV, n° 7. — Hof., n° 18.

3. — ✠ K — AROLVS : FRANCORV : R — EX : B. — Même type avec les fleurons de la couronne qui coupent complètement la légende. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : B. — Croix.

Gros blanc. Bill. : 2 gr. 59.

Coll. Mater.

4. — ✠ K — AROLVS FRANCORV — R — EX B. Même type avec les fleurons de la couronne coupant la légende. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI BENEDITV : B, Croix.

Demi-blanc. -- Bill. : 1 gr. 74.

Coll. Mater.

5. — Demi-blanc. — Bill. : 1 gr. 90.

Coll. Gauchery.

Au commencement, le gros blanc des gens d'armes se fabriqua à 5 deniers de loi, argent le Roi, à la taille de 52 au marc, au poids de 58 grains (4 gram. 60 cent.), avec cours légal pour 10 deniers tournois. Plusieurs baisses successives réduisirent la valeur initiale de cette monnaie ; nous indiquerons seulement quelle fut la première diminution : le titre fut réduit à 4 deniers de loi, à la taille de 72 au marc, pesant 64 grains (3 gram. 40 cent. [1]).

Longtemps on ne connut que ce premier type du gros blanc des gens d'armes, dont le revers portait une croix simple, sans cantonnement, *seulle,* comme disaient les ordonnances, et lorsque l'on rencontra d'autres variétés, avec une croix cantonnée de couronnelles et de fleurs de lis, on crut être en présence d'une erreur ou d'une fantaisie de graveur. C'est à M. Paul Bordeaux [2], que revient la bonne fortune d'avoir découvert qu'il s'agissait d'une véritable fabrication, venant après la précédente et qui, chose particulièrement intéressante pour nous, paraît avoir été spéciale à l'atelier de Bourges. Elle rappelle en outre le souvenir de personnages comme Jacques Cœur et Guillaume Lallemant, qui tinrent, le premier surtout, une place si considérable dans l'histoire du Berry.

M. Bordeaux a trouvé dans les états de fabrication du 22 septembre 1435, que « Pierre Jobert fabriqua à « Bourges : 1° des grands blancs de 10 deniers tour-

1. Berry, p. 239.

2. Paul Bordeaux, *Le gros et le demi-gros des gens d'armes* (Annuaire de la Société française de numismatique, année 1896, p. 484).

« nois, ordonnés le 15 septembre 1435, à 4 deniers de « loy (334 millièmes) et à la taille de 80 au marc. « [Poids légal: 3 gr. 059.] Quantité frappée : 801.000 « pièces environ. 2° Des blancs de 5 deniers tournois, « [soit des demis des précédents], à 3 deniers 12 grains « de loy [293 millièmes], et à la taille de 11 sols 8 « deniers, c'est-à-dire de 140 au marc. » [Poids légal : 1 gr. 74 centigr.[1]]

Description des blanc des gens d'armes de 1435.

6. — KAROLVS : FRANCORVM : REX. (Points centrés entre les mots.) — K couronné entre deux lis. — ℟. — ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDITVM : B. (Points centrés entre les mots.) — Croix pattée cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4, et d'une couronnelle au 2 et 3.

Gros blanc. — Bill. : 2 gr. 35 cent.

Coll. Paul Bordeaux.

7. — KAROLVS : FRANCORV : REX. même type. — ✠. Même légende, les mots sont séparés par deux points pleins au lieu de points creux. — Croix pattée cantonnée au 1er d'une couronnelle et au 4e d'une fleur de lis.

Demi-blanc. — Bill. : 1 gr. 72 cent.

Coll. Paul Bordeaux.

Le blanc et le demi-blanc de cette fabrication présentent, quant à leur poids, une particularité bien singulière : contrairement à ce qui se passe en général, où la demi est la moitié de l'entier, le demi-blanc pèse plus que la moitié du blanc. Il en résulte qu'en prescri-

1. Arch. Nationales, registre Z 1376 ; Carton Z 1 b. 848-850.

vant que le demi-blanc serait taillé sur le pieds de 3 deniers 12 grains de loy, tandis que le blanc était sur celui de 4 deniers, on s'était mis dans l'obligation de donner au demi un poids supérieur à celui qu'il aurait dû avoir normalement, pour qu'il contînt une quantité d'argent fin égale à la moitié de celui que renfermait le blanc. L'abandon des proportions habituellement employées en matière de monnayage entre l'argent fin et l'alliage, avait un but : le demi, par son poids anormal, permettrait de dissimuler plus aisément un défaut de poids ou une erreur d'affinage, ce qui en somme facilitait la fraude.

Or, quelle était la situation de la Monnaie de Bourges en 1435 ? Un ancien maître particulier de cet atelier, Ravaut le Danois, devenu général maître des Monnaies, n'avait rien à refuser à Jacques Cœur, avec lequel il avait été condamné en 1427 pour mauvais affinage ; Pierre Jobert, qui en était le maître particulier à ce moment, était l'ancien facteur du même Jacques Cœur, et lui-même, avec Guillaume Lallemant, tenaient les comptes de la Monnaie : on peut donc dire que cette dernière était à l'entière discrétion de Jacques Cœur, qui avait toute latitude pour y faire tout ce qu'il voudrait. D'un autre côté, l'influence de ce dernier à ce moment était toute puissante auprès du roi pour les questions financières et particulièrement pour ce qui concernait les monnaies : en résumé c'est donc lui qui inspira la règlementation anormale de l'ordonnance du 22 septembre 1435, de façon qu'elle pût devenir, pour celui qui saurait s'en servir, une source de larges profits, et qui ensuite s'en réserva le bénéfice exclusif, en

faisant prescrire que la nouvelle fabrication n'aurait lieu qu'à Bourges.

On le voit donc, tout était disposé pour permettre à celui qui allait être l'Argentier du roi de réaliser d'amples gains illicites, et alors on peut se demander s'il est probable que l'énorme fortune qui fut la sienne, n'ait eu que des sources légitimes. Il y a d'ailleurs des faits qui éclairent la moralité des agissements monétaires de Jacques Cœur : la condamnation qu'il avait subie en 1427 pour faux affinage et celle qui le frappera en 1452 pour fabrication répréhensible d'espèces. Dans ces conditions est-il probable qu'il n'ait pas profité de l'occasion exceptionnelle et préparée par lui, qui s'offrait en 1435 ? Sans doute il est fâcheux de porter une semblable accusation contre cette grande figure berruyère, restée populaire malgré les siècles écoulés, mais la vérité historique a des droits que l'on ne saurait méconnaître et que, pour ma part, je n'ai pas hésité à respecter. La place que l'Argentier de Charles VII occupera encore dans les annales de la France, sera considérable, l'usage qu'il fit de sa fortune, en permettant au Roi de conquérir la Normandie, fera oublier l'origine louche qu'elle peut avoir à certains égards.

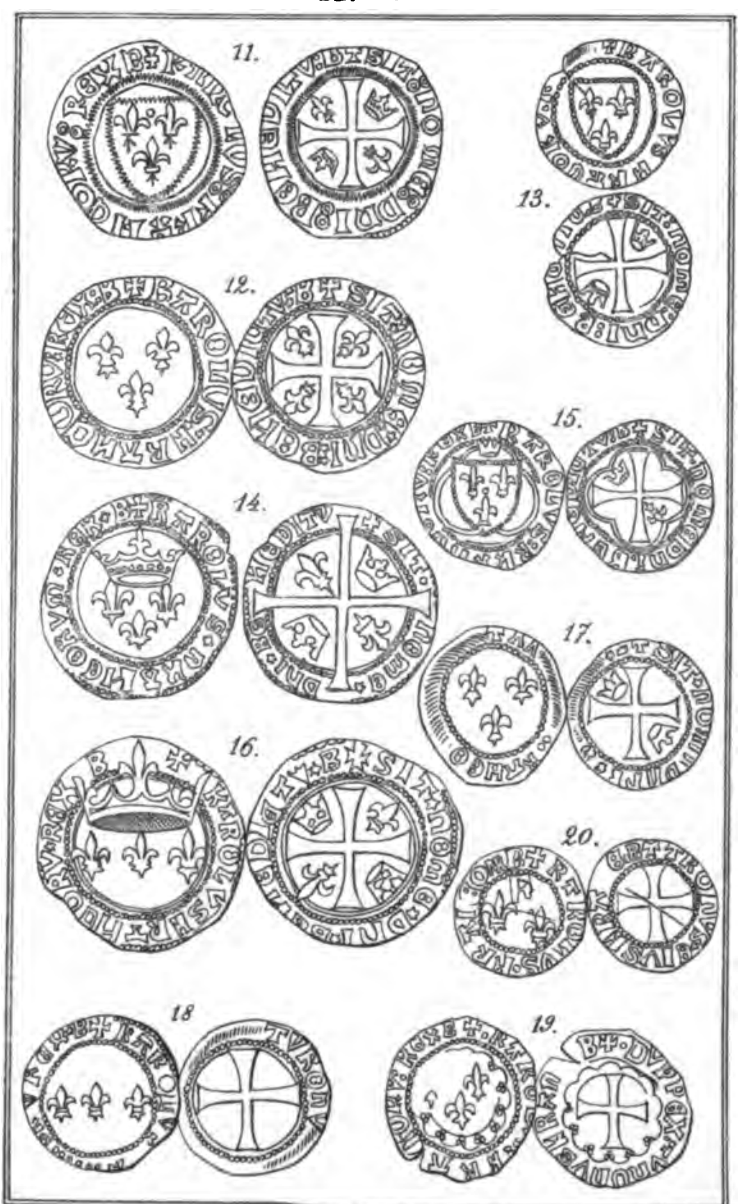
Florettes.

Dans le 23e bulletin, nous avons essayé de classer les florettes frappées à Bourges sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, mais les produits de cette fabrication que nous avions pu réunir à cette époque, étaient loin de représenter la totalité des 21 émissions de florettes, qui sortirent de l'atelier monétaire de la capitale du

Pl. 1



Pl. II



Berry. Nous n'avions pu retrouver que les spécimens des 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 10e, 17e, 19e, 20e, 21e émissions ; nous allons y ajouter ceux des 11e et 12e, de telle sorte qu'il ne subsistera plus maintenant que neuf lacunes dont les produits resteront à découvrir.

8. — Croisette initiale à pied fiché et tranché, KAROLVS : KRANCORV : REX B (les O longs pointés d'un petit point plein). — Trois fleurs de lis dans une couronne, un point plein sous la couronne. — ℟. Croisette initiale à pied fiché et tranché, SIT : NOME : DNI BENECTV B. Croix pattée et fleurdelisée cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4.

Bill. 3 gr. 7 déc. 11e émission.

Musée de Bourges.

9. — Croisette initiale à pied fiché et tranché, KAROLVS : FRANCORV REX B (les O longs pointés d'un petit point plein.) — Trois fleurs de lis, sous une couronne, dans le cercle de laquelle se trouve un annelet. — ℟. Croisette initiale à pied fiché et tranché, SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV B. Croix pattée et fleurdelisée, cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4, un annelet dans le cercle de la première.

Bill. 2 gr. 5 déc. — 12e émission.

Musée de Bourges.

Gros de Roi.

10. — ✠ KAROLVS ⁝ FRANCO... REX : B. Trois fleurs de lis sous une couronne. — ℟. ✠ SIT : NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV : B. Croix fleurdelisée.

Coll. Ponroy.
(Hof. 21.)
Ordonnance de juin 1436.

Blanc dit Guénar.

11. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX ⁝ B. — Ecu de France avec un point dans le haut. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDITV ⁝ B. — Croix pattée cantonnée d'une fleur de lys aux 1 et 4 et une couronnelle aux 2 et 3 ; un point à l'extrémité de la 8ᵉ branche de la croix.

Billon : 3 gr. 3 déc.
(Hoffmann. 22.)
Musée de Bourges.

Le type du blanc à l'écu commença à être en usage sous le règne de Charles VI, de telle sorte qu'il est difficile de déterminer si la monnaie que nous décrivons, a été frappée par le Dauphin réfugié à Bourges, du vivant de son père ou postérieurement à la mort de ce dernier survenue en 1422.

Comme la plupart des espèces fabriquées à cette époque, elle subit de nombreuses variations, par suite d'affaiblissements successifs. Emis d'abord à la taille de 90 au marc, à quatre deniers 12 grains de loi, le guénar devait peser 2 gram. 71 cent. Le titre fut ensuite porté à 5 deniers, la taille n'étant plus que de 80, chaque pièce pesait 57 grains, soit 3 gram. 3 cent. Plus tard, le titre fut porté à 6 deniers de loi, la taille de 90, le poids de chaque pièce étant de 51 grains 1/2 ou 2 gram. 70 cent. Enfin, par ordonnance du 16 juin 1455, la fabrication fut prescrite à 4 deniers de loi, à la taille

de 72 au marc, chaqu pièce pesant 64 grains ou 3 gram. 40 cent. [1]

Le guénar mentionné ici, qui pèse 3 gram. 3 déc., semble appartenir à la deuxième émission. On peut se demander si les points qu'il porte dans l'écu et à l'extrémité d'une des branches de la croix du revers, ne sont pas des différents destinés à reconnaître les produits de cette émission.

Grand blanc aux fleurs de lys.

12. — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX ⁑ B. — Trois fleurs de lys 2. 1. — ℟. ✠ SIT ⁑ NOME ⁑ DNI ⁑ BENEDICTV ⁑ B. — Croix pattée cantonnée de 4 lys.

Musée de Bourges, 2 gram. 80.

(Hof. 32.)

Petit blanc de cinq deniers tournois.

13. — ✠ KAROLVS FRACORV : R... Ecu de France. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC : B. — Croix cantonnée d'une couronnelle aux 2 et 3.

Petit blanc. — Bill. : 1 gr. 39.

Musée de Bourges.

(Hof. 34, qui ne la donne que d'après Leblanc.)

Ordonnance du 18 octobre 1429.

Gros dit florette.

14. — ✠ KARQLVS • FRANCORV • REX • B. — Trois fleurs de lys sous une couronne. — ℟. ✠ SIT •

1. Berry, *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, II, 229.

— NOME • — DNI · BE — NEDITV — Croix coupant la légende, cantonnée d'un lis aux 1 et 4 et d'une couronnelle aux 2 et 3.

Musée de Bourges : 2 gram. 30.

Hof. 35.

Ordonnance de janvier 1426.

Petit blanc à la couronnelle.

15. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX : B. — Ecu de France dans un cercle à trois lobes, sommé d'une couronne dans le lobe supérieur ; un point dans l'écu. — ℞. SIT · NOME DNI · BENEDITV · B. — Croix pattée un point au centre, cantonnée d'une couronnelle au 1 et d'une fleur de lis au 4, le tout dans un cercle à 4 lobes.

Bill.

Musée de Bourges.

(Hof. 38.)

Ordonnance de juin 1436.

Grand blanc aux trois fleurs de lis.

16. — ✠ KAROLVS FRANCORV:REX — B. — Trois fleurs de lis rangées sur une seule ligne, sous une couronne dont les fleurons coupent la légende. — ℞. — SIT • NOME • DNI BENEDICTV • B. — Croix pattée cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4 et d'un lis aux 2 et 3.

Bill. : 2 gr. 5 déc.

Musée de Bourges.

(Hof. 39.)

Ordonnance de novembre 1429.

Petit blanc aux trois fleurs de lis.

17. — ✠ KA.... FRANCO.... Trois fleurs de lis, 2. 1. — ℟. ✠ SIT • NOME DNI • BEN.... • B. — Croix pattée, cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4.

Musée de Bourges.

(Hof. 43.)

Ordonnance de janvier 1423.

Double tournois aux trois fleurs de lis.

18. — ✠ KAROLVS RANCORV REX • B. — Trois fleurs de lis rangées sur une seule ligne. — ℟. ✠ TVRONVS.... croix pattée.

Musée de Bourges : 1 gram. 47.

(Hof. 46.)

Double tournois dentillé.

19. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. — 3 fleurs de lis dans un cercle placé dans une rosace à dix arceaux tréflés. — ℟. ✠ · DVPLEX:TVRONVS:FRAN.... B. — Croix dans un cercle semblable.

Double tournois dentillé. — Billon : 1 gram. 1/2.

Coll. Gauchery.

(Hof. 47.)

Ordonnance du 4 avril 1431.

Double tournois.

20. — ✠KAROLVS · FRAICORXB. — K, au-dessous 2 fleurs de lis, un point au milieu. — ✠ TRONVS · CIVS · FRAC · B. — Croix pattée.

Coll. Berry : 0 gr. 76.

Hof. 53. Variété inédite.

LOUIS XV.

On n'a découvert en 1906, à notre connaissance tout au moins, que deux petits dépôts de monnaies, l'un dans les environs de Bourges, l'autre à Vierzon, qui sont entrés l'un dans le médaillier du musée et l'autre dans celui de notre collègue et ami Henri Ponroy. Ces monnaies étaient toutes de Louis XV et appartenaient en majeure partie à l'atelier de Bourges, qui comptait les espèces suivantes :

TYPE VERTUGADIN :

Demi-écu. — Bourges 1716 (Hof. 26). — Coll. Ponroy : pièce de fabrication.

Quart d'écu. — Bourges 1716 (Hof. 29) — coll. Ponroy : pièce de fabrication.

TYPE WESPHALIEN :

Écu dit de Navarre. --Bourges 1718 (Hof. 34) — Musée de Bourges : pièce de conversion.

Sixième d'écu. — Bourges 1721 (Hof. 37) — Coll. Ponroy : pièce de fabrication.

Douzième d'écu. — Bourges 1721 (Hof. 44) — Coll. Ponroy : pièce de conversion.

TYPE DE L'ÉCU BLANC :

Ecu. — Bourges 1721 (Hof. 40) — Musée de Bourges : pièce de conversion.

Demi-écu. — Bourges 1721 (Hof. 41) — Musée de Bourges pièce de conversion.

On a souvent reproché à l'atelier monétaire de Bourges la mauvaise fabrication de ses produits surtout dans les derniers temps de son existence. Il faut à cet égard donner une explication et faire une distinction.

Au XVIII[e] siècle la monnaie de Bourges fut surtout employée à frapper de nouveau des espèces d'émissions antérieures, que l'on convertissait pour bénéficier de différences de titre et de poids, qui existent toujours entre les pièces retirées de la circulation et les nouvelles. On se contentait de surfrapper les espèces converties, travail défectueux qui très souvent laissait apercevoir quelques traces du type antérieur : on doit donc reconnaître l'exactitude des reproches adressés aux produits de Bourges, pour les pièces que les états des officiers de la monnaie appelaient *pièces de conversion*. Mais dans les mêmes états il est question de *pièces de fabrication*, qui étaient des pièces frappées avec des flaons neufs, dont l'exécution parfaite ne laissait rien à désirer. Les découvertes de monnaies de Louis XV, dont il vient d'être parlé, contiennent des pièces de conversion et des pièces de fabrication qui montrent jusqu'à l'évidence combien la distinction que l'on propose d'admettre est justifiée.

II

Sigillographie.

1. — Frère Jean Niu...

Notre collègue, M. Richard-Desaix, nous communique un sceau qui lui appartient et qui vient d'être trouvé à Issoudun, dans le voisinage de la Tour Blanche. En voici la description : matrice de sceau ogival de 34 mill. de hauteur sur 21 mill. de largeur ; bélière au sommet.

✠ S. FRIS. IOHIS. NIVHV. (Sigillum fratris Johannis Ni...) Dans le champ un cerf au galop à droite.

XIVe siècle. Ce sceau, très finement gravé, est d'une lecture facile, mais d'une interprétation moins commode, grâce aux deux abréviations, qui accompagnent le dernier mot, celui même qui donnait le nom de son propriétaire. Ce mot se trouve par suite si altéré, qu'il est impossible de l'identifier avec aucun nom propre en usage au moyen âge; si on avait pu le faire, peut-être aurait-il expliqué quel rapport il y avait entre le frère Jean et l'élégant animal qui fuit dans le champ du sceau.



2. 1. 3.

2. — Durant Guangat.

Matrice de sceau orbiculaire de 20 mill. de diamètre avec un appendice conique terminé par un anneau.

✠ : S : DVRANT GVANGAT. — Dans le champ un écu à un lion grimpant chargé d'un lambel à trois pendants et accosté de deux étoiles. XIVe siècle.

Musée de Bourges.

3. — Guillaume Archeabaut.

Matrice de sceau orbiculaire de 20 mill. de diamètre avec appendice conique terminé par un anneau.

Etoile, S' GVILL' ARCHEABAVT. — Dans le champ, séparés par un rameau d'arbre, un marteau-pioche de maçon et un panier ou vase à anse. La présence d'un instrument à l'usage des maçons indique quelle était la profession du propriétaire du sceau. On remarquera aussi la forme du nom de ce dernier, ARCHEABAVT au lieu de ARCHENBAVDVS qui est plus habituel.

Musée de Bourges. — Don de M. Remangeon, garde forestier à Brécy. Ce scel a été trouvé près de Francheville, membre de la Commanderie des Bordes, aujourd'hui dans la commune de Brécy.

4. — Châtellenie d'Ainay-le-Vieil.

Matrice de sceau orbiculaire de 31 mill. de diamètre; appendice détruit.

CHASTELLENYE · DE · ESNAY · — Ecu de France couronné.

XVIe siècle.

Musée de Bourges. — Don de Madame Jules Bonnelat.

On trouve la forme d'Esnay-le-Vieil en 1579 (Paroisse d'Esnay-le-Vieil, abbaye de Bessières. — H. Boyer, *Dictionnaire topographique du Cher*, ouvrage manuscrit, Archives du Cher.)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire :	M. Ch. de Laugardière.
Président :	M. des Méloizes.
Vice-président :	M. Mater.
Secrétaire :	M. de Goy.
Secrétaire-adjoint :	M. Henri Ponroy.
Trésorier :	M. Girard de Villesaison.
Bibliothécaire :	M. O. Roger, ✻.
Membres du Comité de rédaction :	MM. Bazenerye.
	C. de Boismarmin.
	P. Dubois de la Sablonière.
	Albert de Grossouvre, ✻.
	Ch. de Laugardière.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet (Cher).
2. Mme la Baronne Douairière DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
3. M. BUHOT DE KERSERS († 11 décembre 1897).
4. M. BERRY (Victor), († 25 novembre 1899).

Membres fondateurs et titulaires

(Le nombre en est limité à cinquante par l'art. 3 *des statuts.)*

MM.	Date d'admission.
1. MÉLOIZES (Marquis DES), ✱, Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur.*	Id.
3. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Ernest), rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.

4. Nicolaï (Marquis de), au château de Blet (Cher), et rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*.	5 juin 1867.
5. Laugardière (Vicomte Charles de), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint,-Louis, 17, à Bourges, *membre fondateur*, Président honoraire.	10 janvier 1869.
6. Girard de Villesaison (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier.	2 février 1871.
7. Abicot de Ragis (Albert), au château de Ragis, par Oizon (Cher).	14 février 1877.
8. Chénon (Émile), professeur d'histoire générale du droit français à la Faculté de droit de Paris, 30, rue des Écoles, à Paris.	20 juin 1877.
9. Vogüé (Marquis Melchior de), C. ✠, membre de l'Académie française, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris.	2 janvier 1878.
10. Brimont (le vicomte Thierry de), au château d'Aunay, par Essai (Orne).	6 mars 1878.
11. Goy (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	17 mars 1880.

12. PONROY (Henri), avocat, conseiller général du Cher, rue Coursarlon, 21, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire-adjoint. 5 mai 1880.

13. BENGY DE PUYVALLÉE (Anatole DE), avenue de Clichy, 91, à Paris, et au château de Villecomte, Ste-Solange, par les Aix (Cher). 3 juin 1880.

14. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Pierre), avocat, conseiller général du Cher, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

15. PERSONNAT (l'abbé), Chanoine honoraire, curé de St-Martin-d'Auxigny (Cher). 7 juin 1882.

16. ROGER (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. *membre fondateur*, Bibliothécaire. Id.

17. MACHART (Paul), ✻, chef d'escadron d'artillerie, rue Littré, 25, à Bourges. 7 mars 1883.

18. MATER (Daniel), avocat, président de la Commission du Musée, rue St-Sulpice, 14, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président. Id.

19. TOULGOËT-TRÉANNA (Comte DE), C. ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

20. GAUCHERY (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (Cher). Id.

21. BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Fernault, 18, à Bourges. Id.

22. CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE)

	✻, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Moulins-s-Yèvre (Cher), et boulevard des Invalides, 13, à Paris.	4 novembre 1885.
23.	SAINT-VENANT (Julien DE), ✻, inspecteur des Eaux et Forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nevers (Nièvre).	8 décembre 1885.
24.	GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges.	5 mai 1886.
25.	CHÉNON DE LÉCHÉ (Abel), r. du Guichet, 3, à Bourges, *membre fondateur*.	30 mars 1887.
26.	CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre), et au château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher).	1er août 1887.
27.	ROCHE (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de La Guerche (Cher).	4 janvier 1888.
28.	MÉLOIZES (Comte Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.	7 mars 1888.
29.	THABAUD DES HOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher) et rue de la Tour, 49, à Paris.	27 février 1889.
30.	BENGY DE PUYVALLÉE (Antoine DE), avenue de Clichy, 91, à Paris.	4 décembre 1889.
31.	JACQUEMET (Léon), avenue Seraucourt, 18, à Bourges, et au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher).	16 juillet 1890.
32.	GLATIGNY (le Baron LE PELLETIER DE), rue du Four, 8, à Bourges.	Id.

33. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.

34. Grossouvre (Henri de), cloître Saint-Étienne, 6, à Bourges. 2 décembre 1891.

35. Bournichon (l'abbé), Curé-Doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.

36. Pomyers (le comte René de), au château des Chesneaux, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 4 janvier 1893.

37. Tardy (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. 4 mars 1896.

38. Témoin (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. 17 mars 1897.

39. Kersers (Louis Buhot de), ingénieur-agronome, au château de la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (Cher). 2 février 1898.

40. Corvisart (Baron), ✻, Colonel de cavalerie breveté, attaché militaire au Japon. 7 décembre 1898.

41. Roger (François), avocat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.

42. Toubeau de Maisonneuve (Jean), rue du Guichet, 2, à Bourges. 5 juillet 1899.

43. Guerre (Marquis Henri de la), rue Carolus, 3, à Bourges et au château de Deffens, par Dun-sur-Auron (Cher). 7 février 1900.

44. Bengy de Puyvallée (Maurice de), Archiviste-paléographe, avenue de Clichy, 91, à Paris. 5 juin 1901.

45. LE NORMANT DU COUDRAY (Georges), ancien notaire, rue Coursarlon, 6, à Bourges, et à Pressigny, près Nérondes (Cher). 10 juin 1903.

46. MÉLOIZES (Louis DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 8 mars 1905.

47. BURDEL (Edouard), avocat, rue du Guichet, 4, à Bourges. Id.

48. GANDILHON (Alfred), archiviste départemental du Cher, place du Château, 1, à Bourges. 14 février 1906.

49. SIGURET (l'Abbé Marcel), Docteur en théologie, vicaire à St-Bonnet, Bourges. 14 février 1906.

50. GRAVET DE LA BUFFIÈRE, Capitaine au 37e régiment d'artillerie, boulevard de l'Arsenal, 18, à Bourges. 17 avril 1907.

ASSOCIÉS LIBRES[1]

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. ARENBERG (le prince Auguste D'), ✻, Membre de l'Institut, Président de la Compagnie du canal de Suez et du comité de l'Afrique française, ancien député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), et rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

2. AUBEIGNÉ (Gaston D'), au château de Ciron, par Le Blanc (Indre).

3. AUCLAIR, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).

1. Le Conseil d'administration croit devoir rappeler que la qualification de *membre associé libre* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. Le titre de *membre de la Société des Antiquaires du Centre* est réservé aux 50 membres fondateurs ou titulaires.

4. BARAUDON (le comte Alfred), au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), et boulevard de Latour-Maubourg, 18, à Paris.
5. BARBARIN (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, 19, à Paris, et à Saint-Amand (Cher).
6. BASTIDE (le comte L. DE LA), capitaine de cavalerie, à Limoges (Haute-Vienne) et au château de la Cour, par Allogny (Indre).
7. BAYE (le baron Joseph DE), Président de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
8. BEAUFRANCHET (le comte F. DE), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
9. BEAUVAIS (A. DE), conseiller à la Cour des Comptes, Boulevard Raspail, 5, à Paris.
10. BERTON (Paul). Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.
11. BODIN (Sélim), à Vierzon (Cher).
12. BŒSWILLWALD (Paul), O ✻, inspecteur général des Monuments historiques, boulevard St-Michel, 6, à Paris.
13. BOIN (l'abbé), curé de Plaimpied (Cher), par Bourges.
14. BOISSIEU (DE), au château du Grand-Besse, par Culan (Cher).
15. BONNEVAL (le comte DE), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Thaumiers (Cher).
16. BONNEVAL (le vicomte F. DE) ancien député, à Issoudun (Indre).
17. BOSREDONT (le comte Gérald DE), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
18. BOURBON (Mademoiselle Louise DE), avenue de la Gare, 26, à Bourges.
19. BOURLON, lieutenant au 131e régiment d'infanterie, rue de Patay, 59, à Orléans.
20. BOUSQUET (l'abbé), vice-recteur de l'Institut Catholique de Paris, rue d'Assas, 11, à Paris.
21. BRACH (Raoul DE), au château de Moulières, par Saint-Pompain (Deux-Sèvres).

22. Breuil (l'abbé H.), Licencié ès sciences, correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, professeur agrégé à la Faculté des Sciences de Fribourg (Suisse).
23. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
24. Brunet (Fernand), O ✱, ancien directeur général des Douanes, inspecteur des Finances honoraire, rue Laurent-Pichat, 5, à Paris.
25. Burelle (Jean), juge au Tribunal civil de La Châtre (Indre).
26. Chapelard, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
27. Chapelard (René), avocat, docteur en droit, rue de l'Equerre, 6, à Bourges.
28. Chertier (Ferdinand), ✱, à Châteauroux (Indre).
29. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.
30. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Paris, secrétaire particulier de Son Eminence le Cardinal Archevêque.
31. Clérambault (de), ancien conservateur des Hypothèques, rue des Minimes, 13, à Tours (Indre-et-Loire).
32. Collard, ✱, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières, par Veaugues (Cher).
33. Corbin de Grandchamp (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).
34. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).
35. Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
36. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.
37. Déchelette (Joseph), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée de Roanne, à Roanne (Loire).
38. Delaunay (l'abbé), professeur de sciences a l'Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).

39. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Joseph), rue Molière, 1, à Bourges.

40. DUFOUR, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).

41. DUMONTEIL (Alexis), avocat à la cour d'appel, rue Littré, 32, à Bourges.

42. DUROISEL (l'abbé E.), chanoine honoraire, Curé-Doyen de Sancoins.

43. DUVERGIER DE HAURANNE, ✻, ancien conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), et rue de Prony, 95, à Paris.

44. FLAMARE (Henri DE), archiviste du département de la Nièvre, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

45. FOUGÈRES (Raymond DE), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), et faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

46. GAIGNAULT (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

47. GOFFART, ✻, ancien conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

48. GRANGER (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de Lignières (Cher).

49. GRANDJEAN, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

50. GRENOUILLET (Prothade), au château de Parçay, par Saint-Maur (Indre).

51. GRILLON (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

52. GUIDAULT (l'abbé Placide), chanoine-honoraire, Archiprêtre du Blanc (Indre).

53. HACHE (Mademoiselle Marguerite), Le Prieuré, à Thénioux (Cher).

54. HEMERY DE LAZENAY, au château de Lazenay, par Reuilly (Cher).

55. HUBERT (Eugène), archiviste départemental de l'Indre,

correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Châteauroux.

56. Jarre (G.), rue de l'Abbaye, 10, à Paris.

57. Jouslin (Gaston), ancien conseiller général du Cher, avenue Séraucourt, 1, à Bourges.

58. La Celle (le comte Hildebert de), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

59. Larchevêque, avocat, rue Pavée, 2, à Bourges.

60. Lassuchette (Albert de), au château de la Courcelle, par Préveranges (Cher), et Avenue d'Iéna, 88, à Paris.

61. Laugardière (Max de), ancien magistrat, à Bengy-sur-Craon (Cher).

62. Laugardière (l'abbé Maurice de), licencié ès lettres, professeur d'histoire à l'Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).

63. Leblanc de Lespinasse (René), ✠, archiviste-paléographe, ancien conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

64. Leddet (Pierre), inspecteur des Forêts, rue Fabert, 38 *bis*, à Paris.

65. Lefèvre, pharmacien, rue Porte-Jaune, 14, à Bourges.

66. Legrand (Ernest), professeur de philologie et d'épigraphie grecque à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

67. Lelong (l'Abbé), Vicaire général, à Bourges.

68. Lemoine, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

69. Liège (René du), au château des Chapelles, par Baugy (Cher).

70. Mallard (Gustave), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Amand (Cher).

71. Maransange (Henry de), conseiller général du Cher, au Châtelet-en-Berry (Cher).

72. Marguerye (le comte de), rue de Musset, 15 *bis*, à Paris.

73. Masquelier (Valery), au château des Planches, par Saint-Maur (Indre).

74. Massé (Joseph), à Soye-en-Septaine (Cher), et rue Duguesclin, 109, à Lyon.

75. Mazières-Mauléon (le vicomte Henri de), avocat à la Cour d'appel, rue Alphonse-de-Neuville, 20, à Paris, et au château de Bonna, par Cuzion (Indre).

76. Mirpied (le docteur), ancien maire de la ville de Bourges, rue Saint-Sulpice, 59, à Bourges.

77. Montalivet (le comte de), au château de Villedieu (Indre), et rue Roquépine, 14, à Paris.

78. Montesquieu (le baron de), au château de Brécy (Cher).

79. Moreau (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Vatan (Indre).

80. Moreau, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.

81. Moreau (René), à Sancergues (Cher), et rue Saint-Jacques, 31, Paris.

82. Mortier (Raoul), professeur à l'Ecole nationale professionnelle, à Vierzon (Cher).

83. Moulineau (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

84. Neuflize (la baronne douairière de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et place Malesherbes, 15, à Paris.

85. Neuflize (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et rue Lafayette, 31, à Paris.

86. Nollet (le docteur), à Saint-Satur (Cher).

87. Orsanne (René d'), inspecteur des contributions indirectes, au Mans (Sarthe).

88. Perrot de Preuil (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

89. Pigelet (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

90. Planchon (Mathieu), horloger-constructeur, rue de la Chaussée-d'Antin, 5, à Paris.

91. Ponroy (André), rue Montcenoux, 9, à Bourges, et au château des Rosiers, par Quincy (Cher).

92. Poussielgue Rusand (Georges), boulevard Maillot, 124, à Neuilly, Paris.

93. Proudhon, O. ✻, ancien préfet, au château de Gouers, par Segry (Indre).

94. Raynal (Louis de), au château du Montet, par Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

95. Regnault (Théogène), au château des Epourneaux, par Fosse-Nouvelle (Cher).

96. Richard-Desaix (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

97. Rouger (Gustave), élève à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et au Teil, près Sainte-Sévère (Indre).

98. Sabardin (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur honoraire du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

99. Saint-Martin (de), ✻, ancien député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

100. Saint-Sauveur (le vicomte de), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

101. Sallé de Chou (le baron François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

102. Sauré (Walther), professeur au gymnase de Suhl en Thuringe (Allemagne).

103. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Marseilles-les-Aubigny (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

104. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

105. Soehnée (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 40, à Paris, et à Bouesse (Indre)-

106. Soyer (Jacques), Archiviste départemental du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique, boulevard de Châteaudun, 99, à Orléans.

107. Supplisson (Maurice), Ingénieur civil, à Sancerre (Cher), et rue Boursault, 25, à Paris.

108. Tabouët (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

109. Tarlier (Henri), Architecte des Edifices diocésains et des monuments historiques, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

110. Tausserat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

111. Vaillant de Guélis (Georges), Notaire, à Sancerre (Cher).

112. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

113. Verne (Charles du), rue de Bourgogne, 42, à Paris.

114. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre), et avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bonnault d'Houet (le baron X. de), archiviste paléographe, à Compiègne (Oise).
2. Chastellux (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).
3. Coutil (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société normande d'Études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
4. Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de la section d'histoire du Comité des Travaux historiques et scientifiques rue de Lille, 21, à Paris.
5. Dumuys (Léon), conservateur des Musées historiques de l'Orléanais, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, rue de la Lionne, 61, à Orléans (Loiret).
6. Espérandieu (le commandant Emile), ✻, correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 59, rue de Clamart, à Vanves (Seine).
7. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42, à Paris.
8. R. P. Delattre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, correspondant de l'Institut, à Carthage.
9. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut, Conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Directeur à l'École pratique des Hautes-Études, Président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 16, à Paris.

10. La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

11. Lasteyrie (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

12. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, directeur de la société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13, à Paris.

13. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, correspondant de l'Institut, ancien archiviste de la Seine-Inférieure, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Rouen.

15. Thédenat (l'abbé Henry), membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 54, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne............... 1. Société académique de Laon.
— 2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Allier............... 3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.

Alpes (Hautes-)...... 4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.

Aveyron .... 5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.

Calvados............ 6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— 7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
— 8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen.

Charente............ 9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.

Charente-Inférieure.. 10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher................ 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............. 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'hist., — à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne.......... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir........ 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............. 23. Société archéologique de Bordeaux.

Hérault............. 24. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Ille-et-Vilaine........ 25. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Ille-et-Vilaine....... 26. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, — à Saint-Malo.

Indre-et-Loire....... 27. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher......... 28. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 29. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire............... 30. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, — à Montbrison.

Loire (Haute-)....... 31. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, – au Puy.

Loire-Inférieure ..... 32. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret.............. 33. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 34. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.

Manche............. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.............. 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Mayenne............ 38. Commission historique et archéologique de la Mayenne, — à Laval.

Meurthe-et-Moselle... 39. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse	40.	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan...........	41.	Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre..............	42.	Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
Nord................	43.	Commission historique du département du Nord, — à Lille.
—	44.	Société d'émulation de Cambrai.
Oise................	45.	Société historique de Compiègne.
—	46.	Comité archéologique de Senlis.
Orne	47.	Société historique et archéologique de l'Orne, — à Alençon.
Pyrénées (Basses-)...	48.	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône..............	49.	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
—	50	Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	51.	Société Éduenne, — à Autun.
Sarthe...............	52.	Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.
Savoie	53.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
Seine...............	54.	Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
—	55.	Société nationale des Antiquaires de France, — au palais du Louvre, à Paris.

Seine............... 56. Société de Saint-Jean, — rue de Seine, 74, à Paris.

Seine-et-Marne...... 57. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

Seine-et-Marne..... 58. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........ 59. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 60. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 61. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.

Somme............. 62. Société d'émulation d'Abbeville.

— 63. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.

Tarn-et-Garonne..... 64. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.

Vienne............. 65. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... 66. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.

Yonne.............. 67. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

— 68. Société archéologique de Sens.

Algérie............ 69. Académie d'Hippone, — à Bône.

Angleterre.......... 70. Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, — à Londres.

Belgique............ 71. Société archéologique de Bruxelles.

Croatie (Autriche-Hongrie) . 72. Société archéologique croate. — à Zagreb.

Dalmatie........... 73. Société archéologique, — à Knin.

États-Unis........... 74. Smithsonian Institution, — à Washington.

Mexique............ 75. Muséum de Mexico.

Russie....... ..... 76. Société finlandaise d'archéologie, — à Helsingfors (Finlande).

Suède.............. 77. Académie royale des Belles lettres, d'Histoire et des Antiquités, — à Stockholm.

Suisse.............. 78. Société historique et archéologique, — à Bâle.

79. Société neufchâteloise de géographie, — à Neufchâtel.

Publications périodiques reçues par la Société.

---

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire. — Archéologie).*
2. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*
3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
4. *Journal des Savants.*
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
6. *Revue des études grecques.*
7. *Bulletin monumental.*
8. *Analecta Bollandiana.*
9. *Bulletin du Musée municipal de Châteauroux.*
10. *Revue d'histoire de Lyon.*
11. *Revue Épigraphique.*
12. *Revue Mabillon.*
13. *Bulletin de la Société photographique du Centre.*
14. *Annales de la Faculté de Droit et des Lettres d'Aix.*
15. *Portugalia.*

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

---

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Archives de l'Indre.
4. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
5. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
6. Musée du Trocadéro, à Paris.
7. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
8. Bibliothèque spéciale du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris.
9. Bibliothèque de l'Université de Lille.
10. Cour d'appel de Bourges.
11. École normale d'instituteurs, à Bourges.
12. Bibliothèque des cours Bourdaloue, à Bourges.
13. Lycée de Bourges.
14. Musée de Bourges.
15. Musée de Châteauroux.
16. Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).
17. Association amicale des anciens élèves des Frères, à Bourges.
18. Bibliothèque de la Ville de Bourges.
19. — Ville de Châteauroux.
20. — Ville de Saint-Amand.
21. — Ville de Sancerre.
22. — Ville d'Issoudun.

TABLE

BOURGES. — TYP. TARDY-PIGELET.